Digitized by Google

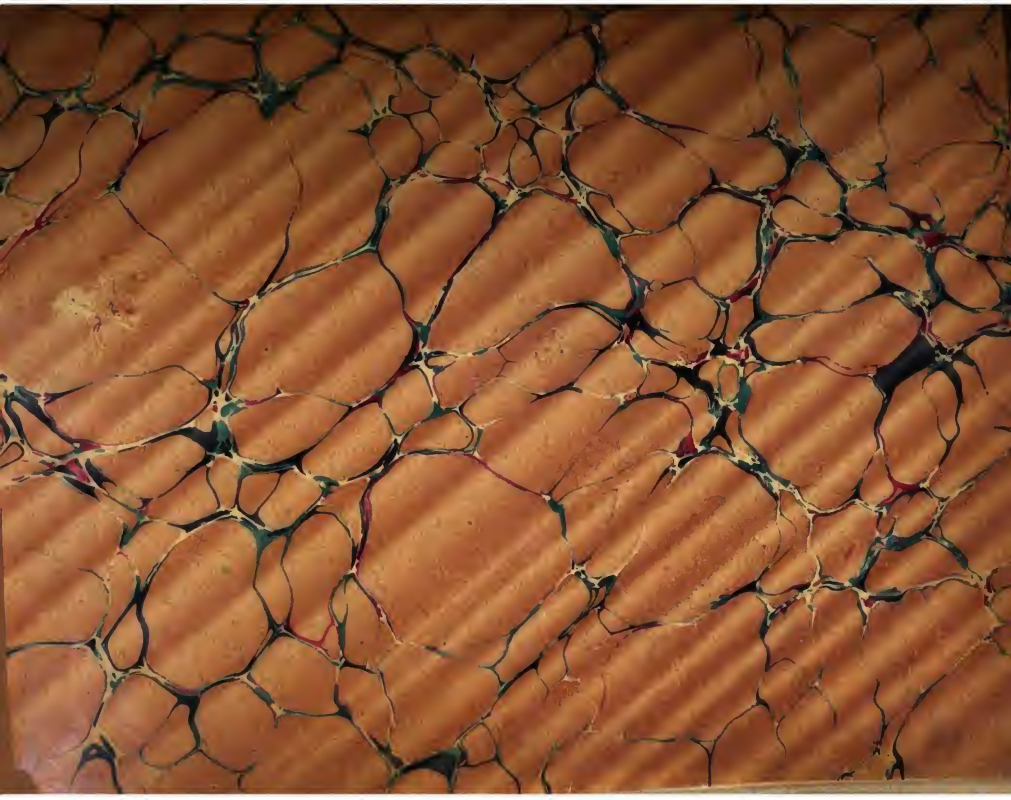

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

TOME XXV

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

TOME XXV

PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC VII

BIBLIOTH
DE LA
VILLE DE
LYON

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Pages.

État de l'Académie des Sciences morales et politiques au 1er juillet 1907. XI

DISCOURS DE MM. LES PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DANS LES SÉANCES PUBLIQUES ANNUELLES DE 1904 ET 1905

Discours de M. Félix Rocquain (10 décembre 1904) 171

Discours de M. Charles Lyon-Caen (9 décembre 1905). 357

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE

NOTICES HISTORIQUES

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Théophile Roussel, par M. Georges Picot, Secrétaire perpétuel (10 décembre 1904). 131

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Augustin Cochin, par M. Georges Picot, Secrétaire perpétuel (9 décembre 1905). 303

NOTICES

Notice sur la vie et les travaux de M. Félix Ravaisson-Mollien, par M. Bergson, membre de l'Académie (20 et 27 février 1904). . . 1

Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Lévêque, par M. Gabriel de Tarde, membre de l'Académie (5 mars 1904). 45

Notice sur la vie et les œuvres de M. Étienne Vacherot, par M. Boutroux, membre de l'Académie (21 mai 1904). 83

Digitized by Google

Pages.

NOTICE sur la vie et les œuvres de M. Léon Ollé-Laprune, par M. Émile BOUTROUX, membre de l'Académie (7 janvier 1905). . 207

NOTICE sur la vie et les œuvres de M. Colmet de Santerre, par M. ESMEIN, membre de l'Académie (27 mai 1905). 243

NOTICE sur la vie et les travaux de M. Henri Germain, par M. EUGÈNE D'EICHTHAL, membre de l'Académie (2 décembre 1905) . . 271

NOTICE sur la vie et les œuvres de M. Arthur Desjardins, par M. LOUIS RENAULT, membre de l'Académie (16 décembre 1905). 399

DISCOURS DIVERS

DISCOURS prononcé par M. GLASSON, membre de l'Académie, à la Séance solennelle du centenaire du Code civil, tenue à la Sorbonne le 29 octobre 1904. 115

DISCOURS prononcé par M. GEORGES PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jules Simon à Lorient (25 juin 1905). 263

MÉMOIRES ET RAPPORTS

ANNÉE 1904

SECTION DE PHILOSOPHIE

LA MORALE D'ÉPICURE, par M. VICTOR BROCHARD (7 mai 1904).. . . . 461

RAPPORT sur le concours pour le prix Victor Cousin, à décerner en 1904, ayant pour sujet : La théorie des passions dans la philosophie ancienne, par M. V. BROCHARD (9 juillet 1904) 519

SECTION DE LÉGISLATION

RAPPORT sur le concours pour le prix Odilon Barrot, à décerner en 1904, ayant pour sujet : L'Organisation judiciaire des États-Unis, par M. le comte DE FRANQUEVILLE (16 juillet 1904) 527

RAPPORT sur le concours relatif au prix Saintour, à décerner en 1904, ayant pour sujet : La Répression des outrages aux bonnes mœurs, par M. L. RENAULT (20 août 1904) 601

Digitized by Google

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Pages.

Rapport sur le concours pour le prix Le Dissez de Penanrun, à décerner en 1904, par M. E. Levasseur (16 avril 1904). 447

Rapport sur le concours pour le prix Léon Faucher, à décerner en 1904, ayant pour sujet : La vie et l'œuvre de Bastiat, par M. Frédéric Passy (25 juin 1904) 495

Rapport sur le concours pour le prix Rossi, à décerner en 1904, ayant pour sujet : Étude comparative des budgets de la France au XIXe siècle, par M. René Stourm (25 juin 1904).. 509

Rapport sur le concours pour le prix Rossi, à décerner en 1904, ayant pour sujet : La houille et le fer, par M. A. de Foville (23 juillet 1904). 554

Rapport sur le concours pour le prix Bordin, à décerner en 1904, ayant pour sujet : Le Commerce des céréales à Paris, par M. E. Cheysson (29 octobre 1904). 629

Rapport sur le concours pour le prix du Budget, à décerner en 1904, ayant pour sujet : Les Agglomérations urbaines, par M. Paul Leroy-Beaulieu (12 novembre 1904).. 661

SECTION D'HISTOIRE

Rapport sur le concours pour le prix du Budget à décerner en 1904, ayant pour sujet : L'Influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie, par M. Auguste Himly (23 juillet 1904). 567

COMMISSIONS MIXTES

Rapport sur la fondation Carnot, par M. Henri Joly (4 juin 1904) . . 479

Rapport sur le concours pour le prix Félix de Beaujour, à décerner en 1904, ayant pour sujet : De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes, par M. Eugène Rostand (18 juin 1904). 487

Rapport sur le concours pour le prix Jean-Baptiste Chevallier, à décerner en 1904, par M. Henri Doniol (30 juillet 1904) 583

Digitized by Google

Pages.

RAPPORT sur le concours pour le prix Thorel, à décerner en 1904, par M. A. BABEAU (6 août 1904). 593

RAPPORT sur le prix Corbay, à décerner en 1904, par M. LÉON AUCOC (26 décembre 1904). 671

ANNÉE 1905

SECTION DE PHILOSOPHIE

RAPPORT sur le concours pour le prix Saintour, à décerner en 1905, ayant pour sujet : De l'attention, par M. TH. RIBOT (1er juillet 1905) 713

RAPPORT sur le concours pour le prix Bordin, à décerner en 1905, ayant pour sujet : Maine de Biran, par M. H. BERGSON (8 novembre 1905) 809

SECTION DE MORALE

RAPPORT sur le concours pour le prix Stassart, à décerner en 1905, ayant pour sujet : Théodore Jouffroy, par M. ÉMILE GEBHART (11 novembre 1905). 833

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RAPPORT sur le concours pour le prix Rossi, à décerner en 1905, ayant pour sujet : Histoire économique de la laine, par M. E. LEVASSEUR (14, 21 et 28 octobre 1905) 751

SECTION D'HISTOIRE

RAPPORT sur le concours pour le prix Saintour, à décerner en 1905, ayant pour sujet : La Notion de l'État d'après les écrivains du XVIIIe siècle, par M. ALBERT SOREL (11 novembre 1905). 823

Digitized by Google

COMMISSIONS MIXTES

	Pages.
RAPPORT sur la fondation Carnot, par M. HENRI JOLY (27 mai 1905). . .	677
RAPPORT sur le prix Corbay, par M. le comte DE FRANQUEVILLE (17 juin 1905).	683
RAPPORT sur le concours pour le prix Jules Audéoud, à décerner en 1905, par M. CH. LYON-CAEN (1er juillet 1905).	725
RAPPORT sur le concours pour le prix François-Joseph Audiffred (dévouement), à décerner en 1905, par M. L. LIARD (28 octobre 1905).	799
RAPPORT sur le concours pour le prix Félix de Beaujour, à décerner en 1905, ayant pour sujet : Des meilleurs moyens de défense contre l'alcoolisme considéré comme cause de misère physique et morale, par M. E. CHEYSSON (18 novembre 1905)	845

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

ÉTAT

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES

ET POLITIQUES

AU 1er JUILLET 1907

Section Ire

Philosophie.

MM.

Fouillée (Alfred-Jules-Émile).
Lachelier (Jules-Esprit-Nicolas).
Boutroux (Étienne-Émile-Marie).
Ribot (Théodule-Armand).
Brochard (Victor-Charles-Louis).
Bergson (Henri-Louis).
Liard (Louis).
Espinas (Victor-Alfred).

Section IIe

Morale.

MM.

Waddington (Charles).
Bérenger (René).

Digitized by Google

MM.

GEBHART (Nicolas-Émile).
RIBOT (Alexandre-Félix-Joseph).
JOLY (Jules-Charles-Henri).
HAUSSONVILLE (le comte Othenin-Bernard-Gabriel DE CLÉRON D').
LEROY-BEAULIEU (Henri-Jean-Baptiste-Anatole).
COMPAYRÉ (Jules-Gabriel).

SECTION IIIe

Législation, Droit public et Jurisprudence.

AUCOC (Jean-Léon).
DARESTE (Rodolphe).
FRANQUEVILLE (Amable-Charles FRANQUET, comte DE).
LYON-CAEN (Charles-Léon).
BÉTOLAUD (Jacques-Alexandre-Célestin).
RENAULT (Louis).
ESMEIN (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel).
MORIZOT-THIBAULT (Charles).

SECTION IVe

Économie politique, Statistique et Finances.

LEVASSEUR (Pierre-Émile).
PASSY (Frédéric).
LEROY-BEAULIEU (Pierre-Paul).
FOVILLE (Alfred DE).
STOURM (René).
CHEYSSON (Jean-Jacques-Émile).

Digitized by Google

MM.

Eichthal (Eugène d').
Beauregard (Victor-Paul).

Section V^e^

Histoire générale et philosophique.

Picot (Georges-Marie-René).
Rocquain (Félix-Théodore).
Luchaire (Denis-Jean-Achille).
Chuquet (Arthur-Maxime).
Fagniez (Gustave-Charles).
Vidal de la Blache (Paul-Marie-Joseph).
Welschinger (Henri).
La Gorce (Pierre de).

Secrétaire perpétuel

Picot (Georges-Marie-René).

Académiciens libres

Charmes (François-Xavier-Anne-Marie).
Gambon (Pierre-Paul).
Passy (Louis-Paulin).
Monod (Gabriel-Jacques-Jean).
Rostand (Joseph-Eugène-Hubert).
Courcel (le baron Alphonse Chodron de).
Babeau (Albert-Arsène).
Lefébure (Albert-Léon).

Digitized by Google

MM.

Villey-Desmeserets (Edmond-Louis).
Voisin (Félix).

Associés étrangers

Naville (Jules-Ernest), à Genève.
Beernaert (Auguste-Marie-François), à Bruxelles.
Luzzatti (Luigi), à Rome.
Martens (Frédéric de), à Saint-Pétersbourg.
Moynier (Gustave), à Genève.
Bryce (James), à Londres.
Reay (Donald-James Mackay, lord), à Londres.
Limantour (José-Yves), à Mexico.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS

Section Ire

Philosophie (12).

MM.

Zeller (Édouard), à Stuttgard.
Flint (Robert), à Édimbourg.
Bertrand (Alexis), à Lyon.
Wundt (Wilhelm), à Leipzig.
Mabilleau (Léopold), à Paris.
James (William), à Harvard, près Cambridge (États-Unis).
Penjon (Auguste-Philippe), à Douai.
Paulhan (Frédéric-Guillaume) à Pontchartrain (S.-&-O.).
Hoffding (Harald), à Copenhague.
Caird (Edward), à Oxford
Boirac (Augustin-Émile), à Dijon.
Ardigo (Roberto), à Padoue.

Section IIe

Morale (12).

Aubertin (Charles-Nicolas), à Dijon.
Legrand (Louis-Désiré), à Thumeries (Nord).
Lallemand (Léon-Frédéric), à Villers-aux-Corneilles (Marne); et à Paris.
Adam (Charles), à Nancy.

Digitized by Google

MM.

THAMIN (Raymond), à Rennes.
LAIR (Adolphe-Émile), à Angers.
BODLEY (John-Edward-Courtenay), à Biarritz.
BOURDEAU (Jean-Alpinien-Bertrand), à Cognac en Haute-Vienne.
ELIOT (Charles-William), à Cambridge (États-Unis).
BRANTS (Victor-L.-J.-L.), à Louvain.
X. . . . . .
X. . . . . .

SECTION IIIe

Législation, Droit public et Jurisprudence (12).

GAILLEMER (Exupère), à Lyon.
DUCROCQ (Théophile-Gabriel-Auguste), à Poitiers.
UNGER (Joseph), à Vienne (Autriche).
ASCHEHOUG (Shorkil-Halversen), Christiania.
BOGISIC (Valtazar-Anton-Pétard), à Raguse (Dalmatie); et à Paris.
POLLOCK (Sir Frederick), à Londres.
DESCAMPS (le chevalier Édouard-Eugène-François), à Louvain.
LEHR (Paul-Ernest), à Lausanne.
BRUNNER (Heinrich), à Berlin.
CELAKOVSKI (Jaromir), à Prague.
GUILLOUARD (Louis-Vincent), à Caen.
X. . . . . .

Digitized by Google

SECTION IVE

Économie politique, Statistique et Finances (12).

MM.

MOLINARI (Gustave DE), à Paris.
WORMS (Émile), à Rennes.
BODIO (Luigi), à Rome.
CONRAD (Johannes-Ernst), à Halle (Prusse).
RAFFALOVICH (Arthur), à Paris.
MENGER (Charles), à Vienne (Autriche).
WRIGHT (Carroll-Davidson), à Washington.
BÉCHAUX (Auguste-Étienne-Joseph), à Lille.
LIÉGEOIS (Jules-Joseph), à Nancy.
COMBES DE LESTRADE (Gaëtan-Guilhaume, vicomte), à Raguse (Sicile).
X. . . . . .
X. . . . . .

SECTION V^E^

Histoire générale et philosophique (12).

BARCKHAUSEN (Henri-Auguste), à Bordeaux.
POLOVTZOFF (Alexandre), à Saint-Pétersbourg.
PINGAUD (Pierre-Philibert-Jean-Léonce), à Besançon.
XÉNOPOL (Alexandre-Démètre), à Jassy.
PFISTER (Christian), à Nancy.
VILLARI (Pasquale), à Florence.
REUSS (Ernest-Rodolphe), à Versailles.

Digitized by Google

MM.

Baguenault de Puchesse (Marie-Gustave), à Orléans.
Waddington (Albert-Charles-Pendrill), à Lyon.
Stern (Alfred), à Zurich (Suisse).
Rott (Frédéric-Henri-Édouard), à Neuchâtel (Suisse).
Boissonnade (Prosper-Benjamin), à Poitiers.

Digitized by Google

CHANGEMENTS

ARRIVÉS PARMI LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE
DEPUIS LE 1ER AVRIL 1904 JUSQU'AU 30 JUIN 1907

SECTION Ire

Philosophie.

M. ESPINAS, élu le 18 février 1905, en remplacement de M. DE TARDE, décédé le 12 mai 1904.

SECTION IIe

Morale.

M. le comte D'HAUSSONVILLE, élu le 26 novembre 1904, en remplacement de M. GRÉARD, décédé le 25 avril 1904.

M. Anatole LEROY-BEAULIEU, élu le 31 mars 1906, en remplacement de M. BOUTMY, décédé le 25 janvier 1906.

M. Gabriel COMPAYRÉ, élu le 16 mars 1907, en remplacement de M. A. GUILLOT, décédé le 23 février 1906.

SECTION IIIe

Législation, Droit public et Jurisprudence.

M. ESMEIN, élu le 7 mai 1904, en remplacement de M. COLMET DE SANTERRE, décédé le 28 décembre 1903.

Digitized by Google

M. Morizot-Thibault, élu le 4 mai 1907, en remplacement de M. Glasson, décédé le 6 janvier 1907.

Section IVe

Économie politique, Statistique et Finances.

M. Eugène d'Eichthal, élu le 8 avril 1905, en remplacement de M. Henri Germain, décédé le 2 février 1905.

M. Paul Beauregard, élu le 2 décembre 1905, en remplacement de M. Juglar, décédé le 28 février 1905.

Section V^e^

Histoire générale et philosophique.

M. Paul Guiraud, élu le 17 février 1906, en remplacement de M. Alfred Rambaud, décédé le 10 novembre 1905.

M. Vidal de la Blache, élu le 1er décembre 1906, en remplacement de M. Albert Sorel, décédé le 29 juin 1906.

M. Henri Welschinger, élu le 2 février 1907, en remplacement de M. Auguste Himly, décédé le 6 octobre 1906.

M. Pierre de la Gorce, élu le 8 juin 1907, en remplacement de M. Paul Guiraud, décédé le 25 février 1907.

Académiciens libres.

M. Villey-Desmeserets, élu le 17 novembre 1906, en remplacement de M. Anatole Leroy-Beaulieu, démissionnaire le 10 mars 1906.

M. Félix Voisin, élu le 12 janvier 1907, en remplacement de M. Doniol, décédé le 19 juin 1906.

Digitized by Google

Associés étrangers.

Lord Reay, à Londres, élu le 28 juillet 1906, en remplacement de M. d'Olivecrona, à Stockholm, décédé le 2 février 1905.

M. Limantour, à Mexico, élu le 4 mai 1907, en remplacement de M. Carlos Calvo, décédé le 1er mai 1906.

Digitized by Google

CHANGEMENTS

ARRIVÉS PARMI LES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS LE 1er AVRIL 1904 JUSQU'AU 30 JUIN 1907

SECTION Ire

Philosophie.

M. BOIRAC, à Dijon, élu le 13 janvier 1906, en remplacement de M. HANNEQUIN, à Lyon, décédé le 4 juillet 1905.

M. ARDIGO, à Padoue, élu le 21 avril 1906, en remplacement de M. VINCENZO DI GIOVANNI, à Palerme, décédé le 20 juillet 1903.

SECTION IIe

Morale.

M. ELIOT, à Cambridge (États-Unis), élu le 24 décembre 1904, en remplacement de M. James BRYCE, à Londres, élu associé étranger le 27 février 1904.

M. BRANTS, à Louvain, élu le 17 mars 1906, en remplacement de M. PERIN, à Ghlin (Belgique), décédé le 4 avril 1905.

Lord REAY, à Londres, élu associé étranger le 28 juillet 1906.

M. Gabriel COMPAYRÉ, élu membre de l'Académie le 16 mars 1907.

Digitized by Google

Section IIIe

Législation, Droit public et Jurisprudence.

M. Pobedonostzeff, à Saint-Pétersbourg, décédé le 23 mars 1907.

Section IVe

Économie politique, Statistique et Finances.

M. le vicomte Combes de Lestrade, à Raguse, élu le 24 décembre 1904, en remplacement de M. Fournier de Flaix à Sèvres, décédé le 10 avril 1904.

M. Villey-Desmeserets, à Caen, élu académicien libre le 17 novembre 1906.

Lord Goschen, à Londres, décédé le 7 février 1907.

Section V^e

Histoire générale et philosophique.

M. Albert Waddington, à Lyon, élu le 24 décembre 1904 en remplacement de M. Lecky, à Londres, élu associé le 15 février 1902.

M. Alfred Stern, à Zurich, élu le 4 mai 1907, en remplacement de M. Hüffer, à Bonn, décédé en mars 1905.

M. Édouard Rott, à Neuchâtel, élu le 4 mai 1907, en remplacement de M. le comte de Luçay, à Saint-Agnan (Oise), décédé le 10 juillet 1905.

M. Paul Boissonnade, à Poitiers, élu le 4 mai 1907, en remplacement de M. Klaczko, à Vienne, décédé en 1906.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. FÉLIX RAVAISSON-MOLLIEN

PAR

M. BERGSON

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans les séances des 20 et 27 février 1904

MESSIEURS,

Jean-Gaspard-Félix Laché Ravaisson est né le 23 octobre 1813 à Namur, alors ville française, chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse. Son père, trésorier-payeur dans cette ville, était originaire du Midi ; Ravaisson est le nom d'une petite terre située aux environs de Caylus, non loin de Montauban. L'enfant avait un an à peine quand les événements de 1814 forcèrent sa famille à quitter Namur. Peu de temps après, il perdait son père. Sa première éducation fut surveillée par sa mère, et aussi par son oncle

Digitized by Google

maternel, Gaspard-Théodore Mollien, dont il prit plus tard le nom. Dans une lettre datée de 1821, Mollien écrit de son petit neveu, alors âgé de huit ans : « Félix est un mathématicien complet, un antiquaire, un historien, tout enfin (1). » Déjà se révélait chez l'enfant une qualité intellectuelle à laquelle devaient s'en joindre beaucoup d'autres, la facilité.

Il fit ses études au collège Rollin. Nous aurions voulu l'y suivre de classe en classe, mais les archives du Collège n'ont rien conservé de cette période. Les palmarès nous apprennent toutefois que le jeune Ravaisson entra en 1825 dans la classe de sixième, qu'il quitta le collège en 1832, et qu'il fut, d'un bout à l'autre de ses études, un élève brillant. Il remporta plusieurs prix au concours général, notamment, en 1832, le prix d'honneur de philosophie. Son professeur de philosophie fut M. Poret, un maître distingué, disciple des philosophes écossais dont il traduisit certains ouvrages, fort apprécié de M. Cousin, qui le prit pour suppléant à la Sorbonne. M. Ravaisson resta toujours attaché à son ancien maître. Nous avons pu lire, pieusement conservées dans la famille de M. Poret, quelques-unes des dissertations que l'élève Ravaisson composa dans la classe de philosophie (2); nous avons eu communication,

(1) Nous empruntons ce détail, avec plusieurs autres, à la très intéressante notice que M. Louis Leger a lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le 14 juin 1901.

Nous devons divers renseignements biographiques à l'obligeance des deux fils de M. Ravaisson : M. Louis Ravaisson-Mollien, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, et M. Charles Ravaisson-Mollien, conservateur adjoint au Musée du Louvre.

(2) Nous devons cette communication, ainsi que plusieurs détails bio-

Digitized by Google

à la Sorbonne, de la dissertation sur « la méthode en philosophie » qui obtint le prix d'honneur en 1832. Ce sont les travaux d'un écolier docile et intelligent, qui a suivi un cours bien fait. Ceux qui y chercheraient la marque propre de M. Ravaisson et les premiers indices d'une vocation philosophique naissante éprouveraient quelque désappointement. Tout nous porte à supposer que le jeune Ravaisson sortit du collège sans préférence arrêtée pour la philosophie, sans avoir aperçu clairement où était sa voie. Ce fut votre Académie qui la lui montra.

L'ordonnance royale du 26 octobre 1832 venait de rétablir l'Académie des Sciences morales et politiques. Sur la proposition de M. Cousin, l'Académie avait mis au concours l'étude de la *Métaphysique* d'Aristote. « Les concurrents, disait le programme, devront faire connaître cet ouvrage par une analyse étendue et en déterminer le plan, — en faire l'histoire, en signaler l'influence sur les systèmes ultérieurs, — rechercher et discuter la part d'erreur et la part de vérité qui s'y trouvent, quelles sont les idées qui en subsistent encore aujourd'hui et celles qui pourraient entrer utilement dans la philosophie de notre siècle. » C'est probablement sur le conseil de son ancien professeur de philosophie que M. Ravaisson se décida à concourir. On sait comment ce concours, le premier qui ait été ouvert par l'Académie reconstituée, donna les résultats les plus brillants, comment neuf mémoires furent présentés dont la plupart avaient quelque mérite et dont

graphiques intéressants, aux deux petits-fils de M Poret, eux aussi professeurs distingués de l'Université, MM. Henri et Marcel Bernès.

Digitized by Google

trois furent jugés supérieurs, comment l'Académie décerna le prix à M. Ravaisson et demanda au ministre de faire les fonds d'un prix supplémentaire pour le philosophe Michelet de Berlin, comment M. Ravaisson refondit son mémoire, l'étendit, l'élargit, l'approfondit, en fit un livre admirable. De l'*Essai sur la Métaphysique d'Aristote* le premier volume parut dès 1837, le second ne fut publié que neuf ans plus tard. Deux autres volumes étaient annoncés, qui ne vinrent jamais; mais, tel que nous l'avons, l'ouvrage est un exposé complet de la métaphysique d'Aristote et de l'influence qu'elle exerça sur la philosophie grecque.

Aristote, génie systématique entre tous, n'a point édifié un système. Il procède par analyse de concepts plutôt que par synthèse. Sa méthode consiste à prendre les idées emmagasinées dans le langage, à les redresser ou à les renouveler, à les circonscrire dans une définition, à en découper l'extension et la compréhension selon leurs articulations naturelles, à en pousser aussi loin que possible le développement. Encore est-il rare qu'il effectue ce développement tout d'un coup : il reviendra à plusieurs reprises, dans des traités différents, sur le même sujet, suivant à nouveau le même chemin, avançant toujours un peu plus loin. Quels sont les éléments impliqués dans la pensée ou dans l'existence? Qu'est-ce que la matière, la forme, la causalité, le temps, le lieu, le mouvement? Sur tous ces points, et sur cent autres encore, il a fouillé le sol : de chacun d'eux il a fait partir une galerie souterraine qu'il a poussée en avant, comme l'ingénieur qui creuserait un tunnel immense en l'attaquant simultané-

Digitized by Google

ment sur un très grand nombre de points. Et, certes, nous sentons bien que les mesures ont été prises et les calculs effectués pour que tout se rejoignît; mais la jonction n'est pas toujours faite, et souvent, entre des points qui nous paraissaient près de se toucher, alors que nous nous flattions de n'avoir à retirer que quelques pelletées de sable, nous rencontrons le tuf et le roc. M. Ravaisson ne s'arrêta devant aucun obstacle. La métaphysique qu'il nous expose à la fin de son premier volume, c'est la doctrine d'Aristote unifiée et réorganisée. Il nous l'expose dans une langue qu'il a créée pour elle, où la fluidité des images laisse transparaître l'idée nue, où les abstractions s'animent et vivent comme elles vécurent dans la pensée d'Aristote. On a pu contester l'exactitude matérielle de certaines de ses traductions; on a élevé des doutes sur quelques-unes de ses interprétations; surtout, on s'est demandé si le rôle de l'historien était bien de pousser l'unification d'une doctrine plus loin que ne l'a voulu faire le maître, et si, à réajuster si bien les pièces et à en serrer si fort l'engrenage, on ne risque pas de déformer quelques-unes d'entre elles. Il n'en est pas moins vrai que notre esprit réclame cette unification, que l'entreprise devait être tentée, et que nul, après M. Ravaisson, n'a osé la renouveler.

Le second volume de l'*Essai* est plus hardi encore. Dans la comparaison qu'il institue entre la doctrine d'Aristote et la pensée grecque en général, c'est l'âme même de l'Aristotélisme que M. Ravaisson cherche à dégager.

La philosophie grecque, dit-il, expliqua d'abord toutes choses par un élément matériel, l'eau, l'air, le feu, ou

Digitized by Google

quelque matière indéfinie. Dominée par la sensation, comme l'est au début l'intelligence humaine, elle ne connut pas d'autre intuition que l'intuition sensible, pas d'autre aspect des choses que leur matérialité. Vinrent alors les Pythagoriciens et les Platoniciens, qui montrèrent l'insuffisance des explications par la seule matière, et prirent pour principes les Nombres et les Idées. Mais le progrès fut plus apparent que réel. Avec les nombres pythagoriciens, avec les idées platoniciennes, on est dans l'abstraction, et si savante que soit la manipulation à laquelle on soumet ces éléments, on reste dans l'abstrait. L'intelligence, émerveillée de la simplification qu'elle apporte à l'étude des choses en les groupant sous des idées générales, s'imagine sans doute pénétrer par elles jusqu'à la substance même dont les choses sont faites. A mesure qu'elle va plus loin dans la série des généralités, elle croit s'élever davantage dans l'échelle des réalités. Mais ce qu'elle prend pour une spiritualité plus haute n'est que la raréfaction croissante de l'air qu'elle respire. Elle ne voit pas que, plus une idée est générale, plus elle est abstraite et vide, et que d'abstraction en abstraction, de généralité en généralité, on s'achemine au pur néant. Autant eût valu s'en tenir aux données des sens, qui ne nous livraient sans doute qu'une partie de la réalité, mais qui nous laissaient du moins sur le terrain solide du réel. Il y aurait un tout autre parti à prendre. Ce serait de prolonger la vision de l'œil par une vision de l'esprit. Ce serait, sans quitter le domaine de l'intuition, c'est-à-dire des choses réelles, individuelles, concrètes, de chercher sous l'intuition sensible une intuition intellectuelle. Ce serait, par un puissant

Digitized by Google

effort de vision mentale, de percer l'enveloppe matérielle des choses et d'aller lire la formule, invisible à l'œil, que déroule et manifeste leur matérialité. Alors apparaîtrait l'unité qui relie les êtres les uns aux autres, l'unité d'une pensée que nous voyons, de la matière brute à la plante, de la plante à l'animal, de l'animal à l'homme, se ramasser sur sa propre substance, jusqu'à ce que, de concentration en concentration, nous aboutissions à la pensée divine, qui pense toutes choses en se pensant elle-même. Telle fut la doctrine d'Aristote. Telle est la discipline intellectuelle dont il apporta la règle et l'exemple. En ce sens, Aristote est le fondateur de la métaphysique et l'initiateur d'une certaine méthode de penser qui est la philosophie même.

Grande et importante idée! Sans doute on pourra contester, du point de vue historique, quelques-uns des développements que l'auteur lui donne. Peut-être M. Ravaisson regarde-t-il parfois Aristote à travers les Alexandrins, d'ailleurs si fortement teintés d'aristotélisme. Peut-être aussi a-t-il poussé un peu loin, au point de la convertir en une opposition radicale, la différence souvent légère et superficielle, pour ne pas dire verbale, qui sépare Aristote de Platon. Mais si M. Ravaisson avait donné pleine satisfaction sur ces points aux historiens de la philosophie, nous y aurions perdu, sans doute, ce qu'il y a de plus original et de plus profond dans sa doctrine. Car l'opposition qu'il établit ici entre Platon et Aristote, c'est la distinction qu'il ne cessa de faire, pendant toute sa vie, entre la méthode philosophique qu'il tient pour définitive et celle qui n'en est, selon lui, que la contrefaçon. L'idée qu'il met

Digitized by Google

au fond de l'aristotélisme est celle même qui a inspiré la plupart de ses méditations. A travers son œuvre entière résonne, ainsi que dans une mélodie le ton fondamental, cette affirmation qu'au lieu de diluer sa pensée dans le général, le philosophe doit la concentrer sur l'individuel.

Soient, par exemple, toutes les nuances de l'arc-en-ciel, celles du violet et du bleu, celles du vert, du jaune et du rouge. Nous ne croyons pas trahir l'idée maîtresse de M. Ravaisson en disant qu'il y aurait deux manières de déterminer ce qu'elles ont de commun et par conséquent de philosopher sur elles. La première consisterait simplement à dire que ce sont des couleurs. L'idée abstraite et générale de couleur devient ainsi l'unité à laquelle la diversité des nuances se ramène. Mais cette idée générale de couleur, nous ne l'obtenons qu'en effaçant du rouge ce qui en fait du rouge, du bleu ce qui en fait du bleu, du vert ce qui en fait du vert; nous ne pouvons la définir qu'en disant qu'elle ne représente ni du rouge, ni du bleu, ni du vert; c'est une affirmation faite de négations, une forme circonscrivant du vide. Là s'en tient le philosophe qui reste dans l'abstrait. Par voie de généralisation croissante il croit s'acheminer à l'unification des choses : c'est qu'il procède par extinction graduelle de la lumière qui faisait ressortir les différences entre les teintes, et qu'il finit par les confondre ensemble dans une obscurité commune. Tout autre est la méthode d'unification vraie. Elle consisterait ici à prendre les mille nuances du bleu, du violet, du vert, du jaune, du rouge, et, en leur faisant traverser une lentille convergente, à les amener sur un même point. Alors apparaîtrait dans tout son éclat la pure lumière blanche,

Digitized by Google

celle qui, aperçue ici-bas dans les nuances qui la dispersent, renfermait là-haut, dans son unité indivisée, la diversité indéfinie des rayons multicolores. Alors se révélerait aussi, jusque dans chaque nuance prise isolément, ce que l'œil n'y remarquait pas d'abord, la lumière blanche dont elle participe, l'éclairage commun d'où elle tire sa coloration propre. Tel est sans doute, d'après M. Ravaisson, le genre de vision que nous devons demander à la métaphysique. De la contemplation d'un marbre antique pourra jaillir, aux yeux du vrai philosophe, plus de vérité concentrée qu'il ne s'en trouve, à l'état diffus, dans tout un traité de philosophie. L'objet de la métaphysique est de ressaisir dans les existences individuelles, et de suivre jusqu'à la source d'où il émane, le rayon particulier qui, conférant à chacune d'elles sa nuance propre, la rattache par là à la lumière universelle.

Comment, à quel moment, sous quelles influences s'est formée dans l'esprit de M. Ravaisson la philosophie dont nous avons ici les premiers linéaments? Nous n'en avons pas trouvé trace dans le mémoire que votre Académie couronna et dont le manuscrit est déposé à vos archives. Entre ce mémoire manuscrit et l'ouvrage publié il y a d'ailleurs un tel écart, une si singulière différence de fond et de forme, qu'on les croirait à peine du même auteur. Dans le manuscrit, la *Métaphysique* d'Aristote est simplement analysée livre par livre; il n'est pas question de reconstruire le système. Dans l'ouvrage publié, l'ancienne analyse, d'ailleurs remaniée, ne paraît avoir été conservée que pour servir de substruction à l'édifice cette fois reconstitué de la philosophie aristotélicienne. Dans

Digitized by Google

le manuscrit, Aristote et Platon sont à peu près sur la même ligne. L'auteur estime qu'il faut faire à Platon sa part, à Aristote la sienne, et les fondre tous deux dans une philosophie qui les dépasse l'un et l'autre. Dans l'ouvrage publié, Aristote est nettement opposé à Platon, et sa doctrine nous est présentée comme la source où doit s'alimenter toute philosophie. Enfin, la forme du manuscrit est correcte, mais impersonnelle, au lieu que le livre nous parle déjà une langue bien originale, mélange d'images aux couleurs très vives et d'abstractions aux contours très nets, la langue d'un philosophe qui sut à la fois peindre et sculpter. Certes, le mémoire de 1835 méritait l'éloge que M. Cousin en fit dans son rapport et le prix que l'Académie lui décerna. Personne ne contestera que ce soit un travail fort bien fait. Mais ce n'est que du travail bien fait. L'auteur est resté extérieur à l'œuvre. Il étudie, analyse et commente Aristote avec sagacité : il ne lui réinsuffle pas la vie, sans doute parce qu'il n'a pas encore lui-même une vie intérieure assez intense. C'est de 1835 à 1837, dans les deux années qui s'écoulèrent entre la rédaction du mémoire et celle du premier volume, c'est surtout de 1837 à 1846, entre la publication du premier volume et celle du second, que M. Ravaisson prit conscience de tout ce qu'il était, et, pour ainsi dire, se révéla à lui-même.

Nombreuses furent sans doute les excitations extérieures qui contribuèrent ici au développement des énergies latentes et à l'éveil de la personnalité. Il ne faut pas oublier que la période qui va de 1830 à 1848 fut une période de vie intellectuelle intense. La Sorbonne vibrait encore de

Digitized by Google

la parole des Guizot, des Cousin, des Villemain, des Geoffroy Saint-Hilaire; Quinet et Michelet enseignaient au Collège de France. M. Ravaisson connut la plupart d'entre eux, surtout le dernier, auquel il servit pendant quelque temps de secrétaire. Dans une lettre inédite de Michelet à Jules Quicherat (1) se trouve cette phrase : « Je n'ai connu en France que quatre esprits critiques (peu de gens savent tout ce que contient ce mot) : Letronne, Burnouf, Ravaisson, et vous. » M. Ravaisson se trouva donc en relation avec des maîtres illustres, à un moment où le haut enseignement brillait d'un vif éclat. Il faut ajouter que cette même époque vit s'opérer un rapprochement entre hommes politiques, artistes, lettrés, savants, tous ceux enfin qui auraient pu constituer, dans une société à tendance déjà démocratique, une aristocratie de l'intelligence. Quelques salons privilégiés étaient le rendez-vous de cette élite. M. Ravaisson aimait le monde. Tout jeune, peu connu encore, il voyait, grâce à sa parenté avec l'ancien ministre Mollien, s'ouvrir devant lui bien des portes. Nous savons qu'il fréquenta chez la princesse Belgiojoso, où il dut rencontrer Mignet, Thiers, et surtout Alfred de Musset; chez Mme Récamier, déjà âgée alors, mais gracieuse toujours, et groupant autour d'elle des hommes tels que Villemain, Ampère, Balzac, Lamartine : c'est dans le salon de Mme Récamier, sans doute, qu'il fit la connaissance de Chateaubriand. Un contact fréquent avec tant d'hommes supérieurs devait agir sur l'intelligence comme un stimulant.

(1) Citée par M. Louis Leger.

Digitized by Google

Il faudrait tenir compte aussi d'un séjour de quelques semaines que M. Ravaisson fit en Allemagne, à Munich, auprès de Schelling. On trouve dans l'œuvre de M. Ravaisson plus d'une page qui pourrait se comparer, pour la direction de la pensée comme pour l'allure du style, à ce qui a été écrit de meilleur par le philosophe allemand. Encore ne faudrait-il pas exagérer l'influence de Schelling. Peut-être y eut-il moins influence qu'affinité naturelle, communauté d'inspiration, et, si l'on peut parler ainsi, accord préétabli entre deux esprits qui planaient haut l'un et l'autre et se rencontraient sur certains sommets. D'ailleurs, la conversation fut assez difficile entre les deux philosophes, l'un connaissant mal le français et l'autre ne parlant guère davantage l'allemand.

Voyages, conversations, relations mondaines, tout cela dut éveiller la curiosité de M. Ravaisson et exciter aussi son esprit à se produire plus complètement au dehors. Mais les causes qui l'amenèrent à se concentrer sur lui-même furent plus profondes.

En première ligne il faut placer un contact prolongé avec la philosophie d'Aristote. Déjà le mémoire couronné témoignait d'une étude serrée et pénétrante des textes. Mais, dans l'ouvrage publié, nous trouvons plus que la connaissance du texte, mieux que l'intelligence de la doctrine : une adhésion du cœur en même temps que de l'esprit, quelque chose comme une imprégnation de l'âme entière. Il arrive que des hommes supérieurs se découvrent de mieux en mieux eux-mêmes à mesure qu'ils pénètrent plus avant dans l'intimité d'un maître préféré. Comme les grains éparpillés de la limaille de fer, sous l'influence du

Digitized by Google

barreau aimanté, s'orientent vers les pôles et se disposent en courbes harmonieuses, ainsi, à l'appel du génie qu'elle aime, les virtualités qui sommeillaient çà et là dans une âme s'éveillent, se rejoignent, se concertent en vue d'une action commune. Or, c'est par cette concentration de toutes les puissances de l'esprit et du cœur sur un point unique qui se constitue une personnalité.

Mais, à côté d'Aristote, une autre influence n'a cessé de s'exercer sur M. Ravaisson, l'accompagnant à travers la vie comme un démon familier.

Dès son enfance, M. Ravaisson avait manifesté des dispositions pour les arts en général, pour la peinture en particulier. Sa mère, artiste de talent, rêvait peut-être de faire de lui un artiste. Elle le mit entre les mains du peintre Broc, peut-être aussi du dessinateur Chassériau, qui fréquentait la maison. L'un et l'autre étaient des élèves de David. Si M. Ravaisson n'entendit pas la grande voix du maître, du moins put-il en recueillir l'écho. C'est dans le style le plus pur qu'il apprit à peindre. A plusieurs reprises il exposa au Salon, sous le nom de Laché, des portraits qui furent remarqués. Il dessinait surtout, et ses dessins étaient d'une grâce exquise. Ingres lui disait : « Vous avez le charme. » A quel moment se manifesta sa prédilection pour la peinture italienne? De bonne heure sans doute, car dès l'âge de seize ou dix-sept ans il exécutait des copies du Titien. Mais il ne paraît pas douteux que de la période comprise entre 1835 et 1845 date l'étude plus approfondie qu'il fit de l'art italien de la Renaissance. Et c'est à la même période qu'il faut faire remonter l'influence que prit et garda sur lui le maître

Digitized by Google

qui ne cessa jamais d'être à ses yeux la personnification même de l'art, Léonard de Vinci.

Il y a, dans le *Traité de Peinture* de Léonard de Vinci, une page que M. Ravaisson aimait à citer. C'est celle où il est dit que l'être vivant se caractérise par la ligne onduleuse ou serpentine, que chaque être a sa manière propre de serpenter, et que l'objet de l'art est de rendre ce serpentement individuel. « Le secret de l'art de dessiner est de découvrir dans chaque objet la manière particulière dont se dirige à travers toute son étendue, telle qu'une vague centrale qui se déploie en vagues superficielles, une certaine ligne flexueuse qui est comme son axe générateur (1). » Cette ligne peut d'ailleurs n'être aucune des lignes visibles de la figure. Elle n'est pas plus ici que là, mais elle donne la clef de tout. Elle est moins perçue par l'œil que pensée par l'esprit. « La peinture, disait Léonard de Vinci, est chose mentale. » Et il ajoutait que c'est l'âme qui a fait le corps à son image. L'œuvre entière du maître pourrait servir de commentaire à ce mot. Arrêtons-nous devant le portrait de Mona Lisa ou même devant celui de Lucrezia Crivelli : ne nous semble-t-il pas que les lignes visibles de la figure remontent vers un centre virtuel, situé derrière la toile, où se découvrirait tout d'un coup, ramassé en un seul mot, le secret que nous n'aurons jamais fini de lire phrase par phrase dans l'énigmatique physionomie? C'est là que le peintre s'est placé. C'est en développant une vision mentale simple, concentrée en ce point, qu'il a retrouvé, trait pour trait, le modèle qu'il

(1) Ravaisson, Article *Dessin* du *Dictionnaire pédagogique*.

Digitized by Google

avait sous les yeux, reproduisant à sa manière l'effort générateur de la nature.

L'art du peintre ne consiste donc pas, pour Léonard de Vinci, à prendre par le menu chacun des traits du modèle pour les reporter sur la toile et en reproduire, portion par portion, la matérialité. Il ne consiste pas non plus à figurer je ne sais quel type impersonnel et abstrait, où le modèle qu'on voit et qu'on touche vient se dissoudre en une vague idéalité. L'art vrai vise à rendre l'individualité du modèle, et pour cela il va chercher derrière les lignes qu'on voit le mouvement que l'œil ne voit pas, derrière le mouvement lui-même quelque chose de plus secret encore, l'intention originelle, l'aspiration fondamentale de la personne, pensée simple qui équivaut à la richesse indéfinie des formes et des couleurs.

Comment ne pas être frappé de la ressemblance entre cette esthétique de Léonard de Vinci et la métaphysique d'Aristote telle que M. Ravaisson l'interprète ? Quand M. Ravaisson oppose Aristote aux physiciens, qui ne virent des choses que leur mécanisme matériel, et aux platoniciens, qui absorbèrent toute réalité dans des types généraux, quand il nous montre dans Aristote le maître qui chercha au fond des êtres individuels, par une intuition de l'esprit, la pensée caractéristique qui les anime, ne fait-il pas de l'Aristotélisme la philosophie même de cet art que Léonard de Vinci conçoit et pratique, art qui ne souligne pas les contours matériels du modèle, qui ne les estompe pas davantage au profit d'un idéal abstrait, mais les concentre simplement autour de la pensée latente et de l'âme génératrice ? Toute la philosophie de M. Ra-

Digitized by Google

vaisson dérive de cette idée que l'art est une métaphysique figurée, que la métaphysique est une réflexion sur l'art, et que c'est la même intuition, diversement utilisée, qui fait le philosophe profond et le grand artiste. M. Ravaisson prit possession de lui-même, il devint maître de sa pensée et de sa plume le jour où cette identité se révéla clairement à son esprit. L'identification se fit au moment où se rejoignirent en lui les deux courants distincts qui le portaient vers la philosophie et vers l'art. Et la jonction s'opéra quand lui parurent se pénétrer réciproquement et s'animer d'une vie commune les deux génies qui représentaient à ses yeux la philosophie dans ce qu'elle a de plus profond et l'art dans ce qu'il a de plus élevé, Aristote et Léonard de Vinci.

La thèse de doctorat que M. Ravaisson soutint vers cette époque (1838) est une première application de la méthode. Elle porte un titre modeste : *De l'habitude*. Mais c'est toute une philosophie de la nature que l'auteur y expose. Qu'est-ce que la nature? Comment s'en représenter l'intérieur? Que cache-t-elle sous la succession régulière des causes et des effets? Cache-t-elle même quelque chose, ou ne se réduirait-elle pas, en somme, à un déploiement tout superficiel de mouvements qui s'engrènent mécaniquement les uns dans les autres? Conformément à son principe, M. Ravaisson demande la solution de ce problème très général à une intuition très concrète, celle que nous avons de notre propre manière d'être quand nous contractons une habitude. Car l'habitude motrice, une fois prise, est un mécanisme, une série de mouvements qui se déterminent les uns les autres; elle est cette partie de nous

Digitized by Google

qui est insérée dans la nature et qui coïncide avec la nature; elle est la nature même. Or, notre expérience intérieure nous montre dans l'habitude une activité qui a passé, par degrés insensibles, de la conscience à l'inconscience et de la volonté à l'automatisme. N'est-ce pas alors sous cette forme, comme une conscience obscurcie et une volonté endormie, que nous devons nous représenter la nature? L'habitude nous donne ainsi la vivante démonstration de cette vérité que le mécanisme ne se suffit pas à lui-même : il ne serait, pour ainsi dire, que le résidu fossilisé d'une activité spirituelle.

Ces idées, comme beaucoup de celles que nous devons à M. Ravaisson, sont devenues classiques. Elles ont si bien pénétré dans notre philosophie, toute une génération s'en est à tel point imprégnée, que nous avons quelque peine, aujourd'hui, à en reconstituer l'originalité. Elles frappèrent vivement les contemporains. La thèse sur l'Habitude, comme d'ailleurs l'Essai sur la Métaphysique d'Aristote, eut un retentissement profond dans le monde philosophique. L'auteur, tout jeune encore, était déjà un maître. Il paraissait désigné pour une chaire dans le haut enseignement, soit à la Sorbonne, soit au Collège de France, où il désira, où il faillit avoir la suppléance de Jouffroy. Sa carrière y était toute tracée. Il eût développé en termes précis, sur des points déterminés, les principes encore un peu flottants de sa philosophie. L'obligation d'exposer ses doctrines oralement, de les éprouver tous les ans sur un nouveau problème, d'en faire des applications concrètes aux questions que posent la science et la vie, l'eût amené à descendre parfois des hauteurs où il

Digitized by Google

aima toujours à se tenir. Autour de lui se fût empressée l'élite de notre jeunesse, toujours prête à s'enflammer pour de nobles idées exprimées dans un beau langage. Bientôt, sans doute, votre Académie lui eût ouvert ses portes. Une école se serait constituée, que ses origines aristotéliques n'auraient pas empêchée d'être très moderne, pas plus que ses sympathies pour l'art ne l'eussent éloignée de la science positive. Mais le sort en décida autrement. M. Ravaisson n'entra à l'Académie des Sciences morales que quarante ans plus tard, et il ne s'assit jamais dans une chaire de philosophie.

C'était en effet le temps où M. Cousin, du haut de son siège au Conseil royal, exerçait sur l'enseignement de la philosophie une autorité incontestée. Certes, il avait été le premier à encourager les débuts de M. Ravaisson. Avec son coup d'œil habituel, il avait vu ce que le mémoire présenté à l'Académie contenait de promesses. Plein d'estime pour le jeune philosophe, il l'admit pendant quelque temps à ces causeries philosophiques qui commençaient par de longues promenades au Luxembourg et qui s'achevaient, le soir, par un dîner dans un restaurant du voisinage, — éclectisme aimable qui prolongeait la discussion péripatéticienne en banquet platonicien. D'ailleurs, à voir les choses du dehors, tout semblait devoir rapprocher M. Ravaisson de M. Cousin. Les deux philosophes n'avaient-ils pas le même amour de la philosophie antique, la même aversion pour le sensualisme du XVIIIe siècle, le même respect pour la tradition des grands maîtres, le même souci de rajeunir cette philosophie traditionnelle, la même confiance dans l'observation intérieure, les mêmes

Digitized by Google

vues générales sur la parenté du vrai et du beau, de la philosophie et de l'art? Oui sans doute, mais ce qui fait l'accord de deux esprits, c'est moins la similitude des opinions qu'une certaine affinité de tempérament intellectuel.

Chez M. Cousin, la pensée était tendue tout entière vers la parole, et la parole vers l'action. Il avait besoin de dominer, de conquérir, d'organiser. De sa philosophie il disait volontiers « mon drapeau », des professeurs de philosophie « mon régiment »; et il marchait en tête, ne négligeant pas de faire donner, à l'occasion, un coup de clairon sonore. Il n'était d'ailleurs poussé ni par la vanité, ni par l'ambition, mais par un sincère amour de la philosophie. Seulement il l'aimait à sa manière, en homme d'action. Il estimait que le moment était venu pour elle de faire quelque bruit dans le monde. Il la voulait puissante, s'emparant de l'enfant au collège, dirigeant l'homme à travers la vie, lui assurant dans les difficultés morales, sociales, politiques, une règle de conduite marquée exclusivement au sceau de la raison. A ce rêve il donna un commencement de réalisation en installant solidement dans notre Université une philosophie disciplinée : organisateur habile, politique avisé, causeur incomparable, professeur entraînant, auquel il n'a manqué peut-être, pour mériter plus pleinement le nom de philosophe, que de savoir supporter quelquefois le tête-à-tête avec sa propre pensée.

C'est aux pures idées que M. Ravaisson s'attachait. Il vivait pour elles, avec elles, dans un temple invisible où il les entourait d'une adoration silencieuse. On le sentait

Digitized by Google

détaché de tout le reste, et comme distrait des réalités de la vie. Toute sa personne respirait cette discrétion extrême qui est la suprême distinction. Sobre de gestes, peu prodigue de mots, glissant sur l'expression de l'idée, n'appuyant jamais, parlant bas, comme s'il eût craint d'effaroucher par trop de bruit les pensées ailées qui venaient se poser autour de lui, il estimait sans doute que, pour se faire entendre loin, il n'est pas nécessaire d'enfler beaucoup la voix quand on ne donne que des sons très purs. Jamais homme ne chercha moins que celui-là à agir sur d'autres hommes. Mais jamais esprit ne fut plus naturellement, plus tranquillement, plus invinciblement rebelle à l'autorité d'autrui. Il ne donnait pas prise. Il échappait par son immatérialité. Il était de ceux qui n'offrent même pas assez de résistance pour qu'on puisse se flatter de les voir jamais céder. M. Cousin, s'il fit quelque tentative de ce côté, s'aperçut bien vite qu'il perdait son temps et sa peine.

Aussi ces deux esprits, après un contact où se révéla leur incompatibilité, s'écartèrent-ils tout naturellement l'un de l'autre. Quarante ans plus tard, âgé et gravement malade, sur le point de partir pour Cannes, où il allait mourir, M. Cousin manifesta le désir d'un rapprochement : à la gare de Lyon, devant le train prêt à s'ébranler, il tendit la main à M. Ravaisson ; on échangea des paroles émues. Il n'en est pas moins vrai que ce fut l'attitude de M. Cousin à son égard qui découragea M. Ravaisson de devenir, si l'on peut parler ainsi, un philosophe de profession, et qui le détermina à suivre une autre carrière.

M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, connaissait M. Ravaisson personnellement. Il le prit pour

Digitized by Google

chef de cabinet. Peu de temps après, il le chargea (pour la forme, car M. Ravaisson n'occupa jamais ce poste) d'un cours à la Faculté de Rennes. Enfin, en 1839, il lui confiait l'emploi nouvellement créé d'inspecteur des bibliothèques. M. Ravaisson se trouva ainsi engagé dans une voie assez différente de celle à laquelle il avait pensé. Il resta inspecteur des bibliothèques jusqu'au jour où il devint inspecteur général de l'Enseignement supérieur, c'est-à-dire pendant une quinzaine d'années. A plusieurs reprises, il publia des travaux importants sur le service dont il était chargé : en 1841, un *Rapport sur les bibliothèques des départements de l'Ouest;* en 1846, un *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Laon;* en 1862, un *Rapport sur les archives de l'Empire et sur l'organisation de la Bibliothèque impériale.* Les recherches d'érudition l'avaient toujours attiré, et, d'autre part, la connaissance approfondie de l'antiquité que révélait son *Essai sur la métaphysique d'Aristote* devait assez naturellement le désigner au choix de l'Académie des Inscriptions. Il fut élu membre de cette Académie en 1849, en remplacement de Letronne.

On ne peut se défendre d'un regret quand on pense que le philosophe qui avait produit si jeune, en si peu de temps, deux œuvres magistrales, resta ensuite vingt ans sans rien donner d'important à la philosophie : le beau mémoire sur le stoïcisme, lu à l'Académie des Inscriptions en 1849 et 1851, publié en 1857, a dû être composé avec des matériaux réunis pour l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote*. Pendant ce long intervalle, M. Ravaisson cessa-t-il de philosopher? Non, certes, mais il était de ceux qui ne se décident à écrire que lorsqu'ils y sont déterminés

Digitized by Google

par quelque sollicitation extérieure ou par leurs occupations professionnelles. C'est pour un concours académique qu'il avait composé son *Essai ;* pour son examen de doctorat, la dissertation sur *l'Habitude*. Rien, dans ses nouvelles occupations, ne l'incitait à produire. Et peut-être n'aurait-il jamais formulé les conclusions où vingt nouvelles années de réflexion l'avaient conduit, s'il n'eût été invité officiellement à le faire.

Le gouvernement impérial avait décidé qu'on rédigerait, à l'occasion de l'Exposition de 1867, un ensemble de rapports sur le progrès des sciences, des lettres et des arts en France au XIXe siècle. M. Duruy était alors ministre de l'Instruction publique. Il connaissait bien M. Ravaisson, l'ayant eu pour condisciple au collège Rollin. Déjà, en 1863, lors du rétablissement de l'agrégation de philosophie, il avait confié à M. Ravaisson la présidence du jury. A qui allait-il demander le rapport sur les progrès de la philosophie ? Plus d'un philosophe éminent, occupant une chaire d'Université, aurait pu prétendre à cet honneur. M. Duruy aima mieux s'adresser à M. Ravaisson, qui était un philosophe hors cadre. Et ce ministre, qui eut tant de bonnes inspirations pendant son trop court passage aux affaires, n'en eut jamais de meilleure que ce jour-là.

M. Ravaisson aurait pu se contenter de passer en revue les travaux des philosophes les plus renommés du siècle. On ne lui en demandait probablement pas davantage. Mais il comprit sa tâche autrement. Sans s'arrêter à l'opinion qui tient quelques penseurs pour dignes d'attention, les autres pour négligeables, il lut tout, en homme qui sait ce que peut la réflexion sincère, et comment, par la seule

Digitized by Google

force de cet instrument, les plus humbles ouvriers ont extrait du plus vil minerai quelques parcelles d'or. Ayant tout lu, il prit ensuite son élan pour tout dominer. Ce qu'il cherchait, c'était, à travers les hésitations et les détours d'une pensée qui n'a pas toujours eu pleine conscience de ce qu'elle voulait ni de ce qu'elle faisait, le point, situé peut-être loin dans l'avenir, où notre philosophie s'achemine.

Reprenant et élargissant l'idée maîtresse de son *Essai*, il distinguait deux manières de philosopher. La première procède par analyse; elle résout les choses en leurs éléments inertes; de simplification en simplification elle va à ce qu'il y a de plus abstrait et de plus vide. Peu importe d'ailleurs que ce travail d'abstraction soit effectué par un physicien qu'on appellera mécaniste ou par un logicien qui se dira idéaliste : dans les deux cas, c'est du matérialisme. L'autre méthode ne tient pas seulement compte des éléments, mais de leur ordre, de leur entente entre eux et de leur direction commune. Elle n'explique plus le vivant par le mort, mais, voyant partout la vie, c'est par leur aspiration à une forme de vie plus haute qu'elle définit les formes les plus élémentaires. Elle ne ramène plus le supérieur à l'inférieur, mais, au contraire, l'inférieur au supérieur. C'est, au sens propre du mot, le spiritualisme.

Maintenant, si l'on examine la philosophie française du XIXe siècle, non seulement chez les métaphysiciens, mais aussi chez les savants qui ont fait la philosophie de leur science, voici, d'après M. Ravaisson, ce qu'on trouve. Il n'est pas rare que l'esprit s'oriente d'abord dans la direction matérialiste et s'imagine même y persister. Tout natu-

Digitized by Google

rellement il cherche une explication mécanique ou géométrique de ce qu'il voit. Mais l'habitude de s'en tenir là n'est qu'une survivance des siècles précédents. Elle date d'une époque où la science était presque exclusivement géométrie. Ce qui caractérise la science du XIXe siècle, l'entreprise nouvelle qu'elle a tentée, c'est l'étude approfondie des êtres vivants. Or, une fois sur ce terrain, on peut, si l'on veut, parler encore de pure mécanique ; on pense à autre chose.

Ouvrons le premier volume du *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte. Nous y lisons que les phénomènes observables chez les êtres vivants sont de même nature que les faits inorganiques. Huit ans après, dans le second volume, il s'exprime encore de même au sujet des végétaux, mais des végétaux seulement ; il met déjà à part la vie animale. Enfin, dans son dernier volume, c'est la totalité des phénomènes de la vie qu'il isole nettement des faits physiques et chimiques. Plus il considère les manifestations de la vie, plus il tend à établir entre les divers ordres de faits une distinction de rang ou de valeur, et non plus seulement de complication. Or, en suivant cette direction, c'est au spiritualisme qu'on aboutit.

Claude Bernard s'exprime d'abord comme si le jeu des forces mécaniques nous fournissait tous les éléments d'une explication universelle. Mais lorsque, sortant des généralités, il s'attache à décrire plus spécialement ces phénomènes de la vie sur lesquels ses travaux ont projeté une si grande lumière, il arrive à l'hypothèse d'une « idée directrice », et même « créatrice », qui serait la cause véritable de l'organisation.

Digitized by Google

La même tendance, le même progrès s'observent, selon M. Ravaisson, chez tous ceux, philosophes ou savants, qui approfondissent la nature de la vie. On peut prévoir que, plus les sciences de la vie se développeront, plus elles sentiront la nécessité de réintégrer la pensée au sein de la nature.

Sous quelle forme, et avec quel genre d'opération? Si la vie est une création, nous devons nous la représenter par analogie avec les créations qu'il nous est donné d'observer, c'est-à-dire avec celles que nous accomplissons nous-mêmes. Or, dans la création artistique, par exemple, il semble que les matériaux de l'œuvre, paroles et images pour le poète, formes et couleurs pour le peintre, rythmes et accords pour le musicien, viennent se ranger spontanément sous l'idée qu'ils doivent exprimer, attirés, en quelque sorte, par le charme d'une idéalité supérieure. N'est-ce pas un mouvement analogue, n'est-ce pas aussi un état de fascination que nous devons attribuer aux éléments matériels quand ils s'organisent en êtres vivants? Aux yeux de M. Ravaisson, la force originatrice de la vie était de même nature que celle de la persuasion.

Mais d'où viennent les matériaux qui ont subi cet enchantement? A cette question, la plus haute de toutes, M. Ravaisson répond en nous montrant dans la production originelle de la matière un mouvement inverse de celui qui s'accomplit quand la matière s'organise. Si l'organisation est comme un éveil de la matière, la matière ne peut être qu'un assoupissement de l'esprit. C'est le dernier degré, c'est l'ombre d'une existence qui s'est atténuée et, pour ainsi dire, vidée elle-même de son contenu.

Digitized by Google

Si la matière est « la base de l'existence naturelle, base sur laquelle, par ce progrès continu qui est l'ordre de la nature, de degré en degré, de règne en règne, tout revient à l'unité de l'esprit », inversement nous devons nous représenter au début une *distension* d'esprit, une diffusion dans l'espace et le temps qui constitue la matérialité. La Pensée infinie « a annulé quelque chose de la plénitude de son être, pour en tirer, par une espèce de réveil et de résurrection, tout ce qui existe ».

Telle est la doctrine exposée dans la dernière partie du *Rapport*. L'univers visible nous y est présenté comme l'aspect extérieur d'une réalité qui, vue du dedans et saisie en elle-même, nous apparaîtrait comme un don gratuit, comme un grand acte de libéralité et d'amour. Nulle analyse ne donnera une idée de ces admirables pages. Vingt générations d'élèves les ont sues par cœur. Elles ont été pour beaucoup dans l'influence que le *Rapport* exerça sur notre philosophie universitaire, influence dont on ne peut ni déterminer les limites précises, ni mesurer la profondeur, ni même décrire exactement la nature, pas plus qu'on ne saurait rendre l'inexprimable coloration que répand parfois sur toute une vie d'homme un grand enthousiasme de la première jeunesse. Nous sera-t-il permis d'ajouter qu'elles ont un peu éclipsé, par leur éblouissant éclat, l'idée la plus originale du livre? Que l'étude approfondie des phénomènes de la vie doive amener la science positive à élargir ses cadres et à dépasser le pur mécanisme où elle s'enferme depuis trois siècles, c'est une éventualité que nous commençons à envisager aujourd'hui, encore que la plupart se refusent à l'admettre. Mais, au

Digitized by Google

temps où M. Ravaisson écrivait, il fallait un véritable effort de divination pour assigner ce terme à un mouvement d'idées qui paraissait aller en sens contraire.

Quels sont les faits, quelles sont les raisons qui amenèrent M. Ravaisson à juger que les phénomènes de la vie, au lieu de s'expliquer intégralement par les forces physiques et chimiques, pourraient au contraire jeter sur celles-ci quelque lumière? Tous les éléments de la théorie se trouvent déjà dans l'*Essai sur la Métaphysique d'Aristote* et dans la thèse sur l'*Habitude*. Mais sous la forme plus précise qu'elle revêt dans le *Rapport*, elle se rattache, croyons-nous, à certaines réflexions très spéciales que M. Ravaisson fit pendant toute cette période sur l'art, et en particulier sur un art dont il possédait à la fois la théorie et la pratique, l'art du dessin.

Le ministère de l'Instruction publique avait mis à l'étude, en 1852, la question de l'enseignement du dessin dans les lycées. Le 21 juin 1853, un arrêté chargeait une commission de présenter au ministre un projet d'organisation de cet enseignement. La commission comptait parmi ses membres Delacroix, Ingres et Flandrin : elle était présidée par M. Ravaisson. C'est M. Ravaisson qui rédigea le rapport. Il avait fait prévaloir ses vues, et élaboré le règlement qu'un arrêté du 29 décembre 1853 rendit exécutoire dans les établissements de l'État. C'était une réforme radicale de la méthode usitée jusqu'alors pour l'enseignement du dessin. Les considérations théoriques qui avaient inspiré la réforme n'occupent qu'une petite place dans le rapport adressé au ministre. Mais M. Ravaisson les reprit plus tard et les exposa avec ampleur

Digitized by Google

dans les deux articles *Art* et *Dessin* qu'il donna au *Dictionnaire pédagogique*. Écrits en 1882, alors que l'auteur était en pleine possession de sa philosophie, ces articles nous présentent les idées de M. Ravaisson, relatives au dessin, sous une forme métaphysique qu'elles n'avaient pas au début (comme on s'en convaincra sans peine en lisant le rapport de 1853). Du moins dégagent-ils avec précision la métaphysique latente que ces vues impliquaient dès l'origine. Ils nous montrent comment les idées directrices de la philosophie que nous venons de résumer se rattachaient, dans la pensée de M. Ravaisson, à un art qu'il n'avait jamais cessé de pratiquer. Et ils viennent aussi confirmer une loi que nous tenons pour générale, à savoir que les idées réellement viables, en philosophie, sont celles qui ont été vécues d'abord par leur auteur, — vécues, c'est-à-dire appliquées par lui, tous les jours, à un travail qu'il aime, et modelées par lui, à la longue, sur cette technique particulière.

La méthode qu'on pratiquait alors pour l'enseignement du dessin s'inspirait des idées de Pestalozzi. Dans les arts du dessin comme partout ailleurs, disait-on, il faut aller du simple au composé. L'élève s'exercera donc d'abord à tracer des lignes droites, puis des triangles, des rectangles, des carrés; de là il passera au cercle. Plus tard il arrivera à dessiner les contours des formes vivantes : encore devra-t-il, autant que possible, donner pour substruction à son dessin des lignes droites et des courbes géométriques, soit en circonscrivant à son modèle (supposé plat) une figure rectiligne imaginaire sur laquelle il s'assurera des points de repère, soit en remplaçant provisoirement les

Digitized by Google

courbes du modèle par des courbes géométriques, sur lesquelles il reviendra ensuite pour faire les retouches nécessaires.

Cette méthode, d'après M. Ravaisson, ne peut donner aucun résultat. En effet, ou bien on veut apprendre seulement à dessiner des figures géométriques, et alors autant vaut se servir des instruments appropriés et appliquer les règles que la géométrie fournit; ou bien c'est l'art proprement dit qu'on prétend enseigner, mais alors l'expérience montre que l'application de procédés mécaniques à l'imitation des formes vivantes aboutit à les faire mal comprendre et mal exécuter. Ce qui importe ici avant tout, en effet, c'est « le bon jugement de l'œil ». L'élève qui commence par s'assurer des points de repère, qui les relie ensuite par un trait continu en s'inspirant autant que possible des courbes de la géométrie, n'apprend qu'à voir faux. Jamais il ne saisit le mouvement propre de la forme à dessiner. « L'esprit de la forme » lui échappe toujours. Tout autre est le résultat quand on commence par les courbes caractéristiques de la vie. Le plus simple sera ici, non pas ce qui se rapprochera le plus de la géométrie, mais ce qui parlera le mieux à l'intelligence, ce qu'il y aura de plus expressif: l'animal sera plus facile à comprendre que la plante, l'homme que l'animal, l'Apollon du Belvédère qu'un passant pris dans la rue. Commençons donc par faire dessiner à l'enfant les plus parfaites d'entre les figures humaines, les modèles fournis par la statuaire grecque. Si nous craignons pour lui les difficultés de la perspective, remplaçons d'abord les modèles par leur reproduction photographique. Nous verrons que le reste

Digitized by Google

viendra par surcroît. En partant du géométrique, on peut aller aussi loin qu'on voudra dans le sens de la complication sans se rapprocher jamais des courbes par lesquelles s'exprime la vie. Au contraire, si l'on commence par ces courbes, on s'aperçoit, le jour où l'on aborde celles de la géométrie, qu'on les a déjà dans la main.

Nous voici donc en présence de la première des deux thèses développées dans le *Rapport sur la philosophie en France :* du mécanique on ne peut passer au vivant par voie de composition; c'est bien plutôt la vie qui donnerait la clef du monde inorganisé. Cette vérité métaphysique est impliquée, pressentie et même sentie dans l'effort concret par lequel la main s'exerce à reproduire les mouvements caractéristiques des figures.

A son tour, la considération de ces mouvements, et du rapport qui les lie à la figure qu'ils tracent, donne un sens tout à fait spécial à la seconde thèse de M. Ravaisson, aux vues qu'il développe sur l'origine des choses et sur l'acte de « condescendance », comme il dit, dont l'univers est la manifestation.

Si nous considérons, de notre point de vue, les choses de la nature, ce que nous trouvons de plus frappant en elles est leur beauté : cette beauté va d'ailleurs en s'accentuant à mesure que la nature s'élève de l'inorganique à l'organisé, de la plante à l'animal, et de l'animal à l'homme. Donc, plus le travail de la nature est intense, plus l'œuvre produite est belle. C'est dire que, si la beauté nous livrait son secret, nous pénétrerions par elle dans l'intimité du travail de la nature. Mais nous le livrera-t-elle? Peut-être, si nous considérons qu'elle n'est, elle-même, qu'un effet,

Digitized by Google

et si nous remontons à la cause. La beauté appartient à la forme, et toute forme a son origine dans un mouvement qui la trace : la forme n'est que du mouvement enregistré. Or, si nous nous demandons quels sont les mouvements qui décrivent des formes *belles*, nous trouvons que ce sont les mouvements *gracieux* : la beauté, disait Léonard de Vinci, est de la grâce fixée. La question est alors de savoir en quoi consiste la grâce. Mais ce problème est plus aisé à résoudre, car dans tout ce qui est gracieux nous voyons, nous sentons, nous devinons une espèce d'abandon et comme une condescendance. Ainsi, pour celui qui contemple l'univers avec des yeux d'artiste, c'est la grâce qui se lit à travers la beauté, et c'est la bonté qui transparaît sous la grâce. Toute chose manifeste, dans le mouvement que sa forme enregistre, la générosité infinie d'un principe qui se donne. Et ce n'est pas à tort qu'on appelle du même nom le charme qu'on voit au mouvement et l'acte de libéralité qui est caractéristique de la bonté divine : les deux sens du mot *grâce* n'en faisaient qu'un pour M. Ravaisson.

Il restait fidèle à sa méthode en cherchant les plus hautes vérités métaphysiques dans une vision concrète des choses, en passant, par transitions insensibles, de l'esthétique à la métaphysique et même à la théologie. Rien de plus instructif, à cet égard, que l'étude qu'il publia en 1887 dans la *Revue des Deux Mondes* sur la philosophie de Pascal. Ici la préoccupation est visible de relier le christianisme à la philosophie et à l'art antiques, sans méconnaître d'ailleurs ce que le christianisme a apporté de nouveau dans le monde. Cette préoccupation remplit toute la dernière partie de la vie de M. Ravaisson.

Digitized by Google

Dans cette dernière période, M. Ravaisson eut la satisfaction de voir ses idées se répandre, sa philosophie pénétrer dans l'enseignement, tout un mouvement se dessiner en faveur d'une doctrine qui faisait de l'activité spirituelle le fond même de la réalité. Le *Rapport* de 1867 avait déterminé un changement d'orientation dans la philosophie universitaire : à l'influence de Cousin succédait celle de Ravaisson. Comme l'a dit M. Boutroux dans les belles pages qu'il a consacrées à sa mémoire (1), « M. Ravaisson ne chercha jamais l'influence, mais il finit par l'exercer à la manière du chant divin qui, selon la fable antique, amenait à se ranger d'eux-mêmes, en murailles et en tours, de dociles matériaux ». Président du jury d'agrégation, il apportait à ces fonctions une bienveillante impartialité, uniquement préoccupé de distinguer le talent et l'effort partout où ils se rencontraient. En 1880, votre Académie l'appelait à siéger parmi ses membres, en remplacement de M. Peisse. Une des premières lectures qu'il fit à votre Compagnie fut celle d'un important rapport sur le scepticisme, à l'occasion du concours où votre futur confrère M. Brochard remportait si brillamment le prix. En 1899, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres célébrait le cinquantenaire de son élection. Lui, toujours jeune, toujours souriant, allait d'une Académie à l'autre, présentait ici un mémoire sur quelque point d'archéologie grecque, là des vues sur la morale ou l'éducation, présidait des distributions de prix où, sur un ton familier, il exprimait les vérités les plus abstraites sous la

(1) *Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1900.

Digitized by Google

forme la plus aimable. Pendant ces trente dernières années de sa vie, M. Ravaisson ne cessa jamais de poursuivre le développement d'une pensée dont l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote*, la thèse sur l'*Habitude* et le *Rapport* de 1867 avaient marqué les principales étapes. Mais ce nouvel effort, n'ayant pas abouti à une œuvre achevée, est moins connu. Les résultats qu'il en publiait étaient d'ailleurs de nature à surprendre un peu, je dirai presque à dérouter, ceux mêmes de ses disciples qui le suivaient avec le plus d'attention. C'étaient, d'abord, une série de mémoires et d'articles sur la Vénus de Milo; beaucoup s'étonnaient de l'insistance avec laquelle il revenait sur un sujet aussi particulier. C'étaient aussi des travaux sur les monuments funéraires de l'antiquité. C'étaient enfin des considérations sur les problèmes moraux ou pédagogiques qui se posent à l'heure actuelle. On pouvait ne pas apercevoir de lien entre des préoccupations aussi différentes. La vérité est que ses hypothèses sur les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque, ses essais de reconstitution du groupe de Milo, ses interprétations des bas-reliefs funéraires, ses vues sur la morale et l'éducation, tout cela formait un ensemble bien cohérent, tout cela se rattachait, dans la pensée de M. Ravaisson, à un nouveau développement de sa doctrine métaphysique. De cette dernière philosophie nous trouvons une esquisse préliminaire dans un article intitulé *Métaphysique et morale* qui parut, en 1893, comme introduction à la revue de ce nom. Nous en aurions eu la formule définitive dans le livre que M. Ravaisson écrivait quand la mort est venue le surprendre. Les fragments de cet ouvrage, recueillis par des mains pieuses, ont été

Digitized by Google

publiés sous le titre de *Testament philosophique*. Ils nous donnent sans doute une idée suffisante de ce qu'eût été le livre. Mais si nous voulons suivre la pensée de M. Ravaisson jusqu'à cette dernière étape, il faut que nous remontions en deçà de 1870, en deçà même du *Rapport* de 1867, et que nous nous transportions à l'époque où M. Ravaisson fut appelé à fixer son attention sur les œuvres de la statuaire antique.

Il y fut amené par ses considérations mêmes sur l'enseignement du dessin. Si l'étude du dessin doit commencer par l'imitation de la figure humaine, et aussi par la beauté dans ce qu'elle a de plus parfait, c'est à la statuaire antique qu'on devra demander des modèles, puisqu'elle a porté la figure humaine à son plus haut degré de perfection. D'ailleurs, pour épargner à l'enfant les difficultés de la perspective, on remplacera, disions-nous, les statues elles-mêmes par leurs reproductions photographiques. M. Ravaisson fut conduit ainsi à constituer d'abord une collection de photographies, puis, chose autrement importante, à faire exécuter des moulages des chefs-d'œuvre de l'art grec. Cette dernière collection, placée d'abord avec la collection Campana, est devenue le point de départ de la collection de plâtres antiques que M. Charles Ravaisson-Mollien a réunie au musée du Louvre. Par un progrès naturel, M. Ravaisson arriva alors à envisager les arts plastiques sous un nouvel aspect. Préoccupé surtout, jusque-là, de la peinture moderne, il fixait maintenant son attention sur la sculpture antique. Et, fidèle à l'idée qu'il faut connaître la technique d'un art pour en pénétrer l'esprit, il prenait l'ébauchoir, s'exerçait à modeler, arri-

Digitized by Google

vait, à force de travail, à une réelle habileté. L'occasion s'offrit bientôt à lui d'en faire profiter l'art, et même, par une transition insensible, la philosophie.

L'empereur Napoléon III, qui avait pu, à diverses reprises, et notamment lors de l'installation du musée Campana, apprécier personnellement la valeur de M. Ravaisson, l'appelait, en juin 1870, aux fonctions de conservateur des antiques et de la sculpture moderne au musée du Louvre. Quelques semaines après, la guerre éclatait, l'ennemi était sous les murs de Paris, le bombardement imminent, et M. Ravaisson, après avoir proposé à l'Académie des Inscriptions de lancer une protestation au monde civilisé contre les violences dont les trésors de l'art étaient menacés, s'occupait de faire transporter au fond d'un souterrain, pour les mettre à l'abri d'un incendie possible, les pièces les plus précieuses du musée des antiques. En déplaçant la Vénus de Milo, il s'aperçut que les deux blocs dont la statue est faite avaient été mal assemblés lors de l'installation primitive, et que des cales en bois, interposées entre eux, faussaient l'attitude originelle. Lui-même il détermina à nouveau les positions relatives des deux blocs; lui-même il présida au redressement. Quelques années plus tard, c'est sur la Victoire de Samothrace qu'il exécutait un travail du même genre, mais plus important encore. Dans la restauration primitive de cette statue, il avait été impossible d'ajuster les ailes, que nous trouvons maintenant d'un si puissant effet. M. Ravaisson refit en plâtre un morceau manquant à droite ainsi que toute la partie gauche de la poitrine : dès lors les ailes retrouvaient leurs points d'attache, et la déesse apparaissait telle que nous la voyons

Digitized by Google

aujourd'hui sur l'escalier du Louvre, corps sans bras, sans tête, où le seul gonflement de la draperie et des ailes qui se déploient rend visible à l'œil un souffle d'enthousiasme qui passe sur une âme.

Or, à mesure que M. Ravaisson entrait plus avant dans la familiarité de la statuaire antique, une idée se dessinait dans son esprit, qui s'appliquait à l'ensemble de la sculpture grecque, mais qui prenait sa signification la plus concrète pour l'œuvre sur laquelle les circonstances avaient plus particulièrement dirigé son attention, la Vénus de Milo.

Il lui apparaissait que la statuaire avait modelé, au temps de Phidias, de grandes et nobles figures, dont le type était allé ensuite en dégénérant, et que cette diminution devait tenir à l'altération qu'avait subie, en se vulgarisant, la conception classique de la divinité. « La Grèce, en ses premiers âges, adorait dans Vénus une déesse qu'elle appelait Uranie... La Vénus d'alors était la souveraine des mondes... C'était une Providence, toute puissance et toute bienveillance en même temps, dont l'attribut ordinaire était une colombe, signifiant que c'était par l'amour et la douceur qu'elle régnait... Ces vieilles conceptions s'altérèrent. Un législateur athénien, complaisant envers la foule, établit pour elle, à côté du culte de la Vénus céleste, celui d'une Vénus d'ordre inférieur, nommée la populaire. L'antique et sublime poème se changea par degrés en un roman tissé de frivoles aventures (1). »

(1) Mémoire lu à la séance publique des cinq Académies, le 25 octobre 1890.

Digitized by Google

A ce poème antique la Vénus de Milo nous ramène. Œuvre de Lysippe ou d'un de ses élèves, cette Vénus n'est, d'après M. Ravaisson, que la variante d'une Vénus de Phidias. Primitivement, elle n'était pas isolée : elle faisait partie d'un groupe. C'est ce groupe que M. Ravaisson travailla si patiemment à reconstituer. A le voir modeler et remodeler les bras de la déesse, quelques-uns souriaient. Savaient-ils que ce que M. Ravaisson voulait reconquérir sur la matière rebelle, c'était l'âme même de la Grèce, et que le philosophe restait fidèle à l'esprit de sa doctrine en cherchant les aspirations fondamentales de l'antiquité païenne non pas simplement dans les formules abstraites et générales de la philosophie, mais dans une figure concrète, celle même que sculpta, au plus beau temps d'Athènes, le plus grand des artistes visant à la plus haute expression possible de la beauté?

Il ne nous appartient pas d'apprécier, du point de vue archéologique, les conclusions où M. Ravaisson aboutissait. Qu'il nous suffise de dire qu'il plaçait à côté de la Vénus primitive un dieu qui devait être Mars, ou un héros qui pouvait être Thésée. D'induction en induction, il arrivait à voir dans ce groupe le symbole d'un triomphe de la persuasion sur la force brutale. C'est de cette victoire que la mythologie grecque nous chanterait l'épopée. L'adoration des héros n'aurait été que le culte reconnaissant voué par la Grèce à ceux qui, étant les plus forts, voulurent être les meilleurs, et n'usèrent de leur force que pour venir en aide à l'humanité souffrante. La religion des anciens serait ainsi un hommage rendu à la pitié. Au-dessus de tout, à l'origine même de tout, elle mettait

Digitized by Google

la générosité, la magnanimité et, au sens le plus élevé du mot, l'amour.

Ainsi, par un détour singulier, la sculpture grecque ramenait M. Ravaisson à l'idée centrale de sa philosophie. N'avait-il pas dit, dans son *Rapport,* que l'univers est la manifestation d'un principe qui se donne par libéralité, condescendance et amour? Mais cette idée, retrouvée chez les anciens, vue à travers la sculpture grecque, se dessinait maintenant dans son esprit sous une forme plus ample et plus simple. De cette forme nouvelle M. Ravaisson n'a pu nous tracer qu'une esquisse inachevée. Mais son *Testament philosophique* en marque assez les grandes lignes.

Il disait maintenant qu'une grande philosophie était apparue dès l'aurore de la pensée humaine et s'était maintenue à travers les vicissitudes de l'histoire : la philosophie héroïque, celle des magnanimes, des forts, des généreux. Cette philosophie, avant même d'être pensée par des intelligences supérieures, avait été vécue par des cœurs d'élite. Elle fut, de tout temps, celle des âmes véritablement royales, nées pour le monde entier et non pour elles, restées fidèles à l'impulsion originaire, accordées à l'unisson de la note fondamentale de l'univers qui est une note de générosité et d'amour. Ceux qui la pratiquèrent d'abord furent les héros que la Grèce adora. Ceux qui l'enseignèrent plus tard furent les penseurs qui, de Thalès à Socrate, de Socrate à Platon et à Aristote, d'Aristote à Descartes et à Leibniz, se continuent en une seule grande lignée. Tous, pressentant le christianisme ou le développant, ont pensé, senti, pratiqué une philosophie qui tient tout entière dans un état d'âme; et cet état d'âme

Digitized by Google

est celui que notre Descartes a appelé du beau nom de « générosité ».

De ce nouveau point de vue, M. Ravaisson reprenait, dans son *Testament philosophique*, les principales thèses de son *Rapport*. Il les retrouvait chez les grands philosophes de tous les temps. Il les vérifiait sur des exemples. Il les animait d'un nouvel esprit en faisant une part plus large encore au sentiment dans la recherche du vrai et à l'enthousiasme dans la création du beau. Il insistait sur l'art qui est le plus élevé de tous, l'art même de la vie, celui qui façonne l'âme. Il le résumait dans le précepte de saint Augustin : « Aimez, et faites ce que vous voudrez. » Et il ajoutait que l'amour ainsi entendu est au fond de chacun de nous, qu'il est naturel, que nous n'avons pas à le créer, qu'il s'épanouit tout seul quand nous écartons l'obstacle que notre volonté lui oppose : l'adoration de nous-mêmes.

Il aurait voulu que tout notre système d'éducation tendît à laisser son libre essor au sentiment de la générosité. « Le mal dont nous souffrons, écrivait-il déjà en 1887, ne réside pas tant dans l'inégalité des conditions, quelquefois pourtant excessive, que dans les sentiments fâcheux qui s'y joignent... » « Le remède à ce mal doit être cherché principalement dans une réforme morale, qui établisse entre les classes l'harmonie et la sympathie réciproques, réforme qui est surtout une affaire d'éducation... » De la science livresque il faisait peu de cas. En quelques mots il traçait le programme d'une éducation vraiment libérale, c'est-à-dire destinée à développer la libéralité, à affranchir l'âme de toutes les servitudes, surtout de l'égoïsme,

Digitized by Google

qui est la pire d'entre elles : « La société, disait-il, doit reposer sur la générosité, c'est-à-dire sur la disposition à se considérer comme de grande race, de race héroïque et même divine (1). » « Les divisions sociales naissent de ce qu'il y a d'un côté des riches qui sont riches pour eux, et non plus pour la chose commune, de l'autre des pauvres qui, n'ayant plus à compter que sur eux-mêmes, ne considèrent dans les riches que des objets d'envie. » C'est des riches, c'est des classes supérieures qu'il dépendra de modifier l'état d'âme des classes ouvrières. « Le peuple, volontiers secourable, a conservé beaucoup, parmi ses misères et ses défauts, de ce désintéressement et de cette générosité qui furent des qualités des premiers âges... Qu'un signal parte des régions d'en haut pour indiquer, au milieu de nos obscurités, le chemin à suivre afin de rétablir dans son ancien empire la magnanimité : de nulle part il n'y sera répondu plus vite que de la part du peuple. Le peuple, a dit Adam Smith, aime la vertu, tellement que rien ne l'entraîne comme l'austérité. »

En même temps qu'il présentait la générosité comme un sentiment naturel, où nous prenons conscience de la noblesse de notre origine, M. Ravaisson montrait dans notre croyance à l'immortalité un pressentiment non moins naturel de notre destinée future. Il retrouvait, en effet, cette croyance à travers l'antiquité classique. Il la lisait sur les stèles funéraires des Grecs, dans ces tableaux où, selon lui, le mort revient annoncer aux membres de sa famille, encore vivants, qu'il goûte une joie sans mélange

(1) *Revue Bleue*, 23 avril 1887.

Digitized by Google

dans le séjour des bienheureux. Il disait que le sentiment des anciens ne les avait pas trompés sur ce point, que nous retrouverons ailleurs ceux que nous avons chéris ici-bas, et que celui qui a aimé une fois aimera toujours. Il ajoutait que l'immortalité promise par la religion était une éternité de bonheur, qu'on ne pouvait pas, qu'on ne devait pas la concevoir autrement, ou bien alors que le dernier mot ne resterait pas à la générosité. « Au nom de la justice, écrivait-il (1), une théologie étrangère à l'esprit de miséricorde qui est celui même du christianisme, abusant du nom d'éternité qui ne signifie souvent qu'une longue durée, condamne à des maux sans fin les pécheurs morts sans repentir, c'est-à-dire l'humanité presque entière. Comment comprendre alors ce que deviendrait la félicité d'un Dieu qui entendrait pendant l'éternité tant de voix gémissantes?... On trouve dans le pays où naquit le christianisme une fable allégorique inspirée d'une tout autre pensée, la fable de l'Amour et de Psyché ou l'âme. L'Amour s'éprend de Psyché. Celle-ci se rend coupable, comme l'Ève de la Bible, d'une curiosité impie de savoir, autrement que par Dieu, discerner le bien du mal, et comme de nier ainsi la grâce divine. L'Amour lui impose des peines expiatoires, mais pour la rendre à nouveau digne de son choix, et il ne les lui impose pas sans regret. Un bas-relief le représente tenant d'une main un papillon (âme et papillon, symbole de résurrection, furent de tout temps synonymes); de l'autre il le brûle à la flamme de son flambeau; mais il détourne la tête, comme plein de pitié. »

(1) *Testament philosophique*, p. 29. (*Revue de Métaphysique et de Morale*, janvier 1901.)

Digitized by Google

Telles étaient les théories, et telles aussi les allégories, que M. Ravaisson notait dans les dernières pages de son *Testament philosophique,* peu de jours avant sa mort. C'est entre ces hautes pensées et ces gracieuses images, comme le long d'une allée bordée d'arbres superbes et de fleurs odoriférantes, qu'il chemina jusqu'au dernier moment, insoucieux de la nuit qui venait, uniquement préoccupé de bien regarder en face, au ras de l'horizon, le soleil qui laissait mieux voir sa forme dans l'adoucissement de sa lumière. Une courte maladie, qu'il négligea de soigner, l'emporta en quelques jours. Il s'éteignit, le 18 mai 1900, au milieu des siens, ayant conservé jusqu'au bout toute la lucidité de sa grande intelligence.

L'histoire de la philosophie nous fait surtout assister à l'effort sans cesse renouvelé d'une réflexion qui travaille à atténuer des difficultés, à résoudre des contradictions, à mesurer avec une approximation croissante une réalité incommensurable avec notre pensée. Mais de loin en loin surgit une âme qui paraît triompher de ces complications à force de simplicité, âme d'artiste ou de poète, restée près de son origine, réconciliant, dans une harmonie sensible au cœur, des termes peut-être irréconciliables pour l'intelligence. La langue qu'elle parle, quand elle emprunte la voix de la philosophie, n'est pas comprise de même par tout le monde. Les uns la jugent vague, et elle l'est dans ce qu'elle exprime. Les autres la sentent précise, parce qu'ils éprouvent tout ce qu'elle suggère. A beaucoup d'oreilles elle n'apporte que l'écho d'un passé disparu; mais d'autres y entendent déjà, comme dans un rêve, le

Digitized by Google

chant joyeux de l'avenir. L'œuvre de M. Ravaisson laissera derrière elle ces impressions très diverses, comme toute philosophie qui s'adresse au sentiment autant qu'à la raison. Que la forme en soit un peu vague, nul ne le contestera : c'est la forme d'un souffle; mais le souffle vient de haut, et nette en est la direction. Qu'elle ait utilisé, dans plusieurs de ses parties, des matériaux anciens, fournis en particulier par la philosophie d'Aristote, M. Ravaisson aimait à le répéter : mais l'esprit qui la vivifie est un esprit nouveau, et l'avenir dira peut-être que l'idéal qu'elle proposait à notre science et à notre activité était, sur plus d'un point, en avance sur le nôtre. Quoi de plus hardi, quoi de plus nouveau que de venir annoncer aux physiciens que l'inerte s'expliquera par le vivant, aux biologistes que la vie ne se comprendra que par la pensée, aux philosophes que les généralités ne sont pas philosophiques, aux maîtres que le tout doit s'enseigner avant les éléments, aux écoliers qu'il faut commencer par la perfection, à l'homme, plus que jamais livré à l'égoïsme et à la haine, que le mobile naturel de l'homme est la générosité?

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

CHARLES LÉVÊQUE

PAR

M. GABRIEL DE TARDE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 5 mars 1904

Tous ceux qui ont connu Charles Lévêque s'accordent à dire que, si ses écrits révèlent la noblesse de sa pensée et l'élévation de sa nature, de « son âme candide et vibrante » suivant l'expression de Gaston Paris, il faut avoir été avec lui en relations familières pour sentir tout ce que le charme et l'autorité douce de sa personne ajoutaient à la gravité de son enseignement. Par malheur, je ne l'ai vu qu'une seule fois et dans une occasion, en apparence, peu propre à me le montrer sous son jour le plus favorable. C'était quelques semaines avant sa mort; j'étais allé, comme candidat à la chaire du Collège de France que j'occupe

Digitized by Google

maintenant, lui faire une visite de bienséance. J'entrai dans cette villa de Bellevue, difficile à découvrir à travers les arbres et les fleurs, au fond de l'ombreux sentier des Tibylles, où, depuis près de trente années, il était venu avec l'espérance, promptement déçue, de rétablir la santé de sa fille Lina. Là, après la perte de cette enfant adorée et charmante, enlevée en pleine jeunesse, il avait voulu continuer à vivre dans la tristesse de ce souvenir, adoucie par ses méditations platoniques sur le beau et les consolations de sa foi métaphysique. On n'imagine pas un abri mieux choisi à la fois pour une grande douleur et pour une conception d'esthétique idéaliste.

Je savais M. Lévêque opposé à ma candidature, pour des motifs qui n'avaient rien de personnel, il est vrai, et je ne l'ai pas abordé sans un sentiment de malaise. Mais il m'a reçu avec tant de courtoisie et de bienveillance que mon embarras s'est vite dissipé. J'ai admiré alors cette belle tête au port assuré, aux lignes pures, l'élégance et la prestance survivantes de cette vieillesse sans caducité; et quand, avec une chaude éloquence, il m'a développé les raisons sérieuses qu'il avait de me combattre, sa persuasivité a été si forte que j'ai failli un instant abonder dans son sens et devenir mon propre adversaire. Il ne m'est donc pas permis de révoquer en doute cette puissance de séduction que ses contemporains lui reconnaissaient. Je puis dire que j'ai emporté de cet entretien, sinon la conviction qu'il avait voulu faire pénétrer en moi, du moins une impression profonde de respect et de véritable sympathie.

Quand, plus tard, j'ai lu ses ouvrages, cette impression

Digitized by Google

ne s'est pas amoindrie; pourtant il m'a semblé que l'écrivain en lui était d'assez haut dominé par l'homme et ne le reflétait qu'imparfaitement. C'est que, peu soucieux de nouveautés doctrinales, il mettait son honneur avant tout à perpétuer la religion spiritualiste de Victor Cousin dont il a été le dernier prêtre, un des plus éclairés, des plus tolérants et des plus impénitents qu'elle ait jamais eus. Sa vie, que je dois d'abord raconter en peu de mots, fut conforme à ses principes, et, en son harmonieux et paisible développement, elle semble s'être inspirée de l'idée du beau telle qu'il l'avait conçue et que nous allons bientôt examiner. Né à Bordeaux en 1818, il a professé la philosophie, au sortir de l'École normale, en divers lycées de province, à Angoulême, à Besançon, à Toulouse, puis, docteur ès lettres en 1852, a été appelé à la Sorbonne, et enfin au Collège de France, en 1857, pour le même enseignement. En 1865, il est entré à l'Institut. Il est mort âgé de 82 ans, en 1900.

Le grand épisode de sa jeunesse a été, en 1847, son envoi à l'École française d'Athènes, dans les rangs de la première promotion. Sur la fondation et les débuts de cette École, il a publié, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1898, un article où l'on sent vibrer encore dans ce cœur octogénaire les émotions de son enthousiaste jeunesse. Fondée en 1847, pour lutter contre les envahissements de l'influence anglaise en Grèce, l'École d'Athènes naquit pauvre, sans dotation budgétaire et sans nul accueil encourageant. Elle faillit être emportée par la tempête de 1848. Son but était indéterminé, ses méthodes encore à découvrir, ses ressources à peu près nulles. Il s'agissait

Digitized by Google

vaguement de parcourir les lieux où la littérature grecque était éclose, pour en mieux comprendre la pensée. Pendant quelques mois, les élèves ne reçurent point les maigres appointements qu'on leur avait promis, à un titre plus ou moins irrégulier; et, sans un banquier ami de la France, l'institution était mort-née. Les journaux cependant signalaient à l'indignation publique « le scandaleux cumul » de ces malheureux, leur « engraissement au râtelier du budget ». Des lettrés, des hellénistes, soit par esprit d'opposition politique, soit par résistance routinière à l'idée, nouvelle alors, de voyages scientifiques, accueillaient ces protestations et y faisaient écho par leurs railleries. Victor Cousin était en tête des railleurs. Ah! il dut en coûter beaucoup à Charles Lévêque de se trouver en dissidence à ce sujet avec son maître. Sainte-Beuve, à peu près seul dans la Presse, prit la défense de l'institution naissante. Mais, par leurs travaux, leurs découvertes, l'étude du grec moderne qu'ils entreprirent et qui a été d'un si grand secours aux études philologiques, les membres de la mission ne tardèrent pas à justifier cette innovation, et le décret d'août 1850, en donnant à l'École une existence légale, assura sa durée. Je n'ai pas besoin de dire ici à quel point ce beau germe s'est développé et les fruits qu'il a produits. La *Cité antique* en est un : Fustel de Coulanges, de 1853 à 1855, a puisé là l'inspiration de son livre. Il y en a eu bien d'autres, et notre auteur les résume en quelques mots. « Les *Argonautes* normaliens, dit-il (car un voyage en Grèce à cette époque pouvait passer pour une difficile exploration et permettait l'évocation de ces souvenirs classiques), n'ont pas conquis la Toison d'or,

Digitized by Google

mais ils ont ouvert les routes de la géographie comparée, de la topographie et de la mythographie, de la description des monuments antiques, de l'histoire de l'art, de l'esthétique », ils ont conduit, par une progression graduelle d'efforts, aux fouilles de Delphes par exemple.

Nul n'a été plus impressionné à fond par ce long séjour parmi des ruines et des paysages d'une égale splendeur que notre regretté confrère. Une des premières harmonies qui l'y ont frappé — et qui eût mérité d'être placée en tête de ces *Harmonies providentielles* auxquelles un de ses livres a été consacré — est « l'accord entre les monuments grecs et la nature qui les encadre », accord merveilleux qui, « grâce aux intelligentes restaurations des archéologues d'Athènes, se révèle aujourd'hui dans toute sa grâce et toute sa grandeur ». Il ne veut pas qu'on accuse d'aridité ce sol pittoresque qui, depuis l'antiquité, a perdu « son manteau de verdure ». L'épreuve de la nudité « n'est fatale qu'aux corps mal faits, et la Grèce la brave ». Tout en elle est harmonieux ou harmonisé par sa mer bleue. « La montagne, la plaine, la mer, les îles se rapprochent et s'unissent en Grèce dans un continuel embrassement; écartez-vous des rivages, cherchez les sommets les plus élevés ou les plus secrètes vallées, vous croyez la mer éloignée; regardez, elle est à vos pieds. » Il a passé là des jours d'enchantement. « Je me rappellerai toujours, écrit-il plus tard, ces longues heures écoulées dans un repos fécond au pied des colonnades, cette première et vivifiante haleine de l'*embat* — vent de la mer — m'apportant sur son aile, avec la fraîcheur des golfes voisins, les parfums subtils de la plaine, ces nuits surtout, ces nuits délicieuses

Digitized by Google

où, cachée encore par l'Hymette, la lune blanchissait peu à peu des clartés de sa douce aurore le faîte brisé des frontons. »

Le culte de la beauté grecque a été poussé en lui, si nous l'en croyons, jusqu'à une sorte d'hallucination amoureuse. « Une nuit, nous dit-il dans son traité du beau, un voyageur — c'est évidemment de lui-même qu'il parle — étendu sur la roche de l'Acropole, contemplait la face orientale du temple, que les premières lueurs de la lune venaient blanchir; ses regards, captivés par le charme de ces ruines, erraient sur le fronton et en descendaient pour suivre les fines cannelures des colonnes. Tout à coup, un jeu de lumière, animant les marbres, fit flotter ces cannelures comme des plis de draperies, le chapiteau dorique s'arrondit, prit un visage, et sur ce visage des yeux lancèrent des éclairs brillants et doux à la fois. Ce n'était qu'une illusion, qu'un rêve de l'imagination excitée par des souvenirs poétiques et peut-être par une réminiscence héroïque. Mais les formes du temple y aidaient. » On voit incidemment, dans ce passage, qu'il a lu Homère en Grèce, et j'ajoute qu'il l'y a très bien lu; car, bien longtemps avant les ingénieuses et profondes recherches de nos jours qui ont révélé l'exactitude des descriptions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, il a signalé avec une grande sagacité à quel point elles étaient exactes et précises (1).

C'est, on le devine, ce séjour à Athènes qui a décidé de sa vocation en tournant sa métaphysique vers l'esthétique. Cette préoccupation se révèle déjà dans le sujet de sa

(1) Voir sa *Science du beau*, tome II, p. 219 et s.

Digitized by Google

thèse latine en 1852 : « Quid Phidiæ Plato debuerit. » Elle s'accentue et finit par donner naissance, dix ans après, à ce livre intitulé *la Science du beau* en deux volumes, qui a eu l'honneur d'être couronné par trois Académies : l'Académie française, l'Académie des Sciences morales et politiques, et l'Académie des Beaux-Arts. L'imposante unanimité de ces suffrages si divers est à noter; si elle a lieu de surprendre peut-être quelques lecteurs contemporains, elle n'en est pas moins honorable pour notre auteur et encore plus instructive pour nous. Elle montre, en effet, la profondeur des révolutions qui, depuis l'avènement de la grande doctrine transformiste, se sont accomplies dans les idées et, par suite, dans les jugements du goût. Quel est le savant d'à présent qui, ayant à traiter de l'art et du beau, se croirait dispensé de toute recherche sur l'évolution artistique et littéraire ainsi que sur le côté social des beaux-arts et de la littérature, et n'en aurait pas même la moindre idée? Mais cela paraissait tout simple en 1862, à une époque où le grand ferment évolutionniste, à peine né en Angleterre et importé ou plutôt réimporté dans la patrie de Lamarck, n'avait pas encore eu le temps d'y produire cette immense perturbation du repos mental et même social qui est loin encore d'être achevée. La métaphysique de Cousin, sorte de théologie schématique, de catéchisme décoloré, régnait toujours. Elle n'avait pas encore, malgré quelques tirades oratoires du maître et quelques tâtonnement intéressants de Jouffroy, formulé avec une précision et une ampleur suffisantes, son esthétique; et c'est d'avoir comblé cette lacune qu'on louait avec raison Charles Lévêque.

Digitized by Google

La dernière chose, en général, qu'une école philosophique élabore, c'est son esthétique, quand elle parvient à cette floraison terminale. L'école positiviste d'Auguste Comte n'a jamais éprouvé le besoin d'en avoir une; même l'amour platonique du maître, dans ses dernières années, n'a point eu la vertu de tourner ses méditations vers le beau, et ne lui a inspiré qu'une morale sentimentale. Descartes n'a rien dit là-dessus ni son école avant le P. André. Kant a eu plus de souci d'englober ce domaine dans la vaste enceinte symétrique, hérissée et fortifiée, de son système. Encore sa *Critique du jugement* est-elle la dernière de ses trois grandes constructions ou démolitions philosophiques. Enfin, l'évolutionnisme, qui a déjà révolutionné tant de sciences naturelles et sociales, commence à peine à balbutier quelques solutions, obtenues par ses méthodes propres, des problèmes soulevés par l'Art. — Mais plus impardonnable qu'aucune autre doctrine eût été le spiritualisme de Cousin, tout littéraire, s'il eût négligé indéfiniment de susciter dans ses rangs un esthéticien digne de ce nom.

Que demandait-on à ce métaphysicien spécialiste? Rien, à vrai dire, qu'une bonne définition du beau; et c'est à quoi, presque exclusivement, Charles Lévêque s'est attaché, comme la plupart de ses devanciers. Ils traitaient le sentiment du beau à peu près comme Kant avait traité le sentiment du devoir. L'idée ne leur venait pas de rechercher comment il s'était formé en eux après des siècles de culture; ils le jugeaient créé de toutes pièces comme une espèce nouvelle avant Darwin était supposée l'avoir été; ils le réputaient inné, permanent, immuable, et n'avaient

Digitized by Google

qu'à s'informer de sa composition, non de son origine. Quant à la réalité du beau en soi, il n'était pas permis d'en douter, à raison précisément de la permanence et de l'immutabilité supposées du sentiment qui l'avait pour objet. On pouvait seulement se demander où elle résidait. Le problème ainsi posé, Charles Lévêque s'est appliqué à le résoudre avec plus de soin, de méthode et de patience que personne. Voyons le résultat de ses analyses.

Il y a deux questions, d'après lui : quels sont les effets du beau sur l'âme humaine, et quelle est l'essence du beau. La première se subdivise : le beau peut agir sur l'intelligence, sur la sensibilité ou sur l'activité. Sur l'intelligence d'abord. Voici un lis. — Il est bon de prendre pour exemple un genre de beauté non troublant, où le jugement et l'émotion esthétiques ne se compliquent point d'éléments étrangers. — Pourquoi ce lis me frappe-t-il intellectuellement par sa beauté? Parce que je reconnais en lui le type idéal de son espèce. Cela revient à dire : 1° qu'il a atteint la *pleine grandeur* de ses formes normales; 2° qu'on y sent l'unité d'action et la puissance vitale; 3° et aussi la variété d'action de cette puissance. — Notons, en passant, que Lévêque semble tenir beaucoup à ce caractère de la pleine grandeur de formes qu'il ajoute à l'unité dans la variété, suivant la formule classique. C'est qu'il appartenait à une époque où régnait encore dans l'art, depuis David, un idéal de beauté humaine et surtout féminine qu'à présent nous jugerions unanimement un peu lourde et grasse. Je n'ai pas à dire comment à ce type de beauté statique, d'embonpoint esthétique, s'est substituée de nos jours une conception de la beauté où l'élégance et l'agilité un peu

Digitized by Google

maigre des formes, — comme au moyen âge mais pour de tout autres raisons — sont plus prisées que la plénitude des contours. Il suffit d'indiquer que la fièvre de locomotion de notre remuante époque, qui nous a tous, hommes ou femmes, si tumultueusement mobilisés, a rendu nécessaire ce changement d'idéal ; et c'est une première objection qui se présente contre la prétendue permanence de l'idée du beau. Mais continuons.

Après les trois caractères ci-dessus, un examen plus approfondi en fait découvrir cinq autres. Notre lis est beau, en outre : par son harmonieuse symétrie, par sa proportion, par sa couleur, par sa grâce et par sa convenance. En tout, huit caractères du beau, et qui en attestent huit autres. Car, « ces huit caractères visibles, nous dit-on, sont l'expression d'autant de caractères invisibles, lesquels ne sont que les modes d'action d'une certaine puissance vitale » et la beauté visible n'est belle qu'en tant qu'expression de la beauté invisible, seule belle par elle-même. Or, les huit caractères visibles, et les autres aussi bien, se décomposent en deux groupes, les trois premiers, qui se ramènent ensemble à la notion de *grandeur* (nous dirons plutôt de *plénitude*) et les cinq derniers qui se ramènent à celle d'*ordre*. La grandeur ordonnée ou l'ordre grand, — ou, pour mieux rendre la pensée même de Lévêque, l'ordre plein, voilà la définition du beau. A ce compte, le ciel étoilé, cet éparpillement immense, ce désordre éternel, serait donc le spectacle le plus laid du monde. — N'importe, pour vérifier la justesse de sa formule, notre auteur l'applique successivement aux genres de beauté les plus hétérogènes, à la beauté du corps ou de l'âme d'un petit enfant,

Digitized by Google

à la beauté de la vie de Socrate, à la beauté de la symphonie en *la majeur* de Beethoven, et nulle part ne la trouve en défaut.

Ce qu'il dit des effets du beau sur la sensibilité est à retenir comme peinture certainement exacte de ce qu'il ressentait lui-même et qu'il a trop vite généralisé. « L'atteinte que l'âme reçoit du beau est puissante et profonde; c'est un envahissement délicieux, une étreinte ravissante dont elle ne cherche ni à se défendre ni à se dégager. Rien, dans les voluptés sensuelles les plus permises et les plus modérées, rien ne se rencontre d'analogue à cette volupté. » On croirait lire une page de Plotin. On est surpris de ce qui suit : « Le plaisir esthétique a ce caractère qu'il se mesure exactement à la beauté qui le cause. » Aussi « toujours proportionné au mérite de son objet, l'amour du beau ne va jamais jusqu'à la fureur et ne tombe jamais dans le ridicule ». L'âme paisiblement harmonieuse de Lévêque oublie les extravagances si connues du dilettantisme; il aime tellement l'ordre qu'il le voit dans l'amour même. L'auteur de l'*Imitation* avait mieux dit : *Amor modum sæpe nescit, sed super omnem modum fervescit.*

L'étude des efforts du beau sur l'intelligence, sur la sensibilité, et aussi sur l'activité — ceux-ci se réduisent à susciter en autrui sa propre reproduction — constitue la psychologie du beau. Sa métaphysique consiste à démêler « quel est au juste le principe interne qui se cache sous les caractères du beau, sous la puissance grande et ordonnée » (nous dirions plutôt maintenant grande et libre) qui est le fond de la beauté. Que ce principe existe, cela est hors de doute. Le sens intime affirme non seulement la réalité

Digitized by Google

objective des objets beaux, de la *Vénus de Milo*, par exemple, pendant toute la durée de son enfouissement, mais encore la réalité objective, effective, de l'idéal que ces objets réalisent, et qui est distinct d'eux tous. Mais où sont ces types idéaux du lis parfait, de l'enfant parfait, du cheval parfait, etc.? Dans la nature? Non, dans l'entendement de Dieu, pensée infinie qui « sert éternellement de lieu, de siège, de support substantiel aux types des beautés finies de tous les genres ».

Je passe sur une foule d'ingénieuses observations de détail; sur la distinction du joli, du sublime et du beau, souvent subtile. On a de la peine à comprendre pourquoi l'aigle, quand il se perd dans la nue, à une hauteur indéfinie, devient sublime; puis, quand il s'abaisse vers la terre à portée de la vue, redevient beau. Ce qu'il y a de plus personnel et de plus neuf peut-être dans tout l'ouvrage est le chapitre consacré à l'étude du laid. La laideur, naturellement, c'est le désordre. Comme type de la laideur idéale, on nous cite Satan et la Mort; Satan, corps d'homme avec des ailes de chauve-souris, des cornes de bouc, des griffes de chat, une queue immonde; la Mort, squelette détaché du corps. Ce dernier exemple est discutable : si nous ne savions pas qu'un squelette debout symbolise le mort, nous pourrions trouver ce squelette beau; car n'y a-t-il pas une nuance de beauté propre à chacun des tissus vivants, suivant que tel ou tel d'entre eux prédomine dans un organisme : une beauté musculaire, dont Michel-Ange a abusé; une beauté nerveuse, dont nos artistes contemporains abusent; une beauté colorée et sanguine, à la Rubens; une beauté osseuse même, mystique,

Digitized by Google

que le moyen âge a sculptée avec amour dans toutes ses cathédrales? — Un auteur récent, M. Bray, qui a écrit sur le beau un livre tout empreint de naturalisme darwinien, où il s'attaque souvent à Lévêque, comme au représentant le plus autorisé des écoles qu'il combat, fait au sujet du laid une remarque très juste. Il n'admet pas que le laid soit le contraire, l'opposé symétrique du beau. Dans la production du beau, d'après lui, et en cela il est d'accord avec notre confrère, les deux sens supérieurs, la vue et l'ouïe, jouent seuls un rôle, tandis que, dans la production du laid, les sens inférieurs ont leur importance. Le laid exprime une aversion, une répugnance, une nausée, que les mauvaises odeurs, encore plus que les couleurs ou les notes discordantes, ont la vertu de soulever.

Lévêque fait preuve de son bienveillant optimisme quand il écrit : « La laideur est assez rare » — hélas! il ne s'est donc jamais promené dans la foule un jour de fête! — Mais il a raison d'ajouter que ce qui est bien plus fréquent, « c'est cette monnaie courante de la laideur qu'on nomme le ridicule ». « La laideur, c'est la force agissant de toute sa puissance de façon à réaliser un grave désordre; le ridicule, c'est la force agissant de façon à enfreindre l'ordre légèrement, mais sensiblement. » Les animaux sont très rarement ridicules, tandis que les hommes le sont très souvent. Pourquoi? Est-ce parce que, comme il nous le dit, les animaux étant dépourvus de liberté, « il n'est pas en leur pouvoir d'enfreindre l'ordre ni gravement ni légèrement »? Mais, libre arbitre à part, est-ce qu'on n'enfreint pas l'ordre quelquefois sans le vouloir et sans le savoir? Est-ce que les maladies et les infirmités, auxquelles les

Digitized by Google

bêtes sont sujettes comme nous, ne sont pas des désordres? La vérité est qu'il n'y aurait eu qu'un mot à ajouter, mais un mot essentiel, à la définition ci-dessus du ridicule pour la rendre exacte sinon complète. Le ridicule est une infraction légère d'un ordre *social*, coutume établie ou mode régnante; et il faut être en société pour la sentir. D'ailleurs, si notre auteur n'a pas songé à cette explication, il a passé tout près de ce point de vue dans le passage suivant : « Nous sommes si peu égoïstes dans le rire que notre premier mouvement est de chercher d'autres rieurs avec qui partager notre gaîté, et le rire solitaire, bien qu'agréable encore, a beaucoup moins de charme que le rire en société. » C'est que, comme l'a très bien dit M. Bergson, le rire remplit une mission sociale, il est « une brimade sociale ».

Sans entrer dans l'examen approfondi des idées de Lévêque, après leur exposé sommaire, je ne puis m'empêcher de présenter quelques réflexions qu'elles me suggèrent. Dans l'esthétique, telle qu'il l'entend, il n'est question ni de la production du beau, du beau artistique, par la rencontre d'un génie créateur avec les circonstances naturelles ou sociales qui favoriseut sa fécondité, comme l'a essayé avec succès M. Ribot dans son livre sur l'*Imagination créatrice*, ni de l'évolution des formes successives du beau et du sentiment qu'il inspire. Elle se réduit donc, comme je l'ai dit, à une simple définition. Or, précisément parce que le problème dont elle s'occupe et où elle s'enferme est circonscrit avec tant d'étroitesse, il devient insoluble. Si, en effet, pour définir le beau artistique ou littéraire, on se borne à analyser la notion qu'on s'en fait

Digitized by Google

à son époque, dans la classe et le pays où l'on est né, sans remonter à ses phases antérieures et à ses variétés extérieures, comment peut-on apprécier la valeur relative des caractères différents qu'on obtient par cette analyse, les hiérarchiser, distinguer ce que les uns ont de plus essentiel, de plus permanent, de plus répandu, et ce que les autres ont de plus accessoire, de plus transitoire, de plus exceptionnel? L'*ordre* est le caractère sur lequel notre auteur met l'accent. C'est sur la *liberté* qu'il oublie, que nous le mettrions plutôt aujourd'hui, comme l'auraient fait les hommes du XVIe siècle, âge tumultueux comme le nôtre. Mais, entre le XVIe siècle et notre âge a prévalu, au XVIIe siècle, une poétique où s'est peinte en s'idéalisant la société ordonnée et paisible de ce temps, période sédimentaire qui sépare deux périodes éruptives. Tout se régularise sous Louis XIV, tout se soumet à des règles définies, à des symétries artificielles; non seulement la littérature, mais les jeux mêmes et les sports, comme l'a montré M. Jusserand. Il note avec finesse la ressemblance entre les conseils donnés aux écuyers par le P. Ménétrier dans son *Traité des tournois, joutes, carrousels et autres spectacles publics* (1669) et ceux que donne aux poètes Boileau dans son *Art poétique*. « On ne peut ouvrir un traité d'équitation ou d'escrime sans que le rapprochement s'impose : règles, cadence, mesure, ce sont les mêmes mots et les mêmes idées. Les carrousels deviennent réellement, comme le dit le P. Ménétrier, « des danses de chevaux », on pourrait dire des menuets. Or, Charles Lévêque, — ai-je besoin de l'indiquer? — est tout imbu, en bon cartésien qu'il est, des idées du grand siècle. A

Digitized by Google

propos de la danse, notons en passant l'idée singulièrement grave et vraiment significative qu'il s'en faisait, si grave et si tranquille que les processions y rentrent. « Une procession, dit-il, dont la marche lente est réglée tour à tour par le chant des hymnes et par la musique, est, au fond, une danse religieuse; et nous aussi, comme David, mais moins vivement, nous dansons devant l'Arche d'alliance. »

L'idée de l'ordre est si étroitement liée à celle de la forme, qu'on ne doit pas s'étonner s'il a mieux compris, en peinture, le dessin que la couleur, et, en musique, la mélodie que l'harmonie. Car il y a plus loin, remarquons-le, de la beauté des lignes à celle des couleurs, quoiqu'elles relèvent du même sens, que de la beauté des lignes à celle des rythmes mélodiques, ou de la beauté du coloris à celle des accords musicaux, quoiqu'elles appartiennent à deux sens différents. Et cette remarque peut venir à l'appui de cette idée, chère à Lévêque, que l'explication du beau doit être cherchée en dehors de la sensation. Mais cela ne veut pas dire que la sensation n'entre pas comme un élément essentiel, et, à certains égards, prépondérant, dans la composition du beau artistique. Aussi, quand il nous dit que « la belle couleur est une couleur idéale » sans oser cependant — car il était homme de goût — concéder à son maître Cousin que le peintre Lesueur était un grand coloriste, nous avons lieu de ne pas être entièrement satisfaits. Il a mieux senti, il est vrai, étant musicien et même quelque peu mélomane, le coloris musical, pour ainsi parler, que la couleur visuelle, et même il parle quelque part, avec bonheur, de « paysage

Digitized by Google

musical » ; dans son étude sur la *psychologie de la musique*, titre plein de promesses un peu décevantes, il parle de Berlioz et de Wagner avec sympathie; mais il n'en écrit pas moins que « la musique consiste à idéaliser le son pour exprimer dans leur beauté la force ou l'âme idéale », et c'est vraiment faire la part trop mince aux délectations propres de l'oreille comme ailleurs à celles de l'œil. Dans le *Journal des Savants*, il cite avec approbation une phrase de Martianus Capella, du Ve siècle de notre ère, qui, distinguant entre le rythme et la mélodie, et ne parlant pas, bien entendu, de l'harmonie, écrit ce qui suit à propos de la musique antique : « On saura que le rythme est mâle, la mélodie femelle; car la succession mélodique est une matière sans forme déterminée, mais le rythme, par un acte générateur, donne aux sons la forme et les rend capables de produire des effets divers. » Qu'eût dit Charles Lévêque de ces musiques toutes nouvelles et charmantes, — et que je ne me permets pas d'ailleurs de juger, en ma qualité de profane — où les notes s'égrènent presque sans lien, dans un désordre jugé délicieux, où ce n'est plus même du chant libre des oiseaux, rythmique à peine, rythmique un peu pourtant, que le musicien s'inspire, mais du bruit des vents, de la plainte des vagues, du long point d'orgue des fleuves débordés, pour convertir ces voix des choses en lamentations, en supplications, en exaltations passionnées, amoureuses, douloureuses? Où est l'ordre en tout ceci? où est la plénitude des formes? Il n'y a presque point de formes ou plutôt il n'y a plus du tout de formes tant soit peu régulières et ordonnées. Et c'est précisément, semble-t-il, en ce sens le

Digitized by Google

plus opposé à l'idéal de la *Science du beau,* c'est dans cette voie de caprice effréné, d'individualisme extrême, d'impressionnisme expressif, que tous les arts, de plus en plus, se donnent carrière : la musique et la peinture, culture raffinée et savante de l'ouïe et de la vue, la poésie, raffinement intense de sonorités imagées, d'auditions colorées, par la magie des syllabes, et toutes trois, par cet attachement outrancier à ce qu'elles ont de plus sensuel, expression merveilleuse de ce qui s'agite de plus profond dans le fond du cœur, de ce qui passe au vol de plus élevé dans le ciel de l'âme.

Le point de vue de Charles Lévêque l'obligeait, par malheur, à méconnaître ce côté essentiellement subjectif, affectif, individuel, de l'œuvre d'art. Et, par la même raison, comme je vais l'expliquer, il a dû en méconnaître aussi bien le côté social. Disons, en deux mots, que l'art, en ce qu'il a de plus caractéristique, est l'élaboration sociale de la sensation, la communion sociale par la sensation et par le sentiment. Guyau l'a fort bien montré dans un de ses chefs-d'œuvre : *L'art au point de vue sociologique.*

Mais d'abord gardons-nous de confondre tous les genres de beauté. La beauté, en général, c'est tout ce qu'on admire avec respect ou avec amour, avec gravité ou avec allégresse, avec terreur parfois dans les premiers âges ou, plus tard, avec pitié, et ce dont l'admiration respectueuse, amoureuse, grave, allègre, est, à une époque donnée, dans un pays donné, contagieuse essentiellement. La beauté scientifique, n'est-ce pas la vérité inattendue, libératrice, conquérante, la découverte que nous sentons féconde en découvertes nouvelles, et qui, toutes, démon-

Digitized by Google

trables, seront comme elle universellement communicables? La beauté industrielle, économique, n'est-ce pas l'utilité inespérée, grosse d'utilités futures, destinées à se répandre de couche en couche sur la masse entière de la population? La beauté morale, n'est-ce pas la bonté rare, héroïque, qu'on sent propre à en susciter beaucoup d'autres, et qui se signale en exemple à tous? La beauté artistique, esthétique, c'est, pareillement, la volupté neuve et exquise des sens et du cœur, qui a le don unique de se partager sans s'amoindrir, ou plutôt de s'accroître en se partageant indéfiniment, comme le pain du miracle. L'art, ainsi, comme le culte pour lequel il éclôt mais auquel il survit, grandissant pour la remplacer, est la joie sociale, la jouissance collective par excellence.

Pourquoi, par exemple, ce privilège esthétique, à peu près exclusif, de la vue et de l'ouïe, qui est admis presque par tout le monde, à l'exception de Tolstoï peut-être, qui limite ce monopole à la vue, et défend expressément de dire, en dépit de tous les musiciens, « une belle musique »? A la vérité, l'illustre anachorète russe a une sainte horreur du beau, et ses pratiques à ce sujet valent mieux que ses théories. Laissons-le donc à l'écart des esthéticiens, et demandons-nous si le caractère privilégié des deux sens dont il s'agit ne leur vient pas de ce qu'ils sont les plus sociaux de nos sens, les agents habituels de toute transmission spirituelle? Nos sensations de tact, de goût, d'odorat, nous isolent, n'appartiennent qu'à nous, même quand nous participons à un même festin, tandis que nos sensations visuelles et acoustiques, rayonnement ou émanation d'un centre unique quand nous regardons

Digitized by Google

un même spectacle ou écoutons un même concert, nous rapprochent, nous confondent, dans un plaisir large et fraternel, en quelque sorte indécis. Mais quand, par hasard, l'odorat sert aussi à nous unir dans un sentiment commun, on a, par exception, de « belles odeurs », quoique Charles Lévêque nous défie d'en découvrir. L'odeur de l'encens dans une assemblée pieusement recueillie n'a-t-elle rien d'esthétique et ne concourt-elle pas, avec les mosaïques et les vitraux, avec l'élancement des colonnes, avec le plain-chant, au beau religieux?

Ce qu'il y a d'éminemment social dans l'art se montre d'abord à ce signe qu'il est, avant tout, un langage, une enluminure ou un prolongement de la parole, et, en fait, a toujours besoin, la musique notamment, d'un minimum de parole pour être bien compris. Lévêque a sur ce point, dans sa *Psychologie de la musique*, des remarques très fines. La différence essentielle entre les êtres naturels et les œuvres d'art est que l'œuvre d'art doit toujours *dire quelque chose* à celui qui la regarde ou l'écoute, tandis que, le plus souvent, l'être naturel n'a rien à nous dire. Ou, s'il nous dit quelque chose aussi, il a l'air d'être une œuvre d'art. C'est qu'en effet, monument, statue, bas-relief ou peinture, musique, arabesque même, aussi bien que poésie, toute chose artistique a pour caractère d'être un moyen de communication mentale entre les hommes, un transvasement d'esprit à esprit qui complète le langage et le continue en des profondeurs de signification où il ne pénètre pas. Ainsi, l'on peut dire que toute œuvre d'art doit être une phrase ou du moins un mot — un mot, c'est le cas souvent de la peinture de paysage ou d'une

Digitized by Google

symphonie, mais un mot qui implique une phrase enveloppée comme les mots des petits enfants qui commencent à parler. D'une part, l'art coopère avec la religion, la science, l'industrie, le gouvernement, par une action indirecte de résonateur merveilleux, à la transmission des idées et des volontés, à la communion intellectuelle et morale; d'autre part, et c'est là son miracle propre, il rend transmissible ce qui jusqu'à lui ne l'était pas, les émotions, les sensations mêmes, en ce qu'elles ont de plus nuancé et de plus intime. Ajoutons, avec Guyau, que le progrès de l'art se mesure à celui de la sympathie sociale qu'il recule incessamment, qu'il fait déborder sur l'exotique et l'archaïque, sur l'étranger lointain ou ancien, sur les êtres insociables même, malfaiteurs ou fous, sur les animaux, et jusque sur les êtres inanimés, les arbres, les fleurs, les paysages. — Voilà peut-être pourquoi l'influence du milieu physique, du climat, du sol, dans un pays qui se civilise, si elle se fait sentir de moins en moins dans ses productions scientifiques et même industrielles, frappe d'une empreinte toujours plus reconnaissable les produits de son art. C'est que, pour sentir personnellement, encore plus que pour penser de la sorte, il faut s'isoler, s'affranchir pour un moment de la société environnante, et s'unir amoureusement à la nature ambiante, inspiratrice ou consolatrice de sa passion : de ce mariage de l'âme artiste avec le sol natal éclosent les fleurs les plus rares du cœur, celles qui, précisément parce qu'elles sont ce qu'il y a de plus individuel dans l'individu, ont le plus de chance de se répandre le plus vite et le plus loin dans la foule admirative.

Digitized by Google

Ce caractère de nouveauté, de variation singulière et originale, mais d'originalité qui aspire à se vulgariser, ne figure pas, je le regrette, parmi les caractères du beau que notre auteur énumère. Pourtant n'est-ce pas par cette considération que se justifie la nécessité de l'idéal et du générique dans l'art, sur laquelle il a tant et si éloquemment insisté? Les idées de Platon l'ont trop ébloui; il n'a voulu voir dans la belle œuvre d'art que l'incarnation d'un type abstrait, d'un concept de l'esprit. Et, dans une certaine mesure, il n'est pas douteux que l'art ne saurait se passer d'employer des types consacrés, des moules usités, des clichés même. Pourquoi? Parce qu'il est une langue, et qu'il n'est pas de langue possible sans abstraction, sans idée générale. S'il doit être idéaliste ainsi, c'est pour lui une simple condition de sociabilité, de transmissibilité de ses impressions neuves. Il y a bien aussi toujours, en un autre sens du mot, un idéal dans l'œuvre d'art, mais un idéal individuel qui cherche à se généraliser. Un poète philosophe, Sully Prudhomme, qui cependant ne s'est pas placé, dans ses belles recherches sur l'expression des beaux-arts, au point de vue sociologique, les conclut ainsi : « Jouir d'une œuvre d'art, c'est goûter, au moyen de la forme, la joie de sympathiser avec l'idéal d'autrui. »

Mais ce n'est point le beau artistique seulement, c'est l'utile, c'est le bon, c'est le vrai, c'est toute chose humaine, qui commence par être individuelle avant d'être générale, c'est-à-dire sociale. La question est de savoir ce qui distingue le beau en cela, pourquoi une nouvelle manière de sentir ou d'idéaliser se généralise et est jugée belle. Est-ce seulement parce qu'elle est nouvelle? Non, et, bien qu'un

Digitized by Google

esthéticien récent, M. Grosse, dans son livre très intéressant sur les *Débuts de l'art* depuis l'âge des cavernes, fasse naître le sentiment esthétique du besoin de se singulariser pour se faire remarquer, je ne puis admettre que toute singularité, même à l'époque de la pierre éclatée, ait pu être admirée esthétiquement. Il a fallu aussi qu'elle plût. Et cela même ne suffit pas; car, de très bonne heure, une différence se fait sentir entre l'agréable et le beau. Nous admettons très bien que ce que nous jugeons plaisant et agréable soit jugé déplaisant et désagréable par autrui; au contraire, nos jugements sur le beau, comme l'a remarqué Kant, prétendent essentiellement à l'universalité. « Lorsque je donne une chose pour belle, dit-il, j'exige des autres le même sentiment. » Et l'on s'étonne, soit dit en passant, que par cette remarque très juste, Kant n'ait pas été conduit, non plus que Charles Lévêque, à comprendre tout ce qu'il entre de social dans l'idée du beau, puisque, sans la contagion des notions et des jugements de tout genre dans une société, cette prétention d'un jugement *sans motif*, comme celui du goût, à s'universaliser obligatoirement, serait inconcevable. Faut-il admettre que, par le fait d'une coïncidence spontanée, tous les jugements esthétiques prononcés par chaque individu indépendamment des autres, vont s'accorder entre eux? C'est ce qui ne s'est jamais vu. Ce qui se voit tous les jours, c'est que, parmi les connaisseurs, en chaque genre, les jugements esthétiques sont en désaccord, mais que, chacun aspirant à se propager, à s'universaliser de proche en proche, il y en a toujours un à un moment donné, dans une région donnée, qui l'emporte et doit

Digitized by Google

l'emporter sur les autres, les refoule, et s'impose dogmatiquement. Un écrivain anglais, d'une compétence reconnue en matière d'art, Mme Vernon Lee, raconte, dans une des dernières livraisons de la *Revue philosophique*, comment se sont formées ses idées esthétiques. Elle y montre surtout ce qu'il y a eu d'influence suggestive de ses maîtres et de ses lectures sur ses admirations ou ses réprobations qui lui paraissaient, au moment où elle les exprimait, s'être formées spontanément en elle. De pareils examens de conscience esthétique seraient très instructifs s'ils se multipliaient.

Mais la question n'est encore que reculée. Pourquoi, parmi cent nouveautés plaisantes ou frappantes qui aspirent toutes à se répandre admirativement dans le public, une seule parvient-elle à se faire admirer et juger belle? Il y a là une raison. Je ne puis accorder à Kant que le jugement du goût, pas plus que le commandement du devoir, soit un arrêt tout à fait sans motif, et, pour ainsi parler, un *admiratif catégorique*. Sous son faux air d'arbitraire se dissimulent des prémisses profondes dont il n'est que la conclusion inconsciente, des principes religieux ou philosophiques et des maximes morales, des idées et des besoins régnants et combinés; et c'est la variation lente de ces prémisses au cours des âges qui explique les changements historiques des Poétiques comme des Crédos. N'est-ce pas, parmi les œuvres d'art qui plaisent, celle, à plaisir égal, dont le charme est le plus approuvé par ces prémisses cachées, qui triomphe dans la lutte pour le succès? Tout art, qu'il le sente ou non, naît d'une religion dont il est le culte : religion de la gloire des dieux, puis des rois, religion de l'amour, re-

Digitized by Google

ligion de la pitié, de la volupté, du confort même. Aussi une des tiges les plus florissantes de l'art contemporain semble-t-elle être l'art décoratif, l'art industriel, l'art voluptueux, déification de nouvelles idoles. Mais est-ce à dire que tout soit relatif et variable, qu'il n'y ait rien de permanent, rien, par suite, d'objectif, dans une sentence du goût? Le problème peut se poser encore malgré la doctrine de l'évolution, ou plutôt elle lui prête un plus vif intérêt et permet seule d'entrevoir ses solutions positives. Darwin, dans ses recherches sur la sélection sexuelle chez les animaux, observe quelque part que les individus mâles préférés par leurs femelles, ou réciproquement, sont en général ceux que nous autres hommes, observateurs désintéressés, nous jugeons aussi les plus beaux. Il ne faudrait pas beaucoup d'observations de ce genre pour donner à l'esthétique une solidité qui lui fait encore défaut. Il s'agit, en somme, de décider si le génie qui enfante un beau nouveau, un type nouveau de beauté saluée telle par la foule, le *crée* réellement ou simplement le *révèle*, et en quoi pouvait bien consister, hors de nous, avant cette révélation supposée, une possibilité du beau non encore réalisée mais réalisable. Ce problème, au fond, est le même qui peut se poser aussi bien à propos des espèces vivantes. Elles ont beau procéder génétiquement les unes des autres, chacune d'elles n'en est pas moins un état d'équilibre vivant stable qui est relié aux autres par une chaîne continue d'états d'équilibres instables, et dont la possibilité lui préexistait d'une manière à la fois incompréhensible et indéniable. N'y aurait-il pas là les éléments d'un idéalisme nouveau et vraiment positif qui serait on ne

Digitized by Google

peut mieux conciliable avec le transformisme tant soit peu transformé?

Combien il est fâcheux, donc, que Charles Lévêque n'ait pas été tenté de rajeunir, en le plongeant aux sources nouvelles, son idéalisme ancien, d'origine toute platonique, et qu'il ait résisté à l'attrait puissant que l'évolutionnisme, sinon la sociologie, exerçait sur lui, malgré lui! Il semble, en effet, avoir été fortement impressionné par les ouvrages de Darwin. Dès 1862, dans une brochure sur *la physique d'Aristote et la science contemporaine*, à un moment où la traduction de l'*Origine des espèces* venait à peine de paraître, il en parle comme d'un « savant et curieux ouvrage... d'une sérieuse valeur ». Il écrit que « l'étude des travaux de M. Darwin, sa compétence évidente, son langage simple et pur de charlatanisme, inspirent le respect ». Un tel témoignage, à cette date, était une rareté unique dans l'école de Cousin. Dix ans après, son impression n'a pas changé. L'étude qu'il consacre au darwinisme, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, en septembre 1873, sur le *sens du beau chez les bêtes*, est d'une remarquable impartialité. Son âme droite et loyale se réfléchit sympathiquement dans l'admirable sincérité du grand naturaliste. Il avoue, à propos de la sélection sexuelle chez les oiseaux, que ces animaux ailés « ont tout l'air de donner gain de cause à la théorie darwinienne ». Aussi, ajoute-t-il, faut-il redoubler d'attention « si l'on ne veut être fasciné par la doctrine enchanteresse »; il dit plus loin « par la prestigieuse doctrine ». Et l'on est surpris de la tranquillité attentive, presque respectueuse, avec laquelle il discute des questions dont le seul énoncé l'aurait bouleversé d'indi-

Digitized by Google

gnation quelques années auparavant, notamment celle de savoir si l'animal porte en germe la faculté esthétique de l'homme, autrement dit s'il est vrai que « le plaisir qu'éprouve une poule à voir le riche plumage de son coq et la noble jouissance que nous goûtons devant la Vénus de Milo ne sont que deux degrés extrêmes d'une même puissance esthétique transmise et lentement amplifiée par le travail mille et mille fois séculaire de l'évolution ». Les objections qu'il fait à cette hypothèse ont bien l'air d'une résistanee désespérée. La principale est que l'admiration des femelles ou des mâles pour l'autre sexe, dans l'animalité, a toujours un objet particulier, individuel, et qu'elle n'atteint jamais en général. Or, sans idée générale, point de beau. Je me demande si ce n'est pas l'inverse qu'il faut dire; il me semble au moins aussi plausible de conjecturer qu'aux caractères typiques et sexuels plutôt qu'individuels s'attache l'admiration animale bien plus souvent encore que l'admiration humaine. Et je ferai observer, en finissant, qu'il est utile de remonter à ces origines zoologiques de l'idée du beau si l'on veut interpréter comme il convient les résultats fournis par l'étude de ses transformations artistiques et littéraires dans l'espèce humaine. A ne considérer que celle-ci, on s'aperçoit que le beau dans l'art, glorification d'abord des dieux, des rois, des héros légendaires et nationaux, commence par être terrifiant ou éblouissant, en architecture, en sculpture, en peinture, en musique comme en poésie, et que, bien plus tard seulement, après d'autres transformations, il devient avant tout la glorification de l'amour; et l'on pourrait croire que cette tendance finale est une déviation artificielle si l'on ne sa-

Digitized by Google

vait par l'évolution de l'esthétique animale, que l'art revient ainsi à sa source première. Quand Musset dit de la musique :

> Langue que pour l'amour inventa le génie,
> Qui nous vint d'Italie et qui lui vint des cieux...

il a vu juste, à cela près qu'il faut changer, paraît-il, le dernier vers et écrire : *qui nous vint des oiseaux*, à moins que ce ne soit des cigales ou d'autres animaux inférieurs. En tout cas, il est bien certain que c'est de l'amour et pour l'amour. Il se peut, comme le veut M. Bray, que les belles couleurs variées dont les animaux se décorent n'aient eu d'autre but à l'origine que de permettre aux individus de la même espèce, mais de sexes différents, de se reconnaître. Il est possible aussi que, comme le pense Darwin, les couleurs brillantes des fleurs soient un simple moyen de les signaler aux yeux des insectes qui les visitent et sans le vouloir les fécondent. N'importe, c'est toujours d'union amoureuse qu'il s'agit ici.

Après un si long examen du principal ouvrage de Lévêque, il ne m'est pas permis de consacrer à ses autres écrits toute l'attention qu'ils méritent, et je me bornerai pour la plupart d'entre eux à une courte indication. Son volume intitulé *le Spiritualisme dans l'art* (1864) n'est qu'une application à divers sujets, notamment à la sculpture et à la peinture, des principes posés deux ans auparavant dans sa *Science du Beau*. Cette application est souvent très heureuse et le style de l'auteur, toujours élevé, s'y enflamme souvent et s'y colore. Pour en donner une idée, je

Digitized by Google

citerai le passage suivant relatif aux cariatides. « La cariatide n'est qu'une colonne ou un pilastre à forme humaine; les pieds de la statue sont le socle de la colonne, le corps en est le fût, la tête le chapiteau, la corbeille le tailloir. On conçoit que de tels corps, passés à l'état d'élément architectonique, ne doivent rien exprimer, si ce n'est la force inébranlable dans l'immobilité absolue. Ce serait un contresens que de mettre dans leurs membres du mouvement, ou de la passion sur leurs visages. Ainsi l'ont entendu les Grecs, nos maîtres en ce genre encore. J'ai pu admirer, sur place, le goût avec lequel ils ont modelé et posé les cariatides du Pandroséum d'Athènes. Les visages de ces belles femmes sont impassibles; les plis de leurs vêtements tombent droits comme les cannelures d'une colonne dorique. Ce sont bien des êtres vivants changés en pierre. » On voit qu'en sculpture il admet la supériorité des Grecs, mais non en peinture. Le peintre spiritualiste, par excellence, et, comme tel, le plus grand, c'est, à l'époque de la Renaissance, Raphaël; au XVIIe siècle, c'est Poussin. Hegel disait que la France n'est pas assez fière de son Descartes; Charles Lévêque semble dire aussi qu'elle n'est pas assez fière de son Poussin, et il n'a jamais été mieux inspiré que dans les pages qu'il a consacrées avec amour à ce grand maître, à ce créateur du paysage mythologique, si fin psychologue de « l'âme des choses », des choses même qu'il composait le plus artificiellement. Dans une monographie toute récente, un écrivain distingué (1), signale comme un caractère presque unique la

(1) M. Paul Desjardins.

Digitized by Google

perpétuité du prestige et du charme de Poussin à travers toutes les variations du goût. Loin de l'éclipser, les nouvelles étoiles du ciel de l'art l'éclairent d'un jour nouveau; Puvis de Chavannes nous l'a mieux fait sentir et savourer; et nous ne lui reprochons plus, comme Eugène Delacroix, « un certain isolement des figures et l'aspect un peu nu de l'ensemble », car cela même, à présent, nous est, dit-on, « un élément de suavité ». L'école spiritualiste, à commencer par Victor Cousin, peut s'honorer d'avoir en France, rendu la première pleine justice à cet harmonieux et noble artiste, mais elle n'est pas seule à le louer.

J'ai déjà fait mention de l'étude, déjà ancienne, de Charles Lévêque sur la psychologie musicale. Je n'y reviens que pour lui reconnaître le mérite d'avoir découvert là un grand sujet à traiter et ouvert une mine féconde d'observations originales aux esthéticiens de la musique. — Ses *Harmonies providentielles*, où il a repris avec des arguments nouveaux, puisés dans la science moderne, l'antique effort pour justifier et glorifier la providence en dépit du malheur et du mal, n'est pas non plus dépourvu de ce caractère éminemment original d'avoir été, au lendemain de nos désastres, en pleine épidémie littéraire et philosophique de pessimisme, un solo d'une voix un peu faible mais très haute et très pure en faveur de l'optimisme. Le danger de ces panégyriques de la destinée est de discréditer le principe de finalité par l'abus fréquent qu'ils en font, et notre auteur n'a pas toujours évité cet écueil; mais, s'il y a quelque parti pris de bénédiction universelle dans son ouvrage, n'était-ce pas une réaction louable contre

Digitized by Google

cette manie tout aussi arbitraire de malédiction à propos de tout qui rend si agaçante à la longue la lecture de ses adversaires?

Je passe sur un opuscule où le spiritisme, en 1854, est examiné avec une extrême bienveillance, pleine de courage et de sincérité. Mais je ne puis m'empêcher de m'arrêter un moment encore pour entamer avec Charles Lévêque un nouveau petit débat à propos de ses intéressantes *Études de philosophie grecque et latine* (1864), où, entre autres morceaux, se trouve un travail sur Abélard qui n'est pas sans quelque lien avec ses écrits sur l'esthétique. Il s'agit de cette éternelle querelle des universaux, qui se reproduit de tout temps sous les formes les plus inattendues. Naturellement, il incline au réalisme métaphysique, ontologique, et cherche à y rattacher Abélard, précisément parce qu'il a en horreur le réalisme esthétique. « Le réalisme esthétique, en effet, comme il le dit très bien, est la négation radicale et excessive de l'idéal dans l'ordre du beau, et le réalisme métaphysique est l'affirmation excessive de l'idéal dans l'ordre du vrai. » J'aimerais à montrer, à ce sujet, que les nominalistes, à l'idée desquels je me range, ont eu plus profondément et autrement raison que peut-être ils ne l'ont cru. Guillaume de Champeaux, sociologue à sa manière, disait que, alors même qu'il n'y aurait plus aucun homme, aucun animal raisonnable, la *rationalité*, l'*humanité*, n'en subsisterait pas moins réellement. A cette proposition étrange s'oppose la thèse suivant laquelle les idées générales, les types, ne sont que des mots. Ce dernier rapprochement me semble avoir une portée inaperçue. On ne peut parler que par concepts, nous l'avons dit; et il

Digitized by Google

faut ajouter que les concepts ont été formés précisément pour répondre au besoin de parler, c'est-à-dire d'exercer l'action suggestive d'esprit à esprit. Aussi ne puis-je comprendre, soit dit en passant, comment le *conceptualisme* d'Abélard a pu être loué par l'école de Cousin, par Charles de Rémusat, comme une tentative de conciliation entre les deux thèses opposées, et encore moins comment Charles Lévêque a pu y voir, ingénieusement, une variante du réalisme. Une variante du nominalisme plutôt, Rémusat l'avoue à regret. Mais c'est un point que je me garderai d'approfondir, puisque, après de tels chercheurs, il reste obscur. Quoi qu'il en soit, remarquons que, dès que le besoin de transvaser le plus possible du contenu de notre esprit dans l'esprit d'autrui s'est fait sentir à nous et y a grandi, une distinction, jugée par nous de plus en plus importante, s'établit et se creuse en nous entre la partie de nos états intimes qui est facilement transmissible à autrui et celle qui ne l'est pas ou ne l'est que beaucoup plus malaisément. Il est probable que, pour un esprit vivant seul avec lui-même, absorbé dans sa vie intérieure, la différence de ces deux parties de son contenu spirituel ne serait point sentie ou n'apparaîtrait, si elle pouvait apparaître, que comme secondaire et superficielle. Mais, pour un moi social, qui, sans le savoir, est toujours un *nous*, rien de plus capital que cette distinction. Or, la représentation d'un chose individuelle et unique en soi, considérée comme telle, est essentiellement incommunicable; on ne peut suggérer, par signes verbaux ou autres, aux cerveaux étrangers que les côtés abstraits par lesquels diverses représentations se ressemblent, et les rapports

Digitized by Google

généraux, c'est-à-dire similaires, que ces abstractions, c'est-à-dire ces similitudes, ont entre elles. Voilà tout ce qui peut se verser de notre âme dans l'âme d'autrui, et réciproquement, par le canal de la parole. La similitude des faits ou des êtres individuels acquiert donc à nos yeux une valeur tout à fait exagérée et factice à partir du moment où la visée exclusive ou dominante de ce côté similaire des objets pensés par chacun de nous est une condition indispensable de pensée collective, c'est-à-dire de vie sociale. Nous sommes induits par là à déprécier étrangement le côté différentiel, singulier, concret, des choses et des êtres, qui, sans cela, nous semblerait d'importance majeure. Si nous ne vivions qu'en nous-mêmes, au lieu de vivre presque exclusivement en autrui, par la pensée du moins, quelque égoïstes que nous puissions être, nous n'aurions nul besoin de manier des mots, des concepts, de substituer aux réalités des abstractions; nous n'aurions pour éléments de nos combinaisons intellectuelles, imaginatives plutôt, que des perceptions originales, et ces combinaisons ne seraient jamais des déductions, des accouchements artificiels de conclusions enfantées par des prémisses. La logique proprement dite est chose toute sociale, tout intermentale si je puis dire, comme les concepts verbaux dont elle réglemente les unions, fécondes ou infécondes. Au lieu d'être des séries de raisonnements, les mouvements de perceptions et d'images dans cette âme solitaire et insociable que j'imagine — et de laquelle se rapproche celle de l'artiste ou du poète aux heures d'inspiration — seraient des déroulements de tableaux, des compositions esthétiques. L'Esthétique, précisément,

Digitized by Google

diffère de la Logique, dans le sens ordinaire et classique de ce dernier mot — en ce qu'elle a trait au fonctionnement de la vie intérieure la plus intense, extériorisée ensuite et socialisée par la vertu de l'art. Autrement dit, le propre de l'art — ce que Charles Lévêque dilettante savait bien, ce qu'il se refusait à voir dans ses théories — est d'envisager la réalité sous l'aspect de ses variations infinies, perpétuel rafraîchissement des regards et du cœur, comme la science la considère sous celui de ses répétitions sans fin, de ses monotones oscillations. L'art *enlève au temps*, comme dit Schelling, ce qui passe, et l'éternise; la science est plutôt le miroir changeant de ce qu'il y a d'éternel. L'art, en même temps qu'il généralise ce qu'il y a de plus intime, fixe à jamais, dans ses chefs-d'œuvre, ce qu'il y a de plus fugitif, pendant que la science, ou du moins la philosophie des sciences, en ses théories toujours provisoires, donne une mobilité apparente aux traits permanents et réguliers, à l'ossature rigide des choses. Les deux se complètent et doivent s'aimer fraternellement.

Cependant, je m'oublie à cette discussion où se fait sentir à moi, de nouveau, mais non de la même manière qu'à la villa des Tibylles, le charme profond de la conversation avec celui dont j'ai l'honneur d'occuper la place dans cette assemblée. C'est moi, cette fois, qui voudrais tâcher de le convaincre, comme s'il était là devant moi. Mais je sens bien que, malgré sa courtoisie et son hospitalité libérale d'esprit aux idées d'autrui, mes efforts seraient perdus. Le spiritualisme ancien était en lui une religion profonde, d'autant plus tolérante aux autres doctrines qu'elle se

Digitized by Google

savait plus inébranlable. Il écrit, incidemment : « On n'ignore plus aujourd'hui que la morale est une science de déduction qui, de la loi du devoir éternelle, absolue, obligatoire, proclamée par notre raison, tire toutes les autres lois écrites ou non, religieuses et humaines, sociales et domestiques. » Son éthique, on le voit, est bien sœur de son esthétique. Et, si épris qu'il soit de l'idée du beau, des manifestations du beau en tout genre, il aime le bien encore davantage. Il se plaît à rectifier l'erreur de ceux qui attribuent à Platon cette définition : le beau, c'est la splendeur du vrai. « Ils ont bien soin, dit-il, de n'indiquer ni le dialogue ni le paragraphe où se trouvent ces mots tout modernes. » En revanche, il cite un passage de la *République* d'où il résulte expressément que, aux yeux de Platon, le bien « surpasse en beauté » la vérité même. Ce culte de la beauté morale a été la passion de toute sa vie; à chaque page on entrevoit, on sent ce grand amour, comme, dans chaque site de la Grèce, de partout, on aperçoit la mer lumineuse où on la devine.

Mais devant qui le loué-je? Devant des hommes qui, bien mieux que moi, ont pu apprécier l'aménité de cet esprit, la sérénité de cette âme, la bonté de ce cœur; devant ses confrères qui étaient tous ses amis, qui, dans les épreuves de ses dernières années, ont été sa consolation et à qui il a voulu laisser un témoignage posthume de son affection en leur léguant, avec sa modeste fortune, ces autres amis bien chers aussi et bien cultivés, ses livres... J'ai eu grand plaisir à en lire plusieurs, et il me semblait les lire avec lui, tant il y a laissé son empreinte indélébile par les notes au crayon dont il les a couverts durant ses

Digitized by Google

longues promenades sous les beaux arbres de Bellevue, peut-être même sur les bords de l'Ilissus, et où s'exprime une vivacité d'impression demeurée jeune jusqu'à l'âge le plus avancé.

Il me revient souvent une pensée de Léonard de Vinci que je voudrais pouvoir lui appliquer : « De même qu'une journée bien dépensée donne joie à dormir, ainsi une vie bien dépensée donne joie à mourir. » Mais on m'assure que Charles Lévêque, parvenu au terme de son existence si noblement orientée toujours vers l'idéal le plus élevé, trouvait la vie brève, comme si sa brièveté n'apparaissait jamais mieux qu'en avançant en âge, et qu'il n'était point sans souci de la mort. Ce n'est pas qu'il ait démenti l'adage : philosopher, c'est apprendre à mourir. Mais il y a bien des manières philosophiques, à savoir esthétiques ou logiques, de mourir. Tel, sceptique et stoïque, sur l'oreiller du doute, s'éteint satisfait. Tel autre, discutant et argumentant magistralement jusqu'à sa dernière heure, puise dans son pessimisme moral, dans sa condamnation finale des iniquités et des maux de la vie, sa haute résignation à sa fin imminente. Charles Lévêque n'était ni sceptique ni stoïque, encore moins pessimiste; optimiste irréductible, il jugeait la vie belle et bonne comme son Dieu, il ne se plaignait jamais de sa destinée, pas même de l'immense douleur paternelle dont il a tant souffert, ni du suprême et cruel chagrin que lui causa, dans ses derniers mois, la perte de la femme qui l'aidait à porter le poids du deuil commun; jusque dans sa souffrance, jusque dans les injustices apparentes du sort il découvrait des accords providentiels. Par suite, ce *glissement dans l'in-*

Digitized by Google

connu, qui a de l'attrait pour un Renouvier, ne peut que lui inspirer, avec quelque effroi, l'amer regret de la beauté et de la bonté des choses. Mais, à mesure que l'heure approche, sa foi spiritualiste, devenue plus vive, plus forte, plus religieuse, le rassure et le soutient ; et il s'endort dans son espérance.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. ÉTIENNE VACHEROT

PAR

M. BOUTROUX

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 21 mai 1904

Né en 1809, mort en 1897, Étienne Vacherot a vécu presque tout le XIXe siècle, et les événements remarquables n'ont pas manqué dans sa longue carrière, puisque nous le voyons tour à tour Directeur des études à l'École normale (1835); puis (20 juin 1851) mis en disponibilité pour s'être, dans un ouvrage sur la théologie alexandrine, mêlé de théologie chrétienne; puis refusant le serment à la suite du coup d'État, et réduit à donner des leçons pour vivre; rédacteur du journal *l'Avenir* et puissant polémiste en 1855; en 1860, condamné à la pri-

Digitized by Google

son pour attaques au gouvernement impérial et au principe de propriété; en 1868, Cousin étant mort, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques; puis, lors de la guerre, maire élu du Ve arrondissement de Paris; député de la Seine à l'Assemblée nationale; quittant bientôt le parti républicain pour le parti monarchique, parce qu'il désespère de voir la République procurer le relèvement de la France; loyal et courageux adversaire de ses anciens amis dans le *Figaro* et le *Soleil;* toujours d'ailleurs et avant tout philosophe, et publiant, comme tel, d'un bout à l'autre de sa vie, de nombreux articles et d'importants ouvrages. Mais ces divers événements ne furent jamais, chez Vacherot, que les suites naturelles et comme les manifestations visibles du travail intérieur de la pensée. L'action, à ses yeux, était une partie de la sincérité. C'est donc le développement de sa pensée qui est sa véritable histoire, et c'est à le découvrir et mettre en lumière qu'il convient, semble-t-il, d'appliquer notre effort.

Fils d'un homme réfléchi et silencieux et d'une femme d'action et de passion, orphelin dès l'âge de cinq ans, il semble que Vacherot ait uni en lui, par hérédité, les qualités de ses deux parents. Dès son enfance il était batailleur; et, comme écolier, il réussit surtout dans la classe de philosophie. Il veut penser, et il veut agir; tandis qu'il conçoit il songe à réaliser, persuadé que, plus il pensera avec désintéressement et profondeur, plus ses idées seront capables et dignes de s'imprimer dans les faits.

Digitized by Google

Les cours qu'il entendit comme élève de l'École normale dirigèrent son attention, d'une part, sur la question de la méthode en psychologie, d'autre part sur la philosophie de la religion et la philosophie de l'histoire. Ce fut Michelet qui l'initia au premier de ces objets, en traitant, devant ses élèves, de la psychologie écossaise. Sur les autres il recueillit l'éloquente parole de V. Cousin, alors à l'apogée de son développement philosophique. Dans ce fameux cours de 1828 qui laissa de si durables souvenirs, Cousin, ayant quitté Schelling pour Hegel, exposait que Dieu doit être conçu, non comme une simple essence, éternelle et immobile, mais comme vie et esprit; et il présentait l'histoire comme le jugement de Dieu, manifestant le droit par le succès. Vacherot, plus tard, crut que sa propre doctrine n'était autre que celle du Cousin de 1828. Très modeste, il discernait mal ses réflexions personnelles des sollicitations qui les avaient provoquées.

Il se livra d'ailleurs par lui-même à des études approfondies, d'une part sur les travaux des Écossais, de Jouffroy et de Maine de Biran, d'autre part sur les principaux philosophes allemands : Leibnitz, Kant, Fichte, Schelling, Hegel. Sous cette double influence, il apprit à chercher, pour les croyances métaphysiques et morales de l'humanité, un double fondement : la conscience, Dieu.

Dans ses thèses de doctorat, relatives à saint Anselme et à Aristote, il fut amené à méditer sur les rapports de la raison et de la foi, et sur la question de l'immanence ou de la transcendance du divin. Il trouva dans Aristote une sorte de dualisme théologique qui le frappa : une nature,

Digitized by Google

toute pénétrée d'inteligence et d'appétit de la perfection, sorte de Dieu en puissance, suspendue au Dieu actuel et parfait, qui l'ignore et qui la dépasse infiniment.

Ces méditations et ces travaux avaient développé son originalité et sa vigueur intellectuelle. Lorsque, pour traiter un sujet mis au concours par votre Académie, Vacherot se mit à étudier l'histoire de l'École d'Alexandrie, il rompit résolument avec la doctrine officielle de l'arche sainte, d'après laquelle les questions religieuses seraient interdites à l'investigation du philosophe. Il apercevait des rapports historiques entre la métaphysique des Alexandrins et la théologie chrétienne. Il s'appliqua particulièrement à l'étude de ces rapports; et il se persuada que la religion, comme toutes les manifestations de la vie intellectuelle et morale, relève de la critique de l'historien et de l'examen du philosophe. En même temps, il comprit qu'une philosophie qui se confinerait dans la psychologie, sans oser aborder les grands problèmes de la métaphysique et de la théologie, serait infidèle à la tradition léguée par tous les maîtres, et mutilerait la raison humaine. Ces recherches suprêmes, estimait-il, la philosophie devait les entreprendre, comme les autres, en toute liberté d'esprit, sans aucun autre intérêt que celui de la vérité. Point d'équivoque, point de fausse prudence. La philosophie n'est pas, si elle sert.

Or, considérant les spéculations des Alexandrins sur l'idée de Dieu, Vacherot remarqua que ces philosophes, de peur d'attribuer au souverain être aucune dénomination qui fût indigne de son excellence, l'élevaient, non seulement au-dessus du monde des sens, mais au-dessus de la nature

Digitized by Google

intellectuelle et au-dessus de l'existence même. Et cependant ils affirmaient que Dieu est en quelque manière, qu'il est supérieur et non inférieur à la réalité, puisque nous sentons en nous son influence, et son action certaines. Telles la vérité, la beauté, nous meuvent sans être elles-mêmes des êtres. Certes, le dieu des Alexandrins, sans qualité, sans essence et sans nom, insaisissable, sinon dans une extase chimérique, n'était, en définitive, qu'une abstraction et une invention de philosophes. Mais n'y avait-il rien à retenir du puissant effort de ces métaphysiciens pour fonder la théologie d'une manière vraiment rationnelle, en critiquant l'idée de Dieu et en la purgeant de tout anthropomorphisme? Ne surprenait-on pas, d'ailleurs, une ressemblance remarquable entre l'antique doctrine alexandrine et les nouvelles spéculations des philosophes allemands sur l'idéal et le réel, considérés comme les deux faces de l'absolu? L'idéal, dans ces systèmes, n'est pas réel, la catégorie d'existence ne s'y applique pas; pourtant le réel ne devient intelligible et vrai que par sa participation à l'idéal.

Non plus que de la religion, la philosophie, selon Vacherot, ne pouvait se désintéresser de la politique. En lui, ce ne fut pas seulement le citoyen, ce fut avant tout l'apôtre de la libre raison qui refusa le serment au violateur du droit; et l'événement de Décembre lui fut une occasion de réfléchir en philosophe sur les conditions de la vie politique et sociale.

Où va, se demanda-t-il, la société actuelle? Quelle est, à travers ses tendances contradictoires, sa volonté vraie, profonde, destinée à se faire jour tôt ou tard? Quels

Digitized by Google

obstacles se dressent sur sa route, et comment les écarter? Quelles lumières, quelles énergies éclaireront et assureront sa marche? Tels sont les points sur lesquels s'interrogea Vacherot dans les vigoureux articles qu'il écrivit pour le journal *l'Avenir*, en 1855.

A considérer la société, estime-t-il, on ne peut douter qu'elle ne soit malade. Le siècle apparaît tour à tour impatient, découragé, épris de chimères, satisfait des plus basses réalités. Quelle est l'origine de son mal? Rien autre chose que le sentiment d'une disproportion énorme entre ce qu'il a rêvé et ce qu'il a fait, entre les destinées qu'il s'attribuait et la condition où il se trouve. Le but a été marqué par les principes de 89. Qu'y a-t-il de commun entre ces principes et le régime de 1855?

Reportons-nous à l'idée de la Révolution, comme au paradigme des sociétés modernes. La Révolution n'est autre chose qu'une magnifique illustration de l'esprit philosophique, dans sa pureté, dans sa force, dans son héroïsme sublime et redoutable. Et, en effet, pour qui, de haut, contemple son histoire, « quel mépris de la tradition! quelle confiance dans la logique! quelle religion des principes! Royalistes et républicains, constitutionnels et révolutionnaires, tous, si divisés sur tout le reste, se réconcilient, s'unissent, se confondent, dans le même amour de la liberté, de l'humanité, de la philosophie. « Périssent les colonies plutôt qu'un principe » : cette parole, échappée à un orateur, est le cri de cette révolution, la pensée de ce siècle, le dernier mot de l'esprit philosophique. » La Révolution, c'est « le triomphe du droit sur le fait, de l'éternelle vérité sur la réalité qui passe ».

Digitized by Google

Or, qu'ont fait les esprits supérieurs de notre siècle pour diriger la société dans la poursuite de cet idéal? Un des titres dont nos écrivains et nos penseurs aiment à s'enorgueillir est le développement de l'histoire et de l'esprit historique. Et l'histoire, certes, est un trésor de précieux enseignements. Mais l'esprit historique peut-il suffire à la raison consciente d'elle-même et à la société moderne? Dans l'ordre de la philosophie, son chef-d'œuvre est l'éclectisme, extinction de l'esprit philosophique. En politique, il conduit à diviniser le fait, à maintenir les abus parce qu'ils sont invétérés, à restaurer le passé parce qu'il est passé. L'esprit historique, c'est la tradition faite loi, donc l'oubli des droits du peuple, ce nouveau venu. « Ils l'ont oublié, ce peuple, sans lequel rien de définitif ne peut être fondé. Ils l'ont laissé à sa misère, à son ignorance, à ses superstitions, à ses idoles. Ils n'ont rien fait pour transformer en hommes, en citoyens, en frères, ces barbares, dont la force et les passions leur inspiraient tant d'effroi. Ils n'ont pas songé que la Révolution, comme le Christ, est venue pour la rédemption de tous, pour le salut universel, pour l'édification de cette vraie cité de Dieu, où toutes les classes, toutes les conditions, noblesse, bourgeoisie, peuple, seront confondues et transformées dans une société d'égaux et de frères... Et quand le flot démocratique vient battre leur frêle édifice, ils sonnent l'alarme et s'en prennent à la liberté; et quand il a tout emporté dans son irrésistible courant, la terreur et la haine les rejettent en arrière. Pleins de faiblesse et de complaisance, sinon de goût, pour ce passé qu'ils nous ont enseigné à détester et à combattre, ils n'ont plus de verve que contre

Digitized by Google

les révolutions; de sarcasmes que contre les réformes les plus généreuses. Ils errent, tristes et découragés, dans le vide des salons et la solitude des Académies, entre un passé qui ne leur pardonnera jamais les coups qu'ils lui ont portés, un présent qu'ils ne peuvent accepter, et un avenir dont les mystères les épouvantent... »

Mais, sans remonter à un passé condamné, la religion, qui, elle, est une force actuelle et vivante, ne demeure-t-elle pas le guide par excellence des sociétés humaines?

Il faut envisager la religion, non dans l'image trompeuse que nous en présentent de complaisants apologistes, mais en elle-même, dans son essence historique et vraie. Or, en ce sens, nous trouvons que le propre de toute religion, c'est d'imposer des dogmes au nom d'une autorité, par suite d'exclure la libre recherche du vrai. La religion, donc, ne peut contribuer à l'émancipation de la raison, au développement de la philosophie. Il est contradictoire que l'intolérance enseigne la tolérance, que la servitude affranchisse les âmes.

Mais ne convient-il pas que la philosophie, provisoirement du moins, s'accommode aux circonstances, use de politique, et fasse alliance avec la religion, quitte à se retourner contre elle par la suite, afin d'anéantir tout d'abord, grâce à ce compromis, l'ennemi commun, le matérialisme et l'athéisme?

Le matérialisme, certes, est la ruine de la société. Mais on ne saurait le combattre par la lâcheté, la fausseté, le mépris de la raison et la contrainte morale, qui en sont précisément les effets et les signes. La philosophie ne connaît pas de bonnes et de mauvaises doctrines : elle

Digitized by Google

n'a affaire que de la vérité. Et si illustre et puissant que soit le représentant de cette politique de compromis, dont on veut faire la loi des rapports de l'Église et de l'Université, qu'il lui soit dit sans ambages qu'une telle alliance est monstrueuse, et que c'est un mauvais signe pour un philosophe d'être couvert de louanges par les ennemis irréconciliables de la philosophie.

Une conclusion générale suit de ces diverses études : il faut se garder d'altérer la notion de l'idéal en la mélangeant à celle du réel. Concéder au fait un droit en face du droit, c'est nier le droit. L'idéal est un absolu, qui s'évanouit, s'il n'est intact. Et la première condition pour prétendre travailler à sa réalisation, c'est de le concevoir dans sa pureté et dans sa vérité.

Or l'idéal a deux faces, qui se correspondent merveilleusement. D'une part, c'est la justice ou la démocratie, à savoir l'avènement de l'universalité des hommes au droit, à la dignité d'homme, à la personnalité morale, par le libre développement de leur raison et de leur conscience. D'autre part, c'est la science et la philosophie, dégagées de toute servitude, s'appliquant en toute indépendance à la poursuite d'un seul objet : la vérité. Justice et vérité, celle-ci fondement de celle-là, la première réalisant la seconde ; toutes deux, d'ailleurs, inséparables de la liberté, qu'elles supposent et qu'elles actualisent : telle est la double fin, théorique et pratique, où tend l'émancipation de la raison, et qui fut l'objet de la Révolution française; tels sont les principes à la démonstration desquels doit se consacrer un philosophe.

Pénétré de ces idées, Vacherot composa, d'une part,

Digitized by Google

un grand ouvrage sur la métaphysique et la science, d'autre part, des études sur la démocratie et la religion, qui marquent le point culminant de sa réflexion sur les principes de la spéculation et de la pratique.

La recherche d'ordre théorique vient en premier lieu. En effet, si résolu que soit le philosophe à traiter avec la même liberté d'esprit des questions spéculatives et des questions pratiques, il importe que, tandis qu'il cherche la vérité en soi, il n'ait point l'esprit prévenu par l'idée des effets qu'elle doit produire dans la vie politique et sociale. D'ailleurs, n'est-ce pas la pureté même de la vérité, son absolue immatérialité et désintéressement, qui est le secret de sa force et de son efficace?

Les deux puissances à qui il appartient de chercher la vérité sont la métaphysique et la science. Mais elles ne peuvent accomplir leur œuvre qu'étant unies. Actuellement elles s'ignorent. Les savants ne croient qu'au fait et se gardent de la raison. Les métaphysiciens cherchent leurs inspirations dans la littérature : la philosophie passe pour une branche des humanités. De cette séparation résulte l'impuissance de l'esprit à constituer la doctrine philosophique qui ralliera toutes les intelligences et fera conspirer toutes les volontés. Science et métaphysique, expérience et raison, c'est à relier l'un à l'autre ces deux modes également nécessaires de la connaissance, que doivent tendre tous nos efforts.

Cette réunion s'obtiendra en confrontant les négations et les affirmations des deux parties, et en donnant à chacune d'elles la satisfaction nécessaire, non au moyen de

Digitized by Google

juxtapositions éclectiques ou de vagues compromis, mais par un système général, logique et harmonieux.

Or la science reproche à la métaphysique ses conceptions *a priori*, et la métaphysique redoute dans la science la tendance à l'empirisme et au matérialisme. D'autre part, la science affirme l'immanence des lois et causes du monde ; et la métaphysique entend maintenir la croyance de la raison à l'infini et au parfait.

Considérées dans leurs exigences essentielles, science et métaphysique peuvent être conciliées par une critique impartiale. L'erreur capitale qui a discrédité la métaphysique a été la confusion de l'infini et du parfait dans le concept éclectique du Dieu personnel. Ce concept, si on l'analyse, n'engendre que des contradictions. La perfection, il faut le reconnaître, est incompatible avec la réalité. Car réalité, selon la science et selon la critique, c'est action, mouvement, changement, progrès; et la perfection est nécessairement immobile. Le parfait est l'idéal, et ne peut être qu'un idéal. Le poser comme réel, c'est le nier. En revanche, la science va d'elle-même au-devant de la métaphysique pour garantir l'existence de l'infini, comme principe un et réel, où tout ce qui est puise l'existence et la force, où germe la pensée même, qui, développée, conçoit l'idéal et le divin.

Telle est la vérité : elle dissipe, comme fantômes de l'imagination, maintes traditions où l'on s'est habitué à voir des dogmes : la personnalité divine, le monde déclarant la gloire de Dieu, la volonté toute-puissante créant de rien l'être et les lois de la nature. Mais elle ne surgit pas moins des réflexions de la raison que des inductions

Digitized by Google

de la science; et, sans imposer à l'esprit aucun sacrifice effectif, elle ne laisse pas de lui ouvrir les plus sublimes perspectives. Combien le pur idéal, affranchi, non seulement de tout contact avec le réel comme le Dieu d'Aristote, mais des conditions mêmes de l'existence, incompatibles avec la perfection, n'est-il pas plus propre à élever et fortifier l'esprit que le Dieu homme ou chose, donc déchu et contradictoire, des religions et des métaphysiques! « Idéal! idéal! lumière des esprits, flamme des cœurs, n'es-tu pas le dieu que je cherche? Je l'ai cherché dans l'imagination et dans la conscience, j'ai cru le trouver dans la nature et dans l'humanité. Partout je n'ai vu, je n'ai saisi que des idoles... Où le chercher alors, s'il n'est ni dans le monde ni au delà du monde, s'il n'est ni le fini ni l'infini, ni l'individu ni le tout! Où le chercher, sinon en toi, saint idéal de la pensée? Oui, en toi seul est la vérité pure, l'être parfait, le dieu de la raison. Tout ce qui est réalité n'en est que l'image et l'ombre. »

Pour tendre vers cet idéal et travailler à le réaliser, l'homme, individu perdu dans l'univers, a besoin d'un point d'appui : il le trouve dans l'Infini qui réside au sein de cet univers, et qui, lui, est réalité solide et force inépuisable. L'infini immanent est comme un Dieu vivant, mais imparfait, qui, éternellement, aspire à se réunir au Dieu idéal et inaccessible. Par lui, nous trouvons, dans le milieu même auquel nous tenons immédiatement, la puissance de nous dépasser nous-mêmes. Quelle est, en effet, la condition qui permet à l'homme de conquérir la force et la vertu, sinon la participation à une communauté plus réelle et meilleure que lui, qui l'arrache à son égoïsme

Digitized by Google

et le rattache à l'Universel? Où prendre la foi qui remue les montagnes, l'énergie qui résiste aux passions et aux appétits déchaînés, sinon dans le sentiment de ces choses supérieures qui s'appellent le Tout, l'Humanité, la Patrie, l'État? Or ces choses existent véritablement, et nous y participons, et elles soutiennent en nous la vie, l'effort, l'action, parce que ce sont des émanations et comme des hypostases de cet Infini, qui fait le fond et l'unité de l'univers.

Un an après la publication du brillant et profond ouvrage sur la métaphysique et la science, Vacherot, qui prétendait que la philosophie présidât à la pratique comme à la théorie, fit paraître un livre de doctrine sur *La Démocratie*, 1859. Il y traite de la démocratie idéale ou vraie, laquelle est à la démocratie de fait comme les figures exactes des géomètres sont aux objets sensibles. Il n'y veut d'autre guide que la raison, libre de tout compromis avec la tradition ou avec l'intérêt.

En ce sens, l'objet de la démocratie est et ne peut être que la pleine réalisation, en tous les hommes, de la dignité, de la personnalité humaine. Or, tous les droits inhérents à la personnalité se peuvent résumer d'un mot : liberté. Ce mot, en effet, contient à lui seul : justice, égalité, fraternité, progrès, civilisation, socialisme légitime. Liberté, telle est la formule à la fois la plus simple et la plus complète de la démocratie.

Comme toute réalité implique deux éléments logiquement distincts, encore qu'inséparables : les parties et le tout, ainsi une société se compose de deux facteurs, aussi essentiels l'un que l'autre : les individus et l'État. Le pur individualisme, cet empirisme politique, n'est pas moins

Digitized by Google

faux que le panthéisme, qui absorbe les personnes dans l'unité de la communauté. L'État et les individus sont l'âme et le corps de la société.

De ces prémisses résulte notamment l'impossibilité de borner le rôle de l'État à garantir les situations acquises. L'État a le droit de faire tout ce que lui seul est en mesure de mener à bien pour procurer, chez tous, l'éveil et le développement de la personnalité humaine. C'est en suivant cette direction que Vacherot écrivit, sur la propriété, la proposition visée dans le jugement du tribunal : « Un décret qui, moyennant indemnité payée annuellement par les nouveaux propriétaires, exproprierait la propriété foncière au profit de ceux qui la cultivent, pourrait être une mesure d'une extrême gravité, et même d'une souveraine injustice, si elle devait entraîner la ruine des propriétaires expropriés; mais, en principe, elle ne constitue pas plus une atteinte au droit de propriété qu'une expropriation quelconque pour cause d'utilité publique. »

De la juste répartition des tâches entre les individus et l'État, Vacherot attendait l'avènement de la vraie démocratie, laquelle devait s'achever dans l'établissement des États-Unis d'Europe.

Les instruments nécessaires et suffisants de cette évolution étaient, selon lui, la raison et la science, inséparables elles-mêmes de la liberté. Quant à la religion, elle n'avait, en droit, aucun rôle à jouer. Mais dans la pratique, était-il juste de l'exclure dès l'heure présente? Les hommes, remarquait Vacherot, ne peuvent se contenter, pour leur vie morale, de puiser à la source intérieure de la conscience; car celle-ci ne saurait, à elle seule, distinguer sûre-

Digitized by Google

ment, comme la morale l'exige, entre l'individuel et l'universel : il leur faut une source extérieure. Or il n'en est que deux : la religion et la science. Là où celle-ci est insuffisamment développée, il convient, à titre transitoire, de laisser subsister celle-là. Que les âmes évangéliques, sinon ecclésiastiques, ne prennent donc pas ombrage d'une doctrine qui n'a en vue que le bien. Tant que leur action pourra être salutaire, le philosophe leur demeurera uni de cœur, sinon d'esprit

Le temps est proche, d'ailleurs, où ce secours sera superflu. Voyant désormais le but distinctement, la société y marchera tout droit et sans défaillance; il semble que l'on puisse prédire pour le début du XXe siècle, avec la disparition de la fausse démocratie, l'avènement de la démocratie vraie, fondée sur la raison et sur la liberté.

En traitant du problème politique, Vacherot a dû toucher au problème religieux. Mais celui-ci veut être étudié pour lui-même. Le philosophe y consacre un livre spécial, *La Religion*, 1869. Il n'y soutiendra, dit-il, d'autre doctrine que celle qu'il a apprise de ses maîtres: Kreutzer, Schelling, Hegel, Cousin.

Deux parts sont à faire de ce qui constitue les religions : l'esprit et la lettre. L'esprit, c'est l'élément rationnel et moral; la lettre, c'est ce qu'y ajoutent le cœur et l'imagination. Comme, dans l'âme humaine, la raison est autonome et se suffit, ainsi, dans les religions, l'esprit peut être entièrement séparé de la lettre. Les éléments extérieurs, dogmes, symboles, rites, ne sont qu'un véhicule, inutile dès que la vérité qu'ils enveloppaient en est dégagée. Dans la philosophie se retrouve, sans diminution,

Digitized by Google

tout ce que les religions contenaient de bon et de solide; en échangeant la religion contre la philosophie, l'homme ne sacrifie rien : il n'abandonne que l'erreur.

Ainsi en est-il en théorie. Mais la pratique soulève une difficulté. Que la religion disparaisse, cela est juste et bon, si c'est à la science et à la raison qu'elle cède la place. Mais en sera-t-il nécessairement ainsi? Ne peut-il arriver que la religion se dissolve sous la seule action d'une critique purement négative? Alors le vide qu'elle laisserait dans les âmes ne manquerait pas d'être rempli par ce matérialisme et ce sensualisme, dont certaines classes soi-disant éclairées et affranchies nous offrent, dans notre société même, le désolant spectacle. Une telle émancipation, qui peut le nier? marquerait une décadence. Et ce ne sont pas les progrès des sciences physiques, de l'industrie et de la civilisation, qui l'arrêteraient: à eux seuls, ils ne sauraient que la précipiter.

Grande doit donc être la circonspection des éducateurs de l'humanité à une époque de transition comme la nôtre. La seule manière légitime de préparer la disparition des religions, c'est de mettre la science et la philosophie à la portée de tous. Il faut que la mort des religions ne soit que l'enfantement de la vérité rationnelle dont elles étaient grosses. Et comme science et raison, c'est essentiellement autonomie et liberté, nul autre moyen que la liberté ne peut être légitimement et efficacement employé pour en préparer le triomphe. Il faut que, grâce à une libérale séparation des Églises et de l'État, la lutte se poursuive désormais, non plus entre les Églises comme institution et une philosophie officielle, mais entre la philosophie en soi et la religion en soi : lutte noble et sainte, où les deux adver-

Digitized by Google

saires auront droit au même respect, parce qu'ils ne se serviront l'un et l'autre, pour vaincre et pour conquérir, que des armes de l'esprit.

C'est ainsi qu'avec une simplicité et une liberté d'âme dignes d'un sage antique, sans chercher autre chose que le vrai et le bien sous leur forme la plus pure, Vacherot constitua un système complet de philosophie, théorique et pratique. Ce système consistait, en premier lieu, à distinguer radicalement l'idéal du réel; en second lieu, à discerner ce qui, dans le réel, était en opposition complète avec l'idéal et ce qui offrait avec lui quelque ressemblance. L'antagoniste irréductible de l'idéal, c'était l'individualité comme fin en soi, cet atomisme moral qui tend à la dissolution et à l'anarchie. Et ce qui avait avec l'idéal une ressemblance et une parenté, c'était le lien substantiel grâce auquel les individus s'organisent en touts de plus en plus relevés, depuis les systèmes matériels jusqu'aux sociétés humaines et à l'harmonie de l'univers. C'était même, en quelque manière, tant que manque cette communauté rationnelle et vraiment démocratique que seules la science et la philosophie peuvent réaliser, ces liens tressés par le cœur et l'imagination, que l'on appelle les religions. Développer la ressemblance que déjà le monde présente avec l'idéal, de manière à faire descendre celui-ci du ciel sur la terre, telle était la mission de l'homme; et le seul régime qui pût lui permettre de la remplir était le régime de la liberté.

Vacherot avait soixante ans quand il posa la dernière pierre de son édifice. Il devait vivre encore vingt-huit

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

années, et assister à des événements d'une gravité extraordinaire. Épreuve redoutable pour tout homme, troublante aussi pour un philosophe. Ces penseurs élevés au-dessus des préoccupations vulgaires, qui des pures idées de la raison composent des systèmes dont ils s'enchantent, ne laissent pas d'éprouver quelque embarras, lorsque les circonstances les amènent à confronter leurs théories avec la réalité. La plupart ont peu d'estime pour cette dernière. Si les faits sont mal conformes aux idées, convient-il de s'en émouvoir? Les faits ont-ils une valeur certaine pour qui possède les principes? Et le philosophe, parvenu au terme de ses ambitions diverses, jouit avec impassibilité des honneurs conférés à son audace de pensée et à son talent, ainsi que du plaisir de se sentir appuyé au roc d'une vérité immuable, tandis que les hommes errent et se disputent sur la mer agitée de la recherche. D'autres cependant donnent plus d'attention au cours que prennent autour d'eux les idées et les faits. Ils sont touchés par les démentis que l'événement inflige à leurs conceptions. Mais ils n'en abondent que plus fort dans leur sens, et se vengent de la réalité en la dénigrant avec une humeur de plus en plus indignée ou sarcastique. Plusieurs pratiquent une méthode différente. S'étant haussés à l'indépendance et à la hardiesse des opinions grâce à l'impulsion qu'ils recevaient du parti de l'action et du progrès auquel ils s'étaient affiliés, ils tiennent avant tout à rester des hommes de progrès et d'action, et suivent pas à pas leur parti dans chacune de ses évolutions, quitte à oublier à propos certaines affirmations de leurs anciens ouvrages, ou à les modifier doucement dans les éditions

Digitized by Google

nouvelles, ou à en donner d'ingénieux développements et explications.

Nulle méthode de ce genre ne pouvait convenir à l'âme candide et généreuse de Vacherot, toute à la vérité, toute au désir de voir cette vérité se communiquer aux hommes. Il avait toujours observé attentivement l'état des esprits et des choses politiques. C'était dans le dessein de démêler et exprimer la vraie pensée du siècle qu'il avait composé son système. Il n'eût plus été lui-même, il eût attribué à son sens propre une valeur que lui déniaient ses principes et sa conscience, s'il eût désormais fermé les yeux sur la réalité, ou si, la voyant autre qu'il ne s'y attendait, il eût manqué à rentrer en lui-même et à s'interroger sur la valeur de ses idées.

Or à peine avait-il publié *La Métaphysique et la Science*, que se manifestèrent, dans son propre entourage philosophique, parmi l'admiration générale, une inquiétude et une défiance inattendues. Il avait cru maintenir et assurer tout ce qui faisait la vérité et la force du spiritualisme classique; et voilà que la plupart des philosophes spiritualistes lui reprochaient de leur ôter Dieu et de les précipiter dans le panthéisme. Dans son effort impartial pour concilier la science et la philosophie, ils ne consentaient à voir que l'abdication de la philosophie devant la science. D'un autre côté, cette science, qu'il avait eu à cœur d'associer aux recherches philosophiques, et à qui il avait cru donner satisfaction, trompait étrangement ses espérances. Ainsi qu'il l'avait souhaité, la science sortait enfin de son indifférence à l'égard des problèmes philosophiques. Elle s'en occupait maintenant avec ardeur. Claude Bernard s'inter-

Digitized by Google

rogeait sur l'essence de la vie; et, dans les laboratoires des savants, Taine préparait son livre sur l'Intelligence. Mais, se bornant à appliquer dans ces domaines nouveaux les principes et les méthodes qui lui avaient réussi dans l'étude de la nature physique, la science aboutissait, chez les esprits systématiques, à des conclusions tout autres que celles que lui suggérait Vacherot. Un positivisme bien plus radical que celui d'Auguste Comte visait à étendre purement et simplement aux choses morales le déterminisme et le matérialisme qui semblaient ressortir des sciences physiques. Par là se trouvait sapée, dans sa base même, l'œuvre qu'avait édifiée Vacherot : ceux qu'il appelait à une collaboration amicale se révélaient ses pires ennemis.

Non moins grave fut le démenti que les événements infligèrent à ses conceptions politiques. Atteint au plus profond de son cœur par les coups qui frappèrent la patrie, il attendit d'une sincère application des principes de la vraie démocratie le relèvement de la France à l'intérieur et à l'extérieur. En bon citoyen, il entra, lui, philosophe et écrivain, dans la vie active proprement dite, et fit avec zèle son devoir de maire, puis de député. Il vit de près les hommes politiques, considéra les mobiles de leurs combinaisons et de leurs votes, suivit anxieusement le cours des affaires, pour savoir si le pays se dirigeait effectivement vers les deux objets qui lui apparaissaient comme également nécessaires : l'établissement d'un régime de paix et de santé morales, et la réparation de nos désastres ; et l'événement lui parut contraire à son attente. Il pensa voir les républicains précipiter ou laisser glisser

Digitized by Google

la France vers un régime d'intolérance et de démagogie, et, par la prépondérance donnée à la politique intérieure, ôter au pays la force et l'ambition de reconquérir sa situation dans le monde; et il désespéra de la République. Il se tourna vers le parti monarchique, espérant trouver en lui l'esprit de liberté et de patriotisme qu'il ne rencontrait plus, ou qu'il ne rencontrait qu'à l'état de velléité impuissante, chez ses anciens amis. Redoutable évolution, que Vacherot, pourtant, accomplit aussi simplement qu'en 1851 il avait refusé le serment au gouvernement impérial. Car cet acte, comme les autres, n'était que la traduction visible du travail intérieur et désintéressé de sa pensée.

Quelles furent donc les réflexions que fit naître en lui la contradiction des faits, au double point de vue de la spéculation et de la pratique?

En philosophie, il examina les principes qu'il avait soutenus : il jugea que, dans leurs éléments essentiels, ces principes tenaient debout, soit devant les critiques des spiritualistes de l'École, soit devant les légitimes revendications de la science. Mais il s'appliqua à mettre en évidence et à fortifier les points les plus importants de son système et les plus capables d'obtenir l'adhésion générale,

C'est ainsi que, voyant se lever un matérialisme scientifique qui, s'il l'universalisait, réduirait à néant la liberté morale, d'où découlent le devoir et le droit, il s'applique maintenant à montrer, non plus comment la science peut s'unir à la métaphysique pour embrasser la vérité dans son ensemble, mais comment se justifie, à l'égal de la méthode des sciences positives, le point de vue propre aux sciences morales. Et il expose que ce point de vue est, en définitive,

Digitized by Google

celui de la conscience, et que nous avons au moins autant de raisons d'admettre le témoignage de la conscience en faveur de la liberté, que d'affirmer le déterminisme sur la foi des sciences physiques et naturelles.

Telle est la face sous laquelle Vacherot présente sa philosophie dans son livre : *La Science et la Conscience*, publié au commencement de 1890. Il manifeste par cet ouvrage qu'il entend rester uni à l'École spiritualiste dans la revendication des droits de la philosophie en face de la science.

En même temps il persiste jusqu'au bout à chercher l'approbation, non d'une église, mais de tous ceux qui sont disposés à user impartialement de leur raison. Dans son dernier ouvrage de philosophie : *Le Nouveau Spiritualisme*, 1884, s'il concède à ses amis qu'un idéal sans existence réelle ne peut être qu'une abstraction, et qu'il est vain de lui adresser une invocation émue, ainsi qu'il avait fait en 1858, il maintient, sur les points essentiels, les modifications des thèses spiritualistes que lui ont paru exiger la science et la critique. Pas plus qu'en 1858 il n'admet la personnalité divine et l'existence de Dieu en dehors du monde. Cette concession faite, il ne s'en estime que plus fort pour soutenir, en face des savants comme des philosophes, l'impossibilité du matérialisme, l'existence d'un Dieu immanent, cause et fin du monde, qui ne se confond, ni avec les individus, ni avec leur somme, mais qui demeure dans son éternité pendant qu'ils passent, et qui assure un fondement rationnel aux êtres collectifs intermédiaires, humanité, patrie, sociétés, auxquels doivent s'appuyer les individus pour s'élever vers l'universel. Certes, nous concevons l'idéal, et la claire vision en est salutaire. Mais il

Digitized by Google

faut renoncer à l'optimisme où nous nous complaisions, quand il nous semblait que cet idéal, par sa vertu propre, pouvait et devait modeler le réel à sa ressemblance. L'idéal n'est qu'une de nos idées : nous ne disposons, pour marcher vers lui, que des forces imparfaites du monde réel; et, en attendant que la raison pure soit assez développée pour accomplir son œuvre à elle seule, il est, non tolérable, mais nécessaire qu'elle accepte le concours des puissances inférieures qui combattent les mêmes ennemis qu'elle.

Dans l'ordre spéculatif Vacherot estime qu'il n'a point changé; et en effet il a plutôt mis en relief telle ou telle partie de sa doctrine, qu'il n'en a modifié les principes. Dans l'ordre pratique, au contraire, il est le premier à déclarer que son point de vue s'est grandement modifié; mais cette évolution même est, comme le voulait sa nature aussi sincère que philosophique, étroitement liée aux idées maîtresses de son système. Sans doute, le sentiment, dans ce qu'il a de prime-sautier et de passionné : patriotisme exaspéré, penchant d'une âme généreuse à embrasser la cause des vaincus ou des faibles, impatience du joug des partis et amour inquiet de l'indépendance, a joué un rôle dans son changement d'attitude; mais le sentiment même le plus spontané et le plus sincère n'a pu être approuvé de cette conscience scrupuleuse, que parce qu'il se trouvait en harmonie avec les principes que sa raison lui dictait.

Le mobile qui a déterminé ce travail de sa pensée, c'est le besoin qu'avait toujours ressenti Vacherot de ne pas s'en tenir à des conceptions abstraites, mais d'aboutir à la pratique et à la réalisation. Jadis il avait cru que de

Digitized by Google

l'idéal tombait une sorte de grâce qui, par elle-même, transformait le monde, si seulement les obstacles étaient écartés. Maintenant il était bien forcé de reconnaître que, si l'homme veut voir le bien réalisé, il doit aider de toutes ses forces, par des moyens même imparfaits en eux-mêmes, à l'action que le divin peut exercer sur les choses. Il examina donc les questions morales et sociales d'un biais plus immédiatement pratique, poursuivant, non plus le parfait, mais le possible, et satisfait, en tenant compte de l'infirmité humaine, de conjurer les pires catastrophes.

Il a écrit un livre pour raconter comment il avait passé du parti de la république à celui de la monarchie : *La Démocratie libérale*, 1892. Ce livre est plus que la confession d'un honnête homme. C'est la confrontation, faite par un philosophe épris d'action, de la réalité avec l'idéal.

En théorie, sans doute, l'âme humaine, une fois affranchie des contraintes sociales ou religieuses qui l'empêchent de se développer selon sa loi, une fois rendue à elle-même, doit se porter vers la vérité qui est son bien, et travailler à la faire régner dans le monde. Mais, en fait, en est-il ainsi? L'événement, sur ce point, n'est que trop significatif. Quel spectacle s'offre aux yeux de l'observateur? Ceux qui ont brisé le régime de mensonge et d'oppression sous lequel défaillait la conscience publique ne font rien pour diriger vers le vrai et le bien les âmes ainsi émancipées; ils ne leur offrent aucune grande cause à défendre, ils ne l'appellent à aucune grande œuvre commune; et les individus se replient sur eux-mêmes, indifférents au bien de la communauté, tout entiers à la satisfaction de leurs appétits ou de leurs passions égoïstes. La ruine des tra-

Digitized by Google

ditions n'a ainsi servi qu'à déchaîner l'individualisme et le matérialisme, c'est-à-dire les puissances dissolvantes que toute civilisation véritable a précisément pour objet de combattre, et contre lesquelles la tradition, du moins, offrait des moyens de défense. Une fois de plus s'est vérifiée la maxime platonicienne : la corruption du meilleur est ce qu'il y a de pis.

D'où vient que l'affranchissement des esprits menace ainsi de tourner contre son but? C'est que cet affranchissement n'est pas procuré à l'aide des seules forces qui puissent le rendre véritable et efficace : la liberté et la raison. Dans les maximes de la république qu'il a devant lui, Vacherot ne voit ni l'une ni l'autre. Et pourtant, selon la conviction de toute sa vie, seules la liberté et la raison peuvent fonder l'œuvre de justice et d'harmonie sociales qui est tout l'objet de l'organisation politique.

Quel est donc le remède que réclame cette société en péril? Avant tout, il faut revendiquer pour ses membres la liberté, la faculté de penser et d'agir selon leur conscience, leurs lumières, leur idée du vrai et du bien. Si la vérité totale était connue, peut-être serait-on en droit de l'imposer; encore s'apercevrait-on bien vite que cette expression n'a aucun sens, parce que la vérité, en matière intellectuelle et morale, c'est la parfaite liberté dans l'harmonie parfaite. Mais, en fait, la vérité est pour nous un objet de recherche, non de dogme. Donc elle implique, loin de l'exclure, la liberté des intelligences et des volontés.

Le second ouvrier de la vraie démocratie, c'est la raison. Or, celle-ci ne se forme, en fait, que par progrès lents; et il se peut qu'elle ne soit, de longtemps, suffisamment déve-

Digitized by Google

loppée pour remplir le rôle social qui lui appartient. Déjà dans la première période de sa carrière, Vacherot avait envisagé cette difficulté; et, remarquant que l'obstacle à renverser, c'est essentiellement l'instinct d'individualisme égoïste, et qu'à sa manière la religion s'oppose à cet instinct, il avait conclu que l'on ne doit repousser l'aide de la religion qu'autant que le contenu rationnel qu'elle renferme en a été dégagé et est devenu le bien de tous. Aujourd'hui il va plus loin. Non seulement il estime que la substitution totale de la philosophie à la religion doit être ajournée à une époque sans doute très éloignée, en sorte qu'il faut traiter la religion comme une puissance appelée à subsister indéfiniment peut-être; mais il est plus frappé qu'il ne l'était jadis des côtés par où la religion, comme telle, est d'accord avec la philosophie. Celle-ci prescrit à l'homme de s'affranchir de la tyrannie du fait, de l'empirisme, de l'instinct d'individualité et d'égoïsme, pour tendre à l'universel, à l'infini et à l'idéal. Celle-là enseigne le dévouement à autrui, l'abnégation, la communion des âmes, le sacrifice du temporel à l'éternel. La différence, c'est que la philosophie fait appel à la raison, et la religion au sentiment. Et la raison est l'absolu, tandis que le sentiment n'est que le relatif. Mais, êtres de sentiment aussi bien que de raison, pourquoi n'admettrions-nous pas, comme naturelle et normale, la collaboration de ces deux puissances à l'œuvre d'union morale où nous appelle notre destinée? La voie de la philosophie reste la voie royale : celle de la religion, en tant qu'elle chemine dans le même sens mais est plus accessible, est, pour l'humanité en général, pour l'homme en tant qu'homme, la voie pratique.

Digitized by Google

Et Vacherot se plaît, non plus à opposer philosophie et religion comme relevant de principes contraires, mais à les rapprocher, à voir en elles des sœurs, parce qu'elles tendent, l'une comme l'autre, à fortifier l'homme contre le matérialisme et le pessimisme. Il exalte, en ce sens, l'efficacité singulière de la religion.

Comment croire que le christianisme ait aujourd'hui achevé sa tâche? Peut-être la civilisation dont nous sommes si fiers réussira-t-elle à universaliser le bien-être dans nos sociétés modernes. En bannira-t-elle la douleur morale? Donnera-t-elle aux hommes le pain de l'âme? Suscitera-t-elle dans les cœurs le dévouement? Mais qui remplira ces missions auprès de la généralité des hommes, si le christianisme n'est plus là? Est-ce la philosophie? Nos philosophes savent jusqu'où va leur influence. Est-ce la politique? Nos politiques ne font appel qu'aux tendances individualistes de la nature humaine. Est-ce l'industrie? Elle ne travaille que pour les corps. Si, pour orienter la société vers le perfectionnement moral, il reste tant à faire, comment affirmer que l'œuvre du christianisme est finie, et que l'Église du Christ n'a plus qu'à fermer ses temples et ses écoles?

De là les idées que Vacherot développe dans son dernier livre.

La démocratie est libérale, ou elle n'est pas. L'État parfait rêvé en 1859, seule communauté existante en face des individus, n'était qu'un idéal abstrait : entre l'État réel et les individus, il faut rétablir l'existence légitime et les droits de la société proprement dite. L'enseignement et la religion sont des droits de la société. L'Université,

Digitized by Google

comme corps enseignant, les Églises comme associations spirituelles, doivent être séparées de l'État, autonomes et libres. La solution des questions sociales ne peut non plus être abandonnée à l'arbitraire et à la réglementation de l'État. Mais la liberté, faisant son œuvre chaque jour à mesure que s'élèveront les masses, agira, ici comme ailleurs, lentement et sûrement. L'avenir est au remplacement progressif du patronat par la libre association ouvrière.

L'éducation reste la tâche capitale de la société, car c'est de la valeur intellectuelle et morale de ses membres que dépend son avenir. Toutes les puissances capables de former la raison et le cœur de l'homme y doivent concourir; et, si les dogmes scolastiques et la métaphysique alexandrine peuvent tomber sans inconvénient, le christianisme de l'Évangile doit demeurer, comme l'auxiliaire par excellence de la raison dans la culture de la liberté morale.

Si l'on compare *La Démocratie libérale*, de 1892, à *La Démocratie*, de 1859, ou *Le Nouveau Spiritualisme*, de 1884, à *La Métaphysique et la Science*, de 1858, on constate que le politique, en Vacherot, a pu changer de parti, que le philosophe même a pu, dans une certaine mesure, déplacer le centre de son système, mais que l'homme, avec son caractère droit et ferme, ses aspirations idéales, son désintéressement, sa vaillance honnête et simple, n'a jamais varié. Vacherot est un exemplaire achevé de l'homme sincère. La pensée, la parole, l'action, ne font qu'un chez lui, et la pensée a sa source unique dans

Digitized by Google

l'amour de la vérité. D'autres préoccupations que le vrai et le bien, d'autres ambitions que celle de les servir, ne peuvent trouver place dans son âme. Si on le loue de son courage, il s'en étonne; si on l'accuse de manquer de prudence ou d'habileté, il ne comprend pas. Il se garde d'ailleurs d'abonder dans son sens propre. Il tient l'individualisme pour la traduction morale du matérialisme; et il ne veut d'autre originalité que de penser en commun avec les plus sages et les meilleurs des hommes. Sa profondeur personnelle et sa puissance de compréhension, sa finesse, la grâce exquise et spirituelle qui rayonne de sa pure conscience de philosophe lui échappent. Le trait dominant de son esprit est une rare alliance de la faculté philosophique et du souci de la réalisation pratique. Non qu'il soit disposé à infléchir les principes pour les adapter à une fin marquée d'avance. Mais il ne conçoit pas la vérité autrement que comme le modèle de la réalité, et il croirait n'accomplir que la moitié de sa tâche, s'il ne cherchait comment l'idéal que conçoit la raison pourra trouver sa manifestation dans les faits. Homme de sentiment d'ailleurs, autant que de pensée, généreux, ardent, passionné même, il en vient, dans la vie pratique, à faire au cœur, dont il sait la puissance et la générosité, une place presque égale à celle de la raison. Il luttera jusqu'à la fin de sa vie, modifiant ses moyens d'action selon ses expériences et ses appréciations, pour faire descendre dans le réel, sinon toutes ses idées, du moins celles qu'il juge les plus fondamentales et les plus nécessaires.

Il a joué, dans l'histoire de la philosophie, un rôle remarquable. Cousin avait raison de dire qu'il s'était mis

Digitized by Google

hors de l'École. Cet homme très doux était un indiscipliné. Il voulait penser avec le siècle, avec les grands philosophes, avec l'humanité, non avec un cénacle d'amis ou de sauveurs attitrés de la société. A l'époque où les représentants officiels de la philosophie s'attachaient à la conception d'une philosophie séparée, se suffisant à elle-même, contente de respecter les domaines voisins pourvu qu'on la laissât libre dans le sien propre, Vacherot proclama que la philosophie n'est qu'un vain amusement de l'esprit, si elle reste étrangère à ce que la religion, les sciences, la politique, nous apprennent sur les besoins et la nature de l'homme. On se plaisait, dans ce temps, à rapprocher la philosophie des lettres, et à la séparer des sciences, parce qu'on jugeait les premières plus favorables aux croyances spiritualistes. Mais Vacherot n'admettait pas les habiletés et les tactiques; et il jugeait que, la science étant la grande conquête des temps modernes, c'était avec elle, avant tout, que la philosophie devait se mettre d'accord. Science et philosophie, c'est à ces deux puissances, judicieusement associées, que devait appartenir le gouvernement de la pensée et de la vie. Et, pour satisfaire la généralité des esprits, Vacherot n'attendait rien de cet éclectisme qui se borne à rapprocher du dehors les doctrines les plus diverses, sous prétexte que telle ou telle agrée, soit aux uns, soit aux autres, et qu'ainsi l'on a chance de contenter tout le monde. Il ne jugeait pas philosophique la méthode qui consiste à tenir fortement ce qu'on appelle les deux bouts de la chaîne, sans rechercher s'il y a bien une chaîne pour les relier. C'était, au contraire, dans la confrontation critique des idées, soit

Digitized by Google

entre elles, soit avec les résultats de la science, qu'il plaçait la tâche propre de la philosophie. Quiconque, aujourd'hui encore, voit dans la philosophie la réflexion de l'esprit, non seulement sur lui-même, mais sur la science, la religion, la vie pratique et sociale, et, en même temps, maintient son originalité et son rôle propre, suit la trace de Vacherot.

Dans l'ordre pratique, c'est surtout l'adversaire du gouvernement impérial et de la religion du fait qui fut écouté et exerça de l'influence. En 1860, Vacherot en prison était la pensée et le droit violés par l'arbitraire; l'idée, sacrée par les outrages de la force. L'admiration que lui avaient vouée les libéraux depuis sa brillante polémique de 1855 devint de l'enthousiasme. Au contraire, la marche qu'il suivit à partir de 1873 le sépara naturellement de son parti, et ne fut guère comprise du grand public. Les appréciations émises à cette époque sont en général superficielles et partiales. La vérité, c'est que Vacherot était avant tout un philosophe, et que, de nos jours non plus que du temps de Socrate et de Platon, il n'est sûr pour un philosophe de se mêler à la vie politique. Comment, pour l'ordinaire, sur ce terrain très spécial, agir, être fort, avoir la réputation indispensable d'homme sincère, convaincu, indépendant, invariable dans ses opinions, si l'on n'est l'homme d'un parti, si l'on n'en accepte le mot d'ordre et les évolutions aveuglément, soit comme soldat, soit comme chef? Et comment entendre de cette manière la sincérité, la conviction, la recherche du vrai et du bien, si l'on est philosophe? Vacherot l'a dit : l'idéal est une vierge immaculée qui ne souffre aucun contact avec le

Digitized by Google

réel. Lorsqu'on parle de réaliser l'idéal, on s'abuse. L'idée ne devient réalité que mutilée, altérée, méconnaissable. Il faut qu'elle compose avec les habitudes d'esprit et les désirs d'hommes inhabiles à sortir d'eux-mêmes; et, quand elle est comprise et adoptée par la masse, elle n'est plus. A moins donc de se dédoubler en quelque manière, il est difficile qu'un philosophe soit en même temps un homme d'action. Il pense, et jamais la pensée n'arrive à être assez déterminée pour rejoindre la pratique. De son côté, l'homme d'action réalise, et jamais la réalité ne peut être entièrement pénétrée et justifiée par la pensée. Le philosophe doit se contenter d'agir de haut et de loin, par l'intermédiaire des intelligences, auxquelles s'adressent proprement ses théories. A vouloir toucher directement le réel, il risque d'échouer ou d'agir à faux. Mais il est en lui de former les esprits au culte de la vérité et du bien, et d'introduire ainsi dans la société des forces morales, qui, à leur tour, lutteront pour l'existence et, peu à peu, plieront à leurs fins la réalité visible.

C'est cette puissance d'atteindre et de mettre en mouvement les intelligences qu'à un rare degré a possédée Vacherot. Lui aussi donc il a agi, d'une manière secrète, mais certaine, sinon précisément par son intervention dans la politique, du moins par son œuvre de philosophe, par sa pensée, une avec sa raison et sa conscience, par sa parole, une avec sa pensée, par l'attrait irrésistible de sa personne, vouée tout entière au culte du vrai et de l'idéal.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. GLASSON

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

A LA SÉANCE SOLENNELLE DU CENTENAIRE DU CODE CIVIL

TENUE A LA SORBONNE LE 29 OCTOBRE 1904

L'histoire impartiale ne manquera pas de reconnaître que le Code civil du Consulat doit occuper la première place parmi les lois françaises du XIXe siècle. Avec lui, s'est enfin achevée cette œuvre de codification et d'unification commencée par les ordonnances de Louis XIV. Il a été le point de départ d'un mouvement législatif analogue dans un grand nombre de pays étrangers où parfois les législateurs se sont inspirés directement du Droit français; d'autres fois, ils ont préféré donner à leurs Codes des caractères originaux et distinctifs sous des formes très

Digitized by Google

diverses, notamment sous celle de loi populaire ou, tout au contraire, sous celle de loi savante et scientifique.

Bien différents sont les caractères du Code civil. Il émane de jurisconsultes rompus au maniement des affaires. Ses auteurs se gardent de se livrer à la recherche d'une méthode et d'un plan nouveaux. Ils adoptent tout simplement les divisions et l'ordre suivis par les jurisconsultes romains, par Justinien dans ses Institutes qui les avait empruntés aux *Commentaires* de Gaïus. Mais pour le fond ils sont bien de leur temps et s'inspirent exclusivement de l'esprit et du génie du peuple français.

A certaines époques, une sorte de courant nouveau d'idées généreuses, dû à l'esprit de justice et de progrès, se produit dans une nation, s'imposant avec une force irrésistible à tous les partis. Les lois de la Révolution avaient affranchi les hommes et la terre, donné à tous la liberté et l'égalité. Publicistes, hommes d'État, philosophes, considéraient la terre comme la principale source de la richesse, et les plus aventureux dans la voie de l'égalité sociale allaient jusqu'à demander au législateur d'assurer à chaque citoyen la possession d'une parcelle de terre de quantité suffisante pour sa subsistance et pour celle de sa famille. C'était l'idéal rêvé par les Jacobins et aussi par les Girondins qui, sur un certain nombre de questions sociales, comme nous le dirions aujourd'hui, ne différaient pas des premiers ni de la majorité de la Convention aussi sensiblement qu'on l'a parfois prétendu. Les rédacteurs du Code civil, sans se laisser égarer par les utopies, suivent le courant de leur époque.

Ainsi s'expliquent les dispositions qui favorisent le par-

Digitized by Google

tage et le morcellement des héritages, une certaine indifférence pour la richesse mobilière, un oubli complet des lois du travail. Telles institutions qui se sont développées avec une véritable puissance dans le courant du siècle sont complètement passées sous silence. Œuvre des hommes, notre Code civil n'a sans doute pas atteint cette perfection idéale, qui n'est pas l'apanage du législateur humain. Mais malgré ses lacunes et certaines dispositions surannées, l'ensemble du monument n'en reste pas moins grandiose par l'harmonie de ses proportions, par les bases éternellement justes sur lesquelles il repose et par-dessus tout par la connaissance pratique des rapports de l'homme en société; c'est le Code du bon sens et de l'équité. Introduit dans d'autres pays par la force des armes, il s'y est maintenu par la force de la raison. Comme la rédaction des Coutumes au XVIe siècle, la confection du Code civil a ouvert une ère nouvelle et féconde dans l'évolution de notre droit.

Au XVIe siècle, les rédacteurs des coutumes officielles avaient fixé définitivement des usages incertains, cause de fréquents procès. Ces coutumes officielles, loin d'établir l'unité, maintenaient la diversité dans le droit privé. Elles étaient l'œuvre commune du clergé, de la noblesse et du tiers état, et chacun des trois ordres avait défendu avec acharnement ses intérêts et ses privilèges. Le Code civil, rédigé par les hommes qui appartenaient tous au tiers état, a été préparé dans un tout autre esprit : il a organisé la famille et la propriété sur la double base de l'égalité et de la liberté sans tenir aucun compte des distinctions de noblesse ou autres, et c'est en ce sens qu'on a pu dire qu'il est un Code vraiment bourgeois.

Digitized by Google

Ce Code a, le premier, réalisé cette unité du droit privé qui était depuis des siècles dans les vœux de la monarchie et qu'elle n'avait pourtant pas pu établir malgré sa puissance absolue. Nous savons, par notre expérience et par celle des autres peuples, ce qu'il en coûte d'efforts pour obtenir cette harmonieuse unité. Les imperfections et les lacunes sont choses secondaires que répareront la doctrine et la jurisprudence.

L'œuvre du Code civil, en effet, a été continuée par les Tribunaux et par les Facultés. Il ne m'appartient pas de vous faire connaître le rôle des tribunaux au XIXe siècle au point de vue du développement de la science juridique. Je ne veux pourtant pas laisser échapper l'occasion de constater que si la jurisprudence et la doctrine s'éloignent parfois l'une de l'autre à raison de la différence des points de vue auxquels elles se placent, cependant elles tendent, surtout de nos jours, à réaliser une heureuse harmonie dans leurs doctrines et dans leurs applications.

Ce que je dois surtout rappeler, c'est l'influence du Code civil sur l'enseignement du droit. On peut la résumer en deux mots et en disant que la promulgation du Code a été le signal d'une véritable renaissance des études juridiques en France. Lorsque les anciennes Universités furent supprimées, elles étaient entrées depuis un certain temps déjà dans une période de complète décadence. L'enseignement donné en latin se limitait presque exclusivement au droit romain et au droit canonique. Il n'existait dans la plupart des Facultés qu'une seule chaire de droit français dont le professeur était autorisé à faire usage de la langue maternelle. Aussi les Universités ne prirent aucune

Digitized by Google

part à la préparation du grand drame de la Révolution. Elles disparurent avec toutes les institutions de l'ancien régime et, lorsqu'on organisa les écoles centrales, on se contenta de doter quelques-unes d'entre elles d'une chaire de droit français. Le professeur devait s'en tenir à des notions élémentaires et purement pratiques sur l'ensemble du droit.

A vrai dire, l'enseignement de la science du droit avait disparu. Après la mise en vigueur du Code civil, on comprit qu'un enseignement nouveau et vraiment scientifique s'imposait pour former des hommes de droit, magistrats, avocats ou autres auxiliaires de la justice. Aussi, peu de temps après la promulgation du Code, les Écoles de droit furent successivement rétablies et réorganisées. L'enseignement du Code civil fut réparti entre les trois années de licence. Mais les autres parties du droit privé et le droit public étaient manifestement sacrifiés ou même complètement oubliés. Comme on ignorait quel pourrait être l'esprit des nouvelles écoles, on avait soin de ne pas leur confier l'instruction politique des générations futures. Le gouvernement prenait même certaines mesures de méfiance à l'égard des professeurs : il les obligeait à dicter les résumés de leurs leçons et à donner au préalable communication de leurs textes aux inspecteurs généraux. Je m'empresse d'ajouter que la plupart des professeurs refusèrent de se soumettre à cette injonction. Les uns en donnèrent pour raison que les inspecteurs généraux pourraient se permettre de s'approprier le bien d'autrui. Les autres, se plaçant à un point de vue plus élevé et plus désintéressé, refusèrent au nom de leur dignité et de l'in-

Digitized by Google

dépendance qui doit appartenir à tout membre de l'Université. Ces résistances obtinrent un plein succès et, dans la suite, l'enseignement du droit et la liberté des professeurs ne cessèrent de réaliser de nouveaux progrès.

Ce n'est pas ici le moment de vous présenter le tableau du développement de l'enseignement du droit dans les Facultés au XIXe siècle. Je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà dit précédemment dans une autre enceinte. Il ne m'est pas non plus possible d'entrer dans les détails de l'enseignement du Code civil. Un cours de droit est une production de l'esprit essentiellement personnelle. Le professeur prépare des élèves aux carrières judiciaires ou administratives, forme même parfois des disciples d'après sa méthode et selon la nature de son esprit. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, pendant le XIXe siècle, les tendances de l'enseignement ont toujours été libérales. Se plaçant au-dessus des passions et des intérêts des partis, les professeurs se sont attachés à former des jurisconsultes pénétrés à la fois de l'amour du droit et de l'équité; car le droit sans équité paraîtrait parfois trop dur, et il importe qu'une législation faite pour les hommes soit humaine; l'équité sans le droit pourrait conduire à l'arbitraire. Les professeurs n'ont pas ménagé leurs critiques à la loi ni même à la jurisprudence, sans jamais oublier le respect qui est dû à l'une et à l'autre. Les uns l'ont fait sous une forme familière et au nom du bon sens; les autres ont parlé un langage plus austère, se plaçant exclusivement sur le terrain de la science, de la logique et du raisonnement. A Paris, les cours de Bugnet et de Valette sont restés dans les souvenirs de ceux qui les ont suivis, et qui

Digitized by Google

sont aujourd'hui bien peu nombreux. La génération actuelle a été formée par d'autres maîtres, dont quelques-uns sont déjà descendus dans la tombe, mais dont le souvenir est resté présent à l'esprit de tous ceux qui m'écoutent en ce moment.

Il est plus facile de suivre le développement de la doctrine dans les ouvrages publiés par les professeurs des Facultés ou par les jurisconsultes appartenant à la magistrature et au barreau. Presque tous ceux qui ont consacré leur vie scientifique à l'étude ou à l'enseignement du Code civil ont d'abord formé une sorte d'école qu'on pourrait appeler l'école de l'exégèse. Ce sont, avant tout, des commentateurs du Code civil, pleins de déférence pour son texte, suivant sa méthode pas à pas, article par article, s'inspirant sans cesse de ses intentions. Je me garderai de vous parler des avantages et des défauts de cette méthode. Je me permettrai seulement de dire qu'à mon avis, du moins, si l'on en abuse, et si l'on s'en tient strictement à son application, le droit cesse d'être une science pour devenir un art, l'art d'interpréter les lois. Il faut rendre cette justice aux jurisconsultes qui ont, les premiers, écrit sur le Code civil, qu'ils semblent avoir aperçu ce danger. Ils se sont attachés à composer des traités d'un caractère vraiment scientifique et la tâche était tout particulièrement difficile dans ces premiers temps. On manquait à la fois de matériaux et de guide; la jurisprudence n'existait pas encore. On tirait surtout parti des travaux préparatoires du Code civil et des ouvrages de jurisconsultes du XVIIIe siècle, notamment de ceux de Pothier, dont s'était souvent inspiré le législateur du Consulat. C'est ce qu'a

Digitized by Google

fait notamment Maleville dans son ouvrage beaucoup trop oublié aujourd'hui et qui pourrait encore éclaircir certaines controverses, car Maleville avait été un des commissaires chargés de préparer la rédaction du Code et il a dû, par cela même, mieux que tout autre, comprendre le sens et la portée de ses dispositions.

Dès ces premiers temps, les jurisconsultes vraiment dignes de ce nom ont compris qu'il fallait s'élever au-dessus du commentaire sec, aride et froid des textes de loi, en s'aidant de l'histoire et de la philosophie. Ceux qui n'ont pas su se mettre à cette hauteur sont déjà tombés dans l'oubli. Quant aux autres, leur nom restera gravé dans l'histoire de la jurisprudence.

Elle rendra justice à ces premiers civilistes; elle rappellera les difficultés qu'ils ont dû vaincre; elle devra constater aussi que leurs écrits témoignent d'un véritable respect pour la loi, et, en même temps, d'un certain esprit d'indépendance. Ils soumettent leurs doctrines aux textes législatifs, mais ils se permettent en même temps de les juger. Comme exemple de cette indépendance, on peut rappeler le discours que prononça le professeur Toullier, de la Faculté de Rennes, dans la séance solennelle d'ouverture de cette Faculté, le 18 mars 1806, peu de temps après la victoire d'Austerlitz et la signature de la paix de Presbourg : « Pour être vraiment grand, dit-il, ce n'est pas tout d'avoir étonné le monde par des exploits guerriers, vaincu les nations et changé la face des empires. Les guerriers et les conquérants n'ont été souvent que le fléau du genre humain lorsqu'il leur a manqué les vertus nécessaires pour faire le bonheur des hommes et leurs

Digitized by Google

noms ne sont passés à la postérité que chargés de malédictions, tandis que ceux des législateurs sages et pacifiques n'ont jamais été répétés de siècle en siècle qu'avec attendrissement, respect et vénération. La gloire solide, la seule véritable gloire, est de rendre les peuples heureux, et le bonheur des peuples dépend essentiellement d'une bonne législation. »

Toullier avait aussi compris qu'on mutilait la science du droit en l'enfermant dans le domaine du Code civil; il avait placé en tête de son ouvrage un exposé sommaire du droit public et du droit constitutionnel. Il n'y ménageait pas ses critiques pour tout ce qui lui paraissait arbitraire. Mais la censure ombrageuse du premier Empire imposa la suppression de ces passages et le gouvernement, froissé de ces hardiesses, se refusa, malgré le vœu unanime de la Faculté, à confier le décanat à un professeur aussi indépendant. Toullier ne s'en émut pas et, tout en rendant pleine justice au Code civil, il en relève déjà certaines imperfections et songe à une revision prochaine. « Je tâche, écrivait-il à Lanjuinais, d'élever un monument au Code. J'unis toujours la théorie à la pratique et j'essaie aussi de préparer les matériaux d'une revision si souvent annoncée par M. Maleville, en relevant avec respect les imperfections d'un travail qui n'a pas été fondu d'un seul jet. »

Bien qu'il soit parvenu aux dernières limites de la vieillesse et qu'il ait fait paraître quinze volumes, Toullier est mort sans avoir pu réaliser son vœu ni terminer son traité. Tel a été aussi, dans la suite, le sort de la plupart de ceux qui ont eu le courage de consacrer une vie entière de

Digitized by Google

méditations et d'études à l'ensemble du Code civil ou à quelques-unes de ses parties les plus importantes. Bien rares sont ceux qui ont eu la bonne fortune, comme Delvincourt et Duranton en France, Laurent en Belgique, de terminer leur œuvre. Quelques-uns, moins favorisés, ont, du moins, laissé des continuateurs qui ont terminé leurs ouvrages. Celui de Toullier a été repris par Duvergier et par Troplong; celui de Proudhon par Valette; celui de Marcadé par Paul Pont; celui de Demante par Colmet de Santerre; en dernier lieu, celui de Demolombe par Guillouard. D'autres, moins heureux encore, n'ont pas laissé d'héritiers juridiques, et leurs livres sont tombés dans un oubli immérité. Tel a été le sort du traité de Ducauroy, Bonnier et Roustain, vrai chef-d'œuvre de doctrine, dont les deux premiers volumes ont seuls paru. Le Code civil, comme on le voit, semblable aux montagnes les plus élevées, n'a été accessible, jusqu'à son sommet, qu'à un très petit nombre de travailleurs.

Bien des jurisconsultes se sont rendu compte de cette difficulté et ont limité leurs efforts à une matière déterminée. Proudhon, doyen de la Faculté de Dijon, s'était d'abord proposé d'écrire un traité complet; mais, arrivé au titre de l'usufruit, il comprit qu'il n'y parviendrait pas. Il se concentra alors sur ce titre du Code civil et étudia ses dispositions avec une merveilleuse pénétration, qui lui valut d'être placé au premier rang parmi les jurisconsultes du dernier siècle.

Valette s'essaya à une autre méthode : il soutenait et voulait prouver que le moyen le plus sûr de faire connaître l'ensemble du Code civil était de s'en tenir à un traité

Digitized by Google

élémentaire, précis et clair pour le fond, simple mais soigné pour la forme. Malgré ses efforts, il n'est pas pourtant parvenu non plus à terminer son œuvre. Il a repris jusqu'à trois fois le premier livre du Code civil, d'abord comme continuateur de Proudhon, puis en son nom personnel. Mais il n'est jamais arrivé à en dépasser les limites. Fort mécontent du succès qu'obtenaient les ouvrages de Troplong, et dans le but d'en combattre l'influence, il entreprit d'écrire un traité des privilèges et hypothèques. Mais, sur ces entrefaites, survint la loi du 23 mars 1855. Cette loi, votée après une discussion trop rapide et tout à fait superficielle, avait moins pour objet direct d'améliorer le régime de la propriété immobilière que de favoriser les Sociétés de Crédit foncier, dont on venait de décider la création, notamment à Paris, dans le but de développer l'industrie du bâtiment. Valette, indigné des imperfections de cette loi, brisa sa plume, et le traité des privilèges et des hypothèques resta à son tour inachevé. Le doyen de la Faculté de droit de Paris, M. Blondeau, avait été, quelque temps auparavant, frappé des difficultés que rencontraient les jurisconsultes à terminer un ouvrage de quelque importance sur le Code civil. Il imagina un procédé nouveau qu'on ne saurait recommander, mais qu'il est permis de rappeler en raison de son originalité et d'après une tradition de l'École dont je ne garantis pas l'exactitude : c'était de commencer par la fin et de finir par le commencement. Demandez dans une bibliothèque de jurisprudence le traité de Blondeau sur *la séparation des patrimoines*, ouvrez-le, et vous constaterez qu'il commence à la page 473. L'auteur devait publier ensuite les 472 premières

Digitized by Google

pages qui auraient été consacrées à une partie de la théorie des privilèges et hypothèques, mais il ne l'a pas fait. Blondeau n'a donc pas été plus heureux qu'un grand nombre de ses contemporains, car s'il a pu finir son livre, c'est à condition de ne l'avoir pas commencé.

Le temps ne me permet pas d'apprécier ici avec tous les détails nécessaires ces grandes œuvres, complètes ou incomplètes, écrites au XIXe siècle sur le droit privé. Les noms de Delvincourt, Merlin, Toullier, Proudhon, pour les premiers temps; ceux de Duranton, Demante, Troplong, pour le milieu du siècle; en dernier lieu, ceux de Valette, Colmet de Santerre, Demolombe, sont l'honneur de la science française. Tous ces jurisconsultes sont, avec des nuances plus ou moins accentuées et sauf exception pour Merlin, avant tout des commentateurs du Code civil appartenant à l'école exégétique, pénétrés du même esprit que Toullier, respectant scrupuleusement la loi, mais s'élevant aussi au-dessus de son texte par l'étude de la philosophie et de l'histoire.

L'école synthétique a réuni moins d'adhérents, mais elle a peut-être obtenu un succès plus éclatant et surtout plus durable, grâce au talent et à la science de ses deux représentants les plus illustres, Aubry et Rau, longtemps professeurs à la Faculté de Strasbourg, en dernier lieu tous deux conseillers à la Cour de cassation. Le plan de leur ouvrage a été souvent approuvé et même admiré. Il ne faut cependant pas oublier qu'il a été emprunté à un jurisconsulte allemand, Zachariæ, lequel, à son tour, s'était tout simplement inspiré de la méthode générale adoptée dans les Universités de son pays pour les ouvrages et les cours

Digitized by Google

de Pandectes, c'est-à-dire de droit romain dans ses applications actuelles avant la promulgation du nouveau Code civil.

Ce qui est vraiment remarquable dans l'ouvrage d'Aubry et Rau, c'est l'art avec lequel ils ont brisé l'ordre suivi par le Code civil pour faire rentrer toutes ses dispositions dans des divisions plus logiques et par cela même d'un caractère plus scientifique; c'est un style d'une grande austérité et tel qu'il convient à la science un peu sévère du droit; c'est la place considérable faite à la jurisprudence, discutée avec un esprit judicieux et pénétrant; c'est le soin avec lequel les solutions données dans le texte sont séparées des controverses exposées dans les notes; c'est la connaissance solide du droit romain et de l'ancien droit. Le succès de cet ouvrage n'a pas cessé de croître et il est permis d'ajouter qu'il a contribué à ouvrir la voie nouvelle dans laquelle est tout récemment entré l'enseignement du droit privé.

Cette troisième école est née d'hier; il n'est donc pas encore permis de la juger définitivement. Nous nous bornerons à la saluer avec sympathie, comme le mérite toute tentative de progrès; elle commence à être connue par plusieurs publications de premier ordre et par quelques cours de Faculté. Cette nouvelle école est nettement plus hardie et plus indépendante que ses devancières; elle attribue aux jurisconsultes un rôle plus haut et plus puissant que celui de l'interprète; elle veut que le droit contracte des alliances étroites, non plus seulement avec l'histoire et la philosophie, mais avec toutes les sciences sociales. Rien n'échappe à ses investigations, ni les législations

Digitized by Google

étrangères, ni les questions de l'ordre économique ou politique; en un mot, elle veut faire du droit une science d'observation. Le Code civil ne disparaît pas dans ce vaste ensemble de connaissances qu'on impose aux jurisconsultes; on continue à lui réserver une place prépondérante, mais non plus exclusive. D'ailleurs, le temps a marché, des besoins nouveaux ont apparu auxquels on a dû donner satisfaction.

La jurisprudence elle-même s'est émancipée et, empruntant au préteur romain des procédés qui lui étaient familiers, elle a complété ou même parfois modifié le Code civil. La doctrine ne pouvait rester en arrière; elle devait même aller plus loin. Plusieurs jurisconsultes en sont arrivés à considérer la coutume comme une sorte de droit qu'il faut placer à côté de la loi écrite. On a même essayé d'attribuer une certaine force obligatoire aux opinions des jurisconsultes, d'ailleurs sous des conditions assez rigoureuses. Nos prédécesseurs, respectueux de la loi, lui soumettaient leurs doctrines. Plusieurs contemporains, plus audacieux, ne sont pas éloignés d'assujettir à leurs doctrines la loi elle-même. Ils ont rencontré de sérieuses résistances auxquelles ils devaient s'attendre. La lutte est engagée et le moment n'est pas encore venu d'en connaître les résultats. J'aime mieux, en terminant, convier tous les hommes de science et de pratique, amis du bien, pénétrés de l'esprit de justice, désireux d'assurer la paix sociale, à une autre œuvre déjà commencée, mais non achevée, et qui, pour être menée à bonne fin, demande autant d'activité que de dévouement.

On a vu de notre temps surgir tout un peuple nouveau,

Digitized by Google

celui des travailleurs. Les lois de la Révolution avaient supprimé les anciennes corporations. Puis, les interminables guerres de la République et de l'Empire avaient suspendu le commerce et l'industrie; les hommes étaient aux armées et non dans les ateliers. La paix rétablie, le travail reparut; les rapports entre patrons et ouvriers se multiplièrent, se compliquèrent, se transformèrent. On repoussait désormais le patronage pour se placer exclusivement sur le terrain du droit. Mais où se trouvait ce droit des travailleurs? On l'aurait en vain cherché dans le Code civil. Une législation nouvelle s'imposait; on s'est mis à la tâche, tâche particulièrement lourde et difficile.

Dans la lutte pour la vie, l'enjeu n'a jamais été aussi formidable : il y va de la fortune publique, de la liberté des citoyens, du progrès de l'humanité. Il nous faut un second Code. Il a déjà été préparé en partie par un certain nombre de lois. Ce Code du travail doit être inspiré par le même esprit que le Code civil, je veux dire par l'esprit de justice, de sorte que ces deux Codes, loin d'entrer en conflit l'un avec l'autre, se compléteraient réciproquement et se joindraient comme les deux mains du corps social pour apprendre à tous leurs devoirs et assurer le respect de leurs droits.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. THÉOPHILE ROUSSEL

PAR

M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques du 10 décembre 1904.

MESSIEURS,

Au milieu d'une société lassée où tant d'hommes se plaisent à douter d'eux-mêmes, où, pour s'épargner toute peine, on tient tout effort pour stérile, ne convient-il pas, surtout en cette enceinte, de faire entendre, au nom de la morale et de l'histoire, le récit d'une vie très simple tout entière consacrée au devoir, mêlée aux agitations des partis, en demeurant étrangère à leurs passions, ne cherchant dans les travaux du Parlement qu'un moyen de réaliser de grandes réformes, ne poursuivant en une singulière unité, au-dessus de tous les calculs vulgaires,

Digitized by Google

qu'une seule ambition, celle de faire avancer la civilisation à l'aide de quelques lois longuement conçues et défendues avec une merveilleuse ténacité.

Député à l'Assemblée législative à trente-trois ans, vivant pendant dix-huit ans dans la retraite la plus digne, élu en 1871 par le département où il était né, et ne cessant pas jusqu'à sa mort de défendre les idées auxquelles il mettait son honneur à demeurer fidèle, Théophile Roussel a donné aux politiques un rare exemple de persévérance et de désintéressement. Son existence doit servir de leçon aux ambitieux et aux égoïstes : en ne cherchant qu'à faire du bien à ses contemporains, en ne pensant qu'aux autres, il a forcé l'estime et conquis le respect.

Théophile Roussel est né le 27 juillet 1816, à Saint-Chély-d'Apcher, dans cette partie aride et sauvage de la Lozère voisine de l'Auvergne, où il semble que la dureté du sol ait trempé les caractères. Son grand-père avait exercé le rude métier de médecin de campagne et laissé dans le pays un souvenir de bienfaisance et de bonté dont son père, fidèle à la profession paternelle, avait recueilli l'héritage. Par son père, comme par sa mère, les souvenirs des ascendants remontaient très loin, formant autour de la souche, dont il était issu, ces relations entre les moindres incidents de l'histoire locale et les siens qui sont, dans nos provinces, la noblesse des familles bourgeoises. Son enfance s'écoula active et paisible; il puisait ses premières inspirations de bienfaisance auprès de sa mère, d'une piété tendre et éclairée, véritable providence pour tout ce qui souffrait dans le pays. Ainsi, bien avant qu'aucune

Digitized by Google

leçon pût lui être donnée, il recevait de ses parents un enseignement qui devait être ineffaçable, voyant pratiquer auprès de lui, en pleine action, sans jamais de repos, le dévouement aux malades et la charité envers les pauvres. Tout enfant, il accompagnait sa mère et il sentait naître en lui cet attachement filial qui devait devenir le culte de sa jeunesse et le souvenir ému de sa vie. Lorsque furent achevées ses premières études à l'école des Frères, il fallut prendre un parti. Sur sa profession, il n'y avait pas de doute : il devait être médecin. Ses parents se décidèrent à l'envoyer à Paris : le voyage était long et la séparation plus longue encore. En ce temps-là, les vacances ne ramenaient pas les écoliers au pays natal : il devait passer plusieurs années au collège Stanislas; il se souvint toujours de son arrivée; il racontait que son costume et son accent avaient soulevé l'hilarité de ses camarades; dès les premiers jours, sa vigueur physique le fit respecter, en attendant que ses succès le missent au premier rang de sa classe. Il retrouvait d'ailleurs sur les bancs du collège un élève, plus jeune que lui, Eugène de Rozière, qu'il avait connu tout enfant, qui devait être l'ami des bons et des mauvais jours. Mme de Rozière accueillait Th. Roussel comme un fils et le jeune homme trouvait dans ce foyer toujours ouvert les souvenirs vivants de la Lozère. L'intimité des deux jeunes gens se resserrait d'année en année. A l'heure où Eugène de Rozière entrait à l'École de droit, Théophile Roussel suivait depuis deux ans les cours de la Faculté de médecine.

Tandis que l'étudiant en droit, sous les auspices de son savant aïeul Pardessus, s'initiait à une science que son

Digitized by Google

érudition devait honorer, l'étudiant en médecine se reposait des cours et des cliniques en consultant les livres de son ami; le moyen âge l'attirait; il aurait voulu partager son temps entre la médecine et l'histoire. Un voyage d'Italie fait en commun, à petites journées, avec des séjours prolongés, causa une joie sans égale aux deux amis; ce qui fut sans doute l'emploi d'une seule vacance d'automne laissa dans leur pensée une trace ineffaçable.

Les souvenirs ne se mesurent pas par le temps qu'ils ont mis à se graver dans la mémoire, mais par la durée des impressions reçues en un instant et se prolongeant parfois autant que la vie. La curiosité des voyageurs était très vive et les jetait dans toutes les directions : monuments de l'art, vestiges de l'antiquité, tout les intéressait. Ils revinrent épris d'une étude sur un pape originaire de leur pays natal. Guillaume de Grimoard qui était devenu pape en 1362, sous le nom d'Urbain V, n'était-il pas issu d'une famille noble du Gévaudan? Pourquoi un enfant de la Lozère n'écrirait-il pas son histoire? Théophile Roussel entreprit les recherches les plus précises et les plus malaisées, dans les archives alors mal classées de nos provinces; il suivit le futur pape au monastère de Chirac où il avait pris la robe de bénédictin, à Toulouse où il reçut le bonnet de docteur, à Montpellier où il professa avec succès, à Auxerre où il fut abbé de Saint-Germain, à Marseille où il gouverna la célèbre abbaye de Saint-Victor, relevant les privilèges, les fondations, les faveurs dont le pape combla les villes où il avait vécu, et signalant les institutions dont la trace s'est conservée jusqu'à nous dans les chartes et dans les livres autant que sur le sol même

Digitized by Google

de l'ancienne France. Ces recherches conduites avec méthode, poursuivies avec une patiente sagacité par un jeune homme de 24 ans, frappèrent l'Académie des Inscriptions : dans un rapport étendu, M. Berger de Xivrey en fit un vif éloge et ce qu'il en dit permet de regretter que l'auteur n'en ait publié que des fragments (1).

Les recherches historiques ne le détournaient pas de sa profession. L'année même où l'Académie des Inscriptions lui décernait une médaille d'or au concours des Antiquités nationales (30 juillet 1841), il était reçu comme interne et il méritait au concours le titre de lauréat des hôpitaux.

Dès son entrée à l'hôpital Saint-Louis, il fit une découverte. En visitant les hôpitaux de Lombardie, il avait observé une maladie étrange que les gens du pays appelaient le « mal de misère » et qui attaquait à la fois la surface du corps et les sources de la vie. Les médecins croyaient jusqu'alors la « pellagre » spéciale à l'Italie et à l'Espagne. Peu de semaines après son retour d'Italie, frappé de l'analogie des symptômes, il annonça qu'il venait de reconnaître un cas dans son service. L'émotion fut vive dans le corps médical. Mieux instruit par une étude attentive, il put bientôt constater deux autres cas et le jeune interne s'empressa de signaler, dans une note adressée à l'Académie des Sciences (17 juillet 1843), l'identité des maladies rencontrées dans l'Italie septentrionale, dans les Asturies et dans les Landes de Gascogne. Ce qui pour tout

(1) Rapport à l'Académie des Inscriptions au nom de la Commission des Antiquités nationales, par M. Berger de Xivrey, lu en séance publique le 30 juillet 1841.

Digitized by Google

autre aurait été une simple observation fut pour cet esprit attentif et sagace le point de départ des plus fécondes études. On persistait à nier l'existence en France du mal qu'il avait décrit. Poursuivant son enquête de province en province, interrogeant les médecins de campagne, pénétrant dans les hameaux les plus reculés, il découvrit des milliers de paysans atteints d'une affection dont les symptômes paraissaient aussi bizarres qu'implacables : c'était une atonie des forces, une altération du sang, une sorte de scorbut finissant par l'imbécillité ou la démence. Sous l'effort d'une volonté que rien ne lassait, il vit le champ de ses recherches s'agrandir. A mesure que les faits s'accumulaient, il parvenait à les contrôler les uns par les autres, et peu à peu il eut la joie de voir éclater la vérité. En 1845, il publiait un livre sur la pellagre, son origine et ses progrès : avec une rigueur de description et une méthode qui ne se démentent pas, le jeune médecin compare les écrits et les faits, remonte à la cause et conclut en accusant l'alimentation presque exclusive du maïs au milieu d'une vie de misère. Il allait plus loin, dénonçait le parasite du maïs qui le rendait toxique et indiquait le moyen de l'éliminer. Cette étude savante souleva de vives polémiques dans le monde médical, ce qui est le signe et la condition du succès : l'auteur se sentit attaché à son sujet par la lutte non moins que par les suffrages de ses maîtres.

Orfila, qui exerçait alors une autorité incontestée sur la jeunesse, avait été frappé de l'intelligence de son jeune confrère; il détermina l'Académie de Médecine à lui confier une mission en Espagne. Parti en octobre 1847, il séjourna quelques mois dans les villes; vers la fin de l'hiver, il re-

Digitized by Google

monta vers l'Asturie et poursuivit de village en village l'enquête la plus minutieuse. Ses lettres publiées par l'*Union médicale* donnent idée de l'activité et de la conscience du voyageur. Climat et mœurs de l'Andalousie, hôpitaux de Grenade, Gitanos de Séville, population de Gibraltar, maladies des mineurs dans les mines de mercure qu'aucun Français n'avait visitées depuis Jussieu, recherches ethnographiques afin de retrouver la trace des Visigoths, tout lui sert de champ d'observations; retenu plusieurs jours par la neige dans une hôtellerie, que va-t-il faire? il relit Cervantès et fait une étude médicale sur le roman de *Don Quichotte;* il rédige les notes les plus variées, sans perdre de vue l'objet de sa mission.

Ce qu'il avait pressenti en 1845, l'identité du mal des Asturies avec celui constaté en Italie et dans le sud de la France était démontrée. La cause était confirmée, les remèdes n'étaient plus douteux et lorsqu'il fit paraître les conclusions de son rapport, l'Académie des Sciences n'hésita pas à les couronner.

Les dernières semaines de sa mission en Espagne lui avaient imposé de cruelles épreuves. Théophile Roussel, passionnément attaché à la science, n'était pas absorbé par elle; choqué des abus, épris d'améliorations sociales, étudiant avec ardeur les maux de l'humanité afin de les mieux guérir; il aspirait au progrès sous toutes ses formes; le gouvernement de la France lui semblait alors vieilli et immobile; comme la plupart des jeunes gens parmi lesquels il vivait, il souhaitait une constitution démocratique qui réalisât son idéal de réformes et de liberté. C'est au milieu des paysans des sierras d'Asturies que lui parvint

Digitized by Google

l'écho attardé des nouvelles de Paris. Son cœur battit en apprenant que la République qu'il souhaitait était proclamée. Que faire? Partir, c'était déserter sa mission. Il n'hésita pas à la mener jusqu'au terme et ne rentra en France qu'au printemps de 1848, pour prendre part aux élections de l'Assemblée nationale. Il reprit ses travaux, ses études de toutes sortes, non sans se détourner souvent vers ses chères montagnes de la Lozère; il y trouvait un accueil d'autant plus vif que la conformité de ses opinions et du régime nouveau, la suite de ses succès, les couronnes décernées par deux Académies, faisaient, de ce jeune homme de trente-deux ans, une des renommées de sa province. En mai 1849, il fut élu représentant de la Lozère à l'Assemblée législative.

En entrant dans les Chambres, il ne cachait ni ses opinions, ni ses desseins. Sincèrement républicain, il entendait poursuivre le vote de lois utiles au peuple. En étudiant de près la condition des ouvriers des campagnes et des villes, il avait observé toutes les causes qui affaiblissent l'organisme; parmi elles ne figuraient alors ni l'alcoolisme, ni la tuberculose, ces fléaux du XXe siècle; mais déjà les maladies spéciales aux industries insalubres, la nécrose des ouvriers allumettiers, l'hygiène publique et privée, les soins de propreté et par-dessus tout l'habitation le préoccupaient. La première proposition de loi et presque la seule à laquelle il s'attacha alors fut la réforme des logements insalubres.

Si on mesure l'importance d'une question à la vie des hommes, il n'y en avait pas de plus grave. De tout temps, les familles pauvres avaient été mal logées; l'entassement

Digitized by Google

des êtres humains se pressant les uns contre les autres datait de loin, mais ce phénomène avait pris un caractère tout nouveau avec l'accroissement prodigieux des villes ; en même temps, les progrès de la science avaient permis, même avant les révélations de Pasteur, de deviner l'action toxique résultant du « surpeuplement ». Toutefois le public demeurait sourd à la voix des publicistes et des savants qui signalaient à la fois le mal social et les menaces d'épidémie. Il fallait des secousses pour réveiller la torpeur. La Révolution de 1848 appela tout d'un coup l'attention sur le mal social. Le choléra de 1849 révéla le danger des contagions mortelles. L'Assemblée législative fut saisie d'une proposition de M. de Melun. Théophile Roussel déposa à son tour un contre-projet. Tous deux poursuivaient le même but.

Malheureusement l'esprit de réforme qui avait inspiré et qui allait faire voter une loi de progrès fut comme toujours étouffé par les passions. Entre M. de Melun et M. Roussel, qui auraient donné à la France une législation efficace, se jeta un parti qui attaquait sous toutes les formes le droit de propriété et qui, heureux de dénoncer un de ses abus, voulait faire de la loi nouvelle un programme de vengeance et une arme de combat. Effrayés de ces menaces, les défenseurs de la propriété se rejetèrent en arrière et le débat sur les logements insalubres, au lieu d'être le signal d'une réforme féconde, donna naissance à une loi que, depuis cinquante ans, tous les gouvernements et tous les partis s'accordent à juger impuissante.

Quand on relit la discussion de l'Assemblée législative, on demeure frappé de la perspicacité de Théophile Rous-

Digitized by Google

sel : il avait vu juste. Les commissions locales d'hygiène venaient d'être créées; il voulait y rattacher le fonctionnement de la loi nouvelle; ayant le culte de la science médicale, sachant que ses confrères partageaient sa foi, il entendait les associer à l'action municipale. Le projet se bornait à concéder aux conseils communaux la faculté d'organiser une commission des logements insalubres. C'est sur ce point qu'il fit porter tout son effort. Il voulait que le Conseil municipal fût tenu d'organiser une Commission permanente et d'y faire entrer deux membres de la Commission d'hygiène. « Avec la loi projetée, disait-il, vous ne faites rien. Personne ne saisira le Conseil municipal; la question ne sera pas même discutée. Tout le monde sait quelle est l'apathie des municipalités. Avec la faculté de faire ou de ne rien faire, il y a certitude que rien ne sera fait. »

La prévision était terrible et précise. Quelle n'eût pas été la surprise de ceux qui lui opposaient des démentis, s'ils avaient pu savoir qu'un demi-siècle après le vote de la loi, sur les 36 000 communes de France, vingt à peine compteraient dans leur sein des commissions recherchant et réformant les logements insalubres ! Tant il est vrai qu'il n'y a pas une loi viable si le législateur ne confie pas la mission de l'appliquer à ceux qui ont foi en elle.

Dès le début de sa vie parlementaire, Théophile Roussel n'a qu'une pensée : ramener toutes les solutions vers les principes d'hygiène morale et sociale qu'il a conçus. Qu'il observe ou qu'il critique, qu'il écrive ou qu'il discute, c'est toujours le médecin qui agit et qui parle. Il se souvient de la discipline et des méthodes des salles d'hô-

Digitized by Google

pital. Il n'hésite pas à porter sur la société un diagnostic sévère, et comme il est convaincu qu'elle est guérissable, il voudrait l'organiser avec la symétrie bien ordonnée d'une vaste clinique. Ses observations sont trop précises pour qu'il risque de verser dans les chimères. Il a vu l'homme de près; il le connaît; ayant vécu à la campagne en contact avec les paysans, il sait les difficultés de la vie, en a mesuré les problèmes. Législateur, il se garde des utopies et veut que ses études aboutissent à des résultats pratiques.

Le coup d'État mit un terme à ses projets ou plutôt ajourna de dix-neuf ans ses espérances. Sa longue retraite sous l'Empire fut digne, persévérante et laborieuse. Il avait contracté un mariage devant assurer à jamais le bonheur de son foyer, il partageait sa vie entre Paris et la Lozère; l'acquisition d'une petite terre dans la commune où il était né, l'intérêt toujours renouvelé d'une propriété à créer et d'une demeure à construire, l'affection de ses compatriotes qui l'envoyaient au Conseil municipal, puis au Conseil général, la présidence de la Société d'Agriculture avaient resserré les liens qui l'attachaient à son pays natal. Après les travaux et les recherches poursuivis à Paris, il venait s'y reposer pendant de longs mois. Continuant dans toutes les directions ses études, revisant avec patience ses manuscrits, il poursuivait et étendait considérablement ses recherches sur la pellagre, remportait en 1865 un nouveau prix à l'Académie des Sciences et publiait un traité qui devint classique. Il aimait passionnément les voyages et rapportait de chacun d'eux des observations précises, des souvenirs, des notes qu'il classait et qui

Digitized by Google

venaient ajouter à ses réflexions des trésors d'expérience. Il visita successivement toute l'Europe, fit des séjours prolongés en Italie, dont il aimait la littérature autant que les arts; il se reposait des recherches scientifiques, en récitant de longs passages du Dante qu'il savait par cœur. Il touchait à la vieillesse, lorsqu'il partit pour les États-Unis d'où il rapportait des observations de tous genres; peu d'années avant sa mort, forcé de se rendre aux eaux de Wiesbaden, il apprenait l'allemand pour mieux jouir de Gœthe et de Schiller. Cette curiosité universelle pour tout ce qui était beau et vrai n'absorbait pas sa pensée : son cœur était toujours porté vers les petits et les humbles. Revenant dans ses montagnes, Théophile Roussel était aussi attentif aux sollicitations, aussi soucieux des doléances locales que s'il n'avait jamais quitté la Lozère.

Ni la diversité de ses études, ni même le désir de rendre plus de services à ses compatriotes ne le détournèrent de ses convictions libérales. Il jugeait sévèrement les mœurs de son temps. « Je cherche à me consoler, écrivait-il en 1868 à son ami, M. Doniol, en pensant que tout ce qui se passe prépare une vigoureuse réaction morale, sans laquelle cette portion française de l'humanité à laquelle nous appartenons arrivera bientôt à ne présenter autre chose que le spectacle de la boue dans le luxe et de la dégradation dans la splendeur. » L'évolution de l'Empire en janvier 1870 lui apporta une lueur d'espoir; il se sentit désarmé et l'avouait franchement : « Je suis de ceux, écrivait-il, qui, sans grande confiance dans les hommes, voient le mouvement avec satisfaction et espoir, et ne croient ni au libéralisme, ni au patriotisme, ni au désintéres-

Digitized by Google

sement de ceux que ce mouvement a pour adversaires. » (6 février 1870.)

Il n'eut que trois mois d'espérance : le plébiscite l'inquiéta, la déclaration de guerre lui parut une folie; mais il était trop patriote pour ne pas se donner tout entier à la défense nationale. Il réunit autour de lui et sut grouper tous ceux qui, dans la Lozère, se dévouaient à la lutte; il se rendit dans les départements voisins pour combiner les efforts; il s'agissait de surexciter les volontés; hommes de toutes les classes, ravitaillement de toutes les sortes, chevaux et bétails, il fallait tout diriger vers les centres d'armement. Il alla à Tours, traita ces questions, vit Gambetta « qui passait pour inabordable », entendit de belles paroles, mais revint le cœur agité de douloureuses prévisions. « Malgré un accueil exceptionnel, écrit-il le 27 octobre, je vais partir avec des impressions tristes et décourageantes. C'est l'intrigue et un incroyable désordre qui règnent partout. Nulle part on ne sent autour de soi l'esprit nouveau dont le souffle seul peut nous relever et nous régénérer. » Il traversa ainsi le terrible hiver, le cœur saignant de toutes nos blessures, n'ayant d'autre consolation que de souffrir auprès de ceux que depuis son enfance il avait appris à aimer : le déchirement incomparable à l'heure des défaites est de se sentir blessé loin de tout ami. Il était au milieu des siens, entouré de toutes les affections publiques et privées, ses concitoyens surent le lui prouver. A l'heure où la parole était rendue au pays, Théophile Roussel fut élu député de la Lozère.

Au lendemain de nos désastres, la France a été gouvernée par une des assemblées les plus honnêtes et les

Digitized by Google

plus réformatrices qu'elle ait connues dans le cours du XIXe siècle. Tout ce qui avait été écarté sous l'Empire se rassemblait avec une sincère volonté de remédier aux abus. Pendant que l'administration, les finances et l'armée, dissoutes par une année d'effroyables misères, étaient réorganisées par celui qui, après avoir écrit l'histoire du Consulat, attachait son nom au relèvement de la France, les membres de l'Assemblée nationale faisaient effort dans toutes les directions pour assurer le progrès de nos lois. Rien n'est plus intéressant dans l'histoire que le spectacle de ces épanouissements d'un peuple, qui, fatigué par des années d'impuissance et d'avortements, secoue le régime vieilli qui le paralyse et se réveille en pleine activité de travail et d'espérance. Dans ces renouveaux de la politique, la sève déborde. Les assemblées délibérantes dont on peut dire, suivant les heures, avec une égale justesse, tant de mal et tant de bien, manifestent ces retours de force avec une puissance incomparable. Organisation départementale et municipale, augmentation des attributions des Conseils généraux, développement de l'instruction publique à tous les degrés, liberté de l'instruction supérieure, liberté d'association, organisation judiciaire, liberté de la presse, réforme pénitentiaire, tous les services publics étaient l'objet de propositions de lois qui devaient aboutir à des réformes ou les préparer. Théophile Roussel était de ceux qui croyaient à l'efficacité de la volonté. Dès le début il déposa plusieurs propositions. Beaucoup d'autres se découragèrent. Trente ans plus tard, il n'avait perdu ni la foi aux idées, ni la confiance en l'effort.

Son premier souci fut de proposer à l'Assemblée de

Digitized by Google

réprimer l'ivresse publique et de combattre les progrès de l'alcoolisme. Il poussa un cri d'alarme, montra l'énorme augmentation de la consommation de l'alcool et s'attaqua à l'absinthe qu'il voulait permettre comme remède et interdire comme liqueur. Il soutenait que l'absinthe était un toxique, « le pire des poisons, car il tue l'homme moral avant l'homme physique; il enlève d'abord à ses victimes l'usage de la liberté, supprime la conscience, excite les impulsions les plus violentes et les plus mauvaises, avant de les amener au tombeau (1) ».

Malgré l'avis unanime du Conseil supérieur de santé de l'armée, il ne put faire interdire la liqueur, et ne réussit qu'à obtenir la proscription de l'essence d'absinthe.

La loi sur le travail des enfants dans les manufactures le retint plus longtemps et avec plus de succès. Qui ne se souvient du livre intitulé *l'Ouvrier de huit ans?* C'est l'honneur des grands écrivains d'éveiller à ce point l'attention de leur temps qu'ils peuvent en quelques pages frapper un abus et faire naître une loi. Jules Simon, quand il défendit l'enfant, faisait mieux qu'un livre, il dictait au législateur son devoir. N'était-il pas, depuis trop longtemps, méconnu? Il y avait trente ans que les Chambres et le Conseil d'État, les Commissions et la presse, tous les organes de l'opinion publique appelaient une réforme; il est vrai qu'elle avait joué de malheur, emportée par chaque révolution : votée par la Chambre des pairs le 21 février 1848, elle sombrait avec la royauté; proposée à la Législative en 1851, elle

(1) Discours du 23 mars 1872.

Digitized by Google

disparut avec le coup d'État; reprise en 1867 par le Conseil d'État, elle allait être votée en 1870, lorsque la guerre éclata. On se plaît à répéter que la tyrannie patronale empêche les réformes sociales : ce fut un industriel, M. Ambroise Joubert, qui, aux applaudissements de l'Assemblée nationale, proposa de ne permettre l'entrée de l'atelier qu'à l'enfant de 10 ans, de limiter son travail à six heures et de n'assimiler à l'ouvrier que l'adolescent de 14 ans. Cédant aux plus fâcheuses influences, la commission proposait que l'enfant de 12 ans pût être employé comme un adulte. Th. Roussel demanda que la limite fût élevée à 14 ans. L'Angleterre ne l'avait-elle pas fixée à 13 ans sans troubler l'essor de son industrie? l'Allemagne n'avait-elle pas préféré 14 ans? « Soumettre, disait-il, l'enfant au-dessous de 14 ans au travail de l'adulte, c'est lui interdire de devenir un homme complet; c'est priver le pays de ce qui doit faire sa prospérité et sa force... Admettons qu'en votant mon amendement vous ayez moins d'enfants à journées pleines, n'aurez-vous pas bientôt les plus amples compensations? N'aurez-vous pas chaque année moins de réformés sur les tableaux de recensement militaire et plus de bons soldats? Les hôpitaux n'auront-ils pas moins d'infirmes et de malades? Notre société tout entière ne comptera-t-elle pas moins de non-valeurs, moins d'êtres jetés avant l'âge à sa charge? moins de citoyens inutiles, quand ils ne sont pas dangereux? Ne verrez-vous pas le chiffre de la mortalité baisser et la population française reprendre son mouvement ascensionnel qui semble si déplorablement arrêté (1)? »

(1) Discours du 29 janvier 1873.

Digitized by Google

Malgré l'orateur, l'âge de 12 ans fut voté; mais il ne se découragea pas. Le lendemain, il revenait à la charge pour regagner une partie du terrain perdu. D'accord avec un homme de cœur, Max Richard, grand industriel qui employait des centaines d'enfants, Th. Roussel réclama de l'assemblée une protection spéciale pour les jeunes filles jusqu'à 14 ans : en défendant la jeune fille, il pensait déjà à la mortalité des enfants issus de mères épuisées; il invoquait à la fois la loi morale et la loi religieuse et montrait que l'une et l'autre étaient en pleine harmonie avec les lois mêmes de la nature. A cet éloquent appel, l'Assemblée se rendit. Il semblait que la victoire fût définitive. Un an après, en troisième lecture, malgré les efforts renouvelés, l'âge de 12 ans fut imposé aux deux sexes. Ce qui aurait découragé une âme moins bien trempée contribua à accroître la volonté du député; il se promit, lorsqu'il présenterait lui-même un projet de loi, de tenir bon et de ne se reposer qu'après l'entier achèvement de son œuvre.

La protection de l'enfance occupait depuis longtemps sa pensée. Ses voyages, ses études, ce qu'il avait vu dans les villes, ce qu'il avait observé de près à la campagne lui avaient révélé l'étendue du mal. En 1873, il déposait une proposition suivie quelques mois plus tard d'un rapport tellement complet, appuyé sur des documents si décisifs, qu'il fut bientôt évident que l'auteur avait gagné sa cause devant l'opinion. Il montrait les chances de mort qui menaçaient l'enfant du premier âge, les évaluations de nos statisticiens oscillant entre 100 et 120 000 nourrissons périssant de misère ou de faim chaque année, les enfants des

Digitized by Google

grandes villes mourant faute d'air ou de lait maternel, plus de 51 p. 100 des nouveau-nés de Paris envoyés à la campagne s'éteignant avant d'atteindre leur première année, dans quelques départements la mortalité montant à 70 et 80 p. 100, tandis que parmi les jeunes enfants nourris par leur mère en pleine vie rurale, il n'en disparaissait que 10 à 13 p. 100. Tous ces faits habilement groupés, classés avec méthode, attestés par les rapports à l'Académie des Sciences, par des discussions de l'Académie de Médecine, ne pouvaient être révoqués en doute. Comment demeurer sourd à ce cri d'alarme ! A l'heure où la France était mutilée, où nous portions le deuil des provinces qui lui avaient été arrachées, apparaissait une blessure inconnue par laquelle son sang s'échappait. C'était à ceux qui avaient entrepris de la guérir qu'il appartenait d'appliquer le remède. Une loi était nécessaire. Théophile Roussel rendait hommage à d'admirables sociétés privées qui avaient réalisé des merveilles. Il rappelait la Société de charité maternelle fondée par Marie-Antoinette avec ses soixante-seize groupes multipliant leurs bienfaits, les crèches sauvant depuis Marbeau des milliers d'enfants, la Société protectrice de l'enfance étendant son action et suscitant partout l'émulation des médecins de campagne, et toutes ces œuvres travaillant, avec le corps médical, à propager le seul moyen de salut, l'unique remède qui pouvait arracher ces cent mille existences à la mort. Tout son rapport n'est qu'un long plaidoyer en faveur de l'allaitement maternel destiné à remettre en honneur ce que la nature enseigne, ce que le luxe étouffe, et ce que la raison doit faire renaître ; il aimait à appeler l'histoire au secours

Digitized by Google

de sa pensée. Je n'oserais pas garantir la parfaite exactitude de son érudition, lorsqu'il affirme que de toute la série des reines depuis la femme d'Hugues Capet, une seule a allaité ses enfants : c'était Blanche de Castille, et il n'ajoute pas — mais il le pense — qu'elle a contribué ainsi à faire de son fils aîné un grand roi et un saint.

Sur tous les points, l'enquête préparatoire était lumineuse. Il aurait fallu désespérer — je ne dis pas du bon sens des hommes — mais de leur aptitude à discerner clairement leurs intérêts immédiats, s'ils n'avaient pas reconnu la nécessité de combler au plus tôt cette lacune de nos lois.

Mais comment redresser les abus de l'industrie nourricière sans autoriser une intervention de l'État taquine et excessive? C'est le problème que posent en notre temps toutes nos lois sociales, problème obsédant qui met aux prises les intérêts généraux et le respect de l'initiative privée. Au degré où est parvenue notre civilisation, il n'y a pas de plus grande querelle.

Je ne sais s'il se rencontre un pays où la question soit plus difficile à résoudre; notre goût des solutions logiques met obstacle aux transactions, en les dédaignant. Les uns, le regard fixé sur la société, sur son organisme, ses besoins et ses droits, veulent tout y rattacher, persuadés que, seul, l'intérêt général est sacré, que l'homme est entré, en naissant, dans une armée où il n'a qu'une valeur numérique, où il est encadré, où il doit attendre d'autrui son rôle, son devoir et son sort; croyant peu à l'éducation, ayant un grand mépris de l'homme et fort peu de souci de la famille, ils en arrivent par une pente natu-

Digitized by Google

relle à se convaincre que les obligations légales sont sans limites.

Les autres, partant de l'individu, de ses facultés et de ses droits, y ramènent tout, voulant étendre le domaine de sa liberté, n'admettant que, sous aucun prétexte, la loi qui peut le punir, puisse jamais le contraindre à agir, convaincus qu'il ne réalisera ce dont il est capable que si dès l'enfance, dès la jeunesse, l'éducation de l'adolescent comme celle du citoyen est dirigée vers l'action par un incessant exercice de la responsabilité : ils croient à la volonté, aux initiatives spontanées et comme l'enfant apprend mieux l'équilibre par les chutes que par les lisières, ils veulent que l'homme apprenne à se guider non en obéissant aveuglément à des règlements légaux, mais par le libre exercice d'une expérience qui l'éclaire et le mûrit. Th. Roussel était fidèle à la liberté : il n'entendait pas demander à l'État de remplacer les initiatives, mais de les stimuler.

Telle est l'idée d'où découle tout le projet : il tenait compte des réalités, il était sage et pouvait être efficace. Un esprit moins observateur et moins souple aurait soumis à un plan systématique toute l'industrie des nourrices; il se borna à organiser fortement l'inspection, qui était, selon lui, l'instrument naturel de la puissance publique. A côté de ce rôle dévolu à l'État, il créait toute une hiérarchie de commissions locales et de comités : les mères de famille, dans la commune, visitaient les nourrices; au chef-lieu du département, un heureux accord de l'Assistance publique et de la bienfaisance privée réunissait dans un Comité, auprès des inspecteurs et des médecins du

Digitized by Google

Conseil d'hygiène, les membres des sociétés de charité, et à Paris le Comité supérieur comprenait en nombre égal des fonctionnaires et les représentants de l'Académie de médecine, de la Société protectrice de l'enfance, des Sociétés de charité maternelle et de la Société des crèches. Pour la première fois, le législateur conférait à des Sociétés privées une mission officielle en inscrivant leur nom dans un texte législatif.

La loi sur la protection de l'enfance fut votée le 23 décembre 1874. Elle avait traversé les trois délibérations sans échec, grâce à celui qui avait eu l'honneur de concevoir et de défendre le projet. Le jour où avait lieu la promulgation, la reconnaissance du corps médical s'exprimait dans toute la France en donnant le nom de loi Roussel à l'acte qui allait sauver des milliers d'enfants.

Il semblait que l'auteur de la loi eût achevé son œuvre : à ses yeux, elle commençait. L'inertie des bureaux, la mauvaise volonté de l'administration, l'inexécution des mesures légales pendant les premières années auraient découragé un homme moins tenace et lassé sa patience. Satisfait de voir les médecins unanimement favorables, et de sentir qu'avec leur collaboration active, le succès était certain, Théophile Roussel multipliait les correspondances, les démarches et les voyages; il s'était fait le centre d'une action puissante qui s'étendait sur un grand nombre de départements; il allait voir les préfets, réveillait le zèle des commissions, stimulait les inspecteurs et ne rentrait à Paris que pour harceler les ministres : trois ans après le vote de la loi, il obtenait le premier crédit pour son application. Le Comité supérieur était enfin constitué

Digitized by Google

et Théophile Roussel adressait en 1880 au ministre de l'Intérieur le premier des rapports annuels que prescrivait la loi : exposant les retards de cinq ans, chef-d'œuvre de bureaucratie minutieuse, il faisait remarquer qu' « à cette perte de temps correspondait une perte irréparable d'existences humaines ». Et douze ans après le vote, M. Waldeck-Rousseau, dans le seul rapport au Président de la République qui ait paru, depuis 1874, constatait que dans vingt-quatre départements l'inspection médicale n'avait même pas reçu un commencement d'exécution !

Trente ans se sont écoulés depuis le vote de la loi qui a été l'honneur de votre confrère. Il est permis de la juger. Tout ce qu'il attendait des préfectures, des conseils généraux et des commissions, à part quelques exceptions honorables, a échoué. Ce qu'il espérait de l'inspection à tous les degrés et surtout des médecins de campagne a pleinement réussi. Grâce à eux, il a pu voir, avant de mourir, la décroissance de la mortalité. Les lois de protection, comme la charité elle-même, ne valent que par le cœur de ceux qui se dévouent et par le contact. En prenant en mains l'exécution de cette loi, en créant hier encore la « Ligue contre la mortalité infantile », les médecins ont bien mérité de la France. A tous les degrés, ils ont compris leur devoir; les rapports des inspecteurs ont été adressés chaque année à l'Académie de médecine. C'est elle qui, s'inspirant des généreux sentiments de son secrétaire perpétuel, le docteur Bergeron et s'acquittant d'une mission qui ne lui était pas destinée, présente, chaque année, au gouvernement un rapport d'ensemble indiquant « les mesures les plus propres à assurer

Digitized by Google

et à étendre les bienfaits de la loi ». Digne exemple des tâches régulières que peut accomplir un corps savant pour le progrès de la science et pour le soulagement des maux de l'humanité!

Théophile Roussel n'était pas de ceux qui se reposent. La réforme qu'il avait obtenue, loin de ralentir son zèle, le stimulait. Il avait vu combien il était difficile de fixer l'attention d'une grande assemblée. Il espérait qu'une Chambre moins nombreuse serait plus active. La Chambre des députés de 1876 lui causa quelque déception. Aucune œuvre de longue haleine n'était possible. D'ailleurs, les esprits étaient absorbés par les émotions politiques. Le député de la Lozère lui-même les partageait. Il protesta avec les 363 contre le renvoi de Jules Simon, et contre la dissolution et fut réélu en octobre 1877. Pendant cette année de luttes, il s'était montré fidèle à sa cause, abandonnant ses études pour des tournées électorales, il avait hâte de revenir à ses travaux; mais il aurait voulu être entouré de collègues moins distraits par la politique et plus enclins aux réformes. Aussi fut-il heureux d'être envoyé au Sénat avec son ami Eugène de Rozière lors des élections de janvier 1879. Il rencontrait enfin au Luxembourg l'atmosphère paisible qu'il avait souhaitée : il allait poursuivre ses enquêtes et y associer un petit groupe d'hommes chez lesquels les luttes politiques n'avaient affaibli ni la foi au progrès, ni le respect de la liberté. Il aimait à se rapprocher de M. Jules Simon qui avait au cœur pour toutes les misères la même pitié que lui. Il interrogeait les jurisconsultes pour savoir comment l'adolescent, entouré de la corruption des grandes villes, pouvait être préservé de la

Digitized by Google

contagion et sauvé; aux hommes politiques il demandait ce qu'ils pensaient de l'emprisonnement et de la correction. Ses questions trouvaient de l'écho. De tout temps en notre pays, les libéraux ont mis leur honneur à montrer en quel souci ils tenaient tous les problèmes qui se rattachent au droit de punir.

Raconter ce qui a été tenté sous le gouvernement de Juillet pour l'amélioration du régime pénitentiaire serait écrire une page de l'histoire de notre Compagnie, tant se lient intimement à ses constantes préoccupations les missions d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont, les rapports de Bérenger de la Drôme, les discussions qui, dans le sein de l'Académie, étaient les échos des débats de la Chambre des députés et de la Chambre des pairs. Après vingt-cinq ans d'oubli, cette étude venait d'être reprise par un jeune député qui, en proposant la grande enquête de 1872, s'était montré fidèle à toutes les traditions du libéralisme et du talent. Poursuivis avec activité, les travaux de la Commission étaient déjà avancés lorsque la dissolution de l'Assemblée nationale risqua de les compromettre: il fallait les sauver. Ne pouvait-on pas se grouper pour en assurer la suite? Telle fut la pensée qui donna naissance à la Société générale des prisons.

Je crois que, parmi les survivants de ceux qui se trouvaient réunis en juin 1877 dans le cabinet de M. Dufaure, nul n'a perdu la mémoire de cette matinée où une vingtaine d'hommes, venus de tous les points de l'horizon, s'assemblaient en pleine ardeur des partis pour accomplir une œuvre supérieure aux partis; malgré la crise du 16 mai, malgré les violences des polémiques, amis et adversaires

Digitized by Google

imposant une trêve aux passions, se groupaient autour d'un chef qui haïssait la haine et qui mettait bien au-dessus des succès de la politique l'honneur qu'il ambitionnait d'accomplir en paix de grandes réformes. Leur élan attestait leur dévouement aux idées : magistrats, membres des Chambres, professeurs ou publicistes, tous avaient à cœur d'étudier nos Codes, afin d'améliorer enfin, sous ses formes diverses, la répression pénale.

A peine née, la Société générale des prisons, qui représentait et continuait le noble mouvement d'études qui avait marqué les travaux de l'Assemblée nationale, se mit au travail. Les discussions furent brillantes et solides. Parmi les plus fécondes fut celle qu'inaugura Théophile Roussel en lui lisant un rapport sur l'éducation correctionnelle. C'était une étude minutieuse sur les modifications qu'il convenait d'apporter à notre législation concernant les jeunes délinquants. Il ne prétendait pas avoir inventé des idées nouvelles : inspirées par les travaux de l'Assemblée nationale, par les beaux rapports de MM. d'Haussonville et Voisin, toutes ses propositions, longuement discutées et adoptées par la Société des prisons, se transformaient en trois projets de loi que MM. Dufaure, l'amiral Fourichon, Bérenger et Jules Simon déposèrent avec lui sur le bureau du Sénat en 1879 et en 1881.

Parmi les problèmes sociaux si complexes qui se posent en notre temps, il en est peu qui soient plus obscurs et plus troublants que les moyens de punir et d'améliorer l'enfance coupable.

Pendant longtemps, un seul aspect du problème avait été étudié : on ne s'était préoccupé que de l'enfant traduit

Digitized by Google

en justice au-dessous de seize ans, à cet âge où le Code pénal laisse aux juges la redoutable mission de déclarer si le prévenu a agi avec discernement. Toute l'attention était concentrée sur les jeunes détenus, la peine qui leur convenait, la maison qui devait leur être affectée, ainsi que sur les formes de la libération. On n'envisageait que la question pénitentiaire. Théophile Roussel, d'accord avec les esprits les plus profonds de son temps, s'occupa du problème social. Laissant de côté l'enfant envoyé en correction, il remontait à la source du mal, à cette population d'enfants abandonnés qui, dans nos grandes villes, est la pépinière des prisons; il écartait, comme une illusion, la pensée de trouver dans le cadre des réformes de l'éducation correctionnelle les remèdes appropriés à ce désordre croissant de l'enfance criminelle. Dans sa pensée, il ne s'agissait plus seulement des 10 000 jeunes détenus que dénonçaient les statistiques, mais d'un autre personnel bien plus considérable, qu'il était impossible de dénombrer, qu'on rencontrait dans les masses pauvres des grandes villes, de ces malheureux abandonnés, délaissés, maltraités, la plupart victimes avant d'être coupables, « mais lancés sur cette pente funeste des vices et des crimes où tout autour d'eux les pousse à descendre et où rien ne les retient ». Placé en face de ce mal, Théophile Roussel l'examine avec courage; comme un chirurgien qui sonde une blessure, il pénètre jusqu'au fond de la plaie. Il n'hésite pas à dire que, « depuis un demi-siècle, la partie la moins heureuse des masses urbaines et des populations industrielles semble, sous des influences multiples, dépérir au moral comme au physique; que les

Digitized by Google

sentiments et l'esprit de famille y ont reçu les plus graves atteintes » et, remontant de l'effet à la cause, il attribue « la perversion précoce des enfants à l'indignité des parents ». Il dénonçait « les défaillances et les abus de la puissance paternelle qui, subissant elle-même la plus monstrueuse de toutes les dégradations, devient un pouvoir malfaisant ».

Contre cette immoralité croissante de l'enfance, quelle pouvait être l'action du législateur? Théophile Roussel, d'accord avec ses collègues, avait conçu tout un plan : L'État n'avait rien à faire lorsque la famille remplissait son office, mais si elle trahissait sa mission, si les parents délaissaient l'enfant, si, lui enseignant la mendicité et le vagabondage, ils le préparaient au crime, le législateur avait le devoir d'intervenir. Les enfants matériellement ou moralement abandonnés étaient placés sous la protection de l'autorité publique. Aux maisons de correction qui recevaient à la fois les victimes et les coupables, étaient substituées deux catégories d'établissements portant toutes deux le nom d'écoles : écoles industrielles pour les délaissés, dont on ferait d'honnêtes ouvriers; écoles de réforme pour les enfants qui, recueillis sur la pente du vice, pourraient être sauvés. Séparation féconde qui écarterait toute crainte de corruption et assurerait l'éducation professionnelle sans flétrissure. Le législateur ne doit pas seulement examiner les faits, il doit tenir compte des préjugés : nul doute que la méfiance des tribunaux, la défiance injuste de l'opinion publique excitée par les romanciers contre les colonies pénitentiaires n'aient contribué à l'échec des lois; en rendant confiance aux juges, la législa-

Digitized by Google

tion sur l'enfance allait inaugurer une ère nouvelle : les magistrats, rassurés sur les remèdes, placeraient les enfants avec discernement; armés de droits que nos Codes avaient eu le tort de leur refuser, ils auraient le courage d'enlever aux parents indignes la garde et même la tutelle, et n'hésiteraient pas à prononcer la déchéance de la puissance paternelle.

Mais comment créer ces institutions nouvelles? Où trouver les capitaux? Où susciter l'effort? La partie vraiment originale de son œuvre était l'appel à l'assistance privée, la collaboration qu'il attendait de la charité. « Pour que l'autorité publique, disait-il, soit en mesure de remplir cette tâche avec les vues élevées qu'elle exige, sans esprit d'inquisition, ni esprit de parti, sans autre sollicitude que l'intérêt des mineurs, il est indispensable qu'elle obtienne partout le concours et l'appui des forces libres. » Il entendait que « la loi nouvelle leur fît place et affirmât leurs droits, en même temps qu'elle les appelait à rivaliser de zèle avec les administrations d'assistance ». Il voulait constituer dans chaque département une organisation centrale qui exerçât un patronage sur les mineurs délaissés. Donner ce pouvoir au représentant du gouvernement, il n'y fallait pas songer. « Le préfet, disait-il, fonctionnaire absorbé par des devoirs nombreux, instable comme la politique dont les exigences le dominent trop souvent, a besoin d'être éclairé, soutenu, dirigé au besoin, par les délibérations d'un Comité stable, compétent, présentant à la société, au gouvernement, aux familles toutes les garanties nécessaires. » La composition de ce Comité avait particulièrement éveillé sa sollicitude : aux

Digitized by Google

délégués des conseils élus, il ajoutait « la magistrature, l'instruction publique, les cultes, l'hygiène publique, l'administration, l'assistance publique, la charité libre et la bienfaisance privée ». En réunissant ces divers éléments, il avait pour but de restreindre dans les plus justes limites les charges de l'Assistance publique, en stimulant au contraire le plus possible les secours de la charité. Ce n'était pas seulement une question de finances : sa pensée allait au delà. Pour lui, la République, c'était l'essor de toutes les forces libres vers le progrès, c'était la participation des citoyens à l'action de l'autorité publique; il regrettait que cette participation fût si peu entrée dans nos mœurs; il estimait qu'elle était la condition même des institutions républicaines et qu'elle devait en suivre, à tous les degrés et en toute matière, le développement; à ses yeux, une société n'était vraiment vivante et forte que si elle avait dans son sein un grand nombre de citoyens actifs, dévoués à leurs semblables, consacrant leur temps aux efforts de tout genre, comprenant en un mot, dans toute son étendue, le devoir social; il tenait pour funeste à une nation cette politique hargneuse et exclusive, qui fait de l'État un personnage tout-puissant et solitaire, agissant en secret dans le fond des bureaux d'un ministère ou d'une préfecture, promettant aux hommes de faire leur bien sans eux, supprimant les responsabilités, affaiblissant l'effort et aboutissant à créer des œuvres coûteuses et stériles, dont le résultat le plus précis est de rendre inutile l'initiative des citoyens et de ralentir partout leur activité.

M. Théophile Roussel s'attacha à cette réforme pen-

Digitized by Google

dant plusieurs sessions, ralliant les indécis, convertissant les adversaires, parvenant à convaincre dans les commissions la majorité de ses collègues. Le rapport qu'il déposa en 1882 demeure un modèle : il était si complet, accompagné de documents si nouveaux, d'études si exactes sur les législations étrangères qu'on put croire un instant la cause gagnée. Au Sénat, la discussion de 1883 ne démentit pas ces espérances. Elle rencontrait un écueil : les débats sur la question religieuse ; grâce au rapporteur, elle ne s'y brisa pas. Le projet conférait le droit de garde des enfants aux maisons qui les élevaient, mettant les établissements libres qui accepteraient l'inspection sur le même pied que les établissements de l'État. Or, on ne pouvait se dissimuler le caractère du personnel qui dirigeait les maisons d'éducation charitable. « Il faut reconnaître, écrivait un préfet, que ces établissements à forme religieuse ont le monopole de l'éducation des déshérités. » Entre les sectaires qui se défiaient et les établissements libres qui s'alarmaient de l'inspection, le rapporteur s'évertuait à calmer les esprits. « L'autorité, disait-il, n'a pas à se préoccuper du caractère laïque ou ecclésiastique d'un établissement. La direction religieuse échappe à tout contrôle de sa part ; l'autorité doit un respect absolu aux sentiments des familles à cet égard. Elle n'a pas à aller au delà ; les principes de la liberté de conscience doivent être sa règle invariable. »

Il résumait toute sa pensée le jour où, à la fin de ces débats, il faisait appel à l'union. « Puissions-nous, disait-il au Sénat, voir s'établir parmi nous, après le vote de ce projet, ce concert de toutes les forces sociales pour assurer

Digitized by Google

l'œuvre de la protection et de l'éducation de l'enfance abandonnée, délaissée ou maltraitée. Nous ne réussirons qu'à ce prix à retirer les meilleurs fruits de ce que nous appelons notre civilisation. N'oublions pas que le but comme l'objet de la civilisation est dans l'homme lui-même. Nous nous trompons en la faisant consister dans les seules découvertes du génie humain, dans les progrès matériels, dans l'accroissement des moyens de jouissance, dans l'embellissement de l'habitation humaine. » « L'essentiel, disait-il avec force, c'est de faire l'habitant », de penser à l'homme moral et à la question qui domine toutes les autres, à l'éducation qu'il voulait professionnelle, morale et religieuse.

Voté en 1883 par le Sénat, négligé pendant cinq ans par la Chambre, le projet, tel qu'il avait été conçu par M. Roussel, aurait comblé une grave lacune de notre législation. Seul, le principe de la déchéance paternelle, repris par le gouvernement, fut adopté en 1889. En demandant au Sénat d'accueillir ce fragment de son œuvre, il adjura ses collègues de ne point renoncer aux principes qu'ils avaient jadis sanctionnés de leurs votes. Le jour où un Parlement soucieux des lois utiles qui préparent et assoient la paix sociale, votera la création des écoles industrielles et des écoles de réforme, où il associera fortement dans cette œuvre d'éducation morale les bonnes volontés trop longtemps suspectes, employant ainsi pour le bien public ces sympathies inactives qui sont pour la société des forces perdues, on se souviendra du nom de Théophile Roussel, de ses longs efforts, de ses conceptions généreuses, de ses espérances et de ses regrets.

Digitized by Google

Ni la mortalité infantile, ni la jeunesse coupable n'avaient absorbé l'activité législative du sénateur de la Lozère. Le médecin avait vu d'autres maux et le législateur avait l'ambition de les guérir. Dès 1872, il avait présenté une proposition de loi sur les aliénés avec MM. Jozon et Desjardins; il ne cessa de s'occuper de cette question, et quand, en 1882, le Sénat fut saisi d'un projet par le gouvernement, la Commission le choisit comme rapporteur : il fut l'âme de ses travaux qui se prolongèrent au delà des limites accoutumées. Pendant deux ans, M. Roussel se livra à un travail acharné. Tous les documents étaient rassemblés ; tout avait été remis au rapporteur; il semblait que rien ne lui manquât. Il voulut plus : les comptes rendus ne lui suffisaient pas. Il se rendit en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, afin de voir par lui-même les résultats produits par les législations étrangères. A son rapport général, il ajouta des notes détaillées rédigées par ses collègues et par lui-même; il y joignit les renseignements les plus variés, offrant ainsi au Parlement, comme il l'avait fait pour l'enfance abandonnée, un ensemble d'éclaircissements qui, avant tout débat, devait projeter une lumière décisive. En présence de ces publications savantes et complètes, nul au Sénat ne pouvait nier qu'il était maître en l'art de faire des enquêtes.

Peu de sujets avaient eu le don d'éveiller plus vivement l'attention publique. La loi sur les aliénés avait été accusée pendant une quinzaine d'années des pires méfaits; c'est le sort de toutes les lois qui touchent à la liberté individuelle, quand la tribune et la presse sont muettes : du silence universel naît la méfiance. On voulut reviser de près

Digitized by Google

les textes; on ne tarda pas à voir que la loi de 1838, dans son ensemble, était bonne, qu'à l'époque où elle avait été votée, elle constituait la plus belle législation sur les aliénés qu'il y eût en Europe. Commissions, rapporteurs et orateurs lui rendirent un éclatant et tardif hommage; mais elle comportait des retouches et des additions. Il fallait organiser un contrôle, fortifier l'inspection, étendre la mission des magistrats, créer une commission permanente, et surtout mettre ordre aux sorties prématurées des malades qui, en plein accès de démence, avaient commis des crimes. En tous pays, les aliénés criminels, même guéris, étaient conservés pendant un long temps en surveillance avant de rentrer libres dans la société où leur présence était un danger. En France, faute de loi spéciale, les médecins étaient obligés de congédier, dès qu'il était guéri, l'aliéné qui, dans une crise, avait commis un meurtre, quelques semaines auparavant. Le péril s'augmentait d'année en année dans une société où il semble que rien n'arrête le flot montant de l'alcoolisme.

Sur tous ces points, les réformes étaient précises et devaient être efficaces. Les pouvoirs donnés à la magistrature établissaient au profit de la société comme au profit de l'individu une protection. Le rapporteur n'avait pas de peine à éveiller l'attention de ses collègues, quand il leur rappelait que le nombre des aliénés, évalué à 15 000 sous la Restauration, dépassait 100 000. La discussion commencée en 1886 fut sérieuse : deux délibérations y furent consacrées. Le 10 mars 1887, le Sénat votait un projet approuvé par les juges les plus compétents. Mais à quoi devaient servir tant d'efforts? M. Th. Roussel vécut assez

Digitized by Google

longtemps pour constater l'oubli universel. Dix-sept ans se sont déjà écoulés sans que ce projet ait été mis à l'étude par la Chambre des députés. L'unanimité des hommes de science, magistrats, professeurs, jurisconsultes appelant de leurs vœux les mesures protectrices qu'il avait conçues, était un hommage qui le touchait, mais une faible consolation pour celui qui avait eu à cœur, non de se livrer à une vaine manifestation, mais de rendre service à son pays, en comblant une lacune de nos lois.

Il fut plus heureux en menant à son terme l'établissement, en France, de l'Assistance médicale gratuite. Cette réforme avait suscité les controverses les plus vives. Était-ce une dette de la société? Était-ce, au contraire, une chimère ruineuse? Pendant que les partisans des deux opinions échangeaient les affirmations et disputaient sur les chiffres, dans certains départements le service s'était organisé; la loi s'étant fait attendre, les mœurs l'avaient peu à peu devancée. Il semblait que le législateur, ne sachant prendre un parti, refusât de s'en occuper. Aucune question ne démontre mieux la vaillante ténacité de notre confrère. Il consacra vingt et un ans d'efforts à faire triompher une réforme qu'il tenait pour essentielle.

Proposée en 1872 à l'Assemblée Nationale, votée en 1875 en première lecture, présentée de nouveau en avril 1876, l'assistance médicale soutenue par le même champion était votée par la Chambre en 1877 et définitivement acceptée par le Sénat en 1893.

Quand M. Roussel déposait son rapport au Sénat, 44 départements avaient organisé sous l'empire de la nécessité une sorte d'embryon d'assistance médicale. La

Digitized by Google

loi avait pour objet de créer une organisation obligatoire et d'établir entre la commune, le département et l'État une association des forces budgétaires en vue de subvenir aux dépenses. Les appréhensions étaient très vives. A quels chiffres se trouverait-on entraîné? On parlait de vingt millions. M. Théophile Roussel rassura le Sénat. L'événement a démenti les prévisions pessimistes. Sans dépenses excessives, la loi a pourvu aux besoins les plus pressants et fait en sorte que l'assistance d'un médecin ne manquât à aucun indigent de France.

Les assemblées, même les moins laborieuses, éprouvent de l'admiration pour ceux qui travaillent. Le Sénat, qui comptait dans son sein beaucoup de membres dévoués à leur tâche, entourait de respect Théophile Roussel. Bien qu'il appartînt à un parti et qu'il lui fût très fidèle, devant lui l'esprit de parti se taisait. Il avait tout naturellement pris une fonction : il était prêt à défendre tous les malheureux, tous les faibles, et Jules Simon, auquel appartenait depuis tant d'années cette noble clientèle des souffrances humaines, se plaisait à dire que son collègue de la Lozère avait une charge que personne ne pouvait lui enlever. Il ne s'attachait pas seulement à poursuivre, à travers tous les obstacles, le succès des propositions qu'il avait déposées, il demeurait fidèle aux causes qu'il avait fait triompher et veillait à assurer leur victoire pour la rendre définitive. Son activité était prodigieuse, songeant à tout, se portant sur tout, ne repoussant aucune demande, aimant à rendre service, disposé par une pente naturelle à s'intéresser aux hommes comme aux œuvres.

Des réformes si patiemment obtenues, une volonté si

Digitized by Google

tenace au service des plus grandes causes, un tel ensemble de qualités devaient attirer l'attention de l'Académie. En 1891, à la mort de M. de Pressensé, vous avez appelé Théophile Roussel parmi vous et il alla retrouver dans la Section de morale l'auteur de l'*Ouvrière* et du *Devoir* qu'il était digne de comprendre et d'aimer. En entrant dans votre Compagnie, sans lutte, et pour ainsi dire de plain-pied, il avait goûté une des joies les plus pures de sa vie; il devait être assidu à nos travaux en se sentant à l'aise au milieu de confrères ayant comme lui le goût des études désintéressées au service du bien public.

Il ne faut pas trop médire des hommes. Si les vulgaires profits sont accaparés par l'audace et l'ambition, il est des honneurs qui, quoi qu'on en dise, vont, tôt ou tard, à ceux qui les méritent. Il était devenu, naturellement, sans l'avoir cherché, président du Conseil général de la Lozère, parce que nul n'avait rendu plus de services à son département. Dans les Conseils où il siégeait à Paris, son assiduité, sa disposition à accepter toutes les charges, l'influence dont il jouissait dans les Chambres, l'avaient élevé également au premier rang; non seulement le Comité supérieur de protection des enfants du premier âge l'avait appelé à diriger des travaux dont il avait le premier conçu le plan, mais le Conseil supérieur de l'Assistance publique et, peu après, le Conseil supérieur des prisons le portèrent à la présidence. Il suffisait à toutes ces tâches, s'en acquittant avec conscience et conservant parmi des travaux si divers, qui auraient écrasé un homme moins actif, toute sa liberté d'esprit.

Un jour vint où ses collègues, ses amis, les membres

Digitized by Google

de ses divers conseils, des compatriotes de la Lozère, ceux qui le respectaient ainsi que ceux qu'il avait obligés, conçurent la pensée de rendre un hommage public à cet homme qui avait traversé la vie en faisant le bien; il s'agissait de fêter ses quatre-vingts ans. La cérémonie devait être intime; mais quand on eut fait le dénombrement des adhésions, on s'aperçut qu'il fallait en changer le caractère. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la cérémonie à laquelle vous avez pris part, à la Sorbonne, le 20 décembre 1896, lorsque les députations des sociétés savantes de Paris, unies aux Conseils qu'il présidait, aux délégués de toutes les communes de son pays d'origine, vinrent s'incliner devant notre confrère et le remercier des services qu'il leur avait rendus. Vous vous rappelez les discours émus qu'inspiraient la reconnaissance et la plus sincère confraternité.

Plus d'un d'entre vous avait gardé la mémoire d'une autre fête, donnée au monde entier, dans cette même salle, pour le jubilé de Pasteur : ce jour-là, les savants venus de toutes les parties de l'univers civilisé avaient rendu hommage au génie. A cette séance incomparable de 1892 rien ne pouvait ressembler.

Ce fut l'honneur de Théophile Roussel de prononcer, au milieu de ce concours fait pour exciter l'orgueil et troubler la tête la plus froide, des paroles de modestie : il avait, comme les cœurs simples et grands, la mesure de ce qu'il était. Son langage, au sein de ce triomphe, est l'image de son caractère : elle le peint tout entier. Il ne veut pas que ce soit la fête d'un homme; il n'hésite pas à dire qu'elle serait hors de toute proportion avec son

Digitized by Google

œuvre et ses services; il rassemble tout ce qui a été fait de son temps en faveur des enfants et des mineurs; il montre le sentiment commun qui a réuni dans ce grand amphithéâtre de la Sorbonne tant de cœurs généreux; il veut que les auditeurs n'emportent de cette manifestation qu'un souvenir, le sentiment d'un devoir, la protection envers l'enfance malheureuse.

Théophile Roussel, au lendemain de la manifestation qui avait marqué ses quatre-vingts ans, se remettait au travail : il était effrayé de ce qu'il lui restait à faire. Lui qui se défendait du pessimisme, comme d'un aveu d'impuissance, il était forcé de reconnaître que, pour fixer l'attention des hommes, leur montrer la nécessité d'une réforme et déterminer leur volonté, il fallait un effort constant. Il se demandait parfois si la vieillesse, dont il entendait sonner l'heure, lui laisserait le temps et la force de transformer en lois les propositions qu'il avait conçues. Il voyait naître les projets au Conseil supérieur d'Assistance, il les suivait au Sénat dans les commissions qu'il était toujours chargé de présider; parfois encore il faisait un choix et acceptait la charge de rapporteur.

La réforme des Enfants assistés, étudiée par lui depuis si longtemps, fut exposée dans un de ces rapports étendus et savants qui avaient fait l'admiration de ses collègues. : Règlements, décrets, circulaires, depuis les premiers efforts de La Rochefoucauld-Liancourt et les décrets impériaux de 1811, il avait tout rassemblé : il n'hésitait pas à prendre un parti sur la terrible question d'où dépendait la vie de milliers d'enfants : l'abandon par la mère désespérée devait-il être permis? Théophile Roussel défendit

Digitized by Google

l'admission « à bureau ouvert » qui sauvait l'enfant, protégeait la mère contre elle-même, et respectait scrupuleusement le secret. Fidèle à la pensée qu'il poursuivait depuis un quart de siècle, il souhaitait que la loi nouvelle ne bornât pas ses bienfaits à ceux que le langage populaire appelait enfants trouvés. Il voulait que le même texte étendît la protection légale à toutes les catégories de mineurs privés de leurs familles par la mort, l'indignité ou l'abandon. Il reprenait ainsi la loi qu'il n'était pas parvenu à faire voter en 1889, donnant à son œuvre qu'il ne devait pas voir achevée l'unité qu'il avait rêvée.

Cet effort fut le dernier acte public de son activité législative. Il continua à présider les commissions du Sénat et les conseils dont il était l'âme, mais il s'interdit de monter à la tribune. Il se rendait compte qu'il avait encore la force de discuter dans le sein d'une réunion peu nombreuse ; il était exact au Sénat et à l'Académie ; il vivait entouré d'amis qui consultaient son expérience, certains qu'elle ne serait point en défaut ; son visage était souriant ; on sentait que jamais il n'avait repoussé personne ; pourquoi se serait-il montré dur pour autrui, lui qui se plaisait à répéter qu'il avait été gâté par la vie? Le bonheur que reçoit l'homme est une dette qu'il doit payer en bienveillance et en bonté. Tant qu'il est heureux, quoi de plus facile! mais quel mérite, si la sérénité survit au bonheur évanoui! M. Th. Roussel, que la douleur avait si longtemps épargné, reçut coup sur coup les atteintes les plus cruelles. Il perdit une petite-fille, puis sa femme dont le charme et l'affection avaient accompagné sa vie. Appuyé sur sa fille et sur ses petits-enfants qui l'entouraient des plus tendres soins, il n'aban-

Digitized by Google

donnait aucune des causes qui lui avaient été chères; son caractère demeurait ferme et doux, supportant la tristesse sans aigreur, la maladie sans irritation, voyant venir de loin le déclin des forces avec le calme d'une philosophie sereine.

Dès l'année 1902, il dut renoncer à sa vie active. Ceux qui ont beaucoup pensé aux souffrances humaines, qui les ont vues de près, qui ont employé leur vie à les soulager, qui en ont en vain sondé les problèmes, non seulement avec leur esprit, mais avec leur cœur, sont plus disposés à recevoir les mystérieuses consolations qui sont la force de l'âme. Les enseignements de sa jeunesse, les souvenirs de sa mère, les pieuses croyances de ceux qu'il avait aimés, reparurent dans sa pensée comme le cortège naturel qui devait accompagner son dernier voyage. Il s'y prépara, en pleine connaissance, pendant plus d'une année, étonnant les siens par sa douceur envers la mort, pensant à ses montagnes de la Lozère, souhaitant que son suprême regard pût encore se reposer sur elles. Cette dernière joie lui fut donnée. Il mourut ainsi dans son pays natal, dans la maison qu'il avait créée, et à laquelle tant de liens l'attachaient, au milieu des siens, avec la conscience en paix, en pensant qu'il n'avait usé les forces d'une longue vie qu'à sauver des milliers d'existences, à chercher tous les moyens de faire un peu de bien aux hommes, en les préservant contre eux-mêmes, en luttant contre leur corruption, contre leurs vices, en ne se servant de la puissance publique que pour porter remède aux maux de l'humanité.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. FÉLIX ROCQUAIN

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 10 décembre 1904

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance, il est un devoir pieux dont je tiens d'abord à m'acquitter. C'est de rendre hommage à la mémoire des confrères que nous avons perdus dans le cours de l'année. L'un d'eux, M. Colmet de Santerre, appartenait depuis 1888 à notre Section de législation. Nommé en 1850, à la suite d'un concours, professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris, et n'ayant alors que vingt-neuf ans, il était appelé, treize ans après, à occuper la chaire de droit civil dans la même Faculté. Plus tard, il dut à son savoir consommé, à sa courtoisie, à l'estime

Digitized by Google

générale dont il jouissait, d'être choisi par ses collègues pour les fonctions de doyen, qu'il ne cessa de remplir que lorsqu'il fut atteint par la limite d'âge. Sous le titre de *Cours analytique de droit civil,* il a laissé une œuvre de premier ordre, représentant un effort ininterrompu de plus de trente années. C'est dire que sa vie tout entière fut consacrée au travail. M. de Tarde, dont nous avons également à déplorer la perte, s'était de bonne heure fait connaître par des écrits sur la criminalité et la sociologie. D'abord magistrat en province, puis appelé à Paris pour diriger le service de la statistique au Ministère de la Justice, il ne tarda pas à quitter ces fonctions pour se livrer à ses études personnelles. Ses ouvrages, qui jouissaient en France et à l'étranger d'une juste autorité, et parmi lesquels je citerai son livre si remarquable sur *les Lois de l'imitation,* lui avaient valu la chaire de philosophie au Collège de France et le désignèrent enfin aux suffrages de l'Académie. Il y avait trois ans qu'il siégeait au milieu de nous, et nous avions lieu de croire que longtemps encore il enrichirait de ses travaux la science philosophique, quand il nous a été enlevé par une fin prématurée. Une dernière perte, qui nous a été des plus sensibles, est celle de M. Gréard. Depuis vingt-neuf ans, il faisait partie de notre Section de morale. On sait combien considérable fut son rôle dans tout ce qui touche, en France, à l'enseignement public. Ce n'était pas seulement un administrateur d'une entière compétence et d'une inlassable activité. C'était un moraliste qui unissait un rare sens pratique à l'élévation de l'esprit, un écrivain fin et délicat, qui faisait honneur aux lettres françaises.

Digitized by Google

Il ne m'est guère permis ici que de rappeler des noms; mais tout ce que je dirais de plus ne serait que la faible expression de nos regrets. Dans nos réunions académiques, on se rassemble d'abord pour échanger des idées; aux affinités de la pensée s'ajoutent bientôt des sympathies plus intimes, et, le jour où un deuil frappe notre Compagnie, on s'aperçoit que ce n'est pas seulement une intelligence d'élite qui disparaît, c'est un ami qui nous quitte.

Après ce trop court souvenir donné à de regrettés confrères, j'aborde la mission principale dont je suis chargé et qui est de vous rendre compte de nos concours. Les prix qu'ont fondés successivement de généreux donateurs pour récompenser les ouvrages, imprimés ou manuscrits, soumis à notre jugement, sont devenus si nombreux, qu'il me serait difficile de m'étendre, comme je le voudrais, sur le mérite de chacun de ces ouvrages. J'insisterai du moins sur quelques-uns des plus importants.

La Section de philosophie n'avait, cette année, qu'un prix à décerner, le prix Victor Cousin, d'une valeur de 4000 francs, dont le sujet était : *la Théorie des passions dans la philosophie ancienne*. Les anciens et aussi les modernes, dans presque tous leurs systèmes de philosophie, ont donné une place importante à la théorie des passions. Après avoir défini en soi et soumis à une classification les diverses passions dont l'homme est agité, telles que l'amour et la haine, le désir, la colère, la joie et la tristesse, on a cherché à en déterminer l'origine. Si l'on peut admettre qu'elles sont, à certains égards, le produit des facultés normales de l'âme, n'ont-elles pas

Digitized by Google

aussi leur source, pour une part, dans le tempérament, la maladie, l'hérédité? D'où cette conséquence que, les causes étant connues, on peut, en agissant sur les causes, modifier les effets. On a enfin considéré leur rôle. Faut-il faire aux passions une place dans la vie et, comme le voulait Aristote, s'attacher uniquement à les régler? Faut-il, au contraire, les combattre et les étouffer, ainsi que le demandaient les stoïciens, qui voyaient en elles un feu capable de dévorer toute sagesse si, dès le début, on ne cherchait à l'éteindre? Cette opinion extrême n'a rencontré que de rares partisans chez les modernes. Descartes, et, après lui, Bossuet, qui a écrit sur cette question l'une de ses plus belles pages, voulaient seulement, comme Aristote, que les passions fussent conduites et réglées. Voltaire, tout en reconnaissant qu'elles peuvent amener la tempête, les jugeait nécessaires. « Les passions, a-t-il écrit, sont les vents qui enflent les voiles du vaisseau. » Ce qu'on demandait aux concurrents, c'était, en s'appuyant sur les textes et les discutant au besoin, de tracer un exposé exact des doctrines professées par les grands philosophes grecs. Sur trois mémoires déposés, un seul a paru mériter l'attention de l'Académie sans toutefois être jugé digne du prix, et une récompense de 1 500 francs lui a été attribuée. L'auteur est M. Duprat, professeur de philosophie au lycée de Rochefort-sur-Mer (1).

---

(1) Le prix Gegner (3 800 francs), destiné *à un écrivain philosophe sans fortune, qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique*, a été continué à M. François Pillon, directeur de l'*Année philosophique*.

Digitized by Google

De la philosophie je passe à l'économie politique. Les prix à décerner étaient au nombre de six. Je ne ferai guère que mentionner le prix Le Dissez de Penanrun (2 000 francs), réservé à des ouvrages imprimés dont le sujet était laissé au choix des auteurs, et pour lequel quatorze ouvrages ont été présentés. Une récompense de 1 200 francs a été attribuée à celui de M. Paul Pic, intitulé : *Traité élémentaire de législation industrielle*. L'auteur y étudie particulièrement la législation ouvrière, étude dont on conçoit l'intérêt dans un moment où la question des rapports entre le travail et le capital, entre ouvriers et patrons, est une de celles qui préoccupent le plus les esprits. Ce qui restait du prix, soit une somme de 800 francs, a été attribué à l'ouvrage en deux volumes de M. Flour de Saint-Genis, ayant pour titre : *Histoire documentaire et philosophique de l'administration des Domaines, des origines à 1900*.

Les cinq autres prix dont disposait l'Académie se rapportaient à des programmes qu'elle avait elle-même formulés. Pour le prix Bordin (2 500 francs), elle avait donné comme sujet : *le Commerce des céréales à Paris*. C'est un grave problème que celui de l'approvisionnement d'une grande cité. Sous l'ancien régime, c'était le gouvernement qui assumait cette lourde tâche. Aujourd'hui la liberté suffit à cette tâche et, sous l'aiguillon de l'intérêt personnel, s'en acquitte plus heureusement que n'a jamais fait l'administration la mieux intentionnée. De quelle manière atteint-elle ce résultat, en ce qui concerne les céréales, grains et farines, destinés à la capitale? A quelle organisation ce commerce spécial a-t-il recours? Sur cinq

Digitized by Google

mémoires qu'avait reçus l'Académie, il en est un qui, sans mériter le prix, a retenu davantage son examen, et une récompense de 1500 francs lui a été attribuée. L'auteur est M. Albert Bellenger. Une récompense de 500 francs a été attribuée à l'un des autres mémoires, dont l'auteur est M. Robin.

Le prix Léon Faucher, d'une valeur de 3000 francs, comportait comme sujet *La vie et l'œuvre de Bastiat*. Mort prématurément en 1850 dans sa quarante-neuvième année, Frédéric Bastiat ne commença guère qu'en 1844 à se révéler au public. Durant les six années qui précédèrent sa mort, il ne cessa, soit par des écrits, soit par la parole, de préconiser le libre-échange et de combattre le socialisme. Comment, par suite de quelles circonstances fut-il amené à embrasser ces idées, et quelle influence ces idées ont-elles exercée sur la science? C'était à la fois une biographie de Bastiat et une étude critique de ses doctrines que demandait l'Académie. Cinq mémoires avaient été déposés. L'un d'eux a été jugé digne du prix. L'auteur est M. Pierre Ronce, attaché au Ministère des Finances. Une récompense de 500 francs a été attribuée en outre, sur un reliquat dont disposait l'Académie, à un mémoire ayant pour auteur M. Georges de Nouvion.

Pour le prix du Budget (2000 francs), le sujet était ainsi libellé : *De la transformation des agglomérations urbaines sous l'influence des divers facteurs physiques, économiques, administratifs et sociaux*. Le siècle qui vient de se fermer a vu s'accroître la population des villes à un degré qu'aucune époque n'avait connu. Plus d'une ville renferme à cette heure un nombre d'habitants égal à celui que comp-

Digitized by Google

taient autrefois des États importants. Jadis, comme chiffre de population, une capitale était au reste de la nation dans le rapport de 1 à 40; aujourd'hui elle est dans le rapport de 1 à 10, à 8 ou même à 5. Quelles sont les causes de cet énorme accroissement, qui se continue encore sous nos yeux? Quels sont aussi, à tous les divers points de vue où la question peut être envisagée, les effets, soit transitoires, soit permanents, de cette agglomération d'hommes sur un territoire relativement restreint où rien ne rappelle plus la nature, et quelles inductions en peut-on tirer pour l'avenir de l'humanité, de la race et de la nation? Un économiste éminent a écrit : « Plus les populations s'amassent et se concentrent, plus elles croissent en activité et en intelligence. » N'y a-t-il pas d'autres conséquences bienfaisantes? A côté du bien, n'y a-t-il pas aussi du mal, et dans quelle proportion? L'Académie regrette qu'un sujet aussi important, aussi actuel et, on peut dire, aussi nouveau, n'ait provoqué que deux mémoires. Encore n'a-t-elle pas cru devoir décerner le prix. Elle en a du moins attribué la plus grande part à l'un de ces mémoires, qui, laissant à désirer sur certaines parties, — notamment en ce qui regarde les effets du développement des villes, — se recommande sur d'autres par des recherches nombreuses et instructives. L'auteur est M. Paul Meuriot, professeur d'histoire au lycée Lakanal. Le restant du prix, soit une somme de 500 francs, a été attribué au second mémoire, qui appartient à M. Lucien Schöne.

J'aurai terminé ce qui concerne l'économie politique en parlant des deux prix Rossi, chacun d'une valeur de 4000 francs. Pour l'un de ces prix, le sujet proposé était

Digitized by Google

une *Étude comparative des budgets de la France* (*Budgets de l'État*) *au XIXe siècle*. Il ne s'agissait pas seulement d'indiquer les améliorations ou les changements apportés depuis le commencement du siècle dans la structure, le contrôle et l'adaptation constitutionnelle des budgets de l'État. Il fallait mettre en lumière la progression continue des recettes et des dépenses, en signaler les causes, chercher dans le reflet des chiffres l'image des gouvernements qui se sont succédé, comparer enfin les charges avec les services rendus. A ne citer qu'un fait, et tout en tenant compte des nécessités imposées par les événements comme des variations du pouvoir de l'argent, n'est-ce pas matière à réflexion que cette étonnante et colossale transformation de nos budgets débutant en l'an VIII par 600 millions pour aboutir en 1900 à trois milliards 600 millions? Il y avait là une étude intéressant à la fois les financiers et les historiens. On peut même dire qu'elle intéresse tout le monde; car celui qui donne son argent, — et ce n'est jamais sans regret, — aime assez à savoir comment on l'administre et à quelle fin on l'emploie. Sur trois mémoires présentés, un seul a été distingué. Mais, en s'attachant presque uniquement aux formalités budgétaires, à ce qu'on peut appeler la partie technique du sujet sans aborder la partie historique et philosophique, il ne répondait qu'incomplètement au programme. C'est pour cette raison que, malgré des mérites très réels, l'Académie ne lui a attribué qu'une récompense de 1500 francs. L'auteur est M. des Gilleuls, chef de division honoraire à la Préfecture de la Seine.

Pour le second prix Rossi, le sujet choisi était *La houille*

Digitized by Google

et le fer au point de vue économique depuis le début du XIXe siècle. En unissant dans son programme la houille et le fer, l'Académie n'a fait que ce que la science a fait elle-même. La houille n'est-elle pas aujourd'hui mise directement au service du fer, et, par exemple, la machine à vapeur, qui a révolutionné le monde, n'est-elle pas l'union de l'un et de l'autre? On demandait aux concurrents des « faits »; on leur demandait aussi des « perspectives », c'est-à-dire des prévisions. Trois mémoires avaient été déposés, dont l'un a attiré plus particulièrement notre attention. L'auteur y retrace d'abord l'histoire de la houille et du fer durant tout le cours du siècle, comme production, organisation industrielle, commerce, exportation, prix, emploi, législation; après quoi, il expose la situation présente et jette enfin un regard sur l'avenir. A ne parler que de la houille, plus d'une fois on a exprimé la crainte que les gisements d'où on l'extrait ne vinssent à tarir un jour. « Oui sans doute, écrit l'auteur; l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne sont condamnées à voir dans un avenir prochain leurs charbonnages s'épuiser. Mais, en dehors de l'Europe occidentale, n'y a-t-il pas l'Amérique, l'Afrique, l'Asie, l'Australie? Et, s'il faut un jour se passer de la houille noire, n'avons-nous pas la houille blanche, qui tombe en nappes écumantes le long des montagnes, et aussi la houille verte, c'est-à-dire l'eau des rivières coulant dans les vallées, et enfin la houille rose qui est l'alcool? N'avons-nous pas encore le pétrole, l'acétylène, l'électricité, le vent, les marées? » On voit quelle est la confiance de l'auteur dans le génie de l'homme. Revisé sur quelques points et complété sur

Digitized by Google

d'autres, ce mémoire, dû à M. Boissonnade, professeur d'histoire à l'Université de Poitiers, sera un travail excellent. L'Académie l'a honoré d'une récompense de 2 000 francs. Une somme de 1 000 francs est accordée à M. Chastin, auteur d'un des autres mémoires.

En ce qui regarde la législation, nous disposions de quatre prix. Le prix Kœnigswarter, d'une valeur de 1 500 francs, destiné à récompenser *le meilleur ouvrage publié dans les cinq dernières années sur l'histoire du Droit*, a été attribué, d'un avis unanime, à M. Brissaud, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, pour ses deux volumes intitulés : *Cours d'Histoire générale du Droit français public et privé*. Par son examen approfondi des documents puisés dans les archives et les bibliothèques, comme par ses comparaisons judicieuses avec les législations étrangères, l'auteur a su étendre et, à quelques égards, renouveler un sujet déjà souvent traité. Il m'est pénible de dire que ce prix décerné par l'Académie est une couronne que nous déposons sur une tombe. M. Brissaud est décédé, au mois de juillet dernier, à l'âge de quarante-neuf ans. Du moins a-t-il eu le temps de connaître l'honneur légitime fait à ses travaux. Une somme de 1 000 francs, que l'Académie avait en réserve, a permis d'accorder en outre deux récompenses de 500 francs, l'une à M. Saulnier de La Pinelaie pour son ouvrage intitulé *Les gens du roi au Parlement de Bretagne*, et l'autre à M. le comte Du Plessis de Grenedan pour son *Histoire de l'autorité paternelle et de la Société familiale en France avant 1789*.

Un autre prix, le prix Chevallier (3000 francs) était réservé au livre le plus important, qui aurait paru depuis

Digitized by Google

trois ans « pour la défense » des lois de propriété et de succession, telles que les a établies le Code civil. Le prix a été décerné à la « Société d'études législatives », représentée par son secrétaire général, M. Saleilles, professeur à la Faculté de Droit de Paris. Cette Société a voulu contribuer à la célébration du centenaire du Code civil qui a eu lieu dernièrement, et, à cette occasion, elle a publié le *Livre du Centenaire,* qui renferme une suite d'études remarquables dues aux hommes les plus compétents, français et étrangers, tant sur les origines et les principes du Code de 1804 que sur son influence en Europe et hors d'Europe. L'Académie a de plus récompensé par une somme de 1 000 francs dont elle disposait un ouvrage intitulé : *L'Art et la Loi,* ouvrage traitant de la propriété artistique et littéraire et dont l'auteur est M. Copper, docteur en Droit.

Je m'arrêterai quelque peu sur les prix Odilon Barrot (5 000 francs) et Saintour (3 000 francs), pour lesquels des sujets avaient été indiqués par l'Académie. Le sujet du premier était une *Étude critique de l'organisation judiciaire des États-Unis.* Les États-Unis étant une fédération d'États, il y a deux sortes de juridiction, l'une d'ordre national ou fédéral et commune aux quarante-cinq États dont se compose l'Union, l'autre spéciale et propre à chacun de ces États. L'auteur du seul mémoire qu'ait reçu l'Académie commence par décrire avec soin tous les rouages de la justice fédérale. Il insiste en particulier sur les attributions et le fonctionnement de la Cour suprême des États-Unis, à laquelle sont confiées la garde et l'interprétation finale de la Constitution et qui, d'une manière générale, juge toutes

Digitized by Google

les causes intéressant l'Union. Mais, s'il est aisé, à la rigueur, d'exposer l'organisation de la justice fédérale, il n'en est pas de même des systèmes de juridiction adoptés par les divers États et qui, avec quelques traits généraux communs, offrent, dans le détail, des différences notables. Ainsi, à ne parler que du recrutement des magistrats, l'auteur observe que, dans cinq États, ils sont nommés par la législature et, dans sept autres, par le gouvernement sauf l'approbation du sénat, tandis que, dans les trente-trois restants, ils sont électifs. C'est dire que, dans ces trente-trois États, où l'on avait cru garantir par l'élection l'indépendance des juges, on les a, en fait, soumis à l'influence de la foule ou plutôt des politiciens qui la dirigent. Ainsi encore, dans quelques États, on exige du juge certaines conditions de capacité, alors que, dans la plupart, on n'en exige aucune. L'auteur critique avec raison de pareils systèmes; il reconnaît toutefois que, dans l'application, les vices en sont corrigés par ce sens commun qui est l'une des grandes qualités de la nation américaine. Dans ce long voyage d'étude à travers les États-Unis, il ne pouvait manquer de rencontrer, sur d'autres points, les excès de la liberté; mais il reconnaît que, là aussi, les bienfaits sont le plus souvent supérieurs aux excès, et qu'en laissant, par exemple, à tout citoyen le droit d'ouvrir une école sans se préoccuper de ses opinions ou de ses croyances, la République américaine a compris que seule la liberté peut féconder l'enseignement et en assurer les progrès. En somme, ce mémoire, malgré certaines lacunes, est une œuvre de réelle valeur, sans parti pris d'aveugle admiration ou de dénigrement systématique, et a été jugé

Digitized by Google

digne du prix. L'auteur est M. Alfred Nérincx, professeur à l'Université de Louvain.

Pour le prix Saintour, le sujet proposé était celui-ci : *Étudier la répression des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique au triple point de vue de la nature de l'infraction, de la pénalité et de la juridiction.* On ne sait que trop combien ce sujet est d'actualité. L'immoralité ou, pour parler plus exactement, l'obscénité, dans ses diverses manifestations, n'est pas sans doute un fait nouveau; mais elle a pris, de nos jours, une extension considérable. Elle s'étale ouvertement dans les livres, les brochures, les journaux, au théâtre et jusque dans les rues par les affiches ou à la devanture des magasins. Ce n'est pas seulement le moraliste qui s'afflige d'une telle licence; le patriote s'alarme et se demande quel avenir elle prépare au pays. Tout récemment le rapporteur d'un projet de loi voté par le Sénat et soumis en ce moment aux délibérations de la seconde Chambre disait : « L'immense majorité du pays se trouve livrée sans défense à des entreprises de dépravation. » L'Académie a pensé, elle aussi, qu'il n'est que temps d'opposer une digue à ce torrent du vice. Ses intentions ont été comprises, et cinq mémoires, dont chacun a des mérites, lui ont été transmis. Il en est un qu'elle a particulièrement distingué. L'auteur, en même temps qu'il a su embrasser le sujet dans sa complexité, l'a traité d'une manière précise et attachante. Tout en signalant plusieurs défauts de notre législation, il constate que, telle qu'elle est, elle fournirait contre le mal des armes suffisantes si on voulait en user, et il dénonce à la fois l'inertie du ministère public et la faiblesse du gouvernement; il dénonce

Digitized by Google

surtout les audaces malfaisantes d'une certaine presse, laquelle est à ses yeux la grande coupable et qui, par la tyrannie qu'elle exerce sur les pouvoirs publics, se croit assurée de l'impunité. Il ne se borne pas à des critiques ou à des blâmes; il propose des réformes, les unes « législatives » et les autres « pratiques ». Le temps qui m'est compté ne me permet pas de m'étendre sur cette partie importante de son mémoire. L'auteur, à qui nous avons décerné le prix et dont nous avons plaisir à proclamer le nom parce qu'il nous rappelle celui d'un de nos anciens et regrettés confrères, est M. Paul Nourrisson, avocat à la Cour d'appel de Paris. Une somme de 1 000 francs, que l'Académie avait en réserve, a été accordée en outre à M. Albert Eyquem, vice-président du tribunal de Bordeaux, auteur d'un des deux autres mémoires.

La Section d'histoire avait, comme celle de législation, quatre prix à décerner. D'abord le prix Paul Perret (2 000 francs), destiné à récompenser *un ouvrage historique publié dans les trois dernières années*. Il a été décerné à M. Guignebert, professeur d'histoire au lycée de Toulouse, pour son livre intitulé : *Tertullien. Étude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile*. L'auteur ne s'est pas borné, comme on eût pu le croire sur le titre de son livre, à une étude de psychologie individuelle. Il a cherché d'où le célèbre apologiste avait pris ses idées, quelle influence elles avaient exercée sur le christianisme, sur l'Église et finalement sur le conflit engagé entre les deux religions. Il a ainsi été amené à examiner comment l'Empire romain et la société païenne se sont transformés en Empire chrétien et en société chrétienne. Après avoir éta-

Digitized by Google

bli que les doctrines de Tertullien, empruntées au courant ascétique et rigoriste du christianisme primitif, tendaient à prolonger dans l'Empire un idéal inaccessible, il a constaté que ces doctrines étaient déjà repoussées de son temps par la moyenne de l'opinion chrétienne, et il a démontré que, dans la lutte avec l'Empire, c'est en somme l'esprit de compromis et de concession qui l'a emporté; que c'est le christianisme assoupli, diseipliné par l'Église ou, pour mieux dire, l'Église et non le christianisme que l'Empire a adopté. Ainsi voit-on dans l'histoire s'opérer le plus souvent les grands changements sociaux, je veux dire par une sorte de transaction entre les hommes qui, attachés à un régime depuis longtemps établi, se refusent d'abord à toute concession, et ceux qui, rêvant un régime nouveau, prétendent l'instituer en rompant tout lien avec le passé.

C'est encore de l'Empire, non de l'Empire romain à proprement parler, mais de l'Empire carolingien qu'il s'agit dans le concours Courcel, ouvert aux ouvrages imprimés qui traitent des « premiers siècles » de notre histoire. Le prix (2 400 francs), décerné aujourd'hui pour la première fois, l'a été à M. Arthur Kleinclausz, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, pour son livre intitulé : *L'Empire carolingien, ses origines, ses transformations*. Dans ce livre, l'auteur rappelle d'abord que l'Empire romain, en cessant d'être une puissance conquérante, était devenu une sorte de magistrature suprême qui couvrait d'une égale protection et jugeait par les mêmes lois les peuples de son immense domaine; après quoi il expose comment, sous l'influence de ces souvenirs, Charlemagne voulut res-

Digitized by Google

taurer l'Empire d'Occident et en assurer les destinées par l'unité de la foi et des institutions. Il montre ensuite cet Empire se modifiant graduellement par l'effet des événements et aboutissant à la fondation de l'Empire des Ottou et des Frédéric Barberousse, lequel, sous la même dénomination, ne ressemblera à celui de Charlemagne, ni par ses procédés, ni par son idéal.

Avec le prix Drouyn de Lhuys (3 000 francs), nous rentrons dans l'histoire moderne. Ce prix est réservé aux ouvrages publiés dans les trois dernières années et relatifs à la diplomatie. Trois récompenses, chacune de 1 000 francs, ont été attribuées : l'une à la *Revue générale de Droit international public,* que dirigent MM. Antoine Pillet et Paul Fauchille, revue qui en est à sa dixième année et où sont traitées, au cours des événements, les questions de droit qui s'élèvent entre les États; l'autre à l'*Histoire des établissements français dans l'Afrique barbaresque,* par M. Paul Masson, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, ouvrage étudié avec soin, mais qui ne se rattache qu'indirectement à la diplomatie; enfin la troisième à la *Politique orientale de Napoléon,* par M. Driault, professeur au lycée de Versailles, ouvrage dont le défaut est de n'embrasser que la très courte période de 1806 à 1808. Il contribue du moins à éclairer ce côté de la politique de Napoléon où les vues positives se mêlaient à l'imagination. Car, dans cet esprit si précis, si épris des réalités, il faut faire la place du rêve. Dès le siège de Saint-Jean-d'Acre, ne le voit-on pas méditer de pousser jusqu'aux Indes, d'en chasser les Anglais, de revenir en Europe par Constantinople, et de placer son nom dans l'histoire à côté de ceux d'Alexandre

Digitized by Google

le Grand et de Baudouin de Flandre? En 1812 même, lorsqu'il marche sur Moscou, ce rêve ne l'abandonne pas encore. « Après tout, disait-il au comte de Narbonne, cette route où nous sommes est la route de l'Inde, et Alexandre était parti d'aussi loin que Moscou pour atteindre le Gange. »

Avec le prix du Budget (2 000 francs), nous sommes encore dans l'histoire moderne. Le concours portait, cette fois, sur un sujet proposé par l'Académie et ainsi libellé : *Influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie*. Cette influence, que démontrent tous les faits, a été singulièrement aidée, on doit le dire, par l'attrait particulier de la Russie pour la France, attrait qu'elle n'a jamais ressenti au même degré pour aucune autre nation européenne. Ce n'est guère toutefois qu'après le voyage de Pierre le Grand en France que les deux peuples commencent à se connaître. Encore est-ce surtout par l'importation de nos modes que se nouent les premiers liens. Au milieu du XVIIIe siècle, l'achat des objets de toilette à Paris est une des principales occupations des agents diplomatiques russes. Cependant, par les précepteurs français que s'attachent les familles de l'aristocratie, notre langue aussi a commencé de pénétrer. Bientôt viennent nos romans, nos pièces de théâtre. Celles-ci font fureur. On les joue à la cour, chez les grands seigneurs, même à l'Académie des sciences, où une séance solennelle se termine par une comédie-ballet. Ce qu'on sait moins, c'est que notre théâtre devient une école de maintien. Dès lors, on ne voit plus les femmes s'asseoir sur des sofas les jambes croisées à l'orientale. C'est aussi un enseignement

Digitized by Google

pour les hommes. « Sans les Français, écrit un Russe en 1774, nous ne saurions comment nous présenter, prendre notre chapeau et exprimer avec lui les divers états de l'âme. » A la suite de nos romans, de nos pièces de théâtre, viennent les livres de nos philosophes, de nos économistes, et par eux s'introduisent nos idées. En même temps et de plus en plus, on voyage d'un pays à l'autre. Sous la Révolution, les émigrés, qui arrivent en foule, continuent cette influence, que suspendent à peine les guerres avec la France. Les Russes qui entrent dans Paris en 1815 ne s'en éloignent qu'à regret. Le nom même de Napoléon reste glorieux en Russie et paraît effacer tous les autres. Plus de quinze années après, le chancelier Nesselrode, portant, dans un dîner officiel, un toast au roi Louis-Philippe, se trompe et lève son verre « à la santé de l'empereur des Français ». Un autre trait est également à retenir. Bien qu'alors il y eût ordre dans l'armée d'employer la langue russe, plus d'un officier se laissait encore aller à user de la nôtre. Un jeune lieutenant se présente un jour chez son colonel pour affaires de service et lui parle en français. Rabroué d'importance, il se retire confus, quand, la porte se rouvrant derrière lui : « Vous savez, lui crie son chef en français, on danse chez ma femme, ce soir. » C'est par de nombreux traits de ce genre, par des observations fines et toujours justes, comme par des vues d'ensemble présentées avec ordre et clarté, que se recommande le travail de M. Haumant, maître de conférences à la Sorbonne; à quoi il faut ajouter que l'auteur a puisé ses renseignements aux sources russes au moins autant qu'aux sources françaises. Aussi, bien que

Digitized by Google

son travail ne s'étende pas au delà de la guerre de Crimée, au lieu de s'étendre, comme le demandait le programme, jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'Académie n'a pas hésité à lui décerner le prix.

J'ai terminé ce qui regarde la philosophie, l'économie politique, la législation, l'histoire. J'entre maintenant dans un autre ordre d'idées. Je parlerai d'abord du prix Audiffred, d'une valeur de 5 000 francs, que chaque année l'Académie accorde à l'*ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu ou à faire connaître et aimer la patrie*. Quatre ouvrages ont été récompensés. Celui de M. Henri Hauser, sur l'*enseignement des sciences sociales*, auquel a été attribuée une récompense de 1 500 francs, se rattache plus spécialement à la morale. L'auteur, après avoir précisé ce qu'on doit entendre par sciences sociales, indique ce que la France a déjà fait à cet égard et ce qui lui reste à faire, et il montre comment, par un enseignement dont il donne la méthode, on peut former des citoyens amis du progrès et utiles à leur pays, sans qu'ils s'égarent dans l'utopie. Les trois autres ouvrages se rapportent à la France coloniale. Une récompense de 1 500 francs a été décernée au P. Piollet, pour son livre intitulé : *La France hors de France*, et deux récompenses, chacune de 1 000 francs, à M. Vast, pour son ouvrage sur l'*Algérie et les colonies françaises*, et à M. Salaün, pour son livre sur l'*Indo-Chine*. Les auteurs de ces trois ouvrages s'accordent pour combattre l'assertion trop répandue que les Français sont impropres à la colonisation. Ils montrent, par des preuves glorieuses, ce que la France a su réaliser en ces contrées lointaines pour y

Digitized by Google

introduire ou y répandre la civilisation. On peut dire qu'un égal amour de la France anime ces trois ouvrages, et, à ce titre, ils satisfont à la pensée du donateur, qui, en fondant un prix pour récompenser les écrits « propres à faire connaître et aimer la patrie », a voulu protester contre des doctrines funestes. Ne voyons-nous pas s'élever, de nos jours, une prétendue école qui regarde le patriotisme comme l'expression d'un idéal suranné, et, chose plus étonnante, n'y a-t-il pas aujourd'hui des Français auxquels il faut enseigner à aimer et honorer la France?

Ces considérations m'amènent à parler du nouveau prix Corbay, réservé aux ouvrages les plus utiles au bien public, et qui, selon les intentions formelles du fondateur, doit être attribué, pour la première fois, à un ouvrage propre à mettre en lumière les services rendus par les congrégations religieuses. L'Académie a cru se conformer à ces intentions en attribuant le prix à la grande publication en six volumes intitulée : *La France au dehors*, œuvre de nombreux collaborateurs, inspirée et dirigée par le P. Piollet, de qui j'ai déjà prononcé le nom. Dans cette vaste publication, à laquelle on eût pu donner comme titre la belle devise *Gesta Dei per Francos*, a été retracé ce que, durant le cours du XIXe siècle, ont accompli, au travers des plus dures et parfois des plus cruelles épreuves, les missions catholiques françaises dans toutes les parties du monde.

Un des traits caractéristiques de notre temps et qui lui fait honneur, c'est l'intérêt de plus en plus marqué qui se manifeste pour les classes pauvres, pour leurs besoins, pour leurs souffrances. Notre Académie a été dotée de

Digitized by Google

plus d'un prix se rattachant à ces préoccupations. Le seul que j'ai à mentionner aujourd'hui est le prix Félix de Beaujour (5000 francs), dont le sujet était ainsi formulé : *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Il n'était pas seulement question de faits à recueillir dans les principaux centres de population en Europe et hors d'Europe ; on demandait en outre aux concurrents de comparer les divers systèmes d'assistance, d'en signaler les défauts et d'indiquer les améliorations ou les réformes qui leur sembleraient nécessaires. J'ai le regret de dire que, sur cinq mémoires présentés, aucun n'a rempli d'une manière satisfaisante les vœux de l'Académie. Trois récompenses, chacune de 500 francs, ont néanmoins été accordées aux auteurs de trois de ces mémoires, MM. Vialay, Ingoult et Dumas.

L'un des moyens de servir utilement les classes populaires, c'est de leur inculquer, sous une forme familière, des notions justes et capables d'élever leur moralité. C'est à ces vues que correspond le prix Thorel (2000 francs), qui doit récompenser le meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, *non pas un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante*. La femme, par sa nature essentiellement éducatrice, par son goût des idées simples, par sa sensibilité, paraît éminemment propre à ce genre d'ouvrage. C'est ainsi qu'une récompense de 1200 francs a été attribuée à Mme Augusta Moll-Weiss pour son livre intitulé : *le Foyer domestique*, et une autre de 500 francs à Mme Bréville pour son journal *la Femme au foyer*. Le

Digitized by Google

restant du prix, soit une somme de 300 francs, a été accordé à M. Dayma, professeur à l'école primaire supérieure de Pithiviers, pour ses *Classiques primaires*.

Indépendamment des prix destinés à récompenser les écrits qui s'occupent des classes pauvres, au point de vue soit de l'éducation, soit de l'assistance, nous avons des fondations qui nous permettent de soulager directement certaines misères. Feu Mme Carnot a légué à l'Académie, comme vous le savez, 14 600 francs de rente pour être distribués, en secours de 200 francs, à soixante-treize veuves d'ouvriers chargées d'enfants. Grâce à un legs de 750 francs de rente fait par Mme Gasne dans des conditions analogues, grâce aussi à une somme de 1 200 francs versée par Mme Franck-Puaux, nous avons pu, cette année, secourir, non pas soixante-treize, mais quatre-vingt-quatre veuves. A partir de l'année prochaine, nous serons en mesure de venir en aide à deux veuves de plus. Le 24 avril dernier, le capitaine Sadi-Carnot, à l'occasion de son mariage et d'accord avec sa jeune femme, a fait don à l'Académie d'une rente de 400 francs pour être ajoutée à celle qu'avait léguée Mme Carnot. Il a voulu ainsi honorer la mémoire maternelle et sanctifier une heureuse union. C'était là une intention doublement touchante que j'eusse regretté de ne pas vous faire connaître.

La dernière fondation dont il me reste à parler, due à la générosité de Mme veuve Audiffred, est celle d'un prix de 15 000 francs, destiné *à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient*. C'est le prix le plus considérable dont nous ayons à disposer chaque année. Nous le décernerons aujourd'hui pour la

Digitized by Google

onzième fois. En raison de son importance, en raison aussi des actes méritoires et des œuvres souvent admirables qu'il a pour but de mettre en lumière, vous m'approuverez, je pense, d'y insister et de lui donner dans ce discours une place particulière (1).

La France a cet honneur, je ne veux pas dire le privilège, que les dévouements, individuels ou collectifs, et quel qu'en soit l'objet, n'y font jamais défaut. Il y en a d'éclatants, auxquels se porte la renommée; il y en a aussi de discrets. Ceux-ci sont les plus touchants, et, comme ceux-là, ils ne laissent pas d'avoir leur héroïsme. Tels sont les dévouements au malheur. C'est surtout chez les femmes qu'on rencontre cette pitié pour l'infortune, cet amour des misérables qui va jusqu'à l'oubli de soi-même. L'œuvre dont j'ai à vous entretenir en est un des nobles exemples.

Cette œuvre, c'est l'Association des Dames du Calvaire. Et que ce mot ne vous trompe pas. Il ne s'agit pas d'une communauté religieuse; il ne s'agit ni de vœux perpétuels, ni de vœux temporaires. Ce n'est pas que la religion soit absente; mais elle n'est ici que la compagne et le soutien de la charité. Les femmes qui font partie de cette association appartiennent au monde. Elles se sont unies pour soulager et consoler de pauvres femmes atteintes d'un mal cruel autant qu'horrible, qui, par ses ravages, les fait ressembler parfois à de véritables lépreuses, et que j'hésiterais à nommer, si son nom seul n'indiquait que rien

(1) Ce qui suit a été lu sous forme de rapport à la séance du 18 juin.

Digitized by Google

n'est capable d'arrêter certains dévouements, le mal, jusqu'ici déclaré incurable, du cancer.

C'est à Lyon, il y a environ soixante ans, que naquit cette association. L'initiative en fut prise par une jeune femme qui avait connu ce qu'il y a de plus profond dans les tristesses humaines. Elle s'appelait Mme Garnier. Fille et femme de commerçants, mariée à dix-neuf ans à un homme qui lui était cher, mère de deux enfants qui faisaient sa joie, elle se vit tout à coup à vingt-trois ans sans mari, sans enfants. La mort trois fois avait frappé à sa porte et lui avait tout ravi. Brisée et comme anéantie par ces coups successifs, elle s'enferma d'abord dans une solitude presque farouche, y criant sa douleur et dont elle ne sortait que pour aller gémir encore sur la tombe de ceux qu'elle avait perdus. Obligée, pour accomplir ce triste pèlerinage, de passer sur un des ponts du Rhône, elle le traversait en courant, poursuivie, ainsi qu'elle l'avouait plus tard, par l'idée sinistre de se jeter dans le fleuve. Peu à peu sa douleur, sans être moins profonde, devint moins aiguë. Alors elle regarda autour d'elle et, se demandant comment désormais elle remplirait sa vie, elle résolut de la consacrer aux malheureux de ce monde.

Elle commença par s'attacher à ces œuvres de bienfaisance qu'on trouve établies dans les grandes villes, visitant les pauvres et, parmi eux, cherchant les plus misérables. Un jour, elle pénètre dans une mansarde d'où s'exhalait une odeur infecte qui la fait d'abord reculer, et là découvre, gisant, seule et sans secours, sur des haillons amoncelés, une femme dont le corps était couvert d'ul-

Digitized by Google

cères. Elle approche, interroge avec douceur cette malheureuse, qui, sans vouloir répondre, la regarde d'un œil défiant et presque hostile. « Je ne vous abandonnerai pas, lui dit Mme Garnier en la quittant; je reviendrai demain. » Elle revient le lendemain, le surlendemain, plusieurs jours de suite, nettoie l'immonde réduit et panse les plaies de la misérable. Cependant le regard était resté défiant, la bouche presque muette, quand, à un moment, ce regard s'éclaira, et une larme, larme de reconnaissance, tomba sur les mains de la bienfaitrice. Afin de secourir plus efficacement celle qui avait ému sa pitié, Mme Garnier avait sollicité et obtenu pour elle une place dans un hôpital. Elle l'y fait transporter, y entre avec elle, l'ayant suivie jusque-là en marchant à ses côtés, et on dépose sur un lit la pauvre ulcérée. Mais si horrible était la vue de ce visage rongé et sanguinolent, si repoussante l'odeur que la malade répandait autour d'elle, qu'aucun de ceux qui étaient présents ne paraît d'abord vouloir l'approcher. L'aumônier de l'hôpital, lui-même, après s'être avancé, hésite. Alors Mme Garnier, pour attirer les courages, se pencha vers la femme et la tint embrassée.

Tel fut le premier pas de Mme Garnier sur le chemin de la charité. Elle se dit que, dans cette vaste cité, il devait y avoir d'autres malheureuses n'ayant pas moins besoin de secours et également abandonnées. Visitant, dans cette pensée, les quartiers les plus nécessiteux, elle rencontre une pauvre fille qui, victime d'un incendie, avait été arrachée au flammes, mais couverte de brûlures dont chacune formait une plaie vive. Elle la prend avec elle, l'installe dans une chambre qu'elle loue à son intention, et se fait

Digitized by Google

son infirmière. Peu après, elle découvre deux autres femmes à demi envahies par le cancer et non moins misérables. Elle les recueille de même et les joint à la première. Dès lors Mme Garnier a trouvé sa voie. Elle se vouera désormais au soulagement des incurables. Elle médite d'associer à cette œuvre des femmes veuves comme elle et qui, par des soins donnés aux pires infirmités, rempliront comme elle le vide de leur vie. Quelques personnes auxquelles elle communique son dessein cherchent à l'en détourner, lui remontrant qu'elle-même se lassera et manquera de courage. Elle persiste néanmoins; elle va trouver le nouvel archevêque de Lyon, le cardinal de Bonald, et lui soumet son projet. Le prélat, après l'avoir écoutée en silence : « Ma fille, lui dit-il, votre pensée est belle et l'exécution en sera difficile; mais allez en avant et comptez sur moi »; puis il ajouta : « Votre œuvre s'appellera l'Association des Dames du Calvaire. »

Ainsi encouragée, Mme Garnier se donne tout entière à l'œuvre qu'elle a conçue. Elle commence par réaliser sa modeste fortune, environ douze cents francs de rente: après quoi, elle loue une petite maison sur les hauteurs de la ville, y installe ses trois incurables et s'y établit avec elles. L'hospice du Calvaire était fondé. On était au 3 mai 1843. Quelques mois après, la maison abritait, non plus trois, mais dix-sept incurables. Dans l'intervalle, deux dames veuves, gagnées par l'exemple de Mme Garnier, étaient venues se joindre à elle et l'aider dans sa mission charitable. Les dons aussi arrivaient. L'œuvre, une fois connue, n'avait pas tardé à exciter l'intérêt et attirait les libéralités. Le local s'étant trouvé insuffisant, on dut

Digitized by Google

le quitter pour une maison un peu plus grande. Cependant le nombre des malades augmentait. De même augmentait celui des infirmières volontaires qui apportaient leur concours. Enfin, au mois de juillet 1853, Mme Garnier, avec les ressources qu'elle avait recueillies et l'appui que lui prêtèrent des personnes notables de Lyon, put acquérir, près de Fourvières, un vaste emplacement et y établir une installation définitive. Les incurables étaient alors au nombre de cinquante. La maison existe toujours, et aujourd'hui elle en compte presque le double.

Dès que l'œuvre avait grandi, il avait fallu l'organiser; il avait fallu introduire un ordre, une règle, tant dans l'intérêt des malades que pour diriger plus utilement le zèle des femmes dévouées qui se consacraient à elles. Mme Garnier avait pourvu à tout, faisant office d'infirmière et d'administrateur, se multipliant en dépit des fatigues, et apportant dans cette double tâche cette sérénité qui vient de la conscience du bien chaque jour accompli. Toutefois ce n'était pas impunément qu'elle avait traversé ces dix années d'un constant dévouement. Elle ne donnait pas seulement à l'œuvre qu'elle avait fondée son intelligence et toute son activité; elle donnait aussi son cœur. L'heure vint où elle se sentit épuisée. C'était peu de mois après qu'elle avait présidé à la dernière installation de ses malades. Elle lutta d'abord contre la fin qui approchait; elle voulait vivre encore pour continuer l'œuvre née de ses tristesses. Mais sa charité était plus grande que ses forces. Elle dut se résigner, et, acceptant doucement la mort, alla rejoindre en paix les trois êtres qu'elle avait aimés.

Digitized by Google

On a dit avec raison qu'il y a la contagion du bien, comme il y a celle du mal. Le dévouement dont Mme Garnier avait offert l'exemple en suscita d'autres, et des maisons s'établirent sur le modèle de celle qu'elle avait fondée. L'œuvre du Calvaire possède aujourd'hui des maisons non pas seulement à Lyon, mais à Paris, à Saint-Étienne, à Marseille, à Rouen, à Bruxelles et jusqu'à New-York. Indépendantes les unes des autres, toutes n'ont été de même instituées et ne subsistent qu'avec les ressources de la charité privée. Est-il nécessaire d'ajouter que dans toutes on garde avec vénération la mémoire de Mme Garnier?

La maison de Paris, la première instituée après celle de Lyon, le fut en 1874 par une femme dont il convient également de conserver et d'honorer le souvenir. Mme Jousset, femme de l'imprimeur de ce nom, étant alors devenue veuve, résolut, à l'imitation de Mme Garnier dont elle connaissait et admirait la vie, de se consacrer au soin des incurables. Elle se concerta avec plusieurs autres veuves, et, après avoir réuni quelques fonds, elle ouvrit un modeste asile dans l'un des quartiers les plus pauvres de Paris. Il arriva à Paris ce qui était arrivé à Lyon. Cet asile, qui, au bout de peu de mois, comptait douze incurables, ne put bientôt suffire, et, en 1880, l'on s'établit dans le local où encore maintenant l'œuvre est installée. On eut d'abord vingt et un lits. Ce ne fut pas assez. A diverses reprises, on dut augmenter les bâtiments, et, à cette heure, la maison sert de refuge à soixante-trois incurables. Encore ce chiffre ne représente-t-il guère que le tiers des malades qui auraient besoin d'assistance. Si, depuis l'origine, on eût pu admettre toutes celles qu'on eût voulu

Digitized by Google

secourir, on en eût reçu près de deux mille cinq cents.

Quelques mots sur cette maison de Paris suffiront pour vous donner une idée de toutes les autres. Suivant la règle établie par Mme Garnier, la maison n'est ouverte qu'aux femmes pauvres atteintes de cancers et qui, ne pouvant être gardées dans leurs familles, ne sont non plus reçues dans les hôpitaux parce qu'elles sont incurables. Encore faut-il que le mal dont elles souffrent soit aggravé de plaies vives qui nécessitent des pansements, Mme Garnier ayant réservé à son dévouement et au dévouement de celles qui la voudraient imiter le mal dans ce qu'il a de plus lamentable. Filles ou femmes incurables, dès qu'elles présentent ces tristes conditions, toutes sont admises, et le nombre n'en est limité que par celui des lits disponibles. S'il y a des préférences, c'est pour celles qui sont le plus misérables ou le plus abandonnées. On ne regarde ni à la religion, ni à la moralité; on ne considère que l'extrême souffrance.

Conformément à la même règle, ce sont uniquement des veuves qui approchent et soignent ces cancéreuses. Ainsi que je l'ai dit, Mme Garnier n'avait pas voulu seulement apporter un secours à de pauvres malades abandonnées; elle avait voulu offrir aux veuves qui, fidèles à une première affection, n'en acceptent plus d'autre, la consolation qu'elle avait trouvée elle-même dans l'exercice de son active charité. Parmi ces veuves, autrement dites les Dames du Calvaire, les unes résident dans la maison et, sous la direction d'une supérieure, se consacrent jour et nuit au soin des cancéreuses; et il y a ceci à noter, c'est que, pour avoir le droit de se dévouer ainsi à toute

Digitized by Google

heure, elles doivent verser une somme annuelle à la caisse de l'œuvre. Les autres ont leur domicile au dehors et viennent aider les *résidantes,* sans être tenues toutefois à une présence régulière. On les appelle les *agrégées,* et elles payent de même une cotisation. Il y a enfin des filles de service, qui, sous le nom de *filles auxiliaires,* sont employées aux besognes journalières, et qui, ne recevant aucune rétribution, ont, elles aussi, leur part de dévouement.

Si grand que soit le zèle des Dames du Calvaire, on comprend que leur courage puisse faiblir, dans les commencements, au spectacle des infirmités qu'elles ont sous les yeux. Aussi les soumet-on à une sorte de stage, et ce n'est qu'au bout d'une année, quand elles sont sûres d'elles-mêmes et qu'elles en ont fourni les preuves, qu'on les admet dans l'association. Elles reçoivent alors une croix d'argent qu'elles porteront ostensiblement sur la poitrine, mais dans la maison seulement. Sur cette croix est gravée une devise, leur rappelant qu'elles doivent chercher dans leur piété l'affermissement de leur courage, s'acquitter de leur mission avec simplicité, se dévouer et s'oublier. Cette devise consiste en ces quatre mots : *Prière, humilité, charité, sacrifice.*

C'est en considérant de près cette œuvre du Calvaire qu'on reconnaît combien il faut en effet de charité et d'abnégation aux femmes généreuses qui s'y sont associées. Certes à parcourir ces larges et clairs dortoirs d'une propreté minutieuse, où, par de hautes et nombreuses fenêtres ouvrant sur des jardins, arrivent l'air et la lumière, à voir tous ces lits blancs symétriquement ran-

Digitized by Google

gés, on ne croirait pas être en présence de ce qu'il y a de plus cruel et à la fois de plus repoussant dans les infirmités humaines. A l'exception de quelques malades qui ont encore la possibilité de se mouvoir, toutes ou presque toutes demeurent clouées sur leurs lits par le mal qui les dévore. Que deviendraient-elles sans un continuel secours? Ce n'est pas assez pour la Dame du Calvaire de panser leurs plaies, dont l'aspect est encore plus horrible que l'odeur qui s'en exhale; elle fait elle-même leur toilette, préside à leurs repas et les sert de ses mains. Tout en leur donnant ces soins, elle les encourage, les console, s'efforce de les distraire. A l'occasion, s'asseyant à leur chevet, elle les occupe par quelque lecture. Si la malade a laissé au loin un mari, des enfants, on lui en parle, on la rassure sur leur sort; car le Calvaire étend, au besoin, sa sollicitude sur la famille des incurables auxquelles il a donné asile. Les dames agrégées, alors même qu'elles font des absences et s'éloignent pour quelque temps de ce lieu de douleur, y demeurent présentes par la pensée. Telle qui ira passer l'hiver dans le Midi enverra des fruits, des fleurs, et parfois on déposera sur le lit de chacune de ces pauvres lépreuses un bouquet fraîchement arrivé de Nice. Ai-je besoin de dire qu'on tâche aussi de faire pénétrer ou d'affermir en elles les espérances religieuses, les seules qu'elles puissent recevoir puisqu'elles n'ont pas celle de guérir? Les dortoirs, par des ouvertures ingénieusement pratiquées, communiquent avec une chapelle, où, chaque jour, on appelle sur elles, sur leurs souffrances, l'infinie miséricorde. Les voix des Dames du Calvaire, unies aux chants de l'orgue, s'élèvent vers ces

Digitized by Google

malheureuses, qui savent que tout se fait pour elles et que, de même que pour elles on se dévoue, c'est pour elles que l'on prie.

J'ai dit que les Dames du Calvaire appartiennent au monde. J'ajoute que toutes, à des degrés divers, ont une situation indépendante; on l'a voulu ainsi, afin que les ressources dont on pourrait disposer servissent uniquement à l'œuvre. Dans le nombre, et notamment parmi les agrégées, il en est qui ont la fortune, la naissance, qui portent des noms illustres dans l'État, dans la science, dans l'armée. Ces noms sont gardés discrètement; mais on ne peut toujours éviter que quelques-unes des malades ne les connaissent. L'une d'elles, une de ces révoltées que fait parfois l'extrême misère, était entrée au Calvaire irritée, défiante, ne croyant pas même à la pitié qui l'avait accueillie et ayant la haine de ceux qu'on appelle les heureux de ce monde. A la fin, touchée malgré tout des soins dont elle était l'objet, elle demande le nom de celle de qui elle les recevait. On le lui dit; c'était un des grands noms de France. Après un moment d'étonnement : « Ce sont donc là, répond-elle, ces riches que je croyais si durs et qui viennent panser les plaies de pauvres femmes comme moi! » Alors il arriva d'elle ce qui était arrivé de la femme couverte d'ulcères qu'avait soignée Mme Garnier. Son cœur, que fermaient la colère et la haine, s'ouvrit, et elle pleura.

Messieurs, j'ai vu dans leur œuvre sainte les Dames du Calvaire, et je voudrais vous dire ce que j'ai vu. J'ai assisté à ces pansements qui ont lieu deux fois par jour, dont elles ont accepté, dont elles ont demandé la douloureuse

Digitized by Google

mission, et auxquels, chaque fois, elles se préparent comme à un acte religieux. Quand vient l'heure, résidantes ou agrégées, revêtues du tablier blanc de l'infirmière sur lequel brille la croix du Calvaire, entrent en silence au dortoir. Là elles s'agenouillent et récitent mentalement une courte prière que prononce à haute voix la supérieure, prière écrite par Mme Garnier et qui se termine par ces mots : « Seigneur, donnez à nos malades la patience et la résignation et à nous l'esprit de foi et de charité! » Puis chacune se dirige vers la malade qui lui a été confiée. C'est alors que les cancers se découvrent, que les faces rongées sont dégagées de leurs bandes, qu'apparaissent dans leur horreur ces plaies hideuses et dévorantes qui parfois ont envahi, avec la face, toute une partie du corps. Quel spectacle, et combien on se rend compte qu'une charité héroïque peut seule le supporter! Comment dire aussi ce qui se passe dans l'âme de ces nobles femmes, au moment qu'elles approchent de ces créatures lamentables! Je l'ai deviné au regard, à l'émotion contenue de quelques-unes que j'avais suivies. Elles continuent de prier en elles-mêmes, pour que leur main soit légère et que leur parole soit douce. A voir comme elles se penchaient sur ces lits de douleur, il semblait qu'elles eussent voulu s'agenouiller encore pour demander à ces malheureuses pardon d'être moins malheureuses qu'elles et de moins souffrir.

Jusqu'à l'heure de la mort, qui est quelquefois éloignée, mais le plus souvent prochaine, les Dames du Calvaire veillent ainsi sur ces misérables victimes. Car, ne pouvant que les soulager et non les guérir, en les recevant au

Digitized by Google

Calvaire on les reçoit pour la mort. Quand tout est fini, quand, en même temps que la vie, ont cessé les souffrances, alors apparaît la supérieure venant user d'un privilège qui n'appartient qu'à elle et qu'on lui abandonne avec respect. C'est elle qui rend les derniers devoirs à ce triste corps mutilé, et, avec une sollicitude maternelle, le pare pour la demeure suprême.

Je ne voudrais pas, en terminant, arrêter votre pensée sur ces lugubres tableaux. J'aime mieux vous dire que si les pauvres cancéreuses, dans les soins qui les entourent, trouvent des allégements à leurs maux, elles y trouvent, en outre, des consolations morales qui ne leur sont pas moins douces. Elles voient qu'elles ne sont pas abandonnées, qu'on s'intéresse à elles, qu'elles ont une place dans le cœur de celles qui les approchent; elles voient, en un mot, qu'on les aime, et dans les courts, trop courts répits que leur laisse la souffrance, elles se sentent heureuses, et elles le disent. Mais la charité, dont je vous apporte ici les émouvants témoignages, n'exerce pas uniquement son action salutaire sur celles qui en sont l'objet. Les Dames du Calvaire se sentent heureuses aussi, heureuses du bien qu'elles donnent; et, en cela, Mme Garnier ne s'était pas trompée. Frappées dans leurs affections, puisque toutes portent un deuil en leurs cœurs, elles oublient leurs chagrins en présence d'infortunes plus grandes; et comme je parlais à l'une d'elles de la reconnaissance que, pour tant de dévouement, leur devaient celles dont elles apaisaient les maux : « C'est nous, me répondit-elle, c'est nous qui leur devons tout ! »

Telle est, Messieurs, cette œuvre belle entre toutes, dans

Digitized by Google

laquelle la charité fait plus que confondre et égaliser les rangs, puisqu'elle fait de la femme qui possède la naissance, la richesse, et à qui le monde semblait avoir réservé ses jouissances, non seulement la compagne, mais la servante des plus misérables. Celle qui, s'inspirant de l'exemple de Mme Garnier, dirige aujourd'hui cette maison de Paris, où j'ai vu des choses si tristes, si nobles et si touchantes, s'appelle Mme veuve Philipon. Mais il n'est que juste de nommer Mmes veuves Ponchon, Menu, Col, Le Mire, qui, s'inspirant de même du souvenir de l'ancienne fondatrice, dirigent les maisons de Lyon, de Marseille, de Saint-Étienne, de Rouen, où s'accomplissent chaque jour des actes d'un pareil dévouement. En proclamant ces noms devant vous, l'Académie a voulu rendre aux supérieures des cinq maisons françaises du Calvaire un même et légitime hommage; et c'est dans cette pensée qu'elle a honoré l'œuvre en leurs personnes par une égale répartition du grand prix Audiffred, qui n'est que le faible signe de son estime et, j'ajoute, de son admiration.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. LÉON OLLÉ-LAPRUNE

PAR

M. ÉMILE BOUTROUX

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 7 janvier 1905

MESSIEURS,

Léon Ollé-Laprune est né à Paris le 25 juillet 1839. Il fut élevé dans le culte des qualités de l'âme et du cœur. On ne saurait dire si la dignité, l'affabilité, la délicatesse et la distinction lui venaient de la naissance, de l'éducation ou de la volonté, tant elles faisaient corps avec sa personne. Il fut initié à la foi et à la piété chrétiennes par un enseignement très solide et des exemples très purs. La foi, qui, chez la plupart, est comme surajoutée à la nature, fut en quelque sorte son être même. Il n'a jamais connu le doute; il ne concevait le trouble de l'âme que pour

Digitized by Google

l'avoir observé chez autrui. Il trouvait en lui la foi, comme la pensée et la vie. Elle lui était l'impression directe de l'action de Dieu sur sa créature. Rien au monde n'eût pu lui donner une sensation plus vive de réalité et de vérité.

Dans l'ordre intellectuel il excellait. Ses études furent très brillantes; et, chargé de couronnes, il entra le premier à l'École Normale en 1858. Il y montra tout de suite un sérieux et une décision rares. La philosophie, à cette époque, était médiocrement estimée à l'École Normale. Nisard et Jacquinet, ces fins humanistes, la jugeaient peu digne d'un esprit orné. Or, Ollé-Laprune avait à peine entendu quelques leçons du professeur de philosophie, qu'il venait le trouver à l'issue de sa conférence et lui disait : « Je serai philosophe. » Il est vrai que le professeur s'appelait Edme Caro. Ce brillant esprit, cet homme du monde, parlait avec accent, avec conviction, en se mettant lui-même dans ce qu'il disait. Il ne construisait pas des architectures scolastiques : il avait les yeux ouverts sur la société vivante, il se jetait dans la mêlée des idées contemporaines. Il prenait à partie de vrais adversaires, des doctrines actuelles et redoutables. Il luttait pour transformer les principes en réalités. Qu'avait dit au juste Caro, dans ces premières leçons? Ollé-Laprune, par la suite, ne s'en souvenait plus. Mais il ressentait toujours, vive et fraîche, l'impression que lui avait faite cette parole d'homme. Si la philosophie pouvait être ainsi comprise, elle devenait une chose d'importance, digne d'employer les facultés d'un homme. Elle demandait de la personnalité et du courage : Ollé-Laprune sentit, d'instinct, qu'elle

Digitized by Google

lui convenait. Peu lui importaient les objections que son dessein ne pouvait manquer de susciter : il les vaincrait à force de résolution et de constance. Il courrait des risques, et serait en situation d'agir sur les esprits : nulle hésitation, donc, n'était possible.

Il suivit avec un intérêt particulier les conférences de M. Caro, et mit à profit ses directions. Il remarqua à quel point cet esprit conservateur était curieux des nouveautés, comment il entendait concilier la fixité des principes avec la satisfaction des besoins changeants de l'humanité. Il admira l'art subtil avec lequel ce conducteur d'âmes, plein de respect pour les consciences, maniait les esprits comme sans y toucher. Il parlait encore de son ancien maître avec une précision de détails et une vivacité de sentiment singulières dans la belle notice qu'il a écrite sur son enseignement pour le centenaire de l'École Normale en 1895.

Le second maître que se donna Ollé-Laprune, ce fut le Père Gratry. Il trouvait chez lui, à un degré éminent, l'analogue de ce qui l'avait séduit chez Caro. En effet, Gratry, lui aussi, écoutait avidement les voix du siècle. Rejetant l'isolement cher aux Jansénistes, il se mêlait au monde. Il montrait à la société moderne, en proie aux tempêtes, le port, le salut, dans l'Église et dans ses dogmes. Il préparait, au sein de cette société même, l'avènement de la cité divine qu'il avait entrevue, la cité dont tous les habitants s'aimaient. Sa parole était tout action. Simple et spontanée, elle exprimait l'élan de son âme. Elle visait à exciter la vie, non l'admiration. A travers des exagérations de langage, sa philosophie, dit Ollé-Laprune, fut

Digitized by Google

profonde. Il fut, sans contredit, le grand philosophe catholique du XIXe siècle. Il se proposait de préparer un concert universel des intelligences, en particulier de rallier au christianisme les penseurs séparés. Il démontrait que rien n'aboutit, s'il n'est ramené à Dieu et au Christ.

De bonne heure, Ollé-Laprune remonta, de l'étude des contemporains, à la lecture des grands chrétiens catholiques de la première moitié du XIXe siècle. Il s'attacha particulièrement à Montalembert, Lacordaire, Ozanam, tous trois ouverts aux souffles nouveaux. Il fut frappé de l'attitude d'Ozanam. Ce professeur de Sorbonne ne bannissait pas de son enseignement les choses de l'âme et de la religion, comme il était enjoint de le faire dans l'école de Victor Cousin. Il appelait Dieu au secours de la société en péril. Il ne s'en tenait pas d'ailleurs à une vague religiosité. Soyons sûrs, disait-il, que l'orthodoxie est le nerf et la force de la religion. Et de son cours de littérature étrangère il faisait une véritable apologie du catholicisme. C'était en envisageant le catholicisme dans ses rapports avec la vie humaine sous toutes ses formes qu'il en démontrait l'excellence. Se reportant aux siècles barbares, il exposait comment l'Église avait sauvé et renouvelé la civilisation par l'action extérieure qu'elle avait exercée. Ozanam était, en perfection, un professeur et un catholique; et les deux, chez lui, ne faisaient qu'un : il était le catholicisme installé en Sorbonne.

De tels exemples ne pouvaient manquer de faire réfléchir le jeune et vaillant professeur de philosophie. Il avait traversé brillamment les épreuves de l'agrégation des lettres, où il avait été classé le premier (1861); puis (1864)

Digitized by Google

celles de l'agrégation de philosophie, récemment rétablie, où il avait été classé second, M. Fouillée obtenant le premier rang. Il avait enseigné avec le plus solide succès à Nice, Douai, Versailles. Il avait éprouvé et développé ses forces, mesuré sa rare capacité d'influence. Il résolut, avec la netteté de son jugement et la décision de son caractère, de les faire servir à l'œuvre précise que Dieu attendait de lui. Quelle était cette œuvre?

A la suite d'une retraite à l'Oratoire il écrivait pour lui-même, en 1869:

« Je m'efforcerai de faire du bien dans le monde; je m'efforcerai de faire du bien par mon exemple, par mon influence, par ma parole, par mes écrits. Je voudrais qu'Ozanam fût mon modèle. Élève de l'École Normale, universitaire en relations amicales avec mes anciens maîtres, et connu cependant comme catholique, je serais comme un trait d'union. Il y a du bien à faire dans cette situation-là. » Résolution qu'il résume ailleurs en ces termes: « Ma tâche spéciale, c'est de rendre témoignage à la vérité chrétienne dans le monde philosophique et dans l'Université. »

L'apostolat laïque auquel se vouait dès lors Ollé-Laprune n'excluait nullement, dans sa pensée, l'étude des questions théoriques. Tout au contraire, philosophe et homme de réflexion, c'était par des vues claires et approfondies sur les problèmes à résoudre qu'il entendait se rendre capable d'agir avec efficacité. Certes, la théorie et la pratique furent toujours, chez lui, intimement mêlées, puis-

Digitized by Google

qu'il entrait dans son dessein de les éclairer, de les fortifier, de les compléter l'une par l'autre. Et ce n'est que par abstraction que l'on peut considérer ses idées théoriques indépendamment de son action proprement dite. Mais de cette action même on donnerait une idée fausse, si l'on n'étudiait préalablement, en elle-même, la doctrine très précise qu'il se forma pour la diriger.

La question générale qui s'imposait à lui était celle des rapports de la philosophie et de la religion. A cette époque, on s'appliquait à les séparer. Cousin les appelait les deux sœurs immortelles, entendant par là qu'elles sont égales, et qu'elles cheminent dans le même sens sans dépendre en rien l'une de l'autre. Dans l'enseignement comme dans la vie, on prenait pour règle la maxime : « Rendez à César... » On professait que la philosophie et la religion ont chacune leur domaine, et qu'elles ne gagnent ni l'une ni l'autre à franchir la barrière qui les sépare. On consentait qu'un même individu fût à la fois croyant et philosophe, mais à la condition qu'en lui le philosophe et le croyant s'ignorassent réciproquement.

Or Ollé-Laprune s'était formé l'idée précise d'un philosophe chrétien, c'est-à-dire d'un esprit rigoureusement un à travers son double attachement à la philosophie et au christianisme. Il entendait, certes, être réellement chrétien et non moins réellement philosophe; mais il concevait entre ces deux qualités une relation interne, qui, sans les diminuer ni l'une ni l'autre, en les exaltant, au contraire, l'une par l'autre, en formerait une riche et indissoluble unité.

Un tel état d'âme était-il possible? En pouvait-on découvrir le fondement et prouver la légitimité?

Digitized by Google

Avant même que votre Académie eût mis au concours l'étude de la philosophie de Malebranche et provoqué ainsi le solide et brillant mémoire qu'elle a été heureuse de couronner (1869), M. Ollé-Laprune se sentait attiré vers le grand oratorien. « J'ai toujours, nous dit-il, beaucoup aimé Malebranche. » Non qu'il fût séduit par les hardiesses de sa métaphysique, mais il voyait en lui un vivant exemplaire du philosophe chrétien. Malebranche est chrétien, et Malebranche est philosophe. Or l'on ne saurait, suivant la méthode chère à certains critiques, considérer séparément ces deux aspects de sa personne, sans altérer profondément sa physionomie, sans lui enlever la meilleure part de son originalité et de sa force. Le chrétien et le philosophe, en Malebranche, ne font qu'un. Au philosophe le chrétien apporte ses lumières surnaturelles; au chrétien le philosophe offre des méthodes pour aller, autant qu'il est donné à l'homme, de la foi à l'intelligence. Philosophe chrétien : un tel caractère est possible, puisqu'il est.

Non que Malebranche en réalise l'idée parfaite. Avec les métaphysiciens et les théologiens de son temps, il incline à un mysticisme outré; il se détourne du siècle, dont il n'envisage que les misères; il enlève à la créature la dignité de la causalité, par crainte de faire tort à la toute-puissance du créateur. Il a peur que Dieu ne voie dans l'amour que nous portons à nos semblables une diminution de l'amour que nous avons pour lui. Mais, dit excellemment M. Ollé-Laprune, « l'amour divin se nourrit des autres amours, pourvu qu'ils soient dans l'ordre. Rien de ce qui est bon n'est opposé à Dieu, et tout ce qui est bon vient de lui d'une certaine façon. Aimer autre chose que lui,

Digitized by Google

c'est l'aimer encore. » Pourquoi donc nous isoler du monde ? C'est le monde qu'il s'agit de conquérir, c'est lui qu'il faut donner à Dieu. Donc il y faut vivre et il s'y faut mêler. Malebranche, dont le style est merveilleux d'exactitude et de clarté, manque d'onction, de chaleur, d'élan. C'est qu'il a été trop exclusivement spéculatif. Il a philosophé surtout avec son intelligence. Mais le cœur, siège de la foi et de l'amour, foyer où l'âme communique avec l'être même, n'a-t-il pas, lui aussi, son rôle, dans la recherche de la vérité?

Si l'on donnait la main aux exagérations des mystiques, on serait amené à condamner même les manifestations les plus admirables de la raison humaine. Telle, dans l'antiquité païenne, la morale d'Aristote. Cette doctrine, elle aussi, a charmé M. Ollé-Laprune; et il lui a consacré un très élégant et attachant « Essai », que votre Académie a couronné en 1881.

Comment, à moins d'avoir l'esprit prévenu, se refuser à reconnaître tout ce qu'il y a de sain, de vrai, d'élevé et de salutaire dans la doctrine du stagirite? On y voit à plein, avec la dignité de la raison, l'aptitude naturelle des facultés inférieures de l'âme à se mettre d'accord avec elle pour réaliser l'idée d'une vie belle et heureuse. On y apprend à estimer le monde, l'homme, la nature, les réalités finies auxquelles nous tenons et sur lesquelles notre action s'exerce. On y connaît, en particulier, qu'au-dessus des règles abstraites de la justice légale il y a l'homme de bien, dont le jugement, adaptation vivante des principes fixes aux mobiles circonstances, est seul la règle suprême du vrai en matière morale.

Digitized by Google

Et pourtant cette conception de la philosophie, elle non plus, ne peut nous contenter. En fait, elle trahit elle-même son insuffisance. Aristote veut que l'homme prétende au bonheur parfait et à la félicité divine. Il a raison. Mais alors, pourquoi resserrer l'homme, de toutes parts, dans les bornes de l'existence présente ? Il manque à cette noble et sereine philosophie de connaître les luttes intérieures, les renoncements et les sacrifices, les sentiments graves et tendres, qui émeuvent le cœur de l'homme, lorsqu'il vient à prendre une conscience vive de sa parenté avec le Dieu vivant. Il manque à la morale d'Aristote, non seulement pour nous satisfaire, mais pour aller jusqu'au bout d'elle-même, d'être pénétrée de ces idées de Providence et d'immortalité, qui s'épanouissent dans la doctrine chrétienne.

Ni mysticisme, ni naturalisme : la philosophie chrétienne doit pouvoir éviter ces deux écueils. Elle les évitera, si, pleinement chrétienne en même temps que philosophique, elle repose sur un principe qui assure la parfaite harmonie, la pénétration mutuelle de ces deux qualités. Car alors la foi chrétienne y triomphera de la pente de l'homme à se contenter de la nature; et la philosophie, en accord avec la foi, y développera cette judicieuse estime des choses naturelles qui est certainement dans le plan de la Providence.

Y a-t-il donc un point où se touchent la philosophie et le christianisme, comme, chez Descartes, la pensée et l'être coïncident dans le *Cogito ergo sum?*

Nous découvrirons ce point de contact, si nous portons nos regards et l'effort de notre analyse sur un problème

Digitized by Google

qui, jusqu'ici, n'a pas encore été suffisamment étudié pour lui-même, celui du genre d'adhésion que nous donnons aux vérités morales. Dans sa célèbre thèse intitulée : *De la certitude morale* (1880), c'est ce problème qu'étudie Ollé-Laprune.

La certitude qui s'attache aux choses morales est proprement une expérience : c'est l'appréhension, par l'esprit, de réalités d'un certain ordre, avec le sentiment de la valeur propre à ces réalités. Cette expérience est une unité donnée, un fait, où l'analyse abstraite du philosophe pourra discerner des aspects divers, mais que l'on ne saurait assimiler à un agrégat mécanique et tenter de décomposer en éléments isolables, sans le détruire du même coup. On est certain des vérités morales, comme on se sent exister. Cette certitude a sa source dans une région plus profonde que celle des concepts de l'entendement.

Or si, par la réflexion, on en recherche la nature, on trouve qu'elle réunit, dans son unité, deux éléments logiquement distincts : d'une part, des vérités, immuables et indépendantes de notre esprit, comme toute vérité; d'autre part, un consentement de notre volonté, qui, pour être infiniment raisonnable, n'en demeure pas moins toujours libre, et sans lequel la vérité, bien que présente, n'est pas aperçue ou ne l'est que confusément, n'est pas embrassée, n'est pas efficace, est, pour nous, comme si elle n'était pas. Ξὺν ὅλῃ τῇ ψυχῇ εἰς τἀγαθόν : Cette parole de Platon est la clef de la certitude morale.

Dans cette certitude est enveloppé, avec une connaissance qui, malgré tous nos efforts, reste toujours incomplète, un assentiment de la volonté libre; et cet assenti-

Digitized by Google

ment, si l'on y prend garde, suppose la pratique même du bien et la bonne volonté, et ne peut trouver sa raison dernière que dans la confiance en une autorité infaillible. Qu'est-ce à dire, sinon que dans la certitude morale est impliquée, avec une opération propre de l'intelligence, la foi elle-même, au sens précis et théologique du mot?

Et ces deux éléments sont inséparables. Isolés l'un de l'autre, et simplement rapprochés, ils ne peuvent rien. Ils n'existent véritablement et ne font leur effet qu'informés et déterminés l'un par l'autre, à peu près comme, dans un être vivant, un organe n'est ce qu'il est que par sa relation avec les autres organes.

De ce principe résulte la légitimité d'une philosophie chrétienne. Il est juste de penser en chrétien en même temps qu'en philosophe, si, dans un fait capital et présupposé par tous ceux qu'étudie la philosophie, tel que la certitude des vérités morales, foi et intelligence sont indissolublement unies. Bien plus, la philosophie chrétienne est le seul mode de philosopher qui soit légitime. Quels sont, en effet, les problèmes ultimes de la philosophie, ceux qu'elle ne peut décliner sans se renier et s'abolir elle-même? Ce sont les problèmes relatifs à notre origine et à notre destinée. Mais il est trop clair que, sans l'aide de la foi, elle ne peut espérer de les résoudre; et la foi par excellence, celle qui est, en perfection, lumière et certitude, c'est la foi chrétienne. Sans le christianisme, la philosophie est une curiosité indiscrète et contradictoire; avec le christianisme, c'est une noble occupation de l'intelligence.

L'idée d'une saine philosophie se trouve déterminée par là. Toute philosophie qui prétend se suffire, toute

Digitized by Google

philosophie séparée du christianisme est illégitime. En particulier doit-on rejeter ce rationalisme contemporain, qui, non content de s'appuyer sur la raison, n'admet d'autre principe que cette raison même, et affecte de se désintéresser des choses du cœur et de la religion. En ces matières, on n'est compétent que si l'on cherche avec tout son être, avec ses facultés pratiques aussi bien qu'avec ses facultés spéculatives, si l'on unit en un faisceau indissoluble toutes les forces dont l'homme dispose. Réciproquement, la vérité ne se découvre à nous que si nous visons, non une portion ou une face de la vérité, mais la vérité totale et parfaite; car la vérité est telle, qu'il est impossible de la diviser sans la détruire. Il y a ainsi, entre la vérité intégrale et l'âme prise dans son unité vivante, une harmonie secrète et comme une destination mutuelle; et l'on ne peut méconnaître cette loi profonde sans ressentir une incurable tristesse, où il faut voir un signe et un avertissement. C'est ce qu'éprouva le grave et noble Jouffroy, qui cherchait sincèrement la vérité, mais qui refusa jusqu'au bout de la chercher autrement que par sa raison seule. Dans une pénétrante étude, publiée en 1899 par une main pieuse, M. Ollé-Laprune nous montre Jouffroy frappé d'une incurable mélancolie et d'une stérilité invincible, parce qu'il refuse de soumettre sa raison à ce christianisme, dont pourtant il sent de plus en plus qu'il ne peut se passer.

Donc la philosophie est vaine et funeste, si elle prétend entrer en concurrence avec la religion, et s'en faire l'équivalent ou le substitut. La partie ne peut être l'égale du tout; ou plutôt, car ce tout est une vivante unité et tes

Digitized by Google

tout entier ou n'est pas, l'incomplet, l'imparfait, l'ébauche ne peut s'égaler à l'œuvre achevée. Le rapport de la philosophie à la religion est quelque chose comme le rapport de la matière à la forme, de la puissance à l'acte dans la philosophie d'Aristote. La matière a en soi une disposition à réaliser la forme. Mais cette disposition ne peut passer à l'acte que sous l'influence de cette forme même, déjà réalisée dans un être supérieur. Le monde désire Dieu. Mais c'est seulement sous l'action de Dieu que ce désir peut devenir un réel mouvement vers lui.

La philosophie suppose la foi. Elle est d'autant plus capable d'aller loin et haut que cette foi est plus forte et plus pleine; et elle réalise son dessein autant qu'il est donné à l'homme, là où la foi est, en quelque sorte, consubstantielle à l'âme. La perfection n'est pas d'aller à la certitude par le doute, à la lumière par les ténèbres, mais, au contraire, n'ayant jamais connu le doute, de chercher la lumière avec la lumière.

Foi, lumière, vérité, Dieu, christianisme, catholicisme, ne sont d'ailleurs pas, pour l'homme, des choses extérieures et étrangères; et le même principe qui nous montre la vanité d'une philosophie fondée sur la raison seule, nous révèle le rapport de la religion chrétienne à notre nature. A la racine de notre certitude morale se trouve la foi même dont la religion entière n'est que le développement. Le christianisme a donc avec notre âme une affinité secrète. Il n'est pas seulement vrai en soi, démontrable par ses qualités intrinsèques : il est la vérité qu'il nous faut, celle à laquelle nous aspirons à notre insu quand nous cherchons de bonne foi la satisfaction de notre raison,

Digitized by Google

celle que, sitôt que nous la possédons, nous reconnaissons pour notre bien, pour l'achèvement logique de notre être. Homme, j'ai en moi des puissances qui ne se réalisent que par mon union avec Dieu. Je ne puis être vraiment et pleinement homme que par le Christ et dans le Christ. Si donc la philosophie est incomplète, fausse et funeste, qui prétend se passer de Dieu, la religion, de son côté, se plie, en quelque sorte, à nos besoins et à nos tendances. Le christianisme, c'est Dieu se faisant homme pour que l'homme se fasse Dieu. Sa manière de nous prouver son excellence, c'est de remplir le vœu de notre nature.

Le christianisme apporte à la raison humaine la règle extérieure dont celle-ci a besoin pour assurer sa croyance. Le pape, docteur universel, chef, non impeccable, mais infaillible, maître des esprits et des âmes, autorité parlante par excellence, réalise, et réalise seul, le postulat du stagirite, qui voulait qu'en l'homme de bien, et en lui seul, résidât la mesure et la règle ultime de la vertu.

Le christianisme convient aux sociétés humaines. Il leur offre, dans l'Église catholique, une doctrine et un gouvernement. Il a des ressources pour tous leurs besoins, des directions pour tous leurs efforts, des remèdes pour tous leurs maux. Il a le secret de la paix dans la vie, du progrès dans la fixité. Il possède une vertu sociale incomparable. Toute l'histoire de l'humanité en est la preuve Le christianisme y apparaît comme l'aboutissant de la civilisation antique et la source de la civilisation moderne.

Le christianisme est salutaire, donc il est vrai.

Tels sont les points essentiels de la doctrine de M. Ollé-

Digitized by Google

Laprune, en tant que, pour en prendre une idée précise, on la détache artificiellement de sa vie pratique. Cette vie elle-même obéissait à des maximes très méditées, qu'en plusieurs de ses ouvrages : *La philosophie et le temps présent* (1890), *Les sources de la paix intellectuelle* (1892), *Le prix de la vie* (1894), M. Ollé-Laprune a exposées avec développement. Il avait une théorie de la pratique.

La première condition, selon lui, de l'action et de l'influence, c'est l'exercice personnel des vertus que l'on se propose d'inculquer aux autres. A vrai dire, on n'acquiert que par ce moyen la science même et la compétence. Seul l'homme de bien connaît le bien. Pratiquer et professer la religion est le seul moyen d'en avoir l'expérience, sans quoi la religion ne se peut connaître. La piété est ainsi le titre, le droit et la force de l'apôtre. C'est en priant qu'il obtient, et la disposition convenable, et le concours divin.

Comment l'homme compétent présentera-t-il la vérité? Plusieurs jugent habile d'user d'atténuations, au moins en commençant, et de réduire d'abord la doctrine à des propositions banales, communément admises. Ils pensent qu'on les écoutera plus volontiers s'ils évitent de choquer les préjugés, s'ils ajournent les questions qui divisent et les précisions qui offusquent. Et ils cherchent, entre l'erreur et la vérité, des moyens-termes et des compromis. Méthode aussi stérile que pusillanime! Ce n'est pas, nous dit Aristote, l'indéterminé, l'informe, la matière ployable en tout sens qui possède l'efficace : c'est la forme, c'est l'acte, c'est l'achevé. La force de réalisation est proportionnelle à la perfection ; et ainsi

Digitized by Google

c'est à la vérité intégrale, et à elle seule, que l'empire appartient.

Il faut donc d'abord déployer son drapeau, dire hardiment, sans réticence, tout ce qu'on veut faire, être franc, être hardi, être brave. Au fond, il n'y a que deux modes de penser : le mode chrétien et le mode antichrétien. Il faut mettre les hommes en demeure d'opter pour celui-ci ou pour celui-là. Toute solution intermédiaire, étant vague ou contradictoire, laisse dans l'âme un état d'équilibre instable : il n'y a de claires, de logiques, de franches et définitives que les solutions extrêmes.

Est-ce à dire que l'homme qui possède la vérité absolue pratiquera, à l'égard de ceux qui se complaisent dans la vérité incomplète, c'est-à-dire dans l'erreur, un système d'intolérance et d'exclusion? Il maintiendra, certes, que la vérité intégrale est la seule qui sauve. Sous cette réserve, il accueillera les incomplets, il ira vers eux, pour développer les germes de vérité qui, malgré tout, sommeillent dans leur âme, comme « l'amour, quand il est pitié, quand il est bonté », va vers ce qui n'est qu'en puissance, « va vers ce qui n'est pas », comme « la bonté créatrice et souveraine a aimé le néant pour lui donner l'être » (1893).

Et il se portera vers les volontés et les cœurs, plus encore que vers les intelligences. Car il sait que la connaissance morale est avant tout sentiment, pratique, foi, expérience personnelle. Il conversera avec les hommes d'âme à âme, cherchant moins à démontrer des théorèmes qu'à communiquer la vie.

Son caractère même sera celui qui convient à sa mission. « Portant en soi, dit M. Ollé-Laprune dans *Le prix de la*

Digitized by Google

vie (1894), et la nature humaine et ce qui s'y ajoute, mais qui, en s'y ajoutant, s'y adapte, le chrétien ne rejette rien, ne méprise rien, ne hait rien de ce qui est humain, comme tel; et, par suite, il est à la fois le plus accommodant et le plus intraitable des hommes. Jamais, ayant affaire à un principe, il ne transige; et alors, ce n'est pas seulement sa foi chrétienne, c'est sa raison, c'est sa conscience, c'est son honneur même qui le trouvent inébranlablement résolu à le maintenir envers et contre tous : il a, dans ce respect et dans cette fidélité pour tout ce qui est vrai, bon, honnête, juste, sacré, toutes les délicatesses, toutes les jalousies, si je puis dire, et toutes les audaces. Son énergie est indomptable. Mais là où les principes ne sont point en cause, il est facile; et, d'ailleurs, pour les hommes, il a tous les égards possibles, même toutes les indulgences : n'a-t-il pas, de sa faiblesse propre, le sentiment le plus profond? Cette humilité intime le rend clairvoyant, juste, bon; et, par respect pour la vérité, par esprit de justice, par charité, il tâche de comprendre les autres, de comprendre jusqu'à leurs erreurs et leurs fautes; et, sachant condamner le faux et le mal, il n'est jamais, pour les personnes, ni méprisant ni amer. »

Ces préceptes, qui conviennent indistinctement à tous les temps et à tous les lieux, en appellent d'autres. Car, pour être sûr d'exercer de l'influence, il faut prendre les hommes précisément tels qu'ils sont au moment et dans la société où l'on doit agir. Il est vain de déplorer les changements survenus et de se bercer de l'éloge du passé. L'homme d'action ne cherche dans le passé que des exemples et des enseignements : son point de départ est

Digitized by Google

le présent, et tous ses soins tendent à l'avenir. Il s'appliquera donc à discerner l'esprit de son temps, afin d'y ajuster sa conduite. C'est ce qu'a fait M. Ollé-Laprune, notamment dans *La philosophie et le temps présent* (1890) et dans *La vie intellectuelle du catholicisme en France au XIXe siècle* (1896).

La société est malade, très malade. Elle est fascinée par trois objets, en qui elle voit les conquêtes de l'esprit moderne ; et de chacun d'eux elle fait un usage abusif et funeste. C'est d'abord la science. Au nom de la science, on prétend abolir les ambitions supraterrestres de l'humanité, on se complaît à réduire le moral aux proportions du physique et du matériel. C'est ensuite la justice sociale : on veut qu'elle commande l'égalité et l'uniformité absolues, l'accaparement de tous les droits, même spirituels, par l'État, la limitation à outrance de l'initiative privée. C'est enfin la liberté : on prétend qu'elle soit inviolable par elle-même ; que l'erreur même ait des droits ; qu'il soit illégitime de restreindre la liberté pour la protéger contre ses propres excès. On n'est pas loin de traiter de chimère et de danger toute réunion, dans les mêmes mains, de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle ; et l'on va méconnaissant toujours davantage le prix et le droit souverain de la vérité. Et l'état de choses troublé et transitoire qu'engendrent ces aberrations, on tend à en faire l'idéal même de la société, s'ôtant ainsi le moyen de guérir, puisqu'on se persuade que la maladie est la santé. Ainsi se détendent, chaque jour davantage, les liens sociaux, et, à grands pas, les hommes marchent vers la dissolution et l'anarchie.

Digitized by Google

A ces courants impétueux les spéculations de nos philosophes n'opposent que de fragiles barrières. Les uns, rapprochant outre mesure la philosophie et l'art, s'amusent à un dilettantisme élégant et stérile. D'autres prétendent confiner l'esprit dans une philosophie dite scientifique, à laquelle la plupart des problèmes philosophiques restent inaccessibles. Quelques-uns proposent à la philosophie, comme un refuge où la science positive ne pourra l'atteindre, une sorte de foi très vague, sans objet déterminé, sans relation précise avec la religion positive. Incertitude, étroitesse, contradiction, aveu d'incompétence, impuissance : tels sont les traits de la philosophie actuelle.

Quel est le remède? La chose n'est pas douteuse. Ce qui manque à cette philosophie, ce qui manque à cette société, c'est le christianisme, forme parfaite et règle nécessaire de la science, de la justice sociale, de la liberté; terme et lumière de la philosophie. Toutes ces puissances sont bonnes, à condition qu'elles soient rattachées à leur principe, vivifiées et gouvernées par lui : séparées, isolées, prises elles-mêmes pour des principes, elles sont l'incomplet et le faux, et elles n'engendrent que le mal. Il est vrai qu'en fait la société présente consent encore à garder un christianisme timide, mutilé, réduit à la direction de la vie intérieure. Mais un tel christianisme n'est guère plus apte à procurer le bien social que la philosophie séparée n'est capable d'aller à la vérité. Il faut, pour que le christianisme possède sa vertu, qu'il soit véritablement, c'est-à-dire qu'il soit pris dans toute sa compréhension, dans son unité indécomposable.

Le remède donc, selon Ollé-Laprune, c'est le christia-

Digitized by Google

nisme vrai, le catholicisme intégral. Il s'agit de rechristianiser, en ce sens, les esprits et les âmes, et par eux, les mœurs et les institutions. Ce que demande le mal actuel, c'est que nous rompions avec ce faux principe, que le christianisme doit s'enfermer dans le sanctuaire de la conscience, qu'il est interdit à la religion de gouverner les relations extérieures des hommes, la vie publique et les sociétés. Le christianisme est la vérité, et la vérité a droit sur tout. Le bien est, de sa nature, rayonnement et expansion : *Bonum diffusivum sui*. Il faut susciter à nouveau cette expansion, sans laquelle le bien n'est qu'un mot. Notre devise doit être : Tout prendre, pour tout donner à Dieu.

Dur labeur, mais dont le siècle lui-même commence à comprendre la nécessité. A qui contemple le cours des choses au XIXe siècle, et en particulier de nos jours, les motifs d'espoir ne manquent pas.

La caractéristique du XIXe siècle, c'est l'effort pour remonter, par-dessus le XVIIIe et même le XVIIe siècle, jusqu'au christianisme du Moyen Age et des origines, lequel, certes, connaissait la vie intérieure, mais luttait, mais agissait, d'une action extérieure et sociale.

Le XIXe siècle nous a appris à distinguer la liberté d'avec le libéralisme doctrinal, et à condamner celui-ci, tout en reconnaissant la valeur de celle-là. Le libéralisme, qui veut que la liberté soit respectable comme liberté, n'est qu'une forme du naturalisme. Le XIXe siècle a, de même, démasqué le rationalisme, qui se prétend le triomphe de la raison, et n'est, en effet, que la démonstration de son impuissance.

Digitized by Google

Et déjà s'ébauche cette philosophie de l'avenir, qui, appuyée sur le christianisme, sera à la fois très ouverte aux idées nouvelles et très ferme dans ses principes, et qui possédera vraiment la puissance de faire la synthèse des sciences, des arts, et de toutes les productions de l'intelligence, ainsi que d'unir les esprits sans les enchaîner. De cette philosophie, nous apercevons dès maintenant quelques linéaments. Gratry en a esquissé plusieurs parties, Caro l'a préparée par sa très actuelle défense du spiritualisme.

D'autre part, les romanciers, les interprètes de la société elle-même nous montrent, de divers côtés, le libre penseur, l'homme qui se croyait établi dans la négation, s'humiliant, s'inclinant devant le mystère impénétrable de la destinée, et sentant lui revenir au cœur la prière de sa lointaine enfance : « Notre Père qui êtes aux cieux! » Rome attire les esprits soucieux des destinées du monde. Ils se rendent compte que là est la lumière, là l'autorité, la puissance, la vie, les promesses de Dieu même. Et, précisément, sur le siège de Saint-Pierre est assis un pape qui est un grand homme, qui a toutes les vertus d'un saint, et qui comprend merveilleusement son temps. Et ce pape se propose de sauver les âmes et les nations; et, dans ce dessein, acceptant le régime sous lequel il leur plaît de vivre, il travaille à les ramener aux principes chrétiens. Et le rôle de ce pape, son influence, son prestige font de son règne l'un des plus grands qu'ait enregistrés l'histoire.

Courage donc! car voici que se renouvelle l'antique prophétie rapportée par Tacite et Suétone. Les successeurs des hommes partis de la Judée vont reconquérir le monde.

Digitized by Google

« Une rumeur court : la pensée moderne retourne au Christ, et le Christ va reprendre l'empire (1892). »

M. Ollé-Laprune a étudié, sous ses différentes faces, le problème des conditions de l'action. Il ne l'a pas étudié en dilettante, mais en homme qui agissait lui-même ; et c'est à peine changer de sujet que de considérer maintenant son action proprement dite. A vrai dire, toutes ses paroles, tous ses écrits, toutes ses pensées, étaient des actions. Ainsi le voulait la nature de sa foi, la disposition de son esprit, la tâche à laquelle il s'était voué.

Il imprima avant tout ce caractère à son enseignement de l'École Normale et à sa vie universitaire.

Ce qu'il fut comme professeur, je l'ai compris par moi-même dans les charmantes causeries que j'eus maintes fois avec lui, tandis que nous servions ensemble à l'École Normale. Sa conscience professionnelle, son impartialité, sa justice sévère et délicate, son attachement et son dévouement à nos élèves, j'en ai recueilli l'expression très vive dans sa parole aussi franche et limpide que gracieuse et captivante. Nous savons par les récits des témoins à quel point ces qualités exerçaient, principalement sur ceux qui étaient préparés à la recevoir, une influence profonde et vivifiante. Il ne parlait pas comme les scribes, pour qui la vérité n'est qu'une collection de textes ; il parlait avec l'autorité d'un homme qui puise à la source vive de toute vérité. Il parlait avec son cœur comme avec son intelligence, avec tout lui-même ; et son sens hellénique de la forme n'empêchait pas que l'on ne perçût, dans l'accent discret de sa voix, l'émotion intime qui animait sa

Digitized by Google

réflexion. Il n'admettait pas que la philosophie fût un ajustement d'abstractions. Pour lui, c'était plus qu'une étude de la vie, c'était une vie.

Il s'appliquait à entrer dans la pensée de ses élèves; et l'attention sympathique et pénétrante avec laquelle il écoutait leurs expositions leur a laissé un souvenir particulièrement reconnaissant. Après qu'on avait consacré de longues heures à élaborer ses idées, on éprouvait une surprise admirative à voir M. Ollé-Laprune mettre tout de suite le doigt sur le point faible, signaler les défauts avec une verve aimable et spirituelle, et construire, comme en se jouant, la leçon qu'on avait rêvée.

Il n'avait pas seulement affaire aux idées, il cherchait et il atteignait l'homme. Car enseigner, pour lui, c'était proprement exercer une action sur les esprits, sur les âmes. A un de ses élèves qui, touché et comme étonné de ses infinies prévenances, lui avait demandé : Qui donc suis-je pour vous? « Oh! répondait-il, ce que vous êtes pour moi, mon cher ami : vous êtes une âme en qui j'ai pleine confiance, une âme et un esprit où j'entre à mon aise, avec joie; et vraiment je trouve en vous, qui êtes, dans toute la force du terme, un ami, la joie d'aimer cordialement une âme et d'en être aimé. »

Cette direction, il la continuait dans son grand cabinet hospitalier de la place Saint-Sulpice. Il y éclairait et fortifiait les intelligences et les cœurs, avec discrétion, mais avec puissance. Même quand il ne faisait presque rien, ce quasi-rien était fécond.

Il resta jalousement fidèle à l'Université. En vain, à plu-

Digitized by Google

sieurs reprises, reçut-il des Instituts catholiques les offres les plus séduisantes. Il eût cru manquer à un devoir en désertant ce qui lui apparaissait, à certains égards, comme un poste de combat, pour une situation, plus douce peut-être, mais où il y avait moins de bien à faire. Où Dieu l'avait mis, il restait.

Il ne songeait pas à sa tranquillité. Cherchant le salut de la société dans la restauration de l'influence, non seulement morale, mais sociale et publique, du christianisme, il ne jugeait pas qu'il fût quitte envers la vérité en la confessant discrètement dans la studieuse retraite de la rue d'Ulm. Il revendiquait, comme citoyen, le droit d'exercer une action extérieure conforme à ses croyances. Or, comme il se trouvait, le 16 octobre 1882, à Bagnères-de-Bigorre, il arriva que les Carmes furent expulsés de cette ville, en exécution des décrets Ferry. M. Ollé-Laprune apposa sa signature sur un procès-verbal de protestation, sans, d'ailleurs, y ajouter son titre de professeur, entendant simplement exercer sa liberté d'homme privé et de citoyen. Il s'attendait, dit-il, à être frappé. Il fut suspendu pour un an, son traitement lui étant maintenu. L'effet d'une telle mesure était d'exclure l'appel devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique. On sait qu'élèves et collègues estimèrent que la liberté du citoyen avait été atteinte dans la personne du loyal professeur. Une adresse de sympathie et de regret, rédigée par M. Jaurès, lui fut remise au nom des élèves; et M. Ernest Havet, comme président de l'Association des anciens élèves de l'École Normale, fit applaudir, deux années de suite, à propos du don que le professeur fit de son traitement à

Digitized by Google

la caisse de secours de l'Association, « le nom aimé de M. Ollé-Laprune ».

Cet acte montrait assez que M. Ollé-Laprune pratiquait avec calme, mais sans crainte, sa maxime *Bonum diffusivum sui*. Quand des occasions se présentèrent de témoigner de sa foi publiquement et d'exercer une action proprement sociale, il ne les déclina pas.

En 1892, comme un jeune et généreux écrivain, dans un opuscule sur l'union morale, avait cru pouvoir proposer comme terrain d'entente entre les hommes, avec la résolution d'écarter ce qui divise, la bonne volonté commune et le commun effort pour diminuer les misères humaines, M. Ollé-Laprune intervint avec sa décision, et consacra un vigoureux ouvrage : *Les sources de la paix intellectuelle* (1892), à démontrer que la paix véritable ne saurait être obtenue par l'effacement des idées et des personnes, mais seulement par l'action des caractères les plus fermes s'appuyant sur la doctrine la plus précise et la plus complète. L'action morale et sociale peut être un point de départ pour les non-croyants : pour le chrétien elle est une conséquence et un résultat, elle suppose la possession et l'affirmation de la vérité totale. Le catholicisme intégral, seul capable de régénérer les esprits et les âmes, ne peut descendre sur le terrain de conciliation proposé par le jeune écrivain : il n'admet les incomplets que s'ils reconnaissent leur indigence et aspirent à posséder la vérité parfaite.

Au commencement de 1895, se trouvant à Rome avec sa famille, M. Ollé-Laprune obtint du pape Léon XIII une audience privée. Il médita sur les paroles qu'il avait

Digitized by Google

recueillies de la bouche du Saint-Père, et publia dans la *Quinzaine* un article intitulé : « Ce qu'on va chercher à Rome. » Il y expose que Rome seule a les paroles de la vie éternelle, et que, si nous voulons sérieusement le salut de la société, nous devons laisser le pape lier et délier selon sa sagesse et ses lumières, suivant docilement, quant à nous, en toutes choses, ses directions et ses avis. Écrit dans un style d'une lucidité, d'une fermeté et d'une rapidité singulières, simple jusqu'à la familiarité, d'une éloquence sobre et vive, qui frappe l'entendement et la volonté plus que l'imagination, cet article eut un retentissement considérable. Enfin on voyait clairement que, selon une parole relevée par M. Ollé-Laprune lui-même, le pape actuel était le législateur, non de la piété, mais de l'humanité; qu'il intervenait, avec autorité et puissance, dans la vie des sociétés et dans les affaires des États. Éloges, défiances, félicitations, colères, approbations, remerciements enthousiastes : rien ne manqua de ce qui atteste l'importance d'une œuvre; et nombreux furent ceux qui, avec les jeunes clercs du séminaire français de Rome, saluèrent en M. Ollé-Laprune « un apôtre dont le nom brillait, parmi les plus purs, dans les plus hautes régions de la pensée contemporaine ».

Vers la même époque, invité, au nom du Comité de défense et de progrès social, à parler dans une salle ouverte, devant un auditoire très démonstratif, il choisit pour sujet : « La responsabilité de chacun devant le mal social »; et il exposa, d'abord, que, tout avoir créant un devoir, la richesse n'est autre chose qu'une fonction sociale; ensuite, que la solution des questions sociales

Digitized by Google

n'est possible que par le raffermissement des esprits et des âmes, lequel suppose que petits et grands, riches et pauvres, tous, sans distinction, sauront prendre parti pour la vérité, pour le bien, pour Dieu. Sa parole, nette et ferme sans être provocante, fut hachée par de continuelles interruptions, facétieuses ou brutales, souvent tumultueuses, auxquelles s'opposaient d'ailleurs de chaleureux applaudissements. Rien ne dérangea l'orateur de sa marche calme et sûre. Il dit précisément tout ce qu'il voulait dire, dans l'ordre et avec les développements qu'il avait prémédités; et allant, selon son principe, jusqu'au bout de sa pensée, il conclut : Il faut savoir prendre parti. Ou vous êtes des chrétiens, ou vous n'en êtes pas. Si vous êtes chrétiens, comment, ayant entre vos mains le trésor de la doctrine catholique, pourriez-vous, socialement, n'en rien faire? Si vous n'êtes pas chrétiens, vous avez le devoir de regarder; et, constatant que, depuis que le christianisme existe, les sociétés ne se passent pas du Christ, vous avez le devoir d'étudier et de mettre à profit la vertu raffermissante, la vertu régénératrice, la vertu sociale du Christianisme et de l'Église (15 mars 1895).

Il parla avec la même vaillance le 20 mars 1896, à Lyon, sur l'invitation des Unions de la paix sociale et du recteur des Facultés catholiques. Il lui plaisait que sa présence parmi les membres de ces Facultés fût la déclaration et l'usage d'une liberté légitime. Il traita de la virilité intellectuelle. Il exposa en philosophe l'utilité et le danger des formules, les droits de l'esprit, qui demeurent imprescriptibles, même en présence des symboles les plus véné-

Digitized by Google

rables. C'est faire acte de virilité intellectuelle que de briser toute formule, pour voir ce qu'elle contient. Dans les plus vraies on trouvera des obscurités et des lacunes persistantes, dans les plus fausses on surprendra une âme de vérité. Il termine en disant que la marque précise de la virilité intellectuelle, c'est de savoir conclure. Or, pour conclure, il faut recueillir avec respect la vérité, si défigurée soit-elle, sur les lèvres des hommes qui n'en comprennent pas toute la portée, et la rétablir ensuite sous sa forme propre et complète, selon ce grand principe, que, seule, est efficace, unifiante, pacifiante, la vérité totale, énergiquement affirmée.

Ce fut encore un acte que le vigoureux article : « Attention et courage », qu'il publia, à la fin d'octobre 1897, dans le *Patriote des Pyrénées*, et où, constatant que l'œuvre de déchristianisation de la société se poursuit, et avec succès, au nom de la science et de la critique, il exhorte les chrétiens à transformer la science et la critique même en moyens de défense et de triomphe pour l'Église.

L'action de M. Ollé-Laprune ne s'exerça pas uniquement dans l'Université et dans le monde. Sans être théologien, il avait des lumières peu communes sur les principes et les doctrines spéciales de la religion. Dans son livre sur Malebranche, il avait opposé saint Thomas à l'oratorien rationaliste. Dans sa thèse sur la certitude, il avait touché à la question de la nature et des conditions de la foi. Il avait réfléchi sur les moyens les plus efficaces de démontrer aux incroyants la vérité du christianisme, et il avait trouvé que l'un des meilleurs devait être de faire ressortir l'harmonie merveilleuse qui se découvre entre le

Digitized by Google

christianisme et le fonds inné dont nul homme, si loin qu'il pousse le scepticisme, ne saurait se défaire, à savoir l'humanité elle-même, avec ses besoins intellectuels et pratiques, individuels et sociaux. Il s'appliqua à montrer, dans l'histoire et dans la vie, la religion répondant, en quelque sorte, à l'appel de l'homme, dont la nature, déjà, est chrétienne en puissance.

Par là, sans le chercher, il exerça une remarquable influence sur l'action religieuse dans la société, et sur l'apologétique elle-même. Il suggérait une apologétique vivante et pratique, moins jalouse de convaincre ceux qui croient déjà que d'avoir prise sur ceux qui, ne croyant pas, veulent faire jusqu'au bout leur métier d'homme. Méthode qui rappelait celle de Descartes, fondant la certitude, non sur les principes de l'être, mais sur l'attitude intellectuelle du sceptique lui-même. On sait qu'une sorte de conflit s'éleva, de nos jours, entre l'apologétique traditionnelle et l'apologétique dite nouvelle : la première tirant ses raisons de la possibilité et du fait de la révélation divine, rationnellement démontrés; la seconde mettant au premier rang les raisons morales, les besoins essentiels et les tendances supérieures de l'âme. Et cette seconde méthode elle-même, poussée plus avant, devint, chez un distingué disciple, un effort pour démontrer que le surnaturel est postulé par la pensée et l'action naturelles elles-mêmes, pourvu que cette pensée aille jusqu'au terme de sa réflexion, cette action jusqu'au terme de son effort. C'est ce qu'on appela la méthode d'immanence. Or, si M. Ollé-Laprune n'a pas professé expressément ces dernières méthodes dans leur forme actuelle, c'est sous son

Digitized by Google

influence qu'elles se sont constituées. Et, en effet, ce sont là des méthodes proprement humaines et actives, très conformes à l'esprit d'une philosophie qui, dans notre certitude naturelle des vérités morales, démêlait un premier rudiment de la foi religieuse.

Cette compétence spéciale fit appeler M. Ollé-Laprune, non seulement à la Société de Saint-Thomas d'Aquin, où la théologie marche de pair avec la philosophie, non seulement au collège de Juilly, où l'éducation, donnée dans un si haut esprit de spiritualité morale, par les héritiers de Malebranche et du P. Gratry, s'adressait à la jeunesse laïque, mais au séminaire de Saint-Sulpice (19 juin 1895) et au grand séminaire de Chartres (août 1897). Aux prêtres comme aux laïques M. Ollé-Laprune recommande de vivre dans le monde, de l'étudier, de le comprendre, de connaître leur temps et d'en apprécier les mérites, pour se rendre capables d'y insérer leur action. D'autre part, il les mettait en garde, eux aussi, contre toutes les formes du christianisme incomplet, leur rappelant que, seule, la vérité totale unit véritablement; que la virilité, la résolution, la crânerie sont les marques de l'homme d'action; que, de toutes les libertés légales, il faut savoir user; que les libertés nécessaires et naturelles, il faut savoir les prendre; que le chrétien, devant Dieu, se met ventre à terre, mais que devant les hommes il marche partout la tête haute.

Cette noble vie était exempte d'ambition terrestre. Maître de conférences à l'École Normale, orateur écouté

Digitized by Google

partout où il se faisait entendre, M. Ollé-Laprune possédait ce qu'il avait désiré : un large champ d'action, où combattre pour la vérité. Pourtant, il est un honneur qu'il souhaita, et ce fut le titre de membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il ne le rechercha pas comme une récompense de ses travaux, comme un hommage rendu à son talent. Dans cette démarche, comme dans toutes les autres, il avait eu vue le règne de Dieu; il ne songeait qu'à rehausser d'un imposant prestige l'autorité que lui donnaient déjà sa situation et sa valeur personnelle. Aussi refusa-t-il de se tourner vers la Section de morale, comme le lui conseillaient quelques amis. C'est à titre de philosophe chrétien qu'il voulait être agréé. Il persista à se présenter, en cette qualité, à la Section de philosophie; et il y fut élu le 13 décembre 1897. Il s'en réjouit pour sa foi. « Dieu soit loué! écrivait-il. Et que cela serve à faire sanctifier son nom, à promouvoir son règne, à accomplir et faire accomplir sa sainte volonté! »

Le voilà maintenant armé de toutes pièces pour faire son métier de conquérant d'âmes, pour être, selon un mot de saint Paul qu'il aimait à citer, le collaborateur de Dieu. Certes, il est à la hauteur de sa tâche. L'homme, en lui, est digne du chrétien, si tant est que l'on puisse distinguer l'un de l'autre. Dès la jeunesse, sa personne avait exercé un charme d'une nature spéciale. On était séduit par son exquise politesse, par l'aisance élégante de sa parole, par la délicatesse aimable de son langage, par son tact, ses attentions, ses qualités de galant homme, qui, visiblement, n'étaient que l'expression des

Digitized by Google

qualités intérieures de l'âme. En même temps, il semble que, de très bonne heure, il ait pénétré et respecté le sérieux de la vie. Réfléchi, attentif à s'observer et à se maîtriser, cultivant en lui la vie spirituelle, il mêlait à une gaîté jeune et facile, une dignité calme qui de la sympathie la plus confiante excluait la familiarité. Il était très affable, très accueillant, très bienveillant pour les personnes, il avait pour elles tous les égards, toutes les indulgences; en même temps il était inflexible, intraitable, intransigeant, en tout ce qui touchait aux principes. Il mettait son devoir et son honneur à les maintenir inébranlables envers et contre tous. Pour la vérité, il avait toutes les susceptibilités, toutes les jalousies, toutes les audaces; pour la défendre, il trouvait en lui une énergie indomptable.

Ce galant homme était une volonté. Il résolut de faire le bien, d'exercer de l'influence, de tirer la religion hors du sanctuaire de la conscience pour la faire régner sur la société; et sa vie entière fut un effort pour accomplir ce dessein. Il ordonna ses actes, ses occupations, ses pensées, ses sentiments, son caractère, ses joies et ses impressions, en vue de cet objet suprême. Et ce fut le chef-d'œuvre de sa volonté, de combiner ce travail intérieur avec la grâce de l'humeur et la parfaite spontanéité du sourire et de la bienveillance. Quant à la source première de cette volonté, elle n'était autre, selon le témoignage de sa conscience, que l'action divine elle-même, se déployant dans une âme soumise. De là sa confiance en soi, sa décision, sa force, son indéfectible énergie. La nature, dans son for intérieur, se distinguait à peine de la grâce. Ses

Digitized by Google

affections terrestres elles-mêmes étaient toutes pénétrées d'esprit divin. Tel fut le sentiment si plein, si tendre et si élevé, qui l'unit à la compagne comme prédestinée de sa vie, de ses méditations, de ses travaux, ainsi qu'aux enfants dont l'âme, déjà, s'orientait vers le même idéal : la fusion du devoir et de l'amour.

De tels attachements, loin de le détourner de l'action extérieure, lui donnaient un surcroît de forces pour s'y consacrer. Il était aussi merveilleusement servi par son intelligence nette et vive, habile à saisir d'abord le côté des choses qui se rapportait à son objet. La thèse à démontrer, le principe à soutenir était clairement conçu; et c'était merveille de voir avec quelle docilité les arguments venaient se ranger, comme d'eux-mêmes, dans l'ordre convenable pour fournir la démonstration. La parole répondait à cette heureuse facilité de la pensée. Tantôt elle était abondante, familière, moins jalouse d'avancer que de bien faire entendre et d'inculquer la pensée par les développements et les répétitions nécessaires; tantôt elle était nerveuse, concise, rapide, frappant à coups pressés, et poussant hardiment l'adversaire. Mais jamais elle ne se produisait pour elle-même. Elle était à l'absolue discrétion de l'orateur, qui, sans effort, lui faisait rendre les moindres nuances de ses intentions.

Un tel concert de qualités morales et intellectuelles lui conciliait, en même temps que d'ardentes sympathies, une estime et un respect universels. Ceux-là mêmes qu'inquiétaient peut-être sa méthode de logique à outrance et d'alternative inflexible, sa disposition à traiter d'incomplet, d'inconséquent, de défaillant, quiconque voyait dans la

Digitized by Google

possession de la vérité un but plutôt qu'un point de départ, s'inclinaient de bon cœur devant tant de franchise, de vaillance, de droiture, de délicatesse, de passion sincère et désintéressée du bien. On admirait le caractère et le talent, alors même qu'on hésitait à admettre toutes les idées, à approuver toutes les tendances. Hésitation excusable! Car, s'il est certainement juste et bon de montrer, comme le fait M. Ollé-Laprune, que toute formule, toute loi positive, toute tradition fixée, tout texte, tout symbole, bien que pratiquement utile ou nécessaire, ne peut jamais être qu'une expression imparfaite et contingente de la vérité, en sorte que l'heure ne viendra jamais de substituer la lettre à l'esprit, la formule à la vie; si, par suite, c'est une noble ambition d'appeler les intelligences et les cœurs à s'entendre et à s'aimer, en se reconnaissant à travers les formes et les mots qui souvent les cachent les uns aux autres, il n'est pas évident pour cela que le règne de l'esprit soit, à proprement parler, un gouvernement, et que la vérité, pour se développer et se répandre parmi les âmes, doive se faire autorité extérieure, dogmatisme intransigeant, domination, même persuasive, sur les intelligences et sur les consciences.

On comprend très bien, au reste, les doctrines d'Ollé-Laprune, lorsque l'on songe à l'œuvre grandiose à laquelle il a pensé participer. Naguère encore le royaume de Dieu était conçu comme ayant une signification toute spirituelle. Mais voici que la question séculaire de savoir si ce royaume doit se réaliser dans le secret de la conscience ou dans les institutions sociales, dans le monde invisible ou dans le monde visible, au ciel ou sur la terre, semble se réson-

Digitized by Google

dre enfin dans le second sens : *Omnia instaurare in Christo*. Ollé-Laprune a, l'un des premiers et avec profondeur, compris la portée d'une telle décision de l'histoire. Dans le même temps que la religion, sortant du sanctuaire de la conscience, revendique la direction de la vie individuelle et sociale tout entière, voici que la science et la loi purement humaines, non contentes de régir la vie extérieure, entendent gouverner, à elles seules, les pensées et les croyances mêmes. Il semble donc désormais impossible que Dieu et César se partagent pacifiquement l'empire du monde. C'est maintenant sur le même terrain, c'est partout, que Dieu et l'homme se rencontrent, hostiles, et l'un et l'autre prétendant être tout. Dans cette lutte, qui, si elle devait se poursuivre telle qu'elle s'engage, ne pourrait finir que par l'anéantissement de l'un des deux adversaires, Ollé-Laprune a pris parti avec une conscience claire de la question posée : il s'est fait, dans le sens et de la manière que lui dictaient ses convictions, le champion de Dieu.

M. Ollé-Laprune avait, en décembre 1897, cinquante-huit ans. Il était en pleine possession de sa vigueur physique, de son expérience, et de tous ces dons exceptionnels du cœur et de l'esprit qui, de bonne heure, lui avaient conféré l'ascendant et l'influence. Il pouvait, sans nulle présomption, rêver un avenir plus riche encore d'action et de succès que n'avait été son brillant passé. Il se recueillait, et se préparait pour des tâches nouvelles. Plus que jamais il s'adresserait, non seulement aux savants, mais à la société, aux hommes engagés dans les soins et les travaux de la vie. Plus que jamais il se préoccuperait de pra-

Digitized by Google

tique, de régénération des esprits et des âmes. Et tant de foi, de zèle, de dévouement et de moyens d'action ne demeureraient pas sans effet !

Un accident étrange, sans gravité, semblait-il, vint subitement clore cette belle carrière. Le 6 février 1898, M. Ollé-Laprune, en rentrant chez lui, sentit un frisson. Le lendemain, le surlendemain, il ne parut pas qu'il fût sérieusement malade. Cependant, des complications s'étant manifestées, une opération fut décidée, dont les suites l'emportaient le 13 février. Instruit par sa femme, selon leur promesse mutuelle, dès que le danger suprême fut reconnu, M. Ollé-Laprune, sans dissimuler le déchirement de son cœur, accepta la mort comme il avait accepté la vie, avec courage et avec calme, s'abandonnant à la volonté de Dieu. Jusqu'à son dernier moment, il pensa à sa tâche, prêt à se remettre au travail, si Dieu lui rendait la vie. Sans doute, alors, lui revint à l'esprit le passage de saint Paul qu'il avait maintes fois cité, et il songea : J'ai planté, j'ai arrosé : Dieu donnera la moisson.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. COLMET DE SANTERRE

PAR

M. ESMEIN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 27 mai 1905

M. Colmet de Santerre, à qui j'ai eu l'honneur de succéder dans votre Compagnie, avait été l'un de mes maîtres à la Faculté de droit ; j'y suis devenu son collègue et j'ai professé pendant le cours entier de son décanat. Je l'ai donc vu de près et sous des aspects divers, et je voudrais qu'il me fût donné de rendre dignement à sa mémoire l'hommage qui lui est dû. Je puis, tout au moins et dès l'exorde, dégager sûrement l'une de ses qualités morales, sous l'invocation de laquelle je mettrai cette étude : c'est sa bienveillance, dont, comme tant d'autres, j'ai maintes fois senti les bienfaits. Il la portait sur sa figure

Digitized by Google

ouverte et souriante, et elle était au fond de son cœur. Au temps où j'étais étudiant, si l'un de nous l'avait pour juge dans un jury d'examen et qu'il eût la mauvaise chance de compter, parmi ses notes, quelque boule qui n'était point blanche, jamais il ne l'attribuait à M. Colmet de Santerre. Celui-ci cependant, comme tout examinateur, devait parfois être sévère, pour ne pas cesser d'être juste : mais telles étaient l'affabilité et la bonne grâce avec lesquelles il interrogeait les candidats, qu'ils le croyaient incapable de teinter fâcheusement son suffrage. Pendant sa longue carrière, il a toujours été aimé de ses collègues comme de ses élèves, et son décanat, qui a duré près de dix années, n'a laissé le souvenir d'aucun conflit. Catholique convaincu et pratiquant, il restait en bonne harmonie avec des hommes dont les convictions étaient nettement contraires aux siennes. C'était, maintenue dans un juste équilibre, une âme bien française, faite de lumière et de bonté.

I

« La vie de M. Colmet de Santerre fut celle d'un sage, et elle présente une remarquable unité », ainsi s'exprimait sur sa tombe M. Bérenger, président de notre Académie, et rien n'est plus juste que ce jugement sommaire, prononcé sur une fosse encore ouverte.

Il était né à Paris le 21 janvier 1821 et appartenait à une famille dont une autre branche, celle des Colmet Daage, a donné à la Faculté de droit un autre de ses meilleurs doyens. C'était une de ces familles de grande bourgeoisie

Digitized by Google

parisienne, qui, après quelques générations, ont des représentants dans toutes les carrières libérales. Les ancêtres des deux Colmet étaient procureurs au Parlement de Paris. Naturellement portés vers les études de droit, ils devraient l'un et l'autre entrer à l'École.

C'est en 1850, par un arrêté du 12 mars, que M. Colmet de Santerre, après un brillant concours, fut nommé professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris, où Colmet Daage, son aîné, était déjà professeur titulaire de procédure civile. Il dut longtemps y attendre une chaire ; car cette attente n'était pas alors beaucoup moins longue pour les suppléants, qu'elle n'est aujourd'hui pour les agrégés ; mais il fut chargé temporairement de divers enseignements. De juillet 1850 à janvier 1851, il professa le droit romain, enseignement qu'il reprit plus tard pendant l'année scolaire 1859-1860. De janvier 1851 à juillet 1852, il fut chargé d'un cours de droit commercial et d'un cours de Code civil de 1855 à 1857. Enfin, le 31 août 1863, il fut nommé titulaire de la chaire de Code Napoléon, que laissait vacante la mort du professeur Pérçyve, aujourd'hui bien oublié.

Notre éminent confrère M. Bérenger, dans le discours plus haut cité, a noté les premiers succès de M. Colmet de Santerre. « Les étudiants de cette époque, disait-il, aujourd'hui grands-pères, se souviennent assurément, comme moi, de la jeune popularité dont son âge et l'élégante clarté de son enseignement entourèrent dès lors son nom. » Ce succès fut durable. Sans doute, vinrent ensuite de plus jeunes professeurs de droit civil, qui s'appelaient Bufnoir et Beudant et dont le triomphe fut éclatant ; mais

Digitized by Google

M. Colmet de Santerre conserva toujours un auditoire choisi et attentif. Il professa ainsi jusqu'à soixante-quinze ans accomplis, âge auquel les règlements lui imposèrent la retraite : jusqu'au bout il conserva la netteté de son esprit et l'élégance de sa parole ; à ces qualités des premiers jours il joignait l'expérience accumulée pendant ce long enseignement.

M. Beudant, qui, en 1879, avait succédé comme doyen à M. Colmet Daage, s'était démis de ces fonctions en 1887. Conformément au décret du 28 décembre 1885, la Faculté, investie d'un droit nouveau, fut appelée à faire des présentations pour la nomination de son successeur. Elle présenta en première ligne, et l'on peut dire sans concurrent, M. Colmet de Santerre. Il fut nommé doyen par arrêté du 15 novembre 1887, et, nous nous en souvenons, lors de son installation, il eut à ses côtés son fidèle parent Colmet Daage, alors doyen honoraire de la Faculté. Ses pouvoirs, désormais triennaux, furent renouvelés par de nouveaux votes en 1890 et en 1893.

En 1888, il avait été élu par cette Académie pour remplacer M. Paul Pont dans la section de législation. Il fut un académicien assidu et zélé, et, lorsqu'en 1896 il dut quitter sa chaire, c'est à vos réunions et à vos travaux qu'il consacra surtout son activité intellectuelle. On n'a point oublié ses rapports et ses communications, dont une en particulier, sur le divorce de Napoléon, présentait un vif intérêt.

Pendant les dernières années de sa vie, il avait cessé de paraître à vos séances comme aux assemblées de la Faculté de droit. Les précautions et les soins qu'exigeait son

Digitized by Google

grand âge le tenaient confiné dans son appartement; il ne sortait plus que rarement et toujours en voiture. Bientôt il ne sortit plus, pas même le dimanche, pour aller entendre la messe à Saint-Sulpice, comme c'était son ancienne habitude. Entouré des siens, recevant à peine quelques vieux amis, il attendait tranquillement la mort, sans tristesse et sans crainte.

C'est, on le voit, la vie d'un sage, une vie consacrée tout entière à l'étude du droit et à son enseignement. Profondément attaché aux devoirs de sa profession, M. Colmet de Santerre n'en sortit point, pour ainsi dire. Le seul honneur qu'il ait brigué, ce sont vos suffrages, le titre de membre de l'Institut; car le décanat lui vint, en quelque sorte, de lui-même.

Sa vie de famille, à laquelle il se dévoua non moins qu'à l'École, montre en lui également un sage, mieux que cela un cœur profondément aimant. Un seul trait suffira pour montrer l'intensité et le calme bonheur de sa vie intérieure : Dans le discours qu'il prononça au nom de la Faculté sur la tombe de son parent regretté, mon cher maître, M. Glasson, nous a fait connaître que Mme Colmet de Santerre ne conserve aucune lettre que son mari lui ait adressée, par ce fait admirable qu'au cours de leur longue union les deux époux ne s'étaient jamais quittés, même un seul jour : la mort seule devait les séparer.

D'ailleurs, ces deux petits mondes : l'École et la famille, qui absorbèrent la vie de M. Colmet de Santerre, s'étaient pour lui concentrés en un seul lieu. De bonne heure, il occupa l'un des appartements dont la Faculté disposait alors au profit de ses professeurs par ordre

Digitized by Google

d'ancienneté. Plus tard, il prit l'appartement réservé au doyen; et c'est là, dans cette maison où il avait enseigné et où il avait aimé, que par une froide matinée d'hiver, nous sommes allés prendre son corps pour le conduire à Saint-Étienne-du-Mont et au cimetière de Passy.

II

La vie de M. Colmet de Santerre, c'est aussi la vie de la Faculté de droit de Paris, pendant un demi-siècle.

Il était parmi nous le dernier représentant de l'ancienne École, telle qu'elle existait au milieu du XIXe siècle. Lorsqu'il y entra, comme suppléant, elle comptait déjà parmi ses membres un certain nombre de professeurs éminents que nous avons connus, qui ont été ou auraient pu être nos maîtres : Valette, Bugnet, Pellat, Ortolan, de Valroger, Bonnier, Colmet Daage. Parmi les professeurs suppléants figuraient Machetard, Vuatrin, Frédéric Duranton et Duverger. Mais la Faculté gardait encore des hommes qui appartenaient aux générations antérieures : Blondeau, qui fut membre libre de cette Académie et qu'immortalisera peut-être un passage irrespectueux des *Misérables,* de Victor Hugo. Duranton, le père, l'un des ouvriers de la première heure, le premier commentateur du Code civil; Oudot, qui en son temps fut presque un philosophe; Du Caurroy, Demante, Royer-Collard; enfin, Bravard-Veyrières, le brillant professeur de droit commercial, qui siégea avec Demante et Valette dans les Assemblées de la seconde République.

Digitized by Google

Quelques-uns de ces hommes avaient été des novateurs et avaient contribué au progrès des études. Blondeau, Du Caurroy, Oudot avaient réagi, et non sans peine, contre la sécheresse de l'exégèse traditionnelle, introduisant dans l'enseignement du droit les lumières de l'histoire et les données de la philosophie. L'administration supérieure intervint même pour arrêter les hardiesses de Du Caurroy, qui aujourd'hui paraîtraient bien timides. Cette école connaissait aussi des luttes intérieures, qui heureusement n'appartiennent plus qu'au passé. L'âpreté des caractères y était grande souvent, et les haines, parfois féroces, s'y traduisaient au dehors par des propos où l'urbanité n'était point toujours respectée. Il s'y formait des partis et des courants d'opinion, qui pouvaient devenir redoutables; car, dans les concours pour les chaires ou pour les suppléances, c'était la Faculté entière qui constituait alors le jury. Ainsi Blondeau ne fut nommé qu'à son second concours, et encore, pour assurer son succès, fallut-il adjoindre au jury des représentants éminents de la magistrature et du barreau.

M. Colmet de Santerre, quand nous l'y provoquions, nous contait, avec une verve charmante, l'histoire, et surtout les anecdotes, de cette ancienne École. Il pouvait en parler avec d'autant plus de liberté qu'au cours du temps, il avait vu grandir parmi nous l'esprit de paix et de concorde. Sans doute, il naît parfois des compétitions, inévitables dans un grand corps; mais elles savent se produire sans que la politesse et même la bonne harmonie soient compromises un seul instant.

M. Colmet de Santerre appartenait encore au passé par

Digitized by Google

le titre qui, tout d'abord, lui avait donné entrée dans la Faculté. Tous les professeurs qu'elle possède aujourd'hui sont sortis du concours d'agrégation des Facultés de droit, créé par le statut du 20 décembre 1855. M. Colmet de Santerre était entré à la Faculté de droit de Paris comme professeur suppléant; il y était ainsi entré directement, sans avoir jamais été attaché à aucune autre Faculté. Mais, sous le régime alors en vigueur, les chaires, comme les suppléances, étaient mises à concours une à une, selon les vacances, et séparément pour chaque Faculté. Il fallait que le professeur suppléant concourût encore et triomphât pour devenir titulaire. Cette nécessité ne s'imposa point cependant, en définitive, à M. Colmet de Santerre : car, entre temps, le système avait changé. Les *Dispositions organiques* du 2 mars 1852 donnaient au Président de la République le droit de nommer les professeurs des Facultés « sur une liste de présentation nécessairement demandée à la Faculté où la vacance se produit, et au Conseil académique ». Quant aux concours pour les suppléances, ils furent remplacés, en 1855, par un concours d'agrégation unique, les agrégés ainsi créés étant mis à la disposition du Ministre et pouvant être attachés à n'importe quelle Faculté de droit de l'Empire. Cette réforme fut alors vivement critiquée. On y vit un des moyens par lesquels le second Empire cherchait à entraver le recrutement libre des corps importants et à détruire l'indépendance des professeurs. Quels qu'aient été les motifs qui l'avaient inspirée, la réforme se trouva être excellente dans l'intérêt même de l'enseignement, et elle est restée définitive. Les concours ont fatalement quelque chose de factice,

Digitized by Google

et si, pour éviter de pires inconvénients, il est bon d'y soumettre les jeunes gens, à l'entrée d'une carrière, il est injuste et fâcheux de les imposer à des hommes déjà faits, à l'âge des réflexions et des recherches personnelles. Le régime ancien tendait, en apparence, à mettre sûrement dans les chaires des hommes ayant fait preuve des connaissances spéciales qu'exige chacune d'entre elles; en réalité, il produisait précisément le résultat contraire. Les suppléants se tenaient constamment en haleine pour ce jeu particulier des concours, afin de pouvoir concourir pour toute chaire, quelle qu'elle fût, qui deviendrait vacante. Absorbés par cette préparation, il leur était impossible de se livrer à des travaux vraiment personnels. Je le tiens d'un de nos anciens, qui avait subi cette condition; et c'est ainsi que, l'année même où il venait d'être nommé professeur suppléant, au mois de novembre 1850, M. Colmet de Santerre concourait pour une chaire de droit romain vacante à la Faculté de droit de Paris.

Si, par ses origines, M. Colmet de Santerre se rattachait au système d'enseignement et de recrutement qui fonctionna chez nous jusqu'au milieu du XIXe siècle, et au delà, il a vu naître et se développer notre organisation nouvelle, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Il a été, nous l'avons dit, le premier doyen élu, ou, du moins, présenté par la Faculté; mais ce qu'il a vu surtout changer, ce sont les programmes et les méthodes d'enseignement. Après être restés presque immuables depuis le premier Empire jusqu'à la fin du second, ils ont été profondément remaniés et considérablement élargis sous la troisième République, ceux de la licence aussi bien que

Digitized by Google

ceux du doctorat. A côté des éléments anciens et essentiels : le droit civil français, le droit romain, la procédure civile, le droit commercial, le droit criminel, le droit administratif, on y a successivement introduit : l'histoire du droit français, le droit constitutionnel, le droit international public et privé, le droit industriel, la législation financière, la législation coloniale, l'économie politique enfin, qui, constamment, élargit son domaine et menace presque de tout envahir. Nous sommes bien loin aujourd'hui de cet enseignement borné et étroitement technique, où les Du Caurroy, les Blondeau et les Oudot s'efforçaient de faire pénétrer un peu d'air et de vie ! Les changements ont été si profonds et le souffle de l'esprit moderne est entré si puissamment dans la vieille maison que, devant les nouveaux projets qui surgissent à l'horizon, les plus hardis deviennent craintifs, désireux avant tout de conserver sa solidité et son utilité réelle à cet édifice national.

M. Colmet de Santerre qui, sans doute, avait quelque attachement pour les anciens programmes, les programmes de sa jeunesse, a vu s'accomplir ces réformes sans tristesse et sans inquiétude apparente : nous le savons, c'était un sage. Il n'a tenté aucune résistance inutile et n'a pas émis de critique chagrine. Il a même, comme doyen, apporté toute sa bonne volonté pour appliquer et faire réussir les nouveaux programmes : c'est, en effet, sous son décanat que se sont accomplies les deux réformes les plus considérables, celle de la licence en 1889, et celle du doctorat en 1895. Il savait suivre son temps et se plier aux conditions nouvelles que fait aux hommes le changement des idées et des mœurs.

Digitized by Google

III

Ce qui ouvrit à M. Colmet de Santerre les portes de l'Institut, ce ne fut point son long et remarquable enseignement, ni son titre de doyen de la Faculté de droit de Paris; ce sont ses écrits; c'est surtout son principal ouvrage, la continuation du *Cours analytique du Code civil*, commencé par Demante. C'est un des commentaires complets sur le Code civil, c'est-à-dire un exposé destiné à présenter, dans leur ensemble, toutes les matières que contient celui-ci. La plupart des jurisconsultes qui ont entrepris une pareille œuvre, n'ont pu accomplir jusqu'au bout la tâche qu'ils s'étaient imposée et que leur mort a laissée inachevée. Mais alors ils ont, le plus souvent, trouvé un continuateur; c'est ce que fut pour Demante M. Colmet de Santerre.

L'œuvre complète, qu'à eux deux ils ont ainsi menée à bien, et dont M. Colmet de Santerre a fourni la plus grosse part, appartient à ce qu'on peut appeler la seconde génération des Commentaires sur le Code civil, laquelle apparaît vers l'année 1840.

Les premiers, en effet, qui suivirent la promulgation du Code, ceux de Duranton, de Delvincourt, de Toullier, tout en exposant le système général de notre nouveau droit, avaient eu pour objet principal de fixer le sens des articles et de dégager la pensée des rédacteurs. La seconde génération de commentateurs voulut aller plus loin. Elle s'efforça d'établir la théorie scientifique et

Digitized by Google

complète des diverses institutions réglementées par le Code, et en même temps de résoudre les problèmes juridiques nouveaux qu'avaient posés, depuis la promulgation, les besoins de la vie moderne.

Deux ouvrages ouvrent magistralement la série, sinon par leur date, au moins par leur importance. C'est d'abord le *Cours de Code civil* de Demolombe, qui, du vivant de son auteur, a joui d'une autorité presque sans exemple et dont le succès n'est point épuisé; il le devait à son ampleur, à sa clarté, à la richesse de ses développements. Il avait aussi ses faiblesses. On peut dire que c'est une suite de plaidoyers abondants sur des questions abstraites, composés par un homme qui ne plaidait jamais au Palais. Jeunes docteurs peu respectueux, nous remarquions aussi jadis que l'ordonnance était formaliste, la division des sujets les plus divers étant toujours coulée dans le même moule, et que ce caractère formel se marquait jusque dans les épithètes honorifiques données aux principaux auteurs, lesquelles revenaient invariables, comme celles des héros d'Homère.

Très différente, mais non moins magistrale, était l'œuvre de deux éminents professeurs de Strasbourg, Aubry et Rau. En 1839, ils avaient traduit et déjà remanié la puissante synthèse de notre droit civil écrite en allemand par Zachariä von Lingenthal dès 1808. Tout en conservant le cadre primitif, d'édition en édition, la pensée des deux jurisconsultes français se substitua de plus en plus à celle de l'auteur allemand et la déborda, si bien que la quatrième édition, la dernière parue de leur vivant, constitue un ouvrage aussi original que solide. C'est un exposé

Digitized by Google

systématique, admirable par la méthode et la précision; il est devenu le livre classique au Palais comme à l'École. Mais la forme en est abstraite, presque mathématique. Les propositions se suivent, se soutenant les unes les autres presque par leur seul enchaînement logique; les raisons de décider sont données succinctement dans les notes.

Les premiers livres de Troplong remontent au temps où il était magistrat à Nancy. Il continua l'ouvrage inachevé de Toullier, mais en suivant l'ordre des articles, dont celui-ci s'était écarté. Il composa successivement les traités de la vente et du louage, des privilèges et hypothèques et de la prescription; puis il reprit la matière du contrat de mariage. Ces ouvrages forment le plus parfait contraste avec celui d'Aubry et Rau. Le style en est fluide et fleuri, avec des antithèses littéraires constamment balancées. M. Troplong était aussi fort enclin à faire prédominer sur la loi ce qu'il considérait comme l'équité, bien qu'il ait écrit quelque part que « l'équité cérébrine est le plus grand des dangers ». Quoi qu'il en soit, l'autorité de ses livres était très grande; elle avait grandi à mesure que l'auteur s'élevait dans la hiérarchie judiciaire et jusqu'aux sommets du gouvernement.

Rappelons, après ces coryphées, Marcadé, qui plaisait surtout à la jeunesse par l'indépendance apparente de son esprit frondeur, et dont le commentaire a eu l'honneur d'être continué par M. Paul Pont, et Mourlon, dont le livre a formé tant de générations de juristes. Les *Répétitions écrites sur le Code civil* étaient, en leur genre, presque un chef-d'œuvre, à une époque où dominait dans l'École

Digitized by Google

la passion des controverses. Demolombe lui-même ne dédaignait point de citer souvent leur auteur, que, dans son système d'épithètes constantes, il appelait « l'honorable répétiteur ».

Voilà les principaux écrivains avec lesquels allait se mesurer M. Colmet de Santerre, et je n'ai parlé que de ceux qui embrassaient, dans leur étude, le Code civil dans son entier. Nous pouvons dire, dès maintenant, qu'il n'a à redouter la comparaison avec aucun d'eux : il n'entra d'ailleurs dans la carrière que pour accéder à une prière et pour remplir un devoir.

M. Demante avait professé, à la Faculté de Paris, un cours remarquable de Code civil, dont il publia le programme détaillé. Ce programme eut tant de succès que le professeur fut amené à le développer sommairement dans un livre. De là son *Cours analytique de Code civil*, dont le premier volume parut en 1849, et que l'auteur lui-même caractérisait ainsi : « L'ouvrage que j'offre aujourd'hui au public n'est point neuf. C'est la quatrième édition du programme de mon cours, publié pour la première fois en 1830 et qui a reçu un accueil favorable. ... J'ai seulement substitué au simple énoncé des questions que je traite dans mon cours oral, des solutions brièvement motivées. J'y ai joint quelques citations, lorsque j'ai senti le besoin de m'appuyer sur de graves autorités. Je n'ai pas oublié de citer mes contradicteurs, dans les points qui m'ont semblé les plus controversables. Mais mon plan me commandait d'éviter les discussions de détail. »

M. Demante ne put achever ce grand travail. Il le

Digitized by Google

poussa seulement jusqu'au quatrième volume et jusqu'à l'article 980. Il avait dû l'interrompre sous la seconde République, ayant été élu membre de l'Assemblée Constituante, puis de l'Assemblée Législative. Après sa mort, ses amis lui cherchèrent un continuateur. Il en était un que la nature semblait lui avoir donné : c'était son fils, Gabriel Demante, qui fut depuis professeur de Code civil à la Faculté de Paris, et qui aujourd'hui continue dans la retraite une admirable vieillesse. Mais M. Gabriel Demante était alors professeur de droit romain à la Faculté de droit de Toulouse, et cette tâche l'eût trop écarté de son enseignement. On s'adressa à M. Colmet de Santerre, qui accepta. Voici comment lui-même explique sa résolution dans la préface du quatrième volume du *Cours analytique* publié en 1858 : « M. Demante, en mourant, a laissé inachevé le Cours analytique de Code Napoléon. Les trois volumes déjà parus et un demi-volume, trouvé manuscrit dans les papiers de M. Demante, contiennent seulement l'explication des 980 premiers articles du Code Napoléon. J'ai accepté, non sans hésitation, la mission qui m'était offerte de continuer cet important ouvrage. J'ai dû, en effet, redouter, pour mon œuvre, une comparaison périlleuse avec celle d'un professeur éminent, d'un profond jurisconsulte. Mais j'ai été déterminé par un sentiment de vive reconnaissance envers celui qui fut mon maître. Élève de M. Demante, je dois beaucoup à ses savantes leçons, et je crois acquitter une dette en continuant l'ouvrage auquel il a attaché son nom. J'espère que la témérité de mon entreprise trouvera grâce en faveur du sentiment qui l'a inspirée. Le plan du *Cours analytique de Code Napo-*

Digitized by Google

léon est resté le même, l'exécution seule a changé. Puisse le lecteur ne pas regretter trop souvent que la plume soit tombée de la main du maître dans celle de l'élève ! » On ne saurait entrer en scène avec plus de modestie et de simplicité.

Malgré les gênes multiples qu'imposait à M. Colmet de Santerre le respect du type créé par M. Demante, il a composé l'un des meilleurs traités que nous possédions sur le droit civil. C'est le produit de l'analyse juridique la plus fine et du sens juridique le plus sûr. Érudit sans prétention et de proportions moyennes, son commentaire est une œuvre de choix. Il n'a ni l'emphase oratoire de Demolombe, ni les fausses parures de Troplong, ni la sécheresse d'Aubry et Rau. La pensée est ingénieuse et le style est élégant, mais de cette élégance qui convient au genre. Il tire toute sa valeur de la clarté, du tour de la phrase et de la justesse de l'expression, ne visant à produire aucun effet. C'est un peu le style de Voltaire lorsqu'il traite de matières juridiques, ce qui lui est arrivé quelquefois, ou plutôt cela rappelle le style des jurisconsultes romains de l'époque classique, dont la lumineuse simplicité paraissait à Rabelais « le latin le plus élégant et aorné qui soit en toute la langue latine » (1). On n'a pas oublié qu'à plusieurs reprises M. Colmet de Santerre avait enseigné le droit romain.

L'éloge de ce livre a d'ailleurs été fait, du vivant de l'auteur, dans un jugement solennel. En 1869 s'était révélé un nouveau commentateur du Code civil, l'un des plus grands et probablement l'un des derniers, car le genre

(1) *Pantagruel*, T. II, ch. 10.

Digitized by Google

paraît s'épuiser. Je veux parler du jurisconsulte belge Laurent, qui publia cette année-là le premier volume de ses *Principes de droit civil*. En moins de dix ans il mena à bien la tâche colossale qu'il s'était imposée et termina son ouvrage, qui compte trente-deux volumes. Il publia alors, en 1878, un *Cours élémentaire de droit civil* en quatre volumes, et dans la *Préface*, il passait en revue et soumettait à une critique acérée les principaux civilistes qui l'avaient précédé. Or, voici comment est jugé M. Colmet de Santerre : « M. Colmet de Santerre a continué l'ouvrage de Demante; à mon avis, le disciple est supérieur au maître (1); s'il n'avait écrit un ouvrage élémentaire, je n'aurais pas fait le mien. Sa continuation est un des plus beaux livres que je connaisse. Cependant, on ne le cite pas au barreau. C'est parce que son traité est la pure doctrine. Pour un cours élémentaire, il est trop long et pour un cours approfondi, il ne l'est pas assez. La jurisprudence y est à peine citée, cela ne suffit pas, il faut la discuter. Les arrêts sont les Pandectes du droit français : s'ils n'ont pas d'autorité légale, ils ont une autorité de fait qui surpasse celle de la loi (2). »

En 1887, publiant la seconde édition de ses *Principes*, Laurent dit encore dans l'avant-propos : « J'ai résumé ces principes d'interprétation dans l'introduction au cours élémentaire de droit civil. Cette introduction a été trouvée trop sévère. On a dit que je critique tous les auteurs et qu'aucun n'a trouvé grâce à mes yeux, sauf M. Colmet de

(1) Allusion aux derniers mots de la préface de M. Colmet de Santerre ci-dessus, p. 18.

(2) Tome I, p. 109.

Digitized by Google

Santerre, le continuateur de Demante. Cela n'est pas exact. Ma critique ne s'adresse pas aux personnes; elle s'adresse à la méthode et aux principes. »

Il y avait, il faut le reconnaître, une affinité réelle entre les deux jurisconsultes, si dissemblables d'ailleurs à d'autres égards: le voltairien et le catholique se rencontraient en un point sur le terrain du droit. Comme Laurent le rappelait, dans le passage de son *Cours élémentaire* cité plus haut, la jurisprudence des Cours d'appel, et surtout celle de la Cour de Cassation, a pris, dans la seconde moitié du XIXe siècle, une importance nouvelle et capitale. Elle a réellement transformé en partie le droit contenu dans le Code civil, en comblant les lacunes qu'il présente, et en adaptant ses dispositions aux besoins des temps nouveaux. Ce travail, *quasi prétorien*, n'a été que bienfaisant; car, sous l'empire d'une loi écrite et codifiée, les solutions de la jurisprudence ne peuvent se maintenir que si elles se concilient avec les principes et les articles du Code; toute décision qui se heurterait à un texte est elle-même condamnée d'avance. Mais Laurent, fidèle à l'esprit du XVIIIe siècle, n'admettait point cette façon de traiter la loi, quoique lui-même ait proposé nombre de solutions nouvelles : « Je prêche, disait-il, et je pratique le respect de la loi; non pas l'application judaïque du texte, mais le texte expliqué par la tradition et les motifs; et quand le texte est clair, je m'y tiens, sans m'incliner devant aucune autorité, parce que la plus grande autorité est celle du législateur. » M. Colmet de Santerre ne suivait pas non plus ce courant et sans doute était peu favorable au développement de notre droit civil par l'action de la jurisprudence. Mais, par rapport à celle-ci, il avait

Digitized by Google

pris une autre position. Il ne l'introduisait que rarement dans les premiers volumes de son ouvrage, et cela venait de ce que l'ancienne École, à laquelle appartenait M. Demante, s'en préoccupait assez peu. Mais dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'esprit changea. L'École, dans son étude scientifique, se préoccupa de plus en plus du Palais. Aussi, dans ses derniers volumes, M. Colmet de Santerre a-t-il fait aux arrêts une place de plus en plus large. En cela encore, il savait se prêter aux exigences des temps nouveaux, mais il restait avant tout attaché aux principes traditionnels, et c'est par là, en particulier, qu'il plaisait à Laurent.

Me sera-t-il permis, en terminant, de chercher à résumer l'impression que font sur mon esprit cette vie et cette œuvre? Je vois dans M. Colmet de Santerre un caractère bien rare dans notre société agitée et fiévreuse, où toutes les idées se livrent combat, et où toutes les ambitions sont en éveil. Il me rappelle ces Français de la seconde moitié du XVIIe siècle, qui, vivant à une époque où les institutions et les croyances semblaient à jamais fixées, recevaient toutes faites leurs idées philosophiques, religieuses et politiques; et qui, dans ce tranquille équilibre de leur âme, ne songeaient qu'à remplir dignement les devoirs de leur état, pour laisser à leurs enfants l'héritage d'un nom justement honoré.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

A L'INAUGURATION DU MONUMENT

ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE

DE

JULES SIMON

A Lorient, le dimanche 25 juin 1905

MONSIEUR LE MAIRE,

MESSIEURS,

Le comité constitué pour honorer la mémoire de Jules Simon achève aujourd'hui son œuvre en donnant à la ville de Lorient la réplique de la statue qui a été élevée, il y a deux ans, sur une des places principales de Paris.

Entre Lorient où il est venu au monde le 27 décembre 1814 et Paris où il est mort le 9 juin 1896, quelle admirable vie! D'autres ont raconté comment l'enfant né près d'ici, sur le port, était devenu le brillant élève des collèges

Digitized by Google

de Lorient et de Vannes, à quelles épreuves sa jeunesse fut soumise, quels succès lui ouvrirent l'École Normale, quels protecteurs émerveillés de son intelligence l'appelèrent à vingt-quatre ans à la Sorbonne, comment en 1848 son attachement à la République fit de lui un député, un conseiller d'État jusqu'au jour où, refusant l'absolution au coup d'État et le serment au vainqueur, il entra résolument dans cette phalange des vaincus où, au service des exilés et des proscrits, il allait montrer que, dans une démocratie, il n'y a pas de dignité plus haute que de savoir souffrir pour la liberté!

De sa retraite sortirent des livres qui auraient suffi à honorer toute une vie. Il aimait passionnément le peuple; il le voulait plus instruit pour qu'il fût plus capable d'être libre. Ce que toute sa génération avait vaguement désiré, il mit sa ténacité de Breton à l'accomplir : sauver l'enfant de la servitude de l'usine, libérer l'ouvrier de huit ans, l'enlever à la machine pour le donner jusqu'à douze ans à l'école, affranchir la mère en la rendant à la famille qui, sans elle, n'existe pas, voilà les campagnes victorieuses de ce combattant de la plume! C'est le privilège de l'âge de pouvoir rendre témoignage des émotions passées. Nul de vous, Messieurs, ne peut se figurer l'effet produit, il y a quarante ans, par l'apparition des livres qui avaient pour titre : *l'Ouvrière, l'Ouvrier de huit ans, le Travail, l'École.* C'était, au milieu du silence de la cité politique, le retentissant appel à tous les sentiments qui, au-dessus des agitations passagères, forment le fond permanent des sociétés humaines.

A quoi sert le philosophe s'il ne voit pas le mal, s'il ne

Digitized by Google

le condamne pas, s'il ne nous montre pas le remède? Jules Simon écrivit le plus beau livre du XIXe siècle, celui qui, répandu en toutes les mains, inspirant toutes les consciences, ferait de l'homme un vrai citoyen! Pendant un demi-siècle, votre compatriote s'est illustré en écrivant, en parlant, en agissant pour le peuple. Il ne lui a pas rendu un plus éclatant service que le jour où, par un petit livre, il montrait à jamais aux hommes libres ce qu'était le « Devoir ».

Son âme était sereine et active; il attirait et entraînait. Sévère contre le mal, il était doux envers les hommes, il avait l'ambition de les élever de plus en plus haut, de les faire progresser vers le bien et vers la moralité; il poursuivait un idéal d'affranchissement, un épanouissement de la liberté politique, il le disait fièrement aux gouvernants, il le répétait aux foules, mais il ne manquait pas une occasion de proclamer que, pour jouir de la liberté, il fallait la mériter. Ainsi il usait du livre pour parler à l'Empire avec hardiesse, au peuple avec sincérité, aux intelligences avec une vue claire de ce qui leur manquait; lorsque, en 1863, les électeurs bretons l'envoyèrent à la Chambre des députés, la France entière entendit sa voix. Pendant sept ans, à la tribune, dans les réunions publiques, il n'y eut pas une grande cause dont il ne se portât le défenseur : instruction populaire, liberté du travail, bibliothèques populaires, influence du logement sur l'ouvrier, peine de mort, libre-échange, liberté de la presse, toutes les questions l'attiraient dans la mesure où elles touchaient au bien-être du peuple et au progrès de la pensée.

Digitized by Google

Lorsque la République reparut, le républicain de 1848, devenu, d'un avis unanime, un de nos premiers écrivains, un de nos plus éloquents orateurs, fut porté au gouvernement de la Défense nationale. Ce qu'il fut pendant la guerre, ce qu'il déploya de force et d'activité pour tenir tête à l'ennemi, pour lutter contre l'anarchie, en groupant tous les cœurs autour du drapeau de la patrie, ceux qui l'ont vu à l'œuvre à Paris pendant les quatre mois de siège peuvent en témoigner. Jamais ils ne l'oublieront!

La France avait contracté une dette envers ce grand serviteur de la patrie. Elle lui fut payée en honneurs de toutes sortes. Compagnon de M. Thiers, le fondateur de la République, son collaborateur, son historien après avoir été son ami, Jules Simon, qui avait été près de trois ans ministre de l'Instruction publique, devint sénateur inamovible et membre de l'Académie française, ministre de l'Intérieur et enfin président du Conseil des ministres.

Il avait atteint le sommet des ambitions politiques. Il n'avait qu'à se laisser vivre pour ne pas déchoir, mais, pour les hommes d'État, un jour vient où ils doivent opter entre leur conscience et leur ambition. La foule, aussi bien que les rois, veut être obéie. Votre compatriote, Messieurs, n'avait pas la souplesse d'un courtisan; il avait l'âme fière; il préférait ses convictions à sa fortune. Ce qu'il avait été sous l'Empire qu'il attaquait, il le fut sous la République qu'il aimait. Pourquoi aurait-il gardé le silence? Il était attaché à la liberté avec toute la foi du philosophe et toute l'ardeur du politique : il la voulait pour lui et pour les autres, pour ses amis comme

Digitized by Google

pour ses adversaires, persuadé que l'homme a le droit d'être libre, pour sa pensée, pour sa conscience, pour le développement de son esprit. Il réservait toute son horreur aux formes diverses du despotisme, à celles qu'il avait combattues, comme aux césarismes de rencontre qui lui semblaient pour une démocratie le plus dangereux écueil et la pire des hontes.

Ses convictions n'étaient pas de celles qui fléchissent ou qui se cachent. Fils de l'Université et défenseur des instituteurs communaux, il revendiquait la liberté d'enseignement. Partisan de l'école laïque, il s'opposa aux décrets d'expulsion. Philosophe, il soutint qu'il n'existait pas de morale sans Dieu.

Tout ce qui ressemblait à la haine le blessait; il s'en détournait parce qu'il la savait stérile. Plus il avançait dans la vie et plus l'amélioration des conditions morales et matérielles de la vie du peuple lui semblait le seul problème qui valût quelque sacrifice. Il avait vu de près les ouvriers, faisant par lui-même de longues enquêtes. Il avait demandé au Parlement de limiter le travail des femmes et des enfants, il avait obtenu d'importantes réformes, il en avait réclamé beaucoup d'autres, mais il avait trop d'expérience des lois inappliquées pour croire que, sans un changement des mœurs, le législateur pourrait réaliser des réformes profondes et durables; il résolut d'agir partout sur les volontés.

Tel fut l'objet de l'admirable effort qui ennoblit les quinze dernières années de sa vie. Il se fit le ministre de toutes les souffrances humaines; il était convaincu de longue date que l'Association, longtemps proscrite comme

Digitized by Google

un danger, pouvait seule ranimer la société française; il avait vainement demandé aux Chambres de faire tomber les interdictions qui l'enchaînaient. En allant à ceux qui, à tous les degrés, tentaient de s'associer, il ferait d'avance l'expérience de la liberté; il susciterait les bonnes volontés, provoquerait l'initiative privée et ferait pénétrer dans le corps social un sang nouveau.

De là, cette propagande admirable d'une parole qui jamais ne se lassait et qui se mit au service de toutes les misères.

Il n'est pas une grande œuvre de notre temps dont il n'ait encouragé les efforts et aidé le développement : assistance par le travail, patronage des libérés, hospitalité de nuit, ligue contre la licence des rues, sauvetage des naufragés, abolition de l'esclavage en Afrique et toutes les Œuvres de l'enfance contre la mortalité ou contre la corruption, et toutes les Œuvres d'enseignement, Association philotechnique ou Alliance française, et les Œuvres d'amélioration, comme la Société d'Encouragement au bien, et les organisations comme l'Office central des Institutions charitables ou le Musée social, et enfin cette transformation des Habitations ouvrières à laquelle il s'est attaché pendant trente années, toutes les initiatives qui ont été l'honneur de notre temps ont été défendues par son éloquence!

Nous l'entourions de notre admiration et de notre respect, dans ces séances de l'Institut où retentit encore l'écho de sa voix, et nous obéissons à un devoir en apportant aujourd'hui à sa mémoire, au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, dont il a été, pendant qua-

Digitized by Google

torze ans, le secrétaire perpétuel, l'hommage d'une reconnaissance qui ne périra pas.

Philosophe, écrivain, homme d'État, il n'a jamais renié une seule des causes qu'il avait embrassées, il est demeuré fidèle dans son âge mûr à toutes les convictions de sa jeunesse. Ses dernières années n'ont pas vu une désertion, n'ont pas noté un découragement de son âme. Il a voulu écrire le testament de sa pensée. La passion unique, le culte de sa vie avait été la justice, et pour la faire régner dans la société, il avait constamment poursuivi l'établissement de la République; il voulait la faire aimer; il disait qu'elle n'avait de supériorité sur les monarchies, qu'elle n'avait de raison d'être que si elle donnait plus de liberté. Il était fatigué des violations du droit qui s'abritaient sous le « fait du prince ». Il rêvait un régime où la justice et la liberté donneraient aux citoyens des garanties, où tous, petits et grands, même l'État, seraient forcés de respecter le droit. Il voulait l'indépendance des citoyens; il souffrait d'entendre autour de lui des cris de haine : il écrivit des pages admirables et les rassembla sous ce titre qu'il ordonna de graver sur sa tombe : Dieu, Patrie, Liberté.

Messieurs, la ville de Lorient conservera pour la France la mémoire d'un de ses plus illustres enfants, d'un des hommes de notre temps qui, en demeurant un grand politique et sans se laisser distraire par le fracas des affaires, a su, par sa parole, par ses écrits, par la propagande de toute sa vie, servir le mieux ses idées, faire le plus de bien aux hommes et inspirer aux citoyens le plus profond sentiment de ce qu'ils doivent à eux-mêmes et à la patrie !

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. HENRI GERMAIN

PAR

M. EUGÈNE D'EICHTHAL

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 2 décembre 1905

I

« Le champ ouvert aujourd'hui à l'économiste et au « financier est plus vaste qu'à aucune autre époque. Il « faut savoir réunir d'abord, avec une entière impartia- « lité, les faits qui se rapportent au sujet que l'on veut « traiter ; une fois les faits bien décrits, exactement ana- « lysés, il y a lieu d'en déterminer les précédents, de les « relier, de les coordonner, d'en découvrir la loi, d'en tirer « les conséquences. C'est la seule voie féconde. Avec la « lecture des livres, l'étude patiente des faits, voilà ce que,

Digitized by Google

« dans le domaine économique comme dans toutes les « autres sciences positives, on ne saurait trop recommander. Quand on a constaté la même marche des faits dans « divers pays et pendant un temps assez long, on peut prévoir avec une grande probabilité ce que sera demain, et « par conséquent quelle direction choisir. Voilà en quelques mots la méthode qui m'a guidé dans mes études « financières et économiques. »

Ainsi s'exprime M. Henri Germain dans la préface des volumes où il a réuni ses discours parlementaires. Cette citation est longue, mais je l'ai crue opportune, parce qu'elle reproduit en termes fidèles et expressifs ce qui me paraît être le trait essentiel du caractère et de l'intelligence de celui qui écrivait ces lignes; l'esprit d'observation s'appliquant à une matière où règne trop souvent un empirisme presque complet, je veux parler des finances, et la volonté d'appliquer les résultats de la méthode d'observation dans un domaine qui semble parfois s'y soustraire.

Cette méthode scientifique, qui est la seule bonne règle de travail de l'esprit, appliquée avec une exacte rigueur par le physicien, le chimiste, le naturaliste, aux choses invariables de la nature; avec discernement et délicatesse de tact, ce que Pascal appelait l'esprit de finesse, par les sciences sociales aux êtres libres que sont les hommes, s'est peu à peu étendue à l'universalité des objets de la connaissance, et est en train, sous nos yeux, de soumettre le monde entier à son empire. M. Henri Germain s'est efforcé de la pratiquer à la fois en grand et en s'entourant des précautions rendues nécessaires par les rapports subtils des fuyants éléments qui constituent le crédit et les

Digitized by Google

richesses fiduciaires. De l'avoir osé avant, ou plus que d'autres, de s'y être attaché avec l'ardeur d'esprit, la force de caractère, l'ingéniosité d'invention, la connaissance et l'art de maniement ou d'utilisation des hommes, qui sont les dons essentiels de ceux qu'on a appelés, en les opposant aux conquérants de jadis, les « capitaines de l'industrie moderne », d'avoir enfin habituellement été heureux dans ce qu'il a entrepris, qualité que prisait avant tout Napoléon dans ses lieutenants, cela a été la source d'une série de belles victoires à l'honneur à la fois de M. Germain et de la méthode d'observation.

Fondateur du Crédit Lyonnais, en 1863, Président du Conseil d'administration de cette Société jusqu'à sa mort, député du département de l'Ain en 1869, puis de 1871 à 1886, et de 1889 à 1893, membre de l'Institut dans la section d'Économie politique et de Finances depuis 1886, M. Henri Germain fut à la fois un banquier, un homme politique et un écrivain ou orateur économiste : sa longue vie mérite d'être étudiée à ces trois points de vue et présente sous ces trois formes une remarquable unité, révélatrice de l'unité de jugement et de caractère, révélatrice aussi de cette sincérité que M. Germain considérait comme la qualité maîtresse d'un homme : « Manquer de sincérité envers soi, a-t-il écrit (et il le répétait volontiers), c'est une sottise; envers les autres, c'est une lâcheté. »

Né à Lyon en 1824, Henri Germain, à la fin de ses études, a débuté dans la vie par une ardeur pour les idées générales théoriques, que n'auraient pas soupçonnée en lui plus tard ceux qui le connurent superficiellement.

Digitized by Google

L'époque et le milieu étaient favorables à cette direction de l'esprit. Lyon a toujours connu le double mouvement qui porte les imaginations à la fois vers les spéculations philosophiques et vers les affaires. Le Saint-Simonisme, qui réunissait avec éclat les deux tendances, a eu là de nombreux retentissements, dont l'un devait exercer plus tard sur Henri Germain une certaine influence. Mais la première qui se fit sentir à lui dans l'ordre des aspirations intellectuelles et morales fut celle d'un homme qui a laissé des traces brillantes dans l'enseignement de la philosophie, l'abbé Noirot, professeur de philosophie au collège royal de Lyon. Nommer deux de ses principaux élèves, Ozanam et Laprade, c'est indiquer la nuance de libéralisme catholique à laquelle se rattachait sa doctrine. Henri Germain marqua parmi ceux qui recueillirent au pied de la chaire les idées du professeur et voulaient les appliquer. — L'autre courant du caractère lyonnais, plus d'accord d'ailleurs avec ses antécédents familiaux, l'emporta cependant chez lui sur les aspirations philosophiques : et suivant l'exemple de son père, il se lança dans les affaires. Il y rencontra un ami d'Enfantin et des doctrines saint-simoniennes qui fut à la fois, comme plusieurs Saint-Simoniens, un utopiste très ardent et un homme d'affaires très hardi et très fin : Arlès-Dufour. Henri Germain fit pendant plusieurs années partie de la maison de commerce que celui-ci avait fondée, et qui prospéra sous le second Empire. On sait l'influence que son chef exerça sur les tendances commerciales libérales de cette époque. Il dut contribuer, par son esprit de propagande ardente, à élargir les horizons de son jeune collaborateur. Celui-ci s'occupa

Digitized by Google

spécialement d'entreprises métallurgiques dont il devint plus tard l'un des administrateurs. Peut-être est-ce en partie au spectacle et au contact de ces vastes usines, où l'agencement et la division du travail furent peu à peu poussés à leur dernier degré de spécialisation et d'ingéniosité dans le mécanisme, qu'il puisa les principes de méthode organisatrice qu'il devait plus tard appliquer aux créations financières. Le crédit est devenu de nos jours une grande industrie, qui doit recevoir, comme celle du fer ou de la houille, des divisions calculées, s'attachant chacune à une partie de l'opération globale, et se développer, dans cette partie spéciale, avec toute la perfection et l'ampleur désirables. Des productions fragmentaires, sans cesse répétées dans leur modalité restreinte, mais sans cesse accrues dans leur nombre et leur rapidité, permettent à des bénéfices partiels relativement modérés d'atteindre, en s'additionnant, à des totaux considérables : d'où la possibilité pour l'entrepreneur compétent de réduire les prix offerts au public, et cependant de rémunérer largement le capital commercial. C'est la règle des grandes industries et des grands magasins.

Les Anglais l'ont, semble-t-il, pratiquée les premiers dans les affaires de banque.

« Messieurs de Rothschild, écrivait Bagehot, dans son curieux livre intitulé *Lombard Street*, sont d'immenses capitalistes qui ont sans doute entre les mains beaucoup d'argent appartenant au public (suivant le mot de Ricardo, la fonction distinctive du banquier commence dès qu'il emploie l'argent des autres). Mais ils ne recevraient pas en dépôt 2000 francs payables à vue pour les rembourser en chèques de 100 francs... MM. de Rothschild ont em-

Digitized by Google

prunté en grosses sommes, et pour un terme plus ou moins long, l'argent qu'ils ont entre les mains. Les banquiers anglais, au contraire, reçoivent une quantité de petites sommes payables à vue à court délai. »

Ils l'ont surtout fait depuis l'institution des banques par actions (*Joint stock banks*) qui ont développé dans des proportions prodigieuses l'usage des dépôts et des chèques. Mais cette révolution ne s'est pas opérée sans résistance. Lord Overstone écrivait, en 1852, contre les banques par actions : « Je crois que tout ce qui est nécessaire à la conduite des affaires de banque fait défaut aux banques par actions... » Non seulement les banquiers, comme l'était alors Lord Overstone, mais encore un grand nombre de penseurs, avaient l'idée que ces banques se ruineraient bientôt et que cette ruine causerait une panique dans le pays. Cette idée perce dans toute la littérature économique anglaise de 1830 à 1840, et persiste même plus tard. En 1845, Sir Robert Peel regardait la création de banques par actions comme offrant de tels dangers qu'il entoura la formation des nouvelles compagnies de graves et nombreux obstacles.

Nonobstant, une fois créées, les banques par actions ont tendu de plus en plus à concurrencer les banques particulières. Les dépôts faits entre les mains des banquiers individuels, si l'on en croit l'auteur de *Lombard Street*, ont toujours diminué tandis qu'augmentaient les fonds confiés aux banques collectives. Bagehot pense que c'est là une tendance fatale, et la raison qu'il en donne est celle-ci : le public choisit naturellement pour banquier celui qui a le plus de crédit au moment présent : or c'est le banquier

Digitized by Google

qui a le plus d'argent apparent entre les mains qui a le plus de crédit. Le banquier particulier conserve le secret de ses dépôts ou de ses ressources, tandis qu'une large publicité fait connaître celles des banques anonymes. Les bilans des Sociétés leur servent de réclame, et la réclame — celle-ci justifiée par les chiffres — opère là comme ailleurs.

La première Joint Stock Bank métropolitaine, la *London and Westminster Bank*, date de 1834. Plusieurs établissements du même genre furent fondés dans les années suivantes. Leurs dépôts s'élevaient en 1845 à 10 millions de livres sterling (250 millions de francs).

Dix ans plus tard ces dépôts étaient de plus de 29 millions sterling (750 millions). En juin 1901 les dépôts et comptes courants représentaient, pour la totalité des banques anglaises, écossaises et irlandaises, 790 millions sterling soit près de 20 milliards de francs. Actuellement elles dépassent ce chiffre. Elles atteignent près de 22 milliards.

Les énormes dépôts, résultant des petites épargnes accumulées, moyennant un intérêt minime, au fond de ces sortes d'immenses magasins de garde, ont été une révolution considérable dans l'histoire des banques. Ils ont bouleversé l'ancien système des banques d'émission pour lesquelles la facilité de se procurer des capitaux par la fabrication de la monnaie de papier était la principale source de leurs bénéfices et soulevait toutes sortes de controverses qui ont longuement agité l'Économie politique : ces controverses ont à peu près disparu devant la transformation des institutions fiduciaires elles-mêmes.

L'idée des banques de dépôts fut plus longue à se développer et à fructifier en France qu'en Angleterre. Elles ne

Digitized by Google

pouvaient d'ailleurs mûrir qu'avec l'accroissement de la richesse mobilière d'une part, et d'autre part avec les libertés nouvelles données aux sociétés commerciales. C'est à partir des grandes émissions d'actions et d'obligations des Compagnies de chemins de fer d'abord, et ensuite des entreprises industrielles de tout genre, dont les progrès de la science appliquée ont accru le développement dans des proportions si prodigieuses, que l'habitude des titres s'est répandue parmi le grand public et l'a poussé à chercher, soit des caisses de tout repos pour y déposer ces fragiles représentants de sa fortune, soit des intermédiaires qui se chargent d'en toucher les revenus. Or il ne faut pas oublier que si la cote officielle de la Bourse contient actuellement à elle seule 1 150 valeurs, elle en mentionnait, en 1836, 24 seulement. D'un autre côté, les lois sur les Sociétés anonymes étaient, on le sait, des plus restrictives. Il fallut, en 1848, une intervention du Gouvernement provisoire pour créer des Comptoirs d'escompte. « Il importe, disait l'exposé des motifs du décret du premier mars 1848, devant le trouble considérable existant dans les moyens de crédit, de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces, assurent à tous le bienfait du crédit... Un des devoirs essentiels de l'État est d'intervenir dans une juste mesure quand les citoyens sentent eux-mêmes le besoin de se réunir pour créer entre eux une sorte d'assurance mutuelle. » Ce fut là l'origine des futurs établissements de crédit privés qui, grâce à l'élargissement successif de la législation, de 1854 à 1867, purent enfin se fonder, et soit se souder, soit se substituer, aux organes officiels.

Digitized by Google

En 1854, un décret impérial approuva les statuts d'une société anonyme qui prit le nom de *Société générale de Crédit industriel et commercial*. En 1863, M. Henri Germain, avec le concours de ses amis, fondait à Lyon le *Crédit lyonnais* qui, trois ans plus tard, comptait deux succursales, l'une à Paris, l'autre à Marseille.

En 1864, la *Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie* était constituée à Paris. Plusieurs autres suivirent, et ce n'est pas le lieu de les énumérer ici.

Les quatre plus importantes d'entre elles ayant leur siège à Paris, comptaient, en 1865, 180 millions de francs de dépôts ou comptes courants, et en comptent aujourd'hui pour plus de 5 milliards et demi de francs. C'est dire si l'évolution si nettement prédite par Bagehot et prévue par les fondateurs des nouvelles banques, s'est accomplie aussi bien chez nous, quoique dans des proportions moindres, qu'en Angleterre. Il s'est formé ainsi des puissances financières, collectives par leurs bases, personnelles par leur direction, sans analogie dans le passé, et dont la constitution, en quelque sorte gigantesque et libre dans ses opérations, est un des traits saisissants de notre évolution industrielle et démocratique.

A ce dernier point de vue, nous connaissons tous le genre de services que ces immenses établissements rendent au grand public. Nous savons le temps qu'ils épargnent au plus petit capitaliste aussi bien qu'aux opulents rentiers, la sécurité qu'ils procurent à ceux qui leur confient leurs titres ou leurs dépôts, les facilités qu'ils donnent pour les paiements ou les placements, et qui se traduisent

Digitized by Google

en une économie aussi précieuse que celle des deniers, celle des instants. Aussi la foule qui remplit leurs *halls* plus ou moins monumentaux va toujours grossissant. Il faut dire qu'on n'épargne rien pour l'attirer ou pour la retenir. Je ne sais si, en dehors des débits de boissons et des magasins de nouveautés, aucune catégorie de comptoirs s'est multipliée sur notre territoire avec une rapidité égale à celle des bureaux de crédit, se rattachant par un lien souple mais solide à l'organisme métropolitain. Il n'est pas de chef-lieu ni de sous-préfecture qui n'en possède actuellement un ou plusieurs, au détriment, il est vrai, de bien des banquiers locaux qui ont plus d'une fois maudit M. Germain, le plus envahissant, ont-ils dit, et le plus dangereux de leurs compétiteurs. Plusieurs même d'entre eux ont disparu, et leur disparition n'a pas été sans entraîner de nombreux inconvénients pour nos régions commerciales ou industrielles.

Dans nos grandes villes, c'est dans chaque quartier, quelquefois dans chaque rue importante, qu'on a vu surgir les succursales des grandes sociétés, gravitant autour de l'établissement central, et transmettant partout son attraction et sa puissance. Nous sommes blasés par notre contemplation et notre jouissance quotidiennes sur cette transformation de nos grandes cités — et celles d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis ont largement suivi la même impulsion — en sortes de madrépores gigantesques dont les cellules sont des milliers d'édifices contigus qui mesurent dix ou quinze fois la hauteur humaine — (et qu'est-ce auprès des *buildings* américains, les *sky scrapers*, de 60, 80 et 100 mètres de haut ?). — Leurs

Digitized by Google

canaux sont ces innombrables artères destinées à tous les modes de circulation, rues et chaussées, tramways, chemins de fer aériens, conduites d'eau, de lumière, câbles télégraphiques ou téléphoniques, égouts, tubes où les hommes eux-mêmes sont transportés par de brillants véhicules, quand les moyens de communication de la surface ne leur suffisent plus. Merveilleux centres de vie et de sociabilité, dont le principal danger est précisément l'attrait fascinant qu'ils exercent par leur séduction de gain facile, de plaisir encore plus facile, d'assistance et de charité mises à la portée de tous ceux qui y ont ou qui croient y avoir des droits ; — agglomérations colossales de toutes les richesses et de toutes les misères, de toutes les ressources, industrielles, intellectuelles, artistiques, et de toutes les infirmités sociales, auxquelles on a justement appliqué l'épithète de « tentaculaires », et dont on se demande, à voir leur prodigieuse croissance en moins de cinquante ans, où s'arrêtera leur hypertrophie démesurée.

Mais le métier des grands entrepreneurs n'est pas de philosopher, et leur tâche consiste à créer l'organe pour le besoin. Les meneurs de l'industrie, usant de cette « faculté télescopique » que leur attribue ingénieusement l'économiste anglais bien connu, M. Marshall, observent, prévoient et agissent. Le moraliste vient ensuite, admire, s'inquiète ou se lamente : mais l'œuvre de l'organisateur social est déjà faite. C'est ainsi qu'ont procédé, parce qu'ils étaient donés du don de vue à longue portée, ceux qui, en concurrence ou en collaboration avec M. Germain, ont développé dans des proportions extraordinaires le méca-

Digitized by Google

nisme de circulation du crédit, devenu lui aussi tentaculaire. Au centre, ils ont agencé d'immenses réceptacles comprenant des caveaux profonds et bien gardés à la fois contre le feu et contre l'avidité des malfaiteurs, destinés à abriter, en les cataloguant soigneusement, des millions de titres, ou objets précieux, des comptoirs et des caisses de réception ou de distribution en nombre infini, des escouades de percepteurs pour l'extérieur, de vastes ateliers de comptabilité et de maniement des valeurs, où travaillent des centaines d'artisans d'un nouveau genre, hommes et femmes, dont les outils sont surtout des ciseaux et des machines à écrire, et qui procèdent à la tonte périodique des coupons. Puis ils ont rattaché à l'organe central, sur de nombreux points de la ville, du territoire, ou de l'étranger, jusqu'en ses parties les plus lointaines, des sous-agences, qui dardent leurs guichets, j'allais dire leurs suçoirs, vers les porteurs de titres, d'argent à déposer, ou de papier à escompter. Le seuil franchi, ceux-ci trouvent en face d'eux des caissiers semblables à ces statues de divinités que Lucien le Satirique montrait tendant une main pour donner, et l'autre pour recevoir.

Mais la main qui reçoit, quand il s'agit des établissements de crédit, exerce une fonction sociale essentielle. Elle recueille les épargnes qui, par l'organisation de l'escompte, viennent en aide à ceux qui ont besoin d'emprunter pour poursuivre leurs opérations industrielles ou commerciales. L'argent qui est dans les poches ou dans les caisses des particuliers n'est pas, en général, comme disent les Anglais, de l'argent « sur le marché ». Il n'est

Digitized by Google

pas empruntable. Il est inutilisé, soit parce qu'il est en quantité trop minime pour être placé, soit parce que le rentier veut pouvoir rentrer à volonté en possession de son placement, soit enfin parce qu'il ne connaît pas d'emploi à en faire. Le banquier qui mène l'établissement de crédit, sait au contraire constamment l'emploi auquel il destine l'argent disponible, parce qu'il a constamment des demandes d'emprunt, sous forme de papier commercial à escompter ou de prêts gagés sur des titres. Ces emplois ont le grand avantage pour le banquier d'être à courte échéance, d'être fractionnés dans leur importance respective, et par conséquent de dégager vite la responsabilité du prêteur qui se sert, dans une certaine proportion, des dépôts du public pour y répondre. Ils ont, de plus, cette autre qualité profitable de valoir à celui qui s'y livre une rémunération supérieure à celle qu'il paie aux déposants pour l'intérêt des sommes qu'ils lui donnent à garder. De là la possibilité, tout en faisant le commerce des prêts, sous forme d'escompte, à des conditions peu onéreuses, de réaliser des bénéfices notables sans compromettre la sécurité de l'établissement conservateur des dépôts.

L'expérience a rendu les *joint stock banks* anglaises presque féroces sur la nécessité, pour les banques de dépôts, de s'enfermer scrupuleusement dans ce fonctionnement presque rudimentaire de leur organisme. Nos établissements de crédit, d'un caractère un peu plus mixte, ne se sont pas toujours astreints avec la même impitoyable rigueur à l'unité de leurs opérations. Ils ont quelquefois pratiqué ce qu'on a appelé, en le leur reprochant, la con-

Digitized by Google

fusion des genres. M. Germain, après des expériences multiples dont quelques-unes furent des mécomptes, était arrivé à poser en théorie fondamentale que le premier devoir d'une société de dépôts est de maintenir avec un soin jaloux et une volonté sans défaillance l'harmonie complète entre les exigibilités d'une part et ses disponibilités de l'autre. Soumise par sa nature même au retrait que les déposants peuvent exercer de leur plein gré, en choisissant leur jour, disait-il volontiers, il est de toute nécessité que cette société consacre les fonds qu'elle détient ainsi à titre précaire, à des emplois aussi facilement réalisables que ces dépôts sont facilement exigibles. Si on lui avait demandé, dans la seconde moitié de sa carrière, quelle proportion de son capital et de ses réserves une banque de dépôts peut immobiliser, il n'eût pas hésité à répondre que la situation la plus heureuse pour une semblable banque, c'est de n'avoir d'autre immobilisation que la valeur vénale de ses immeubles. Ce fut sa conception dernière, et s'il s'y tenait comme à une vérité indiscutable, c'est qu'il avait vu, de ses propres yeux et à son propre risque, les inconvénients ou les dangers des autres systèmes.

Cette conception du rôle d'un grand établissement de crédit lui fut souvent reprochée. Il ne prêtait pas, disait-on, tous les services qu'il eût pu rendre à l'industrie. Il monopolisait et immobilisait, ou poussait à placer en fonds d'État nationaux ou étrangers, des capitaux qui auraient dû fertiliser le champ de la production industrielle. Jamais il n'accepta ces reproches. Il croyait que les banques de dépôts sortent de leur rôle quand elles fondent

Digitized by Google

ou commanditent des industries. Même en courant le risque, disait-il, d'immobiliser de la sorte tout leur capital et toutes leurs réserves, que peuvent-elles faire? Bien peu de chose. Qu'est-ce donc que cent, deux cents, trois cents millions, en proportion du capital qu'un grand pays doit, ou devrait, consacrer à créer des industries? Depuis vingt ans la France n'a pas employé de la sorte moins de 10 milliards. Il ajoutait : ce n'est pas là qu'est la mission des vraies banques de dépôts; elles doivent rechercher les emplois facilement réalisables, et d'abord le papier de commerce. L'escompte, voilà leur besogne essentielle. Or, plus les dépôts auront de sécurité, moins ils demanderont une rémunération élevée, et plus le commerce et l'industrie profiteront d'un taux réduit d'escompte.

Telle était la thèse chère à M. Henri Germain, et sa réponse habituelle aux détracteurs de son œuvre, ou à des actionnaires qui lui demandaient d'en étendre les opérations. Il ne se laissait pas ébranler par leurs critiques, ni même par les exemples qu'on lui citait d'autres pays, comme l'Allemagne, dont certaines puissantes banques de dépôts, quelques-unes à leur détriment, d'autres au grand avantage de l'industrie et de leurs fondateurs, ont eu plus de hardiesse et moins de scrupules. Il s'était armé, non seulement pour se pourvoir d'arguments tirés des faits, mais pour éclairer ses propres décisions et les conseils qu'il avait à donner à l'immense flot des déposants toujours en quête de placements avantageux, d'un vaste rouage d'informations, pourvu de tous les moyens d'investigation qu'un explorateur des choses financières peut rêver. Par là, en se plaçant à un point de vue purement

Digitized by Google

pratique, il a créé un instrument d'observation et de recherche qui intéresse la science et qui pourrait fournir des exemples et des précédents à d'autres institutions.

J'ai entendu, dans le remarquable laboratoire de statistique qui lui doit la vie, définir cette vaste institution une « Université pratique ». Le nom mériterait de subsister, et les organes de recherche que M. Germain avait chargés de sonder, de scruter sous toutes les faces la situation financière des États, villes, départements, provinces, banques, crédits fonciers, chemins de fer, tramways, affaires industrielles et commerciales du monde entier, transmettraient utilement au public savant quelques-uns des renseignements, fruit des opérations d'un personnel et d'un matériel immenses, dont la plupart sont restés dérobés à la curiosité des observateurs profanes. Le visiteur peut voir, dans le département consacré à ce service, des bureaux contenant des centaines d'ingénieurs et d'employés, des archives renfermant 30 000 volumes et 45 000 dossiers soigneusement classés et toujours prêts à répondre à l'appel exclusif du téléphone du président ou de ses collaborateurs. Quel admirable directeur des contributions directes, en temps d'impôt global sur le revenu, aurait été le fondateur de cette gigantesque agence de statistique, que certaines personnes, entraînées par le penchant qu'on a aujourd'hui vers les métaphores biologiques, ont voulu comparer à un cerveau classificateur et créateur! D'autres personnes mieux informées ont rectifié la comparaison : « les Études financières », ont-elles dit, n'étaient pas chargées par leur fondateur des fonctions de création, mais plutôt de

Digitized by Google

celles d'élimination. Elles méritent à cet égard d'être assimilées au rein et non au cerveau. C'est à l'élimination raisonnée, mais résolue, des entreprises proposées que l'étude faite par le service compétent concluait presque infailliblement (1).

Le résultat ne serait pas encourageant pour les entreprises industrielles en général, si l'on oubliait que le fondateur du *Crédit Lyonnais* et ses conseillers les envisageaient surtout au point de vue de la responsabilité qu'encourrait l'établissement financier dont ils avaient la charge, en y engageant les fonds de ses clients. Tâche singulièrement délicate et qui, précisément parce qu'elle peut être pour le banquier la source facile de grands bénéfices, réclame de sa part, aussi bien au point de vue de sa conscience, qu'à celui de son intérêt bien entendu, un redoublement de précautions et de sévérité.

II

La vie financière, malgré la place prépondérante qu'elle a tenue dans la carrière d'Henri Germain, ne l'a pas cependant remplie tout entière. Loin de là, il a consacré à la politique, pendant bien des années, et en pleine maturité de son activité intellectuelle et de son ardeur laborieuse, une partie importante de ses facultés. Il a marqué dans les Assemblées. Il y a laissé des souvenirs qu'apprécient tous

(1) V. *Un grand financier*, dans la *Revue Bleue*, par M. G. Maurel, 9 février 1905.

Digitized by Google

ceux qui l'y ont connu, et un vide sensible quand, comme tant d'autres citoyens de valeur et de caractère, il n'y a plus reparu. Un certain nombre de ses discours ont été recueillis et publiés par lui-même et, grâce à eux, ceux qui ne les ont pas entendus peuvent juger de la nature de son talent oratoire et de ses idées sur la chose publique.

Candidat indépendant dans le département de l'Ain (arrondissement de Trévoux), qu'il avait longtemps habité comme propriétaire d'une belle résidence de campagne, nommé député contre le candidat officiel dans la dernière année du second Empire, Henri Germain, quand le règne eut été englouti dans les catastrophes de la guerre d'Allemagne, fut de ceux qui comprirent que les faits imposaient à la France un gouvernement de forme républicaine.

Il s'est joint à cette phalange de bons citoyens et d'hommes éclairés, à la fois modérés et résolus de volonté, qui eurent nom Dufaure, Rémusat, Casimir-Perier, Laboulaye et bien d'autres, qui soutinrent la politique générale de M. Thiers, au nom du groupe qualifié alors de centre gauche, et qui devait être soumis, soit à droite, soit à gauche, à de rudes épreuves. « Que voulez-vous, disait Thiers à ses adversaires, l'Empire nous a légué la République, avec tant d'autres choses!... » La France avait à décider si ce legs serait la république définitive, ou si celle-ci ferait place à la monarchie. Les partisans de la restauration dynastique crurent avancer ses chances en renversant Thiers. Henri Germain resta le défenseur des idées que le chef du pouvoir exécutif avait soutenues, et il eut conscience que la grande majorité de la nation y demeurait attachée. Après le 24 mai, en temps de lutte

Digitized by Google

contre le Ministère réactionnaire, qui s'abritait sous le nom respecté de Mac-Mahon, M. Germain cherchait à établir devant ses électeurs la différence qu'il apercevait entre les réactionnaires et les vrais conservateurs. « S'il est juste de reconnaître, disait-il, que le Ministère actuel est le délégué docile de la majorité de l'Assemblée, il n'est pas moins certain qu'il est en contradiction flagrante avec la majorité de la nation... Celle-ci proteste contre le retour de l'ancienne monarchie et contre le cabinet qui la représente à ses yeux... Mais, que veut-elle?...

« Malgré ses nombreux gouvernements et, en apparence, ses contradictions, la France, depuis bientôt un siècle, veut la même société civile et les mêmes institutions politiques. Elle repousse ceux qui, à droite ou à gauche, menacent la société moderne telle qu'elle est sortie de la Révolution de 1789... Elle repousse ceux qui croient qu'il faut restituer à la noblesse et au clergé une partie de leur ancienne influence, comme ceux qui veulent une révolution, et proclament l'avènement d'une nouvelle couche sociale...

« La France, continuait l'orateur en précisant encore plus sa pensée, s'achemine depuis près d'un siècle, et souvent par de longs détours, vers un pouvoir exécutif électif et des Assemblées représentant l'ensemble des citoyens.

« Il est facile, sans doute, de donner au chef de l'État des noms différents, et d'assigner à la durée de son pouvoir les dates les plus diverses. Qu'il s'appelle roi, empereur, consul ou président de la République, l'histoire nous enseigne que depuis un siècle, en France, le chef du pouvoir a toujours été, en dépit même de certaines Constitutions, responsable devant la nation, et que le jour

Digitized by Google

où il a perdu sa confiance, il a perdu le pouvoir. Dès lors, entre un Président de la République rééligible et le pouvoir héréditaire d'un roi ou d'un empereur que la nation ne conserve que quelques années, quelle est, en fait, la différence? Peuple et souverain pensent aujourd'hui, en France, si bien de même sur ce sujet, que l'empire héréditaire, se sentant affaibli par les fautes de sa politique étrangère, n'hésitait pas à se mettre aux voix en 1870, espérant puiser une nouvelle force dans un nouveau scrutin. Nous en sommes ainsi arrivés à l'idée contraire à celle d'hérédité, d'après laquelle le pouvoir est d'autant plus accepté qu'il est plus ancien. Parler, dans notre siècle et dans notre pays, de monarchie héréditaire, c'est faire de l'histoire ou de la théorie. Nous ne sommes plus dans cette situation où une famille domine tellement les autres, et incarne si complètement la nation, qu'elle seule peut fournir des candidats au pouvoir suprême. Il nous faudrait des siècles pour refaire une véritable dynastie, c'est-à-dire une famille sans compétiteurs au pouvoir. Si, au lieu de vivre des souvenirs du siècle dernier, nous voulions ne voir que les choses, les mots de monarchie ou de république exciteraient chez les uns moins d'enthousiasme, et chez les autres moins de colère. On peut, en France, donner le nom de roi ou d'empereur au chef de la nation; on ne peut refaire une dynastie, ni empêcher la démocratie de grandir. »

A l'exemple de Tocqueville, Henri Germain apercevait, comme une nécessité inéluctable, l'avènement et le développement de cette démocratie. Il en comprenait nettement le caractère à la fois politique et économique, ce

Digitized by Google

qu'il appelait justement la répartition nouvelle de la propriété et du pouvoir. Il l'expliquait ainsi à ses commettants :

« Si nous jetons les yeux sur la France, et si nous comparons son état actuel à celui du siècle dernier, nous ne constatons pas seulement le développement de la richesse et les progrès de la science, nous sommes également frappés de la répartition différente de la propriété et du pouvoir.

« Comparez le nombre actuel des propriétaires du sol avec celui du siècle dernier, essayez d'y ajouter ceux qui possèdent des rentes, et vous trouverez que, si la masse de la richesse s'est grandement accrue, le nombre des mains entre lesquelles elle s'est répandue a augmenté plus encore. Eh bien! en même temps que nous assistons au spectacle consolant que nous offre le grand nombre arrivant à l'aisance, nous trouvons un mouvement analogue dans la répartition du pouvoir et des influences.

« Tandis que le sol et la rente s'émiettent chaque jour au profit de nouveaux propriétaires, le pouvoir politique et l'influence sur les affaires publiques se répartissent entre un plus grand nombre de citoyens; il suffit, pour constater ce mouvement, de parcourir les noms des maires, la composition des conseils municipaux et généraux et des Chambres législatives.

« Celui qui n'attacherait pas la plus grande importance à cette participation du grand nombre aux affaires publiques, et qui croirait qu'il suffit de gouverner avec sagesse, commettrait une erreur aussi grossière que celui qui penserait qu'il suffit que le sol soit bien cultivé et qu'il est indifférent qu'un nombre plus ou moins grand

Digitized by Google

le possède... Je ne serai pas démenti par vous, quand je dirai que vous défendriez, avec un soin également jaloux, votre propriété et votre légitime pouvoir dans la commune; votre propriété et votre influence ont, du reste, la même origine; vous devez l'une et l'autre à la justice de nos institutions actuelles, à vos labeurs et à vos lumières.

« Si j'avais à définir la société française, je dirais que sous toutes les formes de gouvernement, elle reste une démocratie dans laquelle, chaque jour, un plus grand nombre arrive, par le travail et l'instruction, au partage de l'aisance et de l'influence, naguère réservées à quelques-uns. Sont seuls conservateurs ceux qui entendent qu'il ne soit porté aucune atteinte à cette démocratie; usurpent, au contraire, ce nom, ceux qui veulent ou nous ramener en arrière, ou ébranler cette société à l'ombre de laquelle les fils de leurs œuvres occupent chaque jour une plus grande place. »

Mais cette démocratie, M. Germain voulait qu'elle fût contenue à la fois, par ses institutions dans le respect de la liberté, et par sa sagesse dans de bonnes finances. Il fut l'un des plus ardents à réclamer la création d'une seconde Chambre, émanée d'un suffrage distinct. Quand elle fut obtenue, quand la Constitution fut sanctionnée par la majorité, il laissa à d'autres, — peut-être découragé par le sentiment de l'impuissance croissante des idées modérées et des caractères modérés, — la tâche de combattre à la Chambre sur le terrain politique les tendances radicales; et il borna volontairement son action aux problèmes économiques et financiers.

Digitized by Google

Dans ce dernier domaine, il s'institua résolument le gardien de l'ordre et de l'épargne dans les dépenses publiques : « Je ne suis d'aucun des partis qui divisent la Chambre », disait-il volontiers, comme l'avait dit avant lui Lamartine. Mais celui-ci ajoutait : « Je siège au plafond. » M. Germain aurait pu dire qu'il siégeait devant la caisse publique. Il y siégea en effet en bon chien de garde, avec une ténacité, une résolution de défendre les deniers de l'État, qui lui auraient permis, s'il avait été ministre des Finances, de se targuer de cette qualité que tant d'autres ont revendiquée ou ambitionnée, mais que si peu ont pratiquée : la férocité.

M. Henri Germain prit souvent la parole devant la Chambre. Parlant presque toujours des finances, au sujet desquelles tout le monde reconnaissait sa haute compétence, membre en quelque sorte permanent des commissions du budget, il était fort écouté. Un bon juge, M. Thiers, disait de lui : « Il ne faut pas toujours suivre ses avis, mais il faut toujours le consulter. » Il le consulta avec fruit sur l'émission des grands emprunts de liquidation de la guerre, à la préparation et à la souscription desquels M. Germain prit une part considérable.

Son éloquence était simple, claire, disant nettement ce qu'elle voulait dire, sans une seule phrase à effet, tirant son charme et sa puissance de la bonne ordonnance de la pensée. Dans ce siècle fertile en métaphores (je parle du XIXe), j'ai remarqué combien elles étaient absentes des discours de M. Germain. Gladstone avait dit avant lui à un débutant : « Évitez les comparaisons en impro-

Digitized by Google

visant devant les assemblées; on en commence une et, dans la même phrase, on passe à une autre qui hurle avec la première. »

En général, sa méthode était celle du *delenda Carthago :* choisir deux ou trois thèses et y revenir constamment avec force, presque avec entêtement, c'est la meilleure façon d'enfoncer les idées... comme les clous.

L'une des principales qu'il soutint, fut le péril des emprunts non motivés par de grandes nécessités publiques. Il attaquait d'abord les emprunts déguisés et comme à côté. Il haïssait ces comptabilités complémentaires, qui, sous divers noms, circulent chez nous autour du budget central et ordinaire, telles que des planètes de second ordre que l'éclat et la grandeur du foyer principal font quelquefois oublier, ce qui n'est pas toujours désagréable au législateur, qu'il faut un œil attentif d'astronome pour découvrir et suivre dans leur évolution, mais qui n'en exercent pas moins une attraction très réelle et très intense sur la bourse des contribuables.

En bon comptable, habitué, comme il le disait et aimait à le répéter, à faire tenir le bilan actif et passif d'immenses entreprises en quelques lignes que tout intéressé peut lire et comprendre d'un coup d'œil, M. Germain faisait une guerre acharnée à ces astres errants et irréguliers du système budgétaire. Il résumait son opinion dans cette phrase laconique : « J'ai horreur des budgets extraordinaires. »

Il allait plus loin. Il a, à une certaine époque, émis, avec une obstination qui n'était pas exempte d'exagération, la théorie que toutes les dépenses de l'État, y compris

Digitized by Google

les frais en quelque sorte de premier établissement, devaient être payées chaque année par l'impôt, et non par l'emprunt.

Il voyait, avec raison, dans l'impôt pesant sur les contribuables actuels, le véritable frein aux dépenses inutiles; et c'est une thèse qui a été plus d'une fois soutenue, même pour les dépenses de guerre, par des financiers anglais éminents, comme Gladstone, lors de la guerre de Crimée. L'intention est évidemment excellente, et le but à atteindre louable. Mais M. Germain concluait peut-être un peu vite de ce qui est possible à certaines industries en possession de gros bénéfices, à ce qui serait réalisable pour l'État, dont la principale ressource est l'argent qu'il extrait de la poche des contribuables. Il vaut mieux l'y laisser le plus longtemps possible, car le contribuable en tire un meilleur parti par son industrie que ne le fait l'État, et prépare des accroissements de richesse où les pouvoirs publics trouveront plus facilement, dans la suite, matière à taxation, si cela est nécessaire. L'amortissement, dans un temps raisonnable, est sage et même indispensable; mais l'acquittement immédiat du capital total dépensé en outillage, qui ne produira ses bienfaits que progressivement, serait l'accablement du contribuable et l'impossibilité d'exécuter des travaux publics importants.

« L'emprunt, disait avec raison Laffitte, prend l'argent là où il est abondant, l'impôt l'arrache là où il est rare. » Mais M. Germain protestait contre l'exagération des emprunts pour travaux publics à une époque où on en faisait beaucoup trop d'inutiles, et surtout des chemins

Digitized by Google

de fer trop coûteux comme construction par rapport à leur produit vraisemblable.

« Si l'on voulait partout remplacer les chemins vicinaux par des routes nationales, s'écriait-il devant la Chambre, ne diriez-vous pas que c'est folie? » Comme châtiment de ceux qui avaient voté le programme de voies ferrées nouvelles qu'il combattait — et, disait-il, avec quelque illusion sur l'efficacité de la sanction, ce châtiment serait terrible — il demandait qu'on publiât chaque année ce qu'auront coûté les lignes construites et qu'on mît en regard le trafic brut et le produit net.

« Si par chemin stratégique, s'exclamait-il encore spirituellement, vous entendez les chemins de fer qui n'auront pas de trafic, il y aura en France beaucoup de lignes stratégiques! » — Il faisait le même effort, d'ailleurs également stérile, contre les ports destinés à rester vides.

Les expéditions coloniales, surtout à cause des dépenses qu'elles entraînaient, ne le trouvaient pas plus enthousiaste. « Vous cherchez des débouchés que vous laissez ouverts au monde entier, en vous chargeant de faire la police pour les autres pays. Vous ferez ainsi la police du monde, c'est une entreprise philanthropique, je le reconnais; mais je ne pense pas que le Parlement vous approuve d'y consacrer pour une année 100 millions. Pour moi je ne veux les inscrire ni au budget ordinaire ni à l'extraordinaire, ni voter de nouveaux impôts. Je ne suis pas partisan de ces expéditions. » (Il s'agissait alors du Tonkin.)

Une fois reconnue la nécessité de nouveaux impôts, — et M. Germain les préférait toujours à l'emprunt, — il repoussait avec l'énergie qui lui était coutumière une augmen-

Digitized by Google

tation des taxes sur la terre ou sur la propriété en général. Il réclamait même une diminution de l'impôt foncier à cause de la baisse des produits agricoles et demandait que l'on surtaxât l'alcool. Il a fait, pour obtenir ce résultat qui n'a été réalisé que bien plus tard, des efforts répétés; et la justesse de plusieurs des arguments qu'il invoquait en faveur de sa thèse a été démontrée par l'expérience. Il déclarait n'être ni libre-échangiste ni protectionniste : mais il s'élevait avec force contre les droits protecteurs des céréales, qu'il accusait de faire enchérir le pain dans une démocratie de suffrage universel, ce qui lui paraissait à la fois injuste et imprudent. Il n'a pas été, là non plus que dans sa politique d'économies, suivi par le Parlement; et la démocratie s'est pliée à un régime de renchérissement qui ne semblait pas compatible avec ses principes fondamentaux. Quant à lui, il se déclarait en général contre toute taxe protectionniste qui aurait pour effet de paralyser ou seulement d'engourdir le progrès et l'initiative des producteurs protégés — ce qui veut dire que, s'il avait été tout à fait logique, il eût dû se montrer hostile à toutes les barrières douanières non simplement fiscales.

Enfin, quand, il y a quelques années, le parti radical s'est engagé dans la voie des réformes dites démocratiques de l'impôt, et a voulu remplacer notre système éprouvé de contributions directes par un projet de taxe générale progressive sur le revenu, M. Germain, qui, dit-on, n'avait pas été sans incliner, à un certain moment, vers des réformes hardies, fut l'un des premiers à éclairer le public sur les inconvénients et les dangers de la mesure telle qu'on la présentait à l'opinion publique.

Digitized by Google

« Combien mériterait d'éloges, disait-il, celui qui inventerait un impôt qui ne frapperait ni le revenu ni le capital! Jusqu'à ce jour toutes les taxes pèsent exclusivement sur le revenu ou sur le capital; elles ne diffèrent que par les moyens employés pour connaître le revenu ou le capital et par la quotité des prélèvements. Les formules d'impôt sur le revenu prises à la lettre sont donc vides de sens. Depuis 1789, personne, en France, ne discute le principe de la proportionnalité de l'impôt. On a même fait un pas de plus: on admet qu'il faut affranchir de l'impôt les nécessités de la vie, c'est-à-dire la portion des revenus qui doit subvenir au plus pressant besoin. En même temps les peuples modernes se sont montrés soucieux des moyens de perception des taxes, et ils ont voulu que l'impôt fût prélevé sans inquisition et sans arbitraire. Toute la science financière de nos jours consiste à rechercher les signes apparents de la richesse : tous les progrès à réaliser dans l'avenir consisteront à frapper de plus en plus les choses et de moins en moins les personnes. »

Remontant à la source générale du mal, il attribuait avec raison un bon nombre des abus de la démocratie, y compris la tendance à une taxation injuste, au principe de la souveraineté du peuple mal définie et mal appliquée.

« Les travaux publics improductifs qui nous appauvrissent, aussi bien que les déclamations qui nous divisent et nous paralysent, ont une même origine : la préoccupation électorale. Les candidats croient que pour assurer leur élection dans les campagnes, il faut promettre des chemins de fer coûteux et sans trafic. Les

Digitized by Google

candidats, dans les grandes villes, croient faire leur cour au grand nombre en menaçant les riches. Les courtisans des princes ont perdu les dynasties; les courtisans des peuples perdront les nations, si le nouveau souverain, mieux avisé que ses prédécesseurs, ne sait pas refuser ses suffrages à ceux qui le flattent en l'égarant : c'est-à-dire, ajoutait-il, cinquante mille personnes qui disposent de 7 à 8 millions de suffrages... »

Souverain lui-même d'un établissement de crédit sans rival dans le monde, M. Germain ne se laissait pas griser par la flatterie, ni gonfler par l'orgueil de cette puissance nouvelle qui a supplanté tant de grandeurs déchues, moins fastueuse parfois que ces dernières dans son extérieur, mais souvent plus efficace, et en tous cas aussi courtisée et sollicitée : la puissance financière. Soit dans son cabinet directorial, soit dans son foyer, ouvert par une compagne d'élite à tant d'hôtes de distinction et à tant d'amis, et devenu l'un de nos derniers salons, à la fois Français et Européen, tous ceux qui l'ont approché ont noté en lui, sous une résolution énergique, des formes simples, réservées, parfois même timides. Au centre du magnifique organisme qui s'était développé sous son impulsion au point d'envahir presque un quartier de Paris, et cela dans la partie jadis la plus élégante et la plus *fashionable* de la grande ville, le visiteur était étonné de l'apparence modeste du chef autour duquel rayonnait l'immense essaim qu'il avait pour ainsi dire engendré de sa propre cervelle. Doux et courtois dans son accueil, le Président de ce que les Américains auraient appelé la *Banque Mammouth*, se montrait plutôt taciturne vis-à-vis

de son hôte, jusqu'à ce que celui-ci découvrît tout à coup dans un éclair du regard, à propos d'un mot ou d'un souvenir, comme un reflet de la flamme intérieure qui brûlait sans trêve l'être intime du vaillant organisateur. Cette flamme intérieure jaillissait quelquefois en éruption de volcan, courte, mais violente. Il avait, a-t-on dit justement de lui, la certitude âpre. Il faut de ces partis pris dans les grands autoritaires; et sans grands autoritaires, il ne se fait pas de grandes créations.

Celles d'Henri Germain, en édifiant sa propre fortune, ont contribué largement à grandir, — peut-être en le concentrant à l'excès, — à multiplier par des rouages définitifs et à relier au système fiduciaire du globe entier le mécanisme financier du pays. Son succès est dû, en bonne partie, je le disais en commençant cette étude, à la méthode d'observation sur laquelle il s'appuyait et à laquelle il n'a jamais manqué en esprit. Tant d'expérience, de science des faits et des hommes, d'autorité financière et économique, le désignait à vos suffrages. Il remplaça, en 1886, dans la section d'Économie politique, de Statistique et de Finances, son éminent et vénéré beau-père, M. Adolphe Vuitry.

Vous avez trouvé en lui un confrère courtois, prenant assez rarement part à vos discussions, mais, quand il y intervenait, très écouté, parfois contredit, ce qui marquait l'intérêt avec lequel étaient suivies ses communications. Il montrait en relevant les contradictions une passion qui surprenait quelquefois un peu ses contradicteurs, dans des sujets qui semblaient pouvoir être examinés avec plus de sang-froid, comme les causes des variations du change,

Digitized by Google

— à propos du change espagnol sur lequel il a émis des vues ingénieuses, — le rôle et les dangers des *trusts*, ou les méthodes de comptabilité de l'État en France. L'Académie a entendu, il n'y a pas longtemps, un vif débat engagé et soutenu par M. Germain sur ce dernier sujet. L'État était pour lui, au point de vue financier, comme un département de sa propre Banque, et il voulait que le même ordre de comptabilité régnât ici et là. Sans tenir compte de différences, peut-être inévitables, dans la tenue de deux écritures, dont l'une aboutit à un bilan et dont l'autre est un simple livre de caisse, M. Germain relevait triomphalement, dans nos budgets successifs, les inexactitudes nombreuses dont une méthode défectueuse était selon lui la source.

Quelques mois à peine après cette controverse, où il avait déployé toute sa vivacité d'esprit et de caractère, Henri Germain a disparu (2 février 1905), enlevé en pleine verdeur de sa vigoureuse vieillesse par une courte maladie. Vous avez senti qu'un grand vide se creusait parmi vous. Vos pensées de profond regret l'ont suivi au cimetière paisible où il repose, loin, il est vrai, des siens et de son foyer parisien, mais revenu dans ce Midi dont il s'était fait une seconde patrie, à bonne distance des agitations de la grande ville qu'il avait entendue pendant tant d'années déborder en quelque sorte chaque matin dans ses bureaux. La majesté de la mort s'accommode de plus de calme. Il a échangé définitivement le fracas du boulevard contre le silence de la Méditerranée. Et c'est là, pour un grand financier, la tombe d'un philosophe.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. AUGUSTIN COCHIN

PAR

M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques du samedi 9 décembre 1905

MESSIEURS,

S'il est vrai que, pour l'historien, suivant le mot profond de Saint-Marc Girardin, le difficile soit de faire revivre les passions qu'on n'a plus, que dire des efforts destinés à faire comprendre à une génération qui ne l'a pas entendu, ce qu'était un orateur?

Décrire la scène, ressusciter les personnages, retrouver les auditeurs, et, dans ce cadre, faire entrer la vie avec assez de force pour qu'à travers la distance d'autres auditeurs ressentent le contre-coup des impressions du passé, telle est la tâche que nous n'aurions assurément pas ten-

Digitized by Google

tée, si M. Augustin Cochin n'avait joint, au don de la parole, les qualités rares qui font les hommes d'action.

Les œuvres qu'il a entreprises, les problèmes qu'il a cherché à résoudre, les causes auxquelles il a dévoué sa vie, se rattachent à des dates éloignées; un tiers de siècle s'est écoulé depuis qu'il a cessé d'agir, mais telles étaient les justes prévisions de son esprit que les mêmes causes nous émeuvent, les mêmes problèmes nous oppressent. Il devançait son temps. Il appartient donc au nôtre; il est vraiment le contemporain de nos questions sociales; il a cherché, pour l'honneur et le profit de la France, l'accord des forces qui font la moralité et le bonheur du peuple. Homme de foi, il croyait à la liberté; il se défiait de tout ce qui ne vient pas d'elle; malgré les déceptions, malgré les défaites, il s'y est attaché de plus en plus et nous ne trouvons pas une heure de découragement dans sa vie si remplie et trop courte.

Né le 12 décembre 1823, Augustin Cochin perdit de très bonne heure sa mère qui avait péri victime de son dévouement en soignant ses enfants atteints du croup. Élevé par son père, placé très jeune au collège Rollin, son enfance s'écoula sans qu'il connût les joies de la famille. Par quel sentiment inné le cœur du jeune homme devine-t-il ce qui a manqué à l'enfant et, privé de certains biens, s'en éprend-il avec plus de passion? Orphelin, il n'a cessé de penser à ce que devait être l'incomparable affection d'une mère. Interne pendant sept ans, il a aspiré au bonheur de vivre au foyer de famille. Ses lettres d'écolier n'ont rien de banal : elles laissent échapper des

Digitized by Google

élans qui émeuvent. S'il avait vécu sous le toit paternel, l'aurait-il aimé de la sorte? Les privations formèrent un esprit auquel la tendresse et la souffrance allaient imprimer un charme indéfinissable. Au cours de ses études brillamment poursuivies, il n'a qu'une idée, qu'un but : rentrer dans la maison paternelle, vivre de la vie de son père, l'aider dans ses travaux. Il le voit accablé de devoirs, se partageant entre les pauvres, l'administration des hospices, les écoles primaires, la surveillance des salles d'asile qu'il avait eu le premier l'honneur de fonder en France, le conseil du chemin de fer d'Orléans dont il était vice-président, le Conseil municipal de Paris et la Chambre des Députés. Le jeune homme était émerveillé de toutes ces tâches, s'intéressait à chacune d'elles, sortait du collège pour aller à la Chambre entendre un discours de son père, questionnait, écoutait et admirait celui qui dépensait au profit de tant de nobles causes les forces de son esprit. Il comptait les jours qui le séparaient d'une collaboration qui était l'ambition de sa jeunesse.

Enfin, l'heure de la liberté sonna; il quittait le collège, il allait être tout entier aux études juridiques et à celui qui devait les diriger, quand M. Cochin fut emporté par une soudaine maladie. Toutes ses espérances étaient brisées. Augustin avait dix-sept ans : il lui fallait marcher seul et comme à tâtons dans le chemin de la vie. La foi religieuse fut son soutien, la volonté arrêtée d'imiter son père lui servit de guide. Assidu aux cours de la Faculté de droit, il donna aux pauvres la plus grande part de son temps. La Société de Saint-Vincent de Paul, qu'Oza-

Digitized by Google

nam avait fondée peu d'années auparavant, se développait alors parmi les étudiants. Augustin réunit autour de lui des amis : la conférence de Saint-Jacques fut créée, et il en devint, à dix-huit ans, le président. C'est ainsi qu'il reçut, au contact des misères parisiennes, à l'âge des fortes impressions, l'empreinte d'émotions qui ne s'effacèrent pas. Le pauvre lui avait montré la famille victime du chômage, de la mort ou de la maladie, il voulut voir l'ouvrier en plein travail et ne tarda pas à constituer une société de secours mutuels, à laquelle il demeura fidèle pendant toute la suite de sa vie. Il y étudiait les conditions de l'existence dans les grandes villes, les budgets ouvriers, l'éducation des enfants; il parlait dans les réunions, agissait, pénétrait les âmes, consolait les affligés et se préparait aux œuvres de toutes sortes qu'il était impatient d'aborder.

Docteur en droit à vingt-trois ans, il poursuivait son stage. Parmi les jeunes gens de son âge, ses débuts ont laissé des traces; son nom, d'ailleurs, éveillait les souvenirs de tous ceux qui connaissaient les annales du barreau ou l'histoire de l'éloquence française. Un siècle écoulé n'avait pas effacé la mémoire d'Henry Cochin que les avocats au Parlement de Paris, au commencement du règne de Louis XV, appelaient dans leur enthousiasme le grand Cochin. Dans les conférences, dans les réunions d'avocats, devant les tribunaux, on fit fête au petit-neveu du célèbre bâtonnier : on racontait qu'après un acquittement succédant à une brillante plaidoirie, le président de la Cour d'assises lui avait dit : « Maître Cochin, vous portez un nom illustre au barreau de Paris et vous le portez digne-

Digitized by Google

ment : recevez toutes les félicitations de la Cour qui s'est estimée heureuse de vous entendre » ; et l'avocat général avait ajouté : « Je m'associe volontiers à ces éloges : vous plaidez au début comme beaucoup de bons avocats ne le font pas au terme de leur carrière. »

Les anciens se plaisaient à retrouver en lui une langue claire et rapide, une improvisation abondante au service d'une imagination ardente tempérée par l'esprit le plus juste ; les plus jeunes cédaient au charme qui se dégageait de sa parole ; ils l'entouraient, le suivaient et déclaraient qu'il était pour ses amis un exemple et un appui. Il exerçait sur eux, avec une direction morale, un véritable ascendant, les soutenant dans leurs défaillances, leur rendant courage, les déterminant à l'action et prolongeant par sa correspondance l'influence sur leurs âmes.

Plus on étudie la formation du caractère et plus on demeure convaincu que l'avenir de l'homme dépend presque toujours des années qui suivent la fin des classes, que de dix-huit à vingt-quatre ans le jeune homme, s'il sait régler sa vie et user de son esprit, décide de sa carrière. Des études librement poursuivies en plein développement de l'intelligence, des amitiés qu'il entraînait vers le bien, des œuvres fondées pour rajeunir sous les formes les plus nouvelles les idées de charité et de fraternité, et toutes ces manifestations de l'activité accomplies avec autant de suite que d'élan, tel fut pour Augustin Cochin l'emploi des années critiques. Les vacances elles-mêmes servaient au programme que la maturité de son esprit s'était imposé. Chaque année, à la clôture des cours, il résistait aux prières des siens et faisait quelque grand voyage. Il

Digitized by Google

parcourut ainsi les Vosges, la Suisse, l'Allemagne, une partie de l'Italie, ne se bornant pas à regarder l'aspect extérieur des choses, mais cherchant à voir l'homme, à examiner les institutions, la condition des ouvriers, tout ce qui, au cours de la vie, devait être le souci de sa pensée.

Initié de bonne heure aux problèmes que soulevait l'instruction primaire chez les familles laborieuses, il lui semblait qu'en étudiant les méthodes d'éducation, il était fidèle aux enseignements de sa jeunesse et qu'il recueillait la meilleure partie de l'héritage paternel. Il avait vu de près les enfants dans l'école fondée par son père et qui portait le nom d'École Cochin. Dans ses voyages, il visitait les classes élémentaires et en rapportait des descriptions; il se demandait avec anxiété quel était le meilleur système. Je ne connais rien de plus touchant que cette émotion qui saisit les intelligences ardentes à l'entrée de la vie : elles veulent voir autour d'elles la perfection, saisir la vérité absolue, et elles ne trouvent dans les institutions de leur temps que la recherche et le doute. Méthode d'éducation et régime des lois, relations des hommes et formes de gouvernement, tout est discuté; Augustin Cochin, dont l'âme reposait pour les choses divines en pleine certitude, exprimait cette souffrance du doute qui s'attache à toutes les conceptions de l'homme, mais, avec son besoin de tourner toutes les épreuves vers le bien, il reprenait courage en y voyant une des conditions mêmes du progrès. Ce penseur de vingt-quatre ans était mûr pour les plus hautes méditations. Il venait d'achever sa thèse de doctorat, quand il apprit que

Digitized by Google

l'Académie des Sciences morales et politiques avait mis au concours, sur la proposition de M. Cousin, l' « examen critique du système d'instruction de Pestalozzi considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres ».

Aucun sujet ne pouvait exciter plus vivement son esprit. Ce n'était pas seulement une recherche à poursuivre, c'était avant tout un service à rendre au peuple, une action à préparer. Tel est le sort de vos concours, Messieurs; ils suscitent des idées et hâtent les progrès dont la société a besoin; en choisissant certaines questions pour les soumettre à une étude précise à l'heure où elles flottent vaguement dans les esprits, vous appelez toutes les intelligences à votre aide, vous leur demandez d'observer les faits, de détruire les préjugés, de dégager et de saisir cette parcelle de vérité que voilent trop souvent les contradictions de la pensée humaine. Votre but vraiment scientifique, dans la noble acception du terme, est de donner aux idées, à force de clarté, la puissance et la vie.

Enfanter un système d'instruction a été la longue souffrance du XIXe siècle. Que le peuple eût raison de vouloir s'instruire, nul n'en doutait et tous les esprits supérieurs se sont attachés à le satisfaire. Prononcé pour la première fois par Mme de Staël, le nom de Pestalozzi, répété par les échos du Rhin, avait pénétré en France où il était plus connu que sa méthode. En 1847, bien que les écoles primaires se fussent admirablement multipliées depuis quinze ans, tous les partis réclamaient le développement de l'instruction populaire; on sentait le besoin de faire plus et mieux. Votre rapporteur, M. Giraud, examinait le pro-

Digitized by Google

blème et n'hésitait pas à proclamer ses inquiétudes : une grave erreur, disait-il, règne aujourd'hui dans les esprits : c'est de croire que l'instruction première, donnée à l'école, soit et doive être une instruction immédiatement applicable... On a transformé l'enseignement de l'homme en enseignement du métier, et cette erreur s'est propagée à tous les degrés de l'enseignement. Dès qu'on substituait l'utilité pratique et immédiate à la simple aptitude intellectuelle et morale, on était entraîné à augmenter toujours la somme des connaissances données par l'enseignement... L'avenir des générations est compromis par cet abus, car l'esprit perd nécessairement en profondeur ce qu'il gagne en étendue superficielle. Enseigner peu, mais bien, tel a été le principe constant de tous les grands maîtres de l'art... Ce n'est pas un métier que l'école primaire se charge d'enseigner : il y a autre chose, dans un enfant à instruire, qu'un maçon, un laboureur ou un avocat futur; il y a tout d'abord une âme humaine. C'est l'être humain qu'il s'agit avant tout d'élever et d'instruire (1). » Pestalozzi l'avait compris et ce qui fait sa supériorité, c'est que cet admirable instituteur avait au plus haut degré le sentiment de l'éducation. « Ce n'est point, continuait votre rapporteur, par la connaissance spéciale de la géographie ou de la grammaire que le bien-être du peuple sera accru; ce qui importe avant tout, c'est le développement de l'esprit moral; et, à cet égard, la manière de donner l'enseignement a peut-être plus d'influence que

(1) Rapport sur le prix Félix de Beaujour par M. Giraud, présenté le 17 décembre 1847. *Mémoires de l'Académie*, t. VI, p. 432.

Digitized by Google

la nature de l'enseignement lui-même. Une charité admirable, un amour ardent de l'humanité, un esprit profondément chrétien, voilà les mérites incomparables de Pestalozzi (1). » Ce thème d'études dont les bornes étaient illimitées, offrit à Augustin Cochin l'occasion d'écrire un résumé solide et brillant; son mémoire fut distingué par l'Académie, remporta une mention honorable et fut imprimé en août 1848. En lisant cet ouvrage d'un auteur de 24 ans, nous retrouvons toutes les impressions de son enfance, de sa jeunesse, qui devaient demeurer les convictions de sa vie entière.

On sent avec quelle joie il cite Pestalozzi disant que « la famille est le commencement de toute éducation, que le foyer domestique est le point central où tout ce qu'il y a de divin dans les forces de développement de la nature humaine se réunit », et que la mère allume dans le cœur de ses enfants la croyance à l'amour; à cette pensée de la famille son cœur d'orphelin s'émeut. « Celui-là même, écrit-il, qui ne prononça jamais ce nom si doux: Ma mère, celui-là même apprend ce qu'il a perdu par ce qui lui manque, compose de toutes les vertus et de tous les charmes un idéal de sa mère, obéit à son souvenir, imagine sa présence, et lorsque, au fond de son âme, il écoute sa propre conscience, c'est sous la voix de sa mère qu'elle lui parle et qu'il l'entend. » Comme tous les moralistes, Augustin Cochin voulait à tous les dégrés, le développement de l'instruction; il s'y attachait passionnément, il faisait l'éloge des instituteurs, montrait la grandeur de

(1) *Ibid.*

Digitized by Google

leur mission si pénible et si belle, appelait de ses vœux le jour où leur sort serait amélioré, saluait l'heureuse concurrence qui, entre laïques et religieux, répandait partout l'enseignement, mais il ne séparait pas l'éducation de l'idée de Dieu, fondement de toute morale. « L'instruction sans la religion, disait-il, c'est le torrent sans la digue, le feu sans le foyer (p. 79). » Augustin Cochin y revient à plusieurs reprises : il ne rêve pas la domination d'un des deux éléments, il veut leur conciliation. « Instruction, dit-il, sans religion : mécontentement, lutte, vices, crimes, anarchie. Religion sans instruction : superstition, paresse, mendicité, infériorité sociale. Tout l'avenir de notre pays repose sur les progrès et les réformes de l'enseignement public et de l'enseignement religieux (p. 85). »

Non moins vives étaient ses convictions libérales : elles faisaient partie de sa foi. L'objet des sociétés est le bien et le perfectionnement de chaque individu. Plus les hommes sont parfaits et plus ils sont capables de liberté. Le développement, les progrès des libertés, tel est le but : le seul moyen de l'atteindre, c'est l'amélioration morale des individus, c'est l'amour de nos semblables, c'est en un mot la charité. Il y voit dans l'ordre des temps, tous les progrès de l'être humain, l'abolition des privilèges, la réparation des injustices, l'affranchissement des serfs et il s'écrie : « Sublime indépendance qui fait entrer, en même temps que la liberté, la charité dans le monde et l'élève à la hauteur d'une fonction politique, d'une condition de la société moderne ! » Ainsi apparaissaient dans ce premier écrit de jeunesse les idées directrices de sa vie. Ainsi se

Digitized by Google

liaient, dans sa pensée, avec une mystérieuse harmonie, toutes les causes auxquelles il brûlait de se dévouer. Comment, avec les illusions de la jeunesse, aurait-il vu avec effroi les événements de 1848? Ses aspirations vers la liberté étaient tellement profondes qu'il se sentait attiré par tout ce qui parlait d'elle et ouvrait aux imaginations un champ de réformes sans limites : « Je souhaite très loyalement, écrivait-il alors, que la République, si elle est possible, s'établisse en France; il me semble qu'elle est la forme naturelle du gouvernement dans un pays comme le nôtre »; mais il avait horreur de l'anarchie, et les journées de Juin le virent à son rang faisant vaillamment son devoir. Ce qu'il voulait avant tout, c'est qu'on mît à l'étude des réformes longtemps attendues.

C'est en 1849, au sein de la célèbre commission, que se formèrent ses relations d'intimité avec M. Thiers, M. Cousin, M. Saint-Marc Girardin : ils se lièrent pendant cette longue préparation de la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement qui, suivant le mot spirituel de son auteur, est « connue sous le nom de loi du 15 mars 1850 pour ceux qui veulent en dire du bien, et sous le nom de loi Falloux pour ceux qui veulent en dire du mal ». Traité de paix qui devait durer un demi-siècle et qui n'a pas été inutile, puisqu'il devait enfanter des traditions assez fortes pour rendre impossible en notre pays la résurrection du monopole à jamais condamné de l'Université, telle que l'avait conçue le premier Empire.

La loi votée, la tâche n'était pas terminée. « La liberté, écrivait Augustin Cochin, ne manque plus aux hommes religieux; il s'agit de savoir s'ils manqueront à la liberté. »

Digitized by Google

Pour initier les Français à la pratique de la loi nouvelle un comité ayant été formé sous la présidence du comte Molé, Augustin Cochin en fut le membre le plus actif.

Depuis la mort de son père, il avait trouvé un constant appui auprès de son oncle, le comte Benoist d'Azy : député, vice-président de l'Assemblée Législative, occupant une grande place dans le monde politique, il y avait introduit son neveu. Il s'attachait à ce jeune esprit dont il observait avec joie l'épanouissement. Augustin n'était pas seulement retenu auprès de lui par la reconnaissance ; une sympathie autrement vive l'attirait et lui montrait dans cette famille l'avenir de sa vie. En août 1849, il épousait Mlle Benoist d'Azy qui devait lui apporter toutes les qualités d'esprit et de cœur que pouvait rêver une âme ardente cherchant dans le mariage, non seulement l'accord des caractères, mais la plus parfaite union des volontés. Son existence était désormais transformée. Il écrivait deux ans après : « Tant que mon cœur a été vide, c'était « comme une maison inhabitée, muette à tout venant, « portes et fenêtres closes. Il y a maintenant des fleurs à « toutes les portes, de la lumière à toutes les vitres. Tout « se réjouit (1). »

Loin de ralentir son activité, les joies du foyer domestique qu'il avait toujours rêvées la stimulèrent : il continua toutes ses œuvres, se prodiguant envers tous, cherchant par quels sacrifices de son temps ou de ses forces, il pouvait payer la rançon de son bonheur. Lorsque la Providence lui envoya des enfants, chacune de ces dates fut

(1) Lettre du 22 octobre 1853.

Digitized by Google

consacrée par une fondation : École de filles à la campagne, maison de vieillards tenue par les Petites sœurs des Pauvres à Paris, telles étaient les étapes d'une vie qu'il voulait avant tout rendre utile à ceux qui souffraient.

Ce prodigieux besoin de se dépenser, de se donner aux autres aurait suffi à lui faire accepter les fonctions d'adjoint au maire du Xe arrondissement; au point de vue général, il voyait un grand bien à accomplir pour l'assistance, pour la direction des écoles, pour la sincérité des élections ; au point de vue personnel, c'était un acheminement vers le conseil municipal. Si jamais ambition fut inspirée par l'atavisme, ce fut celle d'Augustin Cochin. De 1815 à 1830, son grand-père et son père s'étaient succédé à la mairie du Panthéon, et en remontant plus haut, depuis Cochin, échevin de Paris sous saint Louis, en 1268, les charges municipales, les fonctions consulaires, les administrations des pauvres avaient été, de siècle en siècle, confiées à des membres de sa famille. Exemple, rare à Paris, fréquent dans nos provinces, de cet attachement héréditaire au service public qui, en étant l'honneur du tiers-état, a fait la force de notre vieille France ! Le souvenir de ce long passé de dévouement le détermina et, à partir de 1850, les fonctions qui l'appelaient chaque jour à la mairie de la rue de Grenelle s'ajoutèrent à ses œuvres privées.

Les réunions d'ouvriers, les visites des pauvres tenaient une place de plus en plus grande dans sa vie. Il ne se lassait pas d'étudier le problème du paupérisme, notant combien est faible l'écart des ressources entre le travailleur à l'aise vivant de son salaire quotidien, sans avances, ni réserve, et

Digitized by Google

l'indigent incapable de se suffire sans secours. Il était convaincu que la plupart des utopies naissent dans des cerveaux qui n'ont pas vu de près les faits. N'était-il pas préparé mieux que tout autre à comprendre Le Play? Lorsqu'il le rencontra, son impression fut profonde; il entendit la lecture des études alors inédites sur l'organisation sociale qui repose partout sur la constitution de la famille; il vit naître et grandir le livre des *Ouvriers Européens*, dans lequel l'auteur avait eu l'art de réunir des fragments signés par de jeunes et brillants disciples. Il rédigea plusieurs monographies, et donna, sur l'ouvrier de la capitale, des analyses si précises, des jugements si sûrs que Le Play rend hommage à tout ce qu'il lui doit pour Paris. Sa collaboration devait devenir plus intime encore, et jusqu'à l'apparition des *Ouvriers Européens*, il fut employé au classement et à la mise en état de cette enquête sans précédents. Elle parut le jour où s'ouvrait l'Exposition universelle de 1855, à laquelle l'auteur avait appliqué sa puissance d'organisation; ce fut un double triomphe. Moins systématique que son maître, plus jeune et plus optimiste, Augustin Cochin n'adoptait pas toutes ses idées, il était moins sévère pour son temps, mais il admirait, chez l'auteur de la *Réforme sociale*, une préoccupation morale, un respect du père et de la femme, une critique hardie de tout ce qui abaissait la famille, et surtout un courage de jugement qui faisait de lui un chef. L'Exposition acheva de les rapprocher.

En voyant ce que l'industrie avait produit dans le monde entier, tant de chefs-d'œuvre et tant de richesses, comment ne pas faire un retour sur l'ouvrier, comment ne

Digitized by Google

pas songer à celui dont le travail obscur avait produit ces merveilles ? L'Exposition était ouverte depuis peu, lorsque jaillit cette pensée d'une réunion spéciale des objets utiles aux ouvriers ; en quelques jours, elle prit corps. Augustin Cochin fut-il l'auteur du projet ? Ce qui est certain, c'est qu'il en fixa les conditions avec Le Play, fut nommé Président du Jury et qu'il en devint plus tard le rapporteur ; ce qui est encore moins douteux, c'est l'immensité de la tâche qu'il fut chargé d'accomplir : il s'agissait de créer de toutes pièces une exposition dont nul exposant n'avait eu la pensée ; allant visiter toutes les classes, frapper à toutes les portes, interroger tous les patrons, le futur rapporteur rassemblait tout ce qui pouvait profiter à l'existence de l'ouvrier, tout ce qui, par la bonne fabrication et le bon marché, devait contribuer à son bien-être. « La Galerie d'économie domestique », c'est le nom qu'il lui donna, fut entièrement organisée par lui ; il eut la joie de voir la foule des ouvriers s'y presser. Il avait l'ambition d'améliorer leur sort ; il voulait « poursuivre l'idéal chrétien d'une vie plus heureuse pour le plus petit des hommes (1) ».

Son rapport devançait les préoccupations de notre temps. « L'état misérable et malsain des logements de la plupart des ouvriers et des paysans, disait-il, est une des causes premières de la misère, de la maladie, de l'abandon de la famille, des vices, des crimes ; cela n'est pas contestable.

« Les ouvriers, et les paysans, comme les membres de

(1) Lettre de 1867.

Digitized by Google

toutes les autres classes de la société, se divisent de plus en plus en deux groupes : ceux qui vivent dans la famille, qui s'y plaisent... et ceux qui vivent en dehors de la famille, se laissant entraîner à prendre au cabaret des jouissances en commun... De quel côté est la santé, la moralité, le bonheur? Qu'on le demande aux enfants et aux femmes de ces ouvriers? »

Il montrait l'utilité de cette exposition, son succès, et n'hésitait pas à déclarer que « désormais, aucune exposition universelle ne doit avoir lieu sans qu'un large espace soit réservé à l'exhibition spéciale des objets utiles au bien-être physique ou au développement intellectuel des classes les plus nombreuses de la société (1) ». En 1867, il renouvela ses efforts et son appel fut entendu.

Quatre expositions universelles se sont ouvertes à Paris depuis un demi-siècle et les vœux du rapporteur de 1855 ont été une prophétie. Ce n'est pas au milieu de vous, Messieurs, qu'on peut ignorer que d'époque en époque la place consacrée aux ouvriers s'est agrandie. Nous nous souvenons tous de l'éclat que Jules Simon et Léon Say donnèrent aux expositions d'Économie Sociale de 1878 et de 1889, et parmi ceux que nous nous honorons d'avoir appelés dans notre Compagnie, nous sommes heureux de compter encore aujourd'hui les plus fidèles promoteurs (2) de l'idée qu'avait conçue Augustin Cochin.

La condition de l'ouvrier était sa préoccupation constante; au cours de ses enquêtes, il avait souvent envié

(1) Rapport de M. Cochin au jury de la 31e classe.
(2) MM. Lefébure et Cheysson.

Digitized by Google

ce rôle du patron, du chef d'industrie qui peut connaître ceux qu'il emploie, les apprécier, améliorer leur sort ; il entendait répéter que les progrès de la grande industrie creusaient un fossé de plus en plus profond entre les classes, que la société anonyme isolait le travailleur et qu'entre l'administrateur et l'ouvrier, il n'y avait aucune possibilité d'établir ce contact qui, en faisant tomber les préjugés, contribue à la paix. Ces réflexions décourageantes dont s'accommodait le pessimisme, irritaient M. Cochin. Il avait hâte de les mettre à l'épreuve. Les circonstances allaient lui donner le moyen d'étudier de près la grande industrie.

Son père, qui avait compris des premiers l'avenir des chemins de fer, avait fait partie du conseil de la Compagnie d'Orléans. Augustin Cochin y entra douze ans après lui. S'attachant aux affaires, les étudiant avec soin, montrant la solidité de son esprit pratique, il ne perdait pas une occasion d'entrer en relations avec le personnel. Une société de secours mutuels fut fondée en 1865 parmi les ouvriers et les employés ; il s'agissait d'assurer des secours de maladie et surtout des retraites ; dès le début, 1 200 membres s'inscrivirent à Paris. M. Cochin allait régulièrement présider leurs réunions, et ses harangues, répétées de bouche en bouche, contribuaient à accroître rapidement le nombre des sociétaires. Membres du conseil et ingénieurs étaient d'accord avec lui pour multiplier ces fondations : sous les formes les plus différentes, elles étaient destinées à améliorer le sort matériel et moral du personnel : classes du soir ouvertes dans les ateliers pour les ouvriers et les apprentis ; conférences techniques les

Digitized by Google

initiant à l'objet de leurs travaux ; des écoles ; un ouvroir pour les filles confié aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; un réfectoire pour les ouvriers, telles sont les œuvres parmi lesquelles la tradition, continuée jusqu'à notre temps, a perpétué le souvenir de M. Cochin.

Il apporta à Saint-Gobain, dont il devint administrateur, les mêmes soucis : Jamais il ne s'était senti plus rapproché des ouvriers. « C'est la découverte d'un monde nouveau », écrivait-il; il lui semblait qu'il avait charge d'âmes. Loin de toute ville, habitant auprès de la vaste manufacture fondée par Colbert, dans un admirable site tout entouré de forêts, il prenait part aux délibérations du conseil et, aussitôt la séance levée, il allait visiter les familles des verriers, s'enquérait de leur vie, examinait leurs logements, les conditions de leur existence, et cherchait les moyens de l'améliorer. Pour mieux remplir ses fonctions, il avait étudié la chimie par devoir et s'y était senti attiré par goût. Il visitait périodiquement tous les établissements de Saint-Gobain, allant successivement en Lorraine, dans la Prusse rhénane, à Manheim, puis revenant à Chauny, inspectant partout les créations de la Compagnie : chapelles, écoles, logements et jardins d'ouvriers, magasin de denrées, rassemblant et présidant les associations fondées pour établir la vie à bon marché, les sociétés musicales et les sociétés de tir, suscitant ces initiatives là où elles n'étaient pas nées.

Lorsque vint le deuxième centenaire de la fondation de Saint-Gobain, il en écrivit l'histoire. Il était heureux de penser qu'il n'était pas de récit qui fît mieux connaître les grandeurs et les misères de l'ancien régime, les diffi-

Digitized by Google

cultés et les bienfaits de notre siècle. Édifiée par le génie d'un ministre, dotée d'immenses privilèges, armée du monopole des glaces, la manufacture royale de Saint-Gobain éprouva les crises les plus diverses; à la suite de prospérités éclatantes, de déclins, puis de renaissances, elle avait traversé la Révolution sans destructions et, au XIXe siècle, le progrès de son industrie avait mis hors de conteste sa supériorité. Tout s'était modifié peu à peu : les procédés comme la condition des verriers. A la tyrannie qui accompagne tout monopole, aux poursuites, aux arrestations, aux emprisonnements des ouvriers risquant d'emporter avec eux les secrets de la fabrication, avait succédé la pleine liberté. M. Cochin, qui aimait passionnément son temps, était heureux de trouver une occasion de rendre hommage à la fois au progrès et à la tradition, à la vieille aristocratie de la France qui, dans ses meilleurs éléments, avait compris et secondé l'œuvre de Colbert, qui s'y était attachée et y était demeurée fidèle, et à l'esprit nouveau qui avait transformé nos institutions et amélioré le sort des ouvriers (1). Il était du petit nombre d'hommes qui se plaisent à honorer le passé, sans le regretter.

Les manifestations extérieures donnent une faible idée de l'activité intellectuelle de M. Cochin. Il s'intéressait à tout et il avait besoin d'exprimer sa pensée par la parole

(1) La grande médaille d'or du prix Audéoud, destinée « à encourager les services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières » a été décernée par l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1893, à la Manufacture de glaces de Saint-Gobain, Chauny et Cirey et, en 1901, à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, ainsi qu'aux autres grandes Compagnies de chemins de fer français.

Digitized by Google

et la plume. Il remplissait de ses articles les *Annales de la Charité* qu'avait fondées M. de Melun. Il écrivait dans le *Correspondant* qui groupait alors, autour de M. Lenormant, tous ceux qui, en face des doctrines absolutistes, étaient résolus à faire comprendre aux catholiques qu'ils ne trouveraient de garanties que dans le respect de la liberté; la guerre d'Italie avait donné aux évêques, trop confiants envers l'empereur, les plus rudes leçons; en face de la politique impériale trahissant à force d'indécision tous les partis, il n'était que temps de ranimer chez les catholiques le sentiment de leur indépendance; il y avait une grande politique à suivre : rendre aux découragés l'espérance, montrer ce que peuvent, dans notre temps, l'initiative et l'association, réconcilier les esprits religieux avec les forces que mettent à leur disposition les sociétés modernes, lutter avec persévérance pour la défense des idées, jamais avec haine contre les personnes, mettre fin aux combats individuels pour donner l'impression d'un grand effort vers la justice et le progrès par les seules armes de la parole et de la presse, voilà le rôle qu'Augustin Cochin voulait, avec ses amis, assigner, non au parti catholique — expression qu'il repoussait — mais aux catholiques de tous les partis. Il était l'âme du *Correspondant*, écrivant beaucoup, signant moins souvent; sa correspondance, précieusement conservée, en nous initiant aux travaux si divers de sa vie, nous apprend avec quel oubli de lui-même, avec quelle absence de vanité littéraire, sortaient de sa plume des morceaux qui ne portaient pas son nom. Et parmi ceux qu'il avait signés, quelle variété! quelle attention à suivre les questions

Digitized by Google

à l'étranger! Ce n'était pas seulement l'apologétique où il excellait, la politique extérieure, dont il suivait la marche hésitante et périlleuse, le Saint-Siège menacé dont il défendait les droits, mais il ne laissait rien échapper de ce qui touchait à la charité, à l'instruction populaire, aux diverses formes d'assistance, à la condition des ouvriers, au progrès des sciences; pour suivre ces questions, il franchissait les frontières, allait au delà de la Manche et par delà l'Atlantique, et si l'on ajoute les biographies qu'il consacrait à ses amis, on est confondu du nombre et de l'étendue de morceaux qui, s'ils étaient réunis, rempliraient plusieurs volumes.

Les vies pleines d'œuvres diverses ressemblent à un tourbillon perpétuel qui entraîne, charme et épuise; comment se détacher d'une d'entre elles? Toute rupture paraît une désertion; et cependant les forces ne suffisent pas; il faudrait ralentir le mouvement et il redouble. Le temps fuit; les années s'écoulent de plus en plus rapides; on rêve de laisser après soi un livre, et les plus beaux projets sont étouffés par la tâche quotidienne. Augustin Cochin résolut de conquérir sur sa vie les heures nécessaires. Il avait conçu une étude qui devait, dans sa pensée, aboutir à des résultats pratiques. Il avait admiré la ténacité de ce membre de la Chambre des communes qui avait, à lui seul, déterminé l'Angleterre à abolir l'esclavage : ce que Wilberforce avait fait dans l'assemblée délibérante de son pays, ne pouvait-on y parvenir en faisant appel, par un livre, à l'opinion du monde civilisé? Il entendait se faire le soldat d'une cause qui satisferait à la fois son cœur et son esprit.

Digitized by Google

L'esclavage dénoncé, accusé, combattu par tous ceux dont le nom avait jeté en France quelque éclat sous la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet, avait été définitivement exclu de nos colonies en mars 1848. Ce n'était pas assez. Les crimes de l'humanité ne souffrent ni trêve, ni repos. En constatant que plus de sept millions d'êtres humains étaient encore esclaves dans les nations chrétiennes, M. Cochin s'était senti humilié comme homme et comme croyant. Le souffle qui avait animé en France les Broglie, les Tocqueville et les Wallon passa sur lui et lui inspira le beau livre qu'il consacra à l'Abolition de l'Esclavage. On était en 1861 : l'heure était solennelle. La crise qui allait déchirer les États-Unis venait d'éclater : elle n'avait pas d'autre cause que l'émancipation décrétée par le Nord et contestée par les possesseurs d'esclaves « se levant en armes pour sauver aux dépens de la patrie leur propriété vivante ». Il ne s'agissait donc pas d'un livre de théorie, mais des plus terribles réalités.

Comment les décrire ? et la démonstration la plus saisissante n'était-elle pas de mettre en regard les pays à esclaves, et les pays émancipés ? De là, la division de l'ouvrage. Le premier volume montrait les résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, anglaises, danoises et suédoises. Qui doute aujourd'hui des avantages de la liberté ? Il n'en était pas ainsi en 1860, douze ans après l'abolition soudaine décrétée en 1848. Ceux qui se souviennent n'ont pas perdu la mémoire des rancunes persistantes et de la violence des polémiques. L'œuvre de M. Cochin venait à son heure. Ce n'était pas un pamphlet,

Digitized by Google

mais un livre plein de faits précis, de documents certains, jetant sur l'évolution des pays affranchis les clartés les plus vives. Ses conclusions étaient éclatantes : on avait dit que nos colonies seraient ruinées ; dix ans après l'émancipation, les exportations avaient augmenté. On avait dit que les noirs révoltés seraient réfractaires à toute civilisation ; les libérés payent l'impôt et prennent goût à la propriété ; la famille, détruite par la servitude, s'était constituée, et aux 1 700 mariages célébrés en dix années avant 1848, la statistique opposait 38 000 unions pendant la même période après l'affranchissement. Ce résultat était inévitable, puisque « le même jour, dit M. Cochin, à la même heure, les colonies ont vu naître deux choses saintes, la liberté et la famille ». Assurément, le travail chez les affranchis n'était pas en honneur, mais pouvait-on en accuser la liberté, et n'était-ce pas le crime même de la servitude ?

Qui oserait nier que la cause de l'émancipation était gagnée, si l'on en jugeait par les seules contrées où la servitude était abolie? A ces conclusions peut-on opposer le spectacle des pays où règne l'esclavage ? Telle est la question que M. Cochin traite dans le second volume. Au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, il observe la situation des noirs, les raisons qui doivent hâter l'affranchissement et les prétextes qui l'ajournent : cette étude est un modèle de discussion politique : relations des classes entre elles, besoins de l'agriculture, conditions du travail servile, valeur de la main-d'œuvre libre, état moral des esclaves, crise intérieure que produit l'esclavage et difficultés qui naîtraient de sa suppression, tout est examiné. A lire ces pages tout enflammées d'espérances, qui oserait

Digitized by Google

médire de ces confiances hardies que le vulgaire se plaît à rabaisser en les traitant d'idéalisme, de vision ou d'optimisme ? Il y avait en Europe, en 1861, il faut s'en souvenir, des partisans plus ou moins avoués de l'esclavage ; on osait faire des souhaits, lors de la guerre de sécession, pour la victoire du Sud. Heureuse destinée d'un livre qui était un acte de courage ! Traduit en Amérique, répandu dans les deux mondes, couronné par l'Académie Française, il contribua à refroidir le zèle des esclavagistes, à réchauffer la foi de ceux qui, dans les républiques ou sous les monarchies, parmi la foule ou sur le trône, devaient être aux États-Unis, en Espagne et au Brésil les instruments de la libération. Et aujourd'hui encore, alors que tous les pays chrétiens sont délivrés de cette honte, que le livre d'Augustin Cochin semble avoir accompli sa mission. il vient aider au profit des derniers esclaves, des noirs d'Afrique, l'œuvre libératrice, faisant écho aux discours enflammés du cardinal Lavigerie et au travail persévérant accompli par notre vénéré confrère, M. Wallon, jusqu'aux dernières limites de sa vie.

Au livre succéda l'action. Secrétaire du comité antiesclavagiste, qui se fonda sous la présidence de M. Laboulaye, en relations avec les comités étrangers, Augustin Cochin entretenait la correspondance la plus active, provoquait des travaux, appelait à Paris les délégués de ces sociétés. Les réunions d'études furent brillantes : des rapports furent lus, des discours prononcés par l'auteur de l'*Abolition de l'Esclavage*. Ces conférences, entrées aujourd'hui dans nos mœurs, alarmaient le gouvernement impérial qui, après les avoir autorisées, les interdit. Il

Digitized by Google

fallut se servir de la presse étrangère, envoyer aux souverains, aux chefs d'État des adresses que rédigeait le plus souvent M. Cochin. C'est ainsi que fut entretenue l'agitation la plus féconde.

C'était, parmi ceux de sa génération, un des esprits les plus libres et les plus justes. Avec des convictions profondes, d'une extrême sévérité pour lui-même, il était très indulgent pour les autres; ceux qu'il blâmait le plus vivement, il ne les écrasait pas d'un mot dur; il avait horreur des haines de classe. Il ne tolérait autour de lui de malédictions ni contre les choses, ni contre les hommes. A un découragé, il écrivait (1) : « L'état du monde vous afflige et le sang versé, l'injustice triomphante, l'insolence exaucée, le bien humilié, tout cela vous arrache des larmes. Ces tristes choses sont des déceptions, parce que nous nous flattions d'habiter un siècle où elles ne seraient plus possibles, mais elles ne sont pas des nouveautés. Bien loin de pleurer le passé, il faudrait pleurer parce que le présent lui ressemble et que l'histoire des hommes est toujours honteuse et sanglante. »

Il avait observé que, pour ceux qui étaient placés trop haut ou trop bas dans l'échelle sociale, le point de vue changeait, les opinions étant dominées par les passions. « Plus je vais, écrivait-il, et plus je remercie Dieu de ne m'avoir fait ni aigle, ni limace, ni roi, ni gueux, mais en toutes choses de cette situation moyenne où l'on est plus homme, voyant d'assez près le haut pour n'en être

(1) Lettre du 13 juillet 1865.

Digitized by Google

point envieux, et le bas pour lui tendre de bon cœur la main (1). »

Il redoutait surtout qu'on prononçât contre une classe entière des mots impardonnables. « Ne laissons pas dire, écrivait-il en 1864, que le peuple est ingrat et révolté. Il veut violemment changer de position, cela est vrai; serions-nous plus patients à sa place(2)? »

Et ce qu'il écrivait ainsi dans l'intimité de sa correspondance, ce qu'il répétait dans ses entretiens avec les riches, pour exciter leur initiative, réchauffer leur charité, et leur faire comprendre leur devoir, jamais dans un discours, jamais dans une publication, il n'en a laissé échapper l'écho : il lui eût été facile de conquérir les faveurs du peuple en le flattant, en lui parlant de je ne sais quel vague socialisme; tel était son amour sincère du vrai qu'il ne fit pas une concession à la popularité. Ses amis ne le tenaient pas seulement pour un écrivain, ils voyaient en lui un esprit original et juste, brillant et solide, un de ceux que les plus âgés allaient consulter, que les plus jeunes suivaient, que tous avaient profit à écouter.

Depuis l'éclatant succès de son livre, sa place était marquée à l'Institut. M. Thiers comme M. Guizot, M. Mignet comme M. Cousin l'y appelaient. En février 1865, il entrait dans la section de Morale.

Il en ressentit une joie d'autant plus vive que sa sérénité n'était pas sans mérite. Les hommes de son âge s'étaient partagés en divers groupes. Privés par le coup

(1) Lettre du 7 octobre 1857.
(2) Lettre du 7 mars 1864.

Digitized by Google

d'État et l'avènement de l'empire de toute espérance d'entrer dans la vie publique, les uns en avaient pris leur parti en se détournant à jamais de la politique, d'autres avaient embrassé des professions libérales qui leur permettaient de se tenir prêts le jour où la parole serait rendue à la France. Augustin Cochin n'avait pas entendu aliéner son indépendance lorsqu'il avait accepté les charges municipales qui, à Paris, étaient étrangères à la politique et le rapprochaient non des puissants, mais des humbles. Il se consacrait aux enfants, aux malades, aux indigents et demeura maire jusqu'au jour où il jugea menacées les causes qu'il servait. Entre ses fonctions et ses convictions, il n'hésita point.

Parmi les œuvres de dévouement entre lesquelles se partageait sa vie, il plaçait au premier rang cette création d'Ozanam qui, dans les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, mettait les riches au service des pauvres et avait ce rare mérite de montrer de bonne heure aux jeunes gens ce qu'étaient les misères humaines, de leur apprendre à donner et d'ouvrir ainsi, pour les heureux de ce monde, une sorte d'école primaire de la charité. Le gouvernement, acclamé par les journaux démagogiques, venait de frapper la Société de Saint-Vincent de Paul; c'était déclarer la guerre à la charité chrétienne. M. Cochin ne se contenta pas de protester et de réclamer, en d'éloquents articles, le droit d'association; il montra que cet acte arbitraire prouvait aux plus aveugles combien il était urgent de réformer nos lois, et que la seule solution était de donner aux citoyens les garanties de la liberté. Il aurait voulu joindre les actes aux paroles : dans le sein du Conseil général de la Société

Digitized by Google

dont le Ministre de l'Intérieur avait prononcé la dissolution, il soutint qu'il fallait déférer aux tribunaux la mesure ministérielle ; il supplia ses confrères d'organiser la résistance légale ; il y voyait moins une chance de succès qu'un moyen de réveiller l'opinion, et de rendre aux mœurs une vigueur sans laquelle un pays est indigne d'être libre. Mais les caractères étaient affaiblis par l'absence de vie publique : on n'était plus au temps où Montalembert, à vingt ans, ouvrait une école libre pour obliger le gouvernement à accorder la liberté d'enseignement. Là, où M. Cochin aurait voulu la liberté conquise, on se résigna un peu trop facilement à son gré à la tolérance.

Il aimait la lutte pour le droit qui est le signe des races fortes. Il avait beaucoup étudié l'Angleterre dont il admirait les mœurs publiques.

Il s'y était rendu pour examiner les problèmes que soulèvent les grandes agglomérations urbaines : il vit de près la misère des faubourgs de Londres, la plus hideuse qui soit au monde. Il parcourut Manchester et Liverpool, le pays du charbon et le pays du tissage ; à Londres, il visita les premières habitations modèles qui venaient d'être achevées pour les ouvriers, les prisons, les *workhouses*. M. Gladstone le conduisait lui-même dans les hôpitaux : le soir, il entendait, à la Chambre des communes, un grand discours prononcé par son compagnon de la matinée ; tous ces spectacles le frappèrent, mais aucun ne parvint à effacer l'impression produite par une misère que, disait-il, « l'imagination ne pouvait concevoir ». Rapprochant le remède et le mal, rapportant les jugements sur les abus de la taxe des pauvres, il revint à jamais convaincu de l'im-

Digitized by Google

puissance et des dangers de tout ce qui ressemblait à la charité légale.

Ses études, ses réflexions, ses œuvres, tout affermissait en lui les idées libérales qui étaient la conviction de sa jeunesse. Il y était attiré par sa raison aussi bien que par les dons de son intelligence, qui le mettaient au premier rang de ceux qui savaient user de la parole. Dans cette société brillante de l'opposition sous l'empire, cet esprit vif et ferme avait pris peu à peu une grande place. Tout jeune, au milieu des hommes les plus considérables, il s'était fait juger avec faveur en parlant peu et en sachant écouter. Pour la jeunesse, c'est le secret du succès. Auprès de personnages de grande expérience, écrivait-il à vingt-huit ans, « le mieux est de s'instruire et non pas de se produire; tout le temps que je parlais était perdu et tout le temps que j'écoutais mis à profit » (1). Cette réserve discrète avait attiré vers lui, multiplié les relations qui étaient devenues par la suite de fortes amitiés : Aug. Cochin vivait dans leur intimité; en face des événements qui se pressaient, de la guerre d'Italie et de ses conséquences, du gouvernement impérial et de ses desseins obscurs, en présence des croyants de la même foi que divisait la politique et qui portaient leurs plaintes jusqu'à Rome, il éprouvait les mêmes émotions que ses amis; la collaboration à des œuvres communes, puis les souffrances semblables avait formé un bataillon dont les rangs étaient serrés : l'un, avec sa fougue, le prestige de son passé, l'éclat de sa parole, charmait et entraînait; l'autre, moins passionné

(1) Lettre du 30 mai 1851.

Digitized by Google

quoique aussi ardent, mais plus politique, faisait prévaloir son autorité dans les conseils; un troisième, plus jeune, ayant tous les dons de l'historien, se signalait par une rare puissance de dialectique; on vivait pendant l'hiver, en étroite communauté de travail et d'idées; l'été, lorsqu'on se dispersait, Augustin Cochin, partant le dernier, partageant ses semaines entre les réunions de famille dans le Nivernais et plus tard sa propriété voisine de Corbeil, voyageant aisément, toujours prêt à voler vers ses amis, allait retrouver M. de Montalembert dans son vieux château de Bourgogne, M. de Falloux dans son grand domaine agricole d'Anjou, M. Albert de Broglie en Normandie, puis il revenait à Orléans, rapportant à Mgr Dupanloup les projets de publication, les épreuves corrigées. Et autour de ces figures amies, de ces collaborateurs habituels, que d'intelligences vers lesquelles il se sentait attiré! C'était M. Vitet avec sa grâce sévère et douce, M. Guizot qui en accueillant les jeunes gens éprouvait la joie d'une découverte, M. Mignet, s'attachant d'autant plus à lui depuis son élection qu'il l'avait distingué avant qu'il le nommât son confrère, M. Saint-Marc Girardin qu'il était, l'été, heureux de retrouver à Morsang au milieu de sa famille et de ses livres, M. Berryer qui le recevait à Paris ou à Augerville, le laissant fasciné par sa parole et son regard, et enfin celui qui exerçait sur lui la plus profonde impression, M. Thiers, dont le salon ouvert chaque soir réunissait tout ce qui parlait et pensait; il allait le voir souvent, était reçu à toute heure : « Je l'ai trouvé s'habillant, écrit-il, toujours excellent pour moi, étonnant de vigueur d'esprit, traversant comme un fleuret d'acier la

Digitized by Google

politique, la philosophie, les arts, tout en serrant ses bretelles. (1) » « La plupart des gens d'esprit, aiment ce qu'ils disent et ce qu'ils font, parce qu'ils s'aiment eux-mêmes. Quand on a encore plus d'esprit, comme M. Thiers, on aime la vérité, la science, pour elles-mêmes, non plus pour soi (2). » Il rentrait de ses soirées place Saint-Georges émerveillé. « Je reviens toujours ébloui, dit-il, de sa prodigieuse et universelle intelligence » (3), et il fait des vœux pour qu'il se décide à faire une campagne électorale. Dans ce temps de silence que, seules, venaient rompre les conversations de salon, sa correspondance nous fait voir avec un charme incomparable ce mouvement des intelligences, cet effort en toutes les directions vers le bien, qu'il s'agisse de pauvres à secourir, d'ignorants à instruire, d'œuvres à fonder, d'idées à recueillir, de mauvaise politique à combattre.

Les incidents se multipliaient : le *Correspondant* et M. de Montalembert étaient poursuivis. M. Cochin se tenait auprès des prévenus dans cette petite salle de la police correctionnelle où se pressaient, autour de M. Villemain, du duc Victor de Broglie, de M. Odilon Barrot, tous ceux qui portaient le deuil de la liberté. « Berryer et Dufaure, écrivait-il le soir même, l'ont merveilleusement défendue : Berryer, avec toute la splendeur de sa parole vibrante et de son âme passionnée; Dufaure avec la véhémence toute-puissante d'une logique nerveuse et lumi-

(1) Lettre du 15 septembre 1863.
(2) Lettre du 3 octobre 1863.
(3) Lettre du 14 décembre 1860.

Digitized by Google

neuse qui tombait sur le réquisitoire comme la faux d'un moissonneur sur les épis... mais aucune publicité, aucun écho. A peine deux cents personnes devinent qu'il y a là le premier combat de la presse contre le pouvoir absolu (1). »

Les débats judiciaires avaient encore, aux yeux des ministres, trop de retentissement. On recourut aux avertissements, peine terrible qui précédait la suppression. Des articles de M. Cochin qui suivirent la guerre d'Italie, et dans lesquels était défendu le Pape, attirèrent la foudre.

Il était temps que la France retrouvât la parole. Aussi quelle ne fut pas la joie de M. Cochin lorsque M. Thiers se décida à se présenter. « Il nous l'a dit, écrit-il, dans une réunion où il a été admirable, sincère, ému, patriotique », et quelques mois après. « J'espère que vous aurez pu, en lisant le *Moniteur*, jouir des mâles accents qui sont enfin venus réveiller la nation française endormie dans le mensonge et la flatterie. La rentrée de M. Thiers et de M. Berryer est une page de notre histoire (2). » « Finances, liberté, probité politique, honneur national, M. Thiers a porté sur tous ces points la lumière et dit la vérité, avec un seul but, l'amour de notre pays, et avec un talent encore grandi par la réflexion et la retraite (3). »

En entendant ses maîtres, M. Cochin se sentit frémir : il était orateur. On ne le savait guère, dans le monde qui croit connaître toutes les réputations.

Lorsque la vie publique n'existe pas, quand la presse

(1) Lettre de novembre 1858.
(2) Lettre du 16 janvier 1864.
(3) Lettre du 21 janvier 1864.

Digitized by Google

est muette, les renommées sont toutes locales. Admiré dans les cercles d'ouvriers, dans les sociétés de secours mutuels, acclamé dans les réunions populaires du faubourg Saint-Jacques, le talent de M. Cochin avait peu à peu grandi. C'est de Malines qu'était venu, à travers la frontière, l'écho de son plus grand succès; en 1863, devant une assemblée générale des Catholiques, à l'heure où se répandaient au sujet de Rome les plus vives alarmes, où le pessimisme semblait le mot d'ordre des croyants, M. Cochin s'était levé pour saluer de ses vœux, au point de vue chrétien, les progrès de la science et de l'industrie; il avait choisi un sujet qui lui tenait au cœur et qui exprimait un des traits les plus saillants de son caractère : il était optimiste, et loin de s'en cacher, il proclamait bien haut que dans le monde rempli de dévouements et de vices, de vertus et de crimes, la vue constante du mal, l'effort pour le faire sentir, en un mot la critique était l'état d'esprit le plus stérile. Chercher ce qui s'est fait de bien avec sincérité, s'attacher à le découvrir, en former un faisceau, montrer que chaque progrès matériel a racheté l'homme d'une servitude, arriver de degrés en degrés à faire voir dans ces affranchissements successifs la condition croissante de sa dignité, tel était le tableau qu'avait tracé M. Cochin; et comme il avait toujours besoin de donner à sa parole un but, il appelait de ses vœux des progrès nouveaux, l'abolition définitive de l'esclavage, le développement de l'instruction populaire et des institutions de prévoyance en faveur des ouvriers adultes.

N'était-il pas humiliant de penser qu'il fallait aller en Belgique pour avoir le droit d'entretenir la foule des

Digitized by Google

progrès de la science et de l'industrie? Le bruit courut, dans l'hiver de 1864 que le gouvernement avait autorisé des lectures publiques; il demanda la permission de prendre la parole : il essuya un refus. « J'aurais bien voulu y parler, écrit-il, mais on a confié les conférences à des rédacteurs de l'*Opinion Nationale;* l'un d'eux a fait l'éloge de Marat. Je suis bien aise que nos enfants soient très jeunes : ils entreront dans la vie à une meilleure heure, je l'espère (1). »

Il ne se découragea pas. En 1865, sur l'intervention de M. Duruy, les conférences furent enfin accordées. Cette fois, la cause semblait gagnée, les orateurs étaient annoncés, les sujets choisis, lorsque l'autorisation fut retirée brusquement. On jugeait dangereux de permettre à M. Albert de Broglie de traiter de la littérature, à M Léonce de Lavergne de parler d'Adam Smith, à M. Louis Reybaud de la laine, à M. Albert Gigot de procédure criminelle, à M. Cochin de l'histoire de Paris. Il fallut attendre encore quatre années, pour rassembler à Paris un de ces auditoires que nos voisins du Nord tiennent pour une des conditions de l'éducation du peuple.

Il y a dans la vie des nations, en dehors des événements politiques, des dates qui laissent dans la mémoire des contemporains des traces lumineuses. Pour les jeunes gens parvenus à l'âge d'homme vers 1860, privés de toute action publique, isolés entre le mutisme de la presse et le silence des assemblées, tout mouvement, tout écho extérieur causait la joie d'une résurrection : le réveil de la

(1) Lettre du 7 mars 1864.

Digitized by Google

Chambre en 1863, les premières réunions publiques en 1869, furent accueillis avec une émotion dont ceux qui l'ont ressentie, malgré les années écoulées, malgré les espérances déçues, ne perdront jamais le souvenir. Entendre pour la première fois MM. Saint-Marc Girardin, de Broglie, Laboulaye, Jules Simon, Léon Say, Augustin Cochin, applaudir des paroles qui avaient été si longtemps proscrites, n'était-ce pas pour la jeunesse une fête incomparable?

Parmi ces vétérans de l'éloquence, Augustin Cochin tint dès le début une grande place. Il possédait les dons de l'orateur: il y avait en toute sa personne un charme étrange; d'une taille moyenne, ayant dans sa démarche, sa physionomie, ses traits une rare distinction qui témoignait d'un tempérament plus délicat que robuste, dès qu'il commençait à parler apparaissaient des qualités de force que nul n'avait pu soupçonner. De ce contraste se dégageait une impression indéfinissable. On s'était attendu à écouter l'élocution facile d'un homme du monde, on se trouvait en présence d'un orateur qui s'emparait de l'auditoire par la sonorité d'une voix variée et puissante, par la sûreté du geste, par la clarté d'un style jamais déclamatoire, par une improvisation si dénuée d'apprêts que les plus beaux mouvements semblaient la suite naturelle de la pensée. On se sentait attiré et conquis. Son regard était pénétrant, sa bouche expressive et le front d'une beauté rare inspirait le respect. Il n'était pas de ces rhéteurs qui s'enivrent de la parole, ni de ces vaniteux qui courent après les succès. Il voulait agir sur ses semblables; il avait la passion de convaincre. « Aucun bou-

Digitized by Google

heur, avouait-il, n'est comparable au bonheur de faire entrer sa pensée dans d'autres âmes et de les sentir sous sa main comme une argile qu'on transforme et qu'on embellit (1). »

Faire comprendre à ses auditeurs la vérité dont il était pénétré, la beauté dont il était épris, voilà sa jouissance idéale. Quand il parlait aux Parisiens de Lincoln, de Grant et de Longfellow, il ne détachait pas, au hasard de l'histoire contemporaine des États-Unis, trois pages qui avaient séduit son imagination; il allait au fond du cœur humain pour le remuer, voulant donner à la démocratie des modèles et une leçon, cherchant tout ce qui enseigne le secret de la vie, tout ce qui ennoblit les ambitions, tout ce qui élève les âmes, et se sentant fier de pouvoir s'écrier avec le poète devant une foule française : *Excelsior!*

Discours, conseils, voyages, présidences de sociétés populaires, il semble que ce fût assez pour l'existence la plus laborieuse, et cependant si nous pénétrons dans l'intimité de la vie de notre confrère, nous découvrons, au delà de ces manifestations publiques, une série de travaux qui étaient le secret de son âme. Sa plume était aussi rapide que sa parole; il écrivait beaucoup pour lui et pour d'autres, envoyant aux uns des projets de lettres, aux autres des plans d'articles et de discours; il était toujours prêt à traduire sa pensée en un acte qui paraissait avec ou sans son nom. « J'apporte les fagots, disait-il à un ami, et je suis trop heureux que vous y mettiez le feu. » Sa correspondance était énorme; on ne se souvenait pas qu'il

(1) Sur l'Abbé Perreyre.

Digitized by Google

eût refusé un service; de toutes parts, on lui demandait des conseils, sa franchise attirait les confidences. « J'ai mal à la gorge, écrivait-il, et je profite de ma réclusion imparfaite pour terrasser l'hydre des lettres, et j'ai précisément à écrire à M. A. à Turin, à Mme H. à Cannes, à M. de H. à Gand, à M. S. à Boston, à M. G. à Londres, pour dire aux uns : Aimez donc la vérité! aux autres : aimez donc la liberté! à ceux-ci : aimez donc la justice! à ceux-là : aimez donc l'humanité. Vous voyez que c'est un sermon international qui va partir de mon petit coin du feu. Je ne puis me flatter que ma prose ait le moindre effet sur tous ces grands intérêts. Je puis du moins me féliciter et remercier Dieu parce que je les réunis tous dans un vif et égal amour (1). »

Toutes les pensées de M. Cochin le ramenaient vers les moyens de soulager ses semblables, d'améliorer les conditions morales et matérielles de l'existence du peuple, vers l'étude des intérêts généraux. Comment n'aurait-il pas eu la noble ambition de la vie publique : il s'y destinait à l'heure où elle avait été fermée aux hommes de sa génération; il en reprit le chemin dès que la route s'ouvrit. En 1863, une première lutte avait groupé autour de lui de vives sympathies; mais on était au lendemain de la guerre d'Italie; il échoua devant les ardeurs antireligieuses auxquelles s'ajoutait la pression gouvernementale. Six années s'écoulèrent. Sa candidature mit aux prises de nouveau à Paris les ardeurs des partis. Le pouvoir absolu avait décidément échoué. En présence des désastres du Mexique,

(1) Lettre du 28 octobre 1863.

Digitized by Google

des avortements de la politique en Italie, des orages qui se formaient en Allemagne, la confiance avait fait place au doute. On était parvenu à l'heure critique où les gouvernements, suivant une parole célèbre, n'ont plus une faute à commettre. Nul ne songeait à maintenir la constitution de 1852. Devait-on réformer profondément le régime ou le renverser? M. Cochin croyait sincèrement qu'on pouvait établir les garanties constitutionnelles et faire l'économie d'une révolution. Il eut le courage de le dire; il en fut puni. Du moins, cette déception ne lui laissa pas d'amertume : il avait pu dire avec franchise ce qu'il était et se montrer libéral et catholique. Il sut être fidèle à la devise qu'il avait choisie pour la lutte : ardeur dans la bataille et paix dans la défaite.

Quelques mois plus tard, l'évolution qu'il appelait de ses vœux s'était produite. On voyait s'ouvrir, par une cruelle ironie du destin, sous les plus heureux auspices l'année 1870. A la réconciliation des partis, qui ramenait dans les grandes commissions la plupart de ses amis, M. Cochin ne s'était pas refusé. Les études spéciales sur l'administration des grandes cités le firent siéger dans la Commission chargée de la réorganisation de la ville de Paris. L'œuvre était difficile : « il fallait ramener le contrôle sans introduire le désordre (1) »; son parti était pris. Après avoir examiné le régime de toutes les villes du monde, il était d'avis qu'il fallait ressusciter ces « libertés municipales qui ont été en tout pays le berceau, l'école, le rempart des libertés publiques ». Le plus dangereux

(1) Lettre du 11 février 1870.

Digitized by Google

ennemi de la liberté n'était-il pas l'indifférence? En présence d'hommes « déshabitués de tout devoir et dépouillés de tout droit », la mission du législateur est, suivant lui, de réveiller de leur torpeur les citoyens de bonne volonté, de les intéresser, de les associer en aussi grand nombre que possible aux détails du gouvernement local. Ce qu'il voulait pour Paris, c'était l'application loyale des principes de 1789 qu'il avait éloquemment défendus (1), c'était l'œuvre même que, depuis un siècle, poursuivent tous ceux qui ont souci des destinées de la France, la formation de citoyens actifs, sérieux, dévoués à la chose publique, et prêts à lui sacrifier leurs forces et leur temps (2).

Ces travaux devaient aboutir à une loi. Ce fut le coup de foudre de juillet 1870 qui y mit fin. Toutes les réformes disparurent à la fois dans ce branle-bas sinistre. Comme ceux de ses contemporains qui, au delà des incidents de chaque jour, s'élevaient jusqu'à la philosophie de l'histoire, il lui était arrivé souvent de dire que l'empire s'écroulerait dans quelque infernale aventure (3).

La réalité dépassait toute prévision. Mais il n'était pas de ceux qui, la guerre déclarée, délibèrent pour savoir où

---

(1) *Correspondant*. septembre 1861, février 1863.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1870.

(3) « Vous avez lu les discours de MM. Thiers, Rouher et Jules Favre. Quelle douleur patriotique et quelle fête intellectuelle apportent ces grandes luttes! Je ne sais si vous voyez, comme moi, la guerre derrière ces voiles d'éloquence... L'Exposition Universelle ne me paraît plus qu'une de ces toiles de théâtre qui représentent des feuillages et des ondes tranquilles, des charrues et des chaumières derrière lesquels se prépare un changement de décoration et un attirail infernal. Que le ciel fasse que je me trompe » (Lettre du 17 mars 1867.)

Digitized by Google

est le devoir. Il subordonnait tout à une idée fixe : se serrer autour du drapeau et assurer la victoire, dût-il sacrifier ce qu'il avait de plus cher. Huit jours après, aux nouvelles des premières défaites, son fils courait s'engager; le père le conduisait jusqu'au régiment, l'âme ferme et le cœur déchiré. Il rentrait dans Paris, apprenait coup sur coup nos désastres; à l'heure où tant de pensées diverses se croisaient, dans ce mois d'août 1870 où les âmes étaient bouleversées, où les esprits passaient des illusions à l'épouvante, M. Cochin n'avait qu'une pensée : le siège imminent. Il voulait que sa ville natale, la cité qu'il aimait d'un amour filial contribuât au salut de la patrie. Vers ce but furent tendus tous ses efforts.

Actes, paroles, écrits étaient également destinés à susciter des forces et à les rassembler en vue de la résistance. Sous le titre de *Paris devant l'ennemi*, il publia les plus éloquents appels; malgré nos défaites, la foule croyait peu que Paris pût être investi et encore moins qu'une ville de deux millions d'âmes, avec ses divisions politiques, ses haines de classes, pût prolonger la défense. Aux alarmés, M. Cochin racontait l'histoire des fortifications, dépeignait leur puissance, rendait hommage à la politique prévoyante de 1841, à M. Thiers qui l'avait inspirée, et déclarait Paris imprenable de force; aux indifférents négligeant les préparatifs, il énumérait les mesures à prendre, il faisait surtout appel à l'union. « L'ennemi, disait-il, compte sur nos divisions. Il ne connaît pas Paris et les Parisiens. Les hommes savent se battre et les femmes se dévouer » (1),

(1) *Français*, 28 août 1870.

Digitized by Google

et quelques jours plus tard, alors que l'attention publique était distraite par la chute de l'empire : « Nous sommes de ceux, dit-il, qui n'ont d'autre idée fixe dans la tête, d'autre passion dans le cœur que la défense nationale. C'est le moment de se taire, d'agir, de regarder le drapeau et d'avoir du cœur. Nous aurons de l'esprit et des opinions plus tard, quand il n'y aura plus en France que des Français (1). »

Le siège donna lieu à d'étranges surprises. Aucune des prévisions ne se réalisa. On avait cru que la résistance serait courte; elle dépassa tous les calculs. On n'avait songé qu'aux privations matérielles; les privations morales furent les plus dures de toutes. L'absence de toutes nouvelles pesait sur les esprits : aucun bulletin de la guerre, aucune nouvelle de la province, les départements séparés par un infranchissable abîme. Où en étaient les armées? Avions-nous même une armée? Ce n'était pas seulement la prison. C'était le silence morne qui double la souffrance du prisonnier, se demandant, avec les angoisses du doute, si on songe à lui, si ceux qui l'aiment se dévouent pour le sauver! Les mois se passèrent sans que M. Cochin sût ce que devenait son fils, s'il vivait encore et sur quels champs de bataille ses vœux et ses prières pouvaient le suivre. Dans le cours ordinaire de la vie, les inquiétudes abattent. Aux heures troublées du siège, elles redoublèrent la volonté de vaincre. Les blessures de la patrie causaient de telles douleurs que toutes les autres sensations étaient comme émoussées et subordonnées à celles-là. A cette

(1) *Français*, 8 septembre 1870.

Digitized by Google

torture morale, il n'y avait d'autre allégement qu'un surcroît d'activité et le dévouement aux autres allant jusqu'à l'oubli de soi-même. M. Cochin, qui n'avait jamais songé à ménager ses forces, les prodigua. Ses amis en étaient effrayés.

Inscrit des premiers, avec tous les siens, dans le bataillon de garde nationale, il en suivait le matin tous les exercices. Il ne les quittait que pour rejoindre sa femme à l'ambulance qu'elle avait organisée. De là, il se rendait aux fourneaux économiques qu'il avait contribué à établir, inspectant les réfectoires populaires, les cantines où étaient distribués les aliments à bon marché, puis allant visiter les pauvres, voir les familles réfugiées de Seine-et-Oise. Il arrivait vers trois heures au journal *le Français* où de vaillants amis, écrivant sous son inspiration, travaillaient à relever les cœurs; souvent il apportait quelque article, presque toujours des nouvelles : il était passé au Louvre, avait vu le général Trochu, ou bien il était entré aux Finances où il avait recueilli quelque bruit de la bouche d'Ernest Picard, son ancien condisciple. S'il trouvait ses collaborateurs tristes, il savait d'un mot leur rendre l'espérance et le courage. Il avait le don d'inspirer autour de lui la confiance; sa parole était si chaude, son regard si brillant, ses sentiments débordaient de telle sorte que ses auditeurs étaient ranimés par sa présence. Il y a des numéros du journal où, quoique son nom ne paraisse pas, trois ou quatre articles sont le reflet de sa parole. S'il lui arrivait de prendre la plume, il écrivait sur un coin de table, au milieu du bruit, sans arrêt ni ratures, montrant une fois de plus ce qu'était l'improvisateur. Il partait, non pour

Digitized by Google

se reposer, mais pour aller, trois ou quatre fois par semaine, prendre son service aux fortifications, sur le rempart de Vanves à la Seine. Il y apportait le même élan. A sa venue, les gardes nationaux se groupaient autour de lui, l'interrogeaient; sa conversation les charmait; il lui arrivait de les réunir pour leur lire quelque document nouveau ou quelque rapport militaire qu'il commentait, sachant ainsi en peu de paroles sorties du cœur leur rendre patience et courage.

Tant d'efforts si divers ne suffisaient pas à son activité. La Société de secours aux blessés avait, depuis la déclaration de guerre, multiplié ses œuvres; elle l'appela dans son conseil. Il fut chargé de l'ambulance des Champs-Élysées; lorsque le froid pénétra sous les voûtes de l'Exposition, il négocia avec le Grand-Hôtel et y fit transporter ses 500 blessés. Il fit plus : les jours de combat, il suivait les troupes et dirigeait les brancardiers. Il écrit à son beau-père à la fin d'une longue lettre pleine de souvenirs, d'affection et d'espérances : « Nous étions, Henry et moi, avant-hier au Bourget et à Drancy, avec les ambulances, derrière notre artillerie qui est excellente (1). » Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il a ramassé de nombreux blessés, qu'il s'est avancé sur le champ de bataille, qu'il a bravé le feu et que le frère de la doctrine chrétienne, tué en soulevant un blessé, est tombé à côté de lui. « Pas un mot de vous, écrit-il dans la même lettre, pas un seul mot depuis le début du siège! Où êtes-vous tous? Il semble que nous soyons aveugles et sourds, ne voyant plus les

(1) Lettre du 23 décembre 1870.

Digitized by Google

visages, n'entendant plus les voix que nous aimons. Ici, nous tenons ferme, Paris est admirable. Les fous sont réduits au silence, Chacun fait son devoir. »

La nuit venue, quand il n'était pas de service aux remparts, il allait dans les réunions publiques, et « tenait tête aux exagérés des clubs (1) ». Sa parole, toujours si vive et si spirituelle, avait pris un caractère tout nouveau : un conférencier possède son sujet, l'expose avec intelligence et charme l'assistance; un député discute une loi; un avocat plaide une cause, mais ce qui domine, c'est le sujet, la loi ou la cause. Lorsque M. Cochin parlait à un auditoire d'hommes assiégés comme lui depuis trois mois, quand il les mettait en garde contre les folies, qu'il leur exposait leurs devoirs, il n'était pas un mot qui ne portât, pas une idée qui n'allât remuer au fond des cœurs ce qu'il y avait de plus profond. Quand il parlait de « Paris et de la province », de la rivalité longtemps entretenue, qui devait faire place à la fraternité des armes, il n'est pas un des auditeurs qui n'entendît l'écho des acclamations qui accueillaient la veille les mobiles de Bourgogne ou de Bretagne, de Champagne, de Dauphiné ou de Normandie rentrant décimés après les sanglantes journées de Champigny ou du Bourget. Autour de la salle où il tenait l'assistance frémissante sous sa parole, c'était le drame lui-même qui se jouait. Toutes les images évoquaient des souvenirs; tous souffraient du même supplice, aussi la foule comprenait-elle à demi-mot l'orateur, lorsqu'il disait : « Nous cherchons à tâtons la France, dans l'obscu-

(1) Lettre du 28 octobre 1870.

Digitized by Google

rité où nous sommes », et quand il la montrait, à travers le rideau allemand qui la cachait, subissant les mêmes maux, luttant contre la même étreinte, travaillant à rétablir l'unité, il soulevait l'émotion de ses auditeurs et la portait jusqu'à l'enthousiasme. Quel est celui qui, l'ayant entendu en de telles heures, en a perdu le souvenir? La France a connu au XIXe siècle de grands orateurs; elle en est fière. Ont-ils jamais rassemblé un tel auditoire? Lorsque, parmi ceux qui écoutent, il en est qui se sont battus la veille et qui seront aux avant-postes le lendemain, quand tous les assistants vivent de rations, qu'ils accompagnent chaque matin, aux cimetières de la ville, les vieillards et les petits enfants, que chaque famille est en deuil des siens et de la patrie, que jour et nuit le canon tonne, il se fait dans les âmes une métamorphose étrange, tout change, les relations comme les proportions des choses. L'idée du danger disparaît; l'égoïsme fait place à un souci constant des autres, à un besoin d'aimer, à une ardeur de sacrifice. En de telles crises, tout homme qui parle agit sur les foules. S'il est orateur, il laisse des traces incomparables.

M. Cochin était en même temps écrivain. Le recueil de ses articles serait une histoire du temps; on y verrait le reflet des ardeurs quotidiennes et ce constant souci d'accroître les forces. Il était un des plus brillants combattants de cette phalange qui travailla pendant cinq mois à soutenir les cœurs. Si le siège de Paris, qui semblait une utopie de rêveurs, a été possible, s'il a offert, à part quelques exaltés, un spectacle d'union, la France le doit à ceux qui, à tous les degrés, puisaient leur courage dans

Digitized by Google

la vue, dans la parole de nos orateurs et de nos écrivains. Ce que M. Vitet faisait avec ses éloquentes Lettres du siège, M. Cochin l'accomplissait autour de lui. Ses écrits étaient des actes. Il trouvait le temps, entre le corps de garde et l'hôpital, d'aller à la Bibliothèque Nationale, de feuilleter de vieux livres et de résumer, à l'intention des ambulances, l'histoire de la chirurgie militaire, depuis Ambroise Paré jusqu'à Larrey, mêlant l'érudition et la chaleur d'âme dans ces pages tracées en plein combat. Il aurait voulu prolonger la résistance, ce n'était ni la volonté malgré les défaites, ni les hommes malgré la mortalité croissante, ni les munitions malgré le tir incessant, ni les forts tous debout qui manquaient; mais, hélas! les provisions de bouche s'épuisaient plus vite que les courages. Un suprême effort fut tenté. Les combats de Montretout et de Buzenval furent terribles; M. Cochin ne quitta pas le champ de bataille; il ramassa les blessés depuis le matin jusqu'à la nuit. La vaillance de nos soldats l'avait rempli de fierté, mais pour la première fois, il se sentit épuisé; il rentrait dans Paris sans qu'il fût permis de rapporter une espérance. L'agonie du siège commençait; on parlait d'armistice; la voix du canon, auquel nos oreilles étaient faites, cessait, et au milieu de cet odieux silence, on pouvait distinguer, à travers la fumée qui se dissipait, bien loin au delà des troupes prussiennes, l'horizon ensanglanté de la province annonçant à Paris les irrémédiables défaites.

La crise était trop forte : les hommes de cœur en furent vieillis de plusieurs années; la blessure fut telle que, parmi les survivants, la cicatrice saigne encore. Chez

Digitized by Google

Augustin Cochin, la torture du père ne pouvant savoir si son fils était en vie, ajouta pendant plusieurs semaines aux désespoirs de la lutte une mortelle inquiétude.

Au milieu de ce bouleversement des hommes et des choses, les élections du 8 février ne ressemblèrent à aucun des votes de notre temps. Une liste sagement rédigée avait été dressée pendant le siège, dans de longues conférences qui réunissaient chez M. Dufaure des vétérans et quelques conscrits de l'armée libérale. Un programme avait été rédigé : le nom de M. Cochin avait été prononcé et unanimement accueilli. Mais les colères d'une population qui ne comprenait pas la défaite et commençait à imputer le désastre aux modérés ne permettaient pas d'espérer le succès. Il échoua dans Paris avec 40000 voix et avec 25000 dans l'Aisne où, à son insu, ses amis de Saint-Gobain l'avaient présenté.

Cette déception n'était rien à côté des maux qui s'apprêtaient à fondre sur la France. Le 18 mars, Augustin Cochin apprenait, au milieu d'un petit nombre de gardes nationaux, impuissants comme lui, les incidents de la matinée, l'assassinat des généraux et la résolution de M. Thiers ordonnant le départ pour Versailles et essayant ainsi d'empêcher, pour la première fois depuis un siècle, que la révolution accomplie à Paris gagnât la France. C'était un parti héroïque qui sembla dur aux Parisiens. M. Cochin, comme beaucoup d'autres, aurait voulu prolonger dans Paris la résistance, conserver au moins certains quartiers; il eut à peine le temps de concevoir ce projet. Dès le 19 mars, il apprenait que son arrestation était décidée et qu'il figurait sur la liste des

Digitized by Google

premiers otages. Un ouvrier qu'il avait autrefois placé et qui avait ses entrées à l'Hôtel de Ville, venait en secret lui apprendre que l'ordre allait être exécuté. Il partit pour Corbeil. Il était temps : le lendemain, des perquisitions bouleversaient ses papiers. Quelques jours plus tard, il s'apprêtait à rentrer à Paris pour voir si la lutte était vraiment impossible, quand un employé du chemin de fer vint, de nuit, au péril de sa vie, l'avertir que sa maison, les bureaux de Saint-Gobain, ceux de la Compagnie d'Orléans étaient surveillés pour assurer une capture à laquelle les hommes de la Commune attachaient un grand prix.

M. Cochin aimait Paris d'un trop filial amour pour que ce crime abominable d'une insurrection devant l'ennemi ne lui causât pas une douleur d'autant plus cruelle qu'elle était une humiliation. Avoir joui passionnément de la résistance du siège, en songeant qu'elle entourait Paris d'une auréole d'honneur — et voir sur la ville, glorieuse quoique vaincue, tomber tout d'un coup un voile de honte, c'en était trop !

Il se réfugiait, au milieu de sa famille rassemblée, dans cette maison de la Roche, qui à ce moment était vraiment l'image de la France : il l'avait trouvée pillée par les Prussiens et elle ne contenait plus rien d'entier que le cœur de ses habitants.

Le repos lui-même n'était pas possible. Il souffrait « cruellement, de ce qu'il appelle le douloureux martyre de l'inutilité (1) ». Comment se reposer pendant que la patrie est déchirée? « Comment ne pas chercher avec

(1) Lettre du 6 mai 1871.

Digitized by Google

passion les occasions de la servir? » Puisque la politique lui était fermée, puisque la lutte sous toutes ses formes lui était interdite, pourquoi ne pas demander à la pensée qui, elle, est toujours libre, de chercher les causes et les remèdes de nos malheurs! Il recourt à M. Le Play qu'en des temps plus heureux il avait trouvé pessimiste : « Nous n'avons, vous et moi, lui écrit-il, le 3 mai 1871, qu'un seul moyen d'être utiles et de nous consoler de notre impuissance forcée, c'est de nous consacrer à étudier et à dire la vérité, car la France a été mise à mort par le mensonge à tous les degrés et en tous les sens, fausses promesses, faux systèmes, fausses idées, faux compliments, fausse politique. Elle est sevrée et elle est affamée de vérité. » Il aurait voulu susciter toute une enquête morale d'où serait sorti un plan de réformes hardies; il se disait qu'après Iéna, la Prusse avait vu promulguer un ensemble de lois qui, sans bruit, sans éclat, avaient préparé de très loin sa régénération. Il ne se contentait ni de formules toutes faites, ni des idées banales qui avaient cours dans le monde politique; il aurait voulu pénétrer en tout au-dessous de la surface; il sentait bien que les esprits étaient malades, que les intelligences étaient dévoyées, mais c'était surtout les âmes qu'il aurait voulu soigner et guérir.

Il était inquiet de voir la tristesse de ses contemporains et alarmé de leur découragement; il voulait relever et soutenir ceux qui pensaient comme lui. Sa philosophie était très haute et très fière. A ses yeux, la religion, dépositaire des éternelles vérités, n'était la consolatrice des douleurs humaines que parce qu'elle contenait en elle un

Digitized by Google

principe d'action. Chercher ceux qui souffrent pour les soulager, observer les lacunes de la charité pour les combler, organiser des œuvres qui apaisent et qui durent, faire du bien à ses semblables sous toutes les formes, voilà la mission de l'homme ici-bas, voilà ce qui le distingue du sauvage ou de la brute et ce qui, en même temps, par une mystérieuse récompense, le guérit de ses maux, l'affranchit de sa propre misère et le rend heureux. Il ne tolérait pas qu'on dise du mal de la vie. C'était à ses yeux le plus grand des biens, puisqu'il communiquait à l'homme le pouvoir suprême, le don de créer, de se survivre, en laissant derrière lui des œuvres et des idées. Aux heures où il souffrait le plus profondément dans ses attachements déçus, dans ses espoirs de citoyen, dans son amour de la liberté, quand il faisait appel à l'union et qu'il recevait pour réponse des paroles de haine, aux heures les plus sombres du siège, pendant les hontes de la Commune, il se retirait en lui-même pour écrire des fragments qui étaient comme le testament de sa vie. Il sentait ses forces diminuer, mais non la puissance de sa volonté. Lorsque ses amis le retrouvèrent après la guerre, le visage altéré, les cheveux blanchis, leur affection s'alarma; il les rassura, en leur parlant, les yeux brillants, avec son ardeur d'autrefois, des moyens de relever la patrie, de leurs devoirs et des tâches nouvelles; il était prêt à s'y consacrer : se refuser à un appel, n'était-ce pas démentir toute une vie de dévouement?

Jamais l'union des gens de cœur n'avait été plus nécessaire. Autour du pouvoir, tous les partis se serraient pour sauver la France. Sur les bancs de l'Assemblée Nationale,

Digitized by Google

siégeaient les hommes les plus éminents. M. Thiers commençait avec eux l'œuvre du relèvement de la patrie qui devait illustrer sa mémoire. Pour reconstituer les organes de la nation, l'armée, l'administration, les finances, il allait chercher partout les capacités, les dévouements. Il demanda à M. Cochin d'accepter la préfecture de Seine-et-Oise. Plus d'un ami le dissuadaient. Le poste était-il à la hauteur de son mérite? Ne devait-il pas attendre? ménager à la fois sa santé et son ambition? M. Cochin n'hésita pas un instant. Suivant une heureuse expression d'un de ceux qui l'ont le mieux jugé : « Cette âme, si haute et si humble à la fois, était insensible à toute considération d'amour-propre et mesurait l'importance des fonctions au bien immédiat qu'elles permettaient d'accomplir (1). »

Il se consacra à la tâche avec un oubli absolu de lui-même. De tous les départements envahis, c'était le plus atteint. Autour de Paris assiégé, l'occupation prussienne avait pesé de tout son poids : villages incendiés, champs ravagés, ponts détruits, routes coupées, misères terribles, tout était à refaire, à réparer, à secourir; il voulut tout voir par lui-même, se transportant partout où il y avait un projet à étudier, revenant à Versailles pour donner l'impulsion et pour apporter aux délibérations du Conseil général l'autorité que lui donnaient son caractère et une inspection universelle. Le soin des détails, qui est le secret des grands administrateurs, ne lui faisait pas ou-

(1) M. Léon Lefébure, *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1903.

Digitized by Google

blier la politique générale; il la suivait avec ses amis, voyait avec inquiétude s'élever des nuages entre la majorité de la Chambre et le pouvoir exécutif et se disait qu'il aurait peut-être plus d'une fois la mission de les dissiper.

Cette vie nouvelle s'ajoutait à tous les devoirs du passé; il n'avait consenti à abandonner aucune de ses œuvres, aucune des causes auxquelles il s'était voué. L'abolition de l'esclavage eut une de ses dernières pensées : l'empereur du Brésil, arrivé à Paris tout occupé de ses grands projets d'affranchissement, avait voulu voir M. Cochin. C'était en hiver; les courses à Paris le fatiguaient; il revenait épuisé. Sa volonté luttait : il n'avait guère d'illusion sur le déclin de ses forces, mais il voulait agir jusqu'au bout et montrer que les défaillances du corps n'atteignaient pas son âme.

Il fut malade un mois : ses souffrances étaient cruelles, les douleurs de tête terribles, mais sa pensée demeurait libre. Sur le retour à la santé, sur la reprise de la vie, sur l'éducation de ses fils qu'il aurait voulu achever avec celle qui avait partagé le poids de tous ses devoirs, sur l'avenir d'efforts et de dévouement que, dans son amour de la France, il avait rêvé, il n'eut pas d'illusions. Dès l'invasion du mal, il fit son sacrifice. C'était l'heure de ne conserver qu'un seul souvenir, de ne penser qu'aux « Espérances chrétiennes » qui avaient fait dans ses épreuves la consolation et la lumière de sa vie. Tout ce qu'il avait voulu, tout ce qu'il avait réalisé, toutes ses paroles, tous ses actes, discours, écrits, contact avec les ouvriers, visites des pauvres, soins aux malades, amour

Digitized by Google

de la liberté, tout lui avait été inspiré par sa foi : il n'en parlait pas à tous; il y pensait sans cesse.

N'est-ce pas le cas de redire sur lui au terme de cette carrière si pleine de leçons ce qu'il écrivait à notre confrère, M. Ernest Naville un mois avant sa mort, à propos du P. Gratry : « Il a traversé les malheurs de la « patrie sans perdre l'espérance, les amertumes de la « calomnie sans perdre la charité, les approches doulou- « reuses de la mort sans perdre la patience. »

Sa vie tout entière sert à montrer comment, dans le tourbillon de nos sociétés modernes, un homme de foi peut rester l'homme de son siècle.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

M. CHARLES LYON-CAEN

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Prononcé dans la séance publique annuelle du 9 décembre 1905

MESSIEURS,

J'ai à remplir deux missions : l'une, franchement agréable, est de rendre compte des concours de l'année, par conséquent, de décerner à nos lauréats le tribut d'éloges qui leur revient; l'autre, à la fois pénible et douce, est de rappeler le souvenir des confrères, malheureusement nombreux, que nous avons perdus depuis la dernière séance annuelle.

Nous avons eu le chagrin de voir disparaître trois membres titulaires, un associé étranger, quatre correspondants.

Digitized by Google

MM. Henri Germain et Clément Juglar, qui nous ont été enlevés à peu de jours d'intervalle au début de 1905, faisaient partie tous deux de la Section d'économie politique, l'un depuis 1886, l'autre depuis 1892.

M. Henri Germain a été un des financiers les plus justement estimés de notre époque. Il appliquait aux grandes affaires une méthode vraiment scientifique. Ne laissant rien au hasard, il étudiait les faits avec le plus grand soin et son expérience lui avait fait adopter un certain nombre de règles directrices auxquelles il revenait sans cesse. Ces règles, qu'il estimait bonnes à la fois pour les finances publiques et privées, il les a exposées dans ses discours à l'Assemblée nationale de 1871 et à la Chambre des députés, et il les a aussi parfois développées parmi nous dans les trop rares occasions où il nous faisait entendre sa lumineuse parole. Il les a surtout appliquées dans l'important établissement de crédit qu'il a fondé, il y a plus de quarante ans, et dont il est demeuré l'âme jusqu'à son dernier jour.

M. Clément Juglar a consacré la meilleure part de sa vie à l'étude d'un intéressant sujet, pour lequel il éprouvait une passion qui semblait croître avec les années. Ayant étudié les crises commerciales sous tous leurs aspects, il s'est efforcé d'en établir les lois, en déterminant les causes qui les produisent avec une certaine périodicité, les symptômes avant-coureurs de ces crises et de leur déclin. Outre leur valeur théorique, ses patientes et ingénieuses recherches, continuées avec une infatigable persévérance pendant un demi-siècle, ont l'utilité pratique de permettre aux intéressés, sinon d'éviter les crises, au moins de les

Digitized by Google

prévoir et d'appliquer en temps opportun les remèdes les plus propres à en atténuer les effets.

M. Alfred Rambaud, qui nous a été enlevé le mois dernier, appartenait à la Section d'histoire depuis 1897. Sa vie a été remplie par la publication de nombreux ouvrages historiques et par l'exercice de fonctions universitaires ou politiques. Sa thèse de doctorat ès lettres de 1870, sur un empereur d'Orient du Xe siècle, Constantin Porphyrogénète (1), le mit immédiatement aux premiers rangs de la jeune et brillante école historique française qui faisait ses débuts dans les dernières années du second Empire. Mais il ne se renferma pas, comme l'aurait fait supposer ce premier ouvrage, dans l'histoire du moyen âge. Il apprit la langue russe, et, l'un des premiers, prit à tâche de faire connaître en France, par ses livres l'histoire de la Russie et de sa littérature. Pénétré des services que rendent les œuvres de vulgarisation, il a publié une histoire très estimée de la civilisation française et dirigé, avec M. Ernest Lavisse, en y donnant sa part de collaboration personnelle, l'*Histoire générale de l'Europe du IVe siècle à nos jours*. Il a accompli ce labeur considérable, tout en enseignant l'histoire successivement dans plusieurs lycées, à l'École pratique des hautes études, dans les Facultés des lettres de Caen, de Nancy et de Paris ainsi qu'à l'École libre des sciences politiques. Son activité scientifique a été seulement interrompue pendant les quelques années qu'il passa au Sénat et à la tête du

(1) Elle a obtenu le prix Thiers, en 1871, à l'Académie française.

Digitized by Google

Ministère de l'Instruction publique comme membre du cabinet Méline.

M. d'Olivecrona, qui fut professeur à l'Université d'Upsal, puis conseiller à la Cour suprême de Suède, nous a appartenu successivement comme correspondant de 1877 à 1903 et, depuis lors, comme associé étranger. Il a été un des criminalistes les plus distingués du dernier siècle. Se réclamant surtout des idées humanitaires de Beccaria et des philosophes français du XVIIIe siècle, il combattait les systèmes matérialistes de l'école d'anthropologie criminelle italienne. Il laisse des travaux sur la récidive et les moyens de la combattre ainsi que sur l'organisation des colonies de jeunes détenus. Mais son principal ouvrage, connu dans le monde entier, est un traité de la peine de mort. Abolitionniste convaincu, il s'y efforce, non de donner contre la peine capitale des raisons nouvelles fort difficiles à trouver aujourd'hui, mais de relever soigneusement, tous les faits qui, dans les différents pays, paraissent venir à l'appui de sa thèse.

M. Hermann Hüffer, correspondant pour la Section d'histoire depuis 1901, a été professeur de Droit des gens et de Droit ecclésiastique à l'Université de Bonn. Il doit surtout sa notoriété à ses importants travaux sur l'histoire diplomatique à l'époque de la Révolution française. Il y traite les questions les plus délicates avec une impartialité à laquelle les historiens français sont les premiers à rendre hommage.

M. Charles Périn, correspondant pour la Section de morale depuis 1869, a enseigné, à l'Université de Louvain, le Droit international, le Droit constitutionnel et l'Écono-

Digitized by Google

mie politique. Il fut, en Belgique, un des principaux fondateurs de l'économie politique chrétienne. Pour lui, on doit placer, à la base de la science des richesses, l'esprit de sacrifice qu'il appelle le renoncement chrétien et dont il fait la condition de tous les progrès dans l'ordre matériel et moral. Ses doctrines ont donné lieu aux polémiques les plus vives. Mais les adversaires même de M. Charles Périn ont toujours et avec raison reconnu la hauteur de ses idées et l'éloquence avec laquelle il les a défendues.

M. de Luçay, correspondant pour la Section d'histoire depuis 1891, a été maître des Requêtes au Conseil d'État du second Empire. Avant comme après 1870, il s'est livré à d'intéressantes études d'histoire et de législation fiscale ou rurale. Il avait débuté par deux grands ouvrages d'histoire générale, l'un sur les assemblées provinciales au temps de Louis XVI, l'autre sur les origines du pouvoir ministériel en France et les secrétaires d'État (1). Puis, il s'est attaché à l'histoire du comté de Clermont en Beauvoisis sur laquelle il a fait paraître de nombreuses études. Enfin, dans les derniers temps de sa vie, il a publié des travaux sur les questions agricoles, surtout dans leurs rapports avec les impôts.

Enfin, M. Hannequin, correspondant pour la Section de philosophie, était un jeune professeur de la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, qui donnait les plus grandes espérances. Dans sa thèse de doctorat devenue un livre que nous avons couronné, *Essai critique sur*

(1) Cet ouvrage a reçu de l'Académie française le prix Thérouanne.

Digitized by Google

l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine, il avait, au témoignage des meilleurs juges, fait preuve d'une rare intelligence philosophique et d'une grande familiarité avec les sciences physiques.

Tous ces confrères regrettés occupaient, dans les diverses branches des sciences morales, des places qui seront difficilement remplies. Du moins, les travailleurs ne manquent pas pour continuer leur œuvre. Les résultats des concours dont j'ai à rendre compte, en sont la preuve certaine.

Ces concours ont été très nombreux : le nombre ne s'en est pas élevé à moins de 25. Toutes les sections, à l'exception de celle de législation, ont eu à en juger un ou plusieurs. Aussi, sous cette réserve, les ouvrages couronnés ou récompensés touchent à tous les objets des études de l'Académie.

Les plus favorisés sont certainement, cette année, les ouvrages historiques. Cinq concours se sont ouverts dans la Section d'histoire et, en outre, des livres d'histoire reçoivent des récompenses dont nous avions la libre disposition.

Ainsi, le prix quinquennal Estrade-Delcros (de 8 000 francs), destiné à récompenser un ouvrage rentrant dans l'ordre des études de l'Académie, est attribué à M. Armand Brette, pour le *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789* et pour un *Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale*. C'est une des œuvres d'érudition contemporaines les plus considérables par l'étendue et la précision des recherches. Malgré le grand nombre d'ouvrages pu-

Digitized by Google

bliés sur les États généraux, ce point n'avait pas encore été étudié à fond, à raison sans doute des difficultés que présente la détermination des circonscriptions électorales alors très indécises. L'atlas qui complète l'ouvrage, se compose d'une carte d'ensemble et de 31 cartes des généralités et des provinces ainsi que des colonies qui ont envoyé des députés aux États généraux.

Des travaux comme ceux de M. Armand Brette, démontrent que la Révolution peut et doit être étudiée aujourd'hui avec la même rigueur de méthode que les époques plus reculées de notre histoire. Il faut s'en féliciter s'il est vrai que cette période a une importance exceptionnelle. Les idées de la Révolution dominent définitivement notre vie politique et sociale, *in hoc vivimus et sumus*. Les faits, dont nous sommes les auteurs ou les témoins, ne sont le plus souvent que des conséquences naturelles ou nécessaires des grands événements accomplis en France durant les dernières années du XVIIIe siècle. Aussi la connaissance approfondie de ce passé encore si proche est-elle indispensable pour l'intelligence complète de l'histoire contemporaine, en même temps qu'elle peut nous prémunir contre bien des fautes (1).

Au reste, l'Académie se plaît à encourager les études nouvelles et sérieuses à quelque temps et à quelque pays qu'elles se rapportent. La diversité des ouvrages ré-

(1) C'était bien un sujet se liant à l'histoire de la Révolution qui avait été proposé pour le prix Saintour : *De la notion de l'État, d'après les écrivains du XVIIIe siècle et de l'influence qu'elle a exercée sur les idées politiques des hommes de la Révolution.* Cette question avait été une première fois mise au concours en 1902. Elle n'avait pas donné lieu à des mémoires

Digitized by Google

compensés cette année en est la convaincante démonstration.

Le prix Drouyn de Lhuys (3000 francs), qui doit être attribué à des ouvrages relatifs à l'*Histoire des négociations de la France ou à des questions se rapportant directement à la diplomatie*, est décerné à M. Richard Waddington, sénateur, pour ses trois volumes sur *la Guerre de Sept ans* (1). C'est une histoire diplomatique et militaire pour laquelle l'auteur a su admirablement mettre à profit les archives politiques et militaires de la France, de la Suisse et de l'Autriche, en même temps que des collections inexplorées de documents anglais et de gazettes du Canada. M. Richard Waddington continue dignement ainsi la lignée des hommes politiques français qui ont fait le plus noble emploi de leurs loisirs, en les consacrant à l'étude de notre histoire nationale.

---

paraissant dignes d'être récompensés. Il en a été de même cette fois. Un seul mémoire a été remis. L'auteur a exposé les doctrines des écrivains du XVIIIe siècle sur l'État, mais il n'a pas traité la seconde partie du sujet qui était la principale : l'influence de ces doctrines sur les idées politiques des hommes de la Révolution. L'Académie remet le sujet au concours pour 1907; elle en modifie seulement quelque peu les termes, en espérant que, cette fois, il sera mieux compris. Le nouveau libellé de la question est le suivant :

« *La conception de l'État et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIIIe siècle, et de l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'État que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures de gouvernants, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions. Les concurrents pourront, à leur choix, faire porter leur étude soit sur ce qui concerne la propriété, soit sur ce qui concerne l'émigration, soit sur ce qui concerne la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les États étrangers.* »

(1) Cette histoire n'est poursuivie que jusqu'en 1759. On doit espérer que l'auteur tiendra à honneur de l'achever.

Digitized by Google

Le prix Le Dissez de Penanrun (2 000 francs) est aussi décerné à un ouvrage qui se rapporte aux derniers temps de l'ancienne Monarchie. M. Lacour-Gayet, professeur d'histoire au Lycée Saint-Louis et à l'École supérieure de la Marine, a conçu l'excellente idée d'étudier à fond l'*Histoire de la Marine française à la fin de l'ancien régime*. Il y a deux ans, il obtenait ici le prix Michel Perret, pour un volume sur l'*Histoire de la Marine militaire au temps de Louis XV*. Cette année, nous lui donnons le prix Le Dissez de Penanrun pour un travail qui fait suite au précédent, *la Marine militaire au temps de Louis XVI*. Ce volume plein de documents nouveaux puisés surtout aux archives de la Marine, nous donne le récit des brillantes opérations de la guerre d'Amérique, qui succédèrent aux désastres de la guerre de Sept ans causés par l'incurie du gouvernement de Louis XV.

Sur le montant de la fondation Michel Perret, destinée à récompenser des ouvrages historiques, l'Académie attribue quatre récompenses de 500 francs chacune.

M. Louis Eisenmann, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Dijon, en obtient une pour un livre sur le *Compromis austro-hongrois de 1867*. Nul n'avait jusqu'ici abordé ce sujet difficile et compliqué avec une connaissance aussi exacte et aussi complète des sources originales. L'auteur y étudie les rapports de l'Autriche et de la Hongrie dans le passé et dans le présent, sans s'interdire de donner quelques prévisions sur l'avenir douteux d'un compromis qui ne semble plus en état de maintenir la concorde entre les deux parties de la Monarchie austro-hongroise.

Digitized by Google

Les trois autres récompenses prises sur la fondation Michel Perret, sont attribuées à M. Weber pour son *Histoire de la Compagnie Française des Indes*, qui fait très bien connaître ce que fut cette puissante Compagnie et quel rôle important elle a joué dans l'histoire coloniale de notre pays; à M. Marcel Thibault, pour un travail consacré à *Isabeau de Bavière*, dans lequel il a le grand mérite de ne recourir qu'aux actes originaux, aux chroniques françaises et étrangères, aux documents d'archives, aux œuvres poétiques et satiriques du temps; enfin, à M. Casimir Skryenski pour sa *Biographie d'un gendre de Louis XV, don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme*. Il y raconte comment ce prince paresseux et apathique fut l'instrument de sa mère Élisabeth Farnèse et de sa femme Louise-Élisabeth de France et il y fait voir Louis XV dans le rôle nouveau et piquant de père et de grand-père.

L'Académie décerne encore deux mentions honorables à M. Jacques de Dampierre pour son *Histoire des Antilles françaises* et à M. Pierre Grenier pour ses deux intéressants volumes sur l'*Évolution politique et sociale de l'Empire byzantin*.

C'est l'auteur d'une biographie historique qui reçoit le prix Corbay, consistant dans une rente viagère de 250 francs. M. Vallery-Radot a raconté l'histoire d'un grand savant qui, par ses magnifiques découvertes, par l'exemple de sa vie et par l'influence exercée sur ses disciples (nous aurons aujourd'hui même à proclamer le haut mérite de l'un d'eux), a été, au XIXe siècle, un des bienfaiteurs de l'humanité. Le livre de M. Vallery-Radot, la *Vie de Pasteur*, semble, suivant la très juste remarque de notre confrère, M. de Franqueville, inspiré par une pensée

Digitized by Google

de celui-là même dont ce livre raconte la glorieuse existence : « De la vie des hommes qui ont marqué leur passage d'un trait de lumière, a écrit Pasteur, recueillons pieusement, pour l'enseignement de la postérité, jusqu'aux moindres paroles, aux moindres actes propres à faire connaître les aiguillons de leur grande âme. » L'Académie entend honorer en M. Vallery-Radot à la fois l'écrivain de talent et l'homme de cœur qui s'est donné pour tâche de faire aimer Pasteur et d'honorer sa mémoire.

J'en aurai fini avec ce long palmarès historique, en indiquant que, sur la fondation Bordin, une récompense de 2 000 francs est décernée à M. Lucien Schöne maintes fois déjà récompensé dans les concours académiques, pour un mémoire concernant *les Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789*. Des trois auteurs qui ont pris part au concours sur ce sujet, M. Schöne l'a seul bien compris. S'en tenant strictement aux termes du problème, il s'est abstenu, à la différence de ses concurrents, de suivre pendant tout le XVIIIe siècle l'évolution de notre politique et les vicissitudes de notre activité coloniale. Il établit d'une façon convaincante que, si le domaine colonial que nous avons perdu, était immense, la solidité et la valeur immédiate en étaient assez restreintes.

La Section de philosophie, comme la Section d'histoire, a eu à juger cinq concours. Deux d'entre eux n'ont pas donné de résultat satisfaisant (1).

(1) L'auteur du mémoire présenté pour le prix Crouzet sur la *Théorie*

Digitized by Google

L'Académie continue à M. Pillon le prix Gegner, de 3 000 francs, destiné à un écrivain philosophe sans fortune qui s'est signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique.

Pour le prix Saintour (3 000 francs), le sujet choisi était *l'Attention*. La brièveté même de ce titre que n'accompagnait aucune notice explicative, laissait aux concurrents une grande liberté, mais en même temps ils avaient, ce qui n'est pas facile, à se limiter. Ce sujet a beaucoup plu aux psychologues ; il nous a valu le nombre imprévu de 12 mémoires. Ils sont de très inégale valeur. Deux sont supérieurs à tous les autres : celui de M. Nayrac, attaché au laboratoire de psychologie de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, qui reçoit une récompense de 1 800 francs, et celui de M. Rœrich, pasteur protestant qui en obtient une de 1 200 francs. Le travail de M. Nayrac est le plus complet ; le sujet y est étudié au point de vue de la physiologie, de la psychologie et de la pédagogie. Celui de M. Rœrich atteste une grande aptitude psychologique, mais ressemble trop dans quelques parties à une simple esquisse.

L'Académie avait mis au concours, pour le prix Bordin : *Maine de Biran et sa place dans la philosophie contemporaine*. Il a été présenté deux mémoires. Deux récompenses sont accordées, l'une de 1500 francs à l'auteur du mé-

---

psychologique de l'instinct, n'a pas paru avoir compris le sujet, et l'Académie ne croit pas devoir le proposer pour les concours nouveaux.

Au contraire, elle remet au concours pour le prix du Budget, *la Philosophie de Schopenhauer*. Un mémoire développé a été présenté ; mais il est écrit de telle façon que les membres de la Section de philosophie, malgré tous leurs efforts, n'ont pu en déchiffrer que de rares parties.

Digitized by Google

moire n° 1 qui ne s'est pas fait connaître (1), l'autre de 1 000 francs à M. l'abbé de La Valette-Monbrun, professeur de première dans un collège libre de Paris.

L'auteur du Mémoire n° 1 fait une analyse méthodique et sur certains points approfondie de la doctrine de Maine de Biran. Habitué à se mouvoir parmi les idées philosophiques, il a très bien démêlé quelques-unes des directions principales du maître. Mais il garde un silence presque complet sur la place qu'occupe Maine de Biran dans la philosophie contemporaine et, s'il montre en lui un de nos grands métaphysiciens, il semble avoir oublié qu'il fut aussi un psychologue des plus pénétrants.

M. l'abbé de La Valette-Monbrun ne se borne pas à étudier les ouvrages imprimés de Maine de Biran, il a examiné des manuscrits non publiés et cite un assez grand nombre de textes inédits. Il étudie, d'une façon particulièrement intéressante, l'évolution morale et la vie religieuse du philosophe. Il est regrettable qu'il n'ait pas assez bien déterminé la place de Maine de Biran dans la philosophie contemporaine et qu'il n'ait pas suivi, à travers le XIXe siècle, son idée maîtresse, qui était de concentrer l'attention de la philosophie sur la vie intérieure de l'âme.

Des deux concours ressortissant à la Section de morale, le concours Stassart seul (prix de 3 000 francs) a donné un résultat (2).

(1) Depuis le jour où ce discours a été prononcé, l'auteur de ce mémoire s'est fait connaître. L'auteur du mémoire n° 1 est M. l'abbé Marius Couailhac, docteur ès lettres, à Montpellier, décédé entre le dépôt de son mémoire et le jugement du concours.

(2) Pour le prix du Budget, aucun mémoire n'a été déposé. Le sujet pro-

Les concurrents avaient à présenter une étude sur *Théodore Jouffroy*. Le mémoire déposé, dû à M. Patte, professeur de philosophie au Lycée de Nîmes, obtient une récompense de 1 000 francs. Son travail a de sérieuses qualités et contient une observation consciencieuse de l'œuvre de Jouffroy. Il connaît et met à profit tout ce qui a été écrit sur le sujet. Quelques chapitres, spécialement celui qui est consacré au *Cours de Droit naturel*, font bien comprendre la doctrine et l'enseignement du philosophe. Mais des parties inachevées de la philosophie de Jouffroy sont exposées trop longuement et le portrait du philosophe n'est pas assez vivant. En se reportant au brillant rapport présenté par notre confrère, M. Gebhart, l'auteur apercevra facilement comment aurait pu être rajeuni un sujet souvent traité depuis près de cinquante ans.

La Section d'économie politique (1) a reçu six mémoires pour le concours Rossi. Le sujet était l'*Histoire économique*

posé était : *l'Idée du progrès dans la philosophie française du XVIIIe et du XIXe siècle.*

(1) La Section d'économie politique avait proposé, pour le prix Bordin, la question suivante : *Étudier, au point de vue économique et social, l'influence de l'égalité ou de l'inégalité des fortunes et des conditions sur le développement de la prospérité du pays.* L'insuffisance des deux mémoires présentés sur cet intéressant sujet, déjà une fois mis au concours, a décidé l'Académie à ne pas le proposer de nouveau pour une autre année. Cette question avait été mise, une première fois, au concours en 1903. Cinq mémoires furent présentés, mais aucun ne parut digne d'être récompensé. La question fut proposée de nouveau pour 1905. Deux mémoires ont été déposés. L'un contient un exposé de tout ce qui a été dit ou écrit sur le sujet, mais est dépourvu de conclusions personnelles. L'autre, au contraire, laisse de côté les doctrines exposées, mais résume de la façon la plus concise les opinions personnelles de l'auteur dans une langue qui n'est pas toujours parfaitement intelligible.

Digitized by Google

de la laine. Il faisait, pour ainsi dire, pendant à celui qui avait été donné en 1898 pour le même prix : *Histoire économique du coton*.

Trois des mémoires ont été jugés dignes de récompense. Si chacun d'eux présente des lacunes sur quelques points, en revanche, il y a dans tous les trois, et surtout dans deux d'entre eux, des parties très remarquables; peut-être arriverait-on, en les réunissant, à composer un ouvrage complet et répondant tout à fait aux vues de la Section d'économie politique.

Deux récompenses de 1 500 francs chacune sont accordées à M. Émile Lefèvre, industriel à Reims et à M. Daniel Zolla, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon et à l'École libre des sciences politiques.

Dans l'histoire économique de la laine, en dehors de la partie historique qui se rattache à l'histoire générale de l'industrie, une part doit être faite, au point de vue technique, à la production de la laine et une autre au commerce de la laine proprement dit, ainsi qu'aux différentes industries ayant pour but de transformer la matière première pour l'approprier à nos divers besoins.

M. Émile Lefèvre montre une connaissance approfondie des choses pratiques et contemporaines. La partie consacrée à la production de la laine est la moins satisfaisante, les pays hors d'Europe devenus si importants pour cette production, sont laissés de côté. On sent qu'on est en présence d'un auteur qui connaît mieux les choses de l'industrie et du commerce que l'agriculture.

Le mémoire de M. Daniel Zolla apparaît presque comme la contre-partie de l'étude de M. Émile Lefèvre.

Digitized by Google

Il est l'œuvre d'un agronome distingué, qui s'étend sur la production de la laine, mais semble moins versé dans les questions industrielles et commerciales sur lesquelles il passe assez rapidement.

M. Émile Genty, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, a fait une œuvre très originale, mais il a traité le sujet plutôt en historien et en érudit qu'en économiste. Il s'est attaché surtout au moyen âge et au début des temps modernes, en effleurant seulement le sujet pour le XIXe siècle. L'Académie, prenant en considération la valeur historique de ce travail, lui donne sur le prix Rossi une récompense de 1 000 francs.

C'est aussi un sujet économique qui avait été proposé pour le prix Blaise des Vosges (de 1 500 francs) : *Du projet de modifications du régime économique de la Grande-Bretagne et de leurs effets probables sur les intérêts français.* Ce sujet paraissait très actuel lorsqu'il a été proposé il y a deux ans, alors qu'un ministre anglais, quittant avec éclat ses fonctions, se décidait à entreprendre une campagne en faveur du retour du Royaume-Uni au régime protectionniste abandonné depuis 1846. Mais la campagne ainsi commencée va presque certainement s'achever sans succès, et la Grande-Bretagne restera fidèle au libre-échange, qui a tant contribué ,depuis un demi-siècle, à son puissant développement industriel et commercial. Aussi le sujet proposé pour le concours Blaise des Vosges a-t-il perdu tout intérêt pratique actuel. « Tel est, nous a justement fait remarquer notre confrère, M. Paul Leroy-Beaulieu, le sort des questions dites d'actualité; elles passionnent un moment l'opinion publique; puis, il advient que, brusquement,

Digitized by Google

comme des bulles de savon, elles crèvent et se dissipent. »

Il peut être, toutefois, instructif de rechercher, à titre d'hypothèse, quelle répercussion aurait, sur les intérêts français, un retour de la Grande-Bretagne à une politique de protection douanière.

Une récompense de 1 000 francs est attribuée à l'auteur du mémoire déposé, qui ne s'est pas fait connaître.

Il a consacré plus de la moitié de son travail (290 pages) à démontrer les chances de succès du projet Chamberlain. Cela ne présente plus d'intérêt. Du moins, fournit-il des indications très instructives sur les directions du commerce franco-anglais et sur son avenir.

S'il est dangereux pour l'Académie de choisir ne serait-ce que deux ans à l'avance des questions dites d'actualité, il l'est, à plus forte raison, pour nos donateurs de nous lier à perpétuité en indiquant des sujets, dont l'intérêt, quelque réel qu'il soit à un certain moment, est destiné à diminuer ou même à disparaître.

Ce n'est pas assurément, ce qui s'est produit pour le sujet assigné au plus ancien de nos prix.

En 1834, deux ans à peine après le rétablissement de notre Académie, M. Félix de Beaujour créait un prix quinquennal de 5 000 francs pour le meilleur ouvrage sur la solution de cette double question :

Quels sont les meilleurs moyens de prévenir la misère dans les divers pays, mais plus particulièrement en France, et là où l'on n'a pu la prévenir, quels sont les meilleurs moyens de la soulager?

Digitized by Google

Avec une remarquable intuition, M. Félix de Beaujour apercevait l'un des plus vastes et des plus difficiles problèmes qui devait tourmenter la fin du XIXe siècle, comme il tourmente le siècle actuel.

Mais la misère affecte des formes trop variées, les moyens proposés pour la combattre sont eux-mêmes trop divers et trop nombreux pour qu'on puisse demander à des concurrents d'étudier toutes les faces du problème. Aussi l'Académie choisit-elle dans cette vaste question des sujets restreints; elle fait porter le concours tantôt sur une de nos nombreuses misères sociales, tantôt sur les avantages et les inconvénients de certains systèmes d'assistance ou de prévoyance.

Cette année, c'est à l'alcoolisme que le concours **Félix** de Beaujour était consacré. Il s'agissait de déterminer les *meilleurs moyens de défense contre l'alcoolisme considéré comme cause de misères physiques et morales.*

Notre but était de faire établir une sorte d'inventaire méthodique, aussi complet que possible, des divers moyens légaux et moraux, privés et publics, proposés ou employés en France et dans les pays étrangers, pour combattre cette plaie sociale qui, comme l'a dit Gladstone, décime plus que la famine et la peste, tue plus que la guerre et fait plus que tuer, elle déshonore.

La lutte contre l'alcoolisme est aujourd'hui l'objet des plus vives préoccupations des médecins, des moralistes, des jurisconsultes, des économistes et de tous ceux qui pensent à l'avenir du pays. Aussi avons-nous reçu le nombre exceptionnel de 28 mémoires.

L'Académie rend hommage aux efforts faits par tous

Digitized by Google

les concurrents et, à raison de la valeur de plusieurs de ces travaux, elle ajoute au prix Félix de Beaujour de 5 000 fr. une somme disponible de 1 500 francs.

Elle décerne quatre récompenses, l'une de 2 500 francs à M. le docteur Viaud, l'autre de 2 000 francs à M. le docteur Rouxel, enfin deux récompenses de 1 000 francs chacune à M. le docteur Plicque et à l'auteur du mémoire n° 10 dont le nom ne nous a pas encore été révélé (1).

Le fondateur du prix Audiffred nous a laissé une grande liberté dans nos choix en se bornant à indiquer que ce prix doit être attribué aux *ouvrages imprimés les plus propres à faire aimer la morale et la vertu et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.* Le nombre des ouvrages qui satisfont à ces conditions, est considérable. Aussi avons-nous appris, avec plaisir, que le montant du prix Audiffred, jusqu'ici de 5 000 francs, s'élèverait, cette année, à 8 000 francs, pour être, à partir de 1906, porté définitivement à 10 000 francs chaque année.

Nous répartissons le montant de ce prix entre neuf auteurs, pour des ouvrages qui, pour la plupart, sont des livres de philosophie morale ou d'histoire, ou des études relatives aux questions coloniales devenues d'une si haute importance pour l'avenir de notre pays.

MM. Rauh, chargé de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, et M. Bouglé, professeur

(1) Depuis le jour où ce discours a été prononcé, l'auteur de ce mémoire s'est fait connaître. L'auteur du mémoire n° 10 est M. Vasnier, à Giberville (Calvados).

Digitized by Google

à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, obtiennent chacun une récompense de 1 000 francs : le premier pour son livre, *l'Expérience morale*, le second pour son ouvrage, *la Démocratie devant la science*.

M. Rauh, dont l'Académie a déjà récompensé un livre sur *la Méthode dans la psychologie des sentiments*, a cherché dans son nouveau volume, à poser les bases d'une morale autonome qui ne serait ni purement rationnelle, ni purement empirique. Son livre est l'œuvre d'un penseur original, qui se fait une croyance morale, en restant rigoureusement fidèle à la méthode scientifique.

Celui de M. Bouglé est aussi plein d'originalité. L'auteur s'efforce de montrer notamment que, si la démocratie est l'égalité, l'égalité n'existe pas dans la nature, mais qu'il n'y a, du reste, nulle raison d'assimiler l'homme à la nature, et il repousse tout rapprochement entre la société et l'organisme, entre la sociologie et la biologie.

M. Léon Cahen, professeur d'histoire au Lycée de Reims et M. Debidour, inspecteur général de l'instruction publique, reçoivent chacun une récompense de 1 000 francs pour une monographie historique.

M. Léon Cahen a écrit sur *Condorcet* un livre solide et qui restera. En laissant de côté les travaux purement scientifiques du dernier des encyclopédistes, il fait revivre l'homme politique, le penseur, le philosophe républicain. Il trace et explique le plan de réformes que Condorcet avait conçu avant 1789 et étudie son rôle à la Commune, à la Législative, à la Convention. M. Léon Cahen, sans négliger les autres sources, a particulièrement consulté les précieux papiers de Condorcet, déposés à la Biblio-

Digitized by Google

thèque de l'Institut et en a fait un classement méthodique.

M. Debidour, que l'Académie a déjà récompensé pour une *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France*, nous a donné l'attachante biographie d'un homme de guerre, *le général Fabvier*, dont la vie fut particulièrement agitée. Il accompagna Gardanne en Perse, où il organisa l'artillerie du shah, suivit Marmont en Espagne, lutta en France contre le gouvernement de la Restauration, défendit l'Acropole d'Athènes contre les Turcs, puis organisa l'armée grecque et l'armée danoise. Le récit très vivant de cette carrière si bien remplie est fondé sur de nombreux documents manuscrits et imprimés.

Ce n'est pas l'histoire d'un homme de guerre, c'est celle d'une guerre que M. Guillon a racontée dans un volume qui reçoit aussi une récompense de 1 000 francs. Il a le premier détaché, des guerres napoléoniennes, la funeste guerre d'Espagne. Ayant parcouru et étudié le pays, il la place dans son cadre particulier et il constate que, comme il est trop souvent arrivé dans nos défaites, ce sont les chefs, non les soldats, qui doivent en porter la responsabilité.

Les contemporains ignorent souvent ou oublient promptement les événements qui se sont passés de leur temps. Il importe de mettre entre leurs mains des livres qui leur permettent de les connaître ou de les retrouver facilement. De plus, il est utile, au point de vue de l'histoire future de notre temps, que les événements actuels soient constatés d'une façon précise et claire. L'*Année politique*, dont un volume paraît annuellement depuis 1875, répond à ce double dessein. Aussi l'Académie décerne-t-elle, sur le

Digitized by Google

montant du prix Audiffred, une récompense de 1 000 francs à M. Bonefous (Georges) qui, sous le pseudonyme d'André Daniel, publie actuellement cet utile recueil.

M. le capitaine de vaisseau Lenfant et M. Fallot, professeur à l'École d'agriculture coloniale de Tunis, reçoivent deux récompenses, le premier de 1 000 francs, l'autre de 500, pour des ouvrages touchant aux questions coloniales.

M. Lenfant a, par un de ses voyages, montré que, pour arriver au Tchad, il est un chemin plus court et moins dangereux que celui du Congo-Oubangui.

M. le commandant Lenfant, qui est un savant et un vaillant soldat, semble, d'après le récit de son exploration (*la grande route du Tchad*), comprendre que le devoir d'un État civilisé, surtout d'un État démocratique comme la France, est de s'imposer aux indigènes par la persuasion et d'user toujours d'humanité. Ces idées méritent d'être signalées et recommandées aux méditations de nos gouverneurs coloniaux. Ce sont celles qu'avait si admirablement appliquées au Congo le grand explorateur dont la France déplore la perte récente.

Pour bien coloniser, il importe d'avoir une méthode de colonisation préétablie. Aussi M. Fallot, dans son livre *l'Avenir colonial de la France*, s'est-il proposé de déterminer la méthode rationnelle d'exploitation qu'il serait désirable d'appliquer à nos colonies. Il entrevoit, non sans raison, dans un avenir prochain, la formation d'une science coloniale, et il expose quelques principes dont l'observation pourrait sans doute être fort utile à nos fonctionnaires et à nos colons.

Les colonies et la marine militaire ont toujours eu

Digitized by Google

ensemble des liens intimes. C'est à un livre traitant d'un sujet intéressant la marine de guerre qu'est attribué encore, sur le montant du prix Audiffred, une récompense de 500 francs. Dans son ouvrage *Nos bâtiments de guerre et leurs ancêtres*, M. Maurice Delpeuch, lieutenant de vaisseau, après avoir montré l'évolution qu'ont subie les noms des bâtiments de guerre (1), retrace les glorieuses destinées de onze de nos anciens vaisseaux de ligne dont les noms figurent encore dans la flotte. L'entrain avec lequel M. Delpeuch raconte cette histoire navale, prouve, qu'à un haut degré, il unissait à l'amour de son métier l'amour de la patrie. C'est au passé qu'il me faut parler; le lieutenant de vaisseau Delpeuch est mort avant que, dans cette séance, son mérite ait été proclamé.

La plupart des fondations, grâce auxquelles l'Académie distribue des prix, visent des ouvrages manuscrits ou imprimés. Mais, de plus en plus, des libéralités lui sont faites qui nous permettent de signaler à l'attention publique et de récompenser soit des actes de dévouement, soit des œuvres d'assistance et de prévoyance.

Le prix le plus important dont nous disposons dans cet ordre d'idées, est le prix François-Joseph Audiffred; il est destiné *aux plus beaux, aux plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient.*

(1) Ils ont été tour à tour des noms de saints ou de saintes, des noms d'animaux, des noms tirés des qualités qu'un vaisseau de guerre doit avoir pour lutter avec succès contre les ennemis (*l'Intrépide*, *l'Indomptable* par exemple). Aujourd'hui, on choisit surtout des noms de victoires ou de grands hommes.

Digitized by Google

Ce prix annuel de 15 000 francs est attribué, cette année, à M. le Dr Calmette, Directeur de l'Institut Pasteur de Lille, professeur de bactériologie à l'Université de cette ville.

Ce savant, élève de Pasteur, a subi pleinement l'influence scientifique et morale du maître et compte déjà, à l'âge de 42 ans, de nombreux et éclatants services rendus à la fois à la science et à l'humanité.

Après avoir fait, comme membre du corps de santé de la marine, la campagne de Chine, dans l'escadre de l'amiral Courbet, M. le Dr Calmette fut chargé de la direction de l'Institut antirabique de Saïgon. Ne se bornant pas à y appliquer les découvertes déjà faites, il y découvrit lui-même, non sans courir de grands périls, un sérum antivenimeux qui rend d'inappréciables services dans des régions infestées par de redoutables reptiles.

Puis, il y a onze ans, sur la désignation de Pasteur et du Dr Émile Roux, M. le Dr Calmette fut appelé à organiser et à diriger l'Institut Pasteur de Lille, fondé par souscription publique.

Dès lors, il s'est consacré sans trêve ni repos à tirer de ses recherches personnelles ou de celles d'autrui tout ce qu'elles pouvaient produire pour lutter contre les maladies les plus graves qui désolent les centres populaires et déciment les travailleurs des centres industriels. A l'Institut Pasteur de Lille, il a créé des services pour la préparation des sérums et des vaccins, en même temps que des laboratoires de recherches pour la solution de problèmes se rattachant à la médecine, à l'agriculture et à l'industrie.

Les eaux du Nord, souillées par les usines et les fabriques, constituent un grave danger pour la santé

Digitized by Google

publique. Jusqu'ici, les tentatives faites pour leur purification avaient été vaines. Là où tous ont échoué, M. le Dr Calmette a réussi.

C'est lui aussi qui a déterminé les moyens de combattre et de vaincre une terrible maladie, l'ankylostomiase, dont sont victimes de nombreux ouvriers mineurs. Il a organisé des dispensaires d'hygiène sociale, pour y traiter les malades, et surtout pour former, parmi les mineurs eux-mêmes, des moniteurs d'hygiène, qui démontrent à leurs camarades les dangers du mal et leur enseignent les précautions à prendre pour l'éviter.

La tuberculose fait, dans la région du Nord, de grands ravages. M. le Dr Calmette s'est attaqué au terrible mal.

Convaincu que les dispensaires ont le précieux avantage de lutter contre la maladie dès qu'elle s'annonce et de contribuer à l'éducation hygiénique des malades, il a créé à Lille un dispensaire antituberculeux qui est un modèle. Aux salles de consultation, qui en forment la partie principale, il a annexé une chambre de radiographie et une vaste blanchisserie pour le linge des malades. Là aussi, il a recours à un service d'enquêteurs, qui, se transportant chez les malheureux, contribuent à répandre les notions d'hygiène sociale les plus propres à éviter la diffusion du mal.

Enfin, sur la mission qui lui a été confiée par la Ligue du Nord contre la tuberculose, il a organisé un sanatorium d'après ses idées personnelles. C'est cet établissement qu'a inauguré au mois d'octobre dernier M. le Président de la République, à Montigny-en-Ostrevent. Le sanatorium Calmette n'est pas une maison unique ressem-

Digitized by Google

blant plus ou moins à une caserne ou à un hôpital. C'est un véritable village composé de nombreuses maisons simples et aménagées d'après les règles de l'hygiène moderne, pour recevoir toute une famille. Ce sanatorium familial, en assurant le bienfait de la cure d'air, a l'avantage de ne pas enlever le malade à l'affection des siens.

L'œuvre de dévoûment de M. le Dr Calmette, qui, certes, n'est pas terminée, a été caractérisée en des termes bien justes par notre confrère, M. Liard, dans son rapport sur le prix Audiffred. « Les dévoûments, dit-il, se présentent sous des formes diverses. Il en est de brefs qui jaillissent comme un éclair. Il en est de continus qui se répandent en nappes. En tous l'individu se donne. N'est-ce pas le cas pour cette vie en plein épanouissement qui va sans cesse de la science à l'action sociale, revient à la science, s'y recharge et retourne à l'action sociale, toujours utile, toujours bienfaisante, toujours désintéressée? »

Le prix Jules Audéoud nous procure, comme le prix Audiffred, la satisfaction de récompenser des actes de dévoûment. Ce prix de 12000 francs, est attribué, sous forme de médailles d'or, tous les quatre ans, *soit à des ouvrages imprimés, soit à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières et au soulagement des pauvres.* — Nous décernons, cette année, neuf médailles d'or Audéoud.

Deux de ces médailles sont accordées à des personnes qui ont, avec le dévoûment le plus méritoire, contribué

Digitized by Google

à la fondation d'œuvres d'une grande utilité pour les travailleurs des villes ou des campagnes.

C'est des ouvriers des villes que s'occupe Mlle Chaptal.

S'inspirant des idées de M. le Docteur Calmette, elle a organisé et dirige à Paris plusieurs dispensaires antituberculeux.

Dès 1895, elle s'est attachée au dispensaire de la rue du Général-Foy et n'a pas tardé à en devenir l'âme. Mais ce n'est pas dans les quartiers habités par les heureux du monde que des établissements de cette nature sont utiles. Aussi Mlle Chaptal a-t-elle successivement créé des dispensaires antituberculeux à Plaisance, à Grenelle et à la Villette en remplacement du dispensaire de la rue du Général-Foy. Toujours présente, elle distribue des vêtements, des bons d'aliments et elle sait par ses paroles rendre le courage aux désespérés. A chaque dispensaire, elle a fait, en suivant l'exemple qui lui venait de Lille, annexer un laboratoire de bactériologie et elle a organisé un lavoir spécial pour le linge des malades.

L'entassement d'un grand nombre de personnes dans des locaux malsains est un des agents les plus actifs de la tuberculose. Résolue à la combattre, Mlle Chaptal a fait construire à Plaisance une maison saine et bien distribuée pour y loger des familles ouvrières nombreuses.

Ces œuvres diverses méthodiquement coordonnées ont eu d'excellents résultats que la statistique révèle. A Plaisance, le quartier d'élection de Mlle Chaptal, parce qu'il est un des plus pauvres de Paris, les victimes de la tuberculose pulmonaire et de la bronchite chronique ont, en cinq ans, diminué dans de notables proportions : le chiffre en

Digitized by Google

est descendu de 90,90 pour 10 000 habitants à 49,60.

Mlle Chaptal a fait porter aussi son activité bienfaisante sur la situation des femmes enceintes ou récemment accouchées.

Trop souvent, les ouvrières sur le point d'avoir un enfant, doivent quitter leur habitation et confier à des voisines, qui n'ont pas le temps de les surveiller, les enfants qu'elles laissent au logis. Le père ne compte pas, il travaille au dehors et rentre à la nuit. Pour porter remède à cette si lamentable et si fréquente situation, Mlle Chaptal a créé, en 1901, à Plaisance, l'*Assistance maternelle et infantile*. Des médecins viennent chez elles examiner les femmes enceintes ou récemment accouchées, les guident dans les soins à prendre et leur prescrivent des médicaments qui sont fournis gratuitement. La directrice distribue du lait pour la mère et les enfants; la distribution s'est élevée à 24 000 litres en 1903.

Mais Mlle Chaptal ne fait rien à moitié : quand elle a créé une institution, elle lui en annexe bientôt d'autres pour la compléter et l'améliorer. Elle a constitué une classe spéciale pour des gardes-malades, qui, initiées aux pratiques de l'asepsie, soignent les femmes en couches. Ainsi, les accouchements à domicile sont plus nombreux et bon nombre de femmes traversent cette crise sans quitter leur logement, sans abandonner leur mari et leurs enfants.

Ce résultat si heureux ne serait pas obtenu si l'ouvrière ne pouvait, pendant le temps où elle reste chez elle, gagner quelque peu sa vie. Mlle Chaptal a organisé tout un système de petits travaux à domicile, et les accouchées gagnent 1 fr. 50 par jour.

Digitized by Google

Enfin, Mlle Chaptal a fondé dans le quartier de Plaisance une maison-école d'infirmières.

Tel était au mois de juillet dernier le bilan des institutions diverses dues à cette noble femme. Est-il encore complet aujourd'hui ? je ne saurais l'affirmer. Son activité est si grande, son esprit d'invention si fertile quand il s'agit de venir en aide aux malheureux qu'on cesse promptement d'être au courant du bien qu'elle fait. Elle aussi se dépense sans compter et trouve toujours quelque chose de plus à donner d'elle-même.

M. Émile Duport a consacré une grande partie de sa vie à l'amélioration du sort des classes agricoles.

Profitant de la loi sur les syndicats professionnels, alors toute récente, il organisa, en 1887, le syndicat agricole de Belleville-sur-Saône. Bientôt, il provoqua la création de syndicats similaires et en forma l'Union Beaujolaise. Puis, par son influence, plus de 300 syndicats furent constitués et groupés dans l'Union agricole du Sud-Est. Étendant ses efforts à toute la France, il a constitué l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France. Enfin, il a organisé la coopération agricole qui procure à bon compte aux travailleurs de la terre, des ustensiles, des engrais et des matières premières. Mais il ne suffit pas de procurer aux agriculteurs le moyen d'acheter à meilleur marché des outils et des engrais. M. Duport est un adepte fervent de la mutualité et des institutions de prévoyance. Isolés, les agriculteurs ne peuvent rien contre les fléaux de toutes sortes qui les menacent. M. Émile Duport s'est employé à fonder des Sociétés de secours mutuels, des associations d'assurances pour les vieillards

Digitized by Google

et les orphelins, des caisses de crédit agricole, des caisses d'assurance contre la grêle. A l'Union syndicale du Sud-Est dont il est le fondateur se rattachent 307 syndicats agricoles, groupant plus de 300 000 adhérents, une société coopérative agricole, 42 sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, 29 caisses de retraite, 24 caisses de crédit agricole mutuel.

L'Académie accorde 2 médailles d'or Audéoud à des établissements industriels, pour des institutions créées dans l'intérêt de leurs ouvriers et employés.

Deux sociétés, la Société de la raffinerie Say et la Société des houillères d'Épinac (Saône-et-Loire), ont, depuis de longues années, organisé et fait fonctionner avec un plein succès toute une série d'institutions de prévoyance et d'assistance. C'est ainsi que leurs ouvriers reçoivent, après un certain temps de service, un supplément de salaire, qui leur sert à supporter la charge toujours si lourde des loyers, que des pensions sont payées aux ouvriers qui sont restés attachés à l'établissement pendant un temps déterminé et que l'âge ou les infirmités empêchent de travailler.

Il est très intéressant, sans s'arrêter au mécanisme de ces institutions, de constater l'influence qu'elles ont eue sur les sentiments des travailleurs et sur leurs rapports avec leurs patrons. A cet égard, nous avons pu recueillir les déclarations des intéressés eux-mêmes.

Un accord complet règne entre les patrons et leurs ouvriers. Les mineurs d'Épinac ont reconnu dans une lettre de remercîments adressée au directeur de la

Digitized by Google

Société qu'il a su acquérir la confiance et l'estime de ses subordonnés (chose, disent-ils eux-mêmes, qui n'est pas facile). Aussi les grèves sont-elles presque inconnues dans ces établissements ou y sont-elles de très courte durée.

Ce n'est pas tout; le personnel y est d'une stabilité exceptionnelle et les ouvriers, employés pendant de longues années aux mêmes travaux, acquièrent, avec une connaissance complète de leur métier, une grande dextérité. Les qualités des ouvriers contribuent à soutenir la réputation des produits.

Ainsi, les dépenses que s'imposent les patrons dans l'intérêt de leur personnel, sont, dans une large mesure, ce que les économistes appellent des dépenses productives.

Que n'y a-t-il en France un plus grand nombre de tels ouvriers et de tels patrons! Les questions sociales ne seraient sans doute pas résolues pour cela; la solution en serait, du moins, rendue plus facile.

La *Société des jeunes économes,* la *Société des visiteurs* et la *Société Franklin,* qui ne se rattachent à aucun établissement industriel, reçoivent aussi chacune une médaille d'or Audéoud.

La *Société des jeunes économes* est ancienne, la fondation en remonte à 1823. Elle a pour but d'associer le plus grand nombre possible de jeunes filles aisées et d'arriver, par la réunion de leurs économies, à élever, à instruire et à soulager des jeunes filles pauvres domiciliées à Paris. Les enfants reçues dans l'établissement y restent jusqu'à

Digitized by Google

leur majorité. Elles suivent les classes qui y sont organisées et, à partir de l'âge de 12 ans, elles y apprennent le métier de lingère ou de couturière. A leur sortie, chacune reçoit une somme de 150 à 200 francs qui se joint à leurs économies déposées à la Caisse d'épargne. Près de 4000 jeunes filles ont été ainsi élevées et instruites grâce à la Société des jeunes économes. Presque toutes, assure-t-on, sont mariées et bonnes mères de famille.

La *Société des visiteurs* est de date beaucoup plus récente; elle a été fondée à Paris en 1896, sous la présidence d'honneur de notre confrère de l'Académie française, M. Sully Prudhomme. Cette société vient en aide à des personnes mises hors d'état, par suite de circonstances imprévues, de subvenir momentanément à leurs besoins, et qui peuvent, grâce à un appui temporaire, échapper à la misère. Beaucoup de membres, surtout des jeunes gens, ne se bornent pas à jouer un rôle passif en versant leurs cotisations; ils font des enquêtes sur les causes de la gêne et sur la situation des personnes signalées à leur sollicitude, visitent les familles qui leur sont confiées et s'emploient de leur mieux à leur relèvement. En cas de chômage, la Société s'efforce de trouver une place à l'intéressé. En cas de maladie du chef de famille, des soins gratuits sont donnés par des médecins et des médicaments sont fournis gratuitement au malade. En 1904, le nombre des enquêtes a été de 1050 et des emplois ont été procurés à 234 personnes.

Ce n'est pas contre la misère, mais contre d'autres maux, qui trop souvent l'accompagnent ou la produisent, l'ignorance et les distractions malsaines, que la Société Franklin

Digitized by Google

a pour objet de lutter. Fondée en 1868, cette société se propose, en dehors de tout parti, d'école et de secte, de contribuer à la diffusion des bons livres, à l'instruction et à l'éducation morale du peuple.

Elle atteint ce but à l'aide de moyens multiples. Elle donne gratuitement à tous ceux qui les lui demandent des renseignements pratiques pour la fondation et le fonctionnement des bibliothèques populaires, scolaires et militaires. Elle distribue des catalogues arrêtés par le Conseil d'administration pour diriger les bibliothèques dans l'emploi de leurs ressources. Elle s'offre comme intermédiaire pour les achats de livres et fait bénéficier les bibliothèques des remises qui lui sont accordées par les éditeurs. Elle donne enfin elle-même des livres.

Depuis 27 ans, la Société Franklin a distribué 135 000 volumes et de nombreux périodiques. Elle a fourni, comme intermédiaire gratuit, 600 000 volumes d'une valeur de 1 800 000 francs.

A partir de 1870, la Société Franklin a appliqué une notable partie de ses efforts aux bibliothèques militaires. L'argent et les livres faisant défaut, la Société Franklin a ouvert, en 1874, une souscription spéciale qui a permis de réunir une somme de 100 000 francs. Elle a contribué à la fondation de 408 bibliothèques de casernes, de détachements, de pénitenciers militaires. Les officiers ne cessent de s'adresser à la Société Franklin et ils reconnaissent, dans de nombreuses lettres, que les livres, en même temps qu'ils instruisent les soldats, les détournent du cabaret. Ils ajoutent que l'existence d'une bibliothèque a fréquemment sur la discipline les plus heureux effets.

Digitized by Google

Entre les livres et les institutions il y a souvent un lien intime, et il faut rendre hommage à la haute pensée de la fondatrice du prix Audéoud qui l'a conduite à les comprendre dans un même acte de libéralité. Les institutions les plus utiles sont souvent dues aux idées que leurs généreux créateurs ont puisées dans des livres et aux sentiments qu'ils leur ont inspirés.

Pour tenir compte de la volonté exprimée par la fondatrice du prix Audéoud, nous avons fait aux livres une certaine part.

Deux médailles d'or Audéoud sont accordées à M. le Dr Rénon, agrégé à la Faculté de Médecine, médecin des hôpitaux de Paris, pour son ouvrage : *Les Maladies populaires, étude médico-sociale*, et à M. Louis Rivière, pour son livre, *La Terre et l'atelier, jardins ouvriers*.

M. Rénon reproduit les leçons qu'il a faites à la Faculté de Médecine de Paris, en 1904, sur les maladies populaires, c'est-à-dire sur celles qui déciment et atteignent surtout les pauvres, les maladies vénériennes, l'alcoolisme et la tuberculose. Après avoir décrit chacune de ces trois classes de maladies en elles-mêmes, il en recherche les causes morales. Il montre que, par leur fréquence et le nombre de leurs victimes, elles sont devenues de véritables dangers, non seulement pour l'individu, mais pour la famille, pour la nation, pour la race. Puis, il explique d'une façon précise et attachante les divers moyens d'ordre moral, législatif ou social employés ou proposés pour les combattre. Ce livre fait bien comprendre toute l'étendue des trois périls qu'il signale, et prouve que l'une des tâches principales des pouvoirs publics et

Digitized by Google

des particuliers soucieux du bien général doit être, aujourd'hui, de le lutter résolûment contre eux. C'est une noble tâche à laquelle s'emploient des savants, des hommes et des femmes dévoués ; j'aieu déjà l'occasion de le constater en parlant de M. le Dr Calmette, j'y revenais en rendant compte des résultats du concours Félix-Beaujour sur l'alcoolisme, et je le proclamais tout à l'heure encore en dressant la liste des bienfaits de Mlle Chaptal.

Les jardins ouvriers dont M. Louis Rivière traite dans son livre, ont, avec les maladies populaires, un rapport étroit. Les ouvriers de l'industrie habitant dans les villes se laissent trop souvent, pendant leurs heures ou leurs journées de repos, entraîner au cabaret. Ils deviennent alcooliques et l'alcoolisme mène fréquemment à la tuberculose et à l'aliénation mentale. D'intelligents philanthropes estiment que, pour porter remède à ce mal si grave, il faut, dans les heures de liberté qui leur sont laissées, ramener les ouvriers à la culture de la terre. Des communes, des associations, des personnes généreuses concèdent à cette fin, gratuitement ou pour de faibles redevances, à des ouvriers des jardins situés dans le voisinage des villes. Occupés à cultiver leurs jardins, les concessionnaires ne fréquentent plus les cabarets et le nombre des victimes de l'alcoolisme et de la tuberculose diminue en même temps que les produits des jardins sont un supplément de bien-être pour la famille. M. Louis Rivière fait connaître ce qui a déjà été fait en France pour développer les jardins ouvriers et constate les résultats heureux obtenus dans quelques villes. Il plaide chaleureusement une cause pour laquelle il a déjà lui-même beaucoup fait.

Digitized by Google

Deux autres prix, les prix Maisondieu et Carlier, ont des objets analogues à celui du prix Audéoud.

Le prix Maisondieu (de 3000 francs) décerné tous les deux ans à l'auteur ou *fondateur d'une œuvre ayant contribué ou pouvant contribuer à l'amélioration du sort des classes ouvrières*, est attribué, par moitié, à M. Charles Rayneri et à M. Cavé.

M. Charles Rayneri a fondé, sur le modèle des institutions similaires de l'Allemagne et de l'Italie, la Banque de crédit populaire de Menton, le meilleur type de nos institutions de crédit populaire urbain. Il a favorisé dans le Midi de la France la création de nombreuses associations du même genre et il est un des fondateurs du centre fédératif de crédit populaire qui fortifie ces associations en établissant un lien permanent entre elles. M. Rayneri a ainsi joué un rôle capital dans l'extension du crédit populaire dans notre pays et, par suite de ses efforts, la France aura peut-être un jour dans ce domaine une situation qui ne sera pas inférieure à celles de l'Allemagne et de l'Italie.

La mutualité est l'objet d'un développement constant qui atteste combien l'esprit d'épargne se répand dans les classes populaires. Mais, pendant longtemps, elle ne faisait de recrues que parmi les adultes. Aujourd'hui, le mouvement mutualiste s'étend jusqu'aux enfants des écoles primaires. C'est à M. Cavé, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, qu'il faut en reporter l'honneur; il a créé en 1881 la première mutualité scolaire à Paris dans le quartier de la Villette. Cet exemple a été suivi avec une extraordinaire rapidité à Paris et dans un grand nombre de communes. Aujourd'hui, les mutualités scolaires,

Digitized by Google

les petites Cavé, selon l'expression populaire, atteignent en France le chiffre de 1772, comptant 712 000 adhérents. Le total des versements dépasse quatre millions de francs provenant de cotisations qui, pour chacun, ne sont pas supérieures à 10 centimes par semaine.

L'Académie accorde une mention honorable à M. Varlez, l'un des principaux fondateurs de l'œuvre du fonds de chômage gantois. Cette institution peut guider dans la difficile recherche des moyens ayant pour but d'assurer les ouvriers contre les conséquences du chômage involontaire. Les bons résultats déjà obtenus constituent un titre sérieux pour celui qui a conçu et réalisé cette œuvre; mais, on doit le reconnaître, l'expérience est de trop courte durée pour être encore absolument décisive.

Le prix Carlier, d'une valeur de 1 000 francs, est destiné à *l'œuvre qui est de nature à améliorer la condition morale de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris*. Grâce à un reliquat d'une année antérieure, nous disposons d'une somme supplémentaire de 1 000 francs. Nous partageons par portions égales la somme de 2000 francs en décernant deux prix, l'un à Mme Doria Marie et à Mme la princesse Lubomirska, l'autre à M. et à Mme Henri Rollet.

Mme Doria Marie et Mme la princesse Lubomirska ont, en 1896, fondé à Paris, une société de patronage des aliénés guéris. Elle a pour but de suivre les malheureux qui sortent des asiles et de les aider à se faire une place régulière dans le monde (1).

(1) Cette société, qui n'a pu fonctionner complètement qu'à partir de

Digitized by Google

M. et Mme Henri Rollet se sont consacrés à la guérison d'un autre genre de misère. Ils recueillent, moralisent, placent et patronnent les jeunes garçons abandonnés ou vagabonds. De 1890 à 1904, plus de 15000 garçons de 13 à 18 ans ont été ainsi recueillis et ont pu gagner en travaillant leur nourriture et leur logement. Mais des enfants au-dessous de 13 ans sont aussi laissés sans aide et sans appui. M. et Mme Rollet ont organisé, à côté du patronage de l'adolescence, un local où sont recueillis les plus jeunes; on les envoie à l'école communale et on les place quand ils sont en âge de travailler.

Depuis 1895, nous avons reçu la mission toute spéciale de venir nous-mêmes aux secours de certaines misères très dignes d'intérêt. Mme Carnot nous a chargés de distribuer, chaque année, à l'anniversaire de l'odieux attentat du 24 juin 1894, des secours en argent à des veuves d'ouvriers chargées de famille et particulièrement méritantes. Grâce à la fondation Carnot, nous avons pu remettre, le 24 juin dernier, 75 secours de 200 francs chacun à des veuves d'ouvriers. Nous devons à la fondation Gasne qui complète quelque peu la précédente, d'avoir, en outre, attribué quatre secours d'égale somme à des veuves dont les maris n'appartenaient pas à la catégorie des travailleurs manuels.

Cette attribution de secours nous cause de cruels embarras. Les demandes sont très nombreuses et toutes

1902, a obtenu déjà des résultats si favorables que, dès 1904, le Conseil général de la Seine lui a concédé un terrain destiné à recevoir un établissement plus vaste et mieux construit.

Digitized by Google

presque également dignes d'intérêt. Cette année, nous n'avons pas été saisis de moins de 825 demandes dont 204 pour la seule ville de Paris. Nous devons ainsi, faute de ressources suffisantes, laisser sans les secourir bien des femmes courageuses qui, après la mort de leur mari, montrent la plus louable énergie en élevant à grand'peine de nombreux enfants. Nous souhaitons vivement que de nouvelles libéralités nous mettent à même de réaliser plus complètement l'intention généreuse qui animait la veuve du regretté Président de la République.

Tous les ouvrages, toutes les œuvres ou institutions que j'ai mentionnés, mériteraient, assurément, qu'il en fût parlé avec plus de détails. Mais leur nombre, leur variété, le temps qui m'est compté et le vif désir que j'ai, avec tous ceux qui m'écoutent, d'entendre notre Secrétaire perpétuel, m'imposent une limite. Au surplus, le président doit être, dans cette séance publique annuelle, un rapporteur général qui résume les rapports spéciaux faits, durant le cours de l'année, au nom des sections et des commissions. C'est dans ces derniers rapports, reproduits par nos annales imprimées, que les œuvres diverses de nos lauréats sont appréciées avec toute l'ampleur nécessaire par nos confrères les plus compétents.

Ce que j'ai pu en dire suffit, du moins, pour montrer qu'une féconde activité règne aujourd'hui dans le domaine si étendu des sciences morales. Elle est due certainement, avant tout, au régime de libre discussion sous lequel nous vivons depuis trente ans. Les études de philosophie, de législation, d'économie politique et d'histoire

Digitized by Google

ne peuvent pleinement prospérer qu'avec la liberté de poser et de discuter sans aucune entrave tous les problèmes et de soutenir toutes les doctrines. Le Premier Consul avait bien compris, à la veille de devenir empereur, ce besoin absolu de liberté qu'ont les sciences dont nous avons pour mission de favoriser les progrès : il mutilait l'Institut, fondé par la Convention, en supprimant la classe des sciences morales et politiques, et cette classe ne devait revivre sous le nom d'Académie que trente ans plus tard avec un gouvernement plus libéral.

Mais nos concours ne nous amènent pas seulement à constater la prospérité présente des sciences morales. Ils nous font apprécier aussi le développement des institutions de prévoyance et d'assistance; elles se multiplient en France dans d'énormes proportions, et les services qu'elles rendent sont tels que, lorsqu'il s'agit de signaler les meilleures, en décernant les récompenses mises à notre disposition par de généreux philanthropes, nous sommes souvent arrêtés par l'embarras du choix. Il y a là une conséquence d'un fait qui est tout à l'honneur de notre temps. Sans doute, comme tous ceux qui l'ont précédé, notre âge a ses vices et ses maux. Nous nous en plaignons souvent avec une grande vivacité. Nos plaintes sont bien naturelles, même dans leur exagération, et elles ne sont pas inutiles. Comment nos contemporains se corrigeraient-ils de vices qui ne leur seraient pas signalés? Et n'est-il pas très humain que les maux dont nous souffrons aujourd'hui, nous semblent dépasser tous ceux dont souffrirent nos pères? Mais, à côté de ses défaillances, notre époque a ses incontestables grandeurs. Il

Digitized by Google

est une supériorité éclatante que les esprits les plus chagrins ne sauraient lui refuser. En aucun temps et, on peut le dire sans faux amour-propre, en aucun pays, on n'a fait autant d'efforts de toute nature, on ne s'est livré à autant de recherches scientifiques difficiles et longues pour faire disparaître ou atténuer les misères humaines. Les pouvoirs publics, des associations de toutes sortes, des particuliers s'y emploient à l'envi. Les moyens à appliquer nous divisent, le choix à faire parmi eux est même le sujet de nos discussions les plus fréquentes et les plus vives, mais il y a, du moins, un accord presque unanime sur la nécessité d'établir dans les relations sociales plus de justice et plus d'égalité. N'est-ce pas, après tout, l'un des objets les plus élevés et les meilleurs que les hommes puissent poursuivre ici-bas? Les efforts faits pour l'atteindre, les résultats déjà obtenus et ceux qu'on doit attendre d'un prochain avenir, sont, peut-être, ce qui constribuera le plus à donner une place glorieuse à notre temps dans l'histoire de la civilisation et du progrès.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. ARTHUR DESJARDINS

PAR

M. LOUIS RENAULT

MEMBRE DE L'INSTITUT

Lue dans la séance du 16 décembre 1905

MESSIEURS,

La vie d'Arthur Desjardins n'a pas été, comme celle de quelques-uns de vos confrères, mêlée aux affaires publiques, de telle sorte qu'on ne puisse la raconter qu'en rappelant une période plus ou moins longue, plus ou moins dramatique, de l'histoire même de notre pays. C'est la vie toute simple d'un noble serviteur du droit et de la justice, dans laquelle n'apparaît aucune défaillance et où l'on peut relever, au contraire, une singulière fidélité aux enseignements qu'il avait puisés dans sa conscience et qu'il

Digitized by Google

avait retrouvés dans l'immortel livre *Des devoirs* de Cicéron auquel il a dû l'un des succès de sa jeunesse. Si ses amis ont pu regretter qu'il n'ait pas eu toutes les satisfactions extérieures qu'ils étaient en droit de désirer pour lui, ils ne pouvaient lui souhaiter une carrière mieux remplie, plus honorée de tous, terminée par une fin plus exemplaire, plus digne de servir de modèle aux magistrats, aux jurisconsultes, j'ajouterai et aux chrétiens, ce dernier éloge lui aurait été sensible. Je voudrais ne pas être trop au-dessous de ma tâche et faire partager les sentiments de respectueuse admiration dont je suis pénétré après une étude approfondie de la vie et des œuvres de mon éminent prédécesseur.

Arthur Desjardins était né à Beauvais le 8 novembre 1835. Son père, très honorable imprimeur et directeur d'un journal, sut donner à ses enfants un sentiment élevé du devoir auquel ils restèrent fidèles toute leur vie; s'il était modeste dans ses goûts, il était, comme on l'a dit, ambitieux pour ses fils et cette ambition légitime eut lieu d'être satisfaite. Il avait eu, en effet, un autre fils, Albert, de trois ans plus jeune qu'Arthur. Les deux frères devaient se suivre de près dans leurs études également brillantes, dans leurs premiers succès au sortir du collège, comme plus tard dans votre Académie. Leurs professions furent voisines, puisqu'elles eurent pour objet le culte du droit. La communauté des convictions resserrait les liens du sang et ils eurent toute leur vie l'un pour l'autre l'affection la plus tendre. La mort d'Albert, survenue en 1897, après de longues années de souffrances courageusement

Digitized by Google

supportées, fut une des grandes douleurs de la vie de son frère. Puisque j'ai été naturellement amené à évoquer le souvenir d'Albert Desjardins, qu'il me soit permis de rendre à sa mémoire un hommage reconnaissant. J'ai toujours eu en lui le collègue le plus aimable, le plus bienveillant; il y eut un moment où nos carrières se côtoyèrent : il était mon ancien et quand la politique le rendit à la Faculté de droit, il aurait pu désirer l'enseignement du droit international dont j'étais chargé depuis quelques années; l'offre lui en fut faite et l'acceptation de sa part n'aurait eu, d'après nos usages, rien que de naturel. Il n'y songea même pas et, en galant homme, il ne s'aperçut pas de son désintéressement. Quand on avance dans la vie, on sent davantage le prix d'un trait comme celui-là et j'eus plaisir à le rappeler à M. Arthur Desjardins après la mort de son frère.

Je me contente de mentionner les succès exceptionnels d'Arthur Desjardins au collège de Beauvais, à Sainte-Barbe, à Louis-le-Grand, au Concours général, puis à l'École de droit. Il avait à peine 22 ans qu'il était docteur en droit avec une thèse solide sur la *Théorie des excuses en matière criminelle* et docteur ès lettres avec une thèse latine *De Scientia civili apud Ciceronem* et une thèse française sur *les Confessions de saint Augustin*. A l'École de droit, il avait obtenu une médaille d'or pour un mémoire sur *l'Aliénation et la prescription des biens de l'État, des départements, des communes et des établissements publics dans le droit ancien et moderne*. On voit avec quel bagage de connaissances sérieuses il allait entrer dans la vie active; grâce à ses études littéraires, philosophiques, juridiques, il était

Digitized by Google

préparé à remplir les plus hautes fonctions, à traiter les sujets les plus difficiles et les plus variés. Il avait pris dans sa jeunesse l'habitude d'un travail discipliné, d'un aménagement merveilleux de son temps, grâce auquel il put suffire sans défaillance à des tâches multiples et également lourdes, être à la fois le magistrat le plus appliqué à ses devoirs, le jurisconsulte menant à bien des œuvres considérables, l'académicien assidu et, en même temps, un homme du monde.

Inscrit au stage du barreau de Paris, Arthur Desjardins devenait bientôt secrétaire de la Conférence (1) et se décidait à entrer dans la magistrature. A 24 ans, il était nommé substitut à Toulon où il faisait un apprentissage bientôt terminé, et, deux ans après, il était substitut à Marseille. Son séjour en Provence qui dura plus de douze ans, car du Tribunal de Marseille, il passa à la Cour d'Aix où il fut successivement substitut du procureur général et avocat général, devait avoir une grande importance dans sa vie. Il entra dans une des plus honorables familles du haut commerce de Marseille; une compagne d'élite dont on ne peut trop louer l'affection dévouée et tendre, la sollicitude de tous les instants pour l'homme dont elle était justement fière, lui donna le complément indispensable à la dignité comme au bonheur de la vie privée. Son séjour à Marseille le familiarisa avec les affaires commerciales et maritimes si nombreuses et si importantes dans la cité phocéenne; à la Cour d'Aix, il trouva les grands procès

(1) Voir la remarquable notice consacrée à Arthur Desjardins par M. Maurice Sabatier pour l'*Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à la Cour d'appel de Paris*, 1903.

Digitized by Google

maritimes. C'est ainsi qu'il put amasser des matériaux pour son *Traité de droit commercial maritime* qui devait être son œuvre capitale et lui ouvrir les portes de votre Académie.

A Aix, Desjardins eut comme procureur général un magistrat éminent, M. Merville, qu'il devait retrouver à la Cour de cassation et dont il a fait un bel éloge (1), lui appliquant les paroles de d'Aguesseau (3e mercuriale) : « Qu'est-ce qu'un magistrat? C'est un homme tellement confondu avec la justice qu'on dirait qu'il soit devenu une seule chose avec elle. » Il a toujours gardé le meilleur souvenir de son séjour de près de 10 ans dans cette ville où, disait-il, « le silence des intérêts matériels, les instincts même de cette noble cité, ses respectables habitudes, le haut enseignement qui s'y perpétue, les trésors de son admirable bibliothèque, tout, jusqu'à la majesté des souvenirs, jusqu'aux ombres illustres qui peuplent les murs, nous convie aux travaux intellectuels » (2). Il n'avait certes pas besoin de l'influence d'un tel milieu pour travailler. Son activité intellectuelle se manifesta d'abord par deux importants discours de rentrée consacrés l'un à *Mirabeau jurisconsulte*, l'autre à *Sieyès* et au *jury en matière civile;* ce dernier est particulièrement intéressant. L'idée d'un jury civil, préconisée par Sieyès, venait d'être présentée sous une forme séduisante par Prévost-Paradol dans la *France nouvelle* et il n'était pas inutile d'en montrer tout le danger. Mais il importe surtout de signaler la publication d'un livre sur *les « Devoirs » de Cicéron* qui avait

(1) Notice lue à l'Association des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats de Paris le 18 décembre 1893.

(2) *Éloge de M. Lafaye* qu'il remplaça à l'Académie d'Aix en 1867.

Digitized by Google

été composé à Marseille et la rédaction d'un mémoire sur les *États généraux*, tous les deux couronnés par votre Académie.

Une étude sur « *les Devoirs* » de Cicéron avait été mise au Concours pour 1863. Dix mémoires furent présentés; le prix fut attribué sans hésitation à Arthur Desjardins. La valeur de son travail, au point de vue de l'histoire de la philosophie, a été mise en pleine lumière par le rapporteur, M. Paul Janet, qui signale notamment l'analyse approfondie, très précise et très fine, de l'état de la philosophie et de la morale à l'époque de Cicéron. Vous me permettrez de réserver mon attention à l'exposé de la morale sociale telle que l'entend Cicéron. On y retrouve des vérités essentielles, lieux communs immortels comme la nature humaine, qui, suivant les circonstances du moment, passent inaperçues comme choses banales, ou en prennent un relief saisissant, de telle sorte que des maximes de Cicéron semblent viser des faits qui se passent sous nos yeux et qu'en les énonçant simplement, on peut être accusé de se livrer à des personnalités.

Après avoir comparé le *De officiis* aux autres ouvrages philosophiques de Cicéron, après en avoir signalé les lacunes spécialement en ce qui touche la morale individuelle et la morale religieuse, Arthur Desjardins dit qu' « il est admirable sur nos devoirs généraux envers l'humanité », et il termine ainsi son appréciation : « Cette morale est celle d'un honnête homme dont j'aime passionnément la personne et les écrits. » Ce qui motive cette admiration et ce qui nous la fait partager, c'est que Cicéron ne fut pas

Digitized by Google

seulement un auteur et un moraliste, mais un honnête homme, au pouvoir fidèle à ses idées, étant dans l'essentiel resté d'accord avec lui-même, ce qui n'est pas plus fréquent de nos jours que dans l'antiquité. Dans la campagne entreprise contre Antoine et poursuivie contre le second triumvirat, il alla d'une façon réfléchie au-devant de la mort. « Dans la douzième Philippique, il se déclare prêt à mourir; dans la treizième, il déclare que le dernier des partis à prendre est de se déshonorer pour prolonger la vie (*turpitudinem suscipere pro vitæ cupiditate*). — J'ai si peu de temps à vivre, écrit-il encore à Brutus. Ayant uni l'exemple au précepte, il avait acquis le droit de faire accepter par la postérité ce testament scellé de son sang qui se nomme le *Traité des devoirs*. » J'ai tenu à citer ce passage qui nous explique à la fois l'ardente sympathie avec laquelle Arthur Desjardins a entrepris son travail et le vif intérêt avec lequel nous lisons son ouvrage.

Ce qui caractérise le *De officiis*, ce qui en rend l'enseignement plus accessible à tout le monde, c'est que l'auteur n'est pas à proprement parler un moraliste de profession; c'est un personnage consulaire qui philosophe par accident; c'est essentiellement un homme politique que préoccupent les devoirs sociaux, qui a en vue son fils auquel l'ouvrage est dédié, de sorte que le Traité pourrait être intitulé : « Recueil de préceptes pour les jeunes gens qui se destinent à la vie publique. »

Quelques citations suffiront pour montrer que les enseignements de Cicéron n'ont rien perdu de leur valeur et que le commentateur a su les faire ressortir, parce qu'il en était profondément pénétré lui-même.

Digitized by Google

« Que d'autres se demandent s'il est des devoirs envers « la patrie! Le moraliste croirait faire injure à Rome s'il « posait une semblable question. Nos parents et nos en- « fants nous sont chers, dit-il, nos proches et nos amis « nous sont chers; mais l'amour de la patrie contient en « soi tous les autres; qui peut hésiter pour elle à braver « la mort? Il est d'autant plus grand le forfait de ces « hommes qui déchirent la patrie de leurs mains crimi- « nelles et mettent tous leurs efforts à la ruiner de fond « en comble. » Quelques philosophes ont essayé de substituer à l'amour de la patrie l'amour de l'humanité. Cicéron sut éviter cette erreur. Il veut bien admettre l'existence de deux patries, mais l'une des deux ne l'est que par métaphore et nos premiers devoirs sont envers l'autre. « Nous ne tiendrons pas un autre langage, ajoute le commentateur. Il est bon de rapprocher les nations, non de les supprimer ». Qu'on ne déduise pas de ces paroles que Cicéron et son critique sont d'avis d'établir des barrières entre les peuples. Le moraliste romain avait, sur les rapports internationaux en général, des idées plus larges que celles qui dominaient dans l'antiquité, et la seule observation personnelle que je ferais à ce sujet, c'est qu'il les prête trop généreusement au peuple romain lui-même. Le premier devoir international est, pour lui, de maintenir et de fortifier la communion de la race humaine; il est inutile de prouver que l'humanité n'a pas de plus grand intérêt. « Le progrès de cette grande doctrine stoïcienne, dit très bien Arthur Desjardins, correspond à chaque progrès de la civilisation. Le sentiment d'une solidarité chaque jour plus étroite unit les peuples modernes. »

Digitized by Google

Les devoirs du magistrat sont fermement tracés. Le juge, dit Cicéron, doit se préoccuper exclusivement de la vérité; ce que le commentateur traduit par une formule moderne : le juge rend des arrêts et non des services. Il ajoute à ce propos que certaines phrases du chancelier Bacon l'ont toujours profondément étonné. Le moraliste anglais, dans son *De officio judicis*, conseille au juge de prendre l'avis du Prince toutes les fois qu'un intérêt politique est engagé dans le débat. — Quoi donc! s'écrie le jeune substitut, c'est précisément alors qu'il faut redouter l'influence du Prince. — Les juges, dit encore Bacon, doivent être semblables à des lions, mais à des lions couchés au pied du trône. — Non, répète le magistrat français, ces lions de la justice doivent rester debout nuit et jour à l'entrée du temple, inaccessibles aux caresses des rois comme aux murmures du peuple : *Judicis est semper in causis verum sequi.* — Il ne faut pas s'imaginer que, seulement sous les régimes monarchiques, il y a un Prince intéressé dans certaines affaires soumises aux juges. Le *fait du Prince* dont parlaient nos anciens jurisconsultes est de tous les temps et de tous les régimes; toujours les citoyens qui en souffrent dans leur personne et dans leurs biens ont intérêt à pouvoir compter sur des juges que ne séduisent pas les caresses du pouvoir ou que n'effraient pas les passions populaires.

Entendez encore ces paroles de Cicéron : le magistrat doit veiller à l'exécution des lois, qu'elles lui plaisent ou non, peu importe; il n'est pas chargé de faire un choix entre elles, mais de les appliquer sans murmure. S'il juge en son âme et conscience que tel plébiscite heurte direc-

Digitized by Google

tement le droit naturel, qu'il s'éloigne, qu'il résigne ses fonctions, qu'il rentre dans la vie privée, ou plutôt, s'il se sent assez fort, qu'il se jette comme un simple combattant dans l'arène politique pour arracher au bon sens populaire l'abrogation de l'iniquité consacrée par le vote populaire. Magistrat, il sera l'eselave de la loi, quelles que soient les imperfections de la loi. — La leçon ainsi donnée il y a plus de dix-huit cents ans est-elle devenue superflue? Ne peut-il par hasard se rencontrer des juges qui, substituant leurs vues personnelles et parfois leurs fantaisies aux dispositions légales, suppriment toute garantie pour les justiciables et, sous couleur de progrès, ramènent d'anciens abus dont nos aïeux ont eu à souffrir. Dieu nous garde de l'équité des Parlements! disaient-ils.

Votre Académie avait, en 1866, demandé une *Étude sur les États généraux de France considérés au point de vue de leur influence positive sur le gouvernement.* Ce fut un concours des plus brillants : il révéla un maître qui devait se signaler dans les domaines de l'histoire, de la législation, de l'économie sociale, de la morale, de manière à être le lien et le guide naturel de vos diverses sections. Aussitôt après le mémoire que l'illustre rapporteur déclare « l'un des travaux les plus considérables qui aient été entrepris sur l'histoire de France et le plus grand travail qui ait été fait sur les États généraux », M. Guizot appelle l'attention sur le mémoire d'Arthur Desjardins auquel il propose d'attribuer un second prix. Il en loue les vues générales fermes, les considérations politiques élevées, le style vif, coulant, agréable. Il ne m'appartient pas de rien ajouter

Digitized by Google

à l'appréciation d'un juge de tant d'autorité. Je me contente de signaler deux points qui m'ont particulièrement frappé dans l'ouvrage (1) de Desjardins. Quel a été, suivant lui, le grand mérite des États généraux? « C'est d'avoir contribué, avec les rois de la troisième race, à fonder cette nationalité, peut-être la plus homogène, la plus compacte et la plus vivace qu'ait vue l'univers. » Il ne jugeait pas à propos d'ajouter qu'une pareille œuvre est sacrée, qu'elle doit être défendue indépendamment de tout régime politique ou social. — La conclusion du livre est que les États généraux ont exercé sur le gouvernement de la France une influence plus sérieuse et plus efficace qu'on ne le croit généralement. Il signale avec sagacité les causes diverses qui ont empêché cette influence d'être plus féconde et notamment l'opposition des Parlements. « Les corps judiciaires triomphèrent de notre ancienne représentation nationale. Ce fut un grand malheur pour la France. »

Ces années d'Aix si bien remplies devaient être troublées par les tristes événements de 1870 et de 1871 au milieu desquels Arthur Desjardins eut l'attitude la plus ferme et la plus courageuse. Quand on essaya de réparer les maux causés par la guerre et les troubles qui la suivirent, une des réformes abordées par l'Assemblée nationale attira particulièrement l'attention d'Arthur Desjardins. Dans une série de lettres adressées à un grand journal politique, d'octobre à décembre 1871, il discuta les divers projets d'organisation judiciaire soumis à l'Assemblée, notamment

(1) *États généraux* (1355-1614). 1 vol. in-8°, 1871.

Digitized by Google

celui qui avait pour auteur votre honoré confrère M. Bérenger et dont le but était d'établir des garanties sérieuses à l'entrée de la carrière, de manière à restreindre quelque peu l'arbitraire ministériel. Cette question de la magistrature devait revenir encore plus tard et elle trouva Desjardins prêt à combattre des innovations qu'il jugeait funestes. Les idées qu'il a développées à différentes reprises, pour sembler à beaucoup toutes naturelles, n'en sont pas moins trop fréquemment méconnues sous l'empire des passions politiques : « Un pays civilisé ne peut se passer de juges; — il peut encore moins se passer de juges qui rendent la justice; — les partis politiques arrivent à classer tous les citoyens en deux camps : qui n'est pas pour eux est contre eux; — le point essentiel est que le juge ne soit pour ou contre personne : avant de savoir comment il vote, il faut savoir comment il juge; — il n'y a pas de magistrature si le juge n'est impartial; — la liberté civile et la liberté politique sont également bannies d'un pays où les lois ne sont pas appliquées par un corps judiciaire indépendant. » A propos de débats qui avaient eu lieu à la Chambre des députés en juin et juillet 1882, débats qui avaient eu pour résultat le vote de cette disposition : *les juges sont élus*, Desjardins publia (1) un travail où, après avoir énuméré toutes les objections rationnelles et historiques qui peuvent être adressées au système de l'élection des juges, il concluait ainsi : « Notre troisième République s'affaiblirait en désorganisant la justice; elle s'affermirait

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1882, *La Magistrature élue*, article reproduit dans les *Questions sociales et politiques*, p. 127-162.

Digitized by Google

en sacrifiant les rancunes d'une heure aux besoins permanents du pays. »

En 1873, Arthur Desjardins fut nommé procureur général à Douai. De là, il passa à l'important parquet de Rouen où il ne resta que quelques mois et d'où il était appelé par M. Dufaure au parquet de la Cour de cassation. C'était, pour lui et pour l'administration de la justice, l'événement le plus heureux; il a pu, sans avoir rien à abdiquer de ses convictions, exercer pendant de longues années des fonctions pour lesquelles il était né, tandis que vraisemblablement le caractère politique en même temps que judiciaire du parquet près des Cours d'appel ne lui aurait guère permis d'y rester.

Ainsi, à moins de 40 ans, Arthur Desjardins était avocat général à la Cour de cassation, attaché d'abord à la Chambre criminelle, puis à la Chambre des requêtes et enfin, dès 1877, à la Chambre civile où il devait rester jusqu'à sa mort. C'est une mission haute entre toutes, digne d'exciter et de satisfaire la légitime ambition d'un magistrat et d'un jurisconsulte, que celle d'un avocat général près de la Cour suprême. Dégagé des préoccupations administratives et politiques qui pèsent sur les Parquets des tribunaux et des Cours d'appel, il est vraiment chargé, sinon de *dire le droit*, puisqu'il ne juge pas, du moins de le préparer en concluant dans toutes les affaires après le rapport d'un conseiller et les observations des avocats : il propose la solution des problèmes les plus graves et les plus délicats que soulèvent l'interprétation et l'application des lois. Débarrassé des difficultés de fait

Digitized by Google

qu'ont à élucider les tribunaux et les Cours d'appel, il est cependant en contact avec la pratique et il peut, mieux que le jurisconsulte de cabinet, se rendre compte des conséquences de telle ou telle opinion et corriger ainsi les exagérations de raisonnements abstraits et trop exclusivement logiques. C'est de la science vivante et active qu'il s'agit de faire, en se rendant l'auxiliaire du législateur dont il importe de dégager la pensée souvent formulée avec une insuffisante clarté ou travestie et déformée par les passions politiques, les avidités fiscales et les intérêts privés. Celui qui aime le droit et ses difficultés, la discussion et ses vivacités, qui a l'ambition d'influer sur le développement de la jurisprudence, est servi à souhait quand il a le redoutable honneur d'éclairer la conscience de magistrats d'une expérience consommée.

C'est une lourde charge à raison de la grande variété des affaires soumises à la Cour suprême, comme il est facile de s'en rendre compte en parcourant un recueil d'arrêts. Une bienveillance, dont je sens tout le prix, m'a permis de passer en revue environ une centaine d'affaires dans lesquelles votre confrère avait été appelé à donner des conclusions. J'ai été vraiment confondu de la somme de travail que supposait l'étude approfondie de questions si diverses, depuis les plus délicates et les plus élevées du droit public jusqu'aux plus techniques et aux plus arides sur le timbre et l'enregistrement.

Arthur Desjardins arrivait à la Cour de cassation dans la force de l'âge, avec un grand fonds de connaissances, une puissance de travail extraordinaire; aussi fut-il sur-le-champ à la hauteur de sa tâche et tint-il sa place avec

Digitized by Google

distinction dans un parquet qui était particulièrement remarquable. Il suffit de rappeler les noms du procureur général, votre vénéré confrère M. Renouard, arraché à sa retraite par M. Thiers et dont votre secrétaire perpétuel vous retraçait naguère la noble carrière; du premier avocat général, M. Bédarrides; de M. Charrins, avec lequel devait disparaître le titre de premier avocat général; de M. Reverchon, maître des requêtes au Conseil d'État de l'Empire et ayant alors subi une honorable disgrâce offrant quelque analogie avec celle qui devait atteindre, quelques années plus tard, son nouveau collègue.

Arthur Desjardins fut promptement à l'aise dans ses nouvelles fonctions. Il préparait ses conclusions avec un soin extrême, recherchant minutieusement les précédents, mais ne s'y asservissant pas, également éloigné de l'esprit de routine et de l'esprit d'innovation. Il exposait brièvement les faits, l'intérêt de la question à résoudre, se livrait à une dialectique serrée pour motiver l'opinion qu'il proposait aux suffrages de la Cour. Il n'avait aucune préoccupation d'éloquence, mais parlait simplement la langue du droit et des affaires. En lisant un grand nombre de ces conclusions si nourries, si instructives, si vivantes, j'ai compris ce que m'avait dit un haut magistrat qui, pendant de longues années, avait entendu l'avocat général: pour Desjardins, il n'y avait pas de petites affaires; toutes méritaient au même titre son attention. Il professait que tous les justiciables ont également droit à la justice, que ce qui est d'un médiocre intérêt pour le jurisconsulte peut présenter un intérêt capital pour la partie. L'habitude qui souvent émousse notre attention, nous fait passer légè-

Digitized by Google

rement sur des choses même graves en elles-mêmes mais se renouvelant fréquemment dans des conditions presque semblables, n'avait, en rien, altéré chez lui la notion de son devoir professionnel; jusqu'à la fin il a mis le même zèle dans la recherche de la vérité. C'est un témoignage unanime qu'il m'a été doux de recueillir : jamais magistrat n'a eu davantage conscience de sa mission et ne s'en est acquitté avec plus de talent. Aussi avait-il acquis une grande autorité et rares sont les affaires dans lesquelles l'arrêt n'a pas été conforme à ses conclusions. Il soutenait toujours son opinion avec une complète indépendance, même quand il avait lieu de croire qu'elle ne serait pas facilement adoptée et il la maintenait fermement quand elle n'avait pas triomphé. On a très bien dit qu'il n'aimait pas la justice à demi. Écoutez ce ferme début : « Messieurs, on assure qu'il s'est formé dans l'opinion publique, à propos de cette affaire, un courant irrésistible; suivant l'exemple que vous m'avez constamment donné, je ne chercherai pas à plier le droit aux exigences passagères de l'opinion; je vous proposerai de l'appliquer dans toute sa pureté, dans toute sa sincérité : c'est d'ailleurs mon rôle naturel et je n'y faillirai pas (1). » Il s'agissait d'une question un peu spéciale : l'avocat qui siège en remplacement d'un juge empêché, doit-il prêter le serment de juge? Des considérations élevées sur le serment et les fonctions judiciaires complétaient la discussion des textes.

De même, dans une autre affaire : « Peut-être ne

(1) Conclusions dans une affaire jugée le 26 décembre 1883.

Digitized by Google

parviendrai-je pas à vous faire partager l'opinion que je vais exprimer, mais je manquerais à un devoir élémentaire, si je ne vous livrais ma pensée personnelle et si ma parole n'était pas la traduction exacte de ma conviction juridique (1). » Enfin je relève le passage suivant : « Il n'appartient pas à la Cour de cassation de faire certaines concessions sur l'exécution des lois pour les préserver d'une abrogation législative. Vous n'avez pas à vous demander s'il est *opportun* d'annuler certains arrêts, mais si ces arrêts ont ou n'ont pas violé la loi. » On ne saurait, à mon avis, mieux tracer les limites dans lesquelles doit s'exercer le rôle du Ministère public ou de la Cour suprême. En dehors de cette rectitude de principes, tout peut être confusion et arbitraire.

Après avoir rempli ses fonctions avec une telle distinction et une telle conscience, Arthur Desjardins est mort, en 1901, avocat général. Sa situation ne s'était pas modifiée depuis son entrée au parquet de la Cour, vingt-six ans auparavant. Il était de la race des grands procureurs généraux qui ont été l'honneur de la Cour suprême ; il n'a pas été procureur général. Il n'a pas même été premier avocat général, et comme le titre, quand il a été disponible, ne pouvait décemment être donné à un autre, on a mieux aimé le supprimer que le lui conférer. On m'a dit qu'il avait été quelque peu affecté par cette disgrâce. Je le regrette sincèrement. Un homme comme lui aurait honoré le titre plus qu'il n'en aurait été honoré, et la critique

(1) Conclusions du 9 mai 1893.

Digitized by Google

universelle du procédé dont il a été victime était un éloge mérité assez significatif qui pouvait satisfaire le plus exigeant. Le procureur général Laferrière, dont le témoignage ne saurait être suspect, disait le jour même de la mort d'Arthur Desjardins : « Il avait fait réellement revivre, par la durée de ses services, et par son autorité personnelle, les fonctions, sinon le titre, de premier avocat général. » Votre Président, M. de Franqueville, en lui rendant les derniers devoirs, a résumé de la façon la plus heureuse la seconde partie de la carrière judiciaire de votre confrère : « Pendant plus d'un quart de siècle, Arthur Desjardins a fait partie du parquet de la plus haute juridiction du pays; il y a été hors de pair, et si la politique ne lui a pas permis d'y occuper le premier rang, il y a certainement tenu la première place. »

Ce que je tiens encore à dire à ce sujet, pour compléter la physionomie morale de Desjardins, c'est que la défaveur que je viens de rappeler n'était en rien, je ne dirai pas justifiée, mais même expliquée par l'attitude de votre confrère, qui n'a jamais donné le moindre prétexte à la suspicion. J'ai recueilli les témoignages les plus autorisés dans le sens de son impartialité absolue en matière politique ou religieuse. Il ne faisait certes pas mystère de ses opinions et de ses convictions, mais il est permis d'affirmer qu'elles n'influaient en rien sur son rôle judiciaire. Il a très nettement indiqué les rapports qui doivent exister entre le magistrat et le gouvernement : « Le juge est tenu non seulement d'appliquer strictement, mais de respecter la loi constitutionnelle du pays dans lequel il rend la justice. Mais, de son côté, le Gouvernement a le devoir de s'abstenir

Digitized by Google

de demander aux juges des services politiques, ou de les pousser à certaines déterminations par l'appât de certaines faveurs. » Malheureusement pour la liberté et la justice, de tout temps il y a eu des gouvernants auxquels ne suffit pas une attitude loyale et correcte, auxquels il faut une approbation complaisante de leurs actes, surtout quand ils sont particulièrement sujets à critique.

Quand il fut pleinement en possession de ses fonctions d'avocat général, Arthur Desjardins reprit ses études de droit maritime, qui aboutirent à son œuvre principale, le *Traité de droit commercial maritime*, dont la publication l'occupa plus de douze années, le premier volume ayant paru en 1878, et le dernier, le neuvième, en 1890. C'est certainement le travail le plus considérable dont ait été l'objet cette branche importante de notre législation; et, pour tout autre, on s'étonnerait qu'un magistrat dont les fonctions étaient si absorbantes, ait pu, tout en consacrant d'intéressants articles à des questions actuelles, le mener à bien dans un temps relativement court.

L'ouvrage se termine par où, peut-il sembler à certains, il aurait dû commencer, par une *Introduction historique* d'un grand intérêt. L'importance de l'histoire pour la pleine intelligence du droit maritime est bien mise en relief, les efforts des peuples navigateurs pour régler les rapports qui naissent de la navigation sont clairement exposés. La grande influence de la coutume et de la tradition se manifeste ici avec évidence; elles ont établi des lois résultant de la nature des choses, et qui, par suite, se sont imposées partout avec la même force, abstraction faite des différences

Digitized by Google

de mœurs, de race, de régime politique ou social. C'est ainsi que, suivant les expressions de l'auteur, « les usages qui portent le nom d'une île presque imperceptible de l'Océan, les rôles d'Oléron, se sont répandus en France, en Espagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas, sur le littoral de la Baltique, et jusqu'aux extrémités du Nord; frappant contraste avec le morcellement infini des législations civiles du moyen âge ». Le droit maritime avait donc alors un caractère universel, ce qui fait que les documents les plus importants, comme le *Consulat de la mer*, ne peuvent être rattachés à un pays déterminé. C'est quand les usages, au lieu d'être constatés par de simples praticiens, se sont incorporés dans des législations écrites, que des divergences se sont manifestées entre les règles suivies par les différentes nations, et qu'elles se sont accentuées au fur et à mesure que chaque souverain a éprouvé le besoin d'affirmer sa puissance en édictant des lois sans se soucier assez de ce qui se passait dans les autres pays. Cependant, les rapports maritimes étant forcément internationaux, on a senti de bonne heure les inconvénients de toute nature qu'entraine cette divergence. Un mouvement s'est dessiné dans le sens d'une législation uniforme destinée à donner plus de facilité et plus de sécurité au commerce. Des efforts laborieux et persévérants sont nécessaires pour arriver à cette uniformité qui s'était produite d'elle-même au moyen âge sous l'empire des faits. Espérons qu'on y arrivera, au moins sur certains points; l'ouvrage dont je rends compte contribuera puissamment à cet utile résultat par la comparaison qu'il établit, sur les questions importantes, entre les diverses législations,

Digitized by Google

et par la discussion du mérite respectif de leurs dispositions.

L'auteur signale, avec un juste orgueil pour notre pays, le rôle joué par la France dans l'histoire de la législation maritime. La belle Ordonnance sur la marine de 1681 est le chef-d'œuvre législatif de Louis XIV, et un chef-d'œuvre au sens absolu. Louis XIV a ainsi dicté à l'Europe des lois pacifiques qui ont été plus durables que celles qu'il imposait à la suite de ses victoires. L'Ordonnance n'a pas été dépassée, et les législateurs de 1807, tout en la débarrassant de quelques dispositions surannées, ne l'ont, en général, améliorée, ni pour le fond, ni pour la forme. Nous voyons, par les explications de l'auteur, avec quel soin avaient été réunis les matériaux nécessaires, à quels hommes compétents on s'était adressé; et il ne semble pas, à lire les lois promulguées dans la seconde moitié du XIXe siècle, et au commencement du XXe, que la machine législative soit en progrès.

L'Introduction historique, qui forme à elle seule un gros volume, comprend non seulement la France, mais tous les pays d'Europe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et, pour le XIXe, tous les pays maritimes du monde. Elle nous fournit donc un exposé complet et précis de la législation commerciale maritime au moment où l'auteur écrivait; il y a là un énorme labeur.

Quant au traité lui-même, je me contenterai de dire qu'après un chapitre consacré à la *Liberté du commerce maritime*, où les principes du droit des gens sont surtout en jeu, suit le commentaire analytique des divers articles du livre II du Code de commerce, complétés ou modifiés

Digitized by Google

par de nombreuses lois, avec la discussion des auteurs, des arrêts, beaucoup de ceux-ci ayant été rendus sur les conclusions conformes de l'auteur. Là où il n'a pas réussi à faire triompher la solution qu'il préférait, il rappelle les motifs qu'il avait invoqués en faveur d'une autre opinion et qui le portent à la maintenir. Le tout révèle le *jurisconsulte* sans épithète, qui, étant pénétré des principes généraux du droit, domine le sujet particulier qu'il traite, sait le rattacher aux règles fondamentales, tandis que trop de *spécialistes* n'arrivent pas à enchaîner solidement les solutions de détail qu'ils donnent au fur et à mesure que les questions sont soumises à leur examen. — L'ouvrage se termine par cette modeste déclaration : « Ici s'arrête notre traité de droit maritime. Nous remercions les jurisconsultes, les magistrats, les membres du barreau, les commerçants de l'accueil qu'ils ont bien voulu lui faire. » L'accueil avait été celui que l'ouvrage méritait; l'édition était épuisée presque aussitôt après l'achèvement de la publication.

Arthur Desjardins, voulant indiquer que les traités consacrés au droit maritime par le guide ordinaire des rédacteurs du Code civil, le savant Pothier, n'ont pas la valeur de ses traités classiques sur le droit civil, dit : « l'illustre professeur de droit français à l'Université d'Orléans, *n'ayant jamais respiré l'air de la mer*, n'avait pu que pressentir le mécanisme de certaines opérations maritimes ». Votre éminent confrère se trouvait dans de meilleures conditions. Grâce à son séjour à Toulon, à Marseille et à Aix, grâce à son entrée dans une famille d'armateurs, il avait pu s'initier aux diverses opérations de la vie commerciale

Digitized by Google

maritime et ne pas seulement les pressentir. Maintes fois on constate qu'il a été renseigné de première main sur la manière dont se traitent les affaires maritimes et dont se rédigent les contrats, sur les intérêts des armateurs, des chargeurs et des gens de mer. Son instruction s'est poursuivie à la Cour de cassation, elle s'y est même élargie, les affaires ne se présentant pas de la même manière dans nos différents ports. On peut donc dire qu'Arthur Desjardins, né à Beauvais, élevé à Paris, avait suffisamment respiré l'air de la mer pour traiter le droit maritime avec toute compétence. Après avoir bien étudié son ouvrage, j'estime qu'il est permis d'appliquer à l'auteur ce qu'il dit de Valin, l'illustre commentateur de la grande Ordonnance : « Quelle netteté de vues! Quelle fermeté de bon sens! Quelle vigueur de déductions juridiques! Quelle clarté d'exposition! »

En 1882, Arthur Desjardins jouissait d'une grande autorité à la Cour de cassation, deux de ses ouvrages avaient été couronnés par votre Académie, il avait déjà publié les trois premiers volumes de son grand Traité, il pouvait donc se présenter à vos suffrages avec les meilleurs titres. Il fut élu le 4 février en remplacement de M. le président Massé qui vous avait offert les deux premiers volumes du *Traité de droit maritime*. Il suffit de parcourir vos *Comptes rendus* depuis cette époque pour juger du rôle considérable qu'a joué Desjardins parmi vous. Il est là, comme partout, travailleur infatigable, d'un dévouement absolu à ses devoirs, ardent à défendre ce qu'il croyait être la vérité et la justice ; il vous communique d'importants mémoires, fait des rapports, présente de nombreux

Digitized by Google

ouvrages sur le droit commercial, le droit public, le droit international, en joignant sa note personnelle aux éloges naturellement dus aux auteurs. Il prend part à toutes les discussions qui touchent à la législation et à la morale; parfois il se relâche de la gravité du magistrat comme dans sa spirituelle étude sur *le sifflet au théâtre*, lue dans la séance des cinq Académies, le 25 octobre 1887. Il a présidé l'Académie en 1898, ce qui a dû être une des joies de sa vie, et, justifiant son assertion surtout par son propre exemple, il a pu dire dans son discours d'adieu qu'on travaille sous la coupole de l'Institut autant et plus qu'ailleurs.

J'incline à croire que c'est le Droit maritime qui a dirigé l'attention d'Arthur Desjardins vers le droit international, parce que, comme il le remarque lui-même, le droit commercial maritime est pénétré de tous les côtés par le droit international. Sans avoir composé de traité dogmatique comme son prédécesseur, M. Massé, qui nous a laissé *le Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil* encore consulté avec fruit, il a publié des études sur la plupart des questions importantes qui se sont présentées de notre temps dans les rapports internationaux. L'Académie ne s'étonnera pas que je m'attache avec quelque complaisance aux travaux de mon éminent prédécesseur dans cet ordre d'idées et que je m'efforce de montrer l'importance, la variété et la difficulté des problèmes tour à tour étudiés par lui. J'ai éprouvé un véritable plaisir à revoir l'ensemble de ses publications de ce genre que j'avais eu maintes fois occasion de consulter avec profit.

Digitized by Google

Je voudrais ne pas trop en affaiblir l'intérêt par une sèche analyse.

Un des premiers Mémoires, lus à l'Académie par Arthur Desjardins, a pour titre : *Le Congrès de Paris (1856) et la jurisprudence internationale*. Après avoir réglé les conséquences immédiates de la guerre de Crimée par le *Traité de Paris,* dont il ne subsiste pas grand'chose, le Congrès résolut un certain nombre de questions de droit maritime, depuis longtemps discutées, sur lesquelles l'accord s'était fait momentanément entre la France et la Grande-Bretagne, devenues alliées après s'être si longtemps combattues. Le *modus vivendi,* imposé par les circonstances, fut consolidé dans la célèbre *Déclaration de Paris,* ainsi que M. Drouyn de Lhuys l'a très nettement exposé à l'Académie en 1868. Les règles qu'elle contient ont été bientôt acceptées par presque tous les États et, dans une guerre récente, les deux belligérants qui n'y avaient pas adhéré ont néanmoins proclamé qu'ils entendaient se conformer aux principes de 1856. Cela souligne l'importance de la Déclaration, qui nous donne ainsi les premiers articles d'un Code du droit des gens. Les règles sont brèves : la course est abolie, le pavillon couvre la marchandise et ne la confisque pas, le blocus doit être effectif. Elles marquent l'aboutissement d'ardentes luttes diplomatiques et militaires, d'interminables discussions juridiques. Quel en est le sens ? Constituent-elles de véritables innovations ? Comment se justifient-elles ? En 1884, il y avait déjà près de trente ans qu'elles avaient été promulguées, et il était intéressant de rechercher comment elles avaient été appliquées dans les diverses guerres qui avaient eu lieu depuis

Digitized by Google

1856. Telles sont les questions, d'une importance capitale pour l'histoire, la marine, le commerce et le droit, auxquelles Desjardins se propose de répondre dans son Mémoire. Il s'agit, comme il l'a dit lui-même, d'une œuvre internationale et d'une œuvre française, quoiqu'on ait prétendu, en France, que nous avions fait un marché de dupes au profit de l'Angleterre, et, en Angleterre, que la Déclaration était tout à l'avantage du Continent, ce qui l'a exposée à de vives attaques dans le Parlement. Desjardins la justifie contre ces diverses critiques, il montre que certains publicistes ont eu tort de la qualifier de fugitive et, de superficielle, parce qu'elle a mentionné la contrebande de guerre sans la définir; ce sera probablement la tâche d'une prochaine conférence de La Haye, et il n'aura pas fallu moins de cinquante ans pour préparer une solution dont les dernières guerres ont démontré la nécessité. Ce Mémoire dénote un esprit essentiellement pratique et judicieux; malgré les difficultés nouvelles qui sont nées parfois du perfectionnement des engins de guerre, c'est encore un des meilleurs commentaires de la Déclaration de Paris.

La plupart des autres études qui touchent au Droit international et dont il me reste à parler, ont un autre caractère; elles ne sont pas principalement dogmatiques comme la précédente, elles rentrent dans ce qu'on peut appeler le contentieux international et, à ce propos, je veux signaler la transformation qu'a subie l'étude du droit des gens depuis trente à quarante ans, et à laquelle Arthur Desjardins a beaucoup contribué. Pendant longtemps, les

Digitized by Google

théoriciens se sont bornés à exposer les principes de ce qu'on appelait alors le *droit de la nature et des gens*. Tout au plus citaient-ils quelques faits d'une manière assez vague pour constater l'appui que la pratique donnait à leurs idées ou la contradiction qu'elle leur opposait. Ils ne pénétraient pas dans le vif des difficultés internationales pour beaucoup desquelles, d'ailleurs, les documents leur auraient le plus souvent fait défaut; ils ne pouvaient pas se rendre compte des obstacles que la réalité oppose trop souvent à l'application des règles qui paraissent le plus rationnelles au penseur isolé; ils étaient considérés comme des rêveurs par les hommes politiques et les diplomates. Les résultats de ce dédain réciproque n'étaient pas heureux. Les jurisconsultes, par leur éloignement complet de la pratique, étaient empêchés d'influer utilement sur elle. Beaucoup de dispositions de traités internationaux auraient été mieux rédigées et des difficultés sérieuses auraient été évitées, si les diplomates avaient pris conseil des jurisconsultes; cela est surtout vrai depuis que ce ne sont plus seulement les intérêts politiques qui sont l'objet des traités, mais les intérêts privés sous leurs divers aspects. Des conventions touchant aux matières les plus délicates de la procédure ont été rédigées par des fonctionnaires nullement préparés à cette tâche, et il n'y a pas lieu de s'étonner des litiges qu'elles suscitent. Une collaboration s'est produite et semble avoir amené de bons résultats. Soit pour la préparation des traités, soit pour la discussion des différends internationaux, des jurisconsultes, magistrats ou professeurs, ont fourni leur concours. Arthur Desjardins, en présentant en 1883 un

Digitized by Google

excellent ouvrage de Paul Fauchille sur le *Blocus maritime,* disait lui-même à ce sujet : « Une double tâche s'impose aux écrivains qui veulent explorer le domaine du droit public international : ils doivent connaître à fond, dans toutes ses phases et dans tous ses développements, la pratique contemporaine, ils doivent recourir, pour contrôler et corriger cette pratique, aux principes élémentaires et proposer sans cesse aux gouvernements l'idéal de justice que permettent d'entrevoir les nouvelles données de la science, combinées avec les progrès de la civilisation ». — J'applaudis à ce conseil de se rendre compte de la pratique et de ne pas se contenter de raisonnements abstraits; j'ajoute un correctif à la partie finale. Il est excellent, sans doute, que des philosophes, des jurisconsultes, montrent aux gouvernements l'idéal de justice vers lequel tend ou doit tendre l'humanité, et leur recommandent de s'orienter dans cette direction, qu'ils fassent ressortir les contradictions trop nombreuses et trop choquantes que les faits opposent à cet idéal, mais il convient de ne rien exagérer et de ne pas obéir seulement à des aspirations généreuses. Il en est du droit des gens comme du droit constitutionnel : les intérêts et les passions jouent un rôle considérable dans les rapports qu'ils ont à régler, que ce soient des intérêts de parti ou des intérêts nationaux, des préjugés ou des passions de tel ou tel ordre. On peut essayer de diminuer l'influence de ces intérêts et de ces passions, on ne peut la supprimer, et c'est faire une œuvre vaine que de proclamer des règles très justes, très savamment déduites, très rationnelles en elles-mêmes, mais qui n'en tiennent

Digitized by Google

pas compte; elles n'ont qu'un défaut, et il est capital, elles ne sont pas viables. Il n'est pas à désirer qu'on amène les gouvernements, sous l'empire d'un entraînement momentané, à prendre des engagements que, très vraisemblablement, ils ne tiendront pas. Même dans le domaine des intérêts privés, la loi, bien qu'elle ait des moyens de coercition efficaces contre les récalcitrants, ne peut guère aller contre les mœurs. Que fera-t-on contre les États qui jugeront contraire à leurs intérêts vitaux de se soumettre à une règle acceptée peut-être à la légère? La vérité est que, dans les rapports internationaux, qu'il s'agisse de les régler pour l'avenir, ou d'apprécier un litige qui est né, il y a des considérations politiques essentielles qu'il ne faut jamais perdre de vue et qui n'entrent pas en ligne de compte dans le jugement des litiges privés. J'ajoute que le magistrat qui connaît de ceux-ci a en son pouvoir les éléments de décision qui lui sont fournis par les parties; le publiciste qui veut juger une querelle entre deux gouvernements n'est pas en aussi bonne situation. Sans doute, les chancelleries ne sont pas aujourd'hui impénétrables comme autrefois, les gouvernements aiment à faire appel à l'opinion publique, soit directement, soit par d'habiles indiscrétions. Néanmoins, il est rare que le public soit complètement édifié sur les causes et les éléments d'un différend international, et une réserve particulière s'impose à ceux qui ne veulent pas faire simplement œuvre de polémique, mais éclairer l'opinion par une appréciation raisonnée.

Arthur Desjardins a exprimé son avis dans beaucoup de grandes questions internationales, proclamant le

Digitized by Google

droit comme devant la Cour de cassation, avec la même conscience, la même impartialité, le même souci de faire triompher les principes juridiques sur les intérêts et les passions. Il est le serviteur du droit international au lieu d'être le serviteur du droit de son pays, il examine les précédents, les raisons invoquées de part et d'autre, puis conclut avec fermeté et modération. Quand un différend s'élève entre deux États, il est dangereux de croire que, si l'un d'eux est décidé à faire la guerre, ce sont des raisons juridiques, même des obligations régulièrement contractées, comme celle de recourir à l'arbitrage, qui l'en empêcheront. Il n'en est pas moins très utile que des jurisconsultes autorisés prennent à tâche d'éclairer l'opinion, de faire justice de certains griefs ou de certains préjugés; ils rendent un véritable service à la paix publique en mettant les choses sous leur véritable jour. Les gouvernements ne partagent pas nécessairement les passions populaires, mais ne leur commandent pas toujours aisément. S'ils reconnaissent la justice de la réclamation d'un gouvernement étranger ou s'ils ne veulent pas soutenir la plainte de leurs nationaux qu'ils jugent mal fondée, on est disposé à les taxer de faiblesse et de complaisance. Ils ont besoin d'être soutenus dans leurs efforts pour maintenir la paix et observer le droit. C'est alors que peuvent utilement intervenir les jurisconsultes des pays étrangers au litige. — Dans une étude sur le *Droit des gens et la loi de lynch aux États-Unis,* Arthur Desjardins disait : « Simples spectateurs, nous avons tout le sang-froid nécessaire pour apprécier avec impartialité les griefs et les récriminations, les demandes et les réponses. » Le

Digitized by Google

sujet convenait à un magistrat. Comment expliquer ce reste de barbarie dans un pays libre qui se vante de son culte pour la justice ? L'auteur a rassemblé de nombreux renseignements, il a procédé à une enquête personnelle, et il est en mesure de citer avec précision des applications multiples de cette soi-disant loi de lynch, de raconter, d'une façon saisissante, ce lynchage d'Italiens à la Nouvelle-Orléans, qui amena une réclamation diplomatique. Les dangers de cette administration de la justice par le peuple, au nom de sa souveraineté, sont dénoncés avec une vigueur magistrale. C'est un éloquent réquisitoire contre ceux qui ont la prétention de corriger les lenteurs et les complaisances de la justice ordinaire et qui, le cas échéant, contribuent à sauver des coupables ou à châtier des innocents. L'affaire de la Nouvelle-Orléans suscitait deux séries de difficultés juridiques, tenant soit aux rapports du gouvernement fédéral avec le gouvernement d'un État particulier, soit aux rapports du gouvernement fédéral avec le gouvernement italien. La réclamation de celui-ci, bien que formulée en termes modérés, fut accueillie avec une violence inouïe par la presse des États-Unis qui prétendit que le gouvernement italien avait fait une démarche agressive et folle, destinée à le sortir d'embarras intérieurs, qu'il avait cru s'adresser à un gouvernement semi-barbare comme... (inutile de citer les pays ainsi qualifiés). Desjardins fait entendre le langage de la raison en dégageant les principes essentiels du droit des gens sur la responsabilité des gouvernements en ce qui concerne les crimes commis sur leur territoire.

L'*Insurrection cubaine et le droit des gens*, travail antérieur

Digitized by Google

de deux années à la guerre hispano-américaine, qui examine la question de la responsabilité des États-Unis, à raison des expéditions armées parties de leurs ports pour Cuba, et celle de la responsabilité de l'Espagne, à raison des faits dont les étrangers étaient victimes de la part de ses troupes ou de la part des insurgés ; — le *Transvaal et le droit des gens*, où est précisée la situation respective, en 1896, de la Grande-Bretagne et du Transvaal ; — la *Chine et le droit des gens*, qui est une histoire, peut-être un peu trop exclusivement juridique, des rapports de la Chine avec l'Europe ; — le *Conflit gréco-roumain*, à propos de l'affaire Zappa, qui passionna les deux pays en 1893 et provoqua l'examen de nombreux jurisconsultes ; — l'*Expulsion des étrangers*, à propos de débats parlementaires, en 1882, où un député déclara « qu'après la Révolution française, nous n'avons pas le droit de parler de l'étranger, nous n'avons pas le droit de tracer des limites et des frontières », — appelleraient des observations analogues.

Je m'arrêterai quelque peu à la question de la *Traite des noirs*, passionnément discutée à diverses époques, soit dans le Parlement, soit dans la presse, parce qu'elle met en jeu des sentiments également puissants, l'humanité et l'honneur national. La grande Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles s'en occupa en dernier lieu, et, par l'Acte du 2 juillet 1890, sembla concilier d'une manière satisfaisante les opinions opposées dont la France et la Grande-Bretagne avaient été les principaux champions. Ce résultat était dû, notamment, à l'un de vos confrères étrangers, M. de Martens, que la Conférence avait chargé de cette

Digitized by Google

mission. On pouvait croire qu'il n'y avait qu'à se réjouir, et, dans un discours de rentrée (1), M. Desjardins, faisant de la manière la plus claire l'historique de la traite des noirs, expliquait l'attitude de la France à différentes époques, faisait ressortir les différences notables qui existaient entre l'Acte récent et la Convention de Londres du 20 décembre 1841, que M. Guizot avait dû défendre contre de violentes attaques, et, finalement, sacrifier. Sa conclusion était toute favorable à l'accord intervenu. L'impression ne fut pas la même au Parlement. Après un vif débat, où se retrouvent les passions, et parfois l'éloquence de 1842, malgré les efforts du Ministre des Affaires étrangères, la Chambre des députés, à une très grande majorité, refusa son approbation. La plupart des jurisconsultes, en France comme à l'étranger, ont critiqué l'attitude de la Chambre, et peut-être non sans raison. Comme il arrive parfois dans les Assemblées politiques, il y a eu plus de passion que de discernement dans les attaques dirigées contre une œuvre mûrement réfléchie, prêtant sans doute à des objections de détail, mais, en définitive, satisfaisante dans l'ensemble. Personne ne s'est exprimé à ce sujet avec plus de force qu'Arthur Desjardins (2). Après un résumé lumineux des travaux de la Conférence de Bruxelles, il a soumis à une critique pénétrante la discussion parlementaire, montré qu'il y avait un véritable anachronisme à reproduire, en 1891, les objections et les violences de 1842; enfin, par

(1) *La Traite maritime, le droit de visite et la Conférence de Bruxelles.* Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation du 16 octobre 1890.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1891.

Digitized by Google

des renseignements positifs, il a prouvé que nous n'avions pas à craindre d'abus pour nos bâtiments marchands, et que rien ne motivait l'isolement auquel on nous condamnait. La conclusion de ce qui peut sembler par moments un vigoureux réquisitoire était très modérée. Le vote de la Chambre était expliqué par l'ardeur de son patriotisme, son désir de sauvegarder l'honneur de la patrie, et l'auteur l'adjurait, en termes éloquents, de sacrifier une chimère au véritable intérêt de la France.

Je ne crois pas me tromper en reconnaissant l'initiative d'Arthur Desjardins dans la mise au concours, pour 1890, d'une étude sur l'*Arbitrage international*. Le résultat fut excellent : mémoires nombreux, dont plusieurs remarquables. Celui de M. Revon, qui a été couronné, est devenu l'un des meilleurs ouvrages sur une matière qui n'a pas été délaissée par les auteurs, publicistes, philosophes, hommes politiques, jurisconsultes. On ne pouvait désirer un juge plus consciencieux et plus compétent que Desjardins, dont le rapport répond d'abord à cette question : Où nous en sommes, en 1890, et quels nouveaux horizons se déployaient devant les concurrents? Il constate, de la part des auteurs des mémoires, un enthousiasme véritable, que je comprends sans le partager complètement. En 1890, s'était passé un fait qui avait eu un grand retentissement, et duquel un auteur disait : « Ce jour-là, les amis de la paix remportèrent leur plus brillante victoire. » C'était la signature, à Washington, le 18 avril, d'un traité d'arbitrage permanent entre les États-Unis et les différents États de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridio-

Digitized by Google

nale. Les signataires avaient pensé que les bienfaits de leur œuvre ne devaient pas être jalousement réservés au Nouveau Monde, et une clause permettait aux États européens d'accéder au traité. N'y avait-il pas là l'aurore d'une nouvelle ère de pacification et de justice internationale? — Qu'est-il advenu de ces belles espérances? Faute de ratification, ce traité, dont la signature avait réjoui le cœur de tant d'honnêtes gens, est resté lettre morte, et si les États-Unis ont recouru à l'arbitrage dans certains litiges importants, ils n'y ont pas songé pour déterminer la cause de l'explosion du *Maine* dans la rade de la Havane, à la suite de laquelle devait éclater la guerre avec l'Espagne.

Arthur Desjardins disait : « Nous ne prétendons pas que la paix doit à jamais régner par la vertu de la conclusion de ce pacte, mais il saute aux yeux que la guerre est devenue plus difficile, qu'une conception plus parfaite du droit international passe dans le domaine des faits, et qu'un grand modèle est offert au monde entier. » Dans une autre occasion (1), il parlait des promoteurs du mouvement pacifique (on ne disait pas encore *pacifiste*), des *Sociétés de la paix* : « Elles sont à l'avant-garde, pratiquant des reconnaissances, déblayant le terrain, frayant la voie dans laquelle les gouvernements s'engagent peu à peu; c'est la phalange des apôtres qui n'a pas fait une halte et ne se reconnaît pas le droit de goûter une heure de repos. » A ce magnifique éloge il ajoutait ce conseil : « On accuse parfois les publicistes amis de la paix de hanter le pays

(1) Préface de l'*Almanach de la Paix* pour 1899.

Digitized by Google

des rêves, ils doivent par leur sagesse étonner et convaincre le monde. »

Pour avoir quelque prix, les éloges ne doivent pas être aveugles. J'ose donc me séparer ici de mon éminent prédécesseur dont l'optimisme me paraît un peu excessif. Je suis persuadé que, dans le détail des questions et au sujet d'affaires déterminées, je me serais rencontré avec lui sur presque tous les points, et je sais quel était son ferme patriotisme. Mais tous les amis de la paix ont-ils eu la sagesse qu'il leur recommandait? Leurs prédications contre la guerre ne se sont-elles pas trop souvent transformées, pour leurs auditeurs, en prédications contre les armements? L'exagération fâcheuse du rôle de l'arbitrage peut avoir ce grand danger de faire déclarer inutiles les préparatifs destinés à mettre le pays en état de défendre ses droits et, par suite, de faire juger insupportables les sacrifices que la patrie demande à ses enfants. Ne désarmons pas le Droit; ne lui substituons pas la Force, mais ne pensons pas que nous puissions nous passer de celle-ci. Ce serait une erreur fatale. Je m'excuse de cette note personnelle sur un sujet qui me tient au cœur. J'ai été assez mêlé à la pratique des affaires internationales pour me rendre compte qu'elles ne sont pas, aussi aisément que les litiges privés, de nature à se régler au moyen d'une procédure judiciaire, et pour être convaincu qu'un gouvernement obtient plus sûrement le règlement d'une difficulté quand, indépendamment des bonnes raisons qu'il peut faire valoir, il a une armée et une marine bien organisées. Arthur Desjardins s'est peut-être, dans ses appréciations du rôle de l'arbitrage international, trop laissé

Digitized by Google

influencer par ses habitudes de magistrat, ses généreuses aspirations vers la justice et la paix, et c'est précisément parce que son autorité est grande que j'ai jugé à propos de faire quelques réserves.

Par une circulaire du 12-24 août 1898, le gouvernement russe proposait la réunion d'une Conférence qui rechercherait les moyens de mettre un terme au développement progressif des armements actuels et d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable. Vous vous rappelez l'émotion profonde que cette nouvelle produisit dans le monde entier. Tout de suite (1), Arthur Desjardins vit clairement ce qu'il était chimérique d'espérer et ce qu'il était possible de faire d'utile. Pour faire aboutir un projet de désarmement universel ou même la limitation des armements, il faudrait d'abord, comme il le dit lui-même, supprimer les convoitises et l'appétit des conquêtes. Après avoir signalé les obstacles que devait rencontrer le projet russe, il donnait une esquisse des travaux que la future Conférence pourrait aborder en vue, non de supprimer la guerre, mais d'adoucir les maux qu'elle entraîne. C'est dans cette voie que s'engagea le gouvernement russe en traçant, dans une seconde circulaire du 30 décembre 1898-11 janvier 1899, un programme précis pour la Conférence.

La *Conférence de la Paix* subit la disgrâce d'un trop beau nom. Comme elle n'a pas servi l'impossible demandé, on a dédaigné le possible fourni et, même en laissant de

(1) *Le Désarmement, Étude de droit international. Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1898.

Digitized by Google

côté les appréciations de la foule incompétente, des esprits absolus relevèrent âprement les lacunes et les timidités de l'œuvre accomplie. Arthur Desjardins mit les choses au point. Un mois à peine après la clôture de la Conférence (1), il signalait nettement ce qu'elle avait fait d'utile dans le domaine de l'arbitrage ; il vous en entretenait encore le 28 octobre suivant, après la lecture du mémoire d'un de vos correspondants, M. Arthur Raffalovich, qui a joué à la Conférence le rôle de secrétaire général. Tout en exprimant, à propos de la disparition de l'arbitrage obligatoire, des regrets auxquels je ne m'associe pas, Desjardins faisait ressortir les progrès réalisés qui ne sont pas si négligeables. « Si la Conférence de la Paix, a-t-il dit, n'a point rédigé le Code du désarmement, elle en a du moins écrit la préface. » Je n'irais peut-être pas aussi loin. Mais ce qui s'est passé à la fin de l'année dernière est de bon augure et de nature à justifier les prévisions de votre confrère. Les difficultés nées de l'incident regrettable de Hull auraient-elles été aussi aisément réglées au moyen d'une Commission internationale d'enquête, sans l'instrument que la Convention du 29 juillet 1899 a fourni à des souverains également désireux de la paix?

Des autres publications d'Arthur Desjardins qui traitent de sujets très variés comme *Les mines et les mineurs; Les ouvriers et le Code civil; Proudhon, sa vie, ses œuvres et sa doctrine*, je ne veux plus parler que de l'ouvrage consacré à *La liberté politique dans l'État moderne*, livre de politique,

(1) *La Conférence de la Haye et l'Arbitrage international. Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1899.

Digitized by Google

non de philosophie, ce qui le distingue nettement du traité de Jules Simon ayant un titre analogue. L'auteur s'est proposé d'étudier les diverses libertés hors desquelles on ne peut pas concevoir la liberté politique qui est le plus grand des biens, parce qu'elle donne aux peuples qui l'ont conquis un moyen de défendre et de garder les autres. L'ouvrage ne révèle aucune préoccupation d'un régime particulier, mais un ardent désir de faire triompher des idées ayant pour but d'assurer la liberté de tous. Je noterai comme caractéristique l'admiration particulière de Desjardins pour Henri IV qui ne voulut « entrer en ombrage d'aucun de ses naturels sujets ». Les idées libérales du Souverain sont exprimées dans un discours au Parlement de Paris en réponse aux remontrances motivées par un Édit relatif aux jésuites : « Il faut, dit Desjardins, méditer ce discours que traverse un grand souffle d'équité; on y sent la conception d'un idéal que personne encore n'entrevoit en 1603. Henri IV, de même qu'il eût voulu appliquer le droit commun aux huguenots haïs par les catholiques, voudrait maintenant l'appliquer aux jésuites haïs par les catholiques et par les huguenots. Quand on a cru trouver une contradiction entre la politique qui avait inspiré l'Édit de Nantes et la politique qui dicta l'Édit de 1603, on s'est trompé : ce sont deux pages d'une même Charte qui garantit aux uns comme aux autres toute la liberté religieuse compatible avec les nécessités de l'heure présente, car Henri IV n'allait jamais qu'à l'utile et au possible. C'est bien le même homme qui a signé ces deux pactes de tolérance et de paix intérieure. » — Après avoir étudié les divers éléments de la liberté politique, Desjar-

Digitized by Google

dins se demande, dans un dernier chapitre, *Pourquoi les Français n'ont eu jusqu'à ce jour qu'une conception incomplète et une possession précaire de la liberté politique.* Il débute par un magnifique éloge de son pays, qu'il s'excuse trop modestement de ne pouvoir faire avec assez d'autorité. « Par quel coup du sort un tel peuple, si prompt à se dévouer pour autrui, si pressé à mettre son épée au service du droit, si jaloux de prendre parti pour tous les opprimés, n'a-t-il pu contracter l'habitude de la liberté politique? » Je n'entrerai pas dans l'examen des causes diverses de cet échec au sujet desquelles pourraient s'engager des discussions passionnées. J'ai voulu seulement faire voir dans quel esprit élevé votre confrère avait étudié ces problèmes vitaux, dans quel sincère et libéral sentiment de justice, et sans complaisance pour un parti politique quelconque.

L'autorité dont jouissait Arthur Desjardins comme magistrat et comme jurisconsulte devait être consacrée par une mission particulièrement flattense. Un litige s'était élevé entre le gouvernement britannique et le gouvernement belge à propos de l'expulsion d'un Anglais qui, non content de fomenter des grèves dans son pays, avait voulu transporter son industrie à Anvers. Le gouvernement britannique ne contestait pas au gouvernement belge la faculté d'expulser les étrangers, mais il prétendait que la mesure avait été pratiquée avec une certaine brutalité, de sorte que l'expression d'un regret et une compensation matérielle (75 000 francs) lui paraissaient dues à son national. Le gouvernement belge, de son côté,

Digitized by Google

soutenait avoir exercé correctement son droit et, par suite, ne rien devoir. C'était une de ces affaires auxquelles s'adapte à merveille l'arbitrage et, j'ajouterai, un arbitrage plus simplifié que celui qui fonctionne solennellement en certains jours à La Haye. Il peut y avoir une *justice de paix* (belle expression s'appliquant bien ici) *internationale* pour des litiges qui ne sont évidemment pas de nature à provoquer des guerres, mais qui amènent de l'aigreur dans les relations et qui sont parfois difficiles à régler directement par les gouvernements eux-mêmes, malgré leur bonne volonté, à cause des susceptibilités des assemblées et des peuples; la décision bien motivée d'un arbitre impartial est de nature à tout terminer sans difficulté et souvent les chancelleries agiraient sagement en usant plus tôt de ce moyen. Après d'assez longs pourparlers, le gouvernement britannique et le gouvernement belge s'entendirent pour désigner votre confrère comme arbitre. « Notre choix, lui écrivaient-ils, s'est porté sur vous, monsieur l'avocat général; parmi les savants éminents que distinguent une connaissance approfondie du droit international et l'élévation du caractère, aucun n'a paru mieux qualifié pour s'acquitter de ce mandat. » Arthur Desjardins traita cette affaire avec sa conscience ordinaire; il ne se contenta pas d'étudier les mémoires produits de part et d'autre, il se transporta à Anvers pour se rendre compte des griefs de l'expulsé au sujet de sa détention, il visita la prison, entendit des témoins et rendit, le 23 décembre 1898, une sentence qui est un modèle de clarté et de précision; les divers arguments de la Grande-Bretagne sont réfutés avec autant de fermeté que de courtoisie. Je

Digitized by Google

cite seulement la conclusion : « Je décide que le gouvernement de Sa Majesté britannique est mal fondé dans sa demande et je l'en déboute; je le condamne aux frais en supposant qu'il y ait des frais à payer, mais je déclare n'avoir, en ce qui me concerne, ni honoraires ni déboursés à réclamer. » Le désintéressement ne peut s'exprimer avec plus de sobriété.

Arthur Desjardins était membre de nombreuses sociétés qu'il faisait profiter de son érudition, de son activité toujours en éveil quand il y avait une idée juste à défendre ou du bien à faire. Je cite d'abord avec grand plaisir l'*Institut de droit international* où sa place était naturellement marquée; il fut un des membres les plus assidus aux sessions qui se tiennent tantôt dans un pays, tantôt dans un autre (1). Il prenait part aux discussions avec sa vivacité habituelle et nous faisait profiter de sa grande expérience des affaires judiciaires. Je le vois encore à la session qui se tint à Neuchâtel en septembre 1900, participant activement à la réforme de nos statuts et surtout domptant de cruelles souffrances pour soutenir comme rapporteur des propositions relatives à un sujet difficile : *Des devoirs et des droits des Puissances étrangères et de leurs ressortissants, au cas de mouvement insurrectionnel, envers les gouvernements établis et reconnus qui sont aux prises avec l'insurrection.* Nous l'avions trouvé bien fatigué, mais nous ne pouvions songer que c'était la dernière fois que l'Institut de droit international, qui était très fier d'un tel membre,

(1) Voir *Notice sur Arthur Desjardins*, par E. Glasson, lue à la session de l'Institut de droit international à Bruxelles en septembre 1902.

Digitized by Google

qui venait de lui témoigner sa sympathie en le nommant vice-président, jouissait de sa précieuse collaboration. Nous espérions que son énergie dont il nous avait donné la preuve, soutenue par les soins dévoués dont nous avions été témoins, nous le conserverait encore bien des années.

Je rappelle encore son rôle dans la *Ligue contre l'athéisme,* qui ne se rattache à aucune confession religieuse, qui a pour but de lutter contre un mal de nos sociétés modernes. Elle fut fondée par votre confrère M. Ad. Franck et, à sa mort, Arthur Desjardins lui succéda comme président; ainsi le philosophe et le jurisconsulte, l'israélite et le catholique s'unissaient dans une œuvre morale et témoignaient d'un égal libéralisme. Ce n'est pas seulement un rôle d'apparat qu'il entendait y jouer, mais un rôle actif, tout dévoué, se prodiguant dans de nombreuses Conférences dont je donne quelques titres : *Dieu et la Patrie*, *Bienheureux les Pacifiques*, *Les ennemis des femmes*, *Saint Yves avocat des pauvres et patron des avocats*, *L'idée religieuse dans les poésies de Lamartine*. L'une de ces Conférences se termine ainsi : « Il n'y a qu'un frein, c'est Dieu. Il n'y a qu'un remède, c'est Dieu. Il faut que les désespérés soient assistés par l'image du père qui est au ciel, qu'une voix secrète et puissante leur dise : Attendez, Dieu est là! Il est la suprême espérance! Laissez ses volontés s'accomplir en vous fiant à sa justice! » La vie et la mort de Desjardins ont prouvé combien était sincère cet apostolat et quelle force il puisait dans ces vérités éternelles qu'il proclamait avec une ardeur infatigable.

Digitized by Google

Dans une Conférence du 27 janvier 1898 sur *La Croix rouge et l'Association des dames françaises,* il développait des idées qui lui étaient chères en proclamant que chaque société doit accueillir dans son sein tous ses nationaux, sans distinction d'opinions politiques et de croyances religieuses : « Je ne suis pas suspect en réclamant une telle impartialité, disait-il, car je ne fais profession d'indifférence, ni dans les matières religieuses, ni dans les matières politiques. Bien plus, je suis convaincu que le sentiment religieux ennoblit les cœurs, exalte les dévouements et les courages, qu'il préserve de certaines défaillances, qu'il est, dans la plupart des cas, le plus infatigable auxiliaire du sentiment patriotique. » — Cette même Conférence contient un admirable portrait de la femme charitable : « Quelle n'est pas sa supériorité sur l'homme dès qu'il s'agit de soigner des malades ou de guérir des blessés! D'abord, dans la phase de l'action proprement dite, cet être si frêle a conquis en un clin d'œil une force de résistance surhumaine et devient capable de braver les plus grandes fatigues ; il supportera les longues nuits sans sommeil, se courbera pendant des heures entières sur un lit de douleurs et prouvera qu'un corps fragile est gouverné par une âme indomptable. Oui, cette âme héroïque et tendre porte en elle des secrets qui nous échappent. La femme pressent ce que la science va bientôt révéler aux hommes de l'art. Avertie du danger par un instinct merveilleux, elle court sur la brèche, elle se place au point vulnérable, tient tête à la mort menaçante et la fait reculer. Les plaies seront pansées d'une main plus légère. Une voix moins rude résonnera plus doucement à l'oreille

Digitized by Google

du malade et sera docilement obéie. Le médecin, le chirurgien s'inclinent et constatent sans jalousie que le divin rayonnement de la pitié féminine a ranimé des forces épuisées et cicatrisé des blessures profondes. » Qu'ajouter à ce tableau touchant? Le peintre avait trouvé près de lui le modèle dont il reproduisait les traits avec un attendrissement reconnaissant.

Arthur Desjardins supporta sans faiblir, jusque vers l'été de 1899, la rude tâche qu'il s'était imposée. Sa santé fut alors gravement atteinte. Cependant, grâce à une saison à Vichy, au repos des vacances, surtout à la plus active sollicitude, il parut se remettre. L'amélioration fut de courte durée, de vives souffrances l'obligèrent au milieu de l'hiver à recourir de nouveau à Vichy. A son retour, il put reprendre son service à la Cour de cassation, assister à vos séances, mais, si l'intelligence était restée vive, si ses conclusions étaient toujours aussi lucides, on sentait une âme énergique domptant les défaillances du corps. Ses travaux, en dehors de ses occupations professionnelles, furent rarement aussi nombreux et aussi importants. De la fin de 1899 à la fin de 1900, il publiait notamment des articles étendus sur la guerre du Transvaal, sur la magistrature au théâtre, sur la Chine et le droit des gens. Au cours des vacances de 1900, il pouvait encore assister à la session de l'Institut de droit international dans les conditions dont j'ai parlé déjà. A la rentrée, une opération fut jugée indispensable. Il remplit son devoir jusqu'au bout, donnant des conclusions la veille de son entrée dans la maison de santé, prenant congé de ses collègues et de ses

Digitized by Google

confrères, j'allais dire stoïquement, je dirai plutôt chrétiennement, s'étant mis en règle avec Dieu et les hommes et prêt à affronter les dernières épreuves sous l'égide de la femme d'élite qui sut lui adoucir la mort comme elle avait embelli sa vie. Au lendemain de l'opération, il y eut un moment où quelque illusion fut possible; je le vis alors et il put me parler d'un ouvrage de droit des gens qu'il venait de recevoir, de la réunion du Conseil de l'Institut de droit international qui devait se tenir chez lui à une date qu'on lui avait laissé le soin de fixer. Il avait choisi le 18 janvier! L'espoir fut de courte durée. Il souffrit encore beaucoup et, peu après son retour dans sa demeure, il expira le 15 janvier 1901. — Le jour même, à l'audience de la Chambre civile, le premier président M. Ballot-Beaupré rendit à votre confrère cet éloquent hommage : « Par sa vaste science de jurisconsulte, son incroyable puissance de travail, la dignité et l'indépendance de son caractère, la conscience et le soin minutieux qu'il apportait dans l'examen de la plus minime affaire, son absolue impartialité dans toutes les circonstances, ce sentiment et cet amour du devoir dont il nous donnait naguère, au milieu des plus cruelles souffrances, des preuves vraiment héroïques, M. Desjardins était de la race des grands magistrats. » Je n'ajouterai rien à ces paroles auxquelles la situation élevée et le caractère de celui qui les a prononcées donnent une singulière autorité; je me borne à constater que, sur les conclusions du procureur général Laferrière, la Cour décida qu'elle serait représentée à ses obsèques comme s'il s'agissait d'un premier avocat général.

Digitized by Google

ANNÉE 1904

MÉMOIRES ET RAPPORTS

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

A DÉCERNER EN 1904

PAR

M. E. LEVASSEUR

Lu dans la séance du 16 avril 1904

Le prix Le Dissez de Penanrun, que le fondateur a destiné à « un auteur dont les travaux rentreront dans le cadre de l'Académie », a été attribué à chacune des cinq Sections de l'Académie successivement. Il appartenait cette année à la Section d'économie politique, statistique et finances de vous présenter les candidats.

Quatorze auteurs se sont proposés. Leurs ouvrages ont des mérites divers et inégaux; mais tous ont du mérite. Votre Section a pensé en conséquence que, si tous ne pouvaient espérer une récompense il était juste au moins

Digitized by Google

de mentionner leurs noms dans le rapport en donnant un aperçu sommaire de leur travail.

M. H. Delaunay, en publiant l'*Annuaire international des sociétés savantes* (1 vol. in-8, 783 pages) a fait un très laborieux effort. Il a dressé le répertoire de ces sociétés dans 59 États et dans les principales villes de ces États. Rien que pour Paris le nombre des sociétés enregistrées par lui dépasse 400, pour chacun d'elles l'auteur indique la date de la fondation, le siège social, le nombre des membres, la périodicité des séances et des publications. L'utilité d'un tel recueil est incontestable; nous lui en donnons témoignage en regrettant que l'œuvre ne soit pas de nature à entrer en ligne dans le concours Le Dissez de Penanrun.

L'*Étude comparative des budgets de la France* (*budgets de l'État*) *au XIXe siècle*, sans nom d'auteur, est une brochure de 43 pages qui reproduit des chiffres donnés par une autorité financière, mais n'a pas une originalité et une ampleur suffisantes pour être prise en considération.

L'*Historique de la rente française et des valeurs du Trésor. Système de Law. Caisse d'escompte. Banque de France* (1 vol. in-8, 274 pages), par M. J.-M. Fachan, a plus de valeur, mais n'a pas non plus l'ampleur que comportait le sujet. C'est un sujet très vaste. L'auteur s'est attaché seulement à quelques points : le système de Law, les assignats, la Banque de France, quoiqu'ils ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire de la rente. Il n'a donné qu'une brève énumération des conversions et emprunts de

Digitized by Google

la troisième République. C'est, autant que nous pouvons le savoir, une première œuvre, nous encourageons l'auteur à persévérer en approfondissant davantage la matière sur laquelle il portera son étude.

M. Maurice Taillandier présente un volume sur les *Assurances agricoles en France* (1 vol. 322 pages). C'est une thèse de doctorat qui traite seulement du bétail, de la grêle, de la gelée et des inondations. L'auteur compte sur les syndicats agricoles pour développer l'assurance, non pas en se faisant eux-mêmes assureurs, mais en patronnant directement des sociétés d'assurance mutuelle qui seraient ouvertes aux étrangers aussi bien qu'à leurs membres ou en servant d'intermédiaires à leurs membres auprès des compagnies d'assurances déjà existantes. C'est une thèse correctement composée dont l'auteur a reçu la récompense par le titre de docteur.

Le Tabac ; sa culture et son exploitation dans les contrées tropicales (1 vol. gr. in-8 illustré, 282 pages) et *L'Étain ; étude minière et politique sur les États fédérés malais* (1 vol. in-8 illustré, 196 pages), tels sont les titres des deux volumes que présente M. Octave J.-A. Collet. L'auteur a vécu longtemps aux Indes néerlandaises. Son livre sur l'étain est une description géographique et technique qui est instructive, mais qui n'est pas précisément de l'ordre des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques. La même observation s'applique au livre sur le tabac que l'auteur dit avoir emprunté en grande partie à un ouvrage récent du Hollandais Westerman. Il y fait la

Digitized by Google

description détaillée et pratique du défrichement d'une forêt vierge et de l'établissement d'une plantation de tabac dans la région de Deli. Nos colonies de l'Afrique pourront le consulter. Ce volume, que la Société d'études coloniales de Belgique a pris sous son patronage, n'est pas de notre juridiction.

M. G. Valran, professeur d'histoire au lycée d'Aix, a profité des archives locales pour écrire deux volumes, l'un intitulé : *Assistance et éducation en Provence aux XVIIIe et XIXe siècles* (1 vol. in-8, 219 pages) et l'autre : *Misère et Charité en Provence au XVIIIe siècle ; essai d'histoire sociale* (1 vol. in-8, 422 pages). Dans le premier volume il expose d'abord la condition des enfants recueillis dans les établissements de charité, condition assez misérable, et les projets de réforme des philanthropes du XVIIIe siècle ; puis l'assistance scolaire actuelle, cantines scolaires, sou des écoles, colonies scolaires, sans lier suffisamment la seconde partie à la première. L'autre volume est consacré à une description minutieuse de l'aménagement des établissements hospitaliers au XVIIIe siècle. Dans la conclusion les idées générales se pressent sans se dégager nettement. M. Valran a le goût des études sociales et des recherches d'érudition ; en travaillant il perfectionnera son mode de composition.

Condillac économiste est la thèse de doctorat de M. Lebeau. Cette thèse est divisée en quatre parties : l'historique de l'œuvre de Condillac, sa méthode, l'analyse de son ouvrage, l'examen de ses théories économiques. L'au-

Digitized by Google

teur s'applique à montrer que Condillac n'est pas un physiocrate, quoiqu'on le classe d'ordinaire dans cette école ; car il assigne à la valeur une origine subjective et il en fait le fondement de la science économique, en outre, il considère, à l'encontre de Quesnay, l'industrie et le commerce comme des modes productifs de l'activité humaine. *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre,* dit l'auteur, contient un mélange de vérités et d'erreurs; on sent que la science est encore dans l'enfance; mais du moins Condillac a su la dégager des autres sciences ; sans connaître le livre d'Adam Smith, il a posé comme principe que le travail est l'agent actif de la richesse. Le volume que présente M. Lebeau est en somme une bonne chose, quoique l'auteur ait été porté à exagérer le mérite des théories qu'il expose; nous apprécions cette thèse comme l'a fait la Faculté de droit de Poitiers.

Notions d'économie politique. Nouvelle édition au courant des théories les plus récentes est un manuel composé pour les écoles primaires supérieures de la ville de Paris et pour les écoles secondaires par MM. Julien Boitel, directeur de l'École Turgot, et René Foignet, docteur en droit. Les deux auteurs ont la pratique de cet enseignement. Leur livre est un exposé élémentaire, clairement distribué d'après les divisions classiques.

Sans prendre parti dans les questions de doctrine controversées, les auteurs inclinent dans le sens de l'interventionnisme et ils s'attachent particulièrement aux côtés juridique et pratique. Les résumés synoptiques qu'ils ont placés à la fin des chapitres facilitent le classement des

Digitized by Google

idées dans la mémoire des élèves. Ce n'est pas une œuvre assez neuve pour que la Section lui attribue une récompense; mais c'est un livre qui se classe au nombre des bons manuels propres à répandre par l'enseignement les notions fondamentales de la science économique.

M. Jules Houdoy est l'auteur de *La filature de coton dans le nord de la France. Histoire. Monographie. Conditions du travail* (1 vol. in-8, 453 pages). L'ouvrage comprend, en premier lieu, une histoire sommaire de la filature du coton en France au XIXe siècle, histoire qu'il a écrite surtout avec des rapports d'industriels et dans laquelle il juge les traités de 1860 d'après leurs réclamations; en second lieu un exposé de la fabrication qui est détaillé et précis, en troisième lieu le commerce, en quatrième la condition des ouvriers. Cette dernière partie qui porte sur la productivité des ouvriers, sur le salaire, sur la durée du travail, intéressait particulièrement la Section d'économie politique, ainsi que la cinquième partie consacrée aux institutions patronales, partie qui n'est qu'un résumé trop court. Le volume est en somme pourvu de faits instructifs, mais n'a pas une portée scientifique qui motive une récompense.

M. E. Dessart, sous-chef de bureau au ministère des Finances, est l'auteur d'un *Traité de l'impôt foncier contenant l'exposé et le commentaire de la législation, des règlements, de la jurisprudence et de la doctrine administrative sur la matière* (1 vol. in-8, 630 pages, 2e édition). L'ouvrage répond bien à son titre. C'est un manuel précis de

Digitized by Google

la législation française sur la contribution foncière. Il mérite le succès qu'il a obtenu déjà à la première édition, mais l'originalité propre de l'écrivain n'y est pas assez apparente pour que l'Académie y ajoute la sanction d'une récompense.

Nous pouvons en dire autant du volume de M. Jobit. *Bourses de valeurs et sociétés par actions* (1 vol. gr. in-8, 705 pages). M. Caillaux, étant ministre, avait chargé M. Jobit, fonctionnaire du ministère, de faire une étude sur le régime fiscal des valeurs mobilières en Europe. Sur la demande de la Chambre des agents de change, le ministre le chargea ensuite de réunir les textes relatifs aux bourses de valeurs et aux sociétés par actions. M. Jobit l'a fait pour treize États, sur chacun desquels il a donné les lois et règlements relatifs aux bourses de valeurs, à la négociation des titres, aux tarifs et aux sociétés par actions. C'est un recueil bien fait et très utile pour les praticiens, mais il ne constitue pas une œuvre personnelle à laquelle l'Académie puisse attribuer un prix.

Le travail dans les prisons et en particulier dans les maisons centrales (1 vol. in-8, 196 pages, 2e édition), par M. Roger Roux, juge suppléant au tribunal de Vesoul et ancien élève diplômé de l'École libre des sciences politiques, est un travail personnel. Après un aperçu historique de la question, l'auteur étudie l'organisation administrative du travail pénal et la concurrence du travail pénal au travail libre; il compare, chemin faisant, les systèmes étrangers au système français. Il se prononce en faveur de la régie

Digitized by Google

et de l'emploi de la main-d'œure pénale à la fabrication d'objets consommés par l'État. Aujourd'hui d'ailleurs toutes les maisons centrales ont adopté le système de la régie et elles ne doivent produire d'articles faisant concurrence à l'industrie privée que par autorisation spéciale. C'est un bon mémoire auquel l'auteur a joint un article intéressant sur *les accidents du travail dans les prisons*.

Je viens de parler de douze ouvrages dont chacun, comme je le disais au début, a sa valeur propre. Il me reste à rendre compte à l'Académie des deux ouvrages les plus considérables.

Le premier est : l'*Histoire documentaire et philosophique de l'administration des domaines des origines à 1900 d'après les pièces officielles et les documents inédits des archives*, par M. Flour de Saint-Genis, 2 vol. in-8, 502 et 780 pages. — 1901 et 1903.

« J'ai hésité vingt ans, dit l'auteur, à publier ce livre et je l'ai refait trois fois, chaque fois sur un plan nouveau. Je n'ai épargné ni mon temps ni mes peines; j'ai visité toutes les archives dans les régions que j'ai parcourues et les minutes notariales m'ont fourni de nombreux renseignements; elles recèlent des trésors dont j'ai maintes fois signalé la valeur... » L'auteur remercie aussi ses collègues de l'enregistrement du concours qu'ils lui ont prêté. Il a intitulé son ouvrage *Histoire documentaire*, parce qu'il ne veut marcher qu'appuyé sur des documents authentiques et philosophiques et parce qu'il veut tirer la moralité des faits. Il a, en le composant, suivi les traces de son père qui lui avait frayé la voie.

Digitized by Google

La conclusion de l'introduction philosophique est pessimiste à l'extrême : « En lisant l'esquisse que j'ai faite de l'histoire du domaine, on verra que la plus abominable des tyrannies est celle de l'argent et que le meilleur fruit de notre science est la résignation... ou la révolte. »

L'auteur se montre moins sévère dans la préface du second volume lorsqu'il écrit : « Établir la probité de l'impôt par la probité du percepteur, tel fut le rôle de l'administration des domaines. »

Le premier volume, comprenant trente chapitres, s'étend des origines romaines à l'édit de Villers-Cotterets (1539). M. Flour de Saint-Genis y traite de la seigneurie féodale, de l'extension du domaine royal jusqu'au XVe siècle, des services d'impôts qui dérivaient de la féodalité et de l'évolution fiscale qui a commencé dans la seconde moitié du XVe siècle et au XVIe.

Le second s'étend de l'édit de Villers-Cotterets, qui, dit l'auteur, a introduit la chicane dans l'impôt, jusqu'à nos jours. M. Flour de Saint-Genis y traite du droit fiscal moderne. Il suit l'évolution de ce droit depuis l'établissement des taxes sur les contrats qui, à partir de cette époque, sont devenus une source de revenus importante s'ajoutant aux revenus qui provenaient auparavant surtout des droits sur les biens et sur les personnes et avaient un caractère féodal. Il passe en revue les mesures administratives et financières prises sur la matière. Il aborde indirectement l'œuvre de Colbert; il s'étend sur le système de Law pour certaines théories duquel il me semble avoir

Digitized by Google

beaucoup d'indulgence, sur la réforme qu'opéra Necker en constituant la Ferme générale, la Régie générale et l'administration générale des domaines et des droits domaniaux. Il compare les recettes et les dépenses de cette dernière régie en 1788; 56 millions et 4 millions un tiers de livres avec celles de la Direction générale de l'enregistrement en 1899 : 834 millions et demi et 23 millions trois quarts de francs.

Les deux volumes de M. Flour de Saint-Genis sont riches en matériaux de provenance diverse. L'ordonnancement pourrait en être plus méthodique et plus clair et le plan plus sévère, en maint endroit les détails débordent. On regrette que l'auteur n'ait pas rendu plus apparent partout le fil directeur à travers la multiplicité des faits et que sa pensée générale n'éclaire pas d'une lumière assez égale les diverses parties de son œuvre. Ce n'est pas en tout cas la connaissance pratique du sujet ni la conscience des recherches qui ont fait défaut à l'auteur.

Le second ouvrage que nous avons réservé est le *Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières,* par Paul Pic (1 vol. in-8, 1065 pages). C'est la seconde édition d'un ouvrage publié en 1894 sous le titre de *Traité élémentaire de législation industrielle.* En réalité c'est un ouvrage nouveau. L'auteur a entièrement refondu son premier travail et il a concentré cette fois son effort sur la législation ouvrière exclusivement, en considération du développement que cette législation a reçu depuis une quinzaine d'années.

L'ouvrage comprend en premier lieu une introduction

Digitized by Google

dans laquelle l'auteur fait une revue historique de la réglementation du travail industriel depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et donne un aperçu des doctrines économiques et socialistes sur la matière, en second lieu, de trois titres qui forment le corps de l'ouvrage : 1° Réglementation administrative de l'industrie, comprenant les corps consultatifs de l'industrie, l'application de la liberté du travail, la coalition, le droit d'association, la police de l'industrie et la tutelle administrative des ouvriers et ouvrières; 2° contrats industriels, louage de services et louage d'ouvrages, marchandage, apprentissage; 3° conflits entre salariants et salariés, conciliation et arbitrage, conseils de prud'hommes, etc.; 4° institutions sociales de patronage et de mutualité, assurances, assistance sociale.

C'est un ensemble très vaste dont toutes les parties sont raitées avec méthode et précision et avec une connaissance très étendue de la matière. Pour chaque article l'auteur expose l'état des lois, des institutions, souvent même des faits, non seulement pour la France, mais aussi pour les principaux pays étrangers : il y ajoute une ample bibliographie, précieuse pour les étudiants.

Ce n'est pas simplement un recueil riche en matériaux classés avec ordre, c'est une œuvre personnelle et doctrinale. Sur chaque sujet important, l'auteur présente et discute l'opinion des jurisconsultes et des économistes, telle qu'elle a été exprimée dans les débats du parlement et dans la presse et il donne et motive sa propre opinion.

Je citerai particulièrement l'aperçu des doctrines écomiques et socialistes. En une quarantaine de pages, M. Pic

Digitized by Google

a condensé une histoire sommaire et un groupement des écoles qui peut être discuté, mais qui est assurément digne de remarque. Il reconnaît d'ailleurs lui-même que « la difficulté est de plus en plus grande d'établir une classification des écoles qui ne soit pas arbitraire et fausse à certains égards ». Il croit entrevoir en même temps à travers les nuances individuelles une certaine tendance de rapprochement sur le terrain de la pratique, et il souhaite ce rapprochement. S'il entend par là que le libéralisme reconnaît la légitimité de l'action de l'État à condition que l'État respecte la liberté, et s'il espère que l'interventionnisme apprendra que le respect est une condition essentielle du progrès de la richesse vers lequel tendent toutes les écoles, nous nous associons à son souhait.

Quant à lui il est résolument interventionniste, mais il se défend d'être socialiste, c'est-à-dire qu'il conseille à l'État d'exercer une action tutélaire sur la classe ouvrière par la fixation de la durée de la journée non seulement pour les enfants, mais pour les femmes adultes et peut-être pour les hommes, par l'inspection, par l'assurance, etc. Dans ce rapport je n'ai pas à discuter une à une les solutions que propose l'auteur dont les unes ont passé depuis quelques années dans le code ouvrier de la France. Il nous suffit de marquer la tendance de l'auteur et de faire d'une manière générale nos réserves sur plusieurs de ses solutions. La Section d'économie politique, précisément parce que son esprit est celui de libéralisme, ne prétend pas imposer une doctrine uniforme aux écrivains qui sollicitent son jugement. Elle vise le talent de l'auteur et le mérite de l'œuvre. Or, elle a été très favorablement impres-

Digitized by Google

sionnée par la science, la méthode, la clarté d'expression et en un mot par la valeur générale de l'ouvrage.

La Section d'économie politique, statistique et finances a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'attribuer le prix Le Dissez de Penanrun de 2 000 francs à un des concurrents. Mais elle propose à l'Académie de décerner deux récompenses et une mention honorable : une récompense de 1 200 francs à M. Paul Pic pour le *Traité élémentaire de législation industrielle;*

Une récompense de 800 francs à M. Flour de Saint-Genis pour l'*Histoire documentaire et philosophique de l'administration des domaines, des origines à 1900, d'après les pièces officielles et les documents inédits des archives;*

Une mention honorable à M. Roger Roux pour *Le travail dans les prisons et en particulier dans les maisons centrales* et *Les accidents du travail dans les prisons.*

Digitized by Google

LA
MORALE D'ÉPICURE

PAR

M. VICTOR BROCHARD

Lu dans la séance du 7 mai 1904

Le premier mot de la morale d'Épicure est : « le plaisir est le seul bien », et par là il faut entendre le plaisir physique, le plaisir du ventre; le dernier mot de cette même doctrine est que le sage est heureux partout et quoi qu'il arrive, même s'il est accablé des plus cruelles douleurs et des plus grandes infirmités, même s'il est tourmenté et torturé, même s'il est dans le taureau de Phalaris. Il ne s'agit pas là d'une formule échappée à quelque épicurien ou d'une boutade sans importance; c'est une des thèses les plus essentielles de l'Épicurisme. Les textes sont nombreux, précis, irrécusables. Enfermé dans le taureau de Phalaris, ainsi que le remarque Cicéron (*Tusc.*, II, 7, 17

Digitized by Google

— V, 10, 31 — V, 26, 75; *De Fin.*, II, 27, 88 — V, 28, 85), le sage ne se borne pas à dire qu'il doit supporter la douleur, il s'écrie : « *O quam suave est!* », et le témoignage de Cicéron est confirmé par bien d'autres : Sénèque, *Epist.*, 66, 18 — 67, 15; Lactance, *Div. Instit.*, III, 27, 5 — III, 17, 42. (Cf. Usener, *Epicurea*, 601.) Épicure lui-même, dans le fragment de la lettre à Idoménée qui nous a été conservé par Diogène et Philodème (1), dit en propres termes que le dernier jour de sa vie fut parfaitement heureux, et il souffrait à ce moment de l'atroce maladie dont il mourut.

Comment peut-on concilier deux assertions si différentes? Comment le même homme a-t-il pu dire qu'il n'y a pas d'autres biens que le plaisir physique, et qu'on peut être heureux en souffrant les plus vives douleurs? Voilà ce que nous voudrions rapidement rechercher. Cette étude permettra peut-être de mettre en lumière un des aspects de l'Épicurisme que les historiens ont trop souvent laissé dans l'ombre.

I

Tout d'abord, la manière dont le sage doit s'y prendre pour se rendre heureux au milieu des souffrances est indiquée de la façon la plus claire dans les textes que nous possédons. L'homme a le pouvoir d'évoquer les images du passé qui lui sont agréables ou d'écarter celles qui lui sont

(1) Diogène, X, 22. — Philodème, vol. herc., I, 125, 9. — Us., 138. — Cf. Cicéron, *De fin.*, II, 30, 96.

Digitized by Google

pénibles; la volonté libre, et il faut rappeler ici la théorie du *clinamen*, peut susciter ou écarter à son gré telle ou telle image, et cette évocation, lorsqu'elle s'y obstine, lorsqu'elle s'y attache de toutes ses forces et s'y maintient de toute son énergie, peut devenir assez forte pour neutraliser les impressions sensibles produites actuellement par les objets extérieurs. C'est une sorte d'auto-suggestion ou d'hallucination. Ici encore les textes sont formels et précis. Il y a deux moyens, dit Cicéron, d'éviter la tristesse et d'obtenir la joie : *avocatio a cogitanda molestia, et revocatio ad contemplandas voluptates... Vetat igitur ratio intueri molestias, abstrahit ab acerbis cogitationibus, hebetem facit aciem ad miserias contemplandas, a quibus cum cecinit receptui, impellit rursum et incitat ad conspiciendas totaque mente contrectandas varias voluptates, quibus ille et præteritarum memoria et spe consequentium sapientis vitam refertam putat. Tusc.* III, 15, 32 (Us. 444). La même théorie est exprimée plus fortement encore dans ce passage de saint Augustin (*Serm.* CCCXLVIII 3 t. V, p. 1344[1]a — Cf. Us. 437) : *ea se munitos existimant, quia corporis voluptatem, cum eam in ipso corpore tenere non possunt, possunt tamen animo cogitare et ea cogitatione sese oblectando corporalis voluptatis beatitudinem etiam contra corporalis doloris impetum custodire... Cum ipsam voluptatem de membris corporis irruens dolor excluserit, per falsam ejus imaginem in animo vanitas remanebit. Quæ vanitas tantum amatur, ut cum eam vanus homo totis viribus cordis amplectitur, etiam doloris sævitia mitigetur.* En d'autres termes, pour être heureux il suffit de croire qu'on l'est. Or, on peut croire ce que l'on veut, tout jugement étant toujours un acte de volonté. Donc le

Digitized by Google

bonheur est toujours à la portée du sage. Et ce bonheur, volontairement suscité à l'occasion d'une image, peut être plus fort que la sensation douloureuse.

A première vue on est tenté de sourire d'une pareille doctrine. C'est d'ailleurs ce que n'ont pas manqué de faire les adversaires de l'Épicurisme. Cicéron ne tarit pas en plaisanteries, et avant lui, l'impitoyable railleur qui s'appelait Carnéade tournait en dérision le paradoxe épicurien lorsqu'il parlait de ce sage qui « va chercher dans ses éphémérides combien de fois il a eu des rencontres agréables avec Léontium ou pris part à de succulents repas ». Plutarchus, *Contra Epicuri beatitud.*, 4, p. 1089 (Us. 436). Il n'est pas douteux cependant que telle ait été réellement la doctrine épicurienne. Nous en avons une dernière preuve décisive dans le passage d'Épicure cité plus haut. Si le philosophe au dernier jour de sa vie conserve sa sérénité au milieu des plus vives souffrances, c'est qu'il se souvient avec force des moments heureux de sa vie passée, en particulier de ses conversations avec ses disciples. *Philod.* vol. herc. I, 125, 9 (Us. 138) : ἐγράφομεν ταυτί. στρεγγουρικά τε παρηκολούθει καὶ δυσεντερικὰ πάθη ὑπερβολὴν οὐκ ἀπολείποντα τοῦ ἐν ἑαυτοῖς μεγέθους. ἀντιπαρετάττετο δὲ πᾶσι τούτοις τὸ κατὰ ψυχὴν χαίρον ἐπὶ τῇ τῶν γεγονότων ἡμῖν διαλογισμῶν μνήμῃ. Maintenant il est aisé de voir comment se fait la conciliation entre la conclusion de l'Épicurisme et le principe invoqué au commencement. Le bonheur que le sage réalise à son gré en quelques circonstances que ce soit étant toujours l'image d'un plaisir passé, on ne peut dire qu'il y ait contradiction entre les deux parties de la doctrine. C'est en opposant un plaisir à une douleur par le jeu vo-

Digitized by Google

lontaire de son imagination que le sage atteint la félicité, de même que c'est en troublant par une opération inverse le bien-être physique par de vaines craintes et des idées fausses que le vulgaire se rend malheureux. Toute cette ingénieuse construction repose en dernière analyse sur la distinction des plaisirs de l'âme et des plaisirs du corps; mais cette distinction elle-même a besoin d'être expliquée.

En ce sens Épicure le dit en propres termes, *De Fin.*, 1, 9, 55 — Plutarch. *Contra Ep. beat.*, 4, p. 1088e) il n'y a qu'un seul plaisir, le plaisir du corps, et tous les autres s'y rapportent et n'en sont que des variétés. Mais en un autre sens, il y a des plaisirs de l'âme, à condition d'entendre par là les plaisirs corporels conservés par la mémoire ou anticipés par l'espérance. En d'autres termes, il n'y a pas, comme l'avaient cru Platon et Aristote, et comme l'ont répété après eux la plupart des philosophes, diverses sortes de plaisirs hétérogènes ou spécifiquement différents. Il n'y a qu'un plaisir unique qui est corporel. Mais ce plaisir après avoir été actuellement senti peut être remémoré ou prévu. Or, c'est l'âme qui se souvient et prévoit. En ce sens, il y a des plaisirs de l'âme, mais le plaisir de l'âme est toujours un plaisir corporel remémoré ou espéré.

Épicure, s'inspirant ici d'une idée déjà indiquée par Platon dans le *Philèbe*, remarque qu'entre les souvenirs conservés par l'âme et les sensations actuellement ressenties par le corps, il peut y avoir désaccord. Dès lors, il faut distinguer dans la vie humaine deux aspects très différents quoique souvent confondus. D'une part, le corps

Digitized by Google

étant en bon état, il peut arriver que l'âme soit troublée, c'est-à-dire qu'elle ait des opinions fausses sur la mort ou sur les dieux. Le remède consistera à rectifier les idées fausses et à supprimer les vaines craintes puisqu'elles sont en notre pouvoir. Tel est le premier aspect de l'Épicurisme, celui qui a été le plus souvent décrit par les historiens. Mais d'autre part, il peut arriver que le corps étant troublé ou malade, l'âme soit saine et vigoureuse. Le sage doit alors, toujours en vertu du même principe, s'abstraire en quelque sorte des douleurs corporelles, les annihiler en en détournant sa pensée, se réfugier en son for intérieur, ou, en d'autres termes, vivre exclusivement de la vie de l'âme. Tel est l'autre aspect de l'Épicurisme, trop souvent laissé dans l'ombre par les historiens.

En résumé, la formule épicurienne de la félicité comprend deux termes qui ne se trouvent pas toujours réunis, mais que le sage doit essayer de concilier : ne pas souffrir dans son corps et ne pas être troublé dans son âme : μήτε ἀλγεῖν κατὰ σῶμα μήτε ταράττεσθαι κατὰ ψυχήν, Diog. *Epistula tertia,* 131. Ainsi encore : τὸ γὰρ εὐσταθὲς σαρκὸς κατάστημα, καὶ τὸ περὶ ταύτης πιστὸν ἔλπισμα τὴν ἀκροτάτην χαρὰν καὶ βεβαιοτάτην ἔχει τοῖς ἐπιλογίζεσθαι δυναμένοις. Plutarchus, *Contra Ep. beat.*, 4, p. 1089[d].

Les mêmes raisons qui avaient amené Platon dans le *Philèbe* à distinguer les plaisirs du corps des plaisirs de l'âme contre les Cyrénaïques, ont obligé Épicure à admettre la distinction de l'âme et du corps. Le plaisir, en effet, et surtout le désir, ne peuvent se comprendre et exister si on se borne à considérer les mouvements du corps qui changent sans cesse; il faut, de toute nécessité, une certaine conscience, de la mémoire et de la prévision. Or,

Digitized by Google

ces fonctions n'appartiennent qu'à l'âme. Bien entendu, cette âme, pour Épicure, est toute corporelle et formée seulement d'atomes plus subtils que ceux du corps. Ses fonctions se réduisent, en dernière analyse, à des mouvements extrêmement rapides. Par suite, il n'y pas de différence intrinsèque ou spécifique entre les sensations et les idées, pas plus qu'entre les plaisirs sentis et les plaisirs remémorés ou espérés. L'action de l'âme consiste seulement à en prendre conscience, à les transporter pour ainsi dire hors du temps, à les transposer; cette action est, comme nous dirions aujourd'hui, purement formelle. C'est pourquoi on peut dire qu'il y a des plaisirs de l'âme, quoique les plaisirs de l'âme soient toujours en fin de compte d'origine corporelle.

Il résulte de là, par une conséquence bien singulière, qu'Épicure admet, en dehors et à côté du monde sensible, actuellement perçu dans l'expérience, une sorte de monde idéal, formé d'éléments de même nature et de même origine, différents cependant par ce fait qu'ils sont soustraits au temps. Nous ne voudrions pas forcer les analogies ni faire des rapprochements qui seraient des paradoxes. Il semble impossible cependant de ne pas reconnaître une certaine analogie entre le monde intelligible de Platon et le monde idéal admis par Épicure. Sans doute le second diffère du premier, d'abord en ce qu'il est formé uniquement d'images et de souvenirs empruntés à l'expérience, et en outre en ce qu'il varie pour chaque homme particulier puisque les éléments en sont empruntés à l'expérience passée de chaque individu. Tous deux cependant, et c'est l'essentiel au point de vue qui nous occupe,

Digitized by Google

présentent ce caractère commun d'être distincts du monde sensible, et de pouvoir même lui être opposés. En tout cas, dans l'un et dans l'autre système, c'est en se réfugiant dans le monde idéal, soit qu'il existe de toute éternité, soit qu'il résulte de la fantaisie individuelle, que le sage peut échapper aux souffrances du temps présent et chercher un refuge contre le mal. Ce n'est pas une des moindres surprises que réserve une étude attentive et impartiale de l'Épicurisme que de voir le matérialisme de cette doctrine aboutir à une sorte d'idéalisme. Il s'agit, à la vérité, d'un idéalisme sensualiste et en quelque sorte immanent. Mais dans tous les cas, entre les thèses matérialistes qui servent de point de départ au système et les conclusions qu'on en tire, il n'y a pas l'ombre d'une contradiction. La seule difficulté qui subsiste est de comprendre comment des souvenirs et des images qui ne sont que des sensations affaiblies peuvent, par un simple acte de volonté, devenir assez forts pour neutraliser les sensations actuelles ou même les transformer en leurs contraires.

II

Mais avant de chercher la solution de ce problème, il ne sera peut-être pas inutile de remarquer combien l'Épicurisme interprété dans son vrai sens est différent de celui auquel la tradition et même le langage de beaucoup d'historiens nous ont habitués. Non seulement l'Épicurisme, comme on l'a dit bien des fois, n'est pas la grossière doctrine qui fait brutalement l'apologie du plaisir physique, mais il est très éloigné soit de la théorie cyré-

Digitized by Google

naïque, soit même de la morale utilitaire avec lesquelles on l'a si souvent confondu.

Entre Aristippe et Épicure, il n'y a qu'un seul point commun, la définition du souverain bien considéré comme identique au plaisir. Mais à partir de là les deux doctrines divergent complètement et ne diffèrent pas moins l'une de l'autre dans la lettre que dans l'esprit. Les textes nous attestent de la manière la plus formelle que les Cyrénaïques et les Épicuriens furent toujours en dissentiment sur la définition du plaisir, les uns n'admettant que le plaisir en mouvement, les autres attachés seulement au plaisir constitutif, ἡδονὴ καταστηματική. Ce sont les Cyrénaïques qui ont les premiers reproché au plaisir tel que le définissent les Épicuriens d'être non pas l'état d'un homme vivant, mais bien plutôt celui d'un homme endormi ou d'un cadavre : καθεύδοντος, ou bien νεκροῦ κατάστασιν. (Antiochus, *Ascal.* ap. Us. 451.) Clem. Alex. *Strom.*, II, 21, p. 179.

De plus Aristippe et ses disciples n'attachaient de prix qu'au moment présent, τὸ παρόν, et ne tenaient aucun compte, ni du passé, ni de l'avenir. Nous venons de voir qu'Épicure est sur ce point en opposition formelle avec eux. Enfin le Cyrénaïque réalise la parfaite félicité, telle qu'il la conçoit, en subordonnant les choses extérieures à son plaisir, en les pliant à sa fantaisie, en les asservissant pour ainsi dire à sa volonté. L'épicurien fait tout le contraire. Il ne demande rien ou presque rien à la nature; il s'isole, autant qu'il peut, du monde extérieur, afin de donner le moins de prise possible à la fortune. C'est en lui seul qu'il cherche un refuge contre l'adversité et un

Digitized by Google

appui contre le malheur. Bien loin d'être identiques, comme on l'a dit souvent, le Cyrénaïsme et l'Épicurisme diffèrent *toto cælo*.

D'autre part on a quelquefois fait un mérite à Épicure d'avoir fondé la morale utilitaire et d'avoir été le précurseur des moralistes anglais contemporains. Guyau surtout, dans le livre si intéressant et si vivant qu'il a consacré à la *Morale d'Épicure* (Paris, Baillière, 1878), s'est fait l'interprète de cette manière de voir et n'a pas ménagé au philosophe ancien les louanges les plus enthousiastes. Il s'est certainement trompé. Sans doute, on peut bien trouver dans les textes d'Épicure des formules qui se rapprochent de celles de l'utilitarisme contemporain. Quand il recommande par exemple de renoncer à un plaisir moindre pour en obtenir un plus grand ou pour éviter une douleur, de consentir à une douleur pour en éviter une plus grande ou obtenir un plus grand plaisir, il raisonne comme un parfait utilitaire. Mais il n'est personne, dans aucune école, qui ne souscrive à des raisonnements de ce genre, et, en particulier, il serait aisé de trouver dans les systèmes les plus différents de celui d'Épicure des formules toutes semblables. Ce ne serait pas un paradoxe, mais une stricte vérité, de dire que toute la morale antique a été, en un certain sens et à sa manière, utilitaire. Platon et Aristote n'ont jamais séparé le bonheur, la véritable utilité, même le plaisir, du bien, et les stoïciens eux-mêmes en définissant le souverain bien le caractérisent par cet attribut, qu'il doit être utile ou avantageux, ὠφέλιμον.

En revanche si on considère la philosophie d'Épicure

Digitized by Google

dans son ensemble, si on veut en caractériser l'esprit, on verra bien qu'il y a une singulière distance entre le disciple de Bentham, calculant ses actions pour obtenir le maximum de plaisir et le minimum de douleur, épris du bien-être et du confort, attentif à prévoir et à combiner, avide de toutes les sortes de voluptés qui peuvent se concilier entre elles, — et le maigre épicurien qui vit chichement au fond d'un jardin, en compagnie de quelques amis, soucieux avant tout d'éviter les coups de la fortune, cachant sa vie et déclarant fastueusement qu'avec un peu de pain et d'eau il rivalise de félicité avec Jupiter.

Bien moins encore les Utilitaires consentiraient-ils à suivre Épicure dans ses théories sur le bonheur du sage et la direction des pensées. Ce n'est pas par un effet du vouloir, par une sorte d'auto-suggestion, finalement par un jeu de l'imagination qu'ils veulent atteindre la félicité. Il leur faut des joies plus solides et en quelque sorte plus palpables. Stuart Mill a pu dire qu'il « vaut mieux être un Socrate mécontent qu'un pourceau satisfait »; il n'a pas dit que le sage peut être heureux dans le taureau de Phalaris.

La morale d'Épicure ne peut être assimilée à aucune autre. A tout prendre, c'est encore avec sa rivale et sa contemporaine, la morale stoïcienne, qu'elle présente le plus d'affinités. Mais il est évident que les différences l'emportent encore sur les ressemblances. La doctrine d'Épicure est irréductible et unique.

Digitized by Google

III

Il faut enfin arriver à la partie du système si étrange et si singulière à première vue, qui nous donne le moyen de réduire ou de supprimer la douleur. Ne disons rien de la conception du libre arbitre sur laquelle elle repose tout entière. Le *clinamen* a été de tout temps un objet de scandale pour tous les philosophes, et, tel qu'Épicure nous le présente, il n'a guère trouvé de défenseur. La théorie qui fait dépendre tous nos désirs de nos jugements et nos jugements eux-mêmes de notre volonté a aussi de tout temps soulevé les plus graves difficultés. Ce n'est pas ici le lieu de la discuter, il faut rappeler seulement qu'elle a été admise aussi par les stoïciens et par tous les philosophes de l'antiquité après Aristote. Elle a trouvé d'illustres partisans parmi les modernes, elle compte encore aujourd'hui des défenseurs, et quelque opinion qu'on professe sur ce point, on ne saurait faire un crime à un philosophe ancien d'avoir enseigné une doctrine qu'on n'a pas cessé de discuter et qu'on discutera peut-être toujours. Mais peut-on dire qu'il suffit d'évoquer des souvenirs agréables ou de se complaire dans l'espérance d'une vie meilleure pour vaincre et dominer dans le présent les plus cruelles douleurs? Est-il vrai que nous ayons toujours dans notre mémoire les éléments nécessaires et dans notre volonté l'instrument suffisant pour neutraliser la souffrance actuelle? Les images du passé ou les anticipations de l'avenir ne sont jamais que des copies affaiblies.

Digitized by Google

Comment lutteraient-elles victorieusement contre l'aiguillon de la douleur actuelle?

Il n'est pas surprenant qu'une thèse si paradoxale ait été accueillie dès l'antiquité par des railleries. On aurait eu de la peine même à la prendre au sérieux si Épicure s'en était tenu à sa dialectique, s'il ne lui avait donné l'autorité de la chose vécue, si son exemple et son courage ne l'avaient imposée au respect de tous.

Toutefois nous avons mieux à faire que de reprendre ici les faciles plaisanteries de Carnéade et de Cicéron. A y regarder de près, nous apercevrons dans cette doctrine, quelques réserves qu'elle appelle, une âme de vérité et même une vue profonde sur ce qui est l'essence même de la sagesse. C'est une vérité souvent reconnue par les poètes et par les moralistes que les souvenirs agréables ou pénibles du passé, en se mêlant aux impressions du moment présent peuvent les modifier ou les transformer. A vrai dire, ils ne sont pas d'accord sur la question de savoir si c'est un bien ou si c'est un mal d'évoquer un souvenir heureux dans un jour de misère. Mais le fait même qu'on discute encore cette question et qu'on peut la résoudre diversement semble au moins attester que le philosophe grec n'était pas tout à fait dans l'erreur quand il cherchait dans les reliques du passé un adoucissement ou un remède aux souffrances présentes. On sait depuis Archimède qu'une grande et forte idée ou une joie intense peut nous rendre momentanément insensibles aux impressions du dehors. L'histoire, la psychologie et la physiologie ne montrent-elles pas à chaque instant, dans les conceptions des mystiques ou dans les illusions pathologiques de cer-

Digitized by Google

tains malades, dans les phénomènes de l'extase, des images assez fortes pour faire équilibre aux impressions extérieures et se substituer à elles? L'halluciné vit dans un monde créé de toutes pièces par son imagination, et il est strictement vrai de dire que pour lui la douleur, non seulement s'adoucit, mais qu'elle disparaît ou même se transforme en joie. Les phénomènes de l'hypnotisme, de la suggestion, l'ivresse produite par certaines substances, mettent tous les jours sous nos yeux des exemples analogues, et le cas des stigmatisés nous montre comment les fantômes de l'imagination peuvent pour ainsi dire prendre corps et s'intercaler parmi les phénomènes de la vie physique.

Ce n'est pas une des moindres singularités du système d'Épicure que toutes les fois qu'on creuse un peu le sillon qu'il a tracé, on arrive aussitôt à l'un des problèmes qu'essaie de résoudre la science moderne, comme si le vieux philosophe grec avait pressenti, deviné ou entrevu à travers un nuage les solutions qu'on en propose aujourd'hui.

On dira peut-être qu'il ne s'agit là que de faits exceptionnels ou morbides ; que, s'ils se produisent en dehors de la maladie, le sentiment seul et l'exaltation des émotions peuvent les provoquer; qu'il ne paraît pas que la volonté suffise à les susciter et qu'enfin il serait absurde de chercher dans les hallucinations un remède mis à la portée de tous contre les maux de la vie. N'y a-t-il pas quelque chose de ridicule et presque d'offensant à nous parler de joies que nous pouvons nous suggérer à nous-mêmes, comme si la suprême sagesse consistait à nous

Digitized by Google

duper volontairement et à remplacer par des joies factices le bonheur que nous refuse la réalité? Si Épicure pouvait se défendre, il répondrait peut-être que les cas dont on parle sont bien plus fréquents qu'il ne paraît à première vue. Il ajouterait que, là où le sentiment ou l'imagination peuvent produire, comme Lucrèce l'a si éloquemment montré, des superstitions assez fortes et des craintes assez obsédantes pour empoisonner la vie des hommes les plus favorisés de la fortune, il n'est pas très sûr que la volonté bien dirigée et la raison aidée de la mémoire, deux puissances qui se ressemblent plus peut-être qu'on ne le croit d'ordinaire, ne puissent donner à l'homme quelque réconfort contre les misères présentes et lui assurer des satisfactions légitimes. Après tout, les joies qu'il s'agit de faire revivre ne sont pas entièrement illusoires, puisqu'elles ont été ressenties. Ce n'est faire offense ni à la vérité, ni à personne que d'essayer de faire revivre des jours heureux. Entre les joies passées et celles qu'on essaie de ressaisir par auto-suggestion, il n'y a que la différence du temps, et le temps n'est rien. Enfin, si, dans les cas extrêmes, le remède est d'une application difficile, il faut songer que ces cas sont eux-mêmes assez rares. Les grandes souffrances et les cruelles maladies sont heureusement des exceptions, et dans le train ordinaire de la vie on n'a pas besoin de recourir aux suprêmes efforts. Tout le monde ne va pas dans le taureau de Phalaris et tous les hommes ne souffrent pas de l'atroce maladie dont mourut Épicure. C'est aux grands maux qu'il faut les grands remèdes. Au surplus, quand il serait vrai que dans certains cas l'homme ne peut échapper au mal qu'en rai-

Digitized by Google

dissant dans un effort suprême tous les ressorts de sa volonté et qu'il ne peut se sauver que par l'héroïsme, ce n'est pas l'affaire du philosophe de dissimuler ou d'atténuer les rigueurs de la condition humaine. Il n'est pas tenu de trouver des remèdes faciles. Il a rempli toute sa tâche, si ceux qu'il indique sont seulement possibles.

Admettons toutefois que les remèdes proposés par Épicure soient insuffisants et même un peu puérils. On trouve toujours dans cette doctrine je ne sais quoi d'étriqué et de mesquin qui arrête l'esprit au moment même où il est le plus disposé à admirer. Non certes, il ne suffit pas pour maîtriser la douleur d'évoquer des souvenirs joyeux ou de nourrir des espérances propices. Mais ce qu'Épicure a bien vu, c'est que contre l'adversité nous n'avons de recours qu'en nous-mêmes. Ce sont nos propres pensées, nos propres réflexions qu'il faut, par un effort de volonté persévérant et obstiné, opposer aux coups du sort. Nous n'avons point d'autre ressource. Les stoïciens se moquaient du remède proposé par Épicure. Ils avaient raison de remplacer ces moyens impuissants par l'idée de la nécessité ou par la confiance dans les lois de l'univers. Lorsque le sage a bien compris que les choses ne sauraient être autrement qu'elles ne sont, lorsqu'il est bien pénétré de l'inéluctable fatalité des lois naturelles et qu'il s'y soumet parce qu'il ne peut faire autrement et que c'est ce qu'il y a de mieux à faire, il a à peu près atteint les dernières limites de ce que peuvent pour lui la philosophie et la science. Il obtient la suprême consolation qu'il puisse espérer en ce monde s'il arrive à se persuader que cet ordre fatal de l'univers est l'œuvre d'une volonté

Digitized by Google

sage et que la nécessité est un autre nom de la Providence. La soumission à la volonté divine ou la résignation est le dernier mot de la sagesse. Ainsi l'entendaient les stoïciens, ainsi le comprenait Descartes lorsqu'il définissait la sagesse « l'effort pour se vaincre soi-même plutôt que la fortune et pour changer ses désirs plutôt que l'ordre du monde ». Spinoza ne fait pas autre chose qu'appliquer les mêmes principes dans les dernières formules de son *Éthique*, et les moralistes de tous les temps n'ont pas pu tenir sur cette question un autre langage. La religion ne parle pas ici autrement que la philosophie. La soumission à la volonté de Dieu ne diffère pas de la résignation du philosophe. Et que ce soit bien là le dernier mot de la sagesse humaine et l'essence même de la philosophie, c'est ce que le sens commun a reconnu depuis longtemps en donnant le nom de philosophe à celui qui sait supporter le mal, et faire bonne contenance devant les misères de la vie. Ce n'est pas sans une raison profonde que philosophie est synonyme de résignation. Voilà ce qu'Épicure avait compris; et c'est pour l'avoir dit un des premiers, quoique sous une forme à la vérité imparfaite et même un peu naïve, qu'il est de la race des grands moralistes et qu'il mérite de conserver parmi eux la place que l'histoire lui a assignée.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA

FONDATION CARNOT

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE LE 4 JUIN 1904

PAR

M. HENRI JOLY

AU NOM DE LA COMMISSION

Messieurs,

Tout ce qui pourrait être dit, soit en l'honneur de la fondation destinée aux veuves chargées d'enfants, soit en l'honneur de ces veuves mêmes, mes prédécesseurs vous l'ont assurément dit, et très bien dit. Je me bornerai donc à vous exposer brièvement les résultats de cette année : j'y joindrai seulement quelques-unes de ces réflexions impossibles à écarter pour qui prend à son tour une première connaissance de ces dossiers émouvants.

L'Académie a reçu cette année 655 demandes, sur lesquelles il a été possible d'en accueillir 80 pour la fondation Carnot (accrue d'une somme de 1 200 francs, donnée par Mme Franck-Puaux), et 4 pour la fondation Gasne.

Digitized by Google

A part un très petit nombre de cas, il est évident que nous ne pouvons procéder nous-mêmes à aucune enquête; mais il nous est permis de juger celles dont on nous donne le résumé, tantôt explicite, tantôt obscur ou incomplet. Ici, tel administrateur charitable et bien averti a provoqué certaines demandes, et quelquefois il lui a suffi de quelques chiffres décisifs pour emporter immédiatement notre adhésion; d'autres fois, il s'est efforcé de justifier sa proposition par l'exposé de charges, intéressantes à coup sur, mais, somme toute, insuffisantes pour nous, qui sommes obligés de nous guider sur des comparaisons. Là, au contraire, bien des misères ont dû être oubliées. Comment ne pas le croire, quand nous voyons que cette année 15 départements n'ont envoyé chacun qu'une seule demande, et surtout que 23 n'en ont envoyé aucune? La fondation Carnot était-elle inconnue de ces derniers? Sur ces 23, il en est cependant 17 qui avaient reçu plusieurs secours dans les trois années précédentes. Parmi les 10 qui, n'ayant rien reçu dans cette suite d'années, paraissent bien nous ignorer, il est difficile de ne pas remarquer certains groupes de départements plus éloignés, et massés les uns à côté des autres, comme le Vaucluse, l'Hérault, l'Aude, l'Ariège, ou encore le Tarn, le Gers et les Landes.

Devons-nous désirer qu'une publicité plus étendue vienne augmenter le nombre des demandes et, par suite, celui des refus dont la nécessité nous coûte tant? Publicité n'est peut-être pas ici le mot qui convient. Tout au moins faudrait-il n'adresser notre appel qu'à des hommes désignés par leur caractère, leurs habitudes ou leurs fonctions, pour procéder à des enquêtes scrupuleuses. Partout

Digitized by Google

où, sur le modèle de la célèbre création de notre confrère, M. Lefébure, s'est organisé un office central de la charité, il est à souhaiter qu'on y ait recours, et que même on accorde à ses présentations une préférence encourageante. Ainsi avons-nous agi cette année pour les présentations de l'office central de Lille. Permettez-moi de faire des vœux pour que cette méthode se perfectionne et se complète. Nous verrons alors disparaître les demandes les moins faites pour être accueillies, et nous aurons un espoir mieux fondé de mettre la main sur les misères les plus vraiment dignes d'être soulagées.

Ce qui mérite, en effet, d'attirer le plus l'attention des enquêteurs n'est pas, il est superflu de le dire, le nombre des veuves dénombrées dans une région déterminée, c'est l'étendue de leur misère réelle et la qualité de leurs efforts. Que le Calvados soit, de tous les départements français, celui où la proportion des veuves est la plus forte (en nombre absolu, il en compte généralement 32 ou 33000, et la proportion dépasse 18 sur 100 habitants, au lieu de 14, qui est la moyenne de la France), il n'y a pas là de quoi nous émouvoir outre mesure ; car le Calvados est un des départements les plus riches, et un de ceux où la natalité a le plus baissé ; c'est aussi, par malheur, un de ceux où les progrès de l'alcoolisme, du crime et du délit provoquent le plus d'étonnement. Avec une proportion de 13 p. 100, et un nombre absolu qui ne dépasse pas 24 ou 25 000 veuves, le pauvre et prolifique Morbihan nous intéresse davantage et nous avons peine à comprendre qu'après avoir reçu en trois années un secours unique, il n'ait envoyé cette fois aucun dossier. Il est vrai que l'industrie n'y est guère

Digitized by Google

développée, — malgré le port militaire de Lorient, — et que la fondation Carnot est réservée aux veuves d'ouvriers. Mais l'industrie fleurit moins encore dans certains départements où l'on a trouvé de ces veuves à secourir, comme les Basses-Alpes, comme la Creuse et la Haute-Savoie.

De bonnes enquêtes préalables sont encore bien nécessaires pour résoudre sur place divers problèmes dont nous n'avons pas tous les éléments. Quelquefois on nous avoue très honnêtement certains avantages tels qu'une petite rente viagère ou un secours accidentel. N'arrive-t-il pas, plus souvent, qu'on nous cache avec soin de pareilles circonstances, et qu'on aggrave la portée des conditions défavorables (1)? Devant la masse de ces dossiers où nous devons faire des éliminations si pénibles, nous sommes naturellement amenés à prendre surtout pour mesure le nombre des enfants. Aussi est-il rare qu'une veuve n'ayant que quatre enfants obtienne un secours, et cette année, nous n'en trouvons aucune qui soit dans ce cas. Pourquoi, cependant, telle veuve ayant quatre enfants et les élevant parfaitement bien, dans une pauvreté décente, ne serait-elle pas autant et plus intéressante que telle autre en ayant six, mais laissant un partie d'entre eux grandir à l'aventure? Comment pouvoir apprécier, d'autre part, si le suicide du mari est à la charge ou à la décharge de la veuve (2), ou si le fait d'avoir été abandonnée par les aînés de ses fils ou de ses filles plaide en faveur de la mère ou contre elle?

(1) Ainsi une veuve allègue qu'elle doit 250 francs à son médecin. L'assistance médicale n'existe donc pas dans son milieu?

(2) Surtout quand elle menace d'en faire autant si elle ne reçoit pas le secours demandé.

Digitized by Google

Ces difficultés — pour lesquelles nous réclamons le concours d'enquêteurs ou d'un office charitable — sont encore accrues souvent par l'incertitude de l'effet utile à opérer. Certes, quand on voit dans un dossier qu'une famille de six enfants en compte quatre atteints de la carie des os, il est impossible de ne pas envoyer l'aide attendue; mais la place de ces enfants ne serait-elle pas toute marquée dans un asile? Bien plus souvent ce qui provoque une incertitude inquiétante, c'est l'étendue des dettes, car les deux cents francs ne suffiront pas à les éteindre. Aussi reprend-on à bien des reprises différentes la triste comparaison de ces dossiers. Ici s'offre une famille plus nombreuse et plus atteinte par les formes les plus apparentes de la misère, mais où le secours, on le pressent, passera sans laisser de traces; là, on se trouve en face d'une pauvreté moins déprimante ou mieux supportée et qui laisse espérer que la petite somme, bien employée, fera traverser une passe difficile : elle aidera les enfants à se classer plus utilement pour eux et pour les autres. Le choix est bien épineux.

A ce dernier point de vue, nous avons été heureux que le chiffre des secours à donner sur la fondation Gasne ait pu être porté cette année de 2 à 4. Nous avons pu ainsi, en dehors des veuves d'ouvriers, seconder quatre veuves; 3 ont 8 enfants, la 4e en a 10, et toutes les quatre luttent pour la conservation d'un lopin de terre auquel assurément elles ne marchandent pas leurs heures de travail. Notre si regretté confrère, M. Tarde, avait déjà exprimé en votre nom le regret que les parts faites aux veuves de cultivateurs fussent forcément restreintes, puisque l'im-

Digitized by Google

portance de la fondation Carnot dépasse de beaucoup celle de la fondation Gasne. Aussi plusieurs de vos rapporteurs particuliers se sont-ils efforcés d'élargir un peu la sphère habituelle de la première en y faisant entrer quelques veuves d'ouvriers agricoles.

En résumé, je viens de dire comment avait été répartie la somme provenant de la fondation Gasne. Les sommes de la fondation Carnot se sont réparties de la façon suivante à :

12 veuves ayant 5 enfants.
21 veuves en ayant 6;
23 veuves en ayant 7;
13 veuves en ayant 8;
5 veuves en ayant 9;
1 veuve en ayant 10;
4 veuves en ayant 11;
1 enfin, grand'mère infirme de 86 ans, ayant à sa charge 14 enfants ou petits-enfants.

Malgré les difficultés de notre classement et malgré les scrupules qui en résultent, félicitons-nous d'avoir pu donner cette marque d'intérêt à des femmes dont l'ensemble, nous le savons tous, forme la portion la plus malheureuse et la plus méritante de la population d'un pays. N'oublions pas, en effet, que sur 100 000 veuves, on compte 5 fois moins d'accusés que sur 100 000 veufs. Pour expliquer la faible proportion des méfaits poursuivis du sexe féminin on dit souvent qu'à côté de ceux qu'il commet il y a ceux qu'il fait commettre. Cela est vrai pour la femme jeune; mais pour les femmes qui nous occupent, une telle réserve n'est point à faire.

Digitized by Google

Reconnaissons donc volontiers la sublime purification qu'a exercée ici la maternité acceptée dans tous ses devoirs, dans toutes ses épreuves et dans toutes ses charges ; ces charges sont bien grandes, car le veuvage atteint la femme plus cruellement que l'homme au point de vue de l'intérêt et du bien-être. C'est donc une consolation et un honneur que de se sentir associé pour un instant aux nobles intentions de Mme Carnot et de ceux ou de celles qui ont cédé à l'heureuse contagion de son exemple.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

DE

L'INDIGENCE ET DE L'ASSISTANCE

DANS LES GRANDES VILLES

PAR

M. EUGÈNE ROSTAND

Lu dans la séance du 18 juin 1904

MESSIEURS,

Même des sujets de luttes académiques on peut redire l'*habent sua fata*. Celui du concours que la Commission mixte du prix Félix de Beaujour avait reçu mandat d'examiner ne remonte pas à moins de onze ans. Il fut proposé en 1893 en ces termes : « *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes, et particulièrement en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours* ». Un seul et insuffisant mémoire

Digitized by Google

ayant été fourni, il y eut le 30 mai 1896, sur un rapport verbal de M. Paul Leroy-Beaulieu, prorogation à 1899. Le 22 juillet 1899, un rapport de M. Aucoc sur trois mémoires concluait que « ce prix considérable devait provoquer des travaux plus approfondis », et vous prorogiez de nouveau à 1902. Une troisième fois, le 14 juin 1902, la question était maintenue pour 1904.

Le dernier rapporteur, M. Fagniez, manifestait quelque surprise que « le beau sujet choisi par l'Académie, au lieu d'attirer surtout, semble-t-il, de consciencieux bureaucrates, n'eût pas tenté quelque philanthrope doublé d'un sociologue, praticien ardent de la charité, convaincu que l'assistance ne profite guère moins à ceux qui la font qu'à ceux qui la reçoivent, et qu'il faut y applaudir surtout quand elle procède de l'initiative privée...; un esprit libre, sensible en même temps à la nécessité et aux bienfaits de l'assistance publique; peu curieux d'agiter, dans une société dont il n'y a pas à craindre qu'elle se désintéresse de la misère, la question oiseuse ou périlleuse de savoir si l'assistance est une dette sociale ; soucieux surtout d'enregistrer les leçons qui se dégagent de son histoire depuis 1789, et de lui tracer un programme qui coordonne ses efforts sans paralyser son indépendance et son élan ». La Commission de 1902 ne voulait pas « désespérer de voir surgir un tel candidat »...

Son vœu ne s'est guère réalisé.

Cinq mémoires ont été envoyés au secrétariat.

Deux ne méritent même pas ce nom; appelons-les sim-

Digitized by Google

plement des écrits, qui ne pouvaient qu'être éliminés sans discussion, et il est permis de s'étonner qu'ils aient été présentés : le n° 1, de 45 pages, sous l'épigraphe : *Le jour où les hommes seront moins méchants, la haine et la misère céderont leur place aux principes d'équité et de solidarité sociales;* le n° 5, de 31 pages, sous la devise : *Sursum corda.*

Au contraire, le n° 2, qui comprend 200 pages, sous l'épigraphe : *Ouvrir son cœur et sa main*, dénote une compétence sérieuse, et c'est le mieux écrit des manuscrits retenus par la Commission. Les idées y sont, en général, justes et bien exprimées. Mais l'ordonnance adoptée apparaît tout de suite singulière. Le chapitre Ier est consacré à la *Transformation de l'assistance après 1789;* le IIe, à l'*Indigence en France et en quelques grandes villes étrangères,* ainsi qu'à la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, loi d'hygiène qui est hors de l'essentiel du sujet; le IIIe, à l'*Assistance,* avec les projets de lois successifs sur l'obligation; le IVe, aux *Formes de l'assistance,* réparties sous quatre sections, assistance à domicile, hospitalisation, ressources, assistance privée. C'est une division peu satisfaisante pour l'esprit : visiblement telle partie devrait rentrer dans telle autre. Le côté le plus faux et le plus choquant en est que la bienfaisance privée vient se situer comme une troisième « forme » au-dessous de l'assistance à domicile et de l'hospitalisation, qui pourtant pour elle aussi sont des modes d'agir et soulèvent des questions. De là l'erreur comme la lacune capitale de ce mémoire : après 179 pages données à l'assistance publique, l'auteur ne laisse à la bienfaisance privée, tout en la proclamant (contradiction bizarre) égale en résultats à l'autre

Digitized by Google

et moralement supérieure, — à la bienfaisance privée, si merveilleusement diverse en combinaisons spécialisées, si intarissable en inventions adaptées aux besoins, — que 8 ou 9 pages! Les « règles nouvelles » exposées comme conclusions n'ont guère de nouveauté, et ne visent encore que les questions qui concernent l'assistance publique. Il est évident que l'auteur de ce travail aurait pu faire infiniment mieux; mais n'ayant envisagé qu'une face du sujet, il ne pouvait être considéré comme digne du prix.

Le n° 3 est destiné, y est-il indiqué, à compléter une étude écartée il y a deux ans, et porte la même épigraphe : *Fraternité*. C'est un essai de 51 pages seulement, qu'on peut qualifier de consciencieux, comme le fit le rapport de 1902 pour celui qui le précéda. Il abonde, quant au fond, en notions ou en suggestions sages, auxquelles l'auteur a seulement le tort de croire un caractère personnel, sur les moyens de prévenir ou de guérir le mal du paupérisme. Il juge en général avec justesse, et par exemple, dans le projet de loi actuellement soumis au Sénat sur l'assistance obligatoire des vieillards, il a nettement discerné ce qui menace la prévoyance libre. Désireux peut-être d'éviter le reproche qui avait été adressé à sa première étude de manquer de « conclusions pratiques », il tend à sortir de la doctrine pure : il formule le statut d'une société qu'il voudrait voir établir dans chaque commune « pour l'extinction de la mendicité », et un projet de loi sur les secours à accorder aux vieillards, projet où l'on trouve plus d'un point intéressant, notamment la condition de mérite des secourus pour laquelle il se rencontre avec la loi danoise du 9 avril 1891 sur les « subventions de vieillesse aux pauvres

Digitized by Google

personnes dignes ». Mais sans vues originales, sans relief dans la forme, négligeant plusieurs des grands aspects du sujet, courte suite et comme annexe d'un travail déclaré insuffisant, ce manuscrit n'était point de ceux qui conquièrent le premier rang.

Au frontispice du n° 4 est inscrite la parole évangélique : *Aimez-vous les uns les autres*. N'est-ce pas encore, après des siècles d'anxieuses recherches, et parmi tant de panacées pseudo-scientifiques, le meilleur secret de santé pour les sociétés humaines? C'est hier que dans sa belle notice si pénétrante sur Ravaisson, M. Bergson citait la conclusion à laquelle était arrivé ce haut et généreux esprit : « Le mal dont nous souffrons ne réside pas tant dans l'inégalité des conditions, quelquefois excessive, que dans les sentiments qui s'y joignent... Le remède doit être cherché principalement dans une réforme morale qui établisse entre les classes l'harmonie, la sympathie réciproque, et cette réforme est surtout une affaire d'éducation. » De pensées analogues s'est inspiré sans doute le travail que nous analysons. C'est un manuscrit de 253 pages, qui embrasse une introduction, une Ire partie sur l'évolution économique pendant la période contemporaine au point de vue des causes de l'indigence, une IIe sur l'indigence dans les grandes villes de 1789 à nos jours, une IIIe sur les auxiliaires officiels ou privés (il eût été plus exact de dire les agents ou les organes) de l'assistance depuis 1789, une IVe sur l'assistance dans les grandes villes de 1789 à nos jours, et une conclusion. Étude soigneuse assurément, attentive au programme, et qui a exigé un patient labeur; l'écriture en est convenable, quoique avec des faiblesses;

Digitized by Google

il y a dans la IIe partie des tableaux vrais, et d'un sentiment sincère, sur les épreuves matérielles et morales de la vie ouvrière dans les villes (p. 31 à 81, 85 à 94); l'ensemble de la IIIe est judicieux. — Mais la Ire, qui tend à montrer que le développement économique du dernier siècle a poussé vers les grands centres et ainsi engendré l'indigence, est d'une ampleur disproportionnée, avec des statistiques tantôt européennes, tantôt mondiales, des chemins de fer, de l'industrie, du commerce, de la population, qui s'arrêtent à 1890 ou 1892 pour la plupart, et qui se rattachent de trop loin au problème de l'indigence; encore la relation de cause à effet est-elle à peine indiquée, alors qu'elle eût été à démontrer : thèse discutable d'ailleurs, et qu'en tout cas il faut se garder de rendre exclusive, que la création de l'indigence par le fait des agglomérations urbaines, elle reconnaît des causes bien plus complexes, et elle existait antérieurement au grand développement économique. — La IVe partie, la plus étendue (122 pages), a le défaut, visant à offrir une description de toutes les formes de l'assistance, d'être à la fois trop détaillée et trop incomplète. En admettant cette façon de traiter le sujet, il eût fallu esquisser toutes les modalités qu'ont prises dans les grandes villes depuis 1789 l'assistance publique et la bienfaisance privée sans descendre dans les particularités des applications. On a procédé au contraire par énumération d'œuvres, avec résumé du fonctionnement et des résultats : le lecteur se demande à chaque instant pourquoi celle-ci et point celle-là, les lacunes sont frappantes (par exemple les assistances par le travail de Paris, les patronages de libérés dans plusieurs villes, etc.), et il n'en pou-

Digitized by Google

vait être autrement, à moins de copier le vaste inventaire de la *France charitable* qu'a publié l'*Office central* parisien ; de petites œuvres sans importance sont longuement louées, et de considérables sont omises ou à peu près ; les erreurs sont nombreuses (par exemple les dispensaires anti-tuberculeux supposés des œuvres d'enfance) ; la prévoyance pour certaines organisations (coopératives de consommation, sociétés d'habitations ouvrières) est confondue avec l'assistance ; les institutions des peuples étrangers sont à peine, et peu exactement, effleurées. — La conclusion du mémoire est banale et insignifiante. — Il reste un travail honorable certes, avec de bonnes parties, mais qui ne saurait prétendre au prix.

Vous le voyez, dans aucun des trois mémoires retenus, votre Commission n'a trouvé ce qu'elle cherchait, ce que l'Académie avait désiré : ni la synthèse de faits documentés par laquelle, sans se laisser dominer par un détail inutile, on eût suivi dans les grandes villes françaises, durant la période considérée, l'évolution de la misère et la marche progressive des moyens employés pour y remédier, — ni le rapprochement de ces faits avec ceux du même ordre qui se sont parallèlement déroulés dans les centres similaires de l'étranger, — ni les enseignements qui devaient ressortir de l'expérience comparée. Les grandes questions qui se posent à l'heure présente dans le cercle de ce sujet semblent ignorées, ou sont passées volontairement sous silence (sauf celles qui ont trait à l'assistance obligatoire), ou sont touchées d'un trait vague : par exemple les relations exactes à instituer entre l'assistance publique et la bienfaisance privée, ou la liberté de fondation que notre

Digitized by Google

pays aurait un si puissant intérêt à se donner comme d'autres et qui permettrait à l'inépuisable charité de pourvoir en dehors des budgets publics aux besoins croissants par des institutions *self-supporting* assurées de cette force suprême, le temps.

Il a paru néanmoins à votre Commission qu'il ne serait pas équitable ou qu'il serait trop sévère de ne pas tenir compte de la bonne volonté et de l'importance des efforts dépensés, dont l'un au moins s'est prolongé pendant deux concours, et qui ont abouti à des travaux honnêtes, empreints de qualités différentes, mais d'ordre également secondaire, mêlés de bonnes parties, inspirés en général de vues saines. C'est pourquoi elle vous propose d'attribuer trois récompenses de 500 francs chacune aux mémoires nos 2, 3 et 4, portant respectivement les épigraphes : *Ouvrir son cœur et sa main*, *Fraternité*, *Aimez-vous les uns les autres*.

Mais ces conclusions lui sembleraient incomplètes si elle n'y témoignait de son regret qu'un tel sujet n'ait pas suscité quelque ouvrage large et vivant, suggestif de réformes vraies et de progrès réels, capable de saisir l'attention publique, ou au moins un de ces essais qui, avec des thèses discutables, apportent aux controverses un élément nouveau, le ferment du talent qui à défaut de la pleine adhésion force le suffrage et remue des idées utiles.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX LÉON FAUCHER

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

LA VIE ET L'ŒUVRE DE BASTIAT

PAR

M. FRÉDÉRIC PASSY

Lu dans la séance du 25 juin 1904

Peu de noms ont été, il y a un demi-siècle, aussi populaires, dans le monde qui pense tout au moins, que celui de Bastiat; peu d'écrivains ont été plus lus et ont excité chez leurs lecteurs plus d'admiration et de sympathie. Et ce n'était pas seulement l'auteur charmant de ces spirituels opuscules qui s'appellent les *Pamphlets* et les *Sophismes*, c'était le penseur profond qui avait cherché à donner dans son livre des *Harmonies* l'exposé scientifique de ce qu'on a appelé la fière doctrine du progrès par la liberté, qui

Digitized by Google

était alors l'objet de la plus sérieuse et de la plus universelle attention. Nos devanciers et nos maîtres : les Dunoyer, les Renouard, les Hippolyte Passy, les Michel Chevalier, sans adopter toujours sur tous les points les idées du publiciste landais, ne lui marchandaient pas leurs encouragements et leur estime; et l'on avait été jusqu'à dire, à un certain moment, non sans quelque exagération, qu'il y avait dans le développement de la science économique trois périodes marquées par trois noms : Quesnay, Jean-Baptiste Say et Bastiat.

Les temps sont changés; et de cette popularité un moment si grande il ne reste plus, pour la génération actuelle, pour la jeunesse surtout, qu'un souvenir un peu effacé : celui d'un homme qui a su, grâce à la piquante originalité de son style, traiter les questions économiques sans justifier le mot de M. Thiers et faire de la littérature ennuyeuse.

Cet oubli était-il mérité? Bastiat n'avait-il été qu'un étincelant mais fugitif météore; et fallait-il, ceux d'entre nous, ses anciens disciples qui persistions à cultiver sa mémoire, nous résigner à voir ses ouvrages demeurer sans lecteurs et ses idées sans influence?

L'Académie ne l'a point pensé. Elle a songé qu'après cinquante ans le moment était venu de remettre en lumière cette figure originale et de faire connaître à ceux qui ne la connaissent point ou qui ne la connaissent que sous un faux jour cette carrière si courte, si remplie et, un moment, si brillante. Elle a mis au concours, dans ce but, *la vie et l'œuvre de Bastiat*.

Son appel a été entendu.

Digitized by Google

Cinq mémoires ont été déposés, et de plus il a été remis cinq exemplaires d'une brochure, imprimée à Béziers, à une date qui n'est pas indiquée, mais qui paraît remonter à plusieurs années. Cette brochure, qui n'est peut-être qu'un tirage à part d'un article de revue, n'a pas été considérée par le secrétariat comme rentrant dans les conditions du concours et n'a pas reçu de numéro d'ordre. Ses dimensions, 24 pages, seraient d'ailleurs insuffisantes; mais en ce qu'elle est, elle n'est pas sans mérite. Généralement bien écrite, elle donne en raccourci des analyses bien faites des principales parties de l'œuvre de Bastiat. Les appréciations personnelles de l'auteur, sans être toujours irréprochables, sont le plus souvent justes. Il a surtout très bien compris la haute valeur morale de la doctrine du maître, et montré les services qu'il a rendus à la science en la dégageant de son apparente aridité et en la rendant sympathique par la chaleur communicative de ses aspirations et le charme de son spirituel bon sens.

Tout en faisant quelques réserves sur deux ou trois points, on ne peut que souhaiter que cette brochure soit lue. Mais, nous le répétons, quand bien même il serait certain qu'elle eût été composée en vue de l'Académie, elle est manifestement trop peu étendue pour comporter l'attribution d'une récompense.

Reste donc cinq mémoires proprement dits et régulièrement inscrits. Deux, le 1 et le 3, très dissemblables l'un de l'autre, nous ont paru d'abord à écarter, bien qu'ils soient loin d'être indifférents.

Le n° 3 est un fort cahier papier format pot, de

Digitized by Google

trois cents pages, plus des pièces annexes, écrit, sur la moitié des pages seulement, d'une écriture serrée et peu régulière. Il porte pour devises ces deux phrases, extraites de Bastiat :

« Guerre à tous les abus ! Un peuple enlacé dans les liens du privilège, de la bureaucratie et de la fiscalité, est comme un arbre rongé par des plantes parasites. »

« Apprendre et répandre : telle doit être votre devise; telle votre destinée. »

Ce travail, bien qu'il soit évidemment l'œuvre d'un homme instruit et distingué, est très difficile à apprécier et à peu près impossible à analyser. A en juger par la table, placée en tête, on s'attendrait à une parfaite distribution des matières; on se trouve, au contraire, en présence d'une composition dont le désordre, la confusion et, par suite, les répétitions et les lacunes déconcertent à tout instant. Le style, parfois satisfaisant, mais parfois défectueux, trahit une hâte qui explique ce désordre.

Par quelques côtés, malgré ses imperfections, ce mémoire est intéressant. L'auteur, qui paraît être un chercheur, s'est procuré, sur la vie de Bastiat, des renseignements dont quelques-uns sont nouveaux. Il se vante même de posséder tous les manuscrits de l'économiste landais que Coudroy et Paillottet ont jugés inutiles à la gloire de leur ami, assertion qui a quelque peu surpris votre rapporteur, Paillottet lui ayant laissé, en trois cartons, tout ce qu'il lui a dit rester de ces manuscrits, reste de peu d'importance, d'ailleurs, sauf l'intérêt qui s'attache à l'écriture du maître.

Digitized by Google

Parmi les papiers que dit posséder l'auteur se trouveraient des lettres relatives à la vie intime de Bastiat, des comptes de ses dépenses et recettes et d'autres pièces échappées à une destruction qui aurait été volontairement effectuée par les mains de notre confrère Léon Say, en 1878 (1), où l'on trouve des indications sur le mariage peu heureux du grand économiste. Il exprime le regret que, dans ce qui a été publié de sa correspondance, on ait cru devoir supprimer certains passages; et il ajoute : « Je crois devoir, à regret, imiter la réserve observée par ses éditeurs et ses amis, bien que, de toutes les révélations possibles, il ne puisse résulter aucune ombre sur sa mémoire. » Nous serions tentés de regretter à notre tour que, pouvant faire la lumière à l'avantage de son personnage, il ait cru devoir s'en abstenir. Peut-être, si ce rapport vient à lui être connu, voudra-t-il fournir à quelques-uns au moins des admirateurs de Bastiat les moyens de se rendre compte de la valeur de ces documents inédits qu'il a pu se procurer. Son admiration, très sincère et très chaude, pour le caractère de l'homme et pour le talent de l'auteur, ne permet pas de penser qu'il veuille garder pour lui ce qu'il n'a pas cru devoir encore nous apprendre.

Cette admiration, malheureusement, ne s'étend pas toujours de l'homme à ses idées. Non seulement l'auteur du mémoire n° 3, ne partage guère les doctrines économiques de Bastiat, mais il semble aller jusqu'à lui refuser ce que

(1) Cette assertion, il importe de le dire, est formellement démentie par Mme Léon Say. Jamais, affirme-t-elle, son mari n'a détruit aucun manuscrit de Bastiat.

Digitized by Google

l'on s'accorde, en général, à considérer comme indiscutable : sa foi en ses doctrines. Le principe du libre-échange et le principe de la protection sont, selon lui, également vrais et appelés à être tempérés l'un par l'autre, comme l'a fait si heureusement le gouvernement des États-Unis, comme l'Angleterre (pour laquelle il professe d'ailleurs une haine féroce) se disposerait, à l'en croire, à le faire à son tour. Et la politique douanière suivie, en France, de 1881 à 1892, a bien prouvé, dit-il, par ses heureux résultats, que les lois de l'économie politique dépendent du temps et des circonstances. Bastiat, s'il avait pu voir ce que nous avons vu, aurait très probablement reconnu ses erreurs; on peut même trouver dans ses œuvres, dans ses lettres à Lamartine notamment, la preuve de ses doutes et de ses incertitudes; et les 22 petits écrits publiés sous le titre de *Sophismes* ne sont au fond qu'une démonstration de cette vérité qu'il n'y a point de principes absolus.

Cette conclusion n'est pas, assurément, celle qu'attendait l'Académie.

Bien différents sont les motifs pour lesquels nous avons le regret d'écarter également le n° 1, portant comme devise : « La morale est la première de sciences; l'économie politique est la seconde. » On serait tenté de reprocher à l'auteur d'être plus bastiatiste que Bastiat. En cinq énormes cahiers in-folio, où déborde pendant 900 pages un enthousiasme qui n'admet pas la critique, il a non seulement rassemblé tout ce qu'il a pu connaître de la vie de son héros, de celle des personnages avec lesquels il a été en relation,

Digitized by Google

des écrits de ses auteurs favoris, Charles Comte, Dunoyer, Destutt de Tracy, mais, pour le bien faire connaître, il a cru devoir reproduire, dans une longue série de chapitres, des parties entières de ses différentes œuvres : *Sophismes*, *Pamphlets*, *Harmonies*, et lettres. Il y aurait, assurément, à faire, avec un bon choix de fragments ou d'opuscules, un Bastiat de poche, dont la lecture pourrait populariser le nom et les idées de l'ami de Cobden. Quelques-uns d'entre nous y avaient pensé jadis, et avaient même écrit à ce sujet à Cobden. Sa réponse fut piquante. « J'ai, nous dit-il à peu près, chez moi, à Midhurst, un petit bois que j'affectionne particulièrement. Ce petit bois, grâce au respect dont il a été entouré, a grandi : il est devenu trop touffu. Tout le monde me dit qu'il a besoin d'être éclairci; et je suis obligé d'en convenir. Mais quels arbres pourrais-je sacrifier? Ils me sont tous également chers; et chaque fois que je crois en avoir marqué un pour l'abatage, je trouve mille raisons pour le conserver. J'ai fini par comprendre que des indifférents seuls, pourvu qu'ils fussent hommes de goût, pourraient faire cette sélection difficile. Comment voulez-vous, mes chers amis, que je vous aide à faire une besogne semblable parmi les écrits de Bastiat, moi qui n'ai jamais eu le courage de détruire le moindre bout de papier portant une ligne de sa main? »

L'auteur du mémoire n° 1 professe, pour tout ce qui est sorti de la plume de Bastiat, le même culte que Paillottet et Cobden. Cela lui fait honneur, mais l'a entraîné à faire autre chose que ce que demandait l'Académie.

Le n° 5, fort cahier non numéroté, d'environ 150 pages,

Digitized by Google

porte pour devise : « Dans aucune de ses branches la science n'aura jamais dit son dernier mot. »

C'est un travail très inégal et quelque peu étrange. La première partie, esquisse de la vie de Bastiat, avec de rapides indications sur ses travaux, quoique manquant un peu de couleur, est bien faite, intéressante et correcte. On attend ensuite et l'on voit annoncée l'*œuvre*. Cette seconde partie est loin de mériter les mêmes éloges. Elle se décompose, d'ailleurs, elle-même, en quelque sorte, en deux sous-parties.

L'auteur commence par discuter et critiquer d'une façon générale et un peu décousue les principales idées de Bastiat : la valeur, l'échange des services, la population, le libre-échange, la balance du commerce; et tantôt son argumentation, plutôt ironique et quelque peu sophistique, paraît tout à fait contraire aux doctrines qu'il analyse; tantôt, comme à propos de la population, elle se borne à de simples énonciations sans discussion. Le défaut général que l'on peut reprocher à cette critique, c'est de n'avoir pas bien compris que l'harmonie des intérêts et l'action bienfaisante de la concurrence ne sont pas, pour Bastiat, la justification de l'état actuel des sociétés, mais l'indication du régime final vers lequel elles doivent tendre, et qui, s'il était adopté, assurerait leur progrès et la réduction du mal, avec celle de l'injustice.

L'auteur, comme celui du mémoire n° 3, reproche à Bastiat de croire qu'il existe des principes absolus, et déclare qu'il n'y en a en aucune science. Il aurait dû se borner à dire qu'aucune science n'est assurée d'être en pleine et définitive possession de tous les principes. Mais

Digitized by Google

nulle science ne serait possible si elle n'était la recherche de cet absolu auquel elle croit, sans parvenir à l'atteindre.

Quant à la seconde des sous-divisions, ce n'est qu'un résumé rapide et presque toujours très élogieux des différents écrits de Bastiat. Et l'on est un peu surpris, après les réserves et les doutes indiqués plus haut, de voir le tout se terminer par une glorification sans réticence du « grand esprit et du grand écrivain qui a laissé une trace si lumineuse dans la science ».

En somme, travail imparfait, quoique parfois distingué.

Le mémoire n° 4 porte pour devise cette phrase extraite de Bastiat : « Non, il n'y a pas lieu de désespérer, quelles que soient les impressions que fassent sur nous des circonstances trop voisines, l'humanité marche et s'avance. Ce qui nous fait illusion, c'est que nous mesurons sa vie à la nôtre; et parce que quelques années sont beaucoup pour nous, il nous semble que c'est beaucoup pour elle. »

C'est un fort cahier papier couronne plié en deux d'environ 500 pages. Ce mémoire atteste beaucoup de travail, et une connaissance très réelle du sujet, ainsi que de l'ensemble des questions économiques et des ouvrages des principaux auteurs; mais l'ordonnance n'en est pas parfaite, et le style manque un peu de vie.

La part de la biographie, sauf vers la fin, est insuffisante quoique exacte; et par contre l'auteur, sans tomber dans l'excès du gros mémoire en cinq cahiers, s'est trop complu à analyser et à citer les différents écrits de Bastiat. Il donne trop de place à ses opinions personnelles, dissertant pour son compte tantôt sur le suffrage univer-

Digitized by Google

sel, tantôt sur la politique, tantôt sur la doctrine de Say, de Smith, de Proudhon, de Sismondi ou de Joseph de Maistre ; tantôt même sur Zola et sur son livre *Fécondité*.

Il insiste avec beaucoup de soin et de détails, trop de détails parfois, sur le rôle parlementaire de Bastiat, dont il désapprouve l'intervention à propos des incompatibilités parlementaires, et qu'il trouve du reste, tout en admirant beaucoup son caractère, un peu naïf. Il blâme notamment ses illusions à propos de ses appels à Cobden en faveur d'une politique plus pacifique de l'Angleterre. Comme le n° 3, bien qu'avec plus de mesure, car celui-ci ne manque aucune occasion de fulminer contre la criminelle Angleterre, il se montre à l'égard de la politique britannique d'une défiance qui l'empêche de distinguer chez nos voisins les deux nations différentes que représentent, d'un côté, le nom de Palmerston, de l'autre, celui de Cobden, et que le Père Gratry comparait éloquemment aux deux frères ennemis se disputant dans le sein de leur mère, Jacob, le supplanteur, et Esaü.

Notons encore ce reproche adressé à Bastiat d'avoir dit que le fond de la question sociale est l'éternelle guerre des pauvres et des riches ; attribué trop d'importance à l'argent, et avancé que le travail est le mal ; ce qui est interprété comme pouvant servir à glorifier la paresse, tandis que c'est uniquement la constatation de l'incessante recherche du moindre effort. Michel Chevalier n'a-t-il pas justement dit, sous une autre forme, en réponse à la théorie qui confond le travail avec la richesse, qu'il n'en est que l'aspect pénitentiaire?

L'auteur du mémoire n° 4 refait d'ailleurs en quelque

Digitized by Google

sorte à sa façon le livre des *Harmonies*, et entreprend la discussion peut-être inutile de quelques-uns des projets récents de l'école socialiste, celui notamment qui ferait de l'État l'acheteur et le vendeur universel du blé. Il paraît aussi un peu sévère pour la participation aux bénéfices, qui ne mérite pas plus d'être condamnée en bloc que d'être proposée comme une panacée. Enfin, dans un épilogue, dont le commencement est net et ferme, il admet trop volontiers comme méritée la défaveur qui paraît peser sur l'économie politique, et semble en accuser plus que de raison les économistes eux-mêmes.

Malgré ces réserves, sur lesquelles nous ne nous sommes arrêté qu'en considération de l'importance de ce mémoire, le n° 1 est l'œuvre d'un homme d'une incontestable valeur, d'une science réelle et étendue; et s'il ne satisfait qu'imparfaitement l'attente de l'Académie, il demeure une contribution très sérieuse à l'étude de la vie de Bastiat.

Reste le Mémoire n° 2 : onze cahiers papier pot, 300 pages environ, d'une écriture large et nette, avec ces trois devises, tirées du journal *le Libre Échange :*

« La vie à bon marché. »
« On ne doit payer l'impôt qu'à l'État. »
« Les produits s'échangent avec des produits. »

C'est, sans comparaison, le meilleur de tous. Parfaitement ordonné et divisé, il mène constamment de front, comme il convenait, la biographie si modeste et si peu

Digitized by Google

compliquée de l'homme et la carrière si active de l'économiste. Les chapitres, correspondant à des périodes bien distinctes, sont justement proportionnés ; le récit, comme la discussion, est sobre, clair, précis et correct ; les jugements sont droits, le style de bon aloi, parfois ému et élevé sans emphase.

Des recherches heureuses ont permis, en outre, à l'auteur comme à celui du n° 3, de mettre au jour, tant sur Bastiat lui-même et sur sa famille que sur la ville de Bayonne et le régime commercial de son port, des détails inconnus et intéressants. Sans dire à quel titre il a pu avoir à sa disposition ces précieux documents, l'auteur a réussi à avoir entre les mains une partie au moins des actes et des lettres qui constituent en quelque sorte les archives de la famille Bastiat, originairement du Bastiat. Les citations qu'il en donne sont instructives et curieuses.

Il en est de même des documents qui établissent que l'ancienne prospérité de Bayonne avait été due au régime de port franc dont cette ville avait eu le privilège depuis 1778, et que, dès 1820, elle était en possession d'un véritable libre-échange.

Non moins dignes d'attention sont les détails donnés sur les événements politiques qui firent de la maison de commerce de la famille Bastiat la créancière de l'Espagne et du Portugal, et motivèrent ce voyage dans la Péninsule dont on retrouve la trace dans la correspondance de Frédéric, voyage pendant lequel il avait songé à fonder de l'autre côté des Pyrénées une compagnie d'assurances.

En somme, ce travail, à tous égards satisfaisant, auquel les disciples du maître ne pourraient reprocher peut-être

Digitized by Google

qu'un peu de sévérité dans ses jugements sur les *Harmonies*, et un peu de précipitation dans la rédaction de l'avant-dernier cahier consacré à ce volume, œuvre malheureusement trop précipitée elle-même, mérite incontestablement le prix.

Une récompense pourrait être attribuée au Mémoire n° 4, avec une somme de 500 francs. Ce sont les conclusions que nous avons l'honneur de proposer à l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX ROSSI

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

ÉTUDE COMPARATIVE

DES

BUDGETS DE LA FRANCE AU XIXe SIÈCLE

PAR

M. RENÉ STOURM

Lu dans la séance du 25 juin 1904

L'Académie a proposé pour le prix Rossi en 1901 et 1904 le sujet suivant : « Étude comparative des budgets de la France (budgets de l'État) au XIXe siècle. »

Analyser les budgets de la France, montrer la progression continue de leurs recettes et de leurs dépenses, les perfectionnements de leur réglementation, chercher dans le reflet de ces chiffres et de ces formalités l'image des gouvernements successifs, comparer les charges avec les

Digitized by Google

services rendus, constitue certainement un large champ d'observations capable de tenter, semble-t-il, le talent des financiers aussi bien que des historiens. D'un autre côté, les commentaires des exposés des motifs, les développements contenus dans les rapports des commissions législatives et les discours des orateurs ayant participé à la discussion publique, éclairent en tous sens les détails de chaque loi de finances. Et ces matériaux se trouvent commodément rassemblés dans de gros volumes, munis de tables, imprimés sur deux colonnes, nommés *Archives* ou *Annales parlementaires*, de sorte que le travailleur possède un riche dossier tout préparé, et l'on sait quelle peine, en général, donne aux auteurs la recherche et la réunion des sources.

Cependant ces avantages ont leurs contre-parties. D'abord les budgets du XIXe siècle étant au nombre de cent, l'opération du dépouillement de chacun d'eux, si facilitée qu'elle soit, doit être renouvelée cent fois. Les volumes des comptes rendus parlementaires ont donc beau grouper les exposés, rapports et discours, leur lecture n'en est pas moins très longue et très fatigante, surtout au fur et à mesure que le parlementarisme se développe. Que de pages livrées à l'impression pour un seul budget! A l'exposé des motifs s'ajoutent les rapports des commissions de plus en plus nombreux, et surtout les discours prononcés pendant les deux ou trois mois que durent les discussions dans les deux assemblées, discours qu'il faut lire quand même pour connaître les tendances et les *desiderata* des divers partis politiques, malgré souvent leurs longueurs et leurs répétitions.

Digitized by Google

C'est là peut-être ce qui a découragé les concurrents de 1900. Toujours est-il qu'alors, aucun manuscrit n'ayant été déposé, l'Académie dut proroger le concours jusqu'au 31 décembre 1903. Cette fois trois travaux furent présentés dont nous avons à apprécier le mérite.

Rappelons d'abord qu'au libellé primitif déjà cité : « Étude comparative des budgets de la France au XIXe siè- « cle » a été ajoutée cette mention explicative : « Les con- « currents n'ont pas à faire l'analyse détaillée de chaque « budget, ou à réunir de trop nombreux tableaux de « chiffres ; ils devront surtout s'appliquer à montrer et à « apprécier les caractères essentiels des budgets et leurs « transformations dans le cours du siècle. »

L'Académie avait donc pris soin de mettre les concurrents en garde contre l'aridité même du sujet en les engageant à s'attacher surtout aux parties saillantes de l'historique, c'est-à-dire aux transformations essentielles des budgets dans le cours du siècle.

C'est ce que n'a pas suffisamment compris l'auteur du mémoire coté n° 2, revêtu de l'exergue : « Saluez ce milliard, vous ne le reverrez plus ! », qui n'ignorait pas cependant la recommandation de sobriété dans la production des chiffres formulée par l'Académie, puisqu'il y fait lui-même allusion dès le début, mais en déclarant qu'elle l'embarrasse décidément trop et qu'il croit nécessaire quand même de mettre en regard des chiffres de prévision des budgets ceux des résultats définitifs des comptes. Instructive comparaison, sans doute, dont le seul défaut est de prendre trop de place. Traités de la sorte, en effet, les cent budgets du XIXe siècle occupent dans le

Digitized by Google

mémoire 250 pages au moins sur 330, et, dès lors, il faut se contenter pour chacun d'eux d'une simple accumulation de chiffres sans réflexions. Par exemple, en prenant au hasard le chapitre consacré au budget de 1869, on y relève 52 lignes exclusivement formées de tableaux, sur 68, sans aucun commentaire sur la valeur et la signification de ces tableaux. Cependant, au delà des 250 pages de nomenclatures qui forment les trois quarts du volume, le surplus, bien qu'écourté, semble montrer que l'auteur, doué d'une compréhension saine des matières financières, aurait été capable de procéder autrement.

Ainsi le début consacré aux budgets du Consulat est rédigé dans des conditions intéressantes ; de même, à un moindre degré, la partie relative aux budgets du premier Empire. A partir de la Restauration seulement commence la sèche nomenclature de chiffres dont un exemple vient d'être cité. A la fin, le chapitre intitulé *Bilan du siècle* trace trop tard, et d'une manière insuffisante d'ailleurs, le plan du travail qu'il aurait fallu accomplir. Deux annexes, l'une relative à la spécialité des crédits, l'autre au compte détaillé des capitaux du domaine extraordinaire en 1810, terminent le volume. Le mémoire n° 2, malgré certains mérites épars, ne peut concourir pour le prix.

Le mémoire n° 3 portant pour exergue *Arcana imperii divulgata* (Tacite), remplissant 319 pages, divise le sujet en trois parties : *Ce qui était, Ce qui est, Ce qui devrait être.* La première partie intitulée *Ce qui était* contient, non pas, comme on pourrait le supposer, un exposé des budgets de l'ancien régime, mais des considérations générales sur la nature de l'impôt, sur la définition du budget, sur

Digitized by Google

la propriété foncière, l'individualisme, les droits de l'État, les tendances socialistes, etc., traitées avec une certaine ampleur. Un second paragraphe de cette première partie intitulé *Comparaisons* semble aborder le sujet, prématurément peut-être, mais d'une manière précise : « Le relevé « comparé des budgets du XIXe siècle, dit alors l'au- « teur, n'est pas seulement instructif par le chiffre invrai- « semblable de leur accroissement progressif, mais par « les indications qui s'en dégagent et par l'esprit si dif- « férent qui les a dressés au début et à la fin du siècle ». Le programme du concours se trouve ici parfaitement tracé. Malheureusement il n'a été rempli ni dans le présent § 2, où ce n'était d'ailleurs pas la place, ni dans le chapitre suivant qui, après *Ce qui était*, aborde *Ce qui est*.

Ce qui est, partie capitale du mémoire dont elle remplit à peu près les trois quarts, indique, en effet, par son titre seul, qu'il s'agit d'y exposer, non plus la marche des budgets successifs à travers le XIXe siècle, mais leur état actuel. L'auteur passe donc en revue les divisions existantes des lois de finances contemporaines, les articles qui les composent, la date d'ouverture de l'année financière en France et dans les divers autres pays, la théorie de l'exercice financier comparée à celle des comptes par gestion, le règlement des budgets une fois leur clôture effectuée, le principe de l'universalité dans la description des recettes et des dépenses, les douzièmes provisoires, l'unité budgétaire, l'initiative parlementaire, le contrôle des comptables et des ordonnateurs, etc., toutes choses intéressantes certainement, mais composant beaucoup plutôt un cours de finances qu'un historique compa-

Digitized by Google

ratif des budgets. Dans ce cours de finances budgétaires, l'auteur, sans doute, n'a pas manqué, pour se rattacher au programme qu'il avait lui-même tracé, de profiter des échappées sur le passé qu'amenait spontanément l'exposé des faits actuels. C'est ainsi qu'un paragraphe intitulé : « Étude comparative des budgets dont l'esprit se modifie avec les régimes », fait croire un instant que le mémoire va rentrer dans le plein du sujet. Mais le paragraphe ne répond qu'imparfaitement à son intitulé. Il traite de l'unité du budget, de la spécialisation des crédits par chapitres, du fonds consolidé, des budgets votés pour plusieurs années, des conflits entre la Chambre et le Sénat, des crédits additionnels, en 16 ou 17 pages qui ne suffisent en aucune façon à reconstituer l'historique dont l'absence forme le défaut primordial de ce travail.

Aussi ne parlerons-nous pas de la troisième partie, *Ce qui devrait être*, où l'auteur expose ses idées personnelles de réformes pour l'avenir, traduites en un projet de loi de dix articles, qui nous éloigne plus que jamais de l'historique comparatif. Le fait seul d'aboutir à cette troisième partie prouve que le travail marchait vers un autre but que celui du programme académique. Votre commission ne croit pas que le mémoire n° 3, sans contester certaines de ses qualités, soit en mesure d'obtenir le prix Rossi.

Le mémoire n° 1, le dernier à examiner, portant cette épigraphe : « Un budget reflète l'état d'âme de ceux qui l'ont voté », contient 719 pages, divisées en 8 chapitres, précédés d'un avant-propos. Les sept premiers chapitres étudient successivement les budgets de chaque période gouvernementale : Consulat et Empire, Restauration,

Digitized by Google

Gouvernement de Juillet, seconde République, second Empire, troisième République.

Un dernier chapitre est consacré au *Résumé général et conclusion*. Des annexes, au nombre de 24, présentent ensuite divers tableaux et notices. Cette ordonnance, très simple, sans doute, a cependant le mérite, que nous n'avions pas rencontré jusqu'ici, de remplir les vues du programme. C'est bien l'étude historique et comparative des budgets du XIXe siècle classés par périodes qui va être entreprise. Seulement, en fait, cette étude ne porte, presque exclusivement, que sur le sujet des formalités budgétaires. Dans tout le cours de son volume, sauf peut-être pour la période contemporaine, l'auteur s'attache à peu près uniquement aux réformes et transformations relatives à la structure, au contrôle, à l'adaptation constitutionnelle des budgets par chaque gouvernement. Quelques exemples feront mieux comprendre sa manière, c'est-à-dire la grave lacune de son exposé. Après la Révolution de 1830, la désorganisation des services et les idées nouvelles à satisfaire amenèrent un profond désarroi financier. Des crédits de travaux publics durent être ouverts pour donner du travail aux ouvriers en chômage. Des secours, indemnités et pensions furent alloués aux victimes des glorieuses journées. Trente millions procurèrent des prêts au commerce et à l'industrie. Puis le nouveau régime, se croyant menacé par l'Europe, accrut les effectifs de l'armée, reconstitua les approvisionnements qu'il accusait la Restauration d'avoir dilapidés. Enfin, il arma la garde nationale. En même temps, les recettes fléchirent, non seulement par suite des troubles inévitables de la Révolution,

Digitized by Google

mais surtout parce qu'une sorte de révolte contre les droits réunis éclata sur divers points du territoire, révolte qui suspendit les perceptions et qu'il fallut calmer par des concessions législatives. Bref, les budgets de 1831 et de 1832 devinrent particulièrement difficiles à équilibrer et l'étude de leurs chiffres offre un intérêt qu'on peut qualifier d'historique. Cependant le mémoire n° 1 fait à peine allusion aux événements qui viennent d'être rappelés. Son attention se fixe sur la mise en pratique de l'initiative parlementaire, sur le développement de la nomenclature des revenus à autoriser, sur les cadres des budgets et des comptes, sur les crédits additionnels, etc. De même en est-il pour la période de 1848, dont les péripéties budgétaires n'ont pas besoin d'être rappelées. L'auteur les laisse de côté pour se cantonner dans l'étude des règles de comptabilité budgétaire adoptées par l'assemblée, ou introduites spontanément par le gouvernement.

Du reste, une notice insérée parmi les annexes fait connaître que c'est de parti pris que les chiffres indiquant l'évolution des recettes et des dépenses n'occupent pas leur place dans son travail, et cela pour plusieurs raisons. D'abord les variations du pouvoir de l'argent au cours du XIXe siècle rendent les comparaisons difficiles. Puis, des rattachements successifs ont grossi les totaux des budgets d'une manière fictive. Enfin, pour faire œuvre utile et certaine, il faudrait, dit-il, posséder de 1800 à 1900, les cadres du personnel, les tarifs des traitements, les résultats des marchés de travaux et fournitures, etc.

Sans doute, ce sont là d'utiles réserves à formuler avant d'entreprendre le dépouillement comparatif des budgets

Digitized by Google

du siècle, mais, une fois le lecteur prévenu, rien n'empêche de passer outre et d'exposer la marche des recettes et des dépenses telles qu'elles ressortent des documents officiels, d'indiquer dans quelles voies les crédits ont été poussés par chaque gouvernement, dans quel sens les impôts ont été travaillés, dans quelle mesure, et par quels moyens l'équilibre a été obtenu de décrire, en un mot, cette étonnante et colossale transformation des budgets débutant par 600 millions environ en l'an VIII, pour aboutir à 3588 millions en 1900. C'était là évidemment la partie primordiale du programme à remplir.

L'auteur n'a rempli que l'autre partie, appartenant bien aussi, sans doute, au programme, méritant d'être traitée, et qui l'a été avec érudition. La série des chapitres afférents aux perfectionnements successifs de la réglementation budgétaire opérés au cours de chaque période contient de nombreuses recherches, présentées avec clarté, commentées avec autorité et sobriété. Les périodes antérieures à 1870 méritent spécialement ces éloges. Car les derniers chapitres consacrés à l'époque contemporaine revêtent trop souvent un ton de polémique qui n'est pas de circonstance.

En résumé, si la Section d'économie politique, statistique et finances ne peut proposer à l'Académie de décerner le prix Rossi d'une valeur de 4000 francs au mémoire n° 1, du moins croit-elle juste qu'une récompense de 1500 francs lui soit attribuée.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX VICTOR COUSIN

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

LA THÉORIE DES PASSIONS

DANS LA PHILOSOPHIE ANCIENNE

PAR

M. V. BROCHARD

Lu dans la séance du 9 juillet 1904

Trois mémoires ont été présentés au Concours pour le prix V. Cousin en 1904. Le sujet proposé par l'Académie était : « La Théorie des passions dans la philosophie ancienne. » Le mémoire n° 1, de 36 pages, qui a pour devise : *Stat ferrea turris ad auras*, est intitulé : « La Philosophie de la nature chez les anciens », et l'étude du mémoire prouve que l'auteur a réellement commis une méprise. On y trouve, en effet, outre quelques traductions en vers libres de passages d'Ovide et de Virgile, des considérations sur

Digitized by Google

les Apothéoses dans l'antiquité, sur l'Immortalité de l'âme et la Métempsycose, enfin sur le poème de Lucrèce où l'auteur croit retrouver le vitalisme de l'école de Montpellier. Le sujet proposé par l'Académie n'ayant même pas été effleuré, il n'y a pas lieu d'insister sur ce premier travail.

Le mémoire n° 3 a pour devise : « La Conscience du juste brille d'un plus vif éclat que l'étoile du matin. » (Plotin). C'est un travail beaucoup plus considérable que le précédent. Il est divisé en deux parties. La première, qui comprend 88 pages, est un résumé très bref de la théorie des passions chez les anciens. A la suite de biographies qui sont, de l'aveu de l'auteur, des abrégés des articles du Dictionnaire des Sciences philosophiques d'Ad. Franck, on y rencontre des exposés succincts de la théorie des passions chez les principaux philosophes de la Grèce. Mais cette théorie n'est pas séparée de leur psychologie et de leur morale ; elle n'est nulle part étudiée pour elle-même, et l'auteur s'est contenté d'analyser les ouvrages de seconde main ; du moins il ne paraît pas qu'il ait jamais songé à recourir aux textes que nous ont laissés les philosophes anciens. — Dans la seconde partie, de beaucoup la plus considérable, puisqu'elle compte 260 pages, l'auteur s'est proposé d'examiner « la situation faite de nos jours à la psychologie et à la morale par le déterminisme matérialiste et positiviste ». Il s'attache d'abord à exposer les réfutations qu'Ét. Vacherot a données de ces doctrines ; puis il se sépare de cet illustre maître, auquel il reproche, ainsi qu'à Aristote, d'avoir considéré

Digitized by Google

la morale comme une science indépendante de la métaphysique. Entraîné, comme il l'avoue, par la dialectique de l'argumentation, il s'attaque d'abord aux catégories de la logique de Vacherot qui ont, selon lui, faussé sa métaphysique et sa morale: il discute les idées du même philosophe sur l'Infini, présente ses propres vues sur la nature de l'Étendue. C'est alors seulement qu'il revient à la théorie des passions, et il s'applique à montrer d'abord que « l'imitation a une influence particulièrement notable sur le développement intellectuel et qualitatif de tous les êtres de la nature », puis « que le problème des passions est intimement lié à celui de la nature et de l'origine des âmes », et à ce propos il expose une théorie monadologique analogue à celle de Leibnitz « à laquelle il apporte les développements que lui suggère son initiative personnelle ». L'idée principale que l'auteur du mémoire n° 3 a eu à cœur de défendre est que la théorie des passions ne doit être « qu'un corollaire de la Métaphysique et de la Théodicée, non moins que de la Psychologie ». Et il termine par un sincère hommage rendu à la mémoire illustre de V. Cousin, et par un rappel de ses nobles efforts pour rendre à la Morale contemporaine son fondement légitime.

Il est évident que dans la partie la plus étendue de son ouvrage, l'auteur a perdu de vue le sujet proposé et qu'il ne s'est pas fait une idée exacte du travail que demandait l'Académie. Il remarque avec raison, au début de son avant-propos, que par la manière dont elle a posé la question, l'Académie a voulu laisser aux auteurs toute latitude de traiter le sujet comme ils l'entendraient. Cette latitude

Digitized by Google

n'allait cependant pas jusqu'à traiter une autre question que celle qui était proposée. Tout en rendant justice aux efforts accomplis par l'auteur du mémoire n° 3, à l'élévation de sa pensée et à la valeur de quelques-unes des idées qu'il a exposées, la Section de philosophie n'a pas pensé que l'auteur de ce mémoire se soit suffisamment conformé aux conditions du concours.

Le mémoire n° 2 ayant pour devise : « *Impavidum ferient ruinæ* » se distingue profondément des deux précédents. L'auteur n'a pas un seul instant perdu de vue la question proposée. C'est bien une étude historique qu'il a présentée à l'Académie et on voit qu'il est habitué à appliquer rigoureusement les règles de la méthode historique. Il remonte aux sources, ce que n'avaient songé à faire aucun des auteurs des deux premiers mémoires, et il n'exprime aucune affirmation sans donner la référence et le texte précis qui la justifie. Ses citations sont nombreuses, bien choisies et généralement exactes. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première traite de la théorie métaphysique et psychophysiologique des passions dans la philosophie grecque. Elle comprend 5 chapitres consacrés à la définition et à la classification des passions — aux rapports des passions avec le corps — puis avec l'âme — aux diverses passions : appétitions et répulsions — enfin aux sentiments. Dans la deuxième partie, l'auteur expose la théorie morale des passions qui contient également 5 chapitres : les passions et l'éthique naturaliste — les passions dans l'éthique platonicienne — leur rôle dans la

Digitized by Google

morale aristotélicienne — l'éthique postaristotélicienne — enfin le néoplatonisme et l'ascétisme.

Malgré tous ces mérites, le mémoire n° 2 présente cependant de graves défauts. Comme l'auteur le remarque lui-même dans son Introduction, il n'a pas fait autre chose que de rassembler une suite de textes traduits, ou paraphrasés. Il s'est persuadé qu'ainsi présentée la pensée des philosophes anciens se dégagerait pour ainsi dire d'elle-même, et que les traits distinctifs des divers systèmes apparaîtraient immédiatement aux yeux du lecteur. Il n'a pas pris garde qu'en procédant ainsi il réunissait les matériaux d'un très bon mémoire, plutôt qu'il n'écrivait ce mémoire lui-même. Un bon historien doit commencer, comme l'a fait excellemment l'auteur du mémoire n° 2; mais s'il s'en tient là, il n'a accompli que la moitié de sa tâche. Il ne suffit pas, en effet, de rassembler des documents exacts, ni même de les paraphraser, il faut encore les interpréter, en discuter la valeur et en éclaircir les obscurités, prendre garde aux contradictions que parfois ils présentent, tenir compte enfin des travaux de la critique. Il faut surtout dégager nettement la pensée maîtresse de chaque doctrine, en déterminer les caractères distinctifs, marquer, s'il y a lieu, les progrès de l'une à l'autre; enfin, présenter un tableau d'ensemble, et ne pas s'en rapporter uniquement au lecteur du soin d'apercevoir le sens profond et la portée véritable de chacune des doctrines analysées. L'auteur du mémoire expose les diverses doctrines des philosophes grecs comme si tous les textes qu'il invoque avaient une égale valeur; il paraît croire qu'ils ne présentent aucune difficulté; aucune question n'est sérieu-

Digitized by Google

sement approfondie, et la critique est à peu près totalement absente de son œuvre.

En outre, préoccupé uniquement du soin de réunir des textes exacts et bien choisis, l'auteur du mémoire n° 2 ne s'est pas aperçu qu'il se perdait souvent dans le détail, et qu'il passait parfois sans les voir à côté de questions très importantes. Son exposition des théories de Démocrite, d'Aristippe, et surtout d'Épicure est tout à fait insuffisante et superficielle. Même lorsqu'il s'attache de plus près aux textes, comme il l'a fait en quelques parties de son étude sur Platon et Aristote, il lui arrive de laisser bien des lacunes, ou même de commettre de graves inadvertances. Ainsi, il n'a pas su dégager avec précision la pensée maîtresse du Philèbe, et on s'étonne de rencontrer des affirmations comme celle-ci : « Lorsque Platon dit que ce qui nous est agréable est, comme ce qui nous affecte, un mouvement; que le plaisir, susceptible de recevoir du plus ou du moins, reste toujours indéterminé, et ne saurait être considéré comme une essence existant par soi, il n'avance rien que la doctrine aristotélicienne contredise formellement », p. 108. Il semble bien cependant que toute cette doctrine de Platon soit précisément celle qu'Aristote réfute dans l'Éthique à Nicomaque, X, 2. Le résumé de la doctrine stoïcienne paraît aussi un peu hâtif et incomplet. C'est à peine si l'auteur a signalé la différence profonde qui sépare la théorie des passions telle que l'ont conçue Platon et Aristote de celle des stoïciens; il y a loin cependant de la thèse suivant laquelle il convient de modérer ses passions, à celle qui prescrit de les détruire radicalement, de la *métriopathie* à l'*apathie*. C'est sur ce point qu'a porté

Digitized by Google

la longue controverse qui a divisé toutes les écoles post-aristotéliciennes, et l'auteur de notre mémoire y fait à peine allusion. Il n'insiste pas non plus comme il le faudrait sur la théorie commune aux Épicuriens et aux Stoïciens, qui fait dépendre les passions du Jugement et de la Volonté. La théorie des Stoïciens sur la valeur des différents biens et la question de savoir s'ils ont innové dans les mots plutôt que dans les choses est à peine indiquée : on ne saurait considérer comme suffisantes les allusions contenues dans les pages 160 et 165. On est surpris enfin de rencontrer sous sa plume des assertions comme celle-ci : « L'Intellectualisme qui caractérise les grandes théories modernes ne saurait être attribué en rien aux anciens », p. 182. Chrysippe avait cependant formellement dit que toutes les passions sont des jugements.

On pourrait encore faire bien d'autres réserves. Nous en avons dit assez, semble-t-il, pour montrer que si l'auteur du mémoire s'est approché du but, il ne l'a pas encore tout à fait atteint. La Section de philosophie, à l'unanimité, propose à l'Académie de ne pas décerner cette année le prix V. Cousin, et d'accorder une récompense de 1 500 francs à l'auteur du mémoire n° 2.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX ODILON BARROT

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

L'ORGANISATION JUDICIAIRE DES ÉTATS-UNIS

PAR

M. LE COMTE DE FRANQUEVILLE

Lu dans la séance du 16 juillet 1904

L'Académie avait proposé, comme sujet du Concours pour le prix Odilon Barrot, une étude critique sur l'organisation judiciaire dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, et sur les résultats pratiques de son fonctionnement. Elle ne se dissimulait pas la difficulté du sujet, mais elle pensait que l'extrême intérêt de la question pourrait attirer un certain nombre de concurrents. En réalité, un seul mémoire a été présenté et cette circonstance aurait

Digitized by Google

pu causer quelques regrets, si nous n'avions pas eu la satisfaction de constater que ce travail est une œuvre d'une réelle valeur et tout à fait digne de recevoir l'intégralité du prix.

Il est difficile d'imaginer un contraste plus absolu et plus frappant que celui qui existe entre les institutions judiciaires de la grande république américaine et celles de la république française. Elles diffèrent d'abord dans leur forme et, peut-être, plus encore dans leur esprit. Du fait même que les États-Unis constituent une fédération d'États, résulte cette conséquence naturelle qu'il y a deux sortes de juridictions sinon précisément superposées, du moins juxtaposées et presque absolument indépendantes. Dans chacun des États, siègent à la fois des cours fédérales et des cours spéciales, et le nombre comme la dénomination et la constitution respective de ces dernières présentent de très nombreuses différences. De là une première difficulté : pour donner un exposé méthodique du système judiciaire, il faudrait examiner d'abord la constitution et la législation de l'Union Américaine, puis se livrer à une étude identique pour chacun des États souverains. L'Académie ne pouvait pas songer à réclamer un pareil travail.

L'auteur du mémoire a bien compris qu'il suffisait, pour répondre au programme, de présenter une vue d'ensemble, un tableau dessiné à grands traits. Il déclare donc tout d'abord qu'il n'a pas voulu faire une œuvre purement juridique et cela, dit-il, non seulement à cause de la difficulté d'un pareil travail, mais encore, — et il aurait pu dire, mais surtout, — en raison du danger d'erreurs qu'of-

Digitized by Google

frirait l'application de la méthode théorique à l'étude d'institutions anglo-saxonnes, au premier chef et intimement liées à la vie pratique.

Il est bien certain qu'en théorie une semblable méthode prête le flanc à la critique. Le jurisconsulte a besoin, pour se former une opinion, de connaître les textes, d'en examiner la valeur et la portée; mais, en réalité, l'étude la plus attentive et la plus consciencieuse des constitutions et des lois serait d'une très médiocre utilité pour faire comprendre le mécanisme vrai et le fonctionnement réel des institutions. Peut-être cependant l'auteur a-t-il trop complètement négligé le côté purement scientifique ou théorique de la question; estimant, sans doute, que l'analyse ou la citation de documents que chacun peut facilement consulter avait moins d'importance que le côté pratique, dont l'étude était assurément plus difficile et plus originale, c'est presque exclusivement à ce dernier point de vue qu'il s'est proposé de répondre aux questions du programme tracé par l'Académie.

Sous le bénéfice de cette critique, il est juste de constater que le mémoire se distingue par de sérieux mérites. Le premier, c'est que l'auteur a vu personnellement fonctionner le système dont il parle, et qu'il a étudié sur place les rouages multiples des services judiciaires. Le second, c'est qu'il n'a pas un parti pris d'aveugle admiration ou de dénigrement systématique : il sait faire ressortir les avantages des institutions qu'il étudie, mais il en signale aussi les défauts, et ses éloges, comme ses critiques, sont sérieusement motivés.

Le mémoire traite d'abord de la justice fédérale, qui

Digitized by Google

comprend, au sommet, la cour suprême siégeant à Washington, puis, dans chacun des neuf circuits entre lesquels est partagé le territoire des États-Unis, une cour d'appel et aussi une cour de circuit qui est un tribunal supérieur de première instance, enfin, dans chacun des districts judiciaires, une cour de district, ou tribunal inférieur de première instance.

Dès la première page, l'auteur nous introduit d'emblée au Capitole, dans la salle d'audience de la cour suprême des États-Unis. Le local est très simple : une pièce de dimensions très modestes disposée en hémicycle et peinte en blanc, ayant pour tout ornement l'aigle d'or et l'écusson constellé des États-Unis, qui tiennent la place naguère occupée chez nous par l'image du Christ; au centre, des bancs pour les avocats et pour le public; au fond, les neuf fauteuils des juges, sur les côtés, des bibliothèques garnies d'ouvrages de droit et des quantités de brocs d'argent remplis d'eau glacée où les magistrats aussi bien que les autres assistants vont fréquemment étancher leur soif.

Le président ou *chief justice* et les huit juges portent une simple robe de soie noire, sans coiffure spéciale. L'audience commence habituellement par l'admission des nouveaux avocats présentés par un de leurs confrères; elle ouvre à midi, est suspendue à deux heures et reprend après une demi-heure d'intervalle, pour finir à quatre heures et demie. La cour siège chaque jour, sauf pendant les vacances qui durent du mois de juin au second lundi d'octobre, et pendant les jours fériés, d'ailleurs peu nombreux.

L'appel du rôle est court; le règlement ne permet de

Digitized by Google

retenir que cinq causes par audience; les unes sont plaidées oralement, les autres sont jugées sur les mémoires imprimés déposés par les parties. Les plaidoiries sont généralement très simples et toujours brèves, le maximum de leur durée est rigoureusement fixé à une heure pour l'exposé et à une heure pour la réplique, mais il est rare que les avocats épuisent le temps qui leur est accordé. Les procès se résument presque toujours en une question de droit et la Cour trouve, dans les dossiers imprimés, les éléments de ses arrêts.

Après l'audience, la Cour se réunit dans la chambre du Conseil; chacun donne sommairement son avis, après quoi, le *chief justice* charge un des juges de préparer l'arrêt, dont le texte sera ultérieurement discuté à l'audience non publique du samedi. D'ailleurs, conformément à l'usage suivi en Angleterre, chacun des magistrats expose individuellement son opinion, et l'on a vu, dans certaines affaires d'une extrême importance, telles que les fameux *Insular Cases* soulevés par l'annexion de Porto-Rico, des arrêts rendus à la majorité de cinq juges contre quatre.

Bien que la cour suprême se compose de neuf membres, elle peut délibérer valablement lorsque six juges sont présents.

Le *Chief justice* et les juges de la cour suprême sont nommés par le Président des États-Unis, sous réserve de l'assentiment du Sénat; la durée de leurs fonctions est indiquée par la formule anglaise : *during good behaviour*, en d'autres termes, ils ne peuvent être destitués qu'en vertu d'un arrêt du Sénat rendu à la majorité des deux tiers des voix, et à la requête de la Chambre des représen-

Digitized by Google

tants prononçant la mise en accusation. En réalité, les magistrats sont inamovibles; ils sont absolument indépendants du pouvoir exécutif qui les nomme et du pouvoir législatif qui pourrait être appelé à les juger.

Si haute cependant que soit leur situation, leur traitement est très modeste, lorsqu'on le compare à celui des juges anglais ou aux honoraires des avocats américains; le *chief justice* reçoit 10500 dollars et chacun des juges 10000 dollars par an. Ils ont la faculté, lorsqu'ils ont atteint l'âge de soixante-dix ans, de prendre leur retraite en conservant l'intégralité de leur traitement.

Bien que la politique se mêle, comme un poison subtil, à la plupart des actes du pouvoir, il semble que son rôle ait été, en réalité, peu considérable dans la nomination des juges de la cour suprême et, si les Présidents n'ont pas toujours été guidés, dans leurs choix, par un sentiment d'impartialité, il n'en est pas moins vrai que la réputation professionnelle des magistrats semble avoir été, dans presque tous les cas, la raison déterminante de leur nomination. Il faut d'ailleurs ajouter que le droit du Président est plus apparent que réel; c'est, en réalité, le comité judiciaire du Sénat qui désigne les juges.

La cour suprême possède une juridiction de première instance et de dernier ressort; mais, en réalité, depuis l'institution de la *court of claims* chargée de statuer sur les réclamations pécuniaires dirigées contre le gouvernement fédéral, c'est à peine si elle est appelée à juger, chaque année, une vingtaine d'affaires ressortissant à son *original jurisdiction*, c'est-à-dire des contestations entre la république fédérale et un citoyen ou entre deux États de

Digitized by Google

l'Union. Quant à la juridiction d'appel, en fait et en droit, il faut l'entendre avec cette restriction qu'elle ne s'applique qu'aux procès en équité, le jury restant juge souverain du fait, en toute affaire de droit coutumier. Les objets de la compétence civile de la cour suprême se réduisent en réalité à trois grandes catégories de causes : d'abord les débats sur la compétence des tribunaux fédéraux, puis, dans certains cas, les appels contre les arrêts des cours fédérales inférieures et enfin les pourvois pour violation de la loi, contre les arrêts des cours suprêmes des États. Il faut ajouter le jugement en appel de toutes les causes de prises maritimes et, en matière criminelle, la connaissance des pourvois formés contre les arrêts des cours fédérales portant condamnation à raison « d'un crime capital ou autrement infamant ».

Tel est l'ordre suivi par l'auteur ; peut-être eût-il mieux valu procéder d'une autre manière et commencer par décrire la constitution de la cour suprême, avant d'entrer dans le détail de ses attributions et d'introduire le lecteur dans la salle où se tiennent les audiences. Quoi qu'il en soit, l'exposé est clair, exact et complet. Il faut signaler notamment les explications relatives au pouvoir, que possède la cour suprême, d'examiner la valeur légale des lois. C'est un préjugé assez répandu que l'autorité judiciaire exerce, aux États-Unis, une sorte de contrôle sur les actes du législateur. Le mémoire explique très nettement quels sont, en réalité, les droits de la cour suprême.

Il existe, entre les actes constitutionnels et les lois, une véritable hiérarchie, de sorte qu'en cas de contradiction ou de conflit entre deux textes, la seule question à exa-

Digitized by Google

miner est celle de leur valeur relative. La constitution des États-Unis prime tout, viennent ensuite les lois fédérales ; au-dessous sont les constitutions particulières des divers États et enfin les lois de ces États.

Les tribunaux n'ont aucun droit d'intervention dans l'œuvre du législateur, il ne leur appartient pas de critiquer la loi, ni, à plus forte raison, de la déclarer non avenue. Leur rôle consiste exclusivement à examiner, dans les affaires qui leur sont soumises, si deux dispositions légales sont inconciliables et, dans ce cas, à juger d'après celle dont l'autorité est légalement prépondérante. La cour suprême se trouvant saisie de toutes les causes dans lesquelles il y a lieu de décider si une loi est contraire à la constitution, on a pu dire, avec raison, qu'elle est « l'organe vivant de la constitution », mais en fait, c'est à peine si l'on peut citer, dans l'espace d'un siècle, vingt arrêts déclarant l'invalidité d'une loi fédérale : chacun d'eux, d'ailleurs, a été rendu dans les cas où il s'agissait de dispositions ayant pour effet de violer des droits garantis aux citoyens par la constitution. En dehors de ces circonstances, la cour s'est toujours refusée systématiquement à formuler un jugement ou une appréciation sur la valeur d'une loi.

D'un autre côté, il faut remarquer que le Congrès ne se considère pas comme lié par les arrêts de la cour suprême, ni comme obligé d'abroger les lois dont elle a prononcé la nullité; en réalité cependant, il est rare que le législateur ne finisse pas par accepter l'interprétation de la cour. En ceci, comme en toute chose, l'esprit essentiellement pratique de la race anglo-saxonne évite les conflits graves :

Digitized by Google

le législateur, d'un côté, et le juge, de l'autre, savent maintenir leurs droits respectifs, sans aller jusqu'aux dangereuses limites du *summum jus*.

La même observation peut s'appliquer aux rapports entre la justice et le pouvoir exécutif. Tous les fonctionnaires publics sont justiciables de la cour suprême, qui a le double droit d'annuler tout acte administratif constituant un excès de pouvoir et d'adresser à tout fonctionnaire un *mandamus*, pour le contraindre à exécuter les actes dont il est légalement chargé. Il faut cependant remarquer que la cour n'ayant à sa disposition aucun moyen direct d'action, ses arrêts ne sont exécutés que si le pouvoir exécutif s'y soumet : en cas de résistance, le seul remède serait la mise en accusation du Président ou du ministre qui soutiendraient les agents récalcitrants.

L'auteur du mémoire rappelle, en dernier lieu, que la cour suprême est appelée à délimiter les domaines respectifs des États qui composent l'Union et il constate qu'elle a su, à travers les plus terribles crises politiques, concilier, d'une manière admirable, le respect de ces souverainetés locales avec la solidité de leur union nationale. En résumé, il ne dissimule pas son admiration pour cette haute juridiction et ses impressions, sur ce point, se rapprochent singulièrement de celles que contient l'œuvre magistrale de notre confrère M. Bryce. Il reconnaît bien tous les défauts théoriques du système, il ne dissimule pas que la cour suprême n'est pas exclusivement recrutée parmi les jurisconsultes et que des politiciens sont aussi appelés à y siéger, mais il constate qu'en réalité ce mode de recrutement n'a donné aucun fâcheux résultat.

Digitized by Google

La conclusion de l'auteur nous paraît, d'ailleurs, très judicieuse; c'est que le système qui réussit aux États-Unis aurait probablement moins de succès sur le continent européen, par la raison très grave que la conception américaine du rôle de l'État est au pôle opposé de celle qui règne dans l'ancien monde. L'État, dit-il, n'existe que pour le service du citoyen, il se borne à ses fonctions restreintes d'auxiliaire de l'initiative privée, d'adjuvant à la liberté individuelle, sans acception, soit de parti politique, soit d'opinion, soit de croyance.

Un jour vint où la cour suprême se trouva dans l'impuissance de juger les affaires, sans cesse plus nombreuses, portées devant elle. Deux solutions pouvaient être adoptées pour remédier à cette situation : diviser la cour en deux chambres ou créer une juridiction nouvelle chargée de trancher, en dernier ressort, toutes les causes que la loi n'exclut pas de sa compétence. Désirant, avant tout, ne pas compromettre le principe, considéré comme essentiel, de l'unité de la jurisprudence, le législateur a préféré le dernier moyen. Le territoire de l'Union a été divisé en neuf circonscriptions ou circuits, dans chacun desquels siège une cour fédérale d'appel, composée de l'un des juges de la cour suprême, de deux juges spéciaux, dits *circuit justices* et de deux juges de la cour de première instance du circuit.

En fait, les juges de la cour suprême ont rarement le temps de quitter la capitale et les juges de circuit, qui siègent eux-mêmes comme juges de première instance dans l'intervalle de leurs sessions d'appel, sont parfois retenus ou forcés de se récuser, parce que l'appel est pré-

Digitized by Google

cisément porté contre un de leurs jugements. Il peut donc arriver, et en fait il arrive parfois, que la cour de circuit se trouve composée de deux juges de première instance et que ceux-ci sont appelés à reviser les jugements rendus par le juge du circuit qui est placé au-dessus d'eux dans la hiérarchie. Le vice d'un pareil système est choquant; il est atténué, dans la pratique, par le soin avec lequel les cours de circuit s'inspirent de la jurisprudence de la cour suprême.

Le nombre des sessions varie : dans la plupart des circuits, il y en a deux par an; dans quelques-uns, il y en a trois et même quatre; chaque cour reste d'ailleurs maîtresse de faire son règlement.

La juridiction fédérale de première instance comporte deux sortes de tribunaux : les cours de circuit et les cours de district; les premières tenues par un des soixante-neuf *circuit judges*, assisté de *district judges*, les secondes par un des soixante-neuf *district judges*. Nous n'essaierons pas d'entrer dans les longs détails qui seraient nécessaires pour faire comprendre le mécanisme de ces rouages compliqués et pour tracer les bornes de la compétence civile et criminelle de chacune de ces juridictions. Nous rappellerons seulement que les juges de ces divers cours sont nommés par le Président des États-Unis, sauf approbation du Sénat; leurs traitements varient entre six mille dollars pour les juges de circuit et cinq mille dollars pour les juges de district; ils reçoivent, en outre, des frais de route fixés à dix dollars par jour. Ils sont choisis parmi les avocats du circuit et aussi parmi les politiciens. Leur métier est, du reste, assez pénible et plusieurs d'entre eux sont plus souvent en route que sur leur siège.

Digitized by Google

L'auteur note que l'on attache peu d'intérêt à relever le prestige de la justice. Ces magistrats itinérants siègent dans un bâtiment quelconque, souvent dans une de ces énormes constructions nommées *office buildings*, où se trouvent réunis pêle-mêle des gargotiers, des coiffeurs, des gantiers, des tailleurs, des banquiers, des assureurs, des architectes, des sténographes, etc.

Le tableau de la justice civile serait incomplet, si l'on ne mentionnait la *court of claims* établie, depuis cinquante ans, pour trancher les difficultés relatives aux contrats passés entre le gouvernement et ses fournisseurs ou créanciers. Elle comprend cinq juges nommés dans les mêmes conditions que ceux de la cour suprême et, comme cette dernière, elle siège à Washington.

A la tête de l'administration de la justice fédérale, se trouve l'*attorney general* des États-Unis, fonctionnaire politique nommé par le Président, sauf approbation du Sénat, pour une durée de quatre années, avec un traitement de huit mille dollars. Quoique représentant officiel du gouvernement devant toutes les cours fédérales, il assiste rarement aux audiences : il est surtout le conseiller légal du Président et des ministres. Il est assisté d'un *solicitor general* et il est représenté, à la cour suprême et à la cour des *claims*, par des substituts (*assistant attorney general*). Dans les autres cours, le ministère public est représenté par des attorneys et des substituts nommés par le Président avec l'approbation du Sénat : tous ces agents sont mal payés et leur recrutement, dans lequel la politique joue le rôle principal, laisse beaucoup à désirer. Il en résulte que, pour les affaires d'une certaine impor-

Digitized by Google

tance, l'*attorney general* choisit, comme représentants, des avocats en renom, auxquels il paie des honoraires spéciaux.

Après avoir décrit avec grand soin tous les rouages de la justice fédérale, en avoir fait ressortir les mérites et surtout en avoir signalé les inconvénients et les défauts, l'auteur aboutit en somme à cette conclusion que la pratique modifie et atténue, si elle ne les fait pas entièrement disparaître, les vices fondamentaux du système. Il s'approprie, sur ce point, l'opinion que formulait naguère M. Bryce : « Au lecteur européen qui demande comment un système aussi complexe peut fonctionner, il n'y a qu'une réponse à faire, c'est que le système fonctionne et que même, après une expérience d'un siècle, il fonctionne bien. »

S'il est relativement facile d'expliquer l'organisation de la justice fédérale, il est, au contraire, très difficile d'exposer les systèmes adoptés dans les divers États de l'Union. Pour y parvenir, il faudrait rédiger quarante-cinq monographies ; cela exigerait un travail très long et qui présenterait, en réalité, un médiocre intérêt. L'auteur du mémoire s'est donc borné à esquisser les traits généraux qui se rencontrent dans la plupart des États, en signalant, autant que possible, les principales différences que présentent les diverses législations.

Il constate d'abord qu'il existe, à peu près partout, un premier degré de juridiction criminelle, assez semblable à celui que constituent, en Angleterre, les cours des juges de paix : les noms de ces tribunaux varient, quoique leurs attributions soient à peu près identiques. Pour les

Digitized by Google

affaires civiles, il existe également des cours municipales ou des justices de paix, portant des titres qui diffèrent. Leur compétence est généralement limitée aux litiges dont la valeur ne dépasse pas deux cents dollars et qui ne soulèvent aucun point de droit. En matière criminelle, ces tribunaux ne peuvent jamais infliger une amende supérieure à cinq cents dollars, ou un emprisonnement dont la durée dépasse un an ; dans certains États même, leurs pouvoirs sont infiniment moindres et ils ne peuvent condamner à plus de six dollars d'amende ni à plus d'un mois de prison.

Sauf dans les affaires les plus minimes, tous les jugements de ces divers tribunaux peuvent être frappés d'appel devant les tribunaux de première instance. Ces derniers sont tantôt uniques, tantôt divisés en section d'équité et en section de droit coutumier ; leurs titres sont très variables et ils connaissent des causes civiles aussi bien que des causes criminelles.

Il existe enfin, au sommet de la hiérarchie, une ou même quelquefois deux cours suprêmes d'appel.

Partout, ou à peu près, on trouve le système du juge unique et itinérant, assisté du jury, aussi bien au civil qu'au criminel, sauf dans les affaires d'équité et sauf en appel.

Le mode de recrutement de la magistrature n'est pas uniforme ; dans trente-trois États, les juges sont électifs, dans sept autres, ils sont nommés par le gouvernement sauf approbation du Sénat, dans les cinq derniers, c'est la législature qui les désigne. Leurs fonctions sont à vie dans quatre États seulement ; partout ailleurs, la durée en

Digitized by Google

est limitée : ici à dix ans, là à quatre ans. Quant aux juges de paix, ils sont nommés tantôt pour un an, tantôt pour deux, jamais pour plus de quatre ans.

Dans quelques États, on exige des juges certaines conditions de capacité; dans beaucoup d'autres, rien ne limite la liberté du choix. Ici, on demande simplement qu'ils aient vingt et un ans; là, on exige qu'ils aient atteint l'âge de vingt-cinq ans.

Les traitements sont généralement très médiocres. Ceux des juges des cours supérieures varient entre deux mille et cinq mille dollars, sauf dans quelques rares États où l'on arrive à des chiffres beaucoup plus élevés, le maximum étant de 17 500 dollars à New-York. Quant aux magistrats des cours inférieures, leurs émoluments varient entre mille et trois mille dollars. Ces chiffres, qui peuvent sembler suffisants, si on les compare à ceux des magistrats de notre pays, paraissent minimes aux États-Unis, où les conditions de l'existence sont très différentes. Il en résulte que la valeur scientifique et la tenue morale du personnel laissent singulièrement à désirer. L'opinion publique semble, d'ailleurs, assez indifférente sur ce point et elle ne s'émeut pas outre mesure, lorsqu'un juge fréquente les plus basses compagnies ou même, comme dit M. Bryce, lorsqu'il participe à une rixe de revolvers. Ce qui est pis encore, c'est que la nécessité de se présenter devant les électeurs et de s'assurer le patronage des associations politiques qui dirigent la campagne, oblige les candidats à des compromissions fâcheuses et aussi à des contributions pécuniaires assez lourdes. Ici, on fait subir au futur juge un véritable interrogatoire, on lui impose l'engage-

Digitized by Google

ment de se montrer sévère ou indulgent dans l'application de telle ou telle loi ou de juger une cause, pendante entre une ville et ses créanciers, dans le sens le plus favorable aux finances municipales. Là, c'est une lutte entre deux puissants financiers, comme celle de ces deux rois du cuivre, qui se disputaient, en 1902, la propriété d'une concession valant cinquante millions de dollars et qui faisaient campagne pour assurer l'élection d'un juge favorable à leur cause, en promenant, à travers le pays, des cirques ambulants, des troupes de café-concert ou autres amusements de ce genre et qui dépensèrent, dit-on, deux millions et demi de dollars pour acheter les votes. Les futurs juges ne se font, d'ailleurs, aucun scrupule de figurer dans ces cortèges de propagande, qui circulent, musique en tête, à travers les circonscriptions, non plus que d'organiser des promenades d'hommes sandwiches ou de distribuer des circulaires, dans lesquelles ils font les promesses les plus extraordinaires. Le mémoire contient de curieux détails sur la façon dont on manipule, ce que l'on nomme la *machine*, soit pour écarter, soit pour attirer les électeurs (1). Si le personnel des tribunaux laisse fort

(1) A la suite des élections de 1903, à Baltimore, un juge de police mieux connu sous le diminutif familier de son prénom « *Justice Bill* », que sous son nom, était le principal orateur, dans un meeting politique des bas quartiers de la ville, près du port. Voici, en substance, le langage qu'il put tenir, apparemment sans injure pour les fonctions judiciaires qu'il occupait : « Mes amis, vous devez voter pour M... dans le carré, au milieu du bulletin : prenez-en bien soin, autrement vos bulletins ne compteraient pas, M... est mon ami, je suis votre ami et je suis encore juge pour deux ans, M... et moi nous sommes les amis des cabaretiers. Ils paient leur licence pour 365 jours par an, et on veut les obliger à fermer le dimanche et les jours d'élections! C'est injuste M..., s'il est élu au Parlement, fera

Digitized by Google

à désirer, celui des juges de paix est bien pis encore et M. Bryce n'est pas le seul qui, entrant à New-York dans le *sanctuaire* de la justice, ait pu prendre le magistrat pour le criminel.

Le recrutement du jury, qui joue un rôle si important dans l'administration de la justice, n'est guère plus satisfaisant que celui de la magistrature. Sa composition est mauvaise, d'abord parce que les cas d'exemption sont trop nombreux et ensuite parce que le droit de récusation est poussé jusqu'à l'absurde, ce qui fait que les listes sont vite épuisées et que l'on a recours alors aux premiers individus qui se trouvent présents, c'est ce qu'on appelle des *tales men*, sorte de flâneurs toujours en quête d'une aubaine et qui rôdent dans l'espoir de gagner une indemnité de juré. En outre, la législation n'admet, dans aucun État, qu'un verdict puisse être rendu à la simple majorité; elle exige tantôt les deux tiers ou les trois quarts des voix, tantôt l'unanimité, disposition qui prête aux plus graves abus. Quant aux droits du juge qui préside, ils sont essentiellement variables : ici, le résumé est de droit, là, il est interdit et, dans certains États même, c'est le jury qui prononce les pénalités.

Le ministère public est représenté, dans chaque État, par un *attorney general*, un *solicitor general* et des subs-

---

abolir cette loi. Si un cabaretier démocrate est accusé devant moi d'avoir ouvert son débit un dimanche, il n'a qu'à m'amener quelques personnes affirmant qu'il ne leur a rien vendu, je me charge des agents de police qui l'ont arrêté, et nous arrangerons l'affaire. Mais malheur aux débitants républicains, je saurai veiller à ce qu'ils soient tenus d'observer la loi, dans mon quartier. »

Digitized by Google

tituts ou attorneys de district. Sauf dans cinq États, tous ces agents sont élus, pour une durée de un à quatre ans, par le suffrage universel. Ils sont donc indépendants du gouvernement, mais ils se trouvent sous la dépendance étroite des meneurs des partis, ce qui entrave singulièrement leur liberté d'action.

Après avoir examiné l'importante question des frais de justice, qui paraissent assez peu considérables, mais qui sont, en réalité, très élevés, à cause des indemnités à payer aux jurés et aux témoins, ou des nombreux appels, l'auteur consacre une étude spéciale au personnel des auxiliaires de la justice.

La liberté d'enseignement est absolue, aux États-Unis. Tout citoyen a le droit d'ouvrir une école, d'y enseigner ce qui lui plaît, et de délivrer des certificats ou des grades, dont la valeur dépend du prix qu'y attache l'opinion. Cette liberté a été féconde, elle a notamment donné naissance à une quantité d'universités, presque toutes fondées grâce à la libéralité de généreux citoyens.

Dans quelques États, et particulièrement dans ceux de l'Ouest et du Sud, il existe aussi des Universités d'État. Ces établissements, dont quelques-uns sont extrêmement considérables, sont ouverts aux étudiants des deux sexes : « Nous admettons, disait un auteur américain, que Juliette étudie comme Roméo mais nous hésitons à lui permettre d'étudier avec Roméo : mieux vaut qu'on ne lise pas le même livre, quoiqu'il traite de droit et non d'amour. » En fait donc, on s'arrange généralement pour que le contact ne soit pas trop fréquent et trop intime. Les femmes qui fréquentent les cours de droit se contentent d'occuper les

Digitized by Google

places de secrétaires des avocats ou des juges et, en fait, elles ne paraissent jamais à la barre.

L'admission au barreau est généralement très facile : dans certains États, il suffit de produire un diplôme quelconque ; dans d'autres, il faut subir un examen devant les magistrats ou devant les avocats, quelquefois devant un jury mixte de juges et d'avocats.

Il n'existe, d'ailleurs, aucune des distinctions en usage en Angleterre et en France. Il n'y a qu'une classe d'hommes de loi (*lawyers*), qui sont à la fois notaires, avoués et avocats, et qui se réunissent généralement en société, pour fonder des cabinets composés de cinq à six membres, et dans lesquels chacun se réserve une spécialité : celui-ci rédigeant les actes, celui-là préparant les dossiers, cet autre suivant les audiences. Entre tous ces jurisconsultes, il n'existe aucun lien : pas de conseils de discipline, de présidents, ni de bâtonniers. Il y a seulement des associations volontaires librement constituées, et dont quelques-unes ont une importance considérable. La profession de *lawyer* est très lucrative, tout au moins pour ceux qui réussissent. La loi permet toute convention relative aux honoraires, et notamment celle qui fait dépendre leur montant du succès de la cause, et de l'importance des sommes en litige ; elle donne également aux intéressés le droit d'en poursuivre le recouvrement en justice. Ajoutons qu'elle ne défend pas la réclame, et que les *lawyers* ne se font pas scrupule d'avoir recours aux annonces, pour attirer la clientèle (1).

(1) C'est ainsi qu'un journal cité par l'auteur publie, dans un de ses numéros, six annonces de spécialités pour maladies vénériennes, deux

Digitized by Google

En réalité, les gains sont considérables, et c'est là ce qui explique comment et pourquoi les avocats distingués ne recherchent pas les sièges de juges, ni même les mandats législatifs. Assurément, il y a beaucoup de légistes dans les assemblées politiques, mais ce sont précisément des hommes qui n'ont pas réussi dans leur profession. Pour ces derniers, il existe une autre ressource, c'est de se consacrer aux affaires criminelles.

Le personnel de ce que l'on nomme, non sans malice, les *criminal lawyers*, ou, plus vulgairement encore, les requins et les rôdeurs de nuit, est nombreux : c'est, dit l'auteur du mémoire, une engeance épouvantable d'agents d'affaires louches, ayant avec la police, les juges de paix et les geôliers, les accointances les plus suspectes. C'est grâce à leurs manœuvres, à leurs ruses, et aussi grâce aux graves défauts de la procédure criminelle, qu'il faut attribuer la faiblesse de la répression, et la scandaleuse impunité dont jouissent trop souvent les scélérats. C'est précisément à ce vice capital de la justice pénale qu'il faut attribuer la persistance du recours à la loi de *lynch*, et l'indulgence, pour ne pas dire la complicité, de l'opinion, dans les cas où l'on emploie ce procédé barbare.

A la suite de ce tableau, ou plutôt de cette série de tableaux généralement bien esquissés, l'auteur formule des conclusions très nettes, et qui semblent parfaitement

---

réclames de chiropédistes, vingt de médecins clairvoyants, sept de chiromanciennes, douze de dentistes, et une offre d'enfant pour adoption. Au milieu, se trouvent sept annonces d'avocats, ainsi libellées : « Spécialité de divorces; succès, rapidité, discrétion garantie, gratuité en cas d'insuccès, divorce garanti en un mois; certitude d'avoir des témoins sûrs. »

Digitized by Google

motivées. Il fait d'abord ressortir les graves inconvénients que présentent les différences nombreuses existant entre les législations des divers États. Il considère que, si la justice fédérale a le défaut d'être trop lente, elle est, du moins, indépendante et considérée. Il n'en est pas de même dans les États : le personnel judiciaire y est généralement médiocre, pour ne pas dire mauvais ; les avocats, dont les études juridiques sont insuffisantes, sont surtout et avant tout des agents d'affaires ; l'intervention et la composition du Jury, l'incertitude du droit, la lenteur des procédures, la multiplicité des incidents et des appels, donnent lieu aux plus criants abus, tandis qu'en matière criminelle la faiblesse de l'action répressive est un scandale permanent.

Le législateur, qui a cru trouver, dans le principe de l'élection, une garantie d'indépendance pour le juge, n'a fait que transporter, d'un point à un autre, le mal qu'il avait l'intention de prévenir. Sans doute, les magistrats élus ne sont pas sous l'influence directe du gouvernement, mais ils demeurent sous celle de la foule ou plutôt des politiciens qui la dirigent, et la précarité de leurs fonctions ne fait qu'aggraver leur dépendance : « Le juge électif, disait naguère un des plus considérables magistrats de l'État de New-York, a vite fait d'apprendre que la solidité de sa situation ne dépend pas seulement, ni même en premier lieu, de sa science, de son talent, ou de son intégrité, mais qu'elle dépend tout d'abord de la permanence au pouvoir du parti politique qui l'a élu et auquel il appartient et ensuite de son habileté à s'assurer une nouvelle candidature, au terme de sa courte carrière. Il peut posséder la science d'un Mansfield ou l'intégrité

Digitized by Google

d'un Hale, mais elles lui seront d'un faible secours, si son parti ne demeure pas au pouvoir et si lui-même n'en reste pas un membre actif dirigeant et influent. Des procès se plaideront devant lui touchant les intérêts, soit des politiciens qui ont fait sa fortune éphémère et qui sont plus ou moins les maîtres de son avenir, soit de leurs amis, soit encore des compagnies qui ont fourni les fonds d'une campagne électorale à un parti puissant et redoutable, pour se mettre à l'abri de ses représailles. Il leur doit son élection : comment les jugerait-il encore en toute liberté d'esprit? Les avocats à la barre le domineront par la crainte, s'ils sont eux-mêmes des politiciens influents, le séduiront par la camaraderie s'ils ont fait campagne en sa faveur, l'écraseront sous leur talent et leur mésestime, s'ils sont simplement de vrais avocats du vrai barreau qui ne considère que le jurisconsulte et ignore le politicien. Les uns et les autres arracheront à sa faiblesse toute espèce de concessions. De là viennent ces retards dans la procédure, ces remises injustifiées, cette facilité de truquer un jury, cette multiplicité des appels, ces *new trials* sans aucune nécessité, ces injonctions ruineuses obtenues contre un adversaire, à son insu, par la production d'un *affidavit* unilatéral, cette incertitude générale, cette confusion, ces frais et, dans l'administration de la justice, cette corruption parfois, cette inexpérience, cette faiblesse toujours. »

Si les graves défauts que le mémoire signale avec raison n'ont pas donné de pires résultats, il en faut chercher la cause d'abord dans le caractère de cette race américaine qui possède, comme celle de la vieille Angleterre, l'inap-

Digitized by Google

préciable qualité du sens commun, ensuite dans l'amour ardent et sincère de tous les citoyens pour la liberté.

La liberté! c'est un bien assez précieux pour que l'on accepte d'en payer parfois la rançon, fût-ce à un très haut prix. Elle est d'ailleurs un sûr remède contre les maux plus ou moins passagers qu'elle entraîne avec soi. L'Angleterre a connu des temps où sa magistrature était servile et vénale, où ses lois étaient cruelles et presque barbares, tout cela s'est modifié, peu à peu, par la seule action de cette force invincible dans un pays libre, que l'on nomme l'opinion publique. La démocratie saura-t-elle établir, aux États-Unis, ce que l'aristocratie a donné à la mère patrie, c'est le secret de l'avenir.

L'analyse qui précède montre l'importance du travail soumis à l'Académie. Après en avoir pris connaissance, votre Section de législation vous propose, à l'unanimité, de décerner à son auteur l'intégralité du prix Odilon-Barrot, dont la valeur est de cinq mille francs.

L'Académie ayant adopté ces conclusions. il est procédé à l'ouverture du pli cacheté joint au mémoire. Le nom de l'auteur est M. Alfred Nerinex, professeur à l'Université de Louvain.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX ROSSI

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

LA HOUILLE ET LE FER

PAR

M. A. DE FOVILLE

Lu dans la séance du 23 juillet 1904

Pour l'un des deux prix Rossi dont elle avait à disposer en 1904, l'Académie avait mis au concours le sujet suivant : « La houille et le fer au point de vue économique, depuis le début du XIXe siècle : les faits et les perspectives. » La houille et le fer ! Ce sont là pour les civilisations contemporaines deux facteurs d'une telle importance que chacun d'eux constituerait déjà un vaste champ d'observation. Si nous avions cru devoir les réunir dans un

Digitized by Google

même programme, c'est qu'il y avait intérêt à ne pas isoler deux questions qui se tiennent aujourd'hui de si près. L'histoire du fer a commencé bien avant celle de la houille et se continuera peut-être bien au delà. Mais, au XIXe siècle, la substitution du combustible minéral au combustible végétal, dans les hauts fourneaux, a singulièrement accéléré les progrès de la sidérurgie, et la machine à vapeur, qui a révolutionné tant de choses, nous montre encore la houille mise directement au service du fer. Nous n'avions pas voulu séparer ce que la science a si étroitement uni. Il sera juste de tenir compte aux concurrents du grand effort qui leur était demandé.

Ils sont au nombre de trois et leur classement ne nous a paru comporter aucune hésitation.

En tête du manuscrit n° 1 on lit : LABOREMUS. Mais l'auteur n'a pas tenu tout ce que cette devise promettait. Dans les 130 petites pages qu'il nous a envoyées, la technologie laisse peu de place aux considérations d'ordre purement économique. Le chapitre intitulé « Prix de la houille » a juste 30 lignes, et la rubrique correspondante n'existe même pas pour le fer. La question ouvrière, assez longuement traitée dans la seconde partie du premier cahier, y fait l'effet d'un hors-d'œuvre, et l'on s'étonne plus encore de trouver comme conclusion, à la fin du deuxième cahier, un petit recueil de recettes et de formules : *le fer en médecine*, *le fer en pharmacie*, *le fer en photographie*, etc. Ce n'est point là ce que nous demandions et nous ne pouvons qu'écarter, définitivement, un essai qui a fait fausse route.

Les deux autres candidats ont beaucoup mieux compris

Digitized by Google

nos intentions, et si — faute de temps peut-être — ils n'ont pas réussi à nous satisfaire pleinement, ils ont acquis, surtout l'un d'eux, des droits à nos éloges et à nos encouragements. Sans prétendre les suivre dans leurs longs commentaires, nous chercherons à donner à l'Académie une juste idée de leurs méthodes respectives et de leurs mérites inégaux.

Le mémoire n° 3 s'est donné pour épigraphe un vers de Malherbe :

Le fer, mieux employé, cultivera la terre.

Ses 600 pages d'écriture feraient aisément 300 pages d'impression. Encore l'auteur semble-t-il avoir mis en réserve, pour le jour de la publication, quelques chapitres un peu spéciaux, dont les titres seuls nous sont communiqués. Il nous en est livré dix-neuf qui forment trois parties. Comme entrée en matière, une étude fort complète sur la géographie de la houille et du fer, avec cartes à l'appui, et une juste appréciation de l'influence que ces précieux gisements exercent sur la distribution de l'espèce humaine. Après la géographie, l'histoire. D'abord, un coup d'œil rétrospectif sur les époques antérieures au XIXe siècle. Ensuite, livre II, « l'Évolution de l'industrie houillère et de la sidérurgie » depuis une centaine d'années. Nous sommes là au cœur du sujet et il n'y a point à s'étonner que cette seconde partie dépasse, à elle seule, les deux autres comme importance. Les progrès parallèles de l'industrie de la houille et de l'industrie du fer font surtout l'objet des chapitres VII, VIII, XI et XII. Les faits y

Digitized by Google

sont correctement et consciencieusement exposés. On nous montre et on nous explique l'extraordinaire augmentation des rendements, le perfectionnement des modes d'extraction, la croissante diversité des qualités obtenues. La documentation est suffisante et l'auteur résume clairement ses lectures. On n'oserait pas dire qu'il domine son sujet, mais il le possède bien. Lorsqu'il arrive (chapitre XIV) à tourner les yeux vers l'avenir, ainsi qu'il y était expressément convié, sa prudence s'effraie de ce qu'il appelle « un piège tendu à l'imagination de l'écrivain » et, voyant les résultats actuels démentir sur tant de points les conjectures formulées par « de savants ingénieurs et d'illustres économistes », il se borne à d'assez timides hypothèses concernant l'épuisement plus ou moins prochain des charbonnages qui nous alimentent et la valeur comparative des succédanés possibles de la houille. Il se trouve plus à l'aise dans sa troisième partie, pour disserter sur les facilités ou les difficultés offertes aux industries dont il s'occupe par les divers milieux économiques où nous les voyons se mouvoir. Ses 135 dernières pages sont consacrées à la question des transports, à la question des tarifs douaniers, à la question des prix, des salaires, des bénéfices. Et, cela fait, il s'arrête, sans autre conclusion que l'espoir et le vœu d'une prompte réconciliation entre le capital et le travail, actuellement si divisés. Somme toute, le mémoire n° 3 nous soumet, dans un ordre qui n'est pas irréprochable, une suite d'études plus substantielles que pénétrantes, plus judicieuses qu'originales. Nous ne devons ni méconnaître, ni exagérer la portée de cet ensemble.

Digitized by Google

Reste à examiner le mémoire n° 2, qui est, sans contredit, le meilleur des trois. Il met en vedette cette citation de M. Paul Leroy-Beaulieu : « De la rapidité et de l'efficacité des applications scientifiques à la production, dépend tout le progrès de l'humanité dans l'ordre économique... » C'est ce dont témoigne bien l'art métallurgique, depuis ses lointaines origines jusqu'à ses plus récents exploits; ses manifestations successives donneraient presque la mesure de la civilisation des peuples, à chaque période.

Comme étendue, le mémoire n° 2 représente à peu près le double du mémoire n° 3. C'est une œuvre considérable et solidement assise. L'effort y est visible, la confiance aussi. L'auteur s'était constitué, paraît-il, une si luxuriante bibliographie (plus de 4 000 numéros), qu'il a fini par renoncer à mentionner ses sources, même sommairement. Ayant beaucoup lu, il a constaté, dit-il, l'insuffisance de tout ce qui avait été écrit avant lui sur le même objet, et il a conçu l'ambition d'être l'historien définitif de la houille et du fer. Il croit même y avoir réussi, sauf peut-être « quelques inadvertances, quelques omissions, quelques inégalités de forme », dont il s'excuse d'avance. Il eût pu s'excuser aussi de la fatigue qu'allait infliger aux yeux de ses juges une des plus fâcheuses écritures qu'on puisse rencontrer. La calligraphie n'est pas de rigueur dans nos concours, mais quand nous avons beaucoup de mal à déchiffrer un texte manuscrit et que ce texte équivaut à celui d'un volume de 600 pages, comment nous défendrions-nous d'un peu de mauvaise humeur? Si la lecture du mémoire n° 2 avait été moins pénible, maté-

Digitized by Google

riellement parlant, ses très réels mérites nous eussent plus facilement conquis.

Parmi ces mérites, il en est deux dont la réunion nous a touchés parce qu'ils s'excluent souvent l'un l'autre. L'abondance des matériaux mis en œuvre est extrême sans que l'ordonnance générale du travail en souffre. L'auteur ne perd jamais de vue son but. Il mène de front tous ses exposés : production, organisation industrielle, commerce, exportation, prix, emplois, législations... Il peut, de la sorte, suivre librement l'ordre chronologique des choses, passant du passé au présent, puis du présent à l'avenir, par une suite d'étapes bien marquées ; et, loin que son long voyage au travers des faits accomplis ait épuisé son courage, c'est avec une verve communicative qu'il aborde la dernière partie de son entreprise et salue, une à une, les victoires nouvelles qu'il promet encore au génie de l'homme. A qui n'aurait lu que son dernier chapitre, l'optimisme de ses prévisions, nous pourrions dire le lyrisme de ses prophéties, semblerait un peu téméraire. Mais comment s'inquiéter pour les générations qui suivront la nôtre quand on vient de passer en revue les admirables découvertes qui, en moins de cent ans, ont changé la face du monde? Il y a là comme une pacifique épopée dont les héroïnes sont la mécanique, la physique, la chimie, quelquefois l'économie politique elle-même. La houille, et le fer y font vraiment merveille. Veut-on savoir ce que la seule machine à vapeur, fixe ou mobile, met aujourd'hui de puissance et d'action au service de l'humanité? Un cheval-vapeur fournissant la même somme de travail utile que vingt et un hommes de peine, les 75 millions de

Digitized by Google

chevaux-vapeur que se partagent déjà les peuples civilisés représentent, comme source d'énergie, une armée de plus de 1 500 millions d'hommes et la valeur économique des peuples se trouve ainsi triplée.

La machine est, d'ailleurs, devenue, en se perfectionnant, aussi adroite que forte, aussi docile qu'infatigable. Il n'en est pas de même de l'ouvrier vivant. Et les exigences de l'ouvrier, alimentaires et autres, vont sans cesse croissant, tandis que celles de la machine se sont déjà étonnamment réduites. Son pain à elle c'est le charbon, et ce pain noir qui, au sortir de la mine, coûte à peine 10 francs la tonne, le cheval-vapeur en demande et en absorbe de moins en moins. L'engin primitif, le *steam-engine* à balancier de 300 à 400 chevaux, pesait 800 kilogrammes par cheval, et le cheval consommait par heure 4 ou 5 kilogrammes de houille. Or, à l'Exposition de 1900, on a vu figurer des moteurs où le poids par cheval ne dépasse pas 80 kilogrammes et dont la consommation n'est plus que de 600 grammes environ. C'est une différence en moins de 90 o/o sur la masse du métal et une économie presque égale sur les dépenses de combustible. Qui eût osé croire cela possible au temps de Watt ou même au temps de Bessemer?

Un prodige analogue s'observe dans la production du fer. Quand on n'y employait que le bois, il en fallait tant que le minerai était obligé d'aller se faire brûler dans les centres forestiers, plaines ou montagnes. Il fallut se rapprocher des charbonnages lorsqu'on eut appris à se servir du combustible minéral, car au début il en coûtait huit tonnes de coke pour faire une tonne de fonte. Or, à l'heure

Digitized by Google

qu'il est, on arrive à tirer 1 000 kilogrammes de fonte de 2 ou 3 000 kilogrammes de minerai avec moins de 1 000 kilogrammes de coke! Les producteurs, dans ces conditions, ont dû émigrer encore et aller fixer leurs établissements là où gît le minerai. C'est le cas de nos usiniers de l'Est.

Et que les usines actuelles, même vues de loin, ressemblent peu à leurs devancières! La forge du bon vieux temps mesurait 4 mètres d'élévation, s'allumait seulement en hiver, quand chômait le travail des champs, et fournissait difficilement, en vingt-quatre heures, 1 500 kilogrammes d'un métal impur. Plus tard surgit le *haut fourneau* qui, grandissant peu à peu, justifia de mieux en mieux son nom. Pendant le jour, le haut fourneau domine la campagne comme un donjon; la nuit, les flammes qu'il exhale rougissent l'horizon. Quant à ses coulées quotidiennes, elles se chiffrent par centaines de tonnes. Mais déjà d'autres types tendent à supplanter celui-là. Nos ingénieurs ne veulent plus que le brasier où le métal se liquéfie laisse monter librement dans le ciel son haleine incandescente. Leur science a mis bon ordre à ces évasions. Le donjon central se montrera désormais flanqué de grosses tours, presque aussi hautes, presque aussi larges que lui. C'est toute une bastille qu'on a devant les yeux et, dans cette bastille, le feu est littéralement prisonnier. Les tours latérales ne sont autre chose que de vastes fours à gaz, des récupérateurs, comme on les nomme, et toute la chaleur qui, naguère, allait se perdre dans l'atmosphère, vient maintenant s'emmagasiner dans les mille alvéoles de leurs murailles de briques. La cheminée géante reprend une

Digitized by Google

partie de cette chaleur; le surplus forme une réserve de force motrice, prête à toute besogne utile. C'est ainsi que la fameuse fonderie de Pont-à-Mousson, après avoir largement pourvu à ses propres besoins, trouve encore dans ses excédents de gaz surchauffé de quoi actionner certaines industries annexes, des fours électriques, par exemple, et aussi de quoi éclairer à peu de frais les villes et villages voisins. On en arrive à se demander si les hauts fourneaux ne sont pas destinés à devenir un jour de simples gazogènes où la fonte tomberait au rang d'un sous-produit (1).

Le prix du métal baissera donc encore après avoir déjà tant baissé. On sait que, pour la fonte brute, les cours se sont réduits de plus de deux tiers. De même pour les fers. Mais pour l'acier, c'est bien autre chose. D'un métal rare, la cornue magique de Bessemer a fait, brusquement, un métal vulgaire (2). Jadis, quand on ne l'obtenait que par menus lingots, en rendant au fer pur, par de lentes cémentations, un peu du carbone dont le puddlage l'avait dépouillé, l'acier se payait 2 à 3 francs le kilogramme. Au milieu du siècle dernier, il valait encore de 60 à 80 centimes. Le convertisseur Bessemer, qui affine aujourd'hui 15 ou 20 tonnes de fonte en vingt minutes, eut vite fait de réduire la valeur de l'acier à 20 centimes, en attendant mieux.

Et puisque nous évoquons le souvenir de ce coup de

(1) Voir, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1904, *l'Évolution de l'industrie métallurgique*, par M. P. Banet-Rivet.

(2) C'est en 1856, dans une séance mémorable de la *British Association of the iron trade*, que Bessemer révéla pour la première fois la méthode nouvelle qui l'a immortalisé.

Digitized by Google

théâtre scientifique, comment ne pas opposer une fois de plus au juste bénéfice qu'en a tiré l'inventeur celui qui en résulte pour l'humanité tout entière? Sir H. Bessemer passe pour avoir gagné, au moyen de ses brevets, une fortune de 20 à 30 millions de francs, soit quelque chose comme un million de revenu annuel. Or, par an, la production de l'acier dans le monde dépasse maintenant 30 millions de tonnes, lesquelles valent 6 milliards peut-être et, sans Bessemer, vaudraient le triple. La part ici faite à la science ne représenterait donc guère que la 10 000e partie du gain total. C'est de quoi réfuter, victorieusement, quelques-uns des sophismes dont se leurrent, de nos jours, les masses ignorantes.

Bessemer, il est vrai, n'est pas le seul à avoir transformé l'art sidérurgique. C'est Mushet qui, en 1862, compléta l'efficacité du convertisseur à air en y introduisant, comme agent d'affinage, le ferro-manganèse. C'est Thomas et Gilchrist qui, vers 1878, ont étendu aux fontes phosphoreuses l'application du système nouveau, en remplaçant, à leur intention, le garnissage argileux des cornues par un garnissage basique. Les puissantes aciéries du bassin de la Moselle sont nées de cette innovation et, dès lors, on a vu l'acier couler à flots partout où le coke peut venir, sans trop de frais, brûler d'abondants minerais, purs ou impurs. Entre le fer et l'acier communs, il n'y a plus de différence de prix et, comme l'acier, là où l'on peut choisir, offre beaucoup plus de résistance à l'usure, le fer proprement dit tend à s'effacer devant son heureux rival : pour les rails, la substitution est depuis longtemps accomplie et, si l'on tenait à parler correctement, il faudrait appeler

Digitized by Google

aujourd'hui *chemins d'acier*, ce que nous appelons encore, par habitude, les *chemins de fer*.

En fait, il est maintenant partout, l'acier, l'acier forgé, l'acier fondu, l'acier moulé... En acier se font, pour la guerre, les baïonnettes, les sabres et les fourreaux, les affûts, les tubes de canons, les pièces de culasses et les frettes... En acier se font, pour la marine, les tôles de construction, les blindages, les chaudières, les ancres, les grosses pièces d'artillerie... En acier se font les plumes et les rasoirs, les haches et les scies, les râpes et les couteaux, les faulx et les faucilles, les pelles, les roues, les cloches, les outils de toutes sortes, les socs de charrue, les pièces de machines, les charpentes métalliques... La tour Eiffel est en acier forgé; le pont Alexandre III est en acier moulé, et ainsi du reste.

Mais le bon marché n'est pas tout, et, quels que soient les bienfaits de la vulgarisation de l'acier, la sidérurgie scientifique avait d'autres difficultés à résoudre pour répondre aux mobiles exigences de l'industrie universelle. Le fer, aux yeux des anciens, symbolisait principalement la force. Mais, pour qui sait en pénétrer les secrets, il n'existe pas de métal plus docile, plus influençable, nous allions dire plus intelligent... Dans les mains du constructeur, la fonte, le fer pur et l'acier, qui, chimiquement, diffèrent peu, sont comme trois métaux différents, tant leurs vertus intimes restent dissemblables. Et le même acier, par le jeu alternatif du recuit et de la trempe, peut devenir à volonté très doux, presque tendre, ou très dur. Ces mystérieuses métamorphoses en promettaient d'autres à qui saurait régler et nuancer la composition chimique

Digitized by Google

d'un produit si capricieux : c'est aujourd'hui chose faite. L'initiateur, dans cette voie féconde, fut l'ingénieur Martin dont le procédé date de 1865 et s'est développé parallèlement au procédé Bessemer, pour lequel il commence à devenir un émule redoutable. La brutalité même du procédé Bessemer exclut les analyses délicates et les dosages précis. Martin, pour être bien maître de son produit, procédait par voie de fusion intégrale. L'acier est fusible au-dessous de 1.500 degrés, et, dans le four Siemens, la température monte facilement à 1.600. Dès lors, le choix attentif des éléments mis en présence sur la sole du four suffira pour que l'opérateur soit sûr d'obtenir une masse homogène, conforme à la formule qui lui a été assignée. On fabrique sur mesure, pour ainsi dire, et, si le four Siemens n'était pas de force à donner ce qu'on lui demande, on aurait recours au four électrique, car il va sans dire que la toute-puissante électricité n'est pas restée étrangère aux succès de la métallurgie contemporaine, même de la métallurgie du fer.

C'est ainsi qu'en multipliant les combinaisons et en variant les doses, les spécialistes arrivent de nos jours à nuancer à volonté la qualité des fers et des aciers. A chaque alliage, n'y eût-il qu'un millième de plus ou de moins, correspondent des propriétés particulières, et chaque atelier se fait ainsi livrer l'alliage spécial qui s'adapte le mieux à ses convenances. Les aciers au nickel, création tout artificielle des laboratoires, puisque la nature n'en offrait pas l'exemple (1), sont ceux qui ont procuré à

(1) Seuls les météorites qui tombent du ciel contiennent quelquefois

Digitized by Google

l'industrie les avantages les plus inespérés. Comme résistance, comme élasticité, ils laissent loin derrière eux les aciers au carbone. Ils permettent donc de notables économies de matière et, comme ils ne sont pas plus difficiles à travailler, on trouve grand profit à les mettre en œuvre, notamment pour la construction. C'est en acier-nickel que sera fait, entre autres ouvrages du même genre, le nouveau pont de New-York, pont immense, à travées de 300 et 360 mètres; il sera ainsi plus solide que les autres et coûtera moins cher, proportionnellement.

Ailleurs, au lieu du nickel, c'est le silicium qu'on marie au fer, ou le manganèse, ou le tungstène, ou le bore, ou le molybdène... Et, si belles qu'en soient les premières conquêtes, on peut dire de cette science des aciers qu'elle est à peine sortie de l'enfance.

Les progrès réalisés, quant à la nature du métal, ne doivent pas faire oublier l'énorme accroissement de la production sidérurgique. La France faisait 400.000 tonnes de fonte en 1850, 1.450.000 en 1875, 2.800.000 en 1903... Mais qu'est-ce que cela comparativement aux quantités réalisées en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis d'Amérique? La production totale du monde, en 1903, dépasse 46 millions de tonnes, ce qui suppose, en sept années, une augmentation de 50 p. 100. Et la Grande-Bretagne, le sait-on? n'est presque pour rien dans cette étonnante ascension. Il y a quinze ans, elle tenait le premier rang avec 8 millions de tonnes. Elle n'a guère dépassé ce chiffre

des alliages de fer et de nickel. Voir, dans *l'Économiste français* du 9 juillet 1904, l'article de M. Daniel Bellet sur « les nouvelles conquêtes de la métallurgie ».

Digitized by Google

et se voit distancée aujourd'hui par l'Allemagne (10 millions de tonnes), et surtout par les États-Unis, dont le contingent s'est élevé de 9 millions en 1890 à plus de 18 millions en 1903, soit autant que l'Allemagne et l'Angleterre réunies.

Plus la métallurgie progresse, dans tous les sens du mot, plus l'humanité, semble-t-il, devrait trembler à la pensée que les mines d'où sortent en masse, à son appel, la houille et le minerai sont destinées à se trouver un jour taries. Cette grave question, qui a déjà préoccupé beaucoup d'esprits plus ou moins clairvoyants, ne laisse pas indifférent l'auteur du mémoire n° 2. Mais c'est là que son humeur optimiste se donne le mieux carrière. Oui, sans doute, l'Europe occidentale : Angleterre, Belgique, France, Allemagne... est condamnée à voir, dans un avenir assez prochain, ses charbonnages s'épuiser. Mais qu'est-ce que l'Europe? Interrogeant tour à tour l'Amérique, l'Afrique, l'Asie, l'Australie, l'auteur nous montre le pain noir de l'industrie s'étendant, dans les deux hémisphères, sous une superficie totale d'environ 3 millions de kilomètres carrés, et il admet qu'il peut bien y avoir là un stock de *deux mille milliards* de tonnes de houille. C'est quelque chose, évidemment, puisque avec cela, l'humanité pourrait vivre pendant vingt ou trente siècles.

Et puis, s'il faut un jour se passer de la houille noire, n'avons-nous pas la houille blanche? — c'est celle qui tombe en nappes écumantes le long des montagnes — et la houille verte? — c'est l'eau des rivières coulant dans les vallées — et la houille rose? — c'est l'alcool. — Et n'y

Digitized by Google

a-t-il pas encore à notre disposition le pétrole, l'acétylène, l'ammoniaque, l'air liquide ? Et l'électricité ? Et le vent ? Et les marées ? Et la chaleur solaire ? Et la chaleur centrale du globe ? Pour que la force motrice surabonde à perpétuité à la surface de notre planète, il suffira d'apprendre à bien mettre en valeur toutes ces richesses naturelles ; et la science en fait son affaire. Qui vivra verra !

A suivre à grands pas, comme nous nous y sommes essayé tout à l'heure, la marche triomphante du génie humain à travers tant de problèmes que nos pères eussent crus insolubles, nous avions un peu perdu de vue les mémoires de nos candidats.

C'est pourtant l'un de ces mémoires, le n° 2, qui a été pour nous le point de départ de cette rapide synthèse. Elle se dégage, peu à peu, de la laborieuse enquête à laquelle s'est livré l'auteur. Il n'aurait, pour faire d'un travail encore imparfait, une œuvre excellente, qu'à le bien revoir au point de vue technique, à bien l'éclairer dans toutes ses parties, à vivifier par de clairs diagrammes quelques lourds tableaux de chiffres, à combler certaines lacunes, peut-être aussi à alléger certains développements.

Tel qu'il se présente, la Section n'a pas cru pouvoir lui décerner intégralement le prix. Mais, sur les 4.000 francs disponibles, elle vous propose d'attribuer à l'auteur du mémoire n° 2 une récompense de 2.000 francs.

Et il lui a paru qu'une récompense moindre, une récompense de 1.000 francs, pourrait être équitablement accordée à l'auteur du mémoire n° 3.

Digitized by Google

Telles sont les conclusions que j'ai l'honneur de soumettre, de la part de la Section, à l'approbation de l'Académie.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX DU BUDGET

(HISTOIRE)

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

L'INFLUENCE DE LA FRANCE

SUR LE

DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET SOCIAL DE LA RUSSIE

PAR

M. AUGUSTE HIMLY

Lu dans la séance du 23 juillet 1904

Pour le prix du budget à décerner en 1904, l'Académie avait choisi comme sujet : *L'Influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie*, en invitant les concurrents, de la façon la plus expresse, à ne mentionner qu'incidemment les relations diplomatiques et militaires entre la France et la Russie et à faire porter

Digitized by Google

tout leur effort sur l'examen des rapports intellectuels et sociaux des deux nations.

Deux mémoires ont été envoyés au concours. Le premier, qui a pour devise : « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage... Douceur fait plus que violence », forme un cahier de 120 pages in-4°; le second, dont la devise, empruntée à Karamzine, est : « Le chemin de la civilisation est le même pour tous les peuples ; ils s'y suivent », comprend deux cahiers, comptant ensemble environ 450 pages in-4°.

La section d'histoire n'a pas retenu le n° 1. L'auteur, qui ignore sans doute le russe, car toutes ses références, peu nombreuses d'ailleurs, sont françaises, a revêtu d'une phraséologie ambitieuse un sec résumé de l'histoire intellectuelle et sociale de la Russie depuis deux cents ans, où il a donné une place prépondérante à l'histoire du théâtre. Il débute par une introduction, où on lit avec étonnement que les Russes sont « les derniers Barbares qui se sont partagé l'empire romain », et que « la réforme politique, sociale et finalement législative de la Moscovie a été la conséquence, vraisemblablement, de la réforme religieuse de Nicon »; raconte ensuite comment Pierre le Grand « a fait entrer la Russie dans ce qu'on a appelé depuis le concert européen »; constate sous Élisabeth et Catherine II l'influence grandissante de la France, grâce à laquelle « l'âme de la Russie est devenue européenne » et termine par des considérations plus ou moins judicieuses sur le mouvement social et littéraire de la Russie contemporaine.

Le mémoire n° 2, au contraire, est une œuvre des plus

Digitized by Google

méritantes. On a regretté sans doute que l'auteur, pressé par le temps, n'ait pu placer au bas du texte qu'une partie de ses notes et références, et n'ait pu fournir que le canevas des deux derniers chapitres prévus pour la fin du XIXe siècle ; qu'il n'ait pas toujours suffisamment discuté l'autorité des témoignages qu'il invoque et risqué parfois des rapprochements hasardés avec le temps présent ; mais il a amplement racheté ces lacunes et ces défauts par les excellentes qualités d'un travail supérieurement informé, méthodiquement composé, spirituellement écrit. Avec une conscience scrupuleuse, il a recueilli chez les écrivains russes, français, anglais, jusqu'aux moindres traces de l'action sociale, intellectuelle, littéraire de la France en Russie, et de cette macédoine de documents il a dégagé un tableau bien ordonné de l'évolution qui, des « doubles Turcs » de Leibniz a fait les « Européens parfaits » de Dostoïevski. Au moyen des sommaires analytiques placés en tête de chacun de ses chapitres bien délimités, il oriente parfaitement le lecteur ; en multipliant, à propos des hommes et des choses, les traits caractéristiques, il captive son attention et son intérêt.

Une première partie, intitulée : « La période de préparation », étudie les influences françaises, en somme médiocres sous les règnes de Pierre le Grand et de ses successeurs immédiats, où elles sont contre-balancées par les influences rivales de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Italie. Les rapports entre les deux nations sont rares. Il y a des agents russes à Paris ; il y vient des seigneurs qui font leur tour de cavalier ; le tsar lui-même, que Saint-Simon traite de barbare de génie et Dubois

Digitized by Google

d'extravagant, y rend visite au Régent, et, de retour en Russie, y envoie, ainsi qu'à Toulon, des étudiants qui, mal payés, ne tardent pas à rentrer chez eux. D'autre part, la France est représentée en Russie par des aventuriers qui cherchent fortune, par des réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes, tôt absorbés dans la masse de la nation, par des ingénieurs, des architectes, des artistes, qu'appelle Pierre et qui ne restent guère, par des précepteurs qui commencent à faire concurrence aux maîtres allemands, et surtout par des valets de chambre, des tapissiers, des maîtres d'hôtel, parmi lesquels le cuisinier de Menchikof et le maître de ballet Nicolas Laudet ont droit à une mention particulière. Les modes, les goûts, les plaisirs français commencent à être connus et appréciés, beaucoup moins notre langue et notre littérature. Déjà, il est vrai, la bibliothèque du Galitzyne, amant de la tsarine Sophie, contenait des livres français, et les correspondances russes du commencement du XVIIIe siècle sont bariolées de mots français ; mais la vraie pratique du français est à peu près nulle : lors du voyage de 1717, sur quatre-vingts personnes, le seul Kourakin est capable de soutenir une conversation. Quant à la tentative de rapprocher les deux nations par l'union des deux églises orthodoxe et catholique, que le docteur Boursier a recommandée à Pierre le Grand lors de sa visite à la Sorbonne et que prêchent en Russie l'ex-curé d'Asnières, Jubé de Lacour, et les missionnaires capucins du faubourg Saint-Jacques établis à Astrakhan et à Moscou, elle a échoué complètement sur le terrain religieux ; mais elle a eu la conséquence imprévue qu'un élève des capucins, Vassili

Digitized by Google

Trédiakovski, est allé étudier à Utrecht chez les jansénistes, à Paris sous Rollin, et que, revenu en Russie capable de faire des vers français, il y popularisera pendant quarante ans de travail assidu nos œuvres et notre esprit littéraire.

Avec le règne d'Élisabeth s'ouvre la deuxième partie du mémoire n° 2, qui porte le titre de : « La domination des Français. »

Il y a d'abord une caractéristique générale de la période : triomphe, dans les hautes classes, de la langue et de la culture française. La politique n'y est pour rien; mais, grâce à la connaissance de la langue française, devenue internationale dans toute l'Europe occidentale, les nobles russes peuvent se dispenser d'apprendre les autres langues : l'allemand, l'anglais, l'italien; élevé à l'école française, l'homme de cour, le mondain poli, n'apprécie que les modes, les plaisirs, les travaux intellectuels de la France.

Viennent ensuite une série d'études sur les diverses manifestations de l'influence française en Russie au XVIIIe siècle, groupées suivant leur nature, sans prétention d'établir entre elles un lien rigoureusement logique ou chronologique.

En premier lieu, la pénétration réciproque des deux pays par les voyages et les séjours des Français en Russie, des Russes en France, et spécialement à Paris. Parmi les premiers, il y a les artistes et les écrivains appelés par le gouvernement, et les gentilshommes venus spontanément pour entrer dans l'armée, voir la cour, ou proposer des réformes, qui, même quand ils s'appellent Falconet

Digitized by Google

ou Diderot, Bernardin de Saint-Pierre ou le prince de Ligne, n'exercent qu'une influence passagère; il y a surtout les émigrants libres qui pullulent dans les deux capitales. Beaucoup d'entre eux sont des déclassés : déserteurs, banqueroutiers, chevaliers d'industrie, d'affreuses canailles, suivant le mot de Corberon. Mais la plupart exercent des métiers avouables, comme cuisiniers, valets de chambre, maîtres d'hôtel, perruquiers, restaurateurs, ou se font même une situation comme médecins, commerçants, précepteurs, acteurs et actrices. De même à Paris, qui n'est plus une ville étrangère pour les Russes, et qu'ils appellent parfois leur troisième capitale, les voyageurs moscovites, tout en appartenant presque tous au même monde aristocratique, sont de mœurs singulièrement diverses. Grand est le nombre des noceurs, des prodigues, des excentriques, qu'attirent de préférence les charmes des filles du Palais-Royal; mais Alexandre Voronzof suit les cours de l'école des chevau-légers à Versailles, et très nombreux aussi sont ceux qui fréquentent les hommes de lettres et la Comédie-Française, cette école du goût dont le vernis efface le Sarmate et le Goth. Comme de juste, les impressions rapportées diffèrent du tout au tout; Fouvizini, le Molière russe, fait le portrait des Français en caricature, tandis que Karamzine trouve presque tout au mieux.

La vie mondaine russe du XVIIIe siècle est essentiellement française. Dès le règne d'Élisabeth, et surtout sous Catherine II, prévalent les modes et les habitudes françaises : la France impose sa cuisine et ses vins, qu'à défaut de relations directes importent des navires anglais; c'est

Digitized by Google

à elle qu'on demande, par voyageurs, agents diplomatiques, courriers, les bas, les gants, les rubans, les pommades, les essences que réclament les dames; Potemkin envoie un aide de camp à Paris pour acheter des souliers à la princesse Dolgoroukaia. Français aussi sont les divertissements mondains, cartes, petits vers, bouts-rimés; le marivaudage règne à Pétersbourg et à Moscou comme à Versailles et à Paris. L'emploi du français se vulgarise: malgré les grammaires publiées à l'usage des courtisans, il est encore passablement de fantaisie dans nombre de correspondances aristocratiques, et même plus d'un grand seigneur se contente d'émailler son russe de mots français affublés de terminaisons russes; néanmoins, grâce surtout au théâtre, il y a progrès notable; la comédie française est jouée, et bien jouée, dans les capitales, et même en province; aussi, vers 1780, la cour et la ville parlent français; si on ne le prononce pas encore très bien, on s'en sert aisément. Les jugements que portent sur cette société profondément imprégnée de culture française Thesby de Bellecour, Corberon, Ségur, sont contradictoires; mais ils sont d'accord pour vanter la grâce charmante des femmes, déclarées bien supérieures à leurs frères et à leurs maris.

L'éducation a passé presque entièrement entre les mains de précepteurs et de gouvernantes de langue française. Ils ont commencé fort modestement par enseigner la danse et le maintien, à côté des maîtres allemands; mais l'engouement croissant pour les choses françaises, la nécessité pour les jeunes nobles de savoir la langue qui est devenue le passe-partout universel, ont fait peu à peu des *outchitels* français une affaire à la fois d'intérêt et de

Digitized by Google

vanité. On les recrute à Paris, à Pétersbourg, à Moscou, dans de singulières conditions d'abord, à en croire les légendes sur les chevaliers Cacadou et les madames Sacrédié de la comédie; mais bientôt arrivent les Genevois et les Montbéliardais, les Alsaciens et les Lorrains; vers 1780, arrivent les précepteurs philosophes. Souvent on les paie fort mal; cependant, mille roubles par an est un chiffre assez fréquent, et Romme, le futur conventionnel, Auvergnat têtu, consciencieux, instruit, et fort sale de sa personne, se fait payer 55 000 livres pour les dix ans de l'éducation de Paul ou Popo Strogonoff, qu'il prend à 9 ans, sachant le français mais non le russe, et dont il cultive la sensibilité en même temps qu'il l'initie à toute la littérature du temps. A côté de ces éducations privées, parfois déplorables, parfois excellentes, mais qui donnent, avec le français, la clef de toute culture, se continue l'éducation officielle dans des instituts mieux outillés que ceux de Pierre le Grand, dont les programmes encyclopédiques sont de vrais trompe-l'œil, mais où une grande place est faite à l'enseignement de notre langue; à l'école des cadets, fondée par Munich, comme à l'institut pour les jeunes filles, créé à Smolny par Catherine, sur le modèle de Saint-Cyr, les contemporains constatent la perfection du français qu'on y parle. Les boursiers et les volontaires qui fréquentent des universités étrangères vont, il est vrai, presque tous en pays protestant, c'est-à-dire non français; mais ils y trouvent ou y créent la même atmosphère intellectuelle; à Leyde, la culture est toute française; les étudiants russes de Leipzig et de Gœttingue sont des gallomanes déterminés, qui jurent par Rousseau, Mably et

Digitized by Google

Helvétius; et tous ces jeunes gens aspirent à couronner leur éducation par un séjour à Paris, la ville des théâtres, des musées, des salons... et d'autres lieux de réunion.

La conquête de la Russie par les livres et les idées françaises est un dernier aspect de la même évolution. Nos livres l'ont envahie plus tard que nos modes, mais ils n'ont pas tardé à remplir les bagages des voyageurs et les boutiques des libraires, et ils ont certainement occupé la première place dans les bibliothèques que Catherine octroyait à chacun de ses nouveaux favoris. Une bibliothèque russe qui se respectait comprenait en effet, vers 1780, en dehors des collections savantes, des auteurs tant anciens qu'allemands et anglais (le plus souvent en traductions françaises), et de nos classiques du XVIIe siècle, la plupart de nos écrivains du XVIIIe. En tête, Voltaire, dont on appréciait surtout la *Pucelle*, les contes et les œuvres dramatiques; à côté de lui, des auteurs plus ou moins graves : Montesquieu, Fontenelle, Diderot, Marmontel, Buffon, Rousseau, l'Encyclopédie, Helvétius, Mably, Raynal, et une légion de petits livres légers. Les livres russes y étaient rares; encore étaient-ce souvent des traductions du français; livres scientifiques rapportés par les étudiants de Pierre le Grand, romans traduits à l'usage des gens du monde par Trédiakovski et ses émules; plus tard, les productions de nos philosophes, de nos publicistes et de nos poètes. Tout le monde se mêlait de traduire : Catherine et ses courtisans charmèrent les loisirs de leur voyage sur le Volga en traduisant *Bélisaire*. Cet afflux croissant d'œuvres françaises eut un double résultat. Au point de vue littéraire, naissance d'une littérature pseudo-russe,

Digitized by Google

toute en imitation et en adaptation, sans ombre d'originalité; à l'exemple de Trissotinus, Trédiakovski, traducteur et commentateur de l'*Art poétique*, Soumarokof, le premier Racine russe, et le polygraphe Lomonosof faisaient, sans s'en cacher, les plus larges emprunts à leurs modèles français. Au point de vue politique, assimilation des idées et des sentiments français; on admire en Voltaire à la fois le patron de l'irréligion et l'apôtre de la tolérance; Rousseau, généralement moins bien accueilli comme anti-européen, a ses enthousiastes, parmi lesquels Radichtchef, le premier écrivain à tendances russes sociales.

Cette gallomanie russe rencontre cependant des critiques et des détracteurs avant même la Révolution. Catherine II, allemande de naissance, cosmopolite d'éducation, professe le nationalisme russe et l'antipathie pour tout ce qui est d'origine française, spécialement parisienne, un peu par griserie d'imagination, beaucoup par calcul politique, et son anglomanie est naturellement imitée par ses courtisans. D'autre part, il y a des lettrés gallophobes qui reprochent aux Français de ruiner la Russie par les changements journaliers des modes et les dépenses des voyages, de la dénationaliser par l'ignorance de la langue et de l'histoire nationales, de la corrompre par leurs romans. Le contre-coup de la Révolution va accentuer ces récriminations, sans réussir à saper la domination, trop bien assise, des influences françaises.

Dès la prise de la Bastille, que les jeunes grands-ducs Alexandre et Constantin célèbrent en arborant des cocardes tricolores, la tsarine s'émeut du danger d'une révolution servile en Russie, et son indignation croissante contre les

Digitized by Google

Pougatchef et les Stenko Razine des bords de la Seine se traduit par des mesures de précaution de plus en plus rigoureuses contre une contagion possible. Elle rompt les relations avec la France, fait assermenter les Français restés en Russie, défend à la fois les modes postérieures à 1789, et l'importation des marchandises françaises, ordonne la confiscation d'Helvétius et de d'Alembert, puis celle de Diderot, finalement même celle de Voltaire, et envoie en Sibérie Radichtchef, qui a osé annoncer la justice du peuple. Mais la proscription des poisons français est mitigée par la vénalité des fonctionnaires; et, d'ailleurs, le culte que Catherine professe pour la vieille France lui fait largement ouvrir son empire au flot des émigrés français, qui ne tardent pas à prendre une place importante dans la société russe. Quelques-uns font des mariages brillants; nombreux sont ceux qui sont employés dans les services civils et militaires, ou gagnent leur vie comme *outchitels*. Les officiers se font apprécier par leur politesse, leur discipline intelligente, l'administration intègre de leurs régiments; les précepteurs, accueillis avec colère par les Genevois et les Montbéliardais, qu'ils évincent en les traitant de Jacobins, sont souvent ignorants, mais de bonnes manières et d'agréable conversation. Les uns et les autres contribuent aux progrès de la francisation, introduisent le culte du point d'honneur, perfectionnent les habitudes des salons, enseignent un français moins pédantesque. En somme, la Russie de 1800 est plus française encore que celle de 1789, et elle se flatte de l'idée que notre culture a émigré de Paris à Pétersbourg.

Les premières années du XIXe siècle maintiennent cette

Digitized by Google

mainmise intellectuelle de la France sur la Russie. Après Paul Ier, qui s'est allié à Bonaparte, Alexandre Ier, l'élève du Vaudois Laharpe, libéral, presque révolutionnaire dans ses projets de réformes, reste d'abord fidèle à la politique francophile, et la rupture momentanée entre les deux empires n'empêche pas la société russe de rester essentiellement française. Le français est la langue de correspondance universelle : tout le monde l'entend, tout le monde le parle, écrit Joseph de Maistre. Les modes et les divertissements sont français : à Moscou, qui est une vraie Cythère, à Pétersbourg, maison de plaisance moins russe que française, où, toujours au dire de Joseph de Maistre, tous les vices dansent sur les genoux de la frivolité, ce ne sont que petits jeux, tableaux vivants, romances chevaleresques et langoureuses, albums et petits vers à l'instar de Paris. Les livres français continuent à faire le fond des bibliothèques russes; revues et gazettes françaises sont plus nombreuses que leurs similaires russes, elles-mêmes taillées sur le patron français.

Cependant la réaction antifrançaise s'annonce et grandit, en attendant qu'elle éclate furieusement dans la crise de 1812. Des influences parallèles ou concurrentes à l'influence française se produisent au profit des Anglais, des Allemands; mais surtout la conscience de la nationalité russe se réveille; les vieilles légendes, les chants populaires sont remis en honneur; l'histoire de Russie de Karamzine, écrite dans une prose russe qu'il a rendue claire et vive à l'exemple des Français, stimule le nouvel amour des Russes pour leur passé; et Rostoptchine, qui écrit en français et fait élever ses enfants par des Français, com-

Digitized by Google

mence sa croisade contre la langue, les mœurs, les modes, la cuisine, l'éducation françaises. A mesure qu'approche le moment de la rupture entre Napoléon et Alexandre, le ton des journaux russes devient plus véhément contre la France et se hausse à la hauteur des objurgations de Stein, qui, en français naturellement, prêche aux Russes la nécessité de redevenir eux-mêmes, en cessant d'imiter la nation d'Europe la plus efféminée. Les proclamations du tsar font le reste; avant la prise de Moscou, on maltraite les Français qui y sont restés; quand la ville sainte a été pillée et incendiée, l'exaspération nationale se traduit par le cri général qu'il faut détruire la France.

La troisième partie de notre mémoire, intitulée : « Le déclin », montre tout d'abord combien peu définitive est la rupture entre les deux nations. Dès le lendemain de la catastrophe de Moscou, la société russe commence à rentrer dans ses vieilles habitudes; malgré les protestations de Rostoptchine, les Français reparaissent dans les maisons russes comme éducateurs, comme marchands, comme fonctionnaires; les salons s'ouvrent gracieusement à certains prisonniers de guerre. L'armée, dans sa longue marche à travers l'Europe, professe plus d'antipathie de race pour ses alliés allemands que pour ses adversaires français, et pendant l'occupation russe d'une partie de la France, il s'établit en maint endroit des rapports presque affectueux entre occupants et occupés. A Paris, il y a plus de voyageurs russes que jamais; Rostoptchine y compte en 1818 cent trois Russes qualifiés des deux sexes. Dans la foule des visiteurs on signale pas mal d'extravagants et d'hommes de plaisir qui égayent la chronique

Digitized by Google

parisienne; mais aussi des intellectuels et des observateurs comme Mme Svetchine et Sverbaief, des hommes d'État en disponibilité comme l'amiral Tchitchagof et Rostoptchine, des hommes de lettres comme Ioukovski et Bariatynski.

Il n'en est pas moins vrai que dans les rapports intellectuels franco-russes il se prépare peu à peu une modification sensible. L'auteur étudie cette transformation, au double point de vue des influences françaises dans la société russe et de l'évolution littéraire du romantisme, dans les deux chapitres consacrés à la période qui s'écoule de 1815 à 1840. Les goûts et les habitudes françaises persistent, mais dans l'éducation une place plus grande est faite aux études et aux maîtres russes; d'ailleurs, dorénavant, à quatorze ou quinze ans, l'élève quitte son *outchitel* pour entrer à l'université ou aux cadets. Au théâtre, on joue beaucoup de Scribe, mais, de même que dans le monde, le russe fait concurrence au français. Nos livres sérieux ont moins de lecteurs; seuls nos romans se lisent toujours avec ardeur en original ou en traduction; en toute première ligne Paul de Kock, le Voltaire de la nouvelle ère russe. Parmi les lettrés, il y a encore quelques gallomanes qui écrivent en français d'abord, puis se traduisent en russe; mais ils se font de plus en plus rares. La nouvelle école romantique, qui se réclame de Schiller et de Byron autant que de Mme de Staël et de Chateaubriand, met fin à la fois au classicisme et à l'influence littéraire prépondérante de la France. Le héros du romantisme, le Byron russe Pouchkine, poursuit de ses sarcasmes l'affectation et « l'esprit des marquis », ce qui d'ailleurs ne l'empêche

Digitized by Google

pas d'introduire subrepticement dans son *Boris Godounof* des vers d'Athalie.

Arrivé ainsi aux années qui ont immédiatement précédé la guerre de Crimée, l'auteur du mémoire n° 2 a pu encore rapidement esquisser l'influence politique et littéraire que nos publicistes, nos historiens et en particulier notre grand romancier George Sand ont exercée sur l'âme russe, en y suscitant, en face de l'hégélianisme germano-moscovite, un courant socialiste, humanitaire, français; mais le temps lui a manqué pour rédiger les deux chapitres destinés à retracer les rapports franco-russes pendant la seconde moitié du XIXe siècle et à constater ce qui subsiste de notre influence littéraire et scientifique dans la Russie contemporaine. Il s'est donc contenté d'en donner les sommaires, et passant immédiatement à sa conclusion, il discute à neuf, après Rivarol et Schwob, les causes générales de la longue prépondérance de la culture française en Russie. Les causes politiques, mises au premier rang par ses prédécesseurs, lui paraissent beaucoup moins importantes que les causes d'ordre psychologique et moral. Pour lui, si l'influence française s'est propagée et maintenue si longtemps en Russie, c'est grâce à la fois à la communication facile du caractère des deux peuples, à notre passion de propagande, et avant tout au fait que, pendant près de deux siècles, les opinions françaises ont été l'expression la plus haute des pensées européennes. En tout cas il est convaincu que la somme du bien apporté par nous à la Russie est supérieure à celle du mal, et, en finissant, il se plaît à répéter avec un légitime orgueil ce que Vinski écrivait en 1798 : « Les Français

Digitized by Google

ont plus fait pour notre éducation que tout le reste de l'Europe. »

Tel est le mémoire n° 2, auquel la section d'histoire vous propose d'attribuer le prix du budget.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER

A DÉCERNER EN 1904

PAR

M. HENRI DONIOL

Lu dans la séance du 30 juillet 1904

Le prix Jean-Baptiste Chevallier a été fondé par un disciple fervent des lois de propriété et de succession qu'a établies en France le Code civil. Les lois de cette nature caractérisent une société politique et révèlent les notions sociales qui y règnent. La génération où comptait le fondateur de ce prix était loin de faire doute de la supériorité des notions que le Code avait en cela non pas créées, mais fortement assises.

C'est pour la troisième fois seulement que ce concours revient devant l'Académie (1). Il a pour récompense un

(1) Ce prix a été décerné pour la première fois en 1898, conformément à un rapport qui en précisait particulièrement les données. (*Mémoires de l'Académie*, année 1899.)

Digitized by Google

prix triennal, de sorte que le temps de réfléchir ou d'étudier ne manque pas aux concurrents, et c'est un prix de 3.000 francs, afin que le travail soit rémunéré ce qu'il vaut.

Pour première condition, le fondateur a voulu que le lauréat fût Français. Évidemment il avait croyance au rôle traditionnel de notre pays dans le développement général du droit civil; il souhaitait que les lauréats en fussent imbus comme lui et se gardassent des inspirations autres que françaises, dans les considérations ou les appréciations à émettre. Préoccupations et soins quelque peu démodés aujourd'hui, mais qu'il est encore permis de tenir pour les bonnes, tout au moins comme des gardefous contre les imitations.

« Récompenser l'auteur français du meilleur travail « publié, dans chaque période triennale, pour la défense « soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester « tel qu'il est établi par le Code civil, soit du droit d'hé- « riter *ab intestat* d'après les divers ordres de succession « établis par le même Code », tel est le programme libellé par le fondateur. Il est opportun que le rapporteur de votre Commission le reproduise, car, traité dans son ensemble, ce programme présente le très beau sujet d'une histoire juridique exposant, raisonnant, faisant ressortir l'œuvre de la Révolution française pour incruster définitivement dans les faits la philosophie sociale du XVIIIe siècle.

Le fondateur du prix a laissé toutefois aux concurents la liberté de se restreindre. Ils tiennent de lui la permission de choisir l'un ou l'autre seulement des aspects du sujet : propriété individuelle, droit de tester, droit de succéder *ab intestat*. Cela sous l'unique réserve de présenter la

Digitized by Google

« défense » de cette législation telle que le Code l'a conçue et édictée. C'est une condition formelle, obligatoire, comme la qualité de Français chez le lauréat.

Un seul ouvrage a été envoyé au concours de l'année courante. Il n'a trait qu'à l'un des côtés pouvant être envisagés : le droit de propriété. De plus, il concerne une propriété que l'on pourrait presque dire nouvelle, la propriété littéraire et artistique. Cette propriété est née d'une loi du 19 juillet 1793. Elle a pris depuis et ne cesse de prendre une extension considérable. Elle correspond, en effet, au progrès et au développement des facultés et de la richesse par la civilisation, elle se multiplie et se raffine en même temps que la société elle-même. L'ouvrage présenté a pour auteur un docteur en droit, M. Copper, et consiste en un volume contenant 610 pages de grand format, d'un texte serré; environ 30 de ces pages sont en tables de diverses sortes, qui résument le tout et facilitent les recherches.

La propriété littéraire et artistique ne repose pas sur une matière délimitée, positive. La propriété rurale ou urbaine ou bien la propriété mobilière sont tangibles et varient seulement d'étendue ou de somme, l'autre apparaît tout autrement. Le volume de M. Copper porte un titre principal : *L'Art et la Loi*, qui, à lui seul, fait comprendre la différence. *L'Art*, c'est-à-dire le domaine de l'imagination individuelle s'exprimant par la plume, par le pinceau, par l'outil, ayant besoin plus ou moins de la main ou du mécanisme d'autrui pour être matérialisé, rendu existant, objet de négoce; la *Loi*, c'est-à-dire le plus ou moins de fixité qu'il est possible de prévoir et d'établir dans les pro-

Digitized by Google

ductions de cette sorte, dans les transactions auxquelles elles donneront lieu, dans les superpositions d'intérêts ou la multiplicité d'accords qui en dériveront. Il y a là une complexité infinie, complexité qui s'augmentera ou se subdivisera par la pratique même, par les révélations d'une jurisprudence spéciale. Donc matière en elle-même imprécise, cependant très pratiquée déjà. On n'a pas encore beaucoup cherché à synthétiser sur elle, il ne devient pas moins tous les jours plus opportun de le faire. Des intérêts d'un ordre spécial s'y présentent, s'y meuvent, entrent en conflit, demandent solution; ce sont les éléments d'un cadre qu'il importe de déterminer.

Cette tâche de détermination, qui jusqu'ici a été peu tentée, l'auteur de l'ouvrage *L'Art et la Loi* l'a parfaitement remplie. Son livre s'explique clairement par le sous-titre qu'il lui a donné : *Traité des questions juridiques se référant aux artistes et aux amateurs, éditeurs et marchands d'œuvres d'art.* Il est formé de quatre chapitres. Le premier pose les principes en la matière, tels qu'ils résultent, de la loi de 1793 et de celle du 18 mars 1806 qui l'a complétée, les deux ensemble parachevées dans des dispositions édictées en 1902. Au second chapitre est précisée la qualité d'auteur d'œuvre d'art ; les droits qui résultent de cette qualité sont spécifiés, expliqués, commentés sous des sections successives : nature et étendue du droit de propriété artistique, sa durée, personnes appelées à en jouir. Le troisième chapitre, très développé, s'applique au commerce de ces œuvres d'art : concessionnaires, reproducteurs, contrefacteurs, poursuite et action pénale, vendeur et acheteur; c'est à vrai dire le

Digitized by Google

corps et l'essence du livre. Au quatrième et dernier chapitre, les indications sommaires relatives aux musées, du fait des dons et legs dont ils sont l'objet, relatives aussi aux Expositions par suite des responsabilités qui s'y trouvent en jeu.

L'auteur a fait de tout cela un « Traité » au sens classique du mot, un livre de doctrine et de jurisprudence à la fois, tel que le comportait et l'on peut dire le demandait la presque nouveauté du fond. C'est le très réel mérite de M. Copper d'avoir condensé avec autant de science que d'exacte information, ce qui est jusqu'à ce moment provenu des faits dans cet ordre de questions. Il s'en faut que l'importance y manque. Il s'en faut aussi que la portée intellectuelle soit absente de l'ouvrage et que l'élévation de pensée suggérée par le droit en lui-même ne s'y trouve pas; en outre il y a la justesse d'esprit, qui au premier abord aurait semblé suffire. Le volume fait voir tout cela sous une forme essentiellement pratique, pour l'usage journalier, à l'incontestable profit des intéressés, de leurs défenseurs et de leurs juges. Nous demanderons à l'Académie de décerner à l'ouvrage *L'Art et la Loi* une récompense sur les sommes dont la fondation Chevallier est actuellement en possession.

Le millésime de l'année actuelle procure à l'Académie une occasion de décerner le prix dans les conditions qui seraient allées au cœur du donateur à qui en est due l'institution. Il y a juste un siècle que le Code civil promulgua les lois de propriété et de succession dont M. Jean-Baptiste Chevallier, par sa fondation, a espéré consacrer

Digitized by Google

la « défense ». C'est un centenaire qu'il aurait aimé à célébrer. Votre Commission vient vous proposer d'y prendre part et de l'y associer avec vous.

Ces lois, lois fondamentales de notre état social, caractérisent le Code de 1804. Elles furent essentiellement en lui le nouveau, le reste datait à vrai dire d'auparavant. Dans la matière des contrats et obligations notamment, ce vaste répertoire des rapports d'intérêt et de réciprocité entre les hommes, les juristes spiritualistes du XVIIe siècle avaient déjà fixé les principes moraux qui la dominent. De même que leurs ancêtres du XIIIe avaient ruiné dans les idées le servage bien avant qu'il fût détruit, ces continuateurs ne s'étaient pas arrêtés devant le fait de l'inégalité civile et juridique résultant des séparations d'ordres, de classes, de biens, de personnes qui régnaient à leur époque; ils avaient regardé au-dessus. La Révolution ayant succédé et consacré ces hardiesses, le Code civil, qui dans sa sphère en fut la synthèse, a fait planer sur elles l'esprit qu'elle apportait. Ses lois de propriété, de testament, d'héritage ont donné à la société française le fondement auquel elle doit ce qu'elle est devenue depuis. L'égalité, instituée entre tous les hommes par ces lois rénovatrices, a été le ferment de notre rapide croissance moderne; bien plus, elle a constitué l'exemple recherché, plusieurs fois le modèle, pour les peuples autour de nous.

C'est une dette imprescriptible des successeurs envers le passé, de rappeler l'heure des grandes évolutions de cette sorte qui jalonnent l'histoire, de marquer le signal qui en a été donné. Voici plus de deux ans qu'une des associations libres qui se consacrent aux études de légis-

Digitized by Google

lation, décida de ne point franchir l'anniversaire centennal du Code civil sans le commémorer dans une solennité répondant au profond mouvement né de lui dans les choses. Depuis, elle n'a pas cessé d'étudier les moyens de réaliser son vœu avec tout le retentissement qu'il méritait, et en lui donnant surtout le caractère qui devait en faire comprendre le sens et la portée.

Le retentissement est désormais assuré. Dans le monde de la science juridique, de la pratique du droit, de la politique même, un sentiment analogue a groupé autour de cette initiative les hommes les plus justement autorisés, et non pas uniquement en France. Une association voisine, qui est adonnée à des études semblables, a apporté son concours pour l'exécution. Le Parlement s'est fait l'auxiliaire de l'œuvre par un crédit qui lui imprime le caractère d'une solennité publique : y avait-il lieu d'espérer davantage?

La portée intellectuelle, c'est un livre qui va la montrer, le *Livre du Centenaire*. Il est formé d'une suite de libres monographies, demandées aux plumes les plus compétentes dans le professorat du droit en France et hors de France. Ces monographies relatent les origines du Code civil et sa tradition, ses principes et leurs conséquences sous les divers aspects à envisager dans les effets qu'un pareil ensemble de législation exerce sur la vie sociale. Dix-neuf études de cette nature sont en tête du volume. Douze autres les suivent, exposant l'action produite par le Code en Europe, hors d'Europe, expliquant les causes de cette influence ou la discutant. D'autre part, il n'y a pas de législation immuable. Quelle qu'elle soit, les lacunes

Digitized by Google

se font sentir au bout d'un temps. Plus d'une, dans le Code de 1804, ont été comblées depuis un demi-siècle. D'autres apparaissent aujourd'hui, sans parler de celles qui sont inspirées par l'imagination plus que par la raison; car la chimère prend aisément place dans la matière juridique, surtout quand les esprits peuvent, comme à présent, se mouvoir avec une liberté absolue, sans autre principe qu'elle-même et hostile à toute tradition. Peut-être y aura-t-il bientôt opportunité de pourvoir officiellement à un examen mesuré des changements ou des additions dont le Code civil a besoin. Le *Livre du Centenaire* présente en sa troisième partie quatre études s'inspirant de cette idée de revision ou en indiquant le mode efficace.

Mais ce n'est nullement ce volume, détail pur et simple de la manifestation jubilaire, qu'a eu en vue la Commission du prix Chevallier. Il n'a forcément pas d'unité. Il provient de trop de plumes différentes, à qui toute latitude devait être laissée. La Commission a porté plus haut ses regards. Elle a eu la conviction que le fondateur du prix, s'il vivait encore, aurait personnellement souhaité, à défaut d'un ouvrage justifiant à tous égards ses intentions, de participer pour ainsi dire à la célébration qui va se faire, en lui décernant ce prix. Votre Commission (1) s'est vue amenée ainsi à vous proposer, pour lauréat en quelque sorte du concours de 1904, ce centenaire lui-même. Aux yeux du donateur du concours, les lois de propriété et d'héritage, c'est-à-dire les lois d'éga-

(1) La Commission se composait de MM. Levasseur, Dareste, Himly, Alex. Ribot, Henri Doniol.

Digitized by Google

lité juridique et, en fait, d'égalité successorale instituées par le Code civil de 1804, ont fait la France moderne, elles en demeurent l'égide : la Commission demande en conséquence à l'Académie :

1° De décerner le prix Jean-Baptiste Chevallier à la *Société d'Études législatives* représentée par M. Saleilles, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris et secrétaire général de cette Société, pour la commémoration du centenaire du Code civil ;

2° D'attribuer, sur le disponible existant au crédit de la fondation, une récompense de 1 000 francs à M. Édouard Copper, pour son ouvrage *L'Art et la Loi, traité des questions juridiques se référant aux artistes et aux amateurs, éditeurs et marchands d'œuvres d'art.*

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX THOREL

PAR

M. A. BABEAU

A DÉCERNER EN 1904

Lu dans la séance du 6 août 1904

En instituant un concours pour récompenser le meilleur ouvrage destiné à l'éducation du peuple, M. Félix Thorel a compris l'importance que devait avoir cette éducation, surtout dans une société où domine légalement le suffrage universel. S'il en a exclu les « livres pédagogiques », il y admet les « brochures de quelques pages » et les « livres de lecture courante ». Aussi les ouvrages manuscrits et imprimés ont-ils été présentés en assez grand nombre tous les deux ans à vos Commissions, et de 18 où ils étaient en 1894 et 1896, de 11 où ils étaient descendus en 1898, ils se sont élevés à 19, à 21, enfin à 22 cette année, parmi les-

Digitized by Google

quels nous avons compté 8 manuscrits et 14 ouvrages ou groupes d'ouvrages imprimés.

Votre Commission, forcée de faire un choix parmi eux, a dû nécessairement en éliminer la plus grande partie, parce que, malgré la valeur réelle de beaucoup d'entre eux, ils ne répondaient pas suffisamment au programme et à l'esprit du concours. Après examen des imprimés et manuscrits envoyés, trois ouvrages ou groupes d'ouvrages seulement nous ont paru mériter d'être proposés pour des récompenses à prélever sur le montant du prix. Le premier est un livre d'enseignement pratique et pour ainsi dire familial, intitulé : *Le Foyer domestique,* et dû à la plume de Mme Augusta Moll-Weiss.

Ce n'est pas seulement de nos jours qu'on a compris l'importance de l'éducation ménagère. Montaigne ne disait-il pas que « la plus honorable et utile science et occupation à une mère de famille, c'est la science du ménage ». Fénelon, et plus tard Mme de Genlis, tenaient un langage analogue. A Paris, avant 1789, les Filles de l'Instruction chrétienne, fondées en 1657, apprenaient à de « jeunes demoiselles pauvres à travailler toutes sortes d'ouvrages et principalement ceux qui sont utiles à des mères de famille » (1). Dans certains couvents, on s'efforçait de faire des jeunes filles de l'aristocratie des maîtresses de maison expertes et pratiques. A l'Abbaye-au-Bois, les élèves des classes supérieures étaient chargées à tour de

(1) *État actuel de Paris*, 1788, *Notre Dame*, 2e p., p. 186. — Voir sur la maison de l'Instruction chrétienne, située rue du Pot-de-Fer, Archives nationales, S. 7047.

Digitized by Google

rôle des différents services de l'établissement, tels que la lingerie, la cuisine, le réfectoire, le dortoir, l'apothicairerie. Si elles figuraient dans des bals et dans des représentations théâtrales données dans le couvent même, elles veillaient au balayage, mettaient le couvert et préparaient des tisanes et des cataplasmes. Dans ces derniers temps, de nombreuses écoles ménagères se sont établies et prospèrent, particulièrement en Allemagne, en Scandinavie, en Suisse. Notre pays n'est pas resté en arrière, et dans une réeente réunion de l'Alliance d'hygiène sociale, notre confrère, M. Cheysson, faisait valoir éloquemment la valeur morale et sociale de ces écoles, surtout dans les classes ouvrières, où la mère, retenue à l'usine, ne pouvait donner à ses enfants l'enseignement pratique qu'elle avait reçu de ses parents. Une éducatrice distinguée disait en même temps que l'école ménagère avait cet avantage d'apprendre à rechercher le pourquoi des choses, d'enseigner à réfléchir, particulièrement aux enfants des faubourgs de Paris, qui, par la légèreté de l'esprit, sont, suivant elle, « des papillons ».

C'est de ces principes que s'est inspirée l'auteur du livre que votre Commission a distingué en première ligne. Mme Moll-Weiss a été conduite par l'observation à la pratique de l'enseignement dont elle a résumé les formules avec autant de justesse que de précision. Elle raconte, dans sa préface, que, se promenant dans le Jardin des Plantes de Bordeaux, elle avait été frappée de la négligence des règles de l'hygiène qui se manifestait à l'égard des enfants en bas âge; l'ignorance et l'insouciance des nourrices, l'inconséquence des mères appelaient, suivant elle,

Digitized by Google

des remèdes sérieux. Elle crut pouvoir les indiquer dans des cours supplémentaires pour les jeunes filles du monde, et bientôt, étendant sa sollicitude aux jeunes filles du peuple, elle put ouvrir en 1898, grâce au concours de la municipalité et de l'Académie de Bordeaux, une école libre et gratuite d'économie domestique et d'hygiène, où la théorie était jointe à la pratique. Son enseignement a eu un tel succès qu'elle a été appelée à l'exercer à Paris, où elle fera l'hiver prochain à la Sorbonne des cours publics d'économie ménagère.

Mme Moll-Weiss a condensé dans son livre la substance de cet enseignement, sous la forme d'un manuel écrit avec aisance et clarté et commenté par d'assez nombreuses illustrations. Elle donne pour base à la conduite de la ménagère l'ordre, l'ordre matériel corrélatif de l'ordre moral; aussi lui conseille-t-elle avant tout d'établir son budget et de tenir ses comptes; elle montre l'importance essentielle de la propreté, puis elle expose et enseigne les manières les plus pratiques de se vêtir, de se loger, de se nourrir. Les soins à donner aux enfants en bas âge et aux malades sont indiqués avec sollicitude, et elle révèle les secrets de la cuisine au point d'en donner un certain nombre de recettes. Le but moral n'est point oublié, notamment en ce qui concerne l'autorité du père de famille et le respect des parents, et tout en s'abstenant de tendances confessionnelles qui n'ont point à trouver place dans un traité d'économie ménagère, elle déclare qu'elle a éprouvé une joie profonde de voir à ses cours « la grande coiffe blanche des religieuses frôler les sévères chapeaux des maîtresses d'école protestante ».

Digitized by Google

C'est aussi à une femme, Mme Georges Bréville, que votre Commission propose d'accorder une deuxième récompense, pour une publication périodique intitulée : *La Femme au Foyer*, *Journal populaire de la Famille*. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'influence que peut exercer, dans notre temps, une revue enseignant régulièrement de saines doctrines et cherchant à les répandre dans les masses. Les femmes peuvent être d'excellentes initiatrices, par leur tact et par leur cœur, et c'est à elles que s'adresse particulièrement Mme Bréville. S'appuyant sur l'opinion de Napoléon : « l'avenir des enfants est l'ouvrage des mères », elle ajoute que l'avenir de la famille est l'œuvre de la femme et que la femme du peuple a besoin plus qu'une autre d'être guidée dans les difficultés matérielles. « Cette direction, dit-elle, nous voudrions la voir distribuer, sans aucune distinction de religion ou de parti, aux femmes par les femmes. » En prenant pour épigraphe les formules modernes de : *solidarité*, *assistance*, *économie ménagère*, l'auteur a voulu montrer qu'elle s'attachait surtout aux questions de mutualité, d'assistance par le travail, d'hygiène, de santé. Elle préconise l'alliance des mères contre l'alcool, le tabac, le jeu et la débauche. Ce sont là des vérités utiles à vulgariser, et sous ce rapport, la revue *La Femme au Foyer*, rédigée avec une conviction qui n'exclut pas la modération, nous a paru digne d'être distinguée par l'Académie.

Le groupe d'ouvrages que nous proposons ensuite à vos suffrages nous fait pénétrer dans les sphères plus hautes de la littérature et de la poésie. Sous le pseudonyme de Nameless, M. Dayma, professeur à l'école primaire de

Digitized by Google

Pithiviers, a publié ce qu'il appelle les classiques primaires, en 48 brochures de 20 pages environ, réunies en 8 séries. Beaucoup portent pour épigraphe : « Pour l'âme de l'école et pour la Patrie ». C'est une excellente idée qu'a eue l'éditeur de ces brochures qui, par leur prix de 10 centimes, sont accessibles à tous, de chercher à répandre la connaissance des chefs-d'œuvre de notre littérature, par des extraits généralement bien choisis, accompagnés d'une courte biographie et de commentaires rapides. Ces extraits sont surtout précieux pour les grands écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle; ils le sont aussi pour la grande école poétique du XIXe siècle; mais on peut se demander si l'éditeur a eu raison de ranger parmi les classiques des contemporains dont les œuvres n'ont pas subi l'épreuve du temps et qui, en choisissant eux-mêmes leurs extraits, ont montré parfois qu'on n'était pas toujours bon juge dans sa propre cause. M. Dayma a résumé les tendances et l'esprit qui avaient présidé à sa publication, dans une conférence, formant « une brochure de quelques pages » et intitulée : *La Poésie et le Peuple*. Son but est de montrer à l'homme du peuple que la lecture des poètes le rendra meilleur « en éveillant chez lui des idées et des sentiments qu'il n'aurait jamais acquis sans cela, et qui lui rendront plus facile l'accomplissement de ses divers devoirs ». Si le conférencier est sobre dans ses citations de grandes envolées vers un idéal métaphysique, il définit la poésie comme étant l'âme des choses et il démontre que le cultivateur et l'ouvrier, tout en élevant leur esprit par la lecture des grands écrivains modernes, dont il fait de nombreuses citations, peuvent comprendre et savourer la

Digitized by Google

poésie ambiante qui se dégage du spectacle de la nature qui les entoure, de leur vie intime et familiale.

Avant de résumer les conclusions de la Commission, nous exprimons le regret de n'avoir pas eu à récompenser un ouvrage où l'idée morale soit dominante. L'hygiène, l'économie ménagère, le culte des belles-lettres sont d'excellentes choses qui doivent être hautement encouragées; mais il semble qu'elles ont besoin d'être complétées par l'enseignement des vertus de conviction, de dévouement, de sacrifice et de résignation, nécessaires dans les crises de la vie. En formulant le vœu que ce regret n'ait plus sa raison d'être lors du prochain concours, nous proposons à l'Académie, au nom de la Commission, de répartir ainsi les récompenses dont nous disposons :

1 200 francs à Mme Augusta Moll-Weiss pour son livre intitulé : *Le Foyer domestique* ;

500 francs à Mme Georges Bréville pour sa publication périodique intitulée : *La Femme au Foyer* ;

300 francs à M. Dayma, pour ses *Classiques primaires* et sa conférence sur *Le Peuple et la Poésie*.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

RELATIF AU

PRIX SAINTOUR

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

LA RÉPRESSION DES OUTRAGES

AUX BONNES MŒURS

PAR

M. L. RENAULT

Lu dans la séance du 20 août 1904

En 1897, l'Académie mettait au concours pour 1902 le sujet suivant : « Étudier la répression des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique, au triple point de vue de la nature de l'infraction, de la pénalité et de la juridiction. » Malgré l'intérêt de la question, l'Académie avait dû constater, sur le rapport de M. Glasson, que les mémoires présentés étaient absolument insuffisants; mais, tenant compte de l'importance et de l'actualité du sujet, elle le maintenait au concours. Celui-ci a cette fois donné

Digitized by Google

de meilleurs résultats, comme l'Académie pourra en juger par le présent rapport.

La triste actualité du sujet est démontrée par le fait que, depuis qu'il a été mis pour la première fois au concours, il a donné lieu à une loi en 1898 et, en 1903, à un projet de loi qui, voté par le Sénat, est encore soumis aux délibérations de la Chambre des députés. Il ne faut pas croire cependant que l'obscénité, dans ses diverses manifestations, soit une invention contemporaine ou même moderne. Elle a existé de tout temps, parce qu'elle répond à de bas instincts qui dureront autant que l'humanité. Mais on peut dire qu'elle a pris de nos jours un développement extraordinaire dû à différentes causes. Ce qui, pendant longtemps, n'a existé que comme mal isolé et secret s'est étalé ouvertement et est devenu un scandale public. Autrefois, les amateurs d'obscénités avaient à chercher les officines où se débitaient les livres ou les illustrations qui convenaient à leurs goûts; aujourd'hui, les manifestations pornographiques recherchent le grand jour, elles se présentent effrontément aux yeux des passants, elles blessent la pudeur des moins susceptibles. Ce n'est pas seulement le moraliste qui souffre en voyant de tels spectacles complaisamment tolérés par l'autorité chargée de veiller à la décence publique, c'est le patriote qui se demande quel avenir prépare au pays une telle éducation par les yeux et quelle idée nous donnons de nous aux autres peuples. Je n'ai parlé que des illustrations obscènes, que dire des écrits divers, journaux, livres, des chansons, des spectacles? Un certain nombre d'écrivains, la plupart sans talent, font appel aux passions les plus basses, décrivent

Digitized by Google

les vices les plus honteux, racontent les actions les plus ignobles en termes dignes du sujet. Le tout se fait impunément et est une source de grands profits. Comment cela s'est-il produit et comment cela se maintient-il? Qui est responsable d'un état de choses si lamentable, si fâcheux pour le bon renom du pays?

Des causes diverses ont agi, tenant, les unes à la nature des choses, les autres au législateur.

Les modes de reproduction des dessins ou des écrits se sont vulgarisés. Au lieu de gravures ou de livres d'un prix assez élevé, on a eu les illustrations et les journaux à bon marché. La corruption a été mise à la portée des plus petites bourses auxquelles elle s'est offerte de la manière la plus tentante. La pornographie n'a plus été un objet de luxe, comme du temps des éditions faites pour les fermiers généraux, elle s'est démocratisée, elle offre ses produits à tous.

Si on peut fabriquer à bas prix des images, dessins divers, imprimés de toute espèce, qui portent atteinte à la pudeur, comment est-il possible qu'un pareil commerce soit toléré? C'est ici qu'intervient la responsabilité du législateur.

Pendant longtemps l'imprimerie, la librairie, le colportage, la publication des journaux étaient soumis à une série de mesures restrictives qui ont pu avoir de fâcheuses conséquences au point de vue politique, mais qui, incontestablement, entravaient le développement de la littérature obscène en effrayant ceux qui auraient été tentés de se livrer à cette spéculation immorale. La situation a naturellement changé quand ces diverses industries sont deve-

Digitized by Google

nues complètement libres. Ceux qui étaient séduits par les gains que pouvait procurer la vente de publications immorales n'ont plus été arrêtés par la crainte de perdre un brevet de libraire ou d'imprimeur, de se voir retirer une autorisation. Aussi se sont-ils donné libre carrière.

Mais, dira-t-on, ne se sont-ils pas heurtés à des barrières légales? Les publications les plus immorales ne sont-elles donc pas atteintes par la loi? Si vraiment. Le législateur qui, en 1881, a proclamé la liberté de la presse et a pris les précautions les plus minutieuses pour rendre efficace cette liberté au point de faciliter la licence, a entendu réprimer les outrages aux bonnes mœurs et a édicté des peines suffisamment sévères pour atteindre les diverses manifestations immorales, mais il n'a obtenu aucun résultat sérieux. On peut dire que de ce moment s'est engagé un duel inégal entre le législateur et la pornographie. L'un des adversaires use sans scrupule de tous les moyens pour se soustraire à l'application de la loi, pour ridiculiser ceux qui tentent d'y arriver. L'autre a des ménagements étranges pour son adversaire, semble ne le frapper qu'à regret, lui donne au besoin des facilités pour échapper à ses coups. De temps à autre, on fabrique non sans peine des armes à l'apparence redoutable; de belles instructions ministérielles indiquent la manière de s'en servir, recommandent instamment de le faire, mais cependant les armes restent sans emploi et, après un moment d'alarme, l'adversaire reprend toute sa vigueur et déploie de nouveau sa force malfaisante.

Pour ne pas rester dans le vague et pour échapper au reproche d'exagération, il suffit de rappeler la dernière

Digitized by Google

circulaire du Garde des Sceaux sur ce sujet. Elle est du 12 janvier 1903 :

« La circulaire du 15 décembre 1898 a prescrit aux parquets de rechercher et de poursuivre énergiquement les infractions prévues par la loi du 2 août 1882 modifiée par celle du 16 mars 1898. — Néanmoins le commerce des publications obscènes ou contraires aux bonnes mœurs prend chaque jour un développement qui autorise à penser que ces instructions n'ont pas été exactement appliquées. Je crois devoir vous les renouveler en précisant. — Je vous prie d'inviter vos substituts à adresser dans le plus bref délai un avertissement aux commerçants qui exposent aux vitrines de leurs magasins, boutiques, kiosques, ou mettent en vente des gravures, dessins ou images tombant sous le coup de la loi; si cette mise en demeure reste sans effet, des poursuites devront être immédiatement dirigées contre eux. Pour assurer une répression plus rapide, il conviendra de procéder, autant que possible, par voie de citation directe. — Je vous prie de me rendre compte de l'exécution de ces instructions en me faisant connaître le résultat des poursuites qui seront exercées dans votre ressort par application de la loi précitée. »

On ne peut être plus pressant, mais il est permis de se demander si l'aspect des magasins, des kiosques, des bibliothèques des gares, s'est épuré à tel point que la circulaire ait vraiment atteint son but. N'est-il pas plutôt à supposer que, dans quelque temps, une nouvelle circulaire, inspirée par d'aussi bonnes intentions, rappellera la circulaire du

Digitized by Google

12 janvier 1903, déplorera son insuccès et adressera de pressantes injonctions aux procureurs généraux?

Comment nous expliquer cette faiblesse du législateur d'une part, de ceux qui sont chargés d'appliquer la loi d'autre part! La vérité est que, « pour trop de personnes, les outrages aux bonnes mœurs les plus caractérisés n'ont pas de gravité; que les écrits ou les dessins notamment qui blessent tant de gens ne sont que des manifestations sans portée de l'esprit gaulois, que c'est là de la gaîté plutôt que de la licence et que, dans une grande ville comme Paris, où les séductions de l'art et du plaisir tiennent une si grande place et sont une attraction si puissante pour l'étranger, il serait excessif de montrer une humeur si sévère. » C'est ce que disait notre éminent confrère, M. Bérenger, dans une discussion à l'Académie en 1902. De plus, on craint, si on signale la démoralisation produite par ces écrits et ces dessins, ces spectacles autorisés par une administration trop complaisante, d'être tourné en ridicule, d'être traité de pédant de vertu, de béotien, d'homme étranger à la littérature et à l'art. Les spéculateurs éhontés qui exploitent les mauvais penchants de la nature humaine, poursuivent de leurs sarcasmes ceux qui les troublent dans leurs opérations; ils sont nombreux, ils sont puissants, ils recourent à tous les moyens que leur fournissent la presse, le théâtre, l'illustration, et, pour ne pas être troublé par leurs clameurs, il faut avoir un courage civique, toujours rare, comme celui qu'a montré depuis longtemps notre confrère, toujours sur la brèche quand il s'agit de protester contre la licence des rues ou contre l'infâme trafic connu sous le nom trop significatif

Digitized by Google

de *traite des blanches*. Il n'est que juste de rappeler qu'à plusieurs reprises, dans cette Académie, des voix se sont élevées pour signaler ce qu'avait de dangereux cette tolérance accordée à l'obscénité de l'image ou de l'écrit. En 1892, M. Frédéric Passy faisait, sur *la question de la pornographie*, une éloquente communication qui était suivie d'intéressantes observations de MM. Desjardins, de Franqueville, Bérenger. Un autre de nos confrères, M. de Pressensé, avait dit au Parlement : « On mène de gaîté de cœur la France à la débauche comme on mène un troupeau à l'abattoir ». Et récemment, au Sénat, le rapporteur du projet de loi dont il a été parlé, disait encore : « L'immense majorité de la jeunesse du pays se trouve livrée sans défense à des entreprises de dépravation ». Comment ne comprend-on pas la gravité du danger, spécialement pour la jeunesse des classes laborieuses, moins protégée parce qu'elle est laissée plus libre, par cela même plus exposée à subir l'influence pernicieuse de toutes les exhibitions démoralisantes.

Une autre difficulté se présente pour la répression des outrages aux mœurs. On fait intervenir la question de la liberté de la presse, et on ne manque pas, pour montrer le danger qu'il y aurait à charger les tribunaux correctionnels de connaître de ces outrages, quand ils sont commis par la voie du livre, de rappeler les poursuites exercées contre l'auteur de *Madame Bovary*. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui encore, les auteurs de livres obscènes ne peuvent être traduits que devant la cour d'assises; le résultat est qu'en fait ils jouissent d'une complète impunité. Comme le faisait remarquer M. Arthur Desjardins dans la discussion

Digitized by Google

de 1892, *Madame Bovary* était, à côté des productions contemporaines, une œuvre d'une irréprochable chasteté. Au sujet des poursuites exercées, il y a lieu de faire remarquer deux choses qu'on a généralement oubliées. Les poursuites ont abouti à un acquittement; par suite, l'exemple ne prouve rien contre la juridiction correctionnelle en cette matière. Il y avait eu seulement de la part du ministère public un excès de zèle qui vraisemblablement ne se reproduirait guère. De plus, la poursuite n'était pas exercée seulement pour outrages aux bonnes mœurs, mais aussi pour *outrage à la morale publique,* ce qui est très différent. L'outrage à la morale publique était bien un délit d'opinion, un délit de presse proprement dit, puisqu'il pouvait comprendre des discussions théoriques. Il a disparu de la législation française en 1881 et il ne s'agit nullement de l'y rétablir. L'outrage aux bonnes mœurs n'est pas un délit de presse dans le sens exact de l'expression, c'est un délit de droit commun qui peut être commis au moyen de la presse, comme la diffamation contre les particuliers, l'excitation à l'assassinat. C'est tout autre chose.

Ainsi qu'on l'a souvent fait remarquer ici même, la liberté de la presse, même largement entendue, n'empêche nullement de sévir contre les écrits obscènes. Ce qui le prouve manifestement, c'est que, dans les pays comme l'Angleterre, où la liberté de la presse existe d'ancienne date et est sérieusement pratiquée, la répression des obscénités est efficacement assurée, comme l'a montré M. de Franqueville par un exemple significatif.

On peut donc se demander si la faute essentielle qui a été commise par notre législation en 1881 n'a pas été de

Digitized by Google

ne pas poser nettement le principe que les outrages aux bonnes mœurs ne sont que des délits de droit commun qui doivent être pleinement soumis aux règles ordinaires sans bénéficier des dérogations admises au profit des délits de presse. On s'est bientôt aperçu de la faute commise, mais on n'a pas encore osé la réparer complètement.

Ces considérations suffisent, croyons-nous, pour montrer l'intérêt du problème que l'Académie soumettait aux concurrents. Il s'agissait de constater le mal, ce qui est malheureusement trop aisé, d'examiner les remèdes employés jusqu'ici, leurs résultats trop peu satisfaisants, de rechercher des remèdes plus efficaces. Comme le disait M. Glasson dans son rapport de 1902, c'était une étude morale et sociale non moins que juridique que demandait l'Académie. Le seul exposé de notre législation actuelle, même complété par la jurisprudence, ne pouvait être qu'un point de départ; ce n'était évidemment pas ce à quoi l'Académie attachait le plus d'importance. C'est ce que n'ont pas compris certains concurrents. Il était difficile de demander une œuvre vraiment originale dans toutes ses parties sur un sujet qui a donné lieu à tant de travaux, de discussions dans cette Académie même, dans diverses sociétés savantes, dans les Chambres législatives, sans parler des études isolées parmi lesquelles il suffit de citer les pages courageuses et éloquentes du livre de notre confrère M. Fouillée sur *La France au point de vue moral*. Ce qui était désirable et utile, c'était un travail d'ensemble, résumant les efforts particuliers, nous montrant avec précision et avec autorité ce qui a été fait et ce qu'il faut faire pour combattre le mal. Il y avait là une tâche difficile et honorable à rem-

Digitized by Google

plir; elle exigeait diverses qualités pour être menée à bien; il fallait être moraliste et psychologue non moins que jurisconsulte.

Cinq mémoires ont été présentés.

Le mémoire n° 4, ayant pour devise : *Ecce homo*, et contenant 318 pages, est inspiré par le désir d'approfondir complètement « le sujet imposant » donné par l'Académie; l'auteur a cru nécessaire de s'appesantir, dans une première partie, sur la psychologie et la philosophie des divers sentiments moraux; dans une seconde partie, sur ce qu'il appelle la partie pratique de la question, les devoirs envers soi-même, envers les parents, etc. Dans ce mélange de notions superficielles sur les choses les plus diverses, il y a sept ou huit pages consacrées aux publications et images obscènes. Bien que l'auteur espère avoir répondu au vœu de l'Académie et réussi à élucider le sujet si ardu soumis à ses méditations, nous devons dire que ce sujet n'a pas même été abordé.

Le mémoire n° 5 (*épigraphe :* Les mœurs, plus que les lois, font et caractérisent une nation; 92 pages) contient d'abord une brève introduction où le sujet est présenté d'une façon étroite, comme s'il ne s'agissait que de rapprocher et d'expliquer les textes législatifs. Il est divisé en deux parties, comprenant l'une la législation antérieure à la loi sur la presse du 29 juillet 1881, l'autre la législation postérieure jusqu'au moment actuel. (Il n'est pas fait mention du projet de loi déposé par le gouvernement au

Digitized by Google

commencement de 1903.) C'est un commentaire consciencieux et sec des divers textes avec de nombreuses citations des travaux préparatoires et des décisions judiciaires. Après avoir résumé brièvement la législation actuelle, l'auteur conclut que les textes sont suffisants pour réprimer le mal dont on se plaint, mais ce qui manque, c'est quelqu'un pour les faire respecter. Ce travail, qui pourrait trouver sa place dans un répertoire de jurisprudence, ne répond nullement au vœu de l'Académie. Un seul aspect de la question a été envisagé, l'aspect strictement juridique, et encore a-t-il été traité sans originalité.

Le mémoire n° 1 (*épigraphe : Lege castigare mores;* 81 pages) mérite des reproches analogues. Ce n'est aussi qu'un exposé juridique des nombreux textes législatifs qui concernent les outrages aux mœurs, mais cet exposé est présenté avec plus de distinction que dans le mémoire n° 5. Après un chapitre Ier, beaucoup trop sommaire, consacré au caractère et à l'historique de la législation en cette matière, le chapitre II traite de la *nature de l'infraction,* et le chapitre III de la *répression*. Les règles de la juridiction ne sont pas détachées, mais traitées rapidement et en passant malgré leur importance capitale signalée dans le programme même. Le mémoire se termine par l'examen de questions toutes techniques sans qu'il y ait aucune conclusion. Au point de vue où s'est placée l'Académie, comment concevoir un travail de ce genre s'il n'aboutit pas à des conclusions raisonnées sur le mal signalé, les remèdes employés ou à employer? M. Glasson avait dit, dans son rapport de 1902, que c'était une étude

Digitized by Google

morale et sociale non moins que juridique que demandait l'Académie. C'est ce que ne semblent pas avoir compris les auteurs des mémoires n° 5 et n° 1; c'est pour cela que la Section ne propose pour eux aucune récompense.

Le mémoire n° 3 a pour épigraphe ce passage de Victor Hugo : « C'est précisément quand il n'y a plus de censure qu'il faut que les auteurs se censurent eux-mêmes, honnêtement, consciencieusement, sévèrement. C'est ainsi qu'ils placeront haut la dignité de l'art. Quand on a toute liberté, il sied de garder toute mesure. » Il comprend plus de 400 pages d'une écriture fine qui gagnerait à être plus lisible. C'est un travail considérable qui a exigé de grandes recherches et qui contient beaucoup de renseignements utiles, d'observations judicieuses. Le programme a été bien envisagé dans toute son ampleur. Un bref *avant-propos* fait ressortir toute l'importance et la complexité de la tâche que l'auteur se propose de remplir; il ne s'agit pas seulement de donner un commentaire des divers textes législatifs d'après les travaux préparatoires, la doctrine et la jurisprudence. Le philosophe moraliste, le psychologue, le sociologue doivent jouer leur rôle non moins que le jurisconsulte.

Une *Introduction* délimite le sujet. Que faut-il entendre par *outrages aux bonnes mœurs* et par *outrages à la morale publique?* Comment se distinguent-ils des *outrages à la pudeur* et des *attentats aux mœurs* qui n'ont jamais soulevé les mêmes difficultés?

Le sujet même est divisé en trois grandes parties.

La *première partie* est consacrée à l'historique et se subdivise en trois chapitres qui traitent du droit romain,

Digitized by Google

de l'ancien droit, de la période allant de la Révolution à notre loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui est le point de départ d'une nouvelle législation.

L'outrage aux mœurs ne paraît avoir été réprimé chez les Romains que quand il y avait un particulier directement lésé. Des représentations obscènes avaient souvent lieu dans le but d'être agréables aux Dieux. Sous les empereurs chrétiens, les attaques contre la religion sont sévèrement réprimées.

L'ancien droit nous offre des dispositions détaillées sur le blasphème qui auraient pu être mentionnées, mais beaucoup plus sommairement à notre avis. L'Assemblée générale du clergé de 1765 condamne tous les ouvrages faits contre la religion chrétienne et *la règle des mœurs* et des principes de l'obéissance qui est due au souverain en particulier. Parmi les ouvrages atteints par cette condamnation, on trouve le *Dictionnaire de Bayle*, le *Livre de l'Esprit*, *Émile*, le *Contrat social*, le *Dictionnaire philosophique*, « comme contenant des principes respectivement faux, injurieux à Dieu, favorisant l'athéisme, *anéantissant la règle des mœurs*, *introduisant la confusion des vices et des vertus*, *autorisant toutes les passions et les discordes de toutes espèces*, destructifs de la révélation ». C'est la question de la liberté de la presse qui est ici en jeu, ce qui n'est pas tout à fait notre sujet. L'ancien droit nous fournit peu de documents relatifs à la répression des outrages aux mœurs tels que nous les entendons aujourd'hui, ce qui peut s'expliquer par la sévérité des règlements sur l'imprimerie et la librairie. L'énergie des mesures préventives rendait presque inutiles les mesures répressives. Il y a lieu aussi

Digitized by Google

de tenir compte d'une différence d'éducation et de pudeur qui fait que certaines choses trouvées toutes naturelles au XVIIe et au XVIIIe siècle nous sembleraient révoltantes aujourd'hui ; l'auteur relève ce fait curieux que les outrages publics à la pudeur, visés par l'article 330 de notre Code pénal, ne semblent avoir été prévus par aucun texte de notre ancien droit. Il y avait seulement des règlements de police sur les théâtres et certaines exhibitions. On peut signaler une ordonnance de Louis XIII du 4 avril 1641 qui défend à tous comédiens *de représenter aucune action malhonnête ni d'user d'aucunes paroles lascives à double entente qui puissent blesser l'honnêteté publique*. Si cette défense a été observée sous l'ancien régime, on peut dire que les spectacles qui s'étalent aujourd'hui n'ont rien de commun avec ceux que voulait seulement permettre Louis XIII.

La période qui commence à la Révolution est des plus importantes pour l'intelligence de la législation actuelle. Nulle part la Révolution n'a plus influé que sur le droit criminel qu'elle a modifié sous l'empire des idées des philosophes du XVIIIe siècle. La loi de 1791 punit ceux qui seraient prévenus d'avoir attenté publiquement à la pudeur des femmes par actions déshonnêtes, *par exposition ou vente d'images obscènes*. Cette disposition si insuffisante, puisqu'elle ne parlait pas des écrits ou des paroles, souleva cependant des objections qui se retrouvèrent dans la suite en ce qui touche la liberté de l'art, la liberté de la presse. Elle resta en vigueur jusqu'au Code pénal de 1810, qui a distingué nettement les outrages à la pudeur, qui blessent des personnes déterminées, et les outrages aux mœurs,

Digitized by Google

qui s'adressent à tout le monde. Ce Code a été plus prévoyant que la loi de 1791, mais n'a pas créé de délit d'opinion. Un changement profond devait être opéré par la loi du 17 mai 1819 qui punit les outrages à la morale publique et religieuse auxquels la loi du 17 mars 1822 ajouta les outrages à la religion. Malgré les explications qui les avaient précédées, ces lois permettaient des procès arbitraires, des procès de tendance qui ne manquèrent pas de se produire. Le mémoire en donne des exemples curieux comme celui des piétistes, mais peut-être, comme il s'en doute, s'est-il un peu attardé sur un sujet qui tient plutôt à la liberté de la presse. C'est la loi de 1881 qui devait supprimer le délit d'outrage à la morale publique et religieuse; il ne sera plus question que du délit d'outrage aux mœurs. Ce serait un progrès, si celui-ci était plus sérieusement réprimé. Cette première partie est un exposé correct qui gagnerait à être resserré.

La deuxième partie est un examen juridique des infractions aux lois répressives des outrages aux bonnes mœurs. C'est un commentaire consciencieux et complet de la législation existante, où les observations judicieuses, la saine critique ne manquent pas. Des citations bien faites, soit des travaux préparatoires, soit de la jurisprudence, font ressortir la portée des dispositions légales et leur insuffisance. La discussion est quelquefois un peu flottante et incertaine, le style manque souvent de fermeté. Il semble que le temps ait manqué à l'auteur pour revoir son œuvre, une fois la première rédaction terminée, pour lui donner la netteté et la sobriété indispensables. Sur deux points importants, la discussion n'est pas assez approfondie. La

Digitized by Google

question capitale, qui est celle de savoir s'il ne fallait pas laisser les outrages aux mœurs parmi les délits de droit commun, est indiquée, mais trop légèrement examinée. A propos de l'inertie du parquet, l'auteur se demande bien il ne faudrait pas accorder l'exercice de l'action publique à d'autres personnes; mais la question, longuement discutée ici même il y a deux ans, est seulement indiquée au point de vue du droit positif. L'auteur démontre que les sociétés actuelles contre la licence des rues n'ont pas le droit d'agir en justice dans l'intérêt général. Mais c'est là une question un peu oiseuse. La vraie question est celle de savoir s'il ne conviendrait pas de leur donner un pareil droit, et il est étonnant que la discussion qui a eu lieu à l'Académie et où il a été parlé précisément de la pornographie ait échappé à l'auteur. C'est cependant surtout à propos des outrages aux mœurs qu'il pourrait être le plus utile de donner à certaines sociétés le droit d'agir.

Cette législation qui vient d'être soigneusement exposée, quel en a été l'effet pratique? C'est ce qu'examine le mémoire dans sa troisième partie où nous retrouvons les qualités et les défauts que nous avons déjà eu occasion de signaler. Il nous présente beaucoup de renseignements et de faits curieux, d'observations justes, mais fréquemment la forme laisse à désirer. Comme l'auteur s'en est aperçu lui-même, il y a des répétitions, des longueurs; il a un peu lourdement insisté sur l'analyse de certaines pièces et de certains romans. Ces réserves faites, il y a beaucoup de profit à tirer de cette partie du mémoire. L'auteur fait avec raison remarquer que, pour comprendre la situation actuelle, il faut d'abord tenir compte de la modification

Digitized by Google

des lois sur l'imprimerie, la librairie, le colportage, la presse. Toutes facilités sont données aux personnages d'ordres divers qui spéculent sur la pornographie : aussi le résultat ne s'est pas fait attendre. Le roman et le théâtre ont impunément été au delà de ce qu'on avait pu imaginer, comme l'auteur le prouve par des exemples trop significatifs et à peine croyables. L'analyse de certaines pièces révolte, et on se demande à quoi peut servir la censure puisqu'elle ne les a pas arrêtées. Les lois sont insuffisantes, et même les armes qu'elles fournissent ne sont pas utilisées. Des statistiques nous montrent le nombre insignifiant des poursuites. Les intentions affichées sont louables, d'excellentes circulaires ont été envoyées par différents gardes des Sceaux, mais le résultat a été nul. Pourquoi les parquets n'ont-ils pas répondu aux invitations pressantes qui leur étaient adressées? L'auteur donne de leur inertie des raisons assez pratiques qui gagneraient peut-être à être exprimées en meilleurs termes. La fermeté du caractère est devenue rare, on ne veut pas se faire d'affaires, on craint la presse, l'opinion publique habituée à tourner tout en plaisanterie et à se moquer de ceux qui prennent la défense de la morale. En outre, des causes générales et sociales ont favorisé le développement des œuvres obscènes en même temps que l'inertie dans la répression. On se fait une idée fausse de la liberté en pensant qu'elle implique le droit d'agir suivant ses goûts, son caprice et ses intérêts, sans se préoccuper du droit d'autrui. Cela entraîne un singulier relâchement dans les mœurs politiques comme dans les mœurs privées. Il y a là un tableau de notre société, un peu poussé au noir, comme le dit l'auteur lui-

Digitized by Google

même, dont certains traits sont malheureusement exacts, et qui pourrait être plus resserré. Puis viennent certaines considérations générales sur la répression de l'obscénité qui auraient peut-être mieux trouvé leur place au début même du mémoire.

On voit par cette analyse que l'auteur du mémoire n° 3 a bien compris la portée morale et sociale du problème dont l'Académie désirait l'étude. Il a beaucoup réfléchi, beaucoup observé, beaucoup lu; il n'a cependant pas composé un ouvrage définitif.

Un chapitre important est consacré aux législations étrangères qui peuvent nous fournir de très utiles éléments de comparaison. L'auteur passe en revue un grand nombre de pays; aux renseignements fournis par les Annuaires de la Société de Législation comparée, il en ajoute d'autres dus à des recherches personnelles. Nous remarquons que, pour l'Allemagne, il n'est pas question de discussions retentissantes qui ont eu lieu il y a quelques années à propos d'un projet de loi qui alarmait les artistes, et que, pour l'Angleterre, il n'y a qu'un bref résumé. L'auteur a essayé de présenter un résumé synthétique des législations étrangères, mais il n'en a pas tiré tout le parti désirable; l'exposé est trop terre à terre.

Le mémoire n'a pas une conclusion digne de lui. Après l'exposé de notre législation et de ses conséquences fâcheuses, des législations étrangères, il convenait de conclure et d'indiquer les remèdes possibles en tenant compte de l'expérience des autres pays et de la différence des conditions sociales.

Le mémoire se termine par une analyse du projet de loi

Digitized by Google

déposé en *janvier 1903*. Il semble que l'examen aurait pu suivre celui de la législature actuelle.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre pourquoi la Section, tout en rendant justice aux efforts de l'auteur du mémoire n° 3, à son grand labeur, à ses excellentes intentions, ne croit pas possible de lui décerner le prix. Elle ne pense pas que ce mémoire puisse être utilement publié dans son état actuel. Elle croit, par contre, que, remanié, allégé, plus sobrement et plus fermement rédigé, il ferait honneur à son auteur.

Le mémoire n° 2 (*épigraphe :* Liberté n'est pas licence. La liberté, c'est le respect des autres ; 147 pages) a un tout autre caractère. Il ne contient pas les longueurs et les répétitions reprochées au mémoire n° 3 ; il est constamment clair, précis, un peu bref par endroits, mais il a bien compris le sujet dans sa complexité et le présente de façon attachante. Le style est alerte avec quelques négligences faciles à corriger. Ce mémoire répond bien au programme de l'Académie et, complété sur certains points non essentiels, il nous donnera un livre très utile.

L'ordre suivi est indiqué très clairement au début : « Nous chercherons d'abord à définir la nature de l'infraction dont il s'agit d'assurer la répression, d'en déterminer les manifestations, de montrer la nécessité et l'importance à l'heure actuelle de cette répression au point de vue social. — Nous examinerons ensuite quelles ont été les diverses dispositions prises à cet égard par le législateur aux différentes époques de notre histoire contemporaine. Nous examinerons le système en vigueur à l'heure actuelle :

Digitized by Google

quelles pénalités sont applicables, quelle est la juridiction compétente, comment s'exerce la poursuite. — Dans un troisième chapitre, nous essaierons de préciser les réformes qui nous paraissent nécessaires : *réformes pratiques*, étant donnée la législation actuelle ; *réformes législatives* en ce qui concerne la détermination plus précise des infractions, la juridiction, les pénalités, le mode de poursuite ; *réformes sociales* et action morale qui doivent tendre à réprimer ou à prévenir les actes coupables qui constituent les outrages aux mœurs. » Division claire et bien ordonnée, exactement suivie.

L'outrage aux mœurs est nettement distingué de l'outrage à la morale publique qui a disparu de notre législation, de l'outrage public à la pudeur, réprimé par le Code pénal. C'est une manifestation de l'esprit de débauche se produisant dans le domaine intellectuel et prenant les caractères d'une offense à l'honnêteté publique. Cette manifestation a lieu sous diverses formes (paroles, écrits, dessins), qui ont des éléments communs. Elle a lieu, de nos jours, avec un excès inconnu autrefois. Il n'y a pas à hésiter sur les maux que peut entraîner un pareil débordement et on peut s'étonner que certains n'admettent pas la nécessité d'une intervention sévère du législateur. Le nôtre n'est pas resté inactif, mais il a tâtonné et n'est pas encore arrivé à un résultat satisfaisant.

Un chapitre est consacré à un historique un peu sommaire de notre législation. L'auteur ne mentionne même pas l'ancien droit et part de la loi de 1791 pour aboutir rapidement à la loi de 1881. Le vice capital de cette loi est bien indiqué. On a eu tort de confondre les outrages

Digitized by Google

aux mœurs avec les délits de presse proprement dits et de les faire, par suite, bénéficier des règles de faveur admises pour ces derniers, notamment au point de vue de la juridiction. Le résultat fut un débordement de publications obscènes qui émut les pouvoirs publics, mais on n'a pas osé abroger le principe même, on s'est borné à y apporter des exceptions. Le livre obscène ne peut encore être poursuivi que devant la cour d'assises, de sorte qu'en fait il jouit de l'impunité. Cet exposé un peu rapide fait comprendre les phases de la législation.

Quelle est la situation actuelle au point de vue juridique? L'auteur l'expose d'une manière claire, mais sans entrer dans de grands détails. Il ne se propose pas de donner un commentaire approfondi des textes légaux, il constate plus qu'il ne discute. Nous ne saurions lui en faire un reproche, parce que nous estimons qu'il a eu raison de penser que ce n'était pas la partie essentielle du programme. Peut-être, cependant, aurait-il pu insister davantage sur certains points.

Le résultat de la revue des dispositions législatives est que, si elles contiennent des lacunes, les tribunaux ont cependant des moyens de répression nombreux et efficaces. Encore faut-il que les tribunaux soient saisis par des poursuites que le ministère public peut seul intenter. Il se décide rarement à agir, comme le montrent des statistiques bien présentées. Il poursuit à regret et sur l'insistance de sociétés comme celle qui a pour but de protester contre la licence des rues. L'auteur donne un exemple bien significatif. En 1903, le tribunal de la Seine a prononcé plusieurs condamnations à raison de la distribution

Digitized by Google

d'un imprimé d'une obscénité révoltante. Ce fait avait été dénoncé au parquet qui avait refusé d'agir. Les poursuites furent intentées au nom de pères de famille dont on avait essayé de pervertir les enfants et, à l'audience, le ministère public manifesta la plus grande indignation. Était-ce le cas de rappeler le vieil adage : « La plume est serve et la parole est libre »? Comment expliquer cette inertie du parquet? « La vérité, dit l'auteur, c'est que le parquet est entièrement subordonné au Gouvernement comme pouvoir politique et que le Gouvernement lui-même, pour employer une expression de M. Fouillée, est sous la terreur de la presse. »

Cette attitude du parquet, constatée par tous ceux qui se sont occupés de la matière et que les plus belles circulaires ne réussissent pas à modifier, donne un grand intérêt à la question de savoir dans quelle mesure peut s'exercer l'action des particuliers; cette mesure est fort restreinte, comme le montre très bien l'auteur.

Le chapitre III a pour titre : *Réformes nécessaires*. C'est le plus important, le plus intéressant et le plus remarquable du mémoire dont il forme la moitié. L'auteur a bien dominé l'ensemble du sujet, bien vu les remèdes d'ordres divers qui devraient être employés contre le mal honteux qui déshonore notre civilisation. Nous n'avons ni à approuver, ni à contredire, nous nous contentons d'exposer en constatant le caractère sérieux et élevé des suggestions de l'auteur toujours motivées avec force. Certains remèdes préconisés par lui peuvent être qualifiés d'héroïques, parce qu'ils impliqueraient une révolution dans nos institutions ou notre organisation sociale.

Digitized by Google

L'auteur énonce d'abord ce qu'il appelle les *Réformes pratiques*, qui pourraient être réalisées avec de la bonne volonté, sans qu'il fût besoin de toucher à la législation actuelle. La première de ces réformes concerne l'exercice des poursuites. Comme l'a dit M. Bérenger, « il faudrait une répression active, rapide et sévère, pour combattre le fléau devenu menaçant pour la vie nationale ». On ne peut dire qu'elle ait actuellement ces qualités indispensables. Le parquet poursuit rarement, il n'use pas des moyens qu'il a à sa disposition, et les condamnations obtenues ne sont pas toujours exécutées. Il n'est pas facile d'indiquer le moyen d'avoir un ministère public plus vigilant. On peut demander à l'administration d'user avec moins de complaisance des pouvoirs de police qui lui appartiennent. Des étrangers, entrant dans certains de nos théâtres ou de nos cafés-concerts, pourraient être étonnés d'apprendre qu'il y a en France une censure sans l'agrément de laquelle rien ne se dit et ne se chante en public. Ils pourraient penser qu'elle ne veut rien voir ou que ses préoccupations sont étrangères à la morale. De même, on voit l'administration sévir contre les concessionnaires de kiosques quand les intérêts du syndicat des journaux paraissent compromis ; les intérêts de la décence publique ne déterminent pas aussi facilement son action. Dans un discours prononcé à la tribune du Sénat, le 25 mars de cette année, M. Bérenger a indiqué, de la manière la plus nette, les moyens qui sont à la disposition de divers ministres pour prévenir les exhibitions immorales et dont ils usent trop peu.

Il y a aussi des *Réformes législatives* à opérer et, pour

Digitized by Google

cela, des emprunts pourraient être utilement faits aux législations étrangères. C'est sur ce point que nous devons constater une grave lacune du mémoire n° 2. Les quelques pages qu'il consacre aux lois étrangères sont insuffisantes ; il n'y avait pas lieu de se contenter de quelques généralités ; il fallait pénétrer dans le détail de certaines législations, de la législation britannique par exemple, et ne pas se contenter de faire allusion aux renseignements si intéressants donnés ici même par M. de Franqueville ; on aurait vu ainsi, d'une manière saisissante, que la liberté n'est pas la licence et que les pays qui pratiquent le plus sérieusement la première répriment le plus rigoureusement la seconde. Les journaux n'y forment pas un quatrième État irresponsable.

Quelles sont les bases d'une réforme législative à opérer dans notre pays en cette matière ?

L'auteur est là sur son terrain, et les cinquante pages consacrées à cette partie capitale du sujet nous paraissent tout à fait remarquables et de beaucoup supérieures à ce qui, dans le mémoire n° 3, rentre dans le même ordre d'idées. Il y a une grande netteté dans les vues, des règles générales bien établies et logiquement appliquées, une exposition ferme et aussi une sobriété parfois excessive.

Voici l'économie du système de l'auteur :

Les dispositions relatives à la répression des outrages aux bonnes mœurs devraient être renfermées dans une loi unique, tandis qu'aujourd'hui il faut recourir aux lois de 1881, de 1882, de 1898, sans compter des lois de détail et le projet en discussion. L'unité de loi produirait l'unité de vues nécessaire. Le principe général doit être la sou-

Digitized by Google

mission aux règles du droit commun de tous les outrages aux bonnes mœurs, quel que soit leur mode de perpétration. Ainsi on écarterait cette anomalie de notre législation en vertu de laquelle l'outrage aux bonnes mœurs, commis dans une brochure, est un délit de droit commun, tandis qu'il devient un délit de presse si la brochure est augmentée de quelques feuillets de manière à pouvoir être considérée comme un livre. N'est-il pas extraordinaire que les « cris obscènes » soient de la juridiction de la cour d'assises par le motif encore plus extraordinaire donné par un rapporteur à la Chambre des députés, que « ce sont des délits d'une nature assez légère à l'égard desquels il est préférable de conserver la juridiction du jury et la loi de 1881 »? Pour les cris comme pour les livres, la compétence de la cour d'assises a entraîné l'impunité. Ce n'est pas un résultat acceptable. De même pour les spectacles, il n'y a pas de raison pour exclure la juridiction correctionnelle admise déjà pour les chants *non autorisés*, suivant les termes de la loi de 1898. Il résulte de cette formule qu'un obscur fonctionnaire a tout pouvoir pour donner libre cours à l'obscénité dans nos cafés-concerts.

Dans certains cas, il conviendrait d'admettre la juridiction de simple police plus facile à saisir. Le projet de loi de 1903 est analysé et approuvé dans son ensemble.

Sur les délits à définir et à préciser, les pénalités à établir ou à modifier, il y a une série de propositions nettes et bien réfléchies. Les idées exprimées de divers côtés ont été sagement utilisées.

La réforme la plus importante à opérer suivant l'auteur

Digitized by Google

consisterait à reconnaître à certaines associations le droit de poursuite. Sur ce point, qui a donné lieu dans l'Académie à un brillant débat en 1902, la discussion du mémoire est excellente, elle tient compte du point de vue général et du point de vue spécial à la pornographie. Les précautions à prendre pour éviter les abus sont indiquées avec prévoyance.

Avec les *Réformes sociales* et l'*Action morale*, le mémoire aborde un ordre d'idées plus délicat, mais non moins important. Il appelle de ses vœux une réforme du ministère public et une réforme des pouvoirs publics, une action de la police et de l'administration plus vigilante, plus soucieuse de l'assainissement moral du pays, non moins essentiel que l'assainissement matériel pour lequel on ne craint pas de dépenser de l'argent et de restreindre la liberté individuelle.

« La grande coupable, dans la question de la pornographie, il faut savoir le proclamer, c'est la presse, non seulement parce que c'est elle qui, par les articles, les annonces, les illustrations, est un des principaux propagateurs de la démoralisation, mais parce que, par la tyrannie qu'elle exerce sur les pouvoirs publics, par la terreur qu'elle inspire à ceux qui sont chargés de défendre l'ordre social, elle constitue le principal obstacle à la répression. »

Ainsi s'exprime le mémoire qui appuie sa manière de voir par des citations significatives. Il suffira d'en rapporter une : « La pornographie et la diffamation sont devenues les deux mamelles du journal », a dit notre regretté confrère, M. de Tarde. Sans doute, il serait souve-

Digitized by Google

rainement injuste de généraliser et, grâce à Dieu, il ne manque pas de journaux honnêtes. Mais n'est-il pas déplorable que ces paroles sévères puissent s'adresser à un certain nombre de journaux très répandus et exerçant leur triste métier avec impunité ? La presse a besoin de se réformer elle-même et le législateur ne doit pas compter uniquement sur sa bonne volonté à le faire.

Enfin, c'est à l'opinion publique que l'auteur fait appel en citant des paroles prononcées, par M. Lyon-Caen, dans la discussion de 1902. Par son indulgence à l'égard des auteurs de publications immorales ou d'images obscènes, elle exerce une action débilitante sur le Gouvernement, sur le ministère public, et aussi sur le jury et même sur les magistrats. C'est ici que peut s'exercer l'action des particuliers isolés ou groupés en associations.

La conclusion de l'auteur est qu'il faut faire appel à toutes les forces sociales pour combattre le fléau de la pornographie, que l'action de l'État doit se combiner avec celle des particuliers.

Comme nous l'avons dit au début, ce mémoire répond bien au programme et nous paraît digne des suffrages de l'Académie.

En conséquence, la Section de législation propose à l'Académie d'attribuer le prix Saintour au mémoire n° 2.

Elle lui propose en même temps d'attribuer une récompense de 1 000 francs au mémoire n° 3.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX BORDIN

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

LE
COMMERCE DES CÉRÉALES A PARIS

PAR

M. E. CHEYSSON

Lu dans la séance du 29 octobre 1904

C'est un grave problème que celui de l'approvisionnement d'une cité. Fournir tous les jours à des centaines de milliers d'habitants, entassés sur une petite surface, le pain nécessaire à leur subsistance, le leur procurer à bon compte sous peine de famine, d'émeute et peut-être de révolution, telle fut de tous temps la préoccupation, l'on peut même dire l'angoisse des gouvernements. Leur commune devise, dans le passé, était « qu'ils avaient pour pre-

Digitized by Google

mier devoir d'assurer la subsistance de leur peuple ». Comme ils ne voulaient pas s'en rapporter pour l'accomplissement de ce devoir sacré au commerce libre, dont ils se défiaient et qui, par son organisation embryonnaire, justifiait en partie leur défiance, ils demandaient à la réglementation ce qu'ils refusaient à la liberté. De là cet arsenal si riche en prescriptions minutieuses sur la production du blé, sa circulation, la mouture, la fabrication et la vente du pain. De là aussi, tous ces embarras, ces agitations, ces souffrances, que déchaînait leur intervention indiscrète et dont nos annales nous retracent, pour ainsi dire à chacune de leurs pages, le lamentable tableau.

Éclairés par cette longue expérience et ses leçons toujours concordantes, les gouvernements se sont enfin décidés à s'abstenir et à s'en remettre aux intérêts en présence du soin de résoudre le problème de l'approvisionnement. D'un côté, des producteurs qui veulent écouler leurs blés; de l'autre, des consommateurs qui ne peuvent pas se passer de pain ; entre eux, le commerce qui rapproche ces besoins pour les satisfaire l'un par l'autre. Les préjugés contre les accapareurs, ces préjugés séculaires et qui ont suggéré tant de violences, se sont graduellement dissipés. Les engrenages réglementaires ont été simplifiés et, en partie, jetés au rebut. Les facilités de transport ont supprimé les famines, régularisé les prix et assuré l'alimentation des marchés en déficit par l'appel des hauts cours, en vertu du dicton si profondément vrai : « Cherté foisonne ! » La circulation des grains a conquis sa liberté à travers toutes les provinces d'un même pays; l'exportation est libre ; il n'existe plus d'entraves douanières qu'à

Digitized by Google

l'importation. Les combinaisons ingénieuses, mais au fond gênantes et funestes, des caisses de compensation, de l'échelle mobile, des greniers de réserve, ont été condamnées par l'expérience et définitivement abandonnées. La meunerie s'est transformée, comme les autres industries ; les petits moulins ont en partie disparu pour faire place à de grandes minoteries puissamment outillées. A la suite d'une mémorable enquête, dont Le Play fut le rapporteur devant le Conseil d'État, la boulangerie a été affranchie en 1863 et n'a plus, pour être complètement libre, qu'à couper cette dernière servitude de la taxe municipale du pain, qui pèse sur elle depuis 1790.

Agrariens et socialistes combinent encore, il est vrai, leurs efforts dans divers pays pour tenter un mouvement régressif et arracher aux Parlements des mesures qui, sous leur déguisement moderne, sont empruntées à l'ancien régime, telles que la constitution de magasins publics, le monopole des importations de blé par l'État, la réglementation à outrance des admissions temporaires et des marchés à terme. Mais, malgré ces tentatives de réaction plus bruyantes que menaçantes en réalité, ce qui caractérise l'organisation actuelle de nos approvisionnements, c'est l'effacement graduel de l'intervention de l'État et l'action de plus en plus prédominante du commerce libre et des intérêts privés.

Si le Persan de Montesquieu nous rendait visite aujourd'hui, et constatait la régularité des arrivages dans nos halles et marchés, ainsi que leur exacte proportion avec les besoins de plus de deux millions de bouches, il s'extasierait sur la sagesse des administrateurs, qui réalisent,

Digitized by Google

croirait-il, à force de statistique et de prévoyance, ce prodige d'équilibre. Il n'en est rien pourtant : les administrateurs ne s'ingèrent dans les approvisionnements qu'au point de vue de l'hygiène et de la police. La liberté suffit à tout et, sous l'aiguillon de l'intérêt personnel, s'acquitte de cette lourde tâche bien mieux que n'a jamais su le faire la réglementation.

Comment s'y prend-elle pour obtenir ce résultat, en ce qui concerne spécialement les céréales, grains et farines destinés à la capitale? A quelle organisation ce commerce spécial a-t-il recours? L'Académie a pensé qu'il serait intéressant de le dire, et tel est le sujet qu'elle avait proposé pour le prix Bordin dès 1898. Le prix n'ayant pu être attribué, elle a prorogé le sujet, une première fois à 1901 et une seconde fois à 1903. A-t-elle pleinement réussi à susciter enfin le travail qu'elle poursuivait avec insistance à travers ces prorogations successives? C'est ce qu'on va pouvoir apprécier par l'analyse des mémoires présentés au concours.

Ces mémoires sont au nombre de cinq, de dimensions et de valeur inégales. Nous allons les passer en revue, en glissant rapidement sur ceux qui sont restés à une grande distance du but.

Le mémoire n° 5, ayant pour devise le mot que je rappelais tout à l'heure : « *Cherté foisonne* », est un manuscrit de 35 pages, dont 10 remplies par des tableaux statistiques.

Malgré son très grand laconisme, il remonte aux temps

Digitized by Google

anciens, où les esclaves écrasaient le blé entre deux pierres; puis il nous parle des *pistores* de Rome et nous conduit à Lutèce « qui a engendré Paris ». Il franchit par grandes enjambées les Croisades, la guerre de Cent ans, les guerres de religion, la Fronde, et s'arrête, un instant, à la Révolution pour nous apprendre qu'à cette époque « le commerce avait, pour ceux qui l'entreprenaient, l'avantage de leur procurer la tranquillité et constituait pour eux une sauvegarde contre les farouches politiciens et révolutionnaires ». C'est là un point de vue qui a au moins le mérite de la nouveauté et qui s'accorde mal avec les récits des temps, où l'on voit se balancer en haut des lanternes « les accapareurs », ou leur tête promenée au bout d'une pique dans les rues.

Arrivé enfin à la période actuelle, l'auteur mentionne la création des Magasins Généraux et il en tire brusquement et sans commentaires cette conclusion « que les stocks de blés et de farines doivent avoir toute la vigilance des pouvoirs publics, sans enfreindre la liberté commerciale ». Il se préoccupe d'un nouveau siège et n'ose pas, cependant, aller jusqu'à demander un stock minimum. « Comment, dit-il, résoudre cette question? » Il répond en chargeant les Magasins Généraux de conserver ce stock, « en échange d'avantages ou de rétributions à étudier ». — « De la sorte, ajoute-t-il, la liberté commerciale, qui puise sa sève fortifiante parmi les fonds économiques constants et successifs, ne serait entravée. »

Dans les dernières lignes de son manuscrit, il revient sur cette préoccupation, qui en est comme le *leit-motiv*. « La suprême sauvegarde, dit-il, serait d'exiger des stocks

Digitized by Google

minimums par la voie des Magasins Généraux » et il ajoute cette autre indication, d'ailleurs un peu vague, « qu'on devrait s'efforcer, lorsqu'on redoutera un siège, de diminuer et d'amoindrir les agglomérations ».

Nous aurions encore bien d'autres points à relever dans ce mémoire n° 5; mais, si nous ajoutons que le style trahit une certaine inexpérience, nous en aurons assez dit pour faire comprendre à l'Académie que la Section n'ait pas cru pouvoir retenir ce travail.

Il en est de même pour le mémoire n° 4. Il a pour devise une citation de Parmentier : « *Les farineux, sous forme de pain, paraissent être la nourriture de l'espèce humaine.* » Il contient 122 pages, moyen format, dont 74 de tableaux statistiques, compilation sans commentaire et sans intérêt, ce qui réduit, en réalité, à 48 pages le mémoire proprement dit.

L'auteur débute par un historique qui remonte jusqu'au roi égyptien, Menès ou Misraïn, arrière-petit-fils de Noé, et qui serait l'inventeur du pain. Il cueille à travers la Bible, en passant, les mentions relatives à la mouture et aux céréales; il montre ensuite la venue à Rome des boulangers grecs avec Paul-Émile, « vainqueur de Persée », et l'influence de leur corporation qui atteint son apogée sous Auguste. Il poursuit, à travers les âges, l'histoire de la boulangerie et se plaît à citer, comme honorant cette industrie, les noms de Plaute, qui fut garçon boulanger, et du poète Reboul qui, tour à tour, pétrissait la pâte et maniait la lyre. Il entre ensuite dans quelques détails rapides sur la mouture et ses transformations; puis, après

Digitized by Google

des longueurs inutiles sur les diverses graminées, il entame cette interminable série de tableaux statistiques, qui nous amène à la page 93, où il entre enfin dans son sujet par l'organisation commerciale du marché parisien du blé et de la farine.

Malheureusement, il ne fait qu'effleurer les questions et l'on dirait qu'il a peur de s'y engager à fond. « Que de flots d'encre, dit-il, ont été versés, que de vœux pour ou contre ont été exprimés, par exemple, au sujet de la loi du 4 février 1902 modifiant le régime en vigueur sur l'admission temporaire du blé. » — « Notre humble voix, ajoute-t-il, n'est certes pas autorisée à prendre parti dans ce débat », et il se borne à donner, sans le commenter, un texte législatif qui occupe quatre pages et aurait mieux trouvé sa place en annexe.

Il hésite à se prononcer sur les effets de cette loi et ne sait s'il faut lui attribuer le relèvement des cours des farines. Il est tout aussi perplexe sur les marchés à terme, qui ont « eux aussi, dit-il, comme presque toute chose humaine d'ailleurs, de chauds adhérents et de vifs détracteurs. » Il cite un éloquent plaidoyer de la Chambre de commerce de Lille en faveur de ces marchés; puis, un peu plus loin, une vigoureuse philippique de notre confrère François Coppée contre les spéculateurs du blé. « Non, non ! s'écrie le poète ami des humbles, le blé n'est pas une marchandise, une denrée comme une autre : le malfaiteur qui, par je ne sais quel infâme négoce, a fait hausser le prix des froments et des seigles accumulés et a transformé en lingots d'or les sous vert-de-grisés des pauvres gens, mériterait que chaque morceau de pain qu'il

Digitized by Google

porte à sa bouche eût pour lui un goût répugnant et amer, le goût du sang et des larmes. »

C'est sur cette citation que l'auteur termine son mémoire, laissant aux lecteurs le soin de deviner si lui-même a pris parti entre l'économiste et le poète et si, décidément, il approuve ou condamne les marchés à terme.

La Section n'a pas cru qu'il lui fût possible de désigner à vos suffrages un travail qui, à côté de quelques pages intéressantes, n'a su ni creuser ni résoudre les questions que soulevait le sujet.

La Section a le regret d'être amenée à la même conclusion en ce qui concerne le mémoire n° 1, bien qu'il soit notablement supérieur aux deux précédents. Il a emprunté sa devise à un passage de Biot dans les *Lettres sur l'approvisionnement de Paris* : « L'intérêt personnel bien dirigé est le meilleur agent de l'approvisionnement. » Il comprend 407 pages dont 135 d'annexes et 15 de table des matières, soit 257 pages de texte proprement dit.

Dans son *Avant-propos*, l'auteur explique qu'effrayé d'abord par la difficulté de sa tâche, « il ne l'a poursuivie qu'à raison du bon vouloir des nombreuses personnes du monde commercial, financier ou administratif, consultées sur des points spéciaux et dont l'expérience très utile lui fit penser que, s'il ne réussissait pas à rassembler la matière d'un mémoire répondant au vœu de l'Académie, il y aurait fort peu de chances pour qu'un autre par la suite se trouvât dans de meilleures conditions pour s'éclairer et qu'un sujet digne d'intérêt devrait dès lors être probablement abandonné ».

Digitized by Google

L'auteur a raison de rendre justice à ses efforts pour se renseigner à toutes les sources. Son manuscrit en porte la trace évidente, et contient, en effet, beaucoup de matériaux intéressants. L'auteur a réuni tous les éléments d'un bon livre, mais l'a-t-il fait? C'est ce dont va pouvoir se rendre compte l'Académie par la rapide analyse de ce travail.

Pour délimiter son sujet, l'auteur le renferme dans la période qui s'étend de l'affranchissement de la boulangerie en 1863 jusqu'à nos jours. Mais, « même dans le cadre ainsi tracé, dit-il, le sujet comporte un labeur énorme, bien propre à lasser, même une patience éprouvée ».

Le mémoire comprend, outre un Avant-propos, sept chapitres qui portent les titres suivants :

I. — Nature, importance et lieux d'envoi des produits;

II. — Moyens de transport ;

III. — Dépôt et conservation ;

IV. — Poids, mesures et qualités ;

V. — État de l'approvisionnement selon les mois de l'année ;

VI. — Variations des prix (Influences physiques, économiques, fiscales) ;

VII. — Organisation commerciale. (Syndicats — marchés — filières — fixation des cours.)

L'auteur constate, dans son premier chapitre, que l'accroissement des arrivages du blé à Paris s'est produit

Digitized by Google

depuis la guerre dans une proportion très supérieure à celui de la population. Il attribue ce phénomène à celui des farines, d'une part, et, de l'autre, « à l'état variable des marchés des grains et des farines, à l'essor progressif du commerce sur les blés à la Bourse de Commerce, enfin à l'extension du rôle de Paris comme entrepôt ». Mais il en néglige la cause qui est, à mon avis, prépondérante, à savoir l'introduction de l'industrie de la meunerie dans la capitale depuis la guerre de 1870.

Ayant eu, pendant le siège de Paris, le grand honneur et la lourde responsabilité de pourvoir à la mouture des grains nécessaires à la consommation de la population assiégée, j'ai rendu compte de ces opérations en 1871 dans un livre intitulé : *Le Pain du Siège,* qui débute par les lignes suivantes :

« La meunerie n'est pas une industrie parisienne. Si l'on excepte les deux grands établissements administratifs de la Manutention militaire et de l'Assistance publique (ensemble quarante paires de meules), on ne trouvait guère à Paris, en septembre 1870, qu'un moulin de huit paires de meules à Montrouge et quelques petits moulins disséminés dans plusieurs quartiers et montés plutôt en vue de concasser les grains pour la nourriture des bestiaux que de faire farine. »

Or, il fallait, pour nourrir au jour le jour la population de Paris pendant le siège, environ 5 à 600 paires de meules, sous peine d'ouvrir les portes à l'ennemi, avec des greniers encore pleins de blé, mais dont on n'aurait pu, faute de moulins, convertir les approvisionnements de grains en farine et en pain. Le problème à résoudre était donc d'im-

Digitized by Google

proviser des moyens de mouture qui fussent en harmonie avec les besoins de la ville assiégée. Ce problème a été résolu, de manière à prolonger le siège jusqu'à l'épuisement de toutes les ressources et à ne pas avancer d'un seul jour un dénouement devenu inévitable.

Un des résultats inattendus de cette installation improvisée des moulins de siège, c'est que l'industrie de la meunerie s'est implantée depuis lors à Paris et qu'elle y fait d'incessants progrès. Il existe aujourd'hui dans l'enceinte des fortifications — et sans parler de tous ceux de la banlieue — des moulins très importants, qui sont capables de moudre ensemble par jour près de 4000 quintaux et qui exigent pour leur alimentation plus d'un million de quintaux de blé par an.

Ces créations simplifieraient, dans une large mesure, la tâche de ceux qui auraient à nourrir la capitale, si elle devait revoir un autre siège comme celui de 1870; mais, en tous cas, et pour revenir à notre mémoire n° 1, elles donnent une explication très satisfaisante de cet accroissement des arrivages du blé à Paris, que l'auteur a très exactement constaté, mais sans en indiquer la cause principale.

Un peu plus loin, il constate, à grand renfort de tableaux, que « le mouvement de ces arrivages n'a pas suivi une progression en rapport avec le développement des réseaux ferrés ». On pouvait prévoir *a priori* cette discordance. Alors même que la longueur des chemins de fer viendrait à décupler, il est clair que l'on n'aurait pas le droit de s'attendre à un essor proportionnel dans les arrivages des blés, qui dépendent, il est vrai, dans une cer-

Digitized by Google

taine mesure, des opérations commerciales, mais surtout de l'effectif de la population.

La question de l'influence des transports et des tarifs sur le mouvement des blés n'est qu'effleurée et, cependant, elle était capitale dans le sujet. Les tarifs par voie ferrée sont tombés jusqu'à ne représenter que 2 à 5 millimes par hectolitre et par kilomètre, c'est-à-dire une très faible fraction de la valeur d'une marchandise dont les oscillations dépassent beaucoup le prix du transport. Une variation de 1 franc par hectolitre permet au blé de parcourir 3 à 500 kilomètres en wagon. Aussi ne peut-on plus constater aujourd'hui ce contraste, que signalait de son temps Mme de Sévigné entre l'avilissement des prix dans une province par l'excès de la récolte et leur hausse excessive par la disette dans une province éloignée, si bien que, suivant la contrée, les paysans d'alors pleuraient les uns devant leur grenier trop plein et les autres devant leur grenier trop vide. Les chemins de fer et les canaux ont nivelé les prix sur toute l'étendue d'un même pays et la navigation maritime aurait accompli entre les diverses contrées du globe ce même nivellement, si les droits protecteurs n'y avaient mis bon ordre.

L'auteur n'est pas moins étriqué dans l'étude de l'accaparement, à laquelle il se borne à consacrer quelques lignes de rapide allusion.

Analysant les conditions imposées par le règlement du marché aux farines, il s'élève contre celle qui leur impose l'obligation d'être de fabrication française et voudrait au moins qu'elle fût l'objet d'une « inhibition législative ».

Digitized by Google

Les farines étrangères seraient ainsi exclues légalement, mais elles n'en seraient pas moins exclues.

Après avoir présenté le tableau mensuel des arrivages des blés depuis 1881, il en conclut « l'absence de rapports réguliers et l'impossibilité d'établir des moyennes vraies et une courbe d'évolution périodique ». Il ajoute que « ces fluctuations des arrivages sont dues principalement aux vicissitudes du marché public, qui échappent à la loi des crises découverte par M. Clément Juglar » (p. 113). Pour les farines, au contraire, « il inclinerait volontiers à reconnaître une application de la loi des crises » (p. 125) et plus loin, dans ses conclusions, il déclare que « l'examen attentif des chiffres incline à établir un lien entre la courbe des stocks des Magasins Généraux et l'évolution des crises commerciales confinées aux grains » (p. 256).

Ces appréciations auraient gagné en précision et en clarté, si elles avaient été accompagnées de leur démonstration et de leur preuve.

De même que la statistique des arrivages, celle des stocks conduit l'auteur à des conclusions négatives. D'après lui, tous les tableaux, qu'il multiplie, établissent qu'il n'existe aucune corrélation entre les arrivages, les stocks, les saisons, les besoins des consommateurs, l'importance des récoltes, les avantages des prix. Ce sont des chiffres, qui remplissent des colonnes, mais dont on ne peut tirer aucun parti. Cependant, d'après les anciens, ce sont les nombres qui mènent le monde, et certainement le commerce des blés et farines ne partage pas à leur endroit le scepticisme de l'auteur du mémoire n° 1.

Sous le titre d'*Influences économiques*, il traite la ques-

Digitized by Google

tion de la culture intensive et de l'accroissement des récoltes, celle de la transformation et des progrès de la meunerie, qu'on pourrait plutôt rattacher à l'ordre technique.

Le chapitre consacré aux *Influences fiscales* manque d'ampleur. Là encore l'auteur, après avoir produit un long tableau comparatif des prix du blé et des taxes douanières entre 1877 et 1900, conclut que « ce tableau laisse indécise la question très débattue et fort délicate de savoir quelle mesure les combinaisons douanières réfléchiront sur les cours des céréales ».

C'eût été ici le cas de serrer de plus près la question et de discuter les diverses théories auxquelles elle a donné lieu sur la répercussion des droits de douane, en particulier celle de M. Yves Guyot, affirmant « d'après l'expérience générale que le droit sur les blés ne peut pas relever le prix du blé à son niveau dans les années d'abondance et le relève, au contraire, au-dessus de son niveau dans les années de déficit » (1).

L'auteur n'est évidemment pas à l'aise sur le terrain doctrinal. « Les théories sur ce point (la hausse et la baisse des cours), dit-il quelque part, n'ont pas ici leur place à cause du caractère de généralité qu'elles comportent. » (P. 268.) Aussi aime-t-il mieux le terrain de la pratique sur lequel il se sent plus solide. Nous n'aurions garde de blâmer cette préférence, si elle n'était pas exclusive. Les faits, l'observation, doivent être assurément la

(1) M. Yves Guyot a développé cette théorie dans diverses publications et, tout récemment, dans un article publié par la *Revue du Commerce et de l'Industrie* et intitulé : *Le pain et la viande dans le monde* (n° du 30 septembre 1904).

Digitized by Google

base même de la science économique; mais encore faut-il le concours de quelques principes et d'une méthode pour les recueillir, les classer, et en dégager des conclusions.

Le chapitre de l'organisation commerciale est, — comme on pouvait s'y attendre d'après ce qui précède, — le meilleur du mémoire. Ici, l'auteur décrit ce qu'il voit, ce qu'il sait; mais il est toujours un peu essoufflé dans la discussion et perplexe dans la conclusion. Parlant des courtiers, il déclare que « toute peine mérite salaire. — Il est vrai, ajoute-t-il, que leur peine n'est pas grande. — Néanmoins, l'exercice de la profession entraîne des risques et ne saurait se concevoir sans rémunération. » Pour les arbitragistes, l'auteur se demande s'ils sont utiles ou non et, après avoir exposé les raisons en sens contraire, il se dérobe en déclarant « qu'il semble impossible de ventiler la part propre à cette catégorie de spéculateurs dans la résultante des efforts accomplis pour diriger les cours du marché des grains et farines ».

Il n'est pas moins difficile de connaître son jugement définitif sur les filières et les marchés fictifs.

Dans son résumé et ses conclusions, il commence par affirmer que le travail demandé aux concurrents « exclut les dissertations doctrinales, sans toutefois interdire toute remarque incidente de nature à faire bénéficier la science économique du fruit d'enseignements tirés de faits certains, précis et suggestifs. »

Il revient avec insistance sur l'absence de périodicité dans les arrivages et de parallélisme entre les cours et la récolte. « L'un des résultats, dit-il, de l'essor pris par le commerce des blés et farines, au point de vue de l'entrepôt,

Digitized by Google

a été de rendre les cours indépendants des ressources provenant, soit de la récolte indigène, soit des importations et disponibilités nettes dans les ports, les villes frontières ou Paris. »

Les prix indépendants des récoltes, c'est là une affirmation neuve, qui ne cadre pas avec les idées reçues et avec la fameuse loi de Tooke.

L'auteur discute ensuite l'assimilation qui, paraît-il, aurait été faite entre les deux marchés des grains et des farines et le bimétallisme par les adversaires de ce dualisme, qui voudraient l'unité du marché. Il trouve que « les objections sont dictées par un raisonnement irréprochable », mais il ne se rallie pas à ce système pour divers motifs et entre autres parce que nous n'avons pas encore, en France, le monométallisme en matière monétaire.

Pour déjouer les manœuvres des arbitragistes, il suggère à la meunerie française l'idée « d'avoir des préposés permanents dans l'Amérique du Nord et d'obtenir des livraisons de blé, soit au comptant, soit à terme, avec droit de résiliation, moyennant prime, ce qui entraverait le jeu à la baisse ». C'est là un expédient qui semble dangereux et qu'il aurait fallu justifier, au lieu de se contenter de le lancer sur une rapide et insuffisante indication.

Pour achever de montrer les hésitations de l'auteur sur les points essentiels de son sujet, nous nous bornerons à cette dernière citation, relative à la spéculation et à ses effets : « Parmi les intermédiaires, dit-il, les uns sont ordinairement utiles et les autres ne le sont pas; mais ceux de la seconde catégorie ne doivent leur influence qu'à des fautes de tactique commerciale, commises par

Digitized by Google

leurs victimes, dont les agissements présentent, dans bien des cas, autant d'incorrection que ceux qu'on prétend réprimer. » Les spéculateurs seraient utiles, quand ils défendent les détenteurs des blés contre la baisse ou les consommateurs contre la hausse; mais ils seraient « un fléau », quand ils achètent ou vendent sans autre motif que de peser sur les cours « et de prendre, pour eux, un profit naturellement et honnêtement dévolu aux cultivateurs et aux acheteurs sérieux ».

Sous ces formes un peu vagues, on sent un effort louable, mais stérile, pour distinguer la spéculation et l'agiotage, en même temps qu'il se dégage de l'ensemble et du travail une tendance libérale à l'encontre des interventions abusives de l'État.

Tel est ce mémoire n° 1. S'il présente une documentation intéressante et généralement fidèle, on peut lui reprocher de manquer de philosophie, d'avoir méconnu quelques-uns des grands aspects du sujet, de subir le joug des menus faits, sans les coordonner et les dominer, enfin de ne pas oser conclure.

C'est à raison de ces divers motifs que la Section, tout en reconnaissant les qualités réelles de ce mémoire, n'a cru pouvoir le retenir ni pour le prix, ni pour une récompense.

Après l'élimination des mémoires 1, 4 et 5, la Section ne se trouvait plus qu'en présence des mémoires 2 et 3, qui lui ont paru dignes de fixer son attention, quoi qu'ils diffèrent absolument entre eux par le ton, la thèse et les conclusions.

Digitized by Google

Le mémoire n° 2 est un manuscrit de 137 pages (1), écrit à la machine. Il a pour devise : « *Le sens commun est ainsi appelé parce qu'il est, en France, la qualité la moins commune.* »

Cette devise, déjà combative, fait pressentir le caractère du mémoire, qui a l'allure d'un pamphlet, et, par moments, sent la poudre. Ce n'est certes pas à lui qu'on pourrait adresser le reproche de timidité ou d'hésitation : il traite son sujet au point de vue de la crise agricole, des cultivateurs et producteurs de blé. « Les cours, dit-il, sont affolés; parfois ils rebondissent avec excès; mais d'une façon générale ils sont entraînés par le mouvement constant d'une baisse, qui, en dix ans, a atteint 30 o/o. Avec une légère dose de pessimisme, on pourrait prédire la ruine de notre vieille agriculture moderne. » Cette crise ne saurait d'ailleurs lui être imputée à faute. On a tenté de la secourir par les droits protecteurs; mais ils ne jouent pas et n'empêchent pas les cours de s'abaisser. Les tentatives du côté de l'enseignement agricole, de la coopération et du crédit sont restées tout aussi vaines. « C'est que la source la plus profonde du mal est dans l'organisation du marché de Paris. Ce marché est la cause première de la perturbation des cours, de la fausseté des prix, de leur baisse constante et par suite de la crise agricole. »

L'auteur se propose de démontrer cette malfaisance du marché parisien. « Nous n'osons pas, dit-il, nous flatter, en poursuivant ce but, d'atteindre le résultat d'utilité géné-

(1) Le manuscrit en marque 147; mais, par suite d'une erreur de pagination qui saute de 100 à 110, le nombre des pages est, en réalité, de 137.

Digitized by Google

rale que nous rêvons ; mais tout au moins nous aurons la conscience d'avoir tenté de faire œuvre d'homme de bonne volonté et de bon citoyen. »

Nous voici donc prévenus dès les premières lignes. L'auteur nous définit son but, nous annonce ses conclusions. Il veut défendre les intérêts de l'agriculteur contre la spéculation et l'organisation du marché parisien. Nous avons affaire à un travail, moins de science pure, que de polémique et de combat.

Bien qu'il affirme ne pas vouloir faire œuvre de statisticien, l'auteur débute par toute une série de tableaux qui remplissent 16 pages consécutives, comme s'il tenait à les accumuler pour être quitte ensuite envers eux.

Il en conclut d'abord que les arrivages à Paris sont plus intenses en général pendant les quatre mois d'août, septembre, octobre et novembre, quand, après la récolte, le cultivateur cherche à vendre son blé. Il en conclut surtout que, à travers certaines fluctuations considérables et des soubresauts qu'il appelle « fantastiques », le prix du blé présente une tendance marquée à la baisse, tandis que l'on constate, au contraire, la constance des cours pour le maïs, le sarrasin, sur lesquels ne se porte pas la spéculation. Les prix ne sont pas en rapport exact avec les récoltes. « Le marché des blés est en insurrection contre les lois économiques », et il en donne pour preuve que l'écart entre le prix du blé à Paris et sur les marchés libres est inférieur au montant du droit de douane.

Cette preuve ne semblera pas convaincante, si l'on songe à l'influence prépondérante qu'exerce sur les prix la récolte nationale dans les années d'abondance où la France

Digitized by Google

se suffit presque à elle-même. On sait qu'à ce moment le droit cesse de jouer et que les prix sont réglés par la concurrence intérieure.

Après cette prodigalité statistique, l'auteur, désormais en règle avec les tableaux, aborde, avec sa seconde partie, l'organisation du commerce des blés et farines à Paris. Il définit, en traits précis et lumineux, les marchés au comptant et à terme, avec leurs combinaisons multiples de primes simples et doubles. Il insiste en particulier sur les *Filières*, et en démontre avec soin tous les rouages pour en bien faire comprendre le jeu. Il y a là une excellente exposition, pleine de clarté et de vivacité.

« Ce marché de Paris qui n'est en réalité, au moins pour la plus grande partie des opérations, qu'un marché fictif, devient le grand marché vital et le régulateur des cours de tous les produits agricoles, et en particulier des céréales. »

Le plus souvent, c'est la baisse qui résultera de la spéculation. « Pour jouer à la baisse, en effet, c'est-à-dire pour vendre, on n'a pas besoin de capitaux. En spéculation pure, la position de vendeur à terme n'exige aucune mise de fonds, puisque l'opération se traduira au terme par le paiement ou l'encaissement d'une différence, sans que, dans aucun cas, on ait à débourser la valeur de la marchandise. »

Il semble cependant que, s'il abandonne la prime, l'acheteur peut renoncer à son achat et se trouver dans une situation identique au vendeur, au point de vue de l'absence de capitaux engagés.

Continuant son raisonnement, l'auteur en conclut que

Digitized by Google

le camp des baissiers est plus nombreux, plus entreprenant et plus aventureux, parce que plus insolvable. « C'est eux, assure-t-il, qui sont les maîtres du marché et qui peuvent y créer artificiellement les cours qu'ils désirent. »

Il entre, à cet effet, dans des détails intéressants sur quelques-unes des manœuvres usuelles des baissiers, et il essaie de montrer comment le cultivateur, étranglé par la meunerie et la spéculation, affolé par une publicité vénale aux gages de la baisse, est entraîné à céder son blé à vil prix. C'est, à l'en croire, une opération, méthodiquement menée, avec dessous truqués en plusieurs actes, qui se déroulent d'une manière logique aux époques voulues, et dont le dénouement certain est d'assurer la fortune des spéculateurs, la ruine des producteurs et la crise de l'agriculture.

Quant à la hausse, le jeu peut également la produire, mais par soubresauts, comme on l'a déjà dit, et à la faveur du *coup* qu'il appelle « la fin du mois ».

Après avoir dévoilé encore d'autres habiletés de la spéculation qui passerait à travers les mailles du règlement, ou saurait en exploiter à son profit les dispositions, le mémoire insiste sur le parasitisme des intermédiaires et les frais dont ils grèvent la marchandise. Si l'on prend seulement une moyenne de 10 endos par filière, la série des commissions, de 0 fr. 15 à 0 fr. 30 par endos et par quintal, payées aux courtiers représenterait une charge totale par quintal de 1 fr. 50 à 3 francs supportée par le producteur. Et c'est là, d'après l'auteur, ce qui expliquerait ce qu'il appelle « la fuite » ou l'écart de 2 francs entre le prix du marché libre étranger majoré du droit de douane et

Digitized by Google

le prix du blé en France. Nous avons déjà réfuté cette explication, en indiquant que cette prétendue fuite tient à la concurrence que se font les producteurs nationaux et qui supprime en partie le jeu du droit de douane.

Le chapitre VIII du mémoire est consacré à la théorie générale de la spéculation. L'auteur y rend, en excellents termes, justice au commerce, qui lui apparait comme l'indispensable auxiliaire de la production et qui joue le rôle social de « Répartiteur dans l'espace et dans le temps ».

« Le commerce est donc un génie bienfaisant ; mais c'est de lui que sont nés deux enfants jumeaux qui ont mal tourné : la spéculation et le jeu de bourse. »

Ces deux enfants jumeaux ne se ressemblent pas exactement, n'en déplaise à l'auteur, et peut-être, au lieu de les confondre dans la même réprobation, aurait-il mieux fait dès le début de chercher à les distinguer, comme il essaie de le faire vers la fin de son travail.

Il accuse le commerce « de vouloir acheter le meilleur marché pour revendre le plus cher possible, en perdant de vue la notion du service rendu et en cherchant à prévoir les fluctuations de l'offre et de la demande pour en profiter ».

Il nous est difficile de nous associer à sa sévérité contre cette préoccupation, qui est la raison d'être du commerce et la source de tous les services qu'il nous rend. C'est précisément parce qu'il poursuit le bénéfice sur les cours d'achat que le commerçant est en quête de tous nos besoins pour les satisfaire et s'en va jusqu'au bout du monde chercher tout ce qui peut alimenter notre consommation.

Digitized by Google

Mais ce sont surtout les marchés fictifs que l'auteur condamne avec une grande vivacité. Le commerçant qui les pratique « devient, dit-il, pour le consommateur et le producteur, un ennemi qui cherche à s'enrichir à leurs dépens ». Il fait un tableau animé de ce champ de bataille, où s'entassent les ruines et où la victoire appartient aux tacticiens les plus habiles et les moins scrupuleux. Il insiste sur l'identité de la spéculation et du jeu, sur l'insuffisance des critériums proposés jusqu'ici pour les discriminer et les définir. Il propose celui de la productivité. Le commerce serait légitime, parce qu'il produit de l'utilité ; le jeu ne le serait pas, parce qu'il se borne à déplacer de la richesse, sans en créer. « Le jeu, dit-il, c'est le vol par consentement mutuel. Au nom de la grande loi de l'équivalence en travail, il doit être proscrit. »

C'est après ces généralités que l'auteur, abordant le détail, est conduit à rectifier ce que ses affirmations précédentes avaient de trop absolu et consent à reconnaître qu'on ne peut assimiler la spéculation et le jeu ni au point de vue de la moralité, ni à celui des dangers de l'opération. Mais, cette concession faite, il conteste les avantages de la spéculation, affirme ses erreurs, ses méfaits, son influence perturbatrice sur les cours. Il lui en veut surtout de paralyser les hausses, qui allaient servir les intérêts du producteur, et il oublie, lui aussi, le consommateur, « l'éternel oublié ». Il prétend que la baisse a plus de chances de triompher, « car il est plus facile de créer une panique que de provoquer une reprise. »

Les funestes effets de la spéculation auraient été reconnus dans divers pays, et le mémoire consacre son dernier

Digitized by Google

chapitre à l'histoire et à l'analyse des mesures prises en Allemagne pour les conjurer.

On en était venu dans ce pays à jouer sur le blé comme on joue aux courses sur les chevaux. « La grande majorité des joueurs était, dit notre auteur, constituée par des professeurs, des officiers, des domestiques, des bonnes d'enfants, toutes personnes qui auraient beaucoup de peine à distinguer l'orge du blé. » Ces abus et ces scandales auraient été exploités par le parti agrarien qui voit, lui aussi, dans le commerce l'ennemi public et qui ne rêve que de restrictions et de réglementations à lui imposer, en même temps que d'interventions à demander à l'État. L'un de ses chefs, le comte Kaunitz, avait proposé la fameuse motion attribuant à l'État le monopole de la vente et de l'achat de tous les blés de provenance étrangère. Battus sur ce terrain, les agrariens ont été plus heureux sur celui de la lutte contre le commerce et c'est à leurs efforts persévérants, servis par les excès du jeu effréné sur les céréales, qu'est due la loi du 22 juin 1896, interdisant les marchés à terme sur les blés et sur les produits de la minoterie. (Art. 50.)

Cette loi a donné lieu à de vives controverses et a soulevé, dans l'application, une opposition passionnée. Ce n'est pas ici le lieu de raconter la levée de boucliers qu'elle a suscitée de la part de la Bourse de Berlin et des autres Bourses de l'Empire. « Le Gouvernement n'a pas osé sévir contre elle, avec sa coutumière énergie », dit notre auteur, qui reconnaît la difficulté d'établir, dès à présent, avec impartialité, les résultats de cette loi.

Les économistes qui ont étudié la question sont, en

Digitized by Google

général, plus affirmatifs et n'hésitent pas à déclarer que ces résultats sont fâcheux, que la loi est tournée et que l'expérience a trompé l'attente de ses promoteurs.

L'auteur du mémoire n° 2 ne semble pas éloigné d'en faire lui-même l'aveu; il reproche à la loi allemande « de confondre le marché à terme, qui peut être une opération sincère et régulière, avec l'acte de jeu ». Aussi n'ose-t-il pas, — quoi qu'il en ait, — conseiller ce remède radical : « car l'exemple de l'Allemagne, dit-il, prouve qu'il pourrait être dangereux, ces sortes d'opérations étant indispensables au commerce ». Il se borne donc, en terminant, à demander que les marchés à terme sur les céréales « rentrent dans le droit commun », c'est-à-dire que les filières par endossement soient prohibées.

Il espère que, « si tout vendeur était obligé d'exécuter la livraison et tout acheteur de la recevoir, on ferait disparaître la spéculation; et, en détruisant un de ses fléaux, on rendrait à notre agriculture son antique prospérité ».

Tel est ce mémoire n° 2, avec ses qualités et ses défauts. Il a de la vivacité, du trait, de la clarté. Le style en est alerte et distingué. On le lit avec intérêt. Il se laisse parfois entraîner par l'ardeur de la polémique à des exagérations d'expression et de doctrine, qu'il rectifie par la suite en partie.

En somme, travail qui n'est pas banal, et qui, malgré les contradictions et les réserves formelles qu'appellent certaines de ses théories, a paru à votre Section mériter une récompense.

Nous arrivons enfin au mémoire n° 3 qui forme avec

Digitized by Google

le précédent un contraste complet. C'est un manuscrit grand in-4 de 118 pages avec un atlas d'annexes et de graphiques et qui porte la devise de Gournay : « *Laissez faire, laissez passer.* »

Il comprend trois parties :

La première consacrée aux grains et farines qui servent à la consommation des hommes. (Importation, arrivages, stocks, prix.)

La seconde reprend les mêmes questions pour les grains qui servent à la consommation des animaux et de l'industrie.

La troisième n'a qu'un chapitre consacré à l'organisation commerciale.

Ce mémoire a fait une part considérable aux statistiques sous la forme de tableaux numériques et de diagrammes soignés. Il commente ces documents avec ingéniosité, quelquefois même avec subtilité, en se hâtant peut-être un peu vite de généraliser les accidents locaux de ses courbes.

Pour lui, « les arrivages des grains varient avec les prix et avec les récoltes. L'abondance de la récolte entraîne une baisse des prix qui se traduit par une augmentation de la consommation. » Il semble ainsi méconnaître la part que prennent, dans ces arrivages, les entrepôts, et le rôle commercial joué par le marché de Paris en dehors même de la consommation parisienne.

Il affirme itérativement que les stocks s'élèvent quand les cours sont bas et s'affaiblissent quand les cours sont élevés, les meuniers craignant, dans ce dernier cas, de s'approvisionner en hausse et de réaliser en baisse ; mais, plus loin, il déclare « qu'il n'est pas vrai que l'on accapare

Digitized by Google

toujours ou régulièrement en baisse pour revendre en hausse. Il y a tant d'exceptions à cette règle qu'on ne peut pas la formuler. »

Après avoir constaté l'accroissement des arrivages de froment, qui se substituent de plus en plus à la farine, il l'explique très judicieusement par les transformations industrielles survenues à Paris et la création de grands moulins dans son enceinte. Nous avons déjà signalé cette cause et nous n'y revenons pas.

Dans son chapitre sur les prix et leurs variations, l'auteur proclame avec raison l'influence de la production intérieure; mais il me semble dépasser la mesure en subalternisant celle de la concurrence étrangère.

Pour le démontrer, il invoque ses courbes d'importations qui suivent fidèlement celles des prix (sauf en 1878 et 1879). « Or, dit-il, si la concurrence étrangère expliquait seule les fluctuations des prix, on devrait constater que les cours s'abaissent quand les importations augmentent et qu'ils s'élèvent lorsque les importations diminuent. » C'est le contraire que constate la statistique et il s'en étonne. « Les importations augmentent seulement, dit-il, — *chose curieuse,* — lorsque les cours s'élèvent. »

Pour diminuer son étonnement, nous nous bornerons à citer, une fois de plus, le vieil adage : « Cherté foisonne! » Le commerce se garde bien d'importer quand les prix sont avilis et c'est alors, en effet, que l'échelle mobile ouvrait la porte toute grande aux importations, sachant bien qu'elles n'entreraient pas. Au contraire, les hauts cours appellent les blés étrangers qui viennent combler le déficit de la récolte intérieure et abaisser les prix.

Digitized by Google

Pour déterminer l'influence des droits protecteurs sur les prix, il recourt à une méthode rationnelle : celle de la comparaison graphique des cours simultanés sur les marchés libres et en France et il commente avec sagacité les écarts entre ses courbes.

Passant à l'étude des variations des cours suivant les saisons, il combat la légende qui les attribue à la spéculation. Il admet la fixité, « l'extraordinaire fixité, dit-il, des prix du blé à Paris durant les diverses périodes de l'année ». Il ajoute que, loin d'être fâcheuse, l'influence du commerce est bienfaisante, puisqu'elle s'exerce pour modérer l'amplitude des variations des cours, en atténuant les baisses au profit du consommateur et les hausses au profit du producteur. Si la spéculation voulait abuser de ses avantages par l'exagération des prix, elle en serait aussitôt punie par les importations étrangères qu'attirerait la hausse.

Peut-être faudrait-il apporter quelque retouche à ce tableau optimiste. L'expérience démontre, nous l'avons déjà dit, que, dans les années de déficit, le droit relève le prix du blé au-dessus de son niveau dans les années de déficit. Comme sous le régime de l'échelle mobile, le commerce d'importation s'abstient au début, en face d'une récolte nettement déficitaire dans l'espérance que la hausse des prix déterminera, ainsi que cela s'est fait en 1898, la suspension du droit de 7 francs par quintal. En quelques jours, disait M. Méline dans le rapport qui précède le décret du 4 mars 1898, on a vu le prix du blé monter à 30, 33 et même 34 francs. En 1903, nous trouvons un écart de 8 fr. 50 entre Paris et Londres. Il ne s'agit plus, cette

Digitized by Google

fois, de « *fuite* », suivant l'expression du mémoire précédent, mais d'une véritable « surpression ».

D'autre part, le commerce est organisé, centralisé, syndiqué, tandis que la production est à l'état d'émiettement individualiste et amorphe. En matière industrielle, les fabricants fondent des cartels, créent des comptoirs, fusionnent le commerce et la fabrication. En agriculture, rien de tel jusqu'ici, si ce n'est à l'état de timides essais tentés par les syndicats agricoles et les coopératives de vente et de production. On ne peut donc pas affirmer que la partie soit absolument égale entre les deux contractants pour le débat de leurs intérêts respectifs, et la question se pose de savoir si l'agriculture, sans faire appel à l'État, n'aurait pas avantage à renoncer à son individualisme actuel pour s'organiser librement comme le commerce lui-même.

Sous ces réserves, qui nous ont paru nécessaires, nous souscrivons volontiers à l'éloge que notre auteur fait du commerce, en lui attribuant l'heureuse influence de niveler les prix entre les diverses saisons de l'année et les diverses régions du pays.

Dans le chapitre suivant, l'auteur étudie les écarts entre les prix du blé et de la farine. Il établit, à l'aide d'un calcul ingénieux, la relation normale qui doit exister entre ces prix. C'est une erreur commune que de vouloir le parallélisme exact de ces deux courbes, dont l'écart constant devrait être égal aux frais de fabrication. Ce raisonnement serait juste si, pour obtenir 100 kilos de farine du type parisien, il fallait 100 kilos de blé. Or, il en faut 143. On a donc à tenir compte, en dépenses, non pas de 100, mais de 143 kilos de blé; en recettes, de pareils poids de

Digitized by Google

sons et issues. Cette analyse éclaire vivement la question et donne la clef d'anomalies qui, faussement interprétées, accréditent des légendes sur les prétendues exactions des meuniers et des boulangers. Ces derniers rendent au public — à en croire l'auteur — le service de modérer les fluctuations des cours des farines. Comme ils ne peuvent procéder que par variations de cinq semaines, ils ne haussent et ne baissent qu'après les meuniers et ils écrêtent, dans les deux cas, les angles brusques des inflexions formées par les courbes des prix

Quant aux meuniers, l'auteur s'attache à les réhabiliter et même à nous apitoyer sur « la réduction extraordinaire et progressive de leur marge de frais et bénéfices ».

En étudiant les variations mensuelles du prix des farines, il retrouve la fixité qu'il avait déjà constatée pour les blés et il en prend texte pour dire à nouveau son fait à l'opinion qui flétrit « les prétendus accapareurs de l'organisation administrative tentée par Napoléon pour l'approvisionnement » de Paris et si bien contée par notre confrère M. Louis Passy (1). Il conclut, avec une fierté légitime, que le commerce libre a réussi là où Napoléon avait échoué malgré sa toute-puissance et son génie.

La deuxième partie du mémoire, avons-nous dit, revient, à propos des grains destinés à l'alimentation des animaux et de l'industrie, sur les questions déjà traitées dans la première partie pour les blés et farines. Elle aboutit, comme la première, à la glorification du commerce et de la spéculation.

(1) *Mélanges scientifiques et littéraires*, 1906.

Digitized by Google

La troisième partie est consacrée à l'*Organisation commerciale*, et n'occupe que 16 pages. C'est peu, pour un aussi important sujet. On dirait qu'ayant dépensé son temps et ses efforts dans la première partie, l'auteur a manqué de souffle en arrivant à la fin de son travail, qui sent la préoccupation de l'échéance. Il cherche à justifier cette sobriété par un sentiment de discrétion vis-à-vis de l'Académie, à laquelle, dit-il, « il a voulu épargner la peine de lire un chapitre de vulgarisation sur les Magasins Généraux ». Il se propose, d'ailleurs, d'annexer un appendice à son ouvrage en l'éditant, « si le jugement favorable de l'Académie lui permet de compter sur l'accueil bienveillant du public ».

En pareil cas, il ne s'agirait pas seulement d'un appendice; mais l'auteur ferait bien de reprendre le dernier chapitre, qui est manifestement écourté, pour le mettre en harmonie avec le reste de son travail.

Ce chapitre final décrit sommairement le *Marché de Paris*, les combinaisons du *Terme* et du *Disponible*, les *Marchés à terme*, les *Filières*. Comme on devait le prévoir, d'après l'esprit général de son mémoire, il insiste sur les services rendus par cette organisation; il combat ses adversaires, et conclut par ces mots : « Le marché à terme enregistre les fluctuations; il ne les produit pas, et il les atténue, en permettant aux négociants de s'approvisionner sans courir les risques d'une opération isolée et sans contre-partie. »

Tel est ce mémoire, intéressant, richement documenté en faits et graphiques, d'une grande unité d'inspiration, d'un style clair et précis, quoique sans élégance.

Digitized by Google

Comme au mémoire précédent, on peut reprocher au mémoire n° 3 d'avoir le caractère d'un plaidoyer au profit d'une thèse, et de se laisser emporter par sa conviction, d'ailleurs respectable et sincère, jusqu'au point d'écarter trop sommairement tout ce qui pourrait la gêner. On a vu, en outre, qu'il passait, sans les traiter, à côté de nombreuses questions qu'impliquait son sujet, comme la loi allemande, les magasins à blé, les admissions temporaires.

C'est déjà un bon travail à récompenser, et qui, dûment revu et complété, comme l'auteur en annonce l'intention, devra devenir un très bon livre ; mais, dans son état actuel, il n'est pas encore l'ouvrage définitif que l'Académie avait en vue en instituant son concours.

En résumé, la Section estime qu'aucun des concurrents n'a mérité le prix ; mais, pour reconnaître les qualités que témoignent les mémoires n° 3 et n° 2, elle a l'honneur de proposer à l'Académie d'attribuer :

Une récompense de 1 500 francs à l'auteur du mémoire n° 3, dont la devise est : « *Laissez faire, laissez passer* » ; et une récompense de 500 francs à l'auteur du mémoire n° 2 : « *Le sens commun est ainsi appelé, parce qu'il est, en France, la qualité la moins commune.* »

Les conclusions de la Section ont été votées à l'unanimité par l'Académie.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX DU BUDGET

(ÉCONOMIE POLITIQUE)

A DÉCERNER EN 1904

AYANT POUR SUJET

LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES

PAR

M. PAUL LEROY-BEAULIEU

Lu dans la séance du 12 novembre 1904

Sur la proposition de la Section d'économie politique, l'Académie a pris pour sujet du prix du budget, à décerner en 1904, la question suivante :

« Étudier la transformation des agglomérations urbaines sous l'influence des divers facteurs géographiques, économiques, administratifs et sociaux. »

On pouvait penser qu'un sujet aussi intéressant, aussi actuel, et encore aussi neuf, provoquerait une grande

Digitized by Google

affluence de mémoires. En nul siècle, les villes ne se sont accrues comme dans le siècle qui vient de se clore. Certaines ont pris des dimensions que nul n'aurait osé prévoir. Plus d'une peut se vanter d'une population égale à celle que comptaient autrefois des États importants; et cet accroissement prodigieux continue. Quelles en sont les causes?

D'autre part, depuis cinquante ans, on a beaucoup observé et analysé les phénomènes se rattachant à la vie urbaine, les transformations physiques, intellectuelles ou morales qui en résultent pour l'homme. Quels sont les effets, soit d'ordre transitoire, soit d'ordre permanent, de cet entassement d'êtres humains, au nombre non seulement de centaines de mille ou de quelques millions, mais parfois d'une demi-douzaine de millions, sur un territoire relativement étroit, où rien ne rappelle plus la nature? Quelles indications peut-on en tirer pour l'avenir de l'homme, de la nation et de la race?

Il semble que cet ample et émouvant sujet eût dû susciter des recherches nombreuses et approfondies.

Le marquis de Mirabeau écrivait dans l'*Ami des Hommes*, au début de la seconde moitié du XVIIIe siècle : « L'accroissement de cette capitale, Paris, devrait être pris pour une preuve d'abondance dans l'État à peu près comme d'énormes loupes le sont de la santé du corps. » Les villes ne formaient, cependant, encore que des excroissances bien modestes. Que dirait aujourd'hui l'*Ami des Hommes* du développement récent de ces loupes, dont on pourrait citer telle ou telle qui, à elle seule, représente le dixième, ou le huitième, ou parfois même le sixième de la substance

Digitized by Google

de toute la nation? Autrefois, une capitale était à la nation, dont elle se trouvait le centre, dans le rapport de population de 1 à 40; aujourd'hui, elle est parfois dans le rapport de 1 à 10, ou même à 8, ou à 5; et c'est encore plus dans le nouveau monde que dans le vieux qu'on rencontre cette proportion déconcertante; c'est dans les pays neufs, l'Amérique du Sud et l'Australie notamment, que l'on trouverait la proportion la plus élevée de la population de la capitale à la population de tout le pays. Buenos-Ayres avec ses 900 000 habitants pour 5 1/2 millions d'Argentins fournit, croyons-nous, le plus grand exemple relatif de concentration de la population dans une métropole.

A ce propos morose de l'*Ami des Hommes*, on peut opposer l'observation sagace d'un excellent observateur, Hippolyte Passy : « Plus les populations s'amassent et se concentrent, plus elles croissent en activité et en intelligence. »

On est étonné qu'une question aussi vaste, encore aussi peu traitée à fond, très controversée, comme on le voit, n'ait suscité que deux mémoires : ils sont d'étendue très inégale, de nature très dissemblable, ont du mérite l'un et l'autre; ils sont toutefois loin, nous ne disons pas d'avoir épuisé le sujet, ce qui eût été malaisé, mais simplement de l'avoir parcouru et exploré dans ses parties les plus importantes.

Le mémoire n° 2 est le plus succinct : il porte pour titre : *La vie des villes*, expression concise, mais qui ne traduit pas exactement le sujet proposé : il emprunte son épigraphe aux *Lettres Persanes :* « Les grandes villes sont

Digitized by Google

une espèce de patrie commune à tous les étrangers. » Ce travail a 337 pages, mais de peu de lignes chacune, ce qui le ramène, pour les développements, à des proportions modestes. L'auteur paraît un lettré et un érudit, plutôt qu'un savant. La composition est bonne ; ce mémoire se lit facilement ; les citations sont souvent piquantes. L'auteur ne manque pas de pénétration et d'originalité. Comme cause, secondaire à coup sûr, mais qui mérite, cependant, d'être signalée, du développement des villes, il cite : « la défaveur amenée sur l'internat par la mode et les mœurs nouvelles, qui détermine beaucoup de familles à se fixer dans les villes où elles peuvent trouver le lycée, la faculté ou l'école spéciale que recherche l'élève ». La famille tend plus qu'autrefois à suivre les enfants. Il y a quelques bons passages sur « les villes mortes, disparues ou déchues », les « victimes de la mer » qui se retire, ou qui ensable les ports, les « victimes de la politique », comme Tolède et Versailles ou peut-être Ispahan.

Ce mémoire, assez intéressant, a le double défaut de ne pas présenter une base assez solide et de ne traiter qu'incomplètement le sujet. Il écarte, par un parti pris commode, les statistiques ; or, s'il était bon de n'en pas faire abus, il est impossible de les complètement négliger ; le fondement positif se dérobe, faute de cette substruction indispensable. En outre, il ne traite que des causes de la fondation et de la croissance des cités, nullement des conséquences de tout ordre que ces agglomérations de plus en plus vastes peuvent avoir pour l'homme, pour la nation, sur la race.

Digitized by Google

Votre Section ne peut donc décerner le prix au mémoire n° 2, tout en reconnaissant que c'est une œuvre d'une certaine distinction. Elle ne peut lui allouer qu'une récompense secondaire.

Bien plus ample et nourri, mais moins littéraire, est le mémoire n° 1, qui porte pour épigraphe : *La statistique est l'étude numérique des faits sociaux.* Cette devise indique la méthode de l'auteur qui repose essentiellement sur les statistiques et les graphiques. Certains de ceux-ci sont originaux et frappants, ceux notamment qui concernent, à des dates différentes ou en des pays différents, la relation des villes de 100 000 âmes à la superficie de l'Europe et à celle des nations principales.

Ce mémoire étendu occupe 634 pages in-4°, dont une très forte partie (près de la moitié) est formée de tableaux. On peut lui faire quelques critiques matérielles, par exemple en ce qui touche l'absence de table.

Le sujet est très convenablement ordonné et divisé en chapitres nombreux bien classés. Après une courte introduction, l'auteur établit, d'une façon saisissante, le développement moderne des villes au cours du XIXe siècle. Il ne remonte pas plus haut, avec raison, pour ne pas étendre indéfiniment le sujet. En 1800, l'Europe compte 27 villes de plus de 100 000 habitants; l'Angleterre, à elle seule, en a 38 aujourd'hui, l'Allemagne 33, la France seulement 15, la Russie 12 et l'Europe entière 429, soit à peu près seize fois plus qu'en 1800. Voilà, en quelques pages, le sujet très nettement esquissé.

L'auteur passe ensuite en revue, avec beaucoup de détails, peut-être même un peu trop, dans une série de cha-

Digitized by Google

pitres, les différents pays d'Europe, les agglomérations urbaines qu'ils contiennent, les mouvements de celles-ci et leur relation avec la population de l'ensemble de la contrée. Il fait, en passant, cette remarque intéressante, qui, sans être nouvelle, mérite d'être relevée, à savoir que le développement des villes est, en Angleterre, un phénomène tout moderne. On se rappelle, en effet, que Macaulay, dans sa magnifique esquisse de la situation de l'Angleterre lors de la Révolution de 1688, établit qu'il n'y avait alors en ce pays, en plus de Londres, qu'une seule ville, Bristol, comptant plus de 25 000 habitants.

Détachons quelques faits en ce qui concerne la France. Contrairement à l'opinion répandue parmi les personnes peu compétentes, la France est un des pays d'Europe qui contiennent le moins de grandes villes : 15 de plus de 100 000 âmes, contre 33 en Allemagne et 38 dans le Royaume-Uni; tout en tenant compte de la supériorité de population de ces deux dernières contrées, la France offre une beaucoup moindre concentration urbaine. Néanmoins, celle-ci ne laisse pas de s'être très accentuée. La population des villes de plus de 100 000 âmes représentait, relativement à la population totale du pays, 2,81 p. 100 en 1801, 3,20 en 1821, 3,73 en 1841, 5,23 en 1861, 11,14 en 1881, 13,74 en 1901. On voit que le mouvement de concentration de la population dans les villes, très lent de 1801 à 1841 et assez modique encore jusqu'à 1861, s'est singulièrement développé de 1861 à 1901.

D'autre part, le rapport de la population urbaine (plus de 2 000 habitants agglomérés) à la population totale

Digitized by Google

de la France, qui était de 28,9 en 1861, s'est élevé à 34,8 en 1891 et à 40,2 en 1901.

Il est manifeste que l'ensemble des facteurs très variés, économiques, administratifs, sociaux, qui tendent à développer les organismes urbains et les populations urbaines n'ont acquis une grande force qu'à partir du milieu du XIXe siècle.

En même temps que le nombre des habitants des villes s'accroît, en notre pays, dont l'ensemble de la population tend à devenir stationnaire, le nombre des petites communes de moins de 500 habitants ne cesse d'augmenter : on comptait 15 684 de ces petites communes en 1851, 16 547 en 1861, 16 422 en 1876, 17 590 en 1891, 18 054 en 1896, 18 502 en 1901. On compte ainsi, à l'heure présente, près de 20 p. 100 de communes ayant moins de 500 habitants de plus qu'il ne se trouvait de communes de cette catégorie en 1851.

La généralité, non pas l'universalité, des départements purement ou principalement agricoles voient leur population diminuer, tandis que tous les départements industriels accroissent sensiblement la leur. De 1846, année qui marque, comme date de recensement, le début de l'ère nouvelle, à 1901, la population diminue de plus de 15 p. 100 dans la Manche, le Calvados, l'Orne, l'Eure, la Haute-Saône, le Jura, les Hautes et Basses-Alpes, le Gers, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne. Les facteurs économiques ne sont certainement pas les seules causes de cette décroissance; les facteurs sociaux et moraux s'y ajoutent souvent, notamment pour les départements de la Normandie (Seine-Inférieure exceptée) et ceux de la vallée de la Garonne. Néanmoins, l'influence

Digitized by Google

des facteurs d'ordre économique ne peut être méconnue.

Par contre, dans la même période, de 1846 à 1901, la population a augmenté de 35 à 50 p. 100 dans le Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, Belfort, Loire, Gironde; de plus de 50 p. 100 dans le Nord, la Seine, Seine-et-Oise, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes.

L'auteur se livre à un travail de même nature de décomposition de la population totale en population urbaine et population rurale pour les différents pays d'Europe; il esquisse la même tâche en ce qui concerne le Canada, l'Australie et le Brésil. Mais son érudition, ferme et abondante pour les nations européennes, devient courte et indécise en ce qui touche l'Amérique. Les renseignements sur les États-Unis sont peu nombreux; sur l'Amérique latine ils sont presque absents, pour ne pas parler des Indes, de la Chine, du Japon et de la Malaisie. La lacune est importante et grave en ce qui concerne les deux Amériques. Les documents ne manquent pas pour la combler.

Un chapitre spécial, qui est intéressant, traite des métropoles européennes; l'auteur entend par là Londres, Paris, Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg, les autres grandes capitales comme Madrid, Rome, Pest, n'offrant pas les mêmes renseignements, au moins pour tout l'ensemble du derniers siècle. Il y constate que Paris occupe le premier rang, ce qui n'est pas un éloge, sous le rapport de la densité de la population; nulle part cette densité n'atteint le taux que l'on rencontre dans quelques-uns des quartiers parisiens.

Sauf la lacune assez importante concernant les deux

Digitized by Google

Amériques, toute cette première partie du mémoire n° 1 est ample et solide.

La deuxième partie, celle qui concerne les « facteurs du développement des villes » et la troisième, les conséquences de ce développement, sont traitées aussi avec étendue et avec conscience. L'auteur passe successivement en revue : l'influence de la géographie, les facteurs démographiques, le mouvement migratoire des campagnes dans les villes, ce qui est plutôt un effet qu'une cause; il s'y étend avec complaisance; il étudie aussi les facteurs économiques qui, avec les facteurs sociaux ou moraux, ont été, de beaucoup, les prépondérants dans la seconde partie du XIXe siècle et le sont encore. Cette seconde partie, toutefois, paraît inférieure à la première; l'auteur ne semble pas aussi sûr de lui; et quoiqu'il y ait de l'information et parfois de la finesse dans les détails, les vues d'ensemble et les idées générales lui sont moins familières. On y trouve, néanmoins, de bons développements sur le surpeuplement de certaines campagnes, l'évolution de la propriété et des modes d'exploitation, les transformations des industries, etc.

Abordant, dans sa troisième partie, les conséquences du développement des villes, l'auteur les classe en conséquences d'ordre matériel, conséquences démographiques, sur lesquelles il s'étend de préférence, conséquences hygiéniques, anthropologiques, linguistiques, conséquences économiques et sociales.

C'était naturellement là, de tous les aspects du sujet, celui où l'expérience, beaucoup trop nouvelle, est surtout insuffisante et qui prête le plus à la conjecture et à la

Digitized by Google

controverse. On ne peut encore juger, d'une façon définitive, les influences diverses qu'auront les grandes villes sur l'homme, sur la race, sur la nation, quand ces vastes agglomérations seront moins récentes, mieux assises, plus pourvues de tous les organes nécessaires à une vie saine dans l'ordre physique et dans l'ordre moral.

Les conjectures de l'auteur sont, dans l'ensemble, plutôt favorables quant aux influences multiples des agglomérations urbaines sur leurs habitants et sur le dehors; elles se rapprocheraient du mot d'Hippolyte Passy, que nous avons cité au commencement de ce rapport.

Le mémoire n° 1 présente dans son ensemble un grand labeur, souvent heureux, une suite méritoire de recherches : une partie du sujet, pour l'Europe du moins, est très bien traitée; l'auteur paraît surtout un démographe et un statisticien; les deux autres parties, sans être complètes ni tout à fait concluantes, sont intéressantes et instructives.

Votre Commission est d'avis de ne pas distribuer le prix et d'attribuer une récompense de 1 500 francs au mémoire n° 1 et une récompense de 500 francs au mémoire n° 2.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

PRIX CORBAY

A DÉCERNER EN 1904

PAR

M. LÉON AUCOC

Lu dans la séance du 26 décembre 1904

L'Académie doit décerner cette année pour la première fois le prix fondé par M. Corbay. Elle se rappelle les dispositions testamentaires par lesquelles M. Corbay lui a légué la totalité de sa fortune pour en employer le revenu à décerner une série de rentes viagères « destinées à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile à l'humanité dans les sciences, les arts, les lois, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les finances, l'administration ». Le testateur a ajouté que l'Académie des sciences morales et politiques serait seule dispensatrice du prix, que toutefois elle pourrait, si cela lui convenait, charger

Digitized by Google

une autre Académie de désigner le titulaire d'un prix qui aurait été mérité par une œuvre rentrant dans la compétence spéciale de cette Académie.

Enfin, il a exprimé le désir que le prix fût décerné pour la première fois à celui qui, par des travaux nombreux et actifs, aurait le mieux fait ressortir les services que peuvent rendre les congrégations religieuses.

La commission mixte élue pour faire à l'Académie des propositions répondant à la volonté du testateur, croit devoir présenter, pour lui décerner le prix, un ouvrage dans lequel une partie notable de ces services est exposée avec une étendue, une précision, une autorité qui lui donnent une valeur considérable, c'est le livre en 6 volumes publié par M. l'abbé Piolet, sous ce titre : *Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle.*

Ce livre fait connaître les travaux accomplis par les missionnaires français appartenant à de nombreuses congrégations dans toutes les parties du monde où ils ont porté, avec la civilisation chrétienne, l'influence française : l'Orient musulman, l'Abyssinie, l'Inde et l'Indo-Chine, la Chine et le Japon, l'Afrique, l'Océanie et Madagascar, l'Amérique du Nord et du Sud. On y voit les débuts de ces travaux, les progrès plus ou moins difficiles, parfois les reculs, puis les retours. On y voit par quels dévouements, par quels sacrifices sont achetés ces résultats.

C'est la première fois qu'on présente l'ensemble des travaux des missionnaires dans le monde entier, et ce tableau complet des œuvres de propagation de la foi catholique, avec son cortège habituel d'écoles, d'orphelinats, de dispensaires, d'hôpitaux pour lesquels les congrégations reli-

Digitized by Google

gieuses de femmes apportent un si précieux concours, est bien de nature à produire une grande impression.

Un seul homme n'aurait pas été en mesure d'écrire un pareil ouvrage. Toutes les sociétés de missions ont pris leur part de la tâche ; elles sont représentées par un ou plusieurs de leurs membres qui ont puisé non seulement dans les archives de leur ordre, mais dans tous les ouvrages spéciaux où ils trouvaient des lumières sur leur sujet.

Nous risquerions d'être incomplet en cherchant à énumérer toutes les congrégations de missionnaires qui ont fait preuve d'un dévouement si digne d'admiration. Ce qui est remarquable, c'est que, dans le cours du XIXe siècle, aux congrégations anciennes, toujours actives, les Lazaristes, les Dominicains, les Franciscains, les Jésuites, les Carmes, les Capucins, les Maristes, les Pères du Saint-Esprit, la Société des Missions étrangères de Paris, et bien d'autres, sont venues s'ajouter des sociétés nouvelles pour évangéliser des pays nouvellement ouverts à l'influence de l'Europe, tels que l'Afrique centrale, entre autres la société des Missions africaines de Lyon et celle des Pères blancs fondée par le cardinal Lavigerie.

L'ouvrage débute et se termine par une introduction et une conclusion dues à des laïques éminents qui rendent justice aux travaux accomplis par les missionnaires. M. Étienne Lamy, dans une étude brillante sur l'apostolat, trace les grandes lignes de la marche des missions avant le XIXe siècle. M. Brunetière se demande si les missionnaires ont élevé un monument à la gloire de l'Église ou à la gloire de la France et il tranche cette question en reprenant la fameuse parole : *Gesta Dei per Francos*.

Digitized by Google

Tel est ce livre. La Commission vous propose de décerner le prix Corbay, pour l'année 1904, à celui des collaborateurs qui a rempli la lourde tâche d'en diriger la publication, à M. l'abbé Piolet.

Digitized by Google

ANNÉE 1905

MÉMOIRES ET RAPPORTS

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA

FONDATION CARNOT

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE LE 27 MAI 1905

PAR

M. HENRI JOLY

AU NOM DE LA COMMISSION

MESSIEURS,

La Commission que vous avez nommée pour l'attribution des secours à donner en vertu de la fondation Carnot, complétée par la fondation Gasne, à des veuves chargées d'enfants, a eu à examiner cette année 825 demandes. Sur ce nombre, nous en avons compté 204 de la ville de Paris, 86 du reste du département de la Seine, 57 du département du Nord, 41 de l'Ardèche, 27 de la Seine-Inférieure, 25 du Finistère, 20 du Pas-de-Calais, 14 du Rhône, 12 des Hautes-Pyrénées, 12 de la Haute-Savoie.

Sept départements seulement n'avaient envoyé aucune demande. C'étaient les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, la Corse, l'Aude, le Calvados, l'Indre et l'Indre-et-Loire.

Digitized by Google

Relativement à l'année dernière, le nombre des départements concurrents a augmenté de 16 et le nombre des postulantes de 170.

A une ou deux unités près, dont l'origine a été plus d'une fois expliquée, nous n'avons cependant à donner chaque année que le même nombre de secours, 75 à des veuves d'ouvriers (fondation Carnot), 4 à des veuves d'employés (fondation Gasne). Nos difficultés ne font ainsi que s'aggraver. Chacun de vos rapporteurs spéciaux examine son lot de dossiers et, après les avoir rangés en plusieurs catégories, il présente ses listes qu'il regrette d'avoir dû tant éclaircir. Mais quand le rapporteur général additionne toutes les propositions déjà réduites de ses confrères, il est obligé de constater que sa mission consiste à en supprimer encore soixante ou quatre-vingts : c'est là une des tâches les plus délicates et les plus pénibles qu'il soit possible d'assumer.

Pour la rendre, non pas plus rapide, ceci importe peu, mais plus sûre, moins exposée à des erreurs en sens divers, j'ai exprimé, l'année dernière, le vœu que partout où un office central des œuvres de bienfaisance est organisé sur le modèle de celui que notre confrère M. Lefébure a fondé à Paris, on lui demande son contrôle. Il est bien rare que chacune des postulantes de son ressort n'ait pas eu recours à lui et n'ait pas été, en conséquence, l'objet d'une enquête tenue à jour. En tout cas, cette enquête nécessaire, l'office est toujours en mesure de la faire pour nous dans les conditions les plus satisfaisantes, avec un personnel exercé. Rien ne nous empêche de compléter encore ces renseignements par ceux qui nous parviennent

Digitized by Google

directement de protecteurs ou de témoins dignes de foi. Mais ceux-ci n'ont vu que la veuve à laquelle ils s'intéressaient : ils n'ont pas pu comparer sa situation, assurément intéressante, à la situation plus émouvante encore que nous révèle un si grand nombre de nos dossiers.

Je ne saurais, Messieurs, mieux justifier ma proposition et en montrer toute l'importance qu'en communiquant à l'Académie la note suivante, émanée de l'Office central des œuvres de bienfaisance de Paris. En nous envoyant ses appréciations, le rédacteur de la note s'exprime ainsi qu'il suit :

« Nous avons divisé les deux cent quatre demandes qui nous sont soumises en trois catégories :

« Dans la première, indiquée par la lettre A, nous avons fait figurer celles qui doivent plus particulièrement attirer l'attention de la Commission; nous nous permettons cependant de faire observer que, parmi ces familles, ce ne sont pas celles qui sont le plus chargées d'enfants qui sont les plus intéressantes; quelques-unes n'ont en effet que 4 ou 5 enfants; mais dans la plupart des cas, ces charges déjà lourdes sont aggravées par d'autres, comme le mauvais état de santé de la mère ou des enfants, la présence au logis de grands-parents âgés ou infirmes.

« Dans la deuxième catégorie (lettre B) figurent des familles qui ont, il est vrai, beaucoup d'enfants, mais n'ont pas les avantages d'une réputation absolument intacte; bon nombre d'entre elles sont classées parmi les professionnelles de la charité, toujours à l'affût des occasions

Digitized by Google

qui peuvent leur faire espérer un profit sérieux et méthodique de leur nombreuse famille.

« D'autres ont des enfants en âge de travailler et qui peuvent remplacer avantageusement, au point de vue du salaire, le père disparu.

« Dans la troisième catégorie (lettre C), nous avons groupé les familles qui, pour des raisons diverses, ne sont pas dans les conditions pour concourir à la fondation Carnot. »

Les offices de Lille, de Bordeaux, de Marseille, nous ont également témoigné par des enquêtes sérieuses l'intérêt qu'ils prenaient à votre concours, et nous avons été heureux de nous éclairer de leurs lumières. La vigilance qu'ils ont déployée nous a fait écarter certaines demandes dont les titres à votre choix étaient peut-être plus apparents que réels : nous avons pu alors réserver quelques secours à un très petit nombre de veuves n'ayant que quatre enfants vivants, mais les ayant tous les quatre à leur charge, les élevant bien, ayant accepté des charges supplémentaires, en recueillant soit un père, soit une mère âgés, et enfin nous apportant des références exceptionnellement précises et favorables.

Toutes ces difficultés et tous les scrupules qui en résultent, c'est à peu près uniquement dans le travail de la fondation Carnot que nous les connaissons. Dans les quatre secours à donner sur la fondation Gasne, nous n'avons eu en effet que cinq ou six dossiers à examiner. Encore attribuons-nous l'un des quatre prix à la veuve d'un facteur des postes qu'à la rigueur votre Commission eût pu comprendre

Digitized by Google

parmi les veuves d'ouvriers, si elle n'eût tenu à ne pas diminuer encore le nombre relativement si exigu des secours dont elle peut disposer pour ces dernières.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous regrettons assurément d'avoir éliminé malgré nous bien des infortunes dignes de compassion; mais enfin, toutes les misères que nous vous proposons de secourir sont incontestablement sérieuses et justifient amplement la marque d'intérêt que nous leur donnons. Puissions-nous les avoir consolées, encouragées et fortifiées.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

PRIX CORBAY

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION (1)

PAR

M. LE COMTE DE FRANQUEVILLE

Lu dans la séance du 17 juin 1905

Le prix Corbay, nouvellement fondé, est l'une des récompenses les plus considérables que l'Académie soit appelée à décerner. Il présente, en outre, ce caractère spécial qu'il n'est destiné ni à un mémoire traitant une question mise au concours, ni à des ouvrages soumis, par leurs auteurs, à notre appréciation. Aux termes de la donation, c'est à notre Compagnie qu'il appartient de prendre l'ini-

(1) Cette Commission est composée de MM. le comte de Franqueville, Albert Sorel, Doniol, de Foville, Th. Ribot et Alexandre Ribot.

Digitized by Google

tiative et de rechercher l'œuvre la plus digne d'être couronnée. Votre Commission vous propose, à l'unanimité, d'attribuer ce prix à M. Vallery-Radot, auteur de la Vie de Pasteur.

La biographie de notre illustre confrère est un livre de premier ordre et qui réunit les mérites les plus divers; au point de vue littéraire, il offre de rares qualités : la clarté de l'exposition, la pureté et la sobriété de la forme; il n'est pas moins remarquable au point de vue scientifique, car il expose avec une grande lucidité l'enchaînement des admirables découvertes de Pasteur. Toutefois, ce n'est pas sous ces rapports qu'il nous appartient de l'apprécier; ce qui lui donne, à nos yeux, une valeur considérable, c'est que l'œuvre de M. Vallery-Radot est un document historique, plein d'intérêt; c'est, surtout et avant tout, qu'elle constitue un véritable traité de morale en action. Il n'est pas une page de ce livre qui n'offre un exemple à suivre, une pensée à méditer. L'auteur ne se perd ni dans les considérations générales, ni dans les raisonnements, encore moins dans les discussions, il s'efface constamment et laisse parler les faits.

Pasteur avait dit, un jour : « De la vie des hommes qui ont marqué leur passage d'un trait de lumière durable, recueillons pieusement, pour l'enseignement de la postérité, jusqu'aux moindres paroles, aux moindres actes propres à faire connaître les aiguillons de leur grande âme. » Il semble que M. Vallery-Radot ait trouvé, dans cette pensée, le programme de son ouvrage; en le lisant, on croit entendre encore la parole de celui qui n'est plus : *Defunctus adhuc loquitur.*

Digitized by Google

L'auteur nous présente une série de tableaux d'un puissant relief, qui empruntent leur grandeur et leur intérêt à la simplicité même des scènes qu'ils retracent. Il nous montre d'abord l'humble intérieur des parents de Louis Pasteur. Le père de famille était un brave soldat qui, après avoir héroïquement combattu pendant les dernières années de l'Empire, avait obtenu le grade de sergent-major et la croix de la Légion d'honneur. Licencié en 1814, il avait repris le métier de tanneur; dans une maison voisine de la sienne, demeurait une jeune fille, dont le père était jardinier, il l'aima et demanda sa main. Le nouveau ménage s'établit à Dôle et ce fut là que naquit, le 27 décembre 1822, celui qui devait être l'illustre savant dont l'image orne la salle de nos séances.

Si modeste que fût leur condition, le père et la mère de Louis Pasteur étaient animés des plus nobles sentiments; leur vie matérielle, dit M. Vallery-Radot, était plus qu'éclairée, elle était illuminée par leur vie morale. Le souvenir de leurs vertus et de leur dévouement avait laissé, dans le cœur de leur fils, une ineffaçable empreinte, et c'est avec une profonde émotion que, parvenu au comble de la gloire, il leur adressait cette touchante invocation : « Oh! mon père et ma mère, oh! mes chers disparus, qui avez si modestement vécu dans cette petite maison, c'est à vous que je dois tout! Tes enthousiasmes, ma vaillante mère, tu les as fait passer en moi. Si j'ai toujours associé la grandeur de la science à la grandeur de la patrie, c'est que j'étais imprégné des sentiments que tu m'avais inspirés. Et toi, mon cher père, dont la vie fut aussi rude que ton rude métier, tu m'as montré ce que peut faire la patience

Digitized by Google

dans les longs efforts. Non seulement, tu avais les qualités persévérantes qui font les vies utiles, mais tu avais aussi l'admiration des grands hommes et des grandes choses. Regarder en haut, apprendre au delà, chercher à s'élever toujours, voilà ce que tu m'as enseigné... En m'apprenant à lire, tu avais le souci de m'apprendre la grandeur de la France. Soyez bénis l'un et l'autre, pour ce que vous avez été. »

A ce foyer, où l'entouraient de leur tendresse ses parents et ses trois sœurs, Louis Pasteur passa les premières années de sa vie, fréquentant d'abord l'école primaire, puis suivant comme externe les classes du collège d'Arbois. Docile et assidu au travail, il montrait une grande sensibilité, à ce point qu'il refusait de suivre ses camarades lorsqu'il s'agissait d'une chasse aux oiseaux : la vue d'une alouette blessée lui causait une vraie douleur. L'âge n'atténua pas cette tendresse de cœur et lorsque, à la fin de 1838, M. Pasteur s'imposa le sacrifice, considérable pour lui, d'envoyer son fils à Paris, où il voulait lui faire achever ses études, Louis fut saisi d'un tel mal de pays que sa santé en fut altérée. « Si je pouvais seulement respirer l'odeur de tannerie, écrivait-il, je serais guéri. » On dut le ramener à Arbois. L'année suivante, il entrait au collège de Besançon; ce n'était plus l'exil. Dès lors son ardeur au travail devint extrême : « Mes chères sœurs, écrivait-il, travaillez, aimez-vous; une fois que l'on est fait au travail, on ne peut plus vivre sans lui. »

A dix-huit ans, Pasteur n'était plus seulement élève, il était aussi maître supplémentaire et, en même temps qu'il donnait des leçons à ses jeunes camarades, il suivait, avec

Digitized by Google

le plus vif intérêt, l'éducation de ses sœurs et leur prodiguait les plus sages conseils. « Pour la première fois, écrivait-il, mes sœurs ont *voulu*. C'est beaucoup de vouloir, car l'action, le travail, suit toujours la volonté et presque toujours aussi le travail a pour compagnon le succès... Si vous chanceliez dans votre voyage, une main serait là pour vous soutenir, et, à son défaut, Dieu, qui vous l'aurait ravie, se chargerait d'accomplir son ouvrage. »

Reçu bachelier en 1842, Louis Pasteur entrait, l'année suivante, à l'École Normale. Les inquiétudes qu'il donnait alors à sa famille étaient du nombre de celles qui sont aussi honorables que rares : « Tu sais, lit-on dans une lettre de son père, combien ta santé nous préoccupe à cause de ton immodération dans le travail. Ne t'es-tu déjà pas fait assez de mal par ton travail de nuit? » Ceux qui l'ont connu à cette époque, dépeignent le jeune normalien comme simple, grave, presque timide, mais plein d'enthousiasme. Dès qu'il eut à sa disposition quelque argent, ce ne fut plus seulement son ardeur, ce fut aussi sa générosité qui lui valut les reproches paternels : « Pour moi, lui mandait son père, j'aimerais mille fois mieux cet argent dans ta bourse et de là au restaurant, placé en quelques bons repas où, avec une bonne société, tu te serais bien amusé. Bien peu de parents ont le bonheur d'avoir à dire de telles choses à leurs fils, à Paris, aussi suis-je satisfait de toi au delà de mes expressions... »

L'année 1848 fut marquée, dans l'ordre politique, par une révolution qui devait avoir, pour les destinées de notre

Digitized by Google

pays, les plus graves conséquences; mais, à côté de ce drame qui s'accomplissait au grand jour, il se préparait, dans le silence des laboratoires, une autre révolution destinée à exercer, dans le domaine scientifique, la plus profonde action. Un jour, Pasteur, rempli tout ensemble d'anxiété et d'espérance, vit se produire le résultat dont il avait eu l'intuition : « Tout est trouvé », s'écria-t-il; et ne pouvant contenir sa joie, il se mit à courir, comme jadis Archimède s'élançait à travers les rues de Syracuse, en criant : *Eureka!* Ce qu'il venait de trouver, c'était le principe initial d'où devaient découler toutes ses autres découvertes. Dès lors, l'attention fut attirée sur les travaux du jeune débutant, qui eut l'occasion d'entrer en relations personnelles avec quelques-uns des plus éminents savants de l'époque. Faisant plus tard allusion à cette période de son existence, Pasteur rappelait ainsi l'émotion et le bonheur qu'il avait éprouvés : « Il y a, dans la jeunesse de tout homme de science, un jour inoubliable, où il a connu, à plein esprit et à plein cœur, des émotions si généreuses, où il s'est senti vivre avec un tel mélange de fierté et de reconnaissance, que le reste de son existence en est éclairé à jamais. Ce jour-là, c'est le jour où il s'approche des maîtres à qui il doit ses premiers enthousiasmes, dont le nom n'a cessé de lui apparaître dans un rayonnement de gloire. Voir enfin ces allumeurs d'âmes, les entendre, leur parler, leur vouer de près, à côté d'eux, le culte secret que nous leur avions si longtemps gardé, dans le silence de notre jeunesse obscure, nous dire leur disciple, et ne pas nous sentir trop indignes de l'être; ah! quel est donc le moment, quelle que soit la fortune de notre carrière, qui

Digitized by Google

vaille ce moment-là, et qui nous laisse des émotions aussi profondes (1)? »

A la fin de 1848, Pasteur était nommé professeur au lycée de Dijon et, quelques mois plus tard, suppléant à la Faculté des sciences de Strasbourg. Le recteur de l'Académie, M. Laurent, lui fit le plus chaleureux accueil; dans la famille de cet homme de bien, il retrouvait des qualités qu'il estimait avant tout : le goût de la perfection morale, qui doit donner à l'existence dignité et grandeur, et aussi la bonté et la simplicité d'âme. Peu de semaines s'étaient écoulées depuis son arrivée, lorsque le jeune professeur écrivit à M. Laurent une lettre touchante, pour lui demander la main de sa fille. « Je suis décidé, disait-il, à laisser intégralement à mes sœurs tout ce qui me reviendra en partage. Je n'ai donc aucune fortune; tout ce que je possède, c'est une bonne santé, un bon cœur, et ma position dans l'Université. » Et, comme on lui avait permis de s'adresser directement à la jeune personne, il lui écrivait : « Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas me juger trop vite; vous pourriez vous tromper. Le temps vous dira que, sous ce dehors froid et timide qui doit vous déplaire, il y a un cœur plein d'affection pour vous. »

Le mariage fut célébré le 29 mai 1850, et cette union, qui devait durer quarante-cinq années, ne fut jamais troublée par un nuage. Mme Pasteur ne connut qu'une rivale, mais elle eut la sagesse de l'accepter, et même de l'aimer : dès les premiers jours, elle voulut bien non seu-

(1) Discours pour la réception de Joseph Bertrand à l'Académie française.

Digitized by Google

lement permettre, mais approuver que le laboratoire passât avant tout. Le travail ne souffrait donc pas, et l'intérêt du monde savant se portait sur les mémoires que publiait l'éminent professeur. Ce dernier, tout en se rendant compte de l'importance de ses études, semblait douter de son propre mérite, et lorsque Dumas lui écrivait : « Vous me faites bondir, quand vous parlez de la nécessité de laisser la place libre à ceux que vous citez; il s'agit de la justice et du grand intérêt de la science... dont vous êtes l'un des plus fermes appuis, et l'une des plus glorieuses espérances » Pasteur envoyait cette lettre à son père, en ajoutant : « Elle m'a beaucoup surpris; je ne croyais pas que mes travaux méritassent d'aussi beaux témoignages d'estime. »

Ce fut pendant un de ses voyages à Paris que Pasteur apprit une nouvelle dont il fut profondément ému : un industriel allemand était parvenu à obtenir de l'acide racémique. Le jeune savant n'a plus qu'une idée, qu'un rêve, celui de constater lui-même ce fait considérable. Jason apporta naguère moins d'ardeur à la conquête de la Toison d'or, que n'en mit Pasteur à la recherche du précieux produit. Parti seul, il tenait Mme Pasteur au courant de ses espérances ou de ses déboires, et cette correspondance, dans laquelle les sentiments tendres de l'époux se trouvent constamment mêlés aux émotions du savant, est à la fois touchante et plaisante. Un journal de l'époque, rendant compte des longues péripéties de ce voyage, disait : « Jamais trésor, jamais beauté adorée ne fut poursuivie à travers plus de chemins et avec plus d'ardeur. » Tant de fatigues, tant de travaux devaient recevoir leur

Digitized by Google

récompense et, au mois de juin 1853, Pasteur pouvait enfin annoncer à l'Académie des sciences qu'il venait de réussir à transformer l'acide tartrique en acide racémique.

L'année suivante, Pasteur était nommé doyen de la Faculté des sciences de Lille; il avait 32 ans. Plus que jamais, sa vie fut absorbée par l'étude. « Travaillons tous, disait-il sans cesse, en citant le mot de l'illustre Biot : travaillons tous, il n'y a que le travail qui amuse! » En 1857, il posa sa candidature à l'Académie des sciences. Il échoua, cette fois, mais à la fin de la même année il était appelé à Paris, comme directeur des études scientifiques à l'École Normale. Pour ses travaux personnels, le grand savant trouvait là bien peu de ressources : deux pièces situées dans les greniers, aucun crédit, pas même l'aide d'un garçon de laboratoire. Ce fut dans cet indigne taudis qu'il reprit ses travaux, et qu'il continua la série des mémorables découvertes qui, en 1862, lui ouvrirent enfin les portes de l'Institut. Il avait le chagrin de n'y plus trouver les deux hommes qui l'avaient le plus constamment soutenu et admiré, Biot (1) et Sénarmont, tous deux morts, quelques mois auparavant.

(1) M. Vallery-Radot, en rappelant la profonde affection dont Biot entoura Pasteur, a tracé un touchant portrait de l'illustre académicien. Lorsque pour la première fois, en 1848, Pasteur, encore inconnu, lui soumit une de ses découvertes, Biot, tout ému, le serra dans ses bras, en lui disant : « Mon cher enfant, j'ai tant aimé les sciences dans ma vie, que cela me fait battre le cœur. » Dès lors, il ne cessa de suivre, d'encourager, de défendre celui pour lequel il se sentait les sentiments d'un père. Aussi le jour où Pasteur fut élu à l'Institut, Mme Pasteur alla au cimetière Montparnasse couvrir de fleurs la tombe de celui qui avait aimé si profondément son époux. M. Vallery-Radot, voulant achever son esquisse, cite le

Digitized by Google

Pasteur avait à peine quarante ans, lorsqu'il reçut, du libre suffrage de ses pairs, le titre le plus glorieux que puisse ambitionner un savant. Profondément pénétré de la valeur de cette haute distinction, et désormais appelé à prendre part aux élections qui la confèrent, il fut constamment guidé, dans ses choix, par la conviction la plus consciencieuse et la plus impartiale.

Pour déterminer son vote, il s'inspirait toujours de la parole de J.-B. Dumas : « Je ne cherche pas ce que le candidat gagne à être élu, mais ce que l'Académie gagne à l'élire. » Il avait, d'ailleurs, l'esprit trop élevé pour écarter ceux qui professaient des idées contraires aux siennes. Dans une circonstance où l'un de ses confrères lui avait chaudement recommandé un candidat dont les opinions étaient très choquantes pour un croyant, il répondait : « J'ai la plus grande inclination pour M. Robin, parce qu'il représenterait à l'Académie un élément scientifique nouveau... Je ne m'inquiète pas de son école philosophique, sinon pour le mal qu'elle peut faire à ses travaux, parce qu'il s'agit d'un savant qui doit être sans cesse aux prises avec la méthode expérimentale. Je crains bien, s'il se pique de philosophie, que cela veuille dire qu'il est homme à systèmes, à idées préconçues et fixes. Je vous

---

beau passage que voici de l'une des dernières lettres écrites par le grand savant : « Vous ne pourriez mieux faire que de chercher des remèdes à vos souffrances morales dans le travail, la religion, et l'exercice de la charité. Un travail utile, fortement embrassé, ranimera les forces de votre esprit, les sentiments religieux vous apporteront des consolations, en vous inspirant de la patience, la charité exercée envers les autres adoucira vos peines... le bien que vous leur ferez rejaillira sur vous-même. »

Digitized by Google

avoue bien franchement, toutefois, que je ne me vois pas du tout en mesure d'avoir une opinion sur nos écoles philosophiques. Ma philosophie est toute du cœur, et point de l'esprit et je m'abandonne, par exemple, à celle qu'inspirent ces sentiments éternels que l'on éprouve au chevet de l'enfant que l'on a chéri, et dont on voit s'échapper le dernier souffle. A ce moment suprême, il y a quelque chose au fond de l'âme, qui nous dit que le monde pourrait bien ne pas être un pur ensemble de phénomènes propres à un équilibre mécanique sorti du chaos des éléments, par le simple effet du jeu graduel des forces de la matière. Je les admire, tous nos grands philosophes! Nous avons, nous autres, l'expérience qui redresse et modifie sans cesse nos idées, et nous voyons constamment, pour ainsi dire, que la nature, dans la moindre de ses manifestations, est autrement faite que nous ne l'avions pressenti. Et ceux qui devinent toujours, placés qu'ils sont derrière ce voile épais du commencement et de la fin de toutes choses, comment donc font-ils pour savoir? »

Et M. Vallery-Radot ajoute : « Ce quelque chose au fond de l'âme », dont parlait Pasteur, se montrait souvent dans ses conversations. Il avait de ces mots qui étaient comme les éclairs de sa vie morale : lumières intérieures, vivifiantes clartés, étincelles divines, reflet de l'infini. »

Si haut qu'il fût déjà parvenu, Pasteur n'eut pas un moment la pensée de s'endormir sur ses lauriers, aussi bien un champ nouveau allait s'ouvrir à son activité. Un fléau désastreux menaçait de détruire l'une de nos industries les plus importantes et le gouvernement demanda au nouvel académicien de chercher un moyen de combattre

Digitized by Google

la maladie des vers à soie. Alors commença une nouvelle lutte entre la science et les secrets de la nature, lutte difficile, pénible et longue, mais dans laquelle, cette fois encore, le savant finit par triompher. Ce fut au milieu de ses travaux que Pasteur fut appelé auprès de son père mourant; il eut la douleur d'arriver trop tard pour fermer les yeux du vieillard et, le soir même des obsèques, il adressait à sa fille une touchante lettre : « Le pauvre grand-père n'est plus. Il est mort, le jour de ta première communion : deux souvenirs qui ne sortiront pas de mon cœur. J'en avais le pressentiment, lorsque le matin même, je te demandais de prier Dieu pour lui... J'ai repassé, tout le jour, dans ma mémoire, les marques d'affection de mon pauvre père. Depuis trente ans, j'ai été sa constante et unique préoccupation; je lui dois tout... Il m'a donné l'exemple du travail et l'exemple de la vie la plus loyale et la mieux remplie... Il était, par la distinction de l'esprit et du caractère, bien au-dessus de sa position, à juger des choses comme on fait dans le monde. Lui ne s'y trompait pas, il savait bien que c'est l'homme qui honore sa position et non la position qui honore l'homme. »

Quelque temps après, le choléra éclata dans Paris. Pasteur, voulant étudier de près les caractères du mal, se rendit dans les hôpitaux, pour recueillir directement des poussières, du sang et des déjections des malades et, comme un de ses confrères lui disait : « Il faut du courage pour ce genre d'étude! » — « Et le devoir », reprit-il simplement. Le ton dont il prononça ce mot, disait Sainte-Claire Deville, était tout un enseignement. C'est le même sentiment qui l'inspirait lorsque ayant appris l'arrivée, à

Digitized by Google

Bordeaux, d'un navire sur lequel s'étaient déclarés plusieurs cas de fièvre jaune, il partit aussitôt pour étudier les symptômes de la maladie et essayer d'en découvrir le remède. « Qu'importe, répondait-il à ceux qui voulaient l'arrêter, la vie au milieu du danger, c'est la vraie vie, c'est la grande vie, c'est la vie du sacrifice, c'est la vie de l'exemple, celle qui féconde ! »

L'Empereur, qui suivait avec intérêt les travaux de Pasteur, l'invita, en 1866, à venir passer quelques jours au château de Compiègne. J'avais eu le même honneur et j'avais, plusieurs fois, songé à cette parole d'un homme d'État anglais, que la vie serait tolérable si elle n'était pas gâtée par ce que l'on nomme les plaisirs. Ce n'étaient que chasses à tir ou à courre, charades et comédies, danses et banquets. Vers la fin de l'après-midi, l'Impératrice faisait inviter quatre ou cinq personnes à prendre une tasse de thé dans son petit salon, la réunion était très agréable, la conversation animée et généralement beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'eût imaginé. Pasteur, pour lequel la curée aux flambeaux ou même les légers propos du fumoir n'avaient aucun charme, avait demandé au sommelier en chef de le conduire à la cave. Il avait trouvé là quelques bouteilles de vin altéré, les avait précieusement emportées et dans sa chambre, momentanément transformée en laboratoire, il avait passé de longues heures à examiner au microscope les mycodermes auteurs du mal.

Le lendemain, le thé de l'Impératrice était devenu une sorte de conférence, et la souveraine, prenant elle-même le microscope, se chargea gaiement des fonctions de garçon de laboratoire. Au moment où Pasteur allait se retirer,

Digitized by Google

l'Empereur lui demanda comment il ne cherchait pas à tirer un profit, qui semblait si légitime, de ses grandes découvertes; la réponse fut aussi simple que nette : « En France les savants croiraient démériter en agissant ainsi. » Et ce profond désintéressement lui semblait si naturel qu'il ne comprenait même pas que l'on pût songer à travailler pour l'argent et non pour l'honneur.

Chaque jour, un nouveau sujet s'imposait à l'étude de Pasteur : après ses recherches sur le vin et sur la maladie des vers à soie, il avait été sollicité de porter son attention sur la question des vinaigres. Les notes qu'il prépara, pour sa première conférence sur ce sujet, sont intéressantes. Du vinaigre, il passait aux globules du sang, puis aux lois de l'entretien de la vie; alors, embrassant d'un regard l'ordre de la nature, il écrivait : « Le mouvement de la pomme qui se détache de l'arbre et tombe à la surface de la terre, est réglé par la loi qui gouverne les mondes. Le premier regard de l'homme jeté sur l'univers n'y découvre que variété, diversité, multiplicité des phénomènes. Que ce regard soit illuminé par la science qui rapproche l'homme de Dieu, la simplicité et l'unité brillent de toutes parts. »

Un si constant labeur, une si incessante tension d'esprit finirent malheureusement par amener une déplorable catastrophe. Le 19 octobre 1868, l'illustre savant fut frappé de paralysie : pendant quelques jours, sa vie fut en imminent péril. Grâce aux soins dévoués dont il fut entouré, le mal céda et, trois mois plus tard, Pasteur convalescent pouvait partir pour le département du Gard, où il avait hâte de reprendre ses travaux.

Digitized by Google

Vint l'année fatale. La France, récemment victorieuse en Crimée et en Italie, était à son tour vaincue, l'ennemi foulait le sol sacré de la Patrie, Paris était assiégé, puis livré à la révolution. Toutes les douleurs que chaque Français éprouvait alors, nul ne les ressentit plus vivement que Pasteur, dont l'ardent patriotisme se trouvait profondément blessé. Il cherchait d'abord à découvrir la cause de nos désastres. « Victime de son instabilité politique, disait-il, la France n'a rien fait pour entretenir, propager, développer le progrès des sciences... Tandis que l'Allemagne multipliait ses universités, la France, énervée par les révolutions, toujours occupée à la recherche stérile de la meilleure forme de gouvernement, ne donnait qu'une attention distraite à ses établissements d'instruction supérieure. » Et il ajoutait : « La culture des sciences est peut-être plus nécessaire encore à l'état moral d'une nation qu'à sa prospérité matérielle... Les travaux désintéressés de l'esprit, dans tous les genres, introduisent dans le corps social tout entier l'esprit philosophique et scientifique... ils élèvent le niveau intellectuel, le sentiment moral; par eux l'idée divine elle-même se répand et s'exalte. »

Toutefois, il ne suffisait pas de récriminer ou de gémir. Plus la chute avait été profonde, plus il était essentiel de découvrir et d'appliquer les remèdes propres à assurer le relèvement moral de la Patrie. Loin de se décourager, Pasteur trouvait, dans nos malheurs, un nouvel encouragement. « J'ai la tête pleine des plus beaux projets de travaux, écrivait-il, la guerre a mis mon cerveau en jachère... Ah! que ne suis-je riche, je vous dirais : Venez, nous

allons transformer le monde, par nos découvertes. Que vous êtes heureux d'être jeunes et bien portants ! Oh ! que n'ai-je à recommencer une nouvelle vie d'étude et de travail. Pauvre France, chère patrie, que ne puis-je contribuer à te relever de tes désastres ! »

Et, depuis lors, cette pensée de travailler à réparer les maux passés devient, chez le grand patriote, une idée fixe. Désormais, tout succès nouveau a pour lui un double prix, l'amour de la patrie ne se sépare jamais de celui de la science et, s'il se réjouit de tous les honneurs qui s'accumulent sur sa tête, c'est surtout parce qu'il songe à la gloire qui en rejaillit sur la France. Appelé, au lendemain de nos désastres, à se rendre en Angleterre, il se mit en route, d'autant plus heureux d'offrir aux Anglais, qui se parent volontiers du titre d'hommes pratiques, la preuve de ce que peut, dans le domaine utilitaire, la science désintéressée, qu'il aimait à se persuader qu'une dette morale envers un savant français serait, dans quelque mesure, réversible sur la France elle-même. « Il faut refaire des amis à notre chère France », ne cessait-il de répéter.

Quelques années plus tard, il disait à une réunion de jeunes gens qu'il avait consenti à présider : « Je suis fils d'un tanneur ; il était ouvrier lui aussi, et lui aussi avait eu la passion d'apprendre. Il a été mon premier maître et c'est lui qui a mis en moi l'amour du travail et pour aiguillon du travail l'amour de la patrie. Que cette double passion domine toujours votre œuvre. »

Et, dans une autre occasion, au Congrès de Copenhague, il s'exprimait ainsi : « La science n'a pas de patrie, ou plutôt la patrie de la science embrasse l'humanité tout

Digitized by Google

entière... Mais, si la science n'a pas de patrie, l'homme de science doit avoir la préoccupation de tout ce qui peut faire la gloire de sa patrie. Dans tout grand savant, vous trouverez toujours un grand patriote. La pensée d'ajouter à l'honneur de son pays, le soutient dans ses longs efforts; l'ambition de voir la nation à laquelle il appartient prendre ou garder son rang, le jette dans les difficiles mais glorieuses entreprises du savoir, qui amènent les vraies et durables conquêtes. »

Enfin, lorsque le Gouverneur général de l'Algérie lui annonçait, un jour, que le nom de Pasteur avait été donné à un village nouvellement créé, il recevait la réponse que voici : « Lorsqu'un enfant demandera l'origine de cette dénomination, je souhaiterais qu'on lui dise simplement que c'était le nom d'un Français, qui a beaucoup aimé la France et qui, en la servant de son mieux, a pu contribuer au bien de l'humanité. La pensée que mon nom pourra éveiller un jour, dans l'âme d'un enfant, le premier sentiment de patriotisme, me fait battre le cœur. »

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les immortelles découvertes qui se succédèrent et qui ajoutèrent, chaque jour, de nouveaux rayons à la gloire de Pasteur. Le monde des infiniment petits révélait successivement quelques-uns de ses mystères, mais au prix de quels efforts et de quels travaux! Le grand savant comprenait et sentait mieux que personne l'enthousiasme, on pourrait dire l'enivrement que causaient des études suivies de tels succès, mais il n'en persistait pas moins à pratiquer et à conseiller la plus rigoureuse critique.

« Cet enthousiasme, gardez-le, disait-il, mais donnez-lui,

Digitized by Google

pour compagnon inséparable, un sévère contrôle. N'avancez rien qui ne puisse être prouvé d'une façon simple et décisive. Ayez le culte de l'esprit critique... Sans lui, tout est caduc, il a toujours le dernier mot. Ce que je vous demande est ce qu'il y a de plus difficile à l'inventeur. Croire que l'on a trouvé un fait scientifique important, avoir la fierté de l'annoncer et se contraindre des journées, des semaines, parfois des années, à se combattre soi-même, à s'efforcer de ruiner ses propres expériences et ne proclamer sa découverte que lorsqu'on a épuisé toutes les hypothèses contraires, oui, c'est une tâche ardue. Mais quand, après tant d'efforts, on croit enfin arriver à la certitude, on éprouve une des plus grandes joies que puisse ressentir l'âme humaine, et la pensée que l'on contribuera à l'honneur de son pays rend cette joie plus profonde encore (1). »

Et, dans une autre occasion, il montrait nettement le caractère en même temps que la nécessité et la valeur de la méthode expérimentale :

« L'expérimentateur se trouve sans cesse aux prises avec des faits qui ne sont pas encore manifestés. L'inconnu dans le possible et aussi dans ce qui a été, voilà son domaine. Le charme de nos études, l'enchantement de la science, consiste en ce que, partout et toujours, nous pouvons donner la justification de nos principes et la preuve de nos découvertes. L'erreur d'Auguste Comte et de M. Littré est de confondre cette méthode avec la méthode restreinte de l'observation. Ils donnent au mot

(1) Discours prononcé à l'inauguration de l'Institut Pasteur.

Digitized by Google

expérience l'acception qui lui est attribuée dans la conversation du monde, où il n'a pas du tout le même sens que dans le langage scientifique. La vraie méthode expérimentale va jusqu'à la preuve sans réplique (1). » Et il aimait à répéter cette phrase de Bossuet : « Le plus grand dérèglement de l'esprit est de croire les choses par ce qu'on veut qu'elles soient. »

Au milieu de ses travaux, Pasteur était hanté du désir de trouver un remède aux maladies dont souffrent les hommes. Il avait dit, un jour : « Elle serait bien belle et bien utile à faire, la part du cœur dans les progrès des sciences. » Les chagrins n'avaient fait que le rendre plus incliné vers la douleur des autres. Le souvenir des enfants qu'il avait perdus le portait à souhaiter passionnément qu'il y eût, dans les foyers, moins de places vides. Enfin, à la pensée des épidémies qui lèvent un si lourd contingent de mort sur le monde, sa pitié s'élargissait ; il avait l'obsession de la souffrance humaine. L'heure vint enfin où il put réaliser son plus cher désir.

Ce fut assurément l'une des phases les plus profondément pathétiques de son existence que celle des années consacrées à la recherche du remède contre la rage. Dans ce domaine, ce n'était plus seulement le savant qui allait jouir du fruit de ses travaux, c'était l'homme de cœur qui allait éprouver l'une des émotions les plus douces et les plus pures qui se puissent concevoir. Le 6 juillet 1885, on lui présenta un enfant cruellement mordu par un chien enragé. Pour la première fois, se posait la question de

(1) Discours de réception à l'Académie française.

Digitized by Google

savoir s'il était possible de tenter, sur un être humain, l'expérience qui avait réussi sur des animaux. Pasteur fut saisi d'une véritable angoisse. Tout remède connu faisait défaut et la mort de l'enfant était certaine; il y avait un moyen possible de salut, l'humanité commandait de le tenter; l'inoculation fut pratiquée.

Tandis que celui auquel il avait osé, pour la première fois, injecter le liquide antirabique, s'endormait paisiblement, Pasteur avait perdu le sommeil : espérances infinies, transes, angoisses, idée et sentiment fixes d'arracher à la mort cet enfant, il passait par une série d'émotions, il ne pouvait plus travailler; toutes les nuits, il avait la fièvre, le fond de sa tendresse humaine l'emportait sur tout le reste. Quelle joie fut la sienne quand il ne fut plus permis de douter de la guérison!

Dès lors, Pasteur conçoit l'espoir d'arracher à la nature de nouveaux secrets et de trouver le moyen de guérir une série de maladies contre lesquelles la science ne possède encore aucun remède; avec une juvénile ardeur, il se remet au travail. « Être utile, dit M. Vallery-Radot, donner aux autres le plus possible de soi, rendre des services indéfiniment renouvelables, c'était là son programme, le règlement de sa vie. »

Cependant les ressources matérielles nécessaires pour continuer ces études faisaient défaut. Pasteur conçut la pensée de fonder, à l'aide de dons particuliers, un établissement modèle, et l'Académie des Sciences adopta cette idée; en faisant appel à l'initiative privée, au lieu de s'adresser à l'État, il donnait un salutaire exemple; son projet fut accueilli avec enthousiasme, l'argent vint, de

Digitized by Google

tous côtés, les travaux furent poussés avec une grande vigueur, et l'illustre savant eut enfin la joie de voir inaugurer le grand établissement qui porte son nom.

Ce fut à l'occasion de cette belle cérémonie qu'il fit entendre ces nobles paroles : « Deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort, qui, en imaginant chaque jour de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et une loi de paix, de travail, de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent. L'une ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires, celle-là sacrifierait des centaines de mille existences à l'ambition d'un seul... Laquelle de ces deux lois l'emportera sur l'autre? Dieu seul le sait. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que la science française se sera efforcée, en obéissant à cette loi d'humanité, de reculer les frontières de la vie. »

C'était la même idée qu'il reprenait, sous une autre forme, lorsqu'en une occasion solennelle, il disait : « Vous, délégués des nations étrangères, qui êtes venus de si loin donner une preuve de sympathie à la France, vous m'apportez la joie la plus profonde que puisse éprouver un homme, qui croit invinciblement que la science et la paix triompheront de l'ignorance et de la guerre, que les peuples s'entendront non pour détruire, mais pour édifier, et que l'avenir appartiendra à ceux qui auront le plus fait pour l'humanité souffrante. »

Ni les années, ni la maladie ne diminuaient, chez Pas-

Digitized by Google

teur, l'ardeur au travail. Les contradictions mêmes qu'il rencontrait parfois ne faisaient que l'encourager. Il avait l'âme trop haute pour éprouver ou même pour comprendre le sentiment vil et bas que l'on nomme jalousie, aussi était-il profondément stupéfait lorsqu'il le rencontrait chez autrui. Aux attaques, il répondait avec animation; conscient de défendre la vérité, il la soutenait avec passion, mais s'il combattait l'erreur, il ne s'en prenait pas à la personne même de ceux qui la propageaient.

En toute occasion, il cherchait à faire pénétrer, dans l'esprit et dans le cœur des jeunes gens, l'enthousiasme dont il était lui-même pénétré, et voici dans quels termes il leur parlait, à Edimbourg : « Du plus loin qu'il me souvienne de ma vie d'homme, je ne crois pas avoir jamais abordé un étudiant sans lui dire : Travaillez et persévérez; le travail amuse vraiment et surtout profite à l'homme, au citoyen, à la patrie. L'âme commune d'une assemblée de jeunes gens est formée tout entière des sentiments les plus généreux, parce qu'elle est plus voisine de l'étincelle divine qui anime tout homme, à son entrée dans le monde... Votre langue a emprunté à la nôtre le beau mot d'enthousiasme : les Grecs nous l'avaient légué : Ἐν θεός un Dieu intérieur. »

Et, dans une autre occasion, à la Sorbonne : « Jeunes gens, jeunes gens, confiez-vous à ces méthodes sûres, puissantes, dont nous ne connaissons encore que les premiers secrets. Et tous, quelle que soit votre carrière, ne vous laissez pas atteindre par le scepticisme dénigrant et stérile, ne vous laissez pas décourager par les tristesses de certaines heures qui passent sur une nation. Dites-

Digitized by Google

vous d'abord : Qu'ai-je fait pour mon instruction ? puis, qu'ai-je fait pour mon pays, jusqu'au moment où vous aurez peut-être cet immense bonheur de penser que vous avez contribué au progrès et au bien de l'humanité. Mais, que les efforts soient plus ou moins favorisés par la vie, il faut, quand on approche du grand but, être en droit de se dire : J'ai fait ce que j'ai pu ! »

Absorbé par ses travaux, Pasteur n'avait guère le temps de s'occuper de politique, mais il était trop bon citoyen pour se désintéresser de la chose publique, et nul n'était plus soucieux que lui de la prospérité et de la grandeur de la Patrie. Aussi, tout en acceptant, en aimant même la démocratie, il signalait et déplorait les excès commis en son nom. Dans le discours qu'il prononça, à l'Académie Française, en réponse à celui de Joseph Bertrand, il faisait ainsi ressortir l'abîme qui sépare la vraie démocratie de la fausse : « La vraie démocratie est celle qui permet à chaque individu de donner son maximum d'efforts dans le monde. Un commis de pharmacie d'Alais s'élevant, par son travail, à la présidence des savants du monde entier : quel grand exemple ! Pourquoi faut-il qu'à côté de cette démocratie féconde, il en soit une autre stérile et dangereuse qui, sous je ne sais quel prétexte d'égalité chimérique, rêve d'absorber et d'anéantir l'individu dans l'État ? Cette fausse démocratie a le goût, j'oserais dire le culte de la médiocrité. Tout ce qui est supérieur lui est suspect. On pourrait la définir la ligue de tous ceux qui veulent vivre sans travailler, consommer sans produire, arriver aux emplois sans y être préparés, aux honneurs sans en être dignes ! »

Digitized by Google

M. Vallery-Radot rappelle, dans son livre, la fête inoubliable qui eut lieu, à la Sorbonne, le 27 décembre 1892, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la naissance de Pasteur. Tous ceux d'entre vous qui ont eu le bonheur d'assister à cette sorte d'apothéose ont conservé, comme moi, le souvenir de l'impression profonde qui étreignit tous les cœurs, lorsqu'on vit apparaître le glorieux vieillard, marchant péniblement, appuyé sur le bras du Président de la République.

Dans l'immense amphithéâtre, se trouvaient réunis les plus illustres savants de la France et de l'Étranger, les plus hauts fonctionnaires de l'État et aussi les jeunes étudiants, pour lesquels ce spectacle devait être une haute leçon. Assis à la droite de l'estrade d'honneur, Pasteur assistait, vivant, à un triomphe peut-être sans précédent. Au nom de la patrie reconnaissante, le Ministre de l'Instruction publique lui disait : « Puisse la France vous posséder, de longues années encore, et vous montrer au monde, comme le digne objet de son amour, de sa reconnaissance et de sa fierté ! » Et, au nom de la science, le secrétaire perpétuel Bertrand lui adressait cet éloge, que nul ne trouvait exagéré : « Vous n'êtes pas seulement un grand et illustre savant, vous êtes un grand homme ! »

Puis, ce fut un long défilé des délégués qui présentaient des adresses de félicitation, et il semblait que, dans cette marche triomphale, Pasteur vit, en ce moment, passer devant lui toutes les phases de son existence. De sa ville natale, on lui apportait le fac-similé de son acte de naissance et la photographie de la maison où il était né, puis les représentants des Facultés, des sociétés savantes, des

Digitized by Google

Académies de France et de l'Étranger venaient lui exprimer l'admiration et la reconnaissance qu'excitaient ses merveilleuses découvertes et les services éminents rendus à l'humanité.

Pasteur pouvait éprouver une joie sans mélange. Il se voyait entré dans la gloire, et cette gloire était la plus noble et la plus pure qui se puisse concevoir. Dans sa longue vie, pas une ombre, pas une tache, et, au milieu de cette surabondance de louanges, de cette surabondance d'hommages, il était en droit de répéter la belle devise : *Plus d'honneur que d'honneurs !*

Trop faible, hélas ! et trop ému pour prendre lui-même la parole, le noble vieillard ne put prononcer le discours qu'il avait préparé et il dut confier à son fils le soin de le lire. Les assistants répondirent par une ovation enthousiaste, mais ils se retirèrent attristés. Ils comprenaient que cette intelligence si nette, que cet esprit scientifique si puissant, ce cœur si généreux, reposaient dans une enveloppe fragile et, derrière les ornements de la fête, on apercevait, dans un proche avenir, les signes trop certains d'un lamentable deuil.

Un poète anglais a comparé le savant à une torche qui répand au loin la lumière, mais qui, en même temps, se consume. La flamme brillait éclatante, mais sa source était près de tarir.

Pasteur ne cessa pourtant pas de travailler et de diriger les recherches de ses élèves, mais les forces physiques trahissaient trop souvent son courage et il ne se dissimulait pas que sa fin approchait. Son âme toujours si haute demeurait doucement sereine. Sans peur, parce qu'il était

Digitized by Google

sans reproche, le grand savant avait toujours présente la pensée de l'Au-delà. « La notion de l'infini dans le monde, disait-il, j'en vois partout l'inévitable expression. Par elle, le surnaturel est au fond de tous les cœurs. L'idée de Dieu est une forme de l'idée de l'infini. Tant que le mystère de l'infini pèsera sur la pensée humaine, des temples seront élevés au culte de l'infini et, sur la dalle de ces temples, vous verrez des hommes agenouillés, prosternés, abîmés dans la pensée de l'infini. Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal de beauté et qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile! Ce sont là les sources vives des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent des reflets de l'infini. »

Comme le dit M. Vallery-Radot, « Pasteur s'élevait sans effort dans le domaine des choses de l'âme : notion dominatrice de l'infini, croyance en Dieu, conviction que l'activité bienfaisante que tout homme est capable d'exercer en ce monde doit se poursuivre au delà, tels étaient les sentiments dont il était imprégné. Toute sa vie il avait été pénétré des vertus de l'Évangile. Respectueux de la religion de ses pères, il voulut, sans mystère et sans ostentation, en recevoir le secours. »

Le 28 septembre 1895, tenant, d'une de ses mains, celle de Mme Pasteur et, de l'autre, un crucifix, très doucement il expira.

Telle est la vie que raconte M. Vallery-Radot. Pour écrire un livre admirable, il n'a eu besoin que d'être vrai. Pasteur a été un des rares grands hommes que l'on peut,

Digitized by Google

sans réserve, proposer comme modèle, et sa biographie devrait être lue et méditée par tous les jeunes gens, auxquels elle peut suggérer de si utiles réflexions. S'il est vrai que chacun ne possède pas les dons magnifiques qui ont placé ce grand savant hors de pair, il est certain pourtant que ses qualités sont aussi admirables que possibles sinon faciles à imiter. C'est là précisément ce qui constitue la valeur de l'ouvrage.

Le principal devoir de l'historien, a dit Tacite, est de faire ressortir les qualités de son héros : *Præcipuum munus annalium ne virtutes sileantur*. M. Vallery-Radot l'a bien compris. En même temps qu'il retrace l'œuvre du savant, il montre ce qu'a été l'homme. Nous voyons une âme tout ensemble très haute et très simple, presque naïve, un cœur généreux, sensible et tendre, rempli des sentiments les plus élevés : un ardent amour de la famille, de la patrie et de l'humanité.

Le côté frivole de la vie, ce que le monde nomme les plaisirs, n'existe pas à ses yeux, son unique jouissance c'est l'accomplissement du devoir, sa seule distraction c'est le travail. La science est pour lui l'objet d'un véritable culte, mais s'il réussit à pénétrer ses mystères, il sait aussi reconnaître ses limites et ce n'est pas à elle qu'il demande la solution des grands problèmes de l'origine et de la destinée de l'homme, parce qu'il comprend que ces choses sortent de son domaine et qu'elle sera éternellement incapable de les résoudre. Chrétien respectueux et convaincu, c'est dans l'Évangile qu'il cherche les règles de sa vie morale et les espérances de l'éternité.

De son labeur formidable, il ne tire aucun profit maté-

Digitized by Google

riel, son désintéressement est absolu. Si ses triomphes excitent l'envie, il ignore lui-même ce triste sentiment. Les honneurs qui s'accumulent sur sa tête, loin de l'enivrer, semblent accroître sa touchante modestie : il en reporte le mérite à ses parents, à ses maîtres, à ses prédécesseurs, et s'il les apprécie, c'est surtout parce qu'ils contribuent à la gloire de la France.

En achevant la lecture de ces pages, on ne peut s'empêcher de répéter, avec le secrétaire perpétuel de l'Académie Française : « Quelle merveille que cette vie, et, dans le culte des grands hommes, qui donc mérite mieux que Pasteur de figurer au premier rang? »

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage pour faire comprendre la valeur et la portée de l'œuvre que nous vous proposons de couronner, mais il est impossible de passer sous silence l'un des titres les plus sérieux de M. Vallery-Radot aux suffrages de l'Académie.

Je sais, et nul sentiment n'est plus digne de respect, que la vertu a sa pudeur et que, suivant le mot de La Bruyère, « un honnête homme se paie, par ses mains, de l'application qu'il a à son devoir et se désintéresse sur les éloges ». Mais je sais aussi que l'exemple des belles actions est une leçon toujours utile à faire connaître : la modestie de leur auteur n'est pas un suffisant motif pour imposer silence à ceux qui ont envers lui une dette de reconnaissance. Pour nous, qui avons connu et aimé Pasteur, il semble que nous commettrions un acte d'ingratitude, en paraissant oublier les choses dont nous avons été, pendant tant d'années, les témoins attendris.

Digitized by Google

J'ai rappelé qu'après la terrible maladie de 1868, le grand savant n'avait plus retrouvé l'intégrité de ses forces : à mesure que les années s'écoulaient, l'affaiblissement s'accentuait. Sur ce corps désormais fragile, sur cette vie si précieuse, des cœurs aimants veillaient avec un soin jaloux. Parmi tous ces dévouements, nul n'a été plus touchant, plus constant que celui de M. Vallery-Radot. Abandonnant la situation déjà importante qu'il occupait auprès de notre confrère M. de Freycinet, alors ministre des Affaires étrangères, et renonçant à la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui, il se consacra tout entier aux soins que réclamait la santé de Pasteur.

L'antiquité nous a transmis les sentiments d'admiration que lui inspirait le dévouement d'Antigone pour son père aveugle, non moins touchante a été la piété filiale avec laquelle M. Vallery-Radot guidait les pas chancelants de l'illustre vieillard. Partout et toujours, et jusque dans cette enceinte ou dans la salle voisine, il accompagnait l'être cher et fragile dont il s'était fait le constant soutien. Par son affectueuse vigilance, par ses délicates attentions, il a puissamment contribué à soulager les maux physiques, peut-être même à prolonger la précieuse existence de celui auquel il prodiguait les marques du dévouement le plus intelligent et le plus respectueux. En agissant ainsi, il rendait à la science et au pays un éminent service. Il a fait plus encore et, lorsque la mort a mis fin au rôle que lui avait assigné sa tendresse, M. Vallery-Radot s'est mis à l'œuvre pour retracer la vie de Pasteur. L'œuvre qu'il a terminée, après des années de consciencieux labeur, est un véritable monument, et le plus bel

Digitized by Google

éloge que l'on puisse en faire, c'est de dire qu'elle est digne de la grande mémoire qu'elle évoque.

En vous proposant de décerner à M. Vallery-Radot le prix Corbay, nous vous demandons d'exprimer la pensée que cette haute récompense a pour but d'honorer non seulement l'écrivain de talent, mais aussi l'homme de cœur, dont la vie a été si longtemps consacrée à Pasteur vivant et plus tard au culte de la mémoire de ce puissant génie.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX SAINTOUR

A DÉCERNER EN 1905

AYANT POUR SUJET

DE L'ATTENTION

PAR

TH. RIBOT

Lu dans la séance du 1er juillet 1905

Le sujet choisi par l'Académie pour le prix Saintour, à décerner en 1905, était l'*Attention*. Par la brièveté du titre et l'absence complète de tout programme, on avait laissé volontairement aux concurrents la pleine et entière liberté de traiter cette question à leur convenance. Il faut croire d'ailleurs que ce sujet répondait bien aux préférences actuelles des psychologues, puisqu'il nous a valu le nombre imprévu de douze mémoires.

L'étude de cette question n'est pas sans difficultés. La

Digitized by Google

première, c'est de savoir se limiter, car l'attention est un état, une attitude de l'esprit qui n'a pas d'objet propre et qui peut s'appliquer à tout : aux phénomènes extérieurs et intérieurs, simples et complexes. Plusieurs concurrents ne paraissent pas avoir compris l'importance de cette condition préalable ou n'ont pas réussi à se circonscrire et à restreindre leur exposition avec une fermeté suffisante.

La seconde difficulté est de connaître et d'employer avec critique et compétence les documents très nombreux qui se sont accumulés depuis une vingtaine d'années sur l'attention : faits d'observation pure; expériences instituées dans les laboratoires psychologiques de tous les pays, quelquefois suspectes et même contradictoires; cas multiples et hétérogènes fournis par la pathologie mentale; applications à la vie pratique et à l'éducation. Toutes ces recherches éparses dans les monographies, articles, mémoires, écrits dans plusieurs langues, devaient être consultées, appréciées, coordonnées.

Enfin, il restait aux auteurs à faire preuve d'un travail personnel, soit en produisant de nouvelles expériences appliquées aux faits normaux ou morbides, soit en essayant une interprétation nouvelle, en prenant parti, pour des raisons justifiées, entre les deux théories explicatives du mécanisme de l'attention qui seront exposées dans la suite de ce rapport.

On ne pouvait pas s'attendre à trouver le sujet bien traité dans les douze mémoires ci-dessus mentionnés. Ils sont de valeur fort inégale. Aussi, pour la moitié, au moins, je me contenterai de courtes indications.

Digitized by Google

I

Pour des raisons de clarté, je les ai répartis en trois catégories; les faibles, les moyens, les bons.

La première catégorie comprend les numéros 1, 4, 6, 7 et 12.

Le n° 1 (106 p., épigraphe empruntée à La Bruyère) est peut-être le meilleur de cette série. Il est d'une lecture agréable, plein de faits et d'anecdotes qui se rapportent bien au sujet, mais dont on ne voit se dégager aucune idée nette. Beaucoup de digressions sur le génie, sur le caractère individuel et national, en particulier sur la légèreté des Français. Malgré un bon chapitre sur le développement de l'attention et sur ses rapports avec l'éducation, ce mémoire, quoiqu'il ne manque ni d'intelligence ni même d'esprit, reste superficiel et plutôt à côté du sujet.

Le n° 4 (131 petites p. *Abstine et sustine*) n'est pas le plus faible de tous. Mais c'est un résumé banal de ce qu'on trouve dans les manuels et il ressemble à un devoir d'écolier.

Le n° 6 (56 p. *L'attention est volontaire*), en raison de sa brièveté, ne mérite pas de nous arrêter. L'auteur ne paraît connaître absolument rien des travaux récents. Je note seulement, en passant, qu'il affirme que la graphologie répondra aux questions fondamentales sur la nature de l'attention.

Digitized by Google

Le concurrent inscrit sous le n° 7 (*Obstine et sustine*) 22 p., nous fait savoir qu'il n'a commencé son travail qu'à la fin de 1903 et qu'il n'en a achevé que le chapitre Ier. Toutefois il a voulu « donner un dessin général de son édifice » qu'il réduit à des généralités mathématiques ou métaphysiques sur la méthode en psychologie. Rien sur l'attention en particulier.

Le n° 12 (49 p. avec une épigraphe empruntée à Mandsley). C'est une compilation faite d'après des manuels en général vieux et médiocres. La pathologie de l'attention (c'est-à-dire l'état de distraction, l'idée fixe) est effleurée en deux ou trois pages.

II

J'arrive à la deuxième catégorie qui comprend les mémoires n°s 2, 3, 8, 10 et 11.

L'auteur du n° 10, qui a choisi pour épigraphe une phrase de Nietzsche, paraît s'être complètement mépris sur la nature d'un mémoire académique et n'avoir pas compris ce qu'on lui demandait. C'est un immense répertoire bibliographique de 358 pages qu'il nous a présenté. Dans un avant-propos de deux pages, il dit qu'il a voulu procéder historiquement, c'est-à-dire récapituler les travaux et les expériences d'autrui. Assurément, c'est un travail méritoire que cette immense revue de livres, articles, recherches de laboratoire, embrassant la France, l'Allemagne, la Rus-

Digitized by Google

sie, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie : elle m'a paru complète ; mais l'auteur transcrit tout, sans essayer aucun examen critique, et il termine par une conclusion de 31 lignes qui est la seule partie personnelle de son mémoire. Si l'auteur, après avoir traité le sujet à sa manière et selon ses idées propres, avait ajouté à titre de documents et de pièces justificatives ce répertoire très consciencieux, il aurait rendu aux psychologues un service signalé, en leur livrant, réunies et classées, des études éparses en cent endroits ; mais tel qu'il nous est offert, son mémoire est dépourvu de tout caractère personnel.

Le mémoire n° 2 forme deux cahiers d'un total de 159 p. L'auteur a choisi pour épigraphe : *Difficile est proprie communia dicere ;* et au jugement de la Section, il n'y a pas réussi. Ce titre même semble indiquer qu'à son avis, il n'y a plus que des banalités à dire sur l'attention et, en fait, on ne trouve guère dans son œuvre que des développements d'une teinte uniformément grise. Elle comprend huit chapitres qui, à en juger par les titres, sont judicieux et bien disposés. Mais, en définitive, son procédé consiste, à propos de l'attention considérée sous divers rapports, à dire à peu près tout ce qu'il sait sur les connaissances humaines, sans grand souci de la manière dont il a intitulé chaque section... Aucun concurrent peut-être ne s'est moins méfié de la difficulté que j'ai signalée plus haut dans une étude sur l'attention, qui est de la circonscrire. Ce mémoire qui finit sans conclusion a été jugé un peu banal de fond et de forme.

Digitized by Google

L'auteur du mémoire n° 3 (187 p.) écrit d'une manière alerte et quelquefois pittoresque, qui se trouve même dans son épigraphe : « L'attention est une fourmi et l'imagination une cigale. » Il montre une connaissance suffisante des travaux physiologiques et psychologiques ; il traite agréablement plusieurs parties de son sujet : à noter, par exemple, un portrait de l'homme attentif, traité à la façon de La Bruyère, un chapitre sur « les Ennemis de l'attention », une digression un peu trop longue sur la mnémotechnie dans ses rapports avec l'attention. Mais, en somme, malgré ses mérites, ce mémoire est une œuvre de littérature plutôt que de psychologie.

Si l'on a reproché à l'un des précédents mémoires de n'être qu'un répertoire de faits et de documents, c'est la critique contraire qu'il faut adresser au n° 8 (110 p., épigraphe tirée des *Épodes d'Horace*). C'est une construction entièrement philosophique qui paraît reposer sur la doctrine de Condillac. L'auteur est un esprit très systématique, très méthodique : chez lui, la pensée et l'expression sont toujours d'une parfaite sûreté, mais il paraît plus apte à la spéculation métaphysique qu'à la psychologie. Il ignore ou néglige volontairement les recherches expérimentales publiées depuis vingt ans, ou, lorsqu'il s'aventure sur ce terrain, il n'est pas heureux : ainsi soutenir que « la rêverie est la forme bénigne de l'extase » c'est ignorer que ce dernier état a des caractères physiologiques et pathologiques bien nets et qui lui sont propres. Il cherche l'unité à outrance : « Il n'y a, dit-il, qu'*une* espèce d'attention et *une* espèce de connaissance. » Que

Digitized by Google

cette assertion soit vraie ou fausse, ce n'est assurément pas avec des aphorismes de ce genre qu'on pourra pénétrer dans la variété et la complexité des phénomènes, ce qui est le but de toute science.

Il ne reste qu'à parler du n° 11, pour en finir avec la deuxième catégorie. Il contient 104 pages et porte deux épigraphes, l'une de Claude Bernard, l'autre de Cicéron. L'auteur est instruit et bien informé ; il fait preuve d'un remarquable degré de culture en physiologie et en psychologie. Les matériaux qu'il emprunte aux autres sont abondants. Mais il en use sans en abuser ; il les manie avec critique. Son plan est simple et bon. Préface. Attention automatique, attention volontaire, avec un bon chapitre sur la réflexion ; effets de l'attention bien étudiés (intensité, durée, oscillation, etc.) ; états morbides (l'inattention, les idées fixes, l'extase), avec quelques remarques rapides sur l'instabilité mentale de l'idiot et de l'imbécile. La conclusion est courte, faible et vague : au moment décisif, l'auteur semble se dérober derrière des citations. En somme, beaucoup de lectures et de nombreuses observations qui ne manquent pas de justesse. A la rigueur et faute de mieux ce travail aurait pu être considéré comme remplissant au moins en partie les conditions du concours ; mais la Section a été unanime à le trouver inférieur aux mémoires dont l'analyse va suivre qui portent les n°s 5 et 9.

Digitized by Google

III

Le mémoire n° 5 qui contient 148 p. et a pour épigraphe : « *Ignoti nulla cupido* » est écrit dans une langue correcte et ferme, quelquefois agréable. L'auteur a beaucoup lu, non seulement sur le sujet traité, mais sur la psychologie et la philosophie en général. C'est un esprit très cultivé, remarquable par sa clarté et sa logique.

Il puise à de bonnes sources. Il a une connaissance très suffisante de la physiologie et très complète des recherches expérimentales dues principalement à Wundt et à son école, il sait les grouper, les interpréter, en tirer parti et les compléter par un grand nombre d'idées ingénieuses et d'exemples bien choisis.

Sa méthode est bonne. Dès le début, il déclare s'en tenir strictement à la psychologie de son sujet et en bannir toute considération métaphysique. Son point de départ est celui du réalisme « naïf » qui prévaut dans toutes les autres sciences naturelles, mais qui n'est qu'une position provisoire de la question : tout le travail subséquent du psychologue consistant à le développer et à l'élucider.

Le mémoire est divisé en deux parties : l'attention spontanée, l'attention volontaire, et en cela il s'accorde avec presque tous les concurrents qui ont adopté la même division. Mais ce qui lui appartient en propre ce sont les chapitres consacrés aux applications pratiques de l'attention. A signaler en particulier le chapitre VI sur la néces-

Digitized by Google

sité de préparer la perception dans l'esprit avec exemples tirés de l'éloquence, de l'art dramatique, de l'histoire politique, de la littérature, enfin des procédés préparatoires pour l'éducation et l'instruction des enfants. Le chapitre III qui traite des « règles de l'attention aperceptive concentrée » est une des meilleures preuves de l'ingéniosité d'esprit qui caractérise ce mémoire.

Il y a pourtant des restrictions à faire. Malgré un effort très louable pour grouper les travaux similaires et en dégager les conclusions, l'auteur procède souvent par simple indication, sans développer ni approfondir; son travail n'est parfois qu'une simple esquisse. Il a aussi une tendance à traiter un peu trop longuement les questions qui se rattachent incidemment à son sujet; par exemple : la mémoire, la faculté de choisir, etc. Je soustrais pourtant à cette critique les aperçus multiples sur les applications de la psychologie de ce sujet aux nécessités pédagogiques. Sur ce point, l'auteur paraît bien armé et il s'inspire surtout, à ce qu'il semble, des ouvrages d'Herbert.

En somme, quoiqu'il ait été trouvé un peu maigre sur certains points et qu'il ne s'en dégage pas une doctrine bien précise, ce mémoire a été jugé digne d'une récompense, parce que l'auteur, indépendamment de ce qu'il sait, a fait preuve d'une grande aptitude psychologique.

Le mémoire n° 9 (267 p.), épigraphe : « Vivre pour agir », paraît incliner davantage vers la physiologie et la pathologie. C'est un travail extrêmement documenté. Nombreuses lectures. L'énorme littérature relative à la

Digitized by Google

question paraît avoir été entièrement dépouillée par l'auteur. Il y a ajouté des expériences et observations personnelles; il nous parle notamment de recherches qu'il a commencées, il y a trois ans, sur l'attention chez les aliénés.

Le plan de ce mémoire est simple et satisfaisant : il est d'ailleurs bien indiqué par le titre et sous-titre que je transcris : *Physiologie et psychologie de l'attention : Évolution, dissolution, rééducation, éducation.*

Dans l'Introduction il montre la place très importante de l'attention dans la vie de l'esprit, et abordant à ce propos une question générale, il rappelle — seul entre tous les concurrents — que sur le mécanisme fondamental de l'attention, on rencontre actuellement deux théories : l'une motrice, l'autre sensorielle; à laquelle il adjoint une troisième mixte ou électrique dont le physiologiste anglais Waller serait le meilleur représentant. A ce nom, il aurait pu en ajouter quelques autres.

Le mémoire comprend quatre parties : 1° Physiologie générale de l'attention; 2° Psychologie générale de l'attention; 3° Physiologie pathologique; 4° Psychologie pathologique.

La première partie est une étude très complète des rapports de l'attention avec les conditions physiques de l'organisme : mouvements, respiration, circulation, température, phénomènes chimiques, toniques, excitants, etc. L'auteur, revenant à la question indiquée plus haut sur l'origine centrale ou périphérique de l'attention, se montre très réservé dans sa conclusion et je ne vois aucun reproche à lui adresser sur ce point.

Digitized by Google

La seconde partie (psychologique) définit l'attention : « La concentration active ou passive de l'esprit au profit d'une idée ou d'un groupe d'idées. » L'étude divisée en douze sections paraît complète; à noter les pages consacrées aux oscillations de l'attention et à ses causes.

Dans la troisième partie (physiologie pathologique) l'auteur essaie de nous tracer le tableau de la désagrégation mentale dont l'affaiblissement de l'attention est le premier symptôme. On pourrait peut-être reprocher à cette partie d'abuser un peu des détails cliniques; l'auteur paraît oublier quelquefois que son mémoire n'est pas destiné à l'Académie de Médecine. Mais je répugne à insister sur cette critique en pensant que ce chapitre et le quatrième sont le premier essai systématique qui ait paru sur la pathologie de l'attention.

Ce quatrième chapitre a pour principal but d'établir une hiérarchie des désordres de l'attention que l'auteur, sans prétention systématique, classe d'après ses propres observations en cinq catégories qui descendent par étapes successives de l'hystérique à l'idiot. « L'attention, dit-il en concluant, est le *substratum* de toutes les énergies accumulées dans l'être, en vue d'une adaptation à faire, d'un effort à vaincre; elle constitue la meilleure arme défensive et surtout offensive de l'homme. »

Il convient aussi de mentionner, outre une bibliographie très complète de la question, le chapitre final consacré à l'éducation et à la rééducation de l'attention, qui est plein de faits intéressants. En fait, le mémoire comprend une physiologie, une psychologie et une pédagogie.

La conclusion est courte mais substantielle. « L'effort,

Digitized by Google

l'attention, la volonté, dit l'auteur, sont une même chose. L'effort est le processus, l'attention est l'état, la volonté est la réalisation de cet état. On pourrait presque dire que l'attention est un fait « anormal » étant le vrai mode de l'effort et le propre de l'homme qui corrige la nature. Nous lui devons tout et la science elle-même n'est qu'un immense amoncellement d'états aperceptifs. »

Il y a cependant un point sur lequel la Section fait les plus expresses réserves. Si ce mémoire est publié — et il mérite de l'être — l'Académie juge indispensable qu'il soit revisé par l'auteur lui-même ou avec l'aide d'autrui, car il abonde en expressions bizarres ou incorrectes que nous ne pouvons pas accepter ou paraître approuver. Ce travail qui devra être fait avec le plus grand soin est, en réalité, facile, puisqu'il ne concerne que le style et laisse intacts le plan et les questions traitées.

En raison des qualités diverses de ces deux derniers mémoires, la Section a un peu hésité sur la valeur de la récompense à leur décerner. Elle vous propose de partager le montant du prix (3000 fr.) entre les deux; d'attribuer les 3/5 (soit 1800 fr. au mémoire n° 9, le plus complet (*Vivre pour agir*) et les 2/5 (soit 1200 fr.) au mémoire n° 5 (*Ignoti nulla cupido*).

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX JULES AUDÉOUD

A DÉCERNER EN 1905

PAR

M. CH. LYON-CAEN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lu dans la séance du 1er juillet 1905

MESSIEURS,

L'Académie doit décerner, cette année, pour la cinquième fois, le prix Audéoud. Ce prix a été fondé en 1887, par Mlle Honorine Fournier, légataire universelle de son cousin germain, M. Jules Audéoud, en exécution d'un désir exprimé par celui-ci, sans qu'il eût fait aucune mention de ses intentions dans son testament.

Le prix Audéoud, qui s'élève à une somme de douze mille francs, est décerné tous les quatre ans soit à des ouvrages imprimés, soit à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à

Digitized by Google

l'amélioration du sort des classes ouvrières et au soulagement des pauvres.

La Commission a été saisie de 15 ouvrages déposés à la fin de l'année 1904. Elle a, en outre, fait porter son examen sur des œuvres d'assistance et de prévoyance qu'elle a recherchées spontanément ou que lui ont signalées des personnes bien renseignées. Conformément à la règle, elle a exclu toute candidature. Outre qu'il est bon de respecter la délicatesse de ceux qui font le bien sans songer aux récompenses, le dévoûment et la charité qui se signalent et se font valoir eux-mêmes, ne sont pas dignes de ces beaux noms.

Parmi les ouvrages présentés, il en est d'une grande valeur que la Commission a dû écarter, ils ne répondent pas à l'objet de la fondation, même largement entendu.

Nous avons retenu seulement deux livres qui nous paraissent dignes l'un et l'autre de la médaille d'or Audéoud. Ce sont :

1° *Les maladies populaires, étude médico-sociale* de M. le docteur Rénon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de la Pitié;

2° *La Terre et l'Atelier, jardins ouvriers*, par M. Louis Rivière.

M. Rénon reproduit dans son ouvrage les 25 leçons qu'en 1904, il a consacrées à l'étude des maladies populaires. Il désigne sous cette dénomination les maladies aiguës et chroniques, contagieuses, épidémiques ou répandues qui atteignent le plus les pauvres. Ces maladies sont dues principalement à l'encombrement, aux mau-

Digitized by Google

vaises conditions de l'hygiène, aux habitudes malsaines développées dans les classes populaires. Parmi ces maladies l'auteur s'est attaché particulièrement à celles qui déciment et contre lesquelles commence à s'organiser une véritable lutte : les maladies vénériennes, l'alcoolisme et la tuberculose. Il examine chacune de ces trois maladies en elle-même et dans ses effets au point de vue médical et traite des remèdes médicaux à y appliquer. S'il se bornait à cela, son livre ne relèverait en rien de l'Académie. Mais il expose avec grand soin les causes morales ou sociales de ces maladies qui sont devennes un véritable danger non seulement pour l'individu, mais pour la famille, pour la nation et pour la race. Puis il présente un tableau développé des divers moyens d'ordre moral, social et législatif qui sont proposés ou déjà employés pour les combattre.

Le livre de M. Rénon a une utilité considérable. Il fait bien apercevoir l'étendue de ce qu'il appelle le péril vénérien, le péril alcoolique et le péril tuberculeux. La lecture de ce livre est de nature à convaincre les plus sceptiques qu'aujourd'hui, une des principales préoccupations des pouvoirs publics et des particuliers soucieux du bien général doit être de faire disparaître ou d'atténuer ces périls.

La tuberculose tue en France 150 000 personnes par an sur 800 000 qui en sont atteintes. Aussi a-t-on pu dire que, si cette terrible maladie était concentrée dans une seule ville, c'est une cité de l'importance de Toulouse qui disparaîtrait chaque année. La tuberculose est développée par l'alcoolisme ; une longue expérience démontre

Digitized by Google

que les alcooliques sont particulièrement accessibles au mal. Un médecin connu a indiqué cette idée par des expressions énergiques empruntées au langage vulgaire : *La tuberculose se débite sur le zinc.* Des chiffres tirés de nombreuses statistiques montrent combien l'alcoolisme est répandu dans notre pays. En ce qui concerne les maladies vénériennes, l'auteur ne peut donner de chiffre; avec raison, il se plaint de ce qu'une pudeur inintelligente et mal placée empêche souvent d'en prononcer même le nom et les statistiques ne fournissent aucune indication sur le nombre très grand de leurs victimes.

Aucune des questions d'ordre moral ou législatif se rattachant aux trois grandes maladies populaires n'est passée sous silence dans ce livre. Ainsi, à propos de maladies vénériennes, l'auteur examine les difficiles problèmes concernant la réglementation de la prostitution, les enseignements à donner aux jeunes gens sur la gravité du danger, la répression pénale de la contamination, qu'il s'agisse notamment de la nourrice, du nourrisson ou de l'un des époux, le rôle du médecin en cas de projet de mariage d'une personne atteinte du mal. A propos du péril alcoolique, une place est faite aux questions relatives aux conditions de l'ouverture des débits de boissons, aux impôts sur l'alcool, à l'enseignement anti-alcoolique.

En passant, M. Rénon constate que l'initiative privée a joué déjà en France un rôle important dans la lutte contre l'alcoolisme, mais il se plaint avec raison de ce que l'État n'a presque rien fait dans ce domaine pour la défense sociale. Selon lui, l'État a été empêché d'agir par des considérations d'ordre électoral. Mais il n'y a pas là

Digitized by Google

un fait spécial à notre pays. Sans doute, selon le dicton, le mal de l'un ne guérit pas celui de l'autre, et nous ne saurions nous réjouir de voir les autres souffrir de vices dont nous souffrons nous-mêmes. Mais notre amour-propre national est moins froissé quand nous constatons qu'un mal grave n'est pas restreint à notre pays. Partout, M. Rénon le dit, l'homme politique tremble devant le grand électeur, et le grand électeur c'est le marchand de vins, dont les intérêts passent avant ceux de la race et de la nation. De l'autre côté de la Manche, les brasseurs et les distillateurs associés se mêlent souvent aux luttes électorales et leur influence n'a pas été sans effets sur la victoire ou sur la défaite de certains partis politiques. Lord Rosberry a pu dire en 1895 : « Si l'État ne se hâte pas de devenir le maître du commerce des liqueurs, le commerce des liqueurs deviendra le maître de l'État. »

Enfin, à propos du péril tuberculeux, M. Rénon donne de précieux détails sur la part à attribuer dans le mal aux logements insalubres et il traite des questions générales relatives aux sanatoriums et aux dispensaires antituberculeux, ainsi qu'aux logements hygiéniques à bon marché et aux jardins ouvriers.

C'est précisément aux jardins ouvriers qu'est consacré le livre de M. Louis Rivière. Les conditions de l'industrie moderne éloignent d'ordinaire complètement les ouvriers de la culture de la terre, par cela même qu'ils sont confinés dans les villes. Cet état de choses est la cause de bien des maux d'ordre physique et moral. L'ouvrier, ne sachant que faire de son temps de repos, se laisse faci-

Digitized by Google

lement entraîner au cabaret, il s'y alcoolise souvent et l'alcoolisme engendre la tuberculose et l'aliénation mentale; il met le désordre et la désunion dans le ménage et dans la famille. Il faut s'efforcer de ramener l'ouvrier à la culture de la terre, en la lui facilitant, sans lui faire quitter sa profession industrielle. Pour atteindre ce but, des personnes généreuses, des associations, des communes ont concédé, à des ouvriers, des jardins situés dans le voisinage des villes, soit gratuitement, soit moyennant une faible redevance. Occupés à cultiver leurs jardins pendant leurs heures de loisir ou les jours de repos, les ouvriers n'abandonnent plus leur famille et ne fréquentent plus le cabaret. Leur santé morale et physique s'améliore. Le nombre des victimes de l'alcoolisme et de la tuberculose diminue. M. Louis Rivière expose en excellents termes tout ce qui a été fait pour le développement des jardins ouvriers et les résultats heureux obtenus déjà dans plusieurs villes de France.

D'après une enquête faite en 1903, il y avait alors 6458 jardins ouvriers en France, répartis entre 294 groupes et couvrant une superficie de 269 hectares.

M. Rivière est convaincu que ces jardins ne fournissent pas seulement un supplément de bien-être à la famille, mais qu'il y a là un moyen d'élever le niveau moral de l'existence et de détourner des plaisirs grossiers. Il se plaît, dans une dédicace à un prêtre député qui a beaucoup fait pour la cause des jardins ouvriers, à citer la célèbre phrase de Bacon : « Quand Dieu, dans sa toute-puissance, voulut faire le bonheur de sa créature privilégiée, il commença par planter un jardin; et, en

Digitized by Google

vérité, c'est bien toujours le plus délicat des plaisirs de l'homme. »

La Commission est d'autant plus heureuse de proposer à l'Académie d'attribuer une médaille d'or Audéoud à M. Louis Rivière, qu'il ne se borne pas à adresser aux autres, dans ses livres, de bons conseils sur le bien à faire, il leur donne l'exemple avec le plus grand désintéressement. C'est un véritable apôtre qui a beaucoup fait, non seulement pour les jardins ouvriers, notamment en contribuant à la création de la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue, mais qu'on retrouve aux premiers rangs dans nombre d'œuvres sociales pour l'hospitalité de nuit, pour l'assistance par le travail, pour le patronage des jeunes adultes, pour les habitations à bon marché. Sans diminuer la valeur du livre de M. Louis Rivière sur les jardins ouvriers, on pourrait dire de l'auteur, en imitant le mot de Voltaire : Il fait du bien, c'est son meilleur ouvrage.

Entre les livres et les institutions ou œuvres qui ont pour objet l'amélioration du sort des ouvriers et le soulagement des pauvres, il y a un lien intime et l'on doit rendre hommage à la haute pensée qui a conduit la généreuse fondatrice du prix Audéoud à mettre les uns et les autres sur le même rang. Les institutions, les établissements, les associations attirent sans doute beaucoup l'attention par les résultats tangibles qu'ils obtiennent. Mais comment les créateurs de toutes ces œuvres ont-ils été souvent amenés à les créer? Ils l'ont été par les idées mêmes qu'ils ont puisées dans les livres, par les sentiments

Digitized by Google

que la lecture de certains ouvrages a fait naître en eux. Aussi peut-on dire que l'auteur d'un bon livre est fréquemment la cause de bonnes actions.

Nous proposons à l'Académie d'accorder sept médailles d'or Audéoud, soit à des établissements industriels pour les institutions de prévoyance et d'assistance créées par eux dans l'intérêt de leurs ouvriers et employés, soit à des associations diverses, ayant pour but de soulager la misère ou de combattre l'ignorance et les distractions malsaines, soit enfin à des personnes qui ont contribué, avec un grand dévouement, à la création d'œuvres nombreuses et très utiles dans l'intérêt des travailleurs des campagnes et des villes.

La raffinerie Say, actuellement exploitée par une société anonyme, boulevard de la Gare, à Paris, a une origine assez ancienne. En 1832, M. Louis Say, raffineur à Nantes, vint se fixer à Paris et y fonda une raffinerie de sucre sous la raison sociale Louis Say père et fils et Cie. Après la mort de M. Louis Say en 1840, cette société en nom collectif fut reconstituée entre ses trois fils et deux autres associés. En 1848, la raffinerie passa à un seul des associés, M. Constant Say, fils du fondateur, et elle fut, à partir de 1871, tour à tour transmise à une société en commandite simple et à une société anonyme à laquelle elle appartient actuellement.

En 1863, M. Constant Say, voulant reconnaître les grands services que ses ouvriers lui rendaient, créa en leur faveur plusieurs institutions qui lui font un grand honneur et qui ont eu les meilleurs résultats.

Digitized by Google

M. Constant Say fonda d'abord des retraites annuelles de 500 francs au profit des ouvriers que l'âge ou les infirmités empêchent de travailler après 20 ans de services au moins, sans que les bénéficiaires des rentes aient à subir aucune retenue sur leurs salaires ou à faire aucun versement. Au 31 décembre 1904, les pensions étaient servies à 136 ouvriers et à 12 ouvrières.

M. Constant Say pensa qu'il ne suffisait pas de promettre des retraites aux anciens ouvriers, qu'il importait d'encourager les ouvriers en exercice à persévérer dans leur travail et à y prendre intérêt. Il établit que tout ouvrier reçoit après 15 ans de services une prime de 500 francs et qu'au bout de 20 ans, l'ouvrier a droit à une allocation de 300 francs par an, ce qui équivaut à une augmentation de salaire de un franc par jour. Cette allocation de 300 francs payée par quarts aux époques du terme, décharge les ouvriers du fardeau des loyers si lourd pour eux.

M. Constant Say a voulu aussi protéger les ouvriers de sa raffinerie contre la maladie. En 1868, il a fondé une caisse de secours pour les ouvriers malades ou blessés. Il s'agit d'une société de secours mutuels dirigée par les ouvriers eux-mêmes. La raffinerie Say l'aide puissamment en faisant des versements égaux à ceux de tous les ouvriers. Ainsi, l'on a pu se borner à demander à chaque ouvrier une cotisation maxima de 60 centimes, à chaque ouvrière 50 centimes au plus, tout en leur garantissant en cas de maladie la moitié de leur salaire ainsi que les soins médicaux et pharmaceutiques. En outre, les femmes reçoivent une indemnité spéciale pour frais d'ac-

Digitized by Google

couchement et ont droit, après la naissance d'un enfant, à un certain temps de repos payé.

En 1895, M. Henry Say, fils de M. Constant Say et gérant de la Société en commandite simple, complétait ce faisceau d'institutions déjà nombreuses en créant une caisse de retraite des employés de la raffinerie. Dès le début, il lui attribua une riche dotation de 200 000 francs. Elle reçoit de la raffinerie une allocation annuelle, égale au tiers des versements des employés et sert un intérêt élevé, de 5 p. 100, aux capitaux qui lui sont déposés. — Cette caisse de retraites qui compte 194 participants, avait, à la fin de 1904, un capital de 671 072 francs. C'est, dit-on, une des plus riches de France. Elle servait au 31 décembre de l'année dernière des pensions s'élevant à 30 352 francs à 14 employés et à 9 veuves d'employés.

La Société anonyme fondée en 1898 a maintenu ces institutions et les a considérées comme une sorte de charge sociale qu'elle a estimée à forfait à 250 000 francs par an. La partie de cette somme non dépensée est portée chaque année à un compte spécial produisant des intérêts et servira à assurer le fonctionnement des institutions si, à un moment donné, les dépenses venaient à dépasser 250 000 francs par an. Les sommes non dépensées et accumulées s'élevaient, à la fin de 1904, à 315 459 francs.

En définitive, grâce à toutes ces institutions de patronage et de prévoyance, le personnel de la raffinerie Say a reçu, de 1863 à 1905, 4 279 975 francs.

Ce n'est pas tout : en dehors de ces institutions fondamentales, la Société a créé en 1904 un fonds spécial de secours immédiats pour les ouvriers nécessiteux. Enfin, en

Digitized by Google

1900, Mme Henry Say a, en mémoire de son mari, constitué un fonds destiné à venir en aide aux veuves et aux orphelins. Ce fonds est formé par les sommes versées par Mme Henry Say et par les administrateurs de la Société. 22 110 francs ont déjà été répartis.

A toutes ces institutions sont dus des résultats matériels et moraux d'une haute importance.

Le personnel de la raffinerie Say est d'une remarquable stabilité. Un certain nombre d'ouvriers ont plus de trente ans de services. Depuis 1890, 39 ouvriers et 21 employés avaient été attachés sans interruption pendant une aussi longue période à la raffinerie. A la fin de 1903, on comptait 114 ouvriers ayant 20 ans ou plus de service, 250 en ayant 25 ans ou plus, 352 10 ans ou plus. Les femmes ne sont employées sur une large échelle que depuis 1881.

Les intérêts des ouvriers et ceux du patron sont, malgré les apparences contraires, indissolublement liés. Les ouvriers restant de longues années dans la même fabrique employés aux mêmes travaux, finissent par arriver à une connaissance parfaite de leur métier et par acquérir une dextérité remarquable. La Société de la raffinerie Say se plaît à proclamer que ces qualités acquises par ses ouvriers ont puissamment contribué à créer et à soutenir la réputation de ses produits.

Il faut ajouter qu'à la raffinerie Say, les grèves sont inconnues depuis plus de 20 ans. Il y en a eu une en 1882, mais sa durée n'a été que de 3 jours, alors que les usines similaires restaient inactives pendant trois semaines.

Une société moins importante que la Société Say, la

Digitized by Google

Compagnie des houillères d'Épinac (Saône-et-Loire), est aussi bien digne de la médaille d'or Audéoud pour les institutions qu'elle a fondées dans l'intérêt de son personnel.

Cette société a organisé, conformément aux lois sur les sociétés de mines, une caisse de retraite pour les ouvriers mineurs, alimentée par une retenue de 2 p. 100 sur leurs salaires et par des versements égaux de la Compagnie, puis une société de secours mutuels. Mais, en outre, elle a constitué librement une caisse de secours permanents pour les anciens ouvriers et établi des primes d'assiduité. Celles-ci consistent en sommes attribuées pour les loyers, de telle sorte que les ouvriers arrivent facilement avec un peu de bonne volonté à n'avoir plus à supporter aucun loyer pour leur logement.

La Société d'Épinac a tenu à honneur de maintenir toutes ces allocations, même dans la période difficile qui a duré pour elle près de 20 ans, de 1878 à 1895. Durant ce laps de temps, les actionnaires n'ont touché aucun dividende et des délais ont même dû être demandés aux obligataires pour l'amortissement des obligations. La caisse de secours et le système des primes n'en a pas moins continué à fonctionnner.

Depuis 1902, les actionnaires ont, en outre, alloué chaque année aux ouvriers à l'unanimité une somme égale à 20 p. 100 des dividendes sociaux. Le dividende étant de 250000 francs, 50 000 francs ont été attribués aux ouvriers. Il a été fait de cette dernière somme deux parts : 10 000 francs ont été distribués immédiatement à des travailleurs âgés et infirmes en augmentation des secours et pensions, puis 40 000 francs ont été affectés à

Digitized by Google

l'augmentation des retraites par des versements faits aux livrets individuels de la Caisse de retraite pour la vieillesse. Il y a là, en réalité, une forme de participation aux bénéfices.

En définitive, alors que le dividende annuel est de 250000 francs, plus de 150000 francs sont consacrés à des œuvres de prévoyance et d'assistance.

Grâce à ces actes d'intelligente assistance, une parfaite concorde règne entre la Compagnie et les ouvriers. Ceux-ci ont exprimé de la façon la plus touchante leur dévouement et leur reconnaissance pour tout ce qui a été fait en leur faveur. Dans une adresse remise au Directeur en 1902, ils proclament que le caractère généreux et bienveillant de l'administration des Houillères d'Épinac est légendaire et ils ajoutent que le Directeur a su, chose, disent-ils, pourtant bien difficile, acquérir l'estime et la confiance de tous ses subordonnés.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas, en France, un plus grand nombre de tels ouvriers et de tels patrons.

La Commission, en proposant à l'Académie la Compagnie des mines d'Épinac pour une des médailles d'or Audéoud, se plaît à constater que M. Théodore Audéoud, père du philanthrope en mémoire duquel la fondation Audéoud a été faite, a été membre du Conseil d'administration de 1858 à 1896 et l'a même présidé pendant vingt ans.

L'Association des jeunes Économes, la Société des Visiteurs et la Société Franklin ont une existence autonome, elles ne se rattachent à aucun établissement industriel.

La Société des jeunes Économes est ancienne. Fondée

Digitized by Google

en 1823 par Mlles Lauras et Duval, elle a été reconnue d'utilité publique en 1849. Elle a eu ainsi le temps de faire ses preuves et elle les a faites brillamment. Le but de cette société est d'associer le plus grand nombre possible de jeunes filles aisées et d'arriver par la réunion de leurs économies à instruire, à élever, à soulager des jeunes filles pauvres domiciliées à Paris.

Après avoir occupé pendant de longues années des immeubles loués dans les environs de Paris ou à Paris même, la Société des jeunes Économes possède maintenant deux immeubles rue de l'Université qu'elle a pu acquérir grâce à ses ressources et à des libéralités, spécialement à un legs de 500 000 francs dû à Mme Boucicaut.

Les enfants sont reçues dans l'établissement à huit ans et elles y restent jusqu'à l'âge de leur majorité. Elles suivent les classes qui y sont organisées jusqu'à treize ans et y apprennent ensuite le métier de lingère ou de couturière. A leur sortie, elles reçoivent un trousseau et une somme de 150 ou de 200 francs qui se joint au montant de leurs économies déposées à la Caisse d'épargne. La maison leur demeure, du reste, ouverte quand elles sont sans place et l'Association les suit dans les circonstances difficiles de la vie. Près de 4 000 jeunes filles ont été ainsi élevées par la Société des jeunes Économes, et pourtant, les sacrifices demandés aux associées paraissent bien modestes, surtout quand on les compare au bien qu'elles font : elles versent chacune 30 centimes par mois et 60 centimes au mois de janvier.

La Société des Visiteurs a été fondée le 19 février 1896

Digitized by Google

et reconnue d'utilité publique le 1er juillet 1904. Son président d'honneur est M. Sully Prudhomme, assisté d'un Comité composé d'hommes connus appartenant aux partis politiques les plus divers et se rattachant à toutes les opinions religieuses.

Cette société a pour but, non de distribuer des aumônes aux malheureux comme beaucoup de sociétés charitables, mais de venir en aide à des personnes et à des familles qui, par suite de circonstances imprévues, sont dans l'impossibilité de subvenir momentanément à leurs besoins et peuvent, grâce à un appui temporaire, échapper à la misère. Elle ne s'occupe donc pas de ceux trop nombreux qui ne peuvent vivre sans être assistés; elle s'attache seulement aux personnes qu'on espère pouvoir tirer d'une situation difficile et contribuer à rendre aptes à se suffire à elles-mêmes.

Un grand nombre de membres, parmi lesquels sont beaucoup de jeunes gens, ne se bornent pas à payer leurs cotisations, mais se consacrent à faire des enquêtes sur les causes de la gêne et sur la situation des personnes signalées comme malheureuses. La gêne provient souvent du chômage. Dans ce cas, par l'entremise de sociétés et d'industriels avec lesquels elle est en rapport, la Société des visiteurs s'efforce de procurer un emploi à l'intéressé. Quand c'est la maladie du père ou de la mère de famille qui grève le ménage de frais excessifs pour lui, des soins gratuits sont donnés par des médecins et des médicaments gratuits aussi sont fournis au malade. En cas de mort du père ou de la mère, les jeunes enfants sont placés à la campagne et l'on s'efforce de faire apprendre aux autres enfants un métier.

Digitized by Google

Enfin, deux vestiaires fournissent des vêtements à ceux qui en manquent et qui trop souvent ne peuvent trouver de place, faute de pouvoir s'habiller convenablement.

Chaque visiteur doit, après les enquêtes ayant abouti à des admissions, voir à domicile les familles dont il a la charge. Il se tient en relations amicales avec elles et doit faire tout ce qui est nécessaire à leur relèvement matériel et moral.

Les visiteurs sont répartis en sept groupes ayant chacun pour ressort un ou plusieurs arrondissements de Paris et Saint-Denis. Les membres de chaque groupe se réunissent tous les quinze jours pour s'entretenir de leurs protégés et pour voter les fonds nécessaires. Au-dessus des groupes est le bureau central qui comprend notamment tous les présidents des groupes.

La Société des Visiteurs s'est constamment développée depuis neuf ans et a fait déjà beaucoup de bien.

Le chiffre des membres, qui était de 262 en 1897, s'élevait à 771 en 1902 et à 1 150 en 1904.

Le nombre des enquêtes est passé de 180 en 1896 à 1 050 en 1904.

Le service des placements a procuré des emplois, en 1896 à 40 personnes, en 1900 à 91, en 1904 à 234.

Ce n'est pas contre la misère, mais contre d'autres maux, l'ignorance et les distractions malsaines, que la Société Franklin a pour but de lutter. Fondée en 1868 et déclarée d'utilité publique en 1879, cette société se propose, en dehors de tout parti, d'école et de secte, de contribuer à la diffusion des bons livres, à l'instruction et à l'éducation

Digitized by Google

morale du peuple. Elle s'inspire des idées qu'exprimait Jules Simon pour développer le programme de la Société quand il disait : « Nous sommes des propagateurs de livres, des amis de l'instruction populaire, profondément convaincus que l'homme ne vit pas seulement de pain, ni un peuple de gloire militaire, et que la France sera infidèle à sa destinée tant que nous n'aurons pas une école dans chaque hameau, un livre dans chaque maison. »

La Société Franklin donne à tous ceux qui le lui demandent des indications pratiques pour la fondation des bibliothèques scolaires, populaires et militaires. Elle répand, dans ces bibliothèques des instructions sur les règles qui doivent présider à leur administration. Elle distribue gratuitement des catalogues établis par le Conseil d'administration pour guider les bibliothèques dans l'emploi de leur ressources. Elle s'offre comme intermédiaire gratuit aux bibliothèques pour leurs achats de livres et les fait bénéficier des remises accordées par les éditeurs. Elle participe à la formation et au développement des bibliothèques par des dons de livres. Enfin, elle publie un bulletin mensuel pour entretenir des relations avec les bibliothèques et avec ceux qui s'intéressent à son œuvre.

L'œuvre accomplie par la Société Franklin depuis vingt-sept ans, est considérable. Elle a fait don de 135 000 volumes et de nombreux périodiques. Elle a fourni comme intermédiaire gratuit 680 000 volumes d'une valeur de 1 800 000 francs.

A partir de 1870, elle a dirigé une grande partie de ses efforts sur les bibliothèques militaires. Elle a publié un catalogue spécial pour elles avec l'approbation du Ministre

Digitized by Google

de la Guerre. Mais l'argent et les livres faisaient défaut. En 1874, la Société Franklin prit l'initiative d'une souscription pour les bibliothèques militaires et réunit plus de 100 000 francs. Elle put ainsi contribuer à la fondation de 408 bibliothèques de casernes, de détachements et de pénitenciers militaires. Ce mouvement n'a pas cessé de se développer et la Société Franklin continue à le diriger. Le Ministre de la Guerre a signalé son action bienfaisante dans des circulaires répétées, et les officiers, comprenant la haute importance de cette œuvre, ne cessent de s'adresser à la Société pour lui réclamer son concours. Ils reconnaissent dans des lettres très nombreuses que les livres n'instruisent pas seulement, qu'ils éloignent les hommes du cabaret, du café et d'autres distractions mauvaises, puis que les bibliothèques militaires ont sur la discipline de très heureux effets.

Ce n'est pas une œuvre unique, c'est toute une série d'œuvres de prévoyance et d'assistance qui sont dues soit à M. Émile Duport soit à Mlle Chaptal.

La vie de M. Émile Duport n'a été réellement, depuis trente ans, qu'un long dévouement aux classes agricoles. Il n'est pas d'institutions fondées dans leur intérêt qui surpassent, au point de vue social, celles qu'il a contribué à fonder dans le Sud-Est de la France.

Après avoir été négociant pendant quelques années, il quitta le commerce pour se consacrer à la lutte contre le phylloxera ; dès 1876, il planta les premiers ceps américains et donna ainsi à nos viticulteurs le plus précieux exemple.

Digitized by Google

En 1887, profitant de la loi sur les syndicats professionnels qui ne remontait qu'à trois ans, il fonda le syndicat agricole de Belleville-sur-Saône, le plus ancien du Beaujolais et l'un des premiers qui aient été créés en France. Puis, il donna au mouvement syndical agricole une énorme extension dans la région du Sud-Est. Après avoir provoqué la création de quatre syndicats, il en forma l'Union beaujolaise. Puis son activité ne connaît plus de bornes et, grâce à son influence, plus de 300 syndicats se groupent dans la grande Union agricole du Sud-Est dont il devient le président. Il sort de sa région et il emploie tous ses efforts à constituer l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France.

Il ne tarde pas à constater que les syndicats agricoles, formés pour la défense des intérêts économiques communs de leurs membres, éprouvent de grandes difficultés à rendre à ceux-ci des services matériels. Il organise alors la *coopérative agricole* qui leur procure à bon compte les engrais et différentes matières premières. Cette nouvelle société fait bientôt un chiffre d'affaires qui dépasse deux millions de francs par an.

Mais, pour venir vraiment en aide aux agriculteurs, il ne suffit pas de leur donner le moyen d'acheter à meilleur compte. M. Émile Duport est un fervent adepte de la mutualité et un ami des institutions de prévoyance. Il a été frappé de ce que, dans leur isolement, les agriculteurs ne peuvent rien contre les fléaux ou les maux si nombreux qui les menacent : la grêle, la mortalité du bétail, l'incendie, sans compter l'indigence, les accidents, la maladie, la mort. Il s'est employé à fonder successivement des

Digitized by Google

sociétés de secours mutuels, des associations d'assistance pour les vieillards et les orphelins, des caisses de crédit agricole, des caisses d'assurance contre la grêle. Ainsi, il existe aujourd'hui, dans l'Union syndicale du Sud-Est dont il est le fondateur :

307 syndicats agricoles groupant 85 000 adhérents ;

Une société coopérative agricole ;

42 caisses mutuelles d'assurances contre la mortalité du bétail ;

112 caisses mutuelles d'assurances contre l'incendie ;

74 caisses de crédit agricole mutuel ;

29 caisses de retraite.

C'est à M. Émile Duport que revient l'honneur de toutes ces créations qui contribuent puissamment à l'amélioration du sort des classes agricoles.

Mlle Chaptal est également parvenue, grâce à un dévouement sans réserve et à une activité infatigable, à fonder de nombreuses œuvres d'assistance : elles ont pour buts principaux de combattre la tuberculose et de venir en aide aux femmes enceintes ou récemment accouchées.

Grâce à l'initiative privée et aux encouragements du gouvernement, on commence à créer en France, comme on l'a fait depuis assez longtemps en Allemagne, des sanatoriums. Mais ces établissements coûtent très cher et l'on a compté que, pour hospitaliser 300 000 tuberculeux il faudrait un budget annuel de 328 millions au moins. Il est presque impossible d'arriver à réunir une pareille somme, et les hommes les plus expérimentés affirment que, si on les trouvait, on regretterait un jour d'avoir tant dépensé

Digitized by Google

pour des résultats très restreints. Le sanatorium ne combat le mal que lorsque son existence est bien constatée et souvent à une période où déjà il n'est plus curable. Il ne prévient pas la maladie, il n'arme pas contre elle les classes pauvres dans lesquelles elle fait les plus nombreuses victimes. Aussi a-t-on pu dire (1) : « Vouloir livrer la lutte au sanatorium, c'est vouloir empêcher un arbre de pousser en émondant chaque année quelques branches ; pour tuer cet arbre, ce sont les racines qu'il faut couper. »

Le dispensaire antituberculeux offre de grands avantagnes sur les sanatoriums. Il est beaucoup moins coûteux. Il attaque la maladie dès qu'elle s'annonce, au moment des premiers symptômes. Le dispensaire contribue à l'éducation hygiénique de ceux qui sont menacés du mal, des prétuberculeux. Aussi des personnes généreuses se sont efforcées de créer avant tout des dispensaires.

C'est ce qu'a fait sur une large échelle une femme de grand cœur, Mlle Chaptal.

Attachée dès 1899 à un dispensaire anti-tuberculeux de la rue du Général-Foy, elle en est bientôt devenue l'âme. Mais ce n'est pas dans les quartiers riches que des établissements de cette nature sont vraiment utiles. Aussi Mlle Chaptal a successivement créé des dispensaires dans le quartier de Plaisance, à Grenelle, enfin à la Villette en remplacement de celui de la rue du Général-Foy. Une association, l'*Œuvre des tuberculeux adultes*, reconnue d'utilité publique en 1903, entretient ces dispensaires.

Dans ces établissements, des consultations gratuites

(1) M. Rénon, *Les Maladies populaires*.

sont données trois fois par semaine de cinq heures à sept heures du soir, afin que les ouvriers puissent s'y rendre après leur journée de travail. Le médecin examine les malades atteints ou menacés de tuberculose, signe les ordonnances et donne des conseils d'hygiène. La directrice, Mlle Chaptal, toujours présente, distribue des vêtements, des bons d'aliments et sait rendre le courage par de bonnes paroles aux désespérés.

Mlle Chaptal n'a pas tardé à comprendre que le dispensaire réduit à des consultations n'atteint pas complètement son but. Elle a créé des œuvres complémentaires. A chaque dispensaire elle a fait annexer un laboratoire de bactériologie. Puis, elle a, en quelques mois, organisé un lavoir spécial pour tuberculeux, le plus parfait, dit-on, qui existe jusqu'ici en France. Les malades y apportent leur linge dans des sacs numérotés et, au bout de huit jours, on le leur rend blanchi et désinfecté. Ainsi, une cause d'aggravation du mal est écartée et le linge ne peut servir à le propager.

Mlle Chaptal a naturellement pénétré bien souvent dans les logements des ouvriers et elle sait par expérience combien l'entassement d'un grand nombre de personnes dans des locaux malsains a contribué à répandre la tuberculose et les maladies les plus graves. Aussi a-t-elle fait construire une maison d'après toutes les règles de l'hygiène moderne pour y louer des logements à des familles ouvrières nombreuses.

Toutes ces œuvres si méthodiquement coordonnées ont déjà produit d'excellents résultats que la statistique révèle. A Plaisance, le quartier d'élection de Mlle Chaptal, parce

Digitized by Google

que c'est l'un des quartiers de Paris où il y a le plus de misères, les victimes de la tuberculose pulmonaire et de la bronchite chronique ont, en cinq ans, diminué dans une notable proportion. Le chiffre en est descendu de 90,90 pour 10 000 habitants à 49,60 de 1900 à 1904.

Il faut encore porter à l'actif de Mlle Chaptal la création d'institutions pour les femmes enceintes ou récemment accouchées et d'une école d'infirmières.

Trop souvent des ouvrières ayant déjà plusieurs enfants et sur le point d'accoucher à nouveau, ignorent les règles les plus élémentaires de l'hygiène de la grossesse et quittent leur logement pour l'hôpital, en confiant leurs enfants à une voisine qui, occupée, n'a pas le temps de les surveiller. Le père ne compte pas, il travaille au dehors et rentre tard au logis. Pour remédier à cette lamentable situation si fréquente, Mlle Chaptal a, le 14 janvier 1901, créé à Plaisance l'*Assistance maternelle et infantile*. Des médecins viennent examiner les femmes enceintes ou dont l'accouchement est récent, leur indiquent les soins à prendre et leur donnent des ordonnances qui permettent de se procurer des médicaments gratuits. La directrice distribue du lait destiné aux mères et aux enfants et, en 1903, les distributions ont atteint 24 000 litres.

Mlle Chaptal ne sait rien faire à moitié; quand elle a créé une institution, elle y annexe bientôt des institutions qui la complètent et l'améliorent, comme nous l'avons déjà constaté pour les dispensaires antituberculeux. Elle a organisé un service dans lequel des femmes du peuple, ménagères et autres, sont initiées aux pratiques de l'asepsie pour soigner les femmes après leur délivrance.

Digitized by Google

Ainsi, les accouchements à domicile ont été facilités et bon nombre de mères de famille peuvent accoucher sans quitter leur logement, sans abandonner leur mari et leurs enfants et veiller de leur lit aux soins du ménage.

Cela serait peu si le gain de l'ouvrière demeurait interrompu. Mlle Chaptal est parvenue à organiser tout un système de travail à domicile grâce auquel les accouchées gagnent environ 1 fr. 50 centimes par jour en confectionnant des vêtements et des objets de lingerie ou de petits ouvrages en fil de fer destinés à fermer des bouteilles.

C'est encore à Mlle Chaptal qu'est due l'installation dans le quartier de Plaisance d'une maison-école d'infirmières. Cette école comprend deux années d'enseignement ayant un caractère pratique, mais une certaine place y est faite à l'éducation morale. La direction des études est confiée à des sommités du corps médical. L'établissement se charge de placer les élèves qui ont terminé leurs études et, en cas de chômage ou dans l'intervalle des gardes, il leur donne asile moyennant une faible redevance. Pour assurer le fonctionnement de cette école, une association déclarée a été formée dans les termes de la loi de 1er juillet 1901.

Voilà la longue liste des œuvres fondées par Mlle Chaptal. Cette liste était complète il y a quelques semaines. L'est-elle encore aujourd'hui ? Nous ne saurions l'affirmer. L'activité créatrice de cette noble femme est si grande qu'on n'est jamais sûr d'être tout à fait au courant de ses bonnes œuvres. Peut-être a-t-elle, depuis le jour où ce rapport a été terminé, fondé quelque nouvelle institution d'assistance. Mais qu'importe ! Celles que nous avons signalées

Digitized by Google

suffisent amplement à lui créer les titres les plus incontestables à une médaille d'or Audéoud.

Pour conclure en ce qui concerne Mlle Chaptal, je ne saurais mieux faire que de citer ce que m'écrivait sur elle un homme qui a été particulièrement à même d'apprécier ce qu'elle fait : « Tout le monde à Plaisance la vénère et l'aime, tout le monde vient la consulter, ses paroles semblent des oracles. On ne peut voir sans une émotion profonde s'acheminer chaque matin vers le quartier de Plaisance cette petite femme habillée de la façon la plus simple. Elle n'est à l'aise que parmi les pauvres, elle ne respire bien que dans l'air microbien qu'entretiennent de nombreuses masures. Elle a dit adieu à l'élégance et au luxe auxquels elle semblait destinée et, tandis qu'on le regrette pour ses années de jeunesse, elle trouve que ces années ont été les plus belles de sa vie. »

En conséquence, la Commission a l'honneur de proposer à l'Académie de décerner neuf médailles d'or Audéoud, savoir :

1° A M. Louis Rénon, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital de la Pitié, pour son ouvrage : *Les maladies populaires, maladies vénériennes, alcoolisme, tuberculose;*

2° A M. Louis Rivière, pour son livre : *La Terre et l'atelier; Jardins ouvriers;*

3° A la Société de la Raffinerie Say;

Digitized by Google

4° A LA COMPAGNIE DES HOUILLÈRES D'ÉPINAC (Saône-et-Loire), pour *les institutions d'assistance et de prévoyance créées par elle dans l'intérêt de leurs ouvriers et employés;*

5° A L'ASSOCIATION DES JEUNES ÉCONOMES;

6° A LA SOCIÉTÉ DES VISITEURS;

7° A LA SOCIÉTÉ FRANKLIN;

8° A M. ÉMILE DUPORT, pour *la création de nombreuses institutions d'assistance et de prévoyance concernant les classes agricoles, spécialement dans le Sud-Est de la France;*

9° A Mlle CHAPTAL, pour *la création de dispensaires antituberculeux et d'institutions complémentaires ainsi que pour la fondation de l'Assistance maternelle et infantile.*

La Commission propose, en outre, à l'Académie de partager par égales portions l'excédent du montant du prix Audéoud sur la valeur des neuf médailles d'or entre la SOCIÉTÉ DES VISITEURS et Mlle CHAPTAL.

[Ces propositions ont été adoptées par l'Académie dans sa séance du 1er juillet 1905.]

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX ROSSI

A DÉCERNER EN 1905

AYANT POUR SUJET

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA LAINE

PAR

M. E. LEVASSEUR

Lu dans les séances des 14, 21 et 28 octobre 1905

En 1901, l'Académie a mis au concours, sur la proposition de la Section d'économie politique, statistique et finances, le sujet suivant pour le prix Rossi à décerner en 1905 :

Histoire économique de la laine.

Six mémoires ont été déposés avant le 1er janvier de cette année.

Pour n'avoir pas à revenir, en examinant chacun de ces

Digitized by Google

mémoires, sur les détails, nous présenterons d'abord à l'Académie un aperçu général du sujet en empruntant, autant que possible, les faits aux mémoires mêmes et en indiquant, avec plus de précision qu'ils ne l'ont fait, la situation de l'industrie lainière en France sous la troisième République.

Le sujet comportait une courte introduction sur l'histoire de la laine dans les siècles passés ; un des auteurs en fait l'objet à peu près unique de son travail.

C'est surtout le XIXe siècle, c'est-à-dire l'industrie moderne, qui intéresse l'économie politique et, dans le XIXe siècle, la seconde moitié beaucoup plus que la première, parce que c'est depuis 1850 surtout que le progrès de la colonisation et celui de la navigation ont changé les conditions d'approvisionnement de la laine et que la machine en a transformé la manufacture.

Il y avait à traiter : en premier lieu, de la production de la matière, c'est-à-dire des races de moutons et autres animaux fournissant les succédanés de la laine, de leur répartition géographique dans le monde et particulièrement dans les pays neufs, des progrès de l'élevage ; en second lieu, du commerce de la laine, exportation des pays transocéaniques, importation et réexportation, grands marchés et variations de leur fortune, cours de la marchandise ; en troisième lieu, de la mise en œuvre par le peignage et le cardage, la filature et le tissage, la teinture et les apprêts, partie dans laquelle il était nécessaire d'indiquer, sommairement au moins, le mouvement de concentration de l'industrie, le taux des salaires et, si possible,

Digitized by Google

des profits, les changements survenus dans les genres de tissus et dans les prix ; en quatrième lieu, le mouvement commercial des produits de cette industrie, l'extension de la fabrication dans les pays neufs et les conditions actuelles de la concurrence.

Quelques chiffres d'abord sur le nombre des moutons, la production de la laine et l'approvisionnement du marché.

La France en possédait 32 millions en 1840, 21 en 1892, dernière statistique décennale agricole. La diminution continue : aujourd'hui moins de 20 millions. Le phénomène n'est pas spécial à la France, ni même à l'Europe (1). Depuis une dizaine d'années il se produit même en Australie (2) et dans les États les plus peuplés de la grande République américaine (3). Nous parlerons plus loin des causes.

Les courants commerciaux se sont considérablement modifiés, déplacés, développés, au XIXe siècle. Si on remontait très loin dans le passé, comme l'a fait un des concurrents, on verrait dans le haut moyen âge l'Angleterre, pastorale alors, approvisionner en partie les ateliers du nord-est du continent et de l'Italie ; puis, manu-

(1) En Angleterre, 34 millions de moutons en 1867, 27 en 1890 ; en Prusse, 19 millions en 1873, 10 en 1892.

(2) Par exemple, dans la Nouvelle-Galles du Sud, 62 millions en 1892, 27 en 1903 ; dans le Queensland, 20 millions en 1892, 7 en 1903.

(3) Aux États-Unis : 21 millions en 1870, dans les États à l'est du Mississipi et 17 en 1890 ; 7 en 1870 dans les États et territoires à l'ouest du Mississipi et 27 en 1890. Néanmoins, le produit total de la vente a beaucoup augmenté : 15 millions de kil. en 1870, 125 en 1890.

Digitized by Google

facturant sa laine vers la fin du moyen âge, pendant que l'Espagne commençait à établir la renommée de ses mérinos; on verrait, à la fin du XVIIIe siècle, ces mérinos s'acclimatant en Allemagne, en France, et les éleveurs s'appliquant à en propager la race pendant la première moitié du XIXe siècle; dans la seconde moitié, on verrait les États de l'Amérique du Sud, les colonies du Cap et de l'Australasie peuplant de cette race, pure ou croisée, les immenses solitudes de leurs pâturages et refoulant sur les marchés européens les laines indigènes dont le progrès de la culture intensive faisait délaisser la production (1), l'indus-

(1) On évaluait la production de la laine ainsi qu'il suit (en millions de kilogrammes) :

	1860	1900
Royaume-Uni	140	63
Continent d'Europe	500	365
Amérique du Nord	110	138
Australasie	60	232
Le Cap	26	45
Amérique du Sud	43	230
Autres pays	76	138
	955	1 211

Le nombre 1211, qui est donné par M. Marteau dans le rapport de la classe 82 de l'Exposition universelle de 1900, est d'environ 200 millions supérieur aux statistiques ordinaires parce que le rapporteur y a compris des pays, comme la Chine, l'Asie centrale, etc., qui ne figurent pas dans les statistiques annuelles du commerce.

On peut prendre une idée des sources d'approvisionnement en laine par les statistiques commerciales. Le rapport de la Commission des valeurs de douanes en donne des extraits. Voici le résumé pour l'année 1902 (en millions de kilogrammes, laine en suint) :

Par production indigène.

France	43	
Grande-Bretagne	61,6	Total 414,5
Amérique du Nord	149,1	(en 1903, 400 millions seulement)
Reste de l'Europe	160,8	

Digitized by Google

trie de plus en plus abondamment approvisionnée jusqu'au jour — c'est depuis une dizaine d'années environ — où l'exportation des pays transocéaniques est devenue stationnaire (1) excepté pour les États de la Plata (2), et menace le marché d'une rupture d'équilibre entre l'offre qui s'arrête et la demande qui est disposée à progresser (3).

En effet, la production de la laine dans le monde semble ne répondre qu'imparfaitement aux besoins de consommation d'une industrie dont l'outillage s'installe dans les pays nouveaux et devient plus dévorant.

Par importation.

Australie	262,3	Total	600,2
Le Cap	37,6		
La Plata	223,3		
Autres pays	71,0		

Total de l'approvisionnement de l'Europe et de l'Amérique. 1 014,7

En 1903 et en 1904, la production a été au-dessous de ce chiffre : 994 millions ; en 1904, 994.

La consommation de la Grande-Bretagne a été de 224 millions de kilogrammes ; celle de la France de 234 ; celle du reste de l'Europe de 327 ; celle de l'Amérique du Nord de 229 (dont 149 de la tonte indigène), total : 1 014. La France s'approvisionne principalement de laines de La Plata, de l'Australie et du Cap. Le rapporteur ajoute que la consommation en France de la laine lavée à fond a été de près de 100 millions de kilogrammes ; que l'exportation de la laine peignée a été, de 1896 à 1903, d'une vingtaine de millions de kilogrammes et que la filature française n'a consommé qu'environ 60 millions de kilogrammes (21 millions de moins qu'en 1901).

(1) Exemple : l'exportation de l'Australasie a été de 330 millions de kilogrammes en 1895, et de 232 millions en 1900 (362 en 1902).

(2) L'exportation de La Plata a été de 196 millions de kilogrammes en 1895 et de 223 en 1902.

(3) L'importation en Angleterre qui était montée, par une ascension presque constante, à 800 millions de livres en 1896, est descendue à 640 millions en 1904.

Digitized by Google

L'approvisionnement annuel des marchés de l'Europe et des États-Unis par la tonte indigène et par les importations venues des autres pays est aujourd'hui d'environ 1 milliard de kilogrammes ; il a atteint son maximum en 1895 : 1 061 millions (1). Sur ce total, l'Angleterre absorbe, en moyenne, depuis une dizaine d'années 224 millions, la France 238 millions, le reste du continent européen 332 millions, les États-Unis 215 millions.

Ce sont des millions de kilogrammes de laine en suint. Quand la laine a été lavée et est prête à être mise en œuvre, elle a perdu près de la moitié de son poids.

Si l'on veut essayer d'évaluer la production comparative de fils et tissus de laine d'après la puissance de l'outillage, on doit placer au premier rang l'Angleterre avec ses 5 millions et demi de broches et ses 129 millions de métiers à tisser, au second rang l'Allemagne (4 170 000 broches et 44 000 métiers) les États-Unis (3 millions de broches et 70 000 métiers) et la France (3 millions de broches et 45 000 métiers) ; l'Autriche au troisième rang (1 million et demi de broches et 27 000 métiers) ; plus loin derrière, la Belgique, la Russie, l'Italie (2), etc.

Nous parlerons du prix de la laine en examinant les mémoires n° 1 et n° 2.

(1) D'après la Commission des valeurs de douanes, l'approvisionnement a été de 917 millions de kilogrammes en 1900, de 1 019 en 1901, de 1 015 en 1902, de 994 en 1903.

(2)

	Broches.	Métiers. (par milliers).
Belgique	625	6
Russie	706	45
Italie	350	5,5
Suisse	430	1,7
Espagne	100	2,5

Digitized by Google

Il nous reste, auparavant, à donner une idée de l'état et des variations de l'industrie lainière en France depuis 1870, partie du sujet que les concurrents n'ont pas traitée avec assez de précision.

En France, la laine a été, au moyen âge, le textile le plus employé, étant naturellement plus prêt qu'un autre à être mis en œuvre. Elle a gardé le premier rang au XIXe siècle et elle l'occupe encore. Le régime des traités de commerce, après l'année 1860, avait eu sur elle une influence très différente de celle qu'il a exercée sur le coton; il lui avait ouvert des débouchés dont elle a su profiter en renouvelant son outillage, et ses ventes se sont alors largement développées. On n'a pas sur la consommation de la laine des chiffres aussi précis que sur celle du coton, qui provient tout entier du commerce extérieur. Cependant on peut juger approximativement de l'accroissement d'après les statistiques publiées par l'administration, qui comprennent l'évaluation de la tonte et l'excédent de l'importation sur l'exportation au commerce spécial : 100 millions de kilogrammes, moyenne de la période quinquennale qui a précédé ces traités; 157 millions, moyenne des cinq dernières années de l'Empire (1); 250 millions, moyenne de la période 1894-1902 (2); l'accroissement est donc

(1) En évaluant la tonte des moutons, en France, à 60 millions de kilogrammes.

(2) En comptant la tonte pour 41 millions de kilogrammes. Le rapporteur de la Commission des valeurs de douanes pour 1889 dit que la tonte française peut être évaluée de 50 à 56 millions de kilogrammes; celles de 1896, 1898 et de 1902 le sont à 43 millions. Il s'agit de laine en suint. Cette laine contient jusqu'à 55 p. 100 de suint; le lavage à dos en enlève

Digitized by Google

considérable. Il a été à peu près continu jusqu'en 1894, moins régulier depuis cette date (1). La tonte fournit le complément, moins abondant aujourd'hui qu'il y a cinquante ans.

Quand, après le siège de Paris, le mouvement des affaires a recommencé, les lainages français manquaient dans les magasins étrangers. Il se produisit tout à coup une demande très forte de cette marchandise, comme de presque toutes les autres, pour celles-ci peut-être plus que pour d'autres. L'exportation des produits de la laine, qui ne figurait encore que pour 9 millions de kilogrammes dans le tableau du commerce extérieur de 1869, monta d'un bond à 17 millions et demi en 1871 (2), pour retom-

---

20 à 30 p. 100 ; le passage au savon enlève ensuite 15 à 20 p. 100 de matières graisseuses. On décolore la laine par l'acide sulfureux.

Le rapporteur de la Commission des valeurs de douanes donne : pour 1896, 264 millions; pour 1898, 256 ; pour 1903, 238 millions de kilogrammes. (Excédent de l'importation de laine sur l'exportation, 153; importation de peaux avec leur laine, 40; laine de moutons importés vivants, 2; tonte, 43.) Lavée à fond, la laine mise en consommation en France a été, en moyenne, de 98 millions de kilogrammes de 1896 à 1903 (maximum 109 en 1896, minimum 80 en 1900.)

(1) La valeur de cette importation, qui avait beaucoup augmenté sous l'Empire, de 1855 à 1866, a dépassé en 1872 (240 millions de francs) le plus haut chiffre de l'Empire et s'est élevée jusqu'à 265 millions de francs en 1885 en compensation de l'année 1884 où elle n'avait été que de 160 millions ; elle a fléchi un peu depuis, mais la quantité a été plutôt en augmentant. En 1903, l'approvisionnement a été de 238 millions de kilogrammes de laine en suint (dont 125 de La Plata, 67 de l'Australie et du Cap (importation qui a diminué), 43 de la tonte indigène, 37 des laines de peaux, etc.), qui, après lavage à fond, ont rendu 115 millions de kilogrammes sur lesquels 19 ont été exportés ; il est donc resté, pour la consommation française, 96 millions de kilogrammes de laine lavée à fond.

(2) Aussi le prix des tissus, qui avait baissé au commencement de

Digitized by Google

ber, il est vrai, à 8 3/4 l'année de la crise (1873). Pendant ce temps, le marché intérieur restait lourd; les Français étaient appauvris. Les magasins se trouvaient encombrés; les prix baissèrent (1); le tissage se ralentit à Lisieux, à Louviers, à Sedan (2). Mais l'exportation reprit promptement son essor et atteignit 18 millions 1/4 en 1880.

Pendant cette courte période, plus de 20 000 broches de filature de laine peignée et nombre de métiers mécaniques furent montés. On produisait vite et beaucoup. Aussi, une crise allemande ayant resserré les achats, la surproduction fit encore une fois sentir ses effets; les draps d'Elbeuf, de Sedan et de Louviers traversèrent de mauvais jours, pendant que les tissus de Roubaix et de Tourcoing étaient fort demandés, ainsi que les mélangés qui, ingénieux à se plier au gré de la mode et même à s'imposer à elle, étaient presque constamment en progrès. La période 1875-1880 est considérée par les Rémois comme étant l'apogée de leur industrie.

Les années 1881-1885 sont caractérisées par la langueur des affaires. A la fin de 1884, la mode s'étant engouée des tissus rudes anglais, il fallut faire venir d'Angleterre le fil pour les tisser. De 1886 à 1891, il y eut une reprise; c'est une période prospère, surtout pour la filature. La mode abandonnait alors les unis pour se jeter sur les

---

l'année 1871, s'est-il relevé après le mois de juin, sans atteindre cependant au prix de 1869. L'Allemagne a acheté, en 1871, deux fois plus de laine peignée qu'en 1869. *Rapport de la Commission des valeurs de douanes* pour 1871, p. 360.

(1) Les laines et les fils de laine baissèrent de 7 p. 100.

(2) Elbeuf ne paraît pas avoir été atteint par cette réduction du tissage.

Digitized by Google

étoffes de fantaisie, surtout sur les brochés à la Jacquart (en 1888). Aussi la laine peignée et plus encore le mélange des deux laines étaient-ils de plus en plus préférés à la laine cardée. En 1889, la France était devenue le plus grand marché du monde pour la laine peignée, quoiqu'elle regrettât que l'industrie, surtout la filature, eût été très éprouvée par une baisse de prix. Roubaix tint dès lors la tête de cette industrie (1). La Commission des valeurs de douanes se félicitait en somme de la situation en 1891 (2).

La fabrication de la draperie a certainement pris en France, sous la troisième République, une grande extension, du moins jusqu'en 1891 (3). Tandis que les anciennes fabriques d'Elbeuf et même quelques fabriques de Sedan retrouvaient une partie de leur activité d'autrefois, des centres nouveaux se formaient. A Roubaix, à Tourcoing, à Reims, à Vienne, dans toute la Picardie, de nombreux tissages s'adonnaient à la fabrication des draperies pour homme, pour femme et réussissaient (4).

---

(1) De 1892 à 1903, Roubaix a peigné, en moyenne, 26 millions de kilogrammes de laine par an, d'après la condition publique des matières textiles.

(2) Rapport, p. 111.

(3) La statistique officielle a donné, pour quelques années, le nombre des métiers mécaniques à tisser la laine : en 1873, 23.925 (21.934 actifs et 1 791 inactifs) ; en 1891, 14 832 (12 731 actifs et 2 101 inactifs) ; celui des broches en 1873, 2 646 063 actives et 250 866 inactives ; en 1885, 2 885 012 (maximum) actives et 212 291 inactives ; en 1891, 2 851 070 actives et 215 352 inactives. Cette statistique du Ministère du Commerce ne renseigne d'ailleurs qu'imparfaitement : 1° Parce qu'elle n'est pas conforme au nombre des broches imposées en 1891 qui était de 3 135 350 (3 002 190 à filer et 132 960 à retordre) ; 2° Parce que le perfectionnement a rendu les broches plus productives avec le temps.

(4) Cette année cependant il y a eu une grève à Sedan ; la fabrication de

Digitized by Google

A partir de 1894, l'exportation n'est pas descendue au-dessous de 24 millions de kilogrammes, et elle est montée à 37 en 1897. Mais le poids exporté ne donne pas la mesure exacte des bénéfices d'une industrie, parce que le prix, qui intéresse particulièrement les vendeurs, ne reste pas le même pour une même quantité (1). Il arrive que le fabricant, ne trouvant pas de placement sur le marché national, consent à un sacrifice pour vendre au dehors et se débarrasser de sa marchandise. La valeur de l'exportation de tissus, passementerie, rubans, etc., qui avait atteint ses plus hauts chiffres dans la période 1877-1886 (320 millions de francs en moyenne), a beaucoup baissé depuis 1892 (133 millions en moyenne, période 1900-1903, quatre ans).

Il y a eu, en effet, depuis 1894, plus d'une année mauvaise. On signalait, en 1892, des difficultés pour le tissage et des arrêts de métiers : en 1894 et au commencement de 1895, une crise intense, suivie il est vrai, vers la fin de 1895, d'un mouvement d'affaires très actif; en 1900, après une hausse insensée de la matière première, une baisse subite et considérable de prix (2), qui mit le peignage

Reims est restée à peu près stationnaire; mais les ateliers travaillaient en Picardie, à Vienne, à Louviers.

(1) Il y a une autre raison pour que le poids ne corresponde pas exactement à l'importance de la vente : c'est la quantité de laine qui entre dans un mètre d'étoffe. Or, la quantité en a été diminuée, par suite de la préférence donnée aux nouveautés légères sur les tissus classiques, et du mélange de coton dans le tissu.

(2) La spéculation avait considérablement exagéré les prix : en janvier 1900, le kilogramme de laine valait, à Roubaix, 6 fr. 70; en novembre il ne valait que 3 fr. 70; il y avait une baisse de 33 p. 100 sur les fils et de 20 p. 100 sur les tissus.

Digitized by Google

dans une situation très précaire ; il y eut alors des faillites et des ruines. La situation s'est détendue en 1901 et 1902, tout en restant difficile pour la laine cardée. Les tissages, peu occupés pendant le premier semestre, reprirent, pendant le second, leur activité en Picardie, à Reims, à Fourmies, pendant qu'ils restaient inoccupés à Roubaix, dont la mode ne prisait pas alors les articles (1). L'année 1902 semble avoir été à peu près normale, beaucoup plus favorable, toutefois, aux nouveautés et aux tissus légers qu'aux étoffes classiques, mérinos, cachemires, etc., bonne pour l'exportation des laines peignées. L'année 1903, au contraire, s'est terminée par de grandes difficultés pour la fabrique, et l'année 1904 n'a été bonne ni pour la filature, ni pour le tissage.

L'élévation des droits de douane et le développement de la fabrication dans plusieurs pays ont rendu l'exportation difficile ; la France et l'Angleterre ont senti les effets du resserrement du marché. De 1883 à 1902, l'exportation française des tissus de laine a diminué en valeur de 41 p. 100 (2).

---

(1) *Rapport de la Commission des valeurs de douanes* pour 1901. A l'importation, les fils de laine simple étaient cotés 9 francs en 1869, et 5 fr. 25 en 1902.

(2) 370 millions de francs en 1883, 218 en 1902. M. Marteau, rapporteur de l'Exposition de 1900, énumère les nations qui ont développé leur industrie lainière et ajoute : « Tout cela réduit progressivement l'exportation des nations qui étaient outillées pour remplir ces besoins, et il en résulte une surproduction générale dans ces contrées, ou bien des chômages de matériel. » Sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, c'est-à-dire sous un régime très protectionniste, l'exportation avait déjà beaucoup augmenté ; elle a augmenté beaucoup plus rapidement sous le

Digitized by Google

D'une extrémité à l'autre de la période trentenaire, le prix de la laine a subi de fortes variations accidentelles; en somme, la laine de Champagne, lavée à fond, a baissé beaucoup, mais le prix de la laine brute importée a bien moins fléchi (1). C'est le prix des produits, dont elle est la matière première, qui a généralement baissé : ainsi, la laine peignée (Roubaix n° 1) est descendue de 7 fr. 50 en 1877 à 4 fr. 50 en 1898; les fils de laine étaient cotés à l'exportation, par la Commission des valeurs de douanes, 10 fr. le kilogramme en 1869, et 4 fr. 60 en 1902 (2); les mérinos 17 fr. et 9 fr. 20, les draps 16 fr. 20 et 11 fr. 75.

Il faut mettre en œuvre aujourd'hui plus de matière

---

régime libéral de 1860, et elle a atteint le chiffre de 400 millions en 1882. Depuis ce temps, elle a décru, surtout depuis l'application du tarif de 1892.

(1) En 1860, la laine de Champagne lavée à fond avait baissé de 1808 (11 francs le kilogramme) à 1848 (5 fr. 48); puis elle avait remonté et, en 1860 elle valait, à Reims, 10 fr. 10 le kilogramme.

Depuis 1860, elle est entrée en franchise et, de 1860 à 1900, surtout depuis 1880, elle a été le plus souvent en baisse; elle valait 4 f. 50 en 1900.

Le prix du peigné Buenos-Aires n° 1, à Roubaix, a été généralement en baissant : 7 fr. 40 le kilogramme en 1876, 4 fr. 50 en 1898, avant la grande hausse. A Anvers, le prix du peigné de La Plata (contrat B), qui était en moyenne d'environ 6 francs le kilogramme en 1889, descendit jusqu'à un minimum d'environ 3 fr. 25 en février 1895; remonta à 4 fr. 40, en moyenne, en 1898, puis, d'un bond, s'éleva jusqu'à 6 fr. 60 en novembre 1899, d'où il est retombé tout à coup à 3 fr. 55, en octobre 1900. Il était de 5 francs au commencement de l'année 1904.

A l'importation, la Commission des valeurs de douanes a évalué le kilogramme de laines en masse (laine dégraissée et épurée) à 4 fr. 05 en 1876, 4 fr. 60 (maximum) en 1897, 4 francs en 1899, 3 fr. 15 en 1901 : tendance à la baisse, avec des variations peu considérables. Les laines communes ont moins baissé que les laines fines. De 1892 à 1905, la quantité de laine apprêtée sur les marchés du monde est restée à peu près stationnaire.

(2) Aussi les sommes encaissées par les exportateurs ne correspondent-elles pas exactement aux quantités exportées.

Digitized by Google

que jadis pour obtenir un même chiffre d'affaires. C'est que la laine, comme les autres textiles, a été travaillée avec des machines plus puissantes et par des procédés plus économiques. Le peignage et la filature ont été perfectionnés (1). Les self-acting, adaptés au travail de la laine en 1867, ont partout remplacé l'ancien système. Le prix des façons a beaucoup diminué. « La transformation est complète, disait déjà, en 1878, le rapporteur du jury, le dernier mull-Jenny doit avoir vécu (2). » Depuis ce temps, le métier continu à anneau a, à son tour, pris une place qu'il agrandit chaque année dans la filature de la laine.

Le métier à tisser mécanique a remplacé, pour la majorité des fabricants, le métier à bras (3). Le changement a eu pour conséquence un déplacement du travail de l'ouvrier dont l'économie sociale s'est légitimement inquiétée. En Normandie, par exemple, beaucoup de villages travaillaient à façon pour les fabricants d'Elbeuf et de Louviers et, il y a une trentaine d'années, les paysans gagnaient de forts salaires qui répandaient l'aisance dans les campagnes. Les métiers ruraux ont disparu (4); le travail s'est concentré en atelier. Dans les villes même, les moyennes fabriques ont été remplacées par de grandes manufactures; à Lisieux, il y avait une vingtaine de fabricants jadis, il n'y

(1) A Roubaix, le prix de façon du peignage par kilogramme était de 1 fr. 20 de 1865 à 1874, de 0 fr. 55 de 1896 à 1899 (il est même descendu à 0 fr. 45 en 1894).

(2) Le mull-Jenny avait environ 200 broches; le self-acting en a 500 et plus. Pour conduire l'un ou l'autre, il faut un fileur et deux rattacheurs.

(3) La statistique officielle accusait, en 1873, 60 000 métiers à bras; en 1887, 30 000.

(4) A Harcourt (Eure), par exemple, ils ont entièrement disparu.

Digitized by Google

en avait plus que trois en 1904; la ville d'Elbeuf occupait 157 fabricants en 1882, 89 en 1889, 43 en 1902. Des fabriques trop faibles pour soutenir la lutte disparaissent, des fabriques plus puissamment armées les remplacent. Ainsi, pour la région rémoise, la réponse à l'enquête industrielle nous apprend que, de 1875 à 1902, 14 peignages ont cessé de travailler et 2 peignages ont été créés, qui font au moins autant de travail; 30 filatures de laine peignée ont été supprimées et leurs 190 000 broches n'ont été qu'en partie remplacées par 44 780 broches de 8 établissements nouveaux; dans la ville de Reims, depuis 1876, 41 maisons qui n'avaient que des métiers à la main, et 19 qui avaient un tissage mécanique, ont été fermées (1); 18 maisons de ce temps subsistent et 2 nouvelles ont été fondées. En somme, le nombre des broches de cardé et de peigné, qui avait doublé de 1863 à 1872, est redescendu au chiffre de 1863 en 1902 (2). Fourmies a décliné aussi depuis 1892; le Cateau s'est soutenu; ces deux localités réunies, qui possédaient en 1867 650 000 broches, et jusqu'à 944 852 en 1892, n'en avaient que 871 290 en 1904.

Roubaix a eu un développement plus constant : en 1876, 7 peignages avec 384 peigneuses; en 1895, 10 peignages et 716 peigneuses; en 1901, 9 peignages et 750 peigneuses,

(1) La liquidation des établissements qui ferment parce que leur outillage est démodé, ou pour une autre cause, est souvent désastreuse. Ainsi, 17 filatures de la région de Fourmies, qui avaient coûté 10 128 000 francs, ont été vendues 1 995 000 francs.

(2) 206 380 broches en 1863, 430 038 en 1872, 235 240 en 1904. Le nombre des métiers, en 1872, était de 5 429 métiers à la main, et 6 007 métiers mécaniques; en 1904, de 7 227 métiers (tous, probablement, mécaniques)

Digitized by Google

ce qui, avec les 460 peigneuses (11 peignages) de Tourcoing, formait un total de 1 210 peigneuses (1).

Le tissu en général a plus gagné en variété et en légèreté qu'en solidité. Vers 1876 on a commencé à utiliser les déchets de laine pour fabriquer des étoffes dites renaissance, d'une solidité douteuse ; l'emploi s'en est propagé. Les beaux draps ont trouvé moins d'acquéreurs parce que la fréquence des changements de la mode ne leur assurait plus un assez long usage. « La qualité a été encore amoindrie, disait tristement le rapporteur de la Commission des valeurs de douane en 1882 ; le danger est pour nous dans l'abandon de la fabrication des étoffes fines. » Sedan est une des villes qui ont le plus souffert de ce changement de mode ; il lui a fallu transformer sa vieille fabrication de draps solides et beaux et s'ingénier à traiter des matières à bon marché (2).

Depuis vingt ans la Commission des valeurs de douanes signale la même tendance. En 1903, elle disait : « Plus encore que l'année précédente, tous les articles de lainages fins classiques ont été délaissés par la mode... On a fait beaucoup d'étoffes de fantaisie avec les fils de laine moulinés de coton, de ramie... » Même plainte en 1904 : demande d'étoffes de laine commune et de laine cardée à duitages faibles, d'effets se rapprochant de l'uni. A ce sujet

(1) Roubaix et Tourcoing sont les deux grands centres du conditionnement de la laine peignée. Sur 76 960 000 kilogrammes conditionnés en 1902, 55 500 000 l'ont été dans ces deux villes ; le reste l'a été à Reims, Fourmies, etc.

(2) La ville d'Elbeuf estimait la valeur de sa production à 91 millions en 1869, à 86 en 1878, à 57 en 1889, à 63 en 1902.

Digitized by Google

le rapporteur rappelait que depuis vingt ans il a dû, à maintes reprises, attirer l'attention sur les souffrances et les pertes subies par l'industrie lainière française. Situation difficile assurément ; mais la fabrication doit se plier aux exigences de la consommation, tout en cherchant à l'attirer vers le beau et le commode (1).

Une fabrication dont la laine était la matière ordinaire et que la mode a presque entièrement fait disparaître, est celle des châles. « Le châle est entièrement démodé, disait-on déjà à l'Exposition de 1878, on en fait des confections ou des tapis de pianos. C'était un meuble comme de belles dentelles et des diamants. On veut maintenant le changement (2). »

La laine est aussi la matière ordinaire de la tapisserie qui est, au contraire, une industrie plus florissante que jamais.

La Section regrette que la partie historique de l'industrie française contemporaine dont nous venons de tracer le canevas n'ait pas été suffisamment étudiée dans les six mémoires présentés au concours.

---

(1) Les centres principaux de l'industrie lainière ont peu changé : Elbeuf et Louviers, Sedan pour la draperie, Lisieux pour les tissus feutrés, Vire, Romorantin pour les draps militaires, Orléans pour les couvertures, Vienne, Châteauroux, Mazamet, Reims, Fourmies, le Cateau, Roubaix et Tourcoing surtout pour la laine peignée. Le nombre des broches de filature de laine, que le ministre du Commerce a publié jusqu'en 1887, donne une idée de la répartition de l'industrie. Le nombre total était en 1886 de 3 266 000 broches (dont 260 000 inactives) ; Nord, 1 577 000 ; Marne, 259 000 ; Ardèche, 256 000 ; Aisne, 203 000 ; Somme, 403 000, etc.

(2) Le rapport de la Commission des valeurs de douanes pour 1875 dit que le châle, qui était resté longtemps encore dans la classe moyenne, disparaît peu à peu, remplacé par la confection.

Digitized by Google

Nous passons maintenant à l'examen des six mémoires. Nous les diviserons en deux groupes : 1° quatre mémoires, nos 3, 4, 5 et 6, qui ne peuvent obtenir le prix Rossi, mais dont un, le mémoire n° 5, est digne d'une récompense ; 2° deux mémoires, nos 1 et n° 2, que la Section estime mériter d'être proposés, sinon pour le prix, du moins pour une récompense.

Le mémoire n° 3, qui a pour épigraphe : « La science est l'auxiliaire indispensable de l'industrie », est un manuscrit in-folio de 193 pages, d'une bonne écriture. Il est divisé en deux parties, de trois chapitres chacun : première partie, production de la laine ; seconde partie, industrie de la laine.

L'auteur énumère les espèces d'animaux qui fournissent de la laine (lama, vigogne, chèvre du Thibet, etc.) qui est le textile le plus anciennement employé dans le monde, les diverses races de moutons, particulièrement celles qui fournissent la laine fine. Il esquisse une histoire de la production de la laine, en remontant jusqu'à la plus haute antiquité, mais sans donner aucun détail sur l'état actuel du marché ; ce qui était précisément le plus intéressant. Les statistiques qu'il reproduit sont arriérées ; il s'arrête en général à l'année 1889.

La même observation s'applique à la seconde partie. Les chiffres que l'auteur cite ne sont guère que ceux du commerce extérieur de la France, et les derniers, sauf une ou deux exceptions, sont de l'année 1886. Cette partie d'ailleurs répond très imparfaitement à la question. On pouvait remonter jusqu'aux Romains ; mais c'était sur les

Digitized by Google

progrès de la fabrication et sur les conditions du commerce actuel qu'il convenait d'insister. Au lieu de cela, l'auteur consacre nombre de pages à expliquer ce qu'est le lavage à chaud, à froid, le battage, l'étirage, le lissage, le peignage, le filage, le tissage, le blanchiment, la teinture, l'impression. C'est de la technique qui semble empruntée à un manuel de tisserand; ce n'est pas une étude économique, d'autant plus que l'auteur se tient, dans la seconde partie, comme dans la première, à distance des documents récents.

Il explique ce que sont le droguet, la serge, l'escot, étoffes très usitées de l'ancien régime; mais il est muet sur les nouveautés de Roubaix, de Reims, d'Elbeuf; il parle avec détail du rouet, du métier, n'oubliant aucun détail du tissage à la main; mais il mentionne à peine le métier mécanique, et il passe sous silence les nombreux perfectionnements que ce métier et les machines de préparation ont reçus.

L'auteur du mémoire n° 3 semble avoir puisé ses connaissances dans des livres de vulgarisation plus que dans les documents originaux, et n'être pas lui-même suffisamment familiarisé avec la pratique de l'industrie lainière.

Le mémoire n° 4 est un cahier in-8° de 176 pages, d'une écriture cursive, dont la devise est « Si vous ne voulez pas écouter la raison, elle ne manquera pas de vous donner sur les doigts. — Franklin. » Il est divisé en seize chapitres; dans les douze premiers l'auteur donne un aperçu de l'histoire de la laine dans les temps anciens, puis dans les principaux pays du monde, aperçu trop

Digitized by Google

rapide pour être instructif; c'est en dix courtes pages qu'il présente l'histoire de Charlemagne à Henri IV. Les trois derniers chapitres traitent des temps contemporains, mais beaucoup trop brièvement aussi; le chapitre des laines du XIXe siècle jusqu'à nos jours occupe vingt pages.

L'auteur est au courant de certains faits relatifs à l'état actuel de la question, mais il est partout trop sommaire; sa composition manque d'unité et il n'a pas abordé les côtés les plus importants de la question.

Le mémoire n° 5 porte l'épigraphe suivante :

> ... *Repetita que longo*
> *Vellera mollibat nebulas æquantia tractu.*
>
> OVIDE. — *Métamorphose d'Arachné.*

C'est un manuscrit in-folio d'une écriture fine, très lisible, formé de trois parties dont chacune a son numérotage spécial et dont le total est de 633 pages. C'est le travail le plus original que l'Académie ait reçu. Mais l'auteur a conçu et traité le sujet d'une manière toute personnelle, en historien érudit plutôt qu'en économiste, quoique le sens économique ne lui fasse pas défaut. « Notre travail, dit-il dans sa préface, n'a pas voulu être une histoire économique de la laine... Nous avons cru cette histoire impossible dans l'état actuel de nos connaissances. Nous avons voulu préparer, pour des travaux d'avenir, une critique des travaux passés... » En réalité, il a fait davantage; mais c'est bien au passé qu'il s'attache, surtout au moyen âge; de ses 633 pages, il n'y en a que 81 consa-

Digitized by Google

crées au XIXe siècle, et ces pages, sans être dénuées d'intérêt, ne font qu'effleurer la question.

L'auteur voit bien que ce siècle a ouvert une ère nouvelle caractérisée par le déplacement des principales sources d'approvisionnement de la matière, par la transformation mécanique et la concentration de l'industrie qui a réagi sur les conditions du travail, par la diffusion de la science et de la technique qui neutralise l'influence des supériorités acquises. Ces considérations générales, très brièvement énumérées, sont accompagnées de quelques séries de chiffres empruntés à un rapport de l'Exposition universelle de 1900 et d'une dissertation sur les procédés de la statistique des moutons, qui est un hors-d'œuvre. Je relève seulement un calcul original qu'a fait l'auteur en comparant le nombre d'ouvriers nécessaires pour transformer, par jour, en tissu, 1 500 kil. de laine. Il en fallait, dit-il, à la fin du XVIIIe siècle, d'après Roland de la Platière, 9958; d'après Alcan, à l'époque de l'Exposition universelle de 1867, il en fallait 1 879; aujourd'hui, dans la grande industrie, il en faut 503. De là il résulterait, en tenant compte en outre du nombre des heures de travail par jour qui a diminué, que la puissance productive de l'ouvrier, par heure, serait 24 fois plus grande qu'au temps de Louis XVI.

Nous regrettons que le mémoire n° 5 n'ait pas appliqué à la période contemporaine les qualités qui distinguent son étude sur le moyen âge. Il ne peut aspirer au prix dans un concours économique dont l'actualité est le principal intérêt; mais, comme nous l'avons dit, nous reviendrons sur l'œuvre historique de l'auteur.

Digitized by Google

Le mémoire n° 6, qui a pour devise : « *Lana fons divitiarum* », est formé de deux cahiers contenant 110 pages. Il comprend quatre chapitres : l'histoire économique de la laine, le travail de la laine, les industries annexes ou complémentaires de la laine, les salaires. A voir la liste des auteurs consultés, qui est en tête du manuscrit, on peut déjà préjuger que l'auteur ne s'est pas mis en frais d'érudition. Les *Grandes Usines de Turgan* et la *Grande Encyclopédie* sont les seuls ouvrages qu'il cite pour le second et le troisième chapitre.

Le premier chapitre est consacré aux races de moutons, surtout aux races françaises; les extraits tirés de l'abbé Carlier, de Daubenton sous Louis XVI et de Gilbert sous le Directoire, sont des hors-d'œuvre trop longs dans un travail qui devrait faire connaître surtout le marché contemporain. On peut en dire autant des calculs qu'aligne l'auteur pour établir le profit qu'un éleveur tire de son troupeau. L'auteur se félicite, en terminant le chapitre, que les cultivateurs français aient su produire une laine fine grâce à laquelle la manufacture a été affranchie de l'obligation de s'approvisionner en Espagne; mais cela se passait au temps de la Restauration, et il ne dit rien des importations actuelles de la République Argentine, de l'Australasie, etc., qui ont, pour approvisionner le marché, une bien plus grande importance que la toute indigène.

Le second et le troisième chapitre sont tout techniques, lavage, triage, épaillage, mordançage, teinture; puis ensinage, cardage, peignage, ourdissage, bobinage, tissage, tordage, grillage, etc.; viennent ensuite le velours, la

Digitized by Google

tapisserie, la chapellerie, la confection, les déchets, etc. L'explication du procédé est généralement claire, c'est de la technique pure, ce n'est l'histoire ni de la machinerie ni de la fabrication auxquelles l'auteur accorde seulement quelques pages incomplètes dans un sous-chapitre.

Le dernier chapitre contient quelques chiffres de salaires dans le Nord. Puis, sans transition, l'auteur revient sur le nombre des moutons, la production de la laine dans les principaux pays du monde; il donne des statistiques relatives au cours de la laine presque sans commentaire, et il termine son mémoire par deux pages sur les institutions de bienfaisance. Ce défaut d'ordre ne contribue pas à améliorer un travail qui, malgré certaines qualités, ne satisfait pas aux exigences du concours.

Aucun de ces quatre mémoires ne peut aspirer au prix Rossi. Nous en écartons trois; nous reviendrons, comme nous l'avons dit, sur le mémoire n° 5.

Restent les deux mémoires n° 1 et n° 2, qui ont retenu l'attention de la Section d'économie politique et dont nous devons donner à l'Académie une analyse plus étendue.

Le mémoire n° 1 est un manuscrit en deux volumes in-folio dont les pages ne sont pas numérotées. Il porte pour épigraphe : « La classe des travailleurs est la dernière dans le vocabulaire insensé de l'orgueil; elle est la première aux yeux de la saine politique. — Bentham. »

L'auteur se distingue plus par sa compétence pratique dans la profession que par l'ordre et la proportion dans la composition littéraire. Il a divisé son travail en dix parties. La première comprend cinq chapitres : 1° *Rôle*

Digitized by Google

social économique de la laine, dans lequel il esquisse, en quelques pages, sans lien comme sans nouveauté, divers traits de l'histoire de la laine depuis les Romains jusqu'aux institutions populaires de notre temps; 2° *Curieux mémoire sur les laines*, qui n'est autre que le mémoire couronné en 1754 par l'Académie d'Amiens et dont il reproduit en résumé le texte ainsi que celui du mémoire de Daubenton sur le premier drap du cru de la France, présenté à l'Académie des Sciences en 1784, qui forme le troisième chapitre et qui aurait, comme le précédent, gagné à être raccourci pour entrer avec juste mesure dans le cadre général. Le quatrième chapitre contient aussi la reproduction d'un mémoire, celui que Ch. Faciot a présenté, en 1826, à la Société d'amélioration des laines sur l'importance du mouton Southdown. Dans le cinquième chapitre, l'auteur se sert des travaux de cette société pour donner une idée de la répartition des moutons et du commerce de la laine en Angleterre à l'époque de la Restauration. Autant de morceaux détachés qui sont des pièces justificatives intéressantes, mais qui ne constituent pas une histoire.

La seconde partie du mémoire comprend quatre chapitres : le mouton, les races de moutons, le mouton espagnol, les moutons anglais. Les titres suffisent à indiquer le sujet traité. Il l'est avec détail sur certains points, mais sans uniformité de développement. On regrette que les pays hors d'Europe n'aient pas trouvé place dans cette revue.

Ils ne font même qu'apparaître dans la partie suivante qui traite de la laine : vues générales sur la laine, la laine

Digitized by Google

dans ses rapports avec la fortune publique, la paix et la liberté des échanges, la laine et le régime économique. L'auteur est ici sur un terrain qui lui est familier; il s'y sent à l'aise; les chiffres sont nombreux; les explications précises et instructives, quoique l'auteur change trop facilement de sujet d'une phrase à l'autre. Ainsi les avantages de la liberté, les tableaux statistiques de la marine marchande et du mouvement maritime des États d'Europe se rattachent mal, quoi qu'il en dise, au sujet principal. Il en est de même des importations et exportations de métaux précieux et du mouvement général de la poste dans les États européens. L'auteur s'effraie, avec raison, de la fréquence des grèves; mais il ne craint pas les conséquences de la concurrence. A ce sujet, il cite un trait du grand manufacturier du Cateau, que nous nous plaisons à reproduire. Un autre fabricant lui proposait de s'entendre pour qu'un seul se portât acquéreur aux enchères d'une certaine laine très fine, de manière à ne pas faire hausser le cours et sous condition de partager ensuite entre eux. « Si nous ne payons ces lainages extra ce qu'ils valent, répondit le manufacturier du Cateau, en un mot, si nous n'encourageons pas la production, il est évident qu'on ne produira plus. Si nous subissons un cours peut-être élevé, c'est que vous et moi nous y trouvons notre compte. »

La quatrième partie du mémoire est consacrée au commerce de la laine. Le marché de Londres, le marché d'Anvers, le marché de Liverpool, le mouvement colonial de la France (Marseille, Dunkerque, le Havre, Bordeaux), les ventes publiques en France, le marché à terme en forment les six chapitres. Ce sont des chapitres fortement nourris

Digitized by Google

de faits et de chiffres qu'il serait oiseux d'analyser; ils contiennent même trop d'accumulations de chiffres dont la nécessité n'est pas toujours évidente. Pourquoi, par exemple, la production houillère dans le monde en 1900? Pour s'épargner la peine d'en aligner de sa main les longues colonnes, l'auteur en a collé sur ses pages le texte imprimé, découpé dans les circulaires des courtiers de Londres et de Liverpool pour l'Angleterre, d'Anvers pour la Belgique. Parmi ces extraits remarquons particulièrement la courbe des prix mensuels du peigné de la Plata de 1887 à 1903, où apparait à l'œil la baisse presque constante de 1889 à 1897, le relèvement lent d'abord, puis prodigieusement subit à la fin de 1899, la chute plus subite ensuite qui s'est produite en 1900 et qui a causé des désastres, puis un nouveau relèvement modéré.

Pour les ports de France l'auteur procède aussi par des placages de statistique. Il explique, en homme d'expérience, le mécanisme du marché à terme, mais il ne le juge pas favorablement. « C'est un pistolet chargé, dit-il, qui peut partir à tout instant. » Nous n'oserions pas contresigner cette assertion.

Après la laine, le mémoire traite de l'industrie lainière. C'est la matière du second volume qui comprend six parties, dont on a peine à saisir l'unité, car dans la première il est question successivement de l'industrie lainière dans l'arrondissement d'Avesnes du XIIIe siècle à 1800, de l'histoire de la laine et de sa fabrication en France, de la production de la laine en Australie et en Nouvelle-Zélande, de la situation économique de la laine en 1902, de la liberté du travail, des grèves et de la réglementation de

Digitized by Google

la laine à la Plata. Dans les autres chapitres, c'est l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, etc., puis Verviers, Elbeuf, Sedan, Reims, Fourmies, le Cateau, Roubaix et Tourcoing; c'est le tableau de la fabrication dans le Nord et dans le Midi de la France. Viennent ensuite les instituts et écoles de commerce, l'étude du conditionnement, de l'outillage, des procédés de fabrication et des produits des industries connexes, bonneterie, broderie, tapisserie, etc.; enfin le résumé de l'industrie lainière en France de 1789 à 1903.

Chaque chapitre de ce travail est une monographie; l'ensemble est une marqueterie. Il serait impossible de donner un aperçu de toutes ces études. Nous leur avons fait des emprunts dans le résumé que nous avons présenté au commencement de notre rapport.

Nous nous bornons à dire que l'auteur résume lui-même son travail dans sa conclusion : « La toison, dit-il, a été une conquête du temps; car primitivement elle se réduit à quelques mèches de longueur inégale. » Dans son énumération des étapes de l'industrie, il juge avec la sévérité excessive d'un praticien actuel, la réglementation des temps passés; il glorifie avec raison la puissance de la machine; il termine en reprochant à certains groupes de fabricants de s'être endormis dans le succès, sans renouveler à temps leur outillage et leurs usages commerciaux. Nous ne pouvons que l'approuver quand il conseille aux Français d'apprendre des langues étrangères et la géographie commerciale et de préparer des hommes d'affaires par une éducation technique. Mais n'est-il pas quelque peu pessimiste — pessimisme d'ailleurs qu'il atténue à la

Digitized by Google

page suivante — quand il insinue que pour n'avoir pas suivi de tels conseils, la fabrique française est aujourd'hui en grande souffrance? Les difficultés actuelles, que nous ne méconnaissons pas et que s'efforce péniblement de surmonter notre industrie lainière, ont des causes multiples : nous en avons indiqué quelques-unes.

En tout cas, pour résumer notre appréciation sur le mémoire n° 1, nous disons qu'il est l'œuvre d'un auteur qui, s'il n'a pas les qualités méthodiques de l'écrivain, a une connaissance approfondie des choses — tout au moins des choses contemporaines et pratiques — dont il parle, et qu'on se sent en présence moins d'un homme d'étude que d'un homme d'affaires, d'un commerçant probablement. C'est à ce titre que le mémoire est instructif et se place dans les premiers rangs parmi les mémoires du concours de 1905.

Le mémoire n° 2 est un manuscrit in-folio de 192 pages, et portant pour épigraphe :

Continuoque greges villis lege mollibus albos.

Géorgiques, liv. III.

Il est accompagné de graphiques et même d'échantillons de laine et de poils. Le choix de l'épigraphe indique la préoccupation principale de l'auteur, qui est l'agriculture. Cet auteur se préoccupe en effet beaucoup plus du mouton et de sa toison que de l'industrie à laquelle il n'a réservé que quatorze pages.

Digitized by Google

Il débute par définir la laine, sa nature, ses diverses qualités, et par décrire les espèces qui en fournissent ou qui fournissent, dans une très faible proportion d'ailleurs (à peine 5 p. 100 probablement), des fibres textiles analogues, chèvres de Cachemire et chèvres d'Angora, alpaca, etc.; il en donne des échantillons. Il consacre un chapitre entier à la race mérinos et décrit avec précision l'introduction de cette race en France, en Allemagne et surtout dans les pays neufs, Australasie, Cap et Plata. On sait que, dans ces pays, le troupeau a, d'une manière générale, beaucoup augmenté durant la seconde moitié du XIXe siècle, tout en subissant les variations des saisons et du marché commercial. Ainsi, en Australie, on comptait 17 millions de moutons en 1855, 120 millions en 1895; le nombre est retombé à 73 en 1903. C'est sur les mérinos purs que la diminution a porté, tandis que les races croisées sont en progrès. L'auteur explique ce changement par l'utilisation plus grande de la viande que les appareils frigorifiques ont permis d'exporter en Europe, en partie aussi par la baisse du prix de la laine.

Un changement du même genre s'est produit dans la République Argentine. De 1850 à 1895 le nombre des mérinos purs avait passé de 5 millions à 100 millions; depuis 1895 il a diminué si rapidement qu'en 1899 le rapporteur de la Commission des valeurs de douanes évaluait la proportion des laines croisées de la Plata aux deux tiers de la production totale du pays.

L'auteur critique les éleveurs australiens et argentins en leur opposant ceux du Soissonnais qui ont su conserver la laine de leurs mérinos tout en augmentant leur ren-

Digitized by Google

dement en viande, et il espère qu'une hausse du prix de la laine mérinos ramènera les pays neufs à une pratique de ce genre. A-t-il réfléchi à une autre cause de la diminution de demande de la laine fine, qui est la démocratisation du luxe et partant la tendance de tous les fabricants de tissus à employer de plus en plus des matières à bon marché ?

La laine mérinos est vrillée; la laine ordinaire est seulement ondulée ou frisée, plus rude au toucher. Cette dernière est fournie par nombre de races dont l'auteur donne la nomenclature. On connaît à peu près le chiffre de la production des laines communes en Europe et dans plusieurs États d'Amérique ; pour les autres pays, on ne connaît que leur exportation en Europe; l'auteur pense que cette exportation pourrait augmenter encore beaucoup avec la facilité des transports. En tout cas il fait observer que l'approvisionnement des pays d'Europe et d'Amérique, provenant tant de la tonte indigène que de l'importation, étant depuis une dizaine d'années stationnaire, l'offre agricole, qui avait été constamment en augmentant jusqu'en 1890 (108 millions de kil. en 1860, 700 millions en 1890), ne répond plus qu'imparfaitement aux besoins croissants de la demande industrielle. En Europe, l'état n'est pas seulement stationnaire depuis une quarantaine d'années; il est rétrograde. La quantité totale de laine mise à la disposition de l'industrie a été de 1 061 millions de kil. en 1895 et est restée depuis au-dessous de ce chiffre : 1 014 millions en 1902.

L'auteur revient sur les causes de cette stagnation, d'abord la baisse de prix de la matière et le progrès de

Digitized by Google

la consommation de la viande. « En France, dit M. Grandgeorge dans son rapport de la Commission des valeurs de douanes, la toison de mouton croisé, qui valait 10 à 12 francs il y a trente ans, vaut maintenant 2 fr. 50 à 3 fr. 50, tandis que le mouton de race nouvelle donne en viande 15 à 20 francs de plus qu'un mouton de race ancienne. Les agriculteurs ont donc choisi le mouton à viande. » L'auteur du mémoire ne s'y résigne pas; il conteste la nécessité de sacrifier la laine à la viande et il estime qu'un élevage rationnel peut procurer l'une et l'autre. C'est sa thèse, et c'est évidemment celle d'un homme qui a l'expérience de la culture. Il connaît le mérinos précoce, riche en laine et en chair, et il cite ses preuves : « Il n'est pas vrai, dit-il, qu'en devenant une bête à viande, les moutons donnent un moindre poids, par tête, de fibres textiles... » L'examen des bêtes exposées dans nos concours, la constatation des poids vifs relevés dans les abattoirs, l'étude des faits observés dans les exploitations rurales ne lui laissent aucun doute à cet égard.

Sans être suffisamment compétent pour trancher nous-même le différend, nous inclinons, avec plusieurs agronomes, dans le sens de cet auteur.

Un chapitre est consacré à la diminution du nombre des moutons. Le fait est trop connu pour que nous nous y arrêtions; quelques chiffres suffisent : en France, 32 millions de moutons en 1846 et 21 en 1892; en Prusse, 19 en 1873 et 10 en 1892; en Grande-Bretagne, 34 en 1867 et 27 en 1890. M. Grandgeorge évalue le nombre total pour l'Europe à 172 millions dans la période 1860-1870 et à 139

Digitized by Google

pour la période 1890-1898. Aux États-Unis, pendant que ce nombre augmente dans les Territoires, il diminue dans les États du Centre et de l'Est. La réduction des jachères et des pacages où les ovidés peuvent seuls brouter est, avec la baisse des prix, la raison principale de cette diminution. L'auteur s'efforce d'expliquer pourquoi la production de la viande n'a pas diminué dans le même temps; nous ne le suivrons pas dans ces considérations agricoles qui ne sont pas de notre sujet.

L'exportation d'Australasie n'est pas non plus en progrès; elle avait atteint 2 millions de balles en 1895; on en a compté moins de 1 400 000 en 1904. C'est que le nombre des moutons a considérablement diminué dans les quatre principales colonies de l'Australie sous l'influence de sécheresses persistantes, particulièrement dans la Nouvelle-Galles du Sud qui avait si rapidement progressé de 1870 à 1891. L'exportation du Cap a fléchi, surtout pendant la guerre, mais bien moins. A la Plata seulement on constate, malgré de mauvaises années et une diminution de l'élevage, un progrès presque constant : le chiffre de 1903, 558 millions de balles, est le plus fort que l'exportation ait atteint jusqu'ici. En somme, la moyenne de l'exportation des laines des pays hors d'Europe, pendant la période quinquennale, est restée de 200 millions de balles au-dessous de la période quinquennale précédente.

La statistique anglaise et la statistique allemande confirment les changements qu'indiquent la production et l'exportation des pays transocéaniques : en Angleterre, accroissement constant des importations, des réexportations et de la consommation locale de 1860 à 1896,

Digitized by Google

diminution de 1896 à 1903 (1); pour l'Allemagne, l'importation la plus forte est celle de 1895; pour la France, 1896 et 1899.

La consommation totale de l'Europe et de l'Amérique du Nord flotte, depuis 1891, autour d'un milliard de tonnes, avec un maximum de 1 061 millions en 1897 et un minimum de 917 millions en 1900. Et cependant la population qui consomme augmente, si bien que la consommation par tête a diminué : 2kd,4 en 1892 et 2,2 en 1902. L'auteur voit dans cet arrêt le symptôme d'un relèvement du prix de la laine, qui a déjà commencé à se faire sentir, et d'une crise prochaine de l'industrie lainière.

Nous ne reviendrons pas avec lui sur la production, l'importation et la consommation de la France et des autres grands États, et nous passerons sur la comparaison qu'il fait de cette consommation avec celle du coton qui est triple en poids et celle de la soie qui est cinquante fois moindre.

La deuxième partie du mémoire est consacrée au commerce de la laine. Des tableaux de statistique, doublés de graphiques, mettent en évidence le mouvement des quatre périodes entre lesquelles l'auteur partage le XIXe siècle; dans la quatrième (1875-1900), comme dans la seconde, « le phénomène de la baisse générale, persistante et rapide, dit-il, se trouve très nettement établi. »

Le développement de la production dans les pays trans-

(1)

	Millions de livres anglaises.		
	1860-1864	1895-1899	1900-1903
Importations totales	173	742	653
Réexportations	50	336	364
Consommation locale	123	406	389

Digitized by Google

océaniques jusqu'en 1895, l'accroissement de l'importation en Europe qui a été la conséquence de cette production et du progrès des moyens de communication expliquent, malgré l'accroissement de la consommation, cette baisse qui a d'ailleurs affecté, depuis 1875, nombre de denrées agricoles et de produits manufacturés.

L'auteur estime que le XXe siècle est le commencement d'une nouvelle période qui lui semble — il n'affirme pas — avoir pour caractéristique une hausse de la laine.

Londres a été longtemps le grand marché aux enchères de cette matière, surtout de provenance coloniale. Aujourd'hui Dunkerque, Anvers, le Havre, etc., tirent à eux une partie des exportations des colonies et la moitié de celles de la Plata que les négociants européens vont acheter directement à la République Argentine.

L'auteur se plaint de la manière dont, en France, les commissionnaires vont de ferme en ferme faire les achats, et il cite avec satisfaction les efforts récemment faits pour affranchir les fermiers de cette sujétion, par exemple la Bourse de Reims, la Société du marché central à Reims et à Roubaix.

Les derniers chapitres du mémoire concernent l'industrie, peignage, cardage, filature, tissage et tissus. Ils sont plus sommaires que les précédents et ne figurent pour ainsi dire que comme un appendice de l'étude agricole. L'auteur y traite presque exclusivement de la France et il n'emploie guère d'autres données que celles des tableaux du commerce extérieur. Il signale une diminution depuis 1890 dans nos ventes hors de France et il en voit la cause dans l'établissement de manufactures à l'étranger, instal-

Digitized by Google

lées avec un outillage récent, et dans l'état stationnaire de la production de la matière première. Il pourrait ajouter : dans le régime douanier adopté en 1892.

Il discute le chiffre de 1 200 millions que le président de la Commission des valeurs de douanes attribuait, en 1888, à l'industrie de la laine et celui de 913 millions auquel arrivaient, en 1890, MM. Grandgeorge et Natalis Rondot (1). Il fait observer — ce que d'ailleurs les rapporteurs de la Commission des valeurs de douanes n'ignorent pas — que, pour établir au vrai le contingent de l'industrie, il convient de retrancher la valeur de la matière première qui appartient à l'agriculture pour la laine indigène et au commerce pour la laine et les fils importés, et, par un calcul quelque peu hasardé, il arrive à réduire le produit brut de l'industrie proprement dite à 450 millions environ.

Sa conclusion est intéressante. Il la tire de son propre fonds et du graphique bien connu de César Poullain sur le mérinos, continué par M. Marteau, qui fait voir une baisse presque continue de la matière première (excepté à quelques époques, entre autres depuis 1896), une baisse plus rapide du coût de fabrication; deux faits qui ont concouru, avec les changements de types, au bon marché des produits; d'autre part, dans un sens contraire, une élévation du salaire, surtout de 1850 à 1868 (à laquelle a succédé, il est vrai, une diminution de 1883 à 1890).

En Angleterre on a constaté que les salaires de la laine ont subi à peu près les mêmes fluctuations, que cependant

(1) 1200 millions est le total que donne M. Marteau dans son rapport sur l'Exposition de 1900.

Digitized by Google

le salaire réel n'a rien perdu parce que le prix des subsistances a baissé davantage (1).

En France le régime protectionniste a privé la classe ouvrière d'une partie du bénéfice de cette baisse des denrées.

Qu'adviendra-t-il de l'industrie lainière? L'auteur rappelle, en terminant, qu'il appréhende une crise provenant de l'inégalité entre la multiplication, pour ainsi dire indéfinie, des entreprises industrielles et l'augmentation de la matière première que limitent les lois de la nature.

Le mémoire n° 2 est le complément, on pourrait dire la contre-partie, du mémoire n° 1. Ce dernier est l'œuvre d'un négociant, très versé dans le détail des affaires industrielles et surtout commerciales; le marché de la laine l'intéresse particulièrement. Il accumule, jusqu'à profusion, les statistiques et les cours de bourse; se préoccupant plus de dire tout que de choisir et de comparer avec méthode. Le n° 2, au contraire, révèle la main d'un agronome; la composition en est claire, bien suivie; l'expression est sobre; mais la partie qui concerne l'industrie est tout à fait insuffisante. Ni l'un ni l'autre n'a atteint tout à fait le but que la Section d'économie politique avait assigné au concours.

---

(1) A Bradford et à Huddersfield, les prix ont varié de la manière suivante (d'après M. Duchesne, *l'Évolution sociale et économique de l'industrie de la laine*) :

	Huddersfield.		Bradford.	
	Salaires des tisserands.	Prix des subsistances.	Salaires des tisserands.	Prix des subsistances.
1849.	75	»	»	»
1858-59.	100	100	100	100
1877.	152	113	161	125
1895.	97	62	110	62

Digitized by Google

Les mérites très différents de ces deux mémoires ne comportent pas un classement, et il ne serait pas juste d'en écarter un au profit de l'autre. C'est pourquoi la Section d'économie politique, statistique et finances est d'avis, non de leur décerner le prix, mais d'accorder à tous deux une égale récompense.

Nous avons dit que nous reviendrions sur la partie historique du mémoire n° 5. Elle mérite un examen spécial, sans toutefois que nous nous croyions autorisé à discuter dans le présent rapport les thèses historiques que pose l'auteur; par exemple sur la formation des corps de métiers et sur celle des agglomérations urbaines au moyen âge. Nous ne devons pas oublier, comme il l'a trop fait, que c'est sur l'*Histoire économique de la laine* que porte le concours proposé par l'Académie et destiné à être jugé non par la Section d'histoire générale, mais par la Section d'économie politique.

Nous passons donc sur les débuts sans rechercher si l'état pastoral a précédé ou non l'état agricole. C'est assez de constater qu'aux temps des civilisations préhistoriques, on pratiquait déjà le tissage et le feutrage. Nous passons même sur l'Égypte dont l'auteur assure que les momies ont été enveloppées de laine avant de l'être de lin, — opinion que contestent des maîtres de l'égyptiologie; — sur les Phéniciens, qui, entrepositaires des laines des pasteurs de Syrie, en ont fait l'objet d'une industrie et d'un commerce florissants; sur la Grèce, où le tissage de la laine était une des principales occupations du gynécée; sur les Romains dont les écrivains, Varron, Virgile, Columelle,

Digitized by Google

Catulle (64-311) nous ont initié au détail de l'élevage des moutons, plus, devons-nous ajouter, qu'aux procédés de fabrication des tissus, et dont les inscriptions lapidaires et les constitutions des empereurs nous apprennent l'existence des collèges de tisserands et de foulons.

C'est le moyen âge qui est la partie la plus intéressante du mémoire; il remplit plus de 200 pages. Dans ce temps la laine fournissait, dit l'auteur, la principale, souvent la seule matière du vêtement; ce qui est exagéré. Aussi, ajoute-t-il, l'industrie lainière était-elle la plus importante, et a-t-elle été l'une des premières organisée en corporation. L'auteur a raison. Cependant il paraît pousser cette opinion bien loin quand il représente la draperie comme ayant été le noyau de toute l'organisation corporative et même du premier groupement des cités dans certains cas. Selon lui, le travail de la laine, peu familier aux Germains, a été, pendant les premiers siècles qui ont suivi les invasions, pratiqué dans les grandes villes et les gynécées, le filage et le tissage par les femmes, les apprêts plus rudes par les hommes. De là il aurait passé dans les villes, celles qui se formaient au pied des monastères, comme M. Giry l'a montré pour Saint-Omer, ou autour d'un marché auquel le commerce de la laine et des lainages aurait donné naissance. L'étude des documents de Flandre et d'Italie révèle l'existence des marchands de drap aussi loin que l'érudition peut remonter dans les textes au moyen âge. « Il y a, dit l'auteur, des villes qui ne sont pas d'origine romaine. Elles sont produites par une agglomération de paysans auprès d'un domaine où préexistait une industrie de la laine relativement orga-

Digitized by Google

nisée. Ainsi on peut comprendre la formation des villes, la situation prépondérante des marchands, l'existence d'une industrie spécialisée de la laine. »

On peut demander à l'auteur pourquoi l'organisation industrielle n'aurait pas pu commencer par le travail des peaux et des cuirs qui est aussi complexe que celui de la laine et qui contribuait peut-être autant qu'elle au vêtement durant le haut moyen âge; dans les premières listes d'artisans de Paris il s'en trouve un nombre plus grand dans le cuir que dans la laine. On peut lui demander aussi si les boulangers et les bouchers, industries indispensables des grandes agglomérations, n'ont pas eu une organisation aussi ancienne que les drapiers.

On voit comme, dès l'entrée en matière, l'auteur élargit son sujet : dans la formation de l'industrie lainière il englobe la formation des cités. Il est amené ainsi à discuter les théories de MM. Lamprecht et Pirenne sur cette formation, et à contester l'opinion de M. Kluniker suivant lequel le travail de la laine aurait été en grande partie domestique, des marchands forains allant acheter sur place en détail la laine, puis la débitant dans les lieux de fabrication. L'auteur du mémoire appuie sa propre opinion sur cet argument que l'industrie de la laine, depuis la tonte jusqu'à la teinture en pièce, nécessite un ensemble trop compliqué d'opérations pour n'avoir pas été l'œuvre coopérative d'un groupement suffisamment nombreux d'artisans.

Nous accordons volontiers à l'auteur que cette industrie n'a pu se diversifier et se développer que dans les agglomérations urbaines. Mais nous croyons hasardé

Digitized by Google

d'affirmer que, si le tissage domestique a existé, « la teinture devait être inconnue dans le système primitif ». Elle ne paraît cependant pas nécessairement impraticable dans le village du moyen âge, près ou loin du château, et je lui citerai à ce sujet un exemple qui m'est personnel. En 1854, je me suis trouvé emprisonné par la neige pendant plusieurs jours, en un cul-de-sac au fond de l'étroite et rocheuse vallée de la Borgne, dans le village d'Evolena. La vallée tout entière, peu cultivée, n'avait que 4000 habitants sur lesquels Evolena n'en comptait peut-être pas deux cents, pâtres la plupart, communiquant peu, en hiver surtout, avec la vallée centrale du Valais. La population d'Evolena devait, pendant de longs mois, se suffire par ses propres ressources. J'y ai vécu, chez un villageois, de pain moisi, de jambon moins appétissant encore et de fromage. Mais mon hôte, comme plusieurs de ses concitoyens, possédait un métier pour tisser la laine de ses moutons et il y avait, dans une autre maison, deux cuves de teinture d'indigo à l'aide desquelles on donnait aux étoffes leur dernière façon.

On commençait alors à bâtir un hôtel. Qu'est devenu Evolena? un sanatorium, dit-on. Je ne l'ai pas revu depuis ce temps.

Puisque l'auteur cherchait à remonter aussi loin que possible dans les origines des corporations de drapiers, nous aurions aimé à le voir citer — et nous nous rappelons l'avoir fait dans l'*Histoire des classes ouvrières* — la charte de 1183 par laquelle Philippe-Auguste a donné cent vingt-quatre maisons aux drapiers de Paris, et même

Digitized by Google

l'acte d'achat qu'ils ont fait de la maison d'un bourgeois en 1219; ces documents sont au nombre des plus anciens textes que nous possédions sur l'organisation des artisans parisiens au moyen âge.

L'Angleterre a été, au moyen âge, la grande pourvoyeuse de laine fine, comme le sont aujourd'hui la République Argentine ou l'Australasie. Dès le Xe siècle, on parlait de cette laine à Lucques. Est-ce de là que les Frisons, réputés dans le haut moyen âge, la tiraient? En tout cas, l'auteur doute fort que ces Frisons aient été les initiateurs des tisserands flamands, qui s'approvisionnaient en partie avec la laine de leurs troupeaux et en partie par des achats faits en Angleterre. On sait que la Flandre est devenue, dès le commencement du XIIIe siècle, le groupe le plus actif du tissage de la laine dans le Nord, comme l'Italie l'était dans le bassin de la Méditerranée.

L'auteur se complaît à décrire l'activité qui régnait à Bruges, à Gand, à Ypres, à Lille, à Douai, la fréquentation des halles, la condition sociale des patriciens, tout-puissants au commencement du XIIIe siècle et la révolte des artisans à la fin de ce siècle. La laine et le drap formaient le fonds principal du grand commerce de la région flamande; ses marchands se rencontraient avec ceux de l'Italie aux foires de Champagne et de Flandre, un peu aussi au Lendit, les uns offrant la laine d'Angleterre, les autres les draps teints d'Italie.

Ces marchands étaient le plus souvent groupés en grandes associations, en hanses qui se faisaient concéder des sûretés et des privilèges. L'étude de la hanse flamande

Digitized by Google

à Londres, faite par M. Pirenne, montre ces hanses ou ghildes s'organisant en vue du commerce international, rassemblant des caravanes armées, obtenant par contrat avec les seigneurs des exemptions de droit sur les routes, etc. « La hanse est, dit une charte, une confrarie en tele maniere ke nus marcheans ne doit marcheander en Angleterre ne en Escoche, ne en Irlande, ne de Somme so il na se hansé. » On connaît la hanse dite des 17 villes qui, en réalité, d'après le texte publié par M. Bourquelot, en comptait 56 au XIIIe siècle et qui était spécialement liée aux foires de la Champagne, les affilés étant « tenus amener les draps aux foires en Champagne sans les pouvoir conduire ne vendre en gros aultre part ».

L'auteur reste fidèle à son plan plus qu'à la pensée de la Section d'économie politique, quand il explique, d'une part, la politique de Philippe le Bel et de ses successeurs et de celle des rois d'Angleterre à l'égard de la Flandre, d'autre part, les sentiments du peuple flamand luttant contre le patriciat pour sa liberté et contre la France pour son industrie, ou quand, passant en l'Italie, il expose les opérations de la Calimata de Florence achetant les draps bruts du Languedoc et de Flandre, puis les finissant et les vendant sur les marchés de l'Italie et de l'Orient, et montre l'analogie de cette association avec la hanse flamande, ou encore lorsqu'il traite, avec de longs détails, des gilds-merchants et des gilds-crafts en Angleterre, les premières antérieures et exerçant une certaine autorité communale, celles-ci postérieures et n'ayant pas de pouvoir politique. M. Ashley estime que l'une et l'autre se sont formées quasi spontanément dans des bourgs

Digitized by Google

primitivement agricoles; M. Cunningham soutient que les craft-gilds ont leur origine dans l'immigration de tisserands flamands auxquels les rois ont accordé leur protection. « Toute cette discussion, dit notre auteur, n'est pas superflue dans une histoire économique de la laine »; mais une telle histoire de la laine est bien près de se confondre avec l'histoire générale.

Au XIVe et au XVe siècle, il s'est produit dans le commerce de la laine un déplacement très important, que l'auteur ne manque pas de signaler. Les étrangers, surtout les Flamands, allaient dans le principe en Angleterre, puis revendaient une grande partie de leur marchandise aux foires de Champagne. Le marché principal se transporta, au XIVe siècle, d'Angleterre sur le continent.

L'étape des laines se constitua; en 1248, c'est à Bruges qu'elle siégeait; plus tard c'est à Calais. La Flandre devient alors très florissante; d'autre part, des flottes italiennes se hasardèrent jusqu'en Angleterre; en Italie aussi l'industrie lainière devint alors très prospère. A propos de Florence, l'auteur reprodnit, d'après Dorin, un des plus importants traités de la fabrication des lainages que le moyen âge nous ait transmis.

Les foires de Champagne déclinèrent rapidement. L'auteur ne parle pas des causes politiques qui ont contribué à ce déclin.

L'Italie tirait du Languedoc de la laine et des draps bruts auxquels elle donnait les dernières façons. Sur la plainte des drapiers, Philippe le Hardi prohiba l'exportation des laines (1277). L'auteur voit dans cette ordonnance le début du système protectionniste dont il suit les

Digitized by Google

capricieuses péripéties. En réalité, les tendances protectionnistes se sont manifestées dans d'autres cas au moyen âge.

La conclusion de la partie du mémoire relative au moyen âge, c'est que la complexité des rapports des artisans et marchands de la laine et leur diversité sont si grandes d'une localité à l'autre qu'il est nécessaire de multiplier les monographies pour éclairer le problème, mais qu'aujourd'hui il est impossible de définir d'une manière générale le passage de l'industrie domestique à l'industrie urbaine. Assurément il y a là une lacune dans l'histoire économique. N'existe-t-elle pas pour beaucoup d'autres professions; les hommes ont commencé à travailler pour vivre bien avant de songer à légiférer pour eux-mêmes ou à écrire pour la postérité. Des monographies, dont nous désirons l'entreprise et que nous encouragerons au besoin, rendront le service d'exhumer certains types; elles ne résoudront pas le problème, parce que les termes en sont divers suivant les lieux, que la draperie, de quelque importance qu'elle ait été, n'a pas été le seul métier essentiel d'une société en voie de se civiliser, et que l'organisation de ces métiers dans le haut moyen âge, après la longue désorganisation de l'empire romain, s'est constituée, comme celle des villes et bourgs, sous l'influence de causes diverses.

J'abrège. Les temps modernes d'ailleurs, auxquels est consacrée la seconde partie du mémoire, sont plus connus que le moyen âge, quoiqu'il reste beaucoup à faire pour répandre de la lumière sur leur histoire économique. L'auteur expose de nouveau et discute la grande question

Digitized by Google

des « enclosures » en Angleterre. Il signale un phénomène bizarre au premier abord; à la fin du XVe siècle et au XVIe, l'exportation de laine anglaise a beaucoup diminué, et cependant le prix de la laine a été en augmentant. L'affluence des métaux précieux n'explique cette hausse qu'à moitié; elle ne devient complètement intelligible que lorsqu'on se rend compte du développement qu'a pris, à la même époque, l'industrie lainière en Angleterre. C'est alors qu'elle commence à établir ses fabriques hors des villes à l'abri de la tyrannie des craft-gilds. C'est alors que sont rendues maintes ordonnances qui assurent aux fabricants anglais des avantages sur les étrangers pour l'achat de la laine, que sont conclus des traités, comme celui de 1506, qui stipulent l'admission des draps anglais dans des pays étrangers et qui deviennent l'objet de longues contestations; c'est alors que sont promulgués des règlements d'atelier, dont le plus célèbre est celui d'Elisabeth en 1562, celui qui a imposé, entre autres obligations, l'apprentissage. C'est alors qu'éclate l'opposition des vieilles ghildes privilégiées contre les nouvelles fabriques rurales. Ces fabriques se sont maintenues et leur développement s'est même fait au détriment des villes qui ont perdu une partie de leurs habitants.

L'auteur conclut de ces faits que les enclosures n'ont pas, autant qu'on le dit, plongé dans l'indigence des fermiers évincés par les moutons, parce que beaucoup de familles rurales ont trouvé place dans les nouveaux ateliers ruraux. Néanmoins, il n'est pas douteux que la transformation ait été douloureuse, comme beaucoup d'évolutions économiques l'ont été; car il s'est produit, en

Digitized by Google

même temps que l'évincement des paysans, des crises industrielles, des révoltes : Shakespeare les a mises en scène dans le premier acte d'*Henri VIII*.

Traitant ensuite de la France, l'auteur approuve sans réserve la réglementation industrielle de Colbert. « L'industrie, dit-il, était parvenue à un haut degré de perfection qu'elle ne pouvait guère dépasser que par les machines. L'idée d'une uniformité possible de la fabrication dans tout le royaume apparaît finalement comme un projet avantageux et tout aussi pratique, mais aussi difficile que l'unification des mesures. » Nous ne pouvons pas citer cette phrase sans ajouter que l'auteur ne fait pas preuve de sens économique, en comparant la fabrication des tissus à l'unité d'un système métrique ; que, d'ailleurs, Colbert lui-même, tout en voulant « rendre uniformes les étoffes de même sorte », n'a pas aspiré à l'unité, puisque nous avons compté, dans notre *Histoire des classes ouvrières*, environ cent cinquante règlements promulgués sous son administration, et que ce nombre a beaucoup augmenté après lui, à cause de la diversité des besoins et des variations de la mode.

L'auteur admire l'œuvre économique de Colbert, il a raison. C'est celle d'un des plus grands ministres que la France ait eus. Comme lui, nous l'admirons et, avec lui, nous disons qu'on comprend combien il avait l'esprit large, voire même en certaines matières libéral, quand on a lu ses lettres et ses instructions. Ce qui n'empêche pas de faire des distinctions dans l'ensemble de cette œuvre, et d'en juger chaque partie d'après ce qu'elle valait et ce qu'elle a produit.

Digitized by Google

Parvenu au XVIIIe siècle, l'auteur reconnaît pourtant que la réglementation avait fait son temps. Il se met, avec Roland de la Platière, du côté des partisans de la liberté. « Les draps, dit-il en forçant quelque peu la note, ne sont plus une propriété de famille. » Il veut dire qu'on ne se transmettait plus les vêtements de génération en génération.

Puisqu'il abordait le problème du travail réglementé ou libre, il aurait dû rendre un plus complet hommage à Turgot; sa réforme méritait assurément plus de considération que celle de Necker à laquelle il s'intéresse et qui n'a été qu'un compromis peu viable.

Si le mémoire n° 5 n'est pas un travail d'érudition fait sur documents d'archives, c'est au moins le travail d'un érudit qui met en œuvre les travaux imprimés, qui les expose, les discute, et, comme il le dit dans l'introduction, qui pose des questions et donne son opinion. On peut ne pas la partager toujours; on peut le trouver excessif sur certains points, incomplet sur d'autres; on ne peut lui refuser le mérite d'un travail consciencieux et instructif.

Nous en avons présenté une analyse qui, bien qu'incomplète, est pourtant plus étendue que celle des autres mémoires, précisément parce que, étant hors cadre, il ne rentre pas dans l'aperçu général que nous avons esquissé au commencement de notre rapport. Par sa nature, le mémoire appartient, comme nous l'avons dit, plus à la Section d'histoire qu'à la Section d'économie politique. Mais l'Académie est une, et puisque c'est à la seconde qu'il est venu demander l'hospitalité, en interprétant à sa manière le sujet du concours qu'elle a pris sous son patronage, nous proposons de lui accorder une récompense.

Digitized by Google

En conséquence, la Section d'économie politique, statistique et finances propose à l'Académie :

1° D'accorder, sur les 4000 francs du concours Rossi de 1905, ayant pour sujet l'*Histoire économique de la laine*, une récompense de 1500 francs à chacun des mémoires n° 1 et n° 2;

2° D'accorder au mémoire n° 5 une récompense spéciale de 1000 francs.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(DÉVOUEMENT)

A DÉCERNER EN 1905

PAR

M. L. LIARD

Lu dans la séance du 28 octobre 1905

MESSIEURS,

Nous sommes unanimes à vous proposer d'attribuer, cette année, le prix Audiffred — « Dévouement » — à M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, professeur de bactériologie à l'Université de cette ville.

L'homme est jeune, puisqu'il a quarante-deux ans à peine, mais chacune des années de sa vie d'homme a été une campagne, et cette vie utile et bienfaisante a commencé très tôt.

A vingt ans, M. Calmette entrait dans le corps de santé

Digitized by Google

de la marine, et bientôt il faisait campagne, en Chine, à bord de la *Triomphante*, dans l'escadre de l'amiral Courbet. Reçu docteur en médecine entre cette expédition et une autre au Gabon, il venait peu après à Paris, se mettre à l'école de Pasteur; et là, sa nature sérieuse, fine et forte se marquait à l'empreinte scientifique du maître, et certainement aussi, subissait son influence morale. A dater de ce jour, d'esprit et d'âme, M. Calmette était un « pastorien ». Une fois initié aux méthodes et aux découvertes de Pasteur, il allait à Saïgon diriger l'institut antirabique que les Colonies venaient d'y fonder, et il ne se bornait pas à y appliquer les découvertes acquises, mais, des méthodes d'où ces découvertes étaient sorties, il tirait à son tour, non sans péril, une application nouvelle, et ajoutait aux sérums déjà connus un sérum antivenimeux, particulièrement utile dans ces régions où pullulent de redoutables serpents.

Il y a onze ans, au plein de l'émotion produite par la découverte d'un sérum contre la diphtérie, il se fondait à Lille, par souscription publique, un Institut Pasteur, pour assurer, dans la région du Nord, les bienfaits des vaccinations nouvelles et de la sérothérapie. On demanda à Pasteur et à son disciple, Émile Roux, un savant pour l'organiser et le diriger. Ils désignèrent le docteur Calmette.

Son mandat était d'élever à Lille un institut pour la préparation des vaccins et des sérums. Mais dès qu'il eut fait connaissance avec ce pays d'industrie, de richesse et de misère, le docteur Calmette sentit qu'il y avait, dans cette région du Nord, un plus large champ pour une acti-

Digitized by Google

vité comme la sienne, servie par une science précise, excitée par la passion du bien, vivifiée par le sentiment de la pitié. Dès lors sa vocation première de savant s'élargit, et, sans cesser d'être un savant, il se voue à tirer de la science, qu'elle vienne de lui, qu'elle vienne des autres, tout ce qu'on peut, avec sûreté ou avec espérance, en appliquer au progrès de l'industrie et au soulagement des misères humaines. Il reste homme de laboratoire, mais il devient homme d'action, et, sans cesse et sans repos, d'un mouvement calme et continu, d'une parole lucide et persuasive, toujours alerte et souriant, suscitant partout les concours les plus divers, par le rayonnement discret et pénétrant d'une nature exquise, il multiplie les œuvres autour de lui.

Une seule fois, en ces dix ans, il quitte la région du Nord. C'est pour aller à Porto, en pleine épidémie de peste, faire expérience du sérum antipesteux de Yersin, perfectionné par Roux et par lui-même, et prouver, avec un tranquille courage, qu'il est efficace pour guérir le mal et surtout pour le prévenir.

Je n'analyserai pas ici tous les travaux de M. Calmette; je ne décrirai pas toutes ses œuvres. Il y faudrait un volume. J'en dirai simplement l'essentiel en quelques mots.

Organisé suivant ses conceptions et, — je ne puis vous le laisser ignorer, — achevé par son désintéressement et sa générosité, car, dans cette première œuvre, où il entrevoyait un foyer générateur, il a voulu mettre le produit tout entier d'une de ses découvertes, qui légitimement était son bien, — l'Institut Pasteur de Lille est un très

Digitized by Google

bel établissement scientifique, un des plus beaux que je connaisse. Comme le voulaient les fondateurs, il est, tout d'abord, un système de services pour la préparation des vaccins et des sérums. Limité à cela, l'organe eût été sans grande croissance, et, surtout, sans grande vertu créatrice. M. Calmette a voulu qu'au centre il y eût un service de biologie générale pour les pures recherches de la science expérimentale de la vie, et tout autour, comme en autant d'alvéoles communiquant avec ce centre, des services distincts pour les applications qui peuvent être faites de la biologie générale à la médecine et à l'hygiène, à l'agriculture et à l'industrie.

Ainsi conçu, ainsi construit, l'Institut Pasteur de Lille allait devenir, aux mains de son créateur, un merveilleux instrument d'action scientifique et sociale. De cette action, voici les principaux actes.

On sait à quel point sont souillées par l'industrie les eaux du Nord et quel danger font courir à la santé publique les résidus qui les alourdissent et les empoisonnent. Vainement, on avait tenté de les purifier. M. Calmette y a réussi. S'inspirant des idées de Dibdin, — car, préoccupé avant tout des effets bienfaisants de la science, son souci n'est pas de s'adonner exclusivement aux idées qu'il a pu concevoir, mais d'extraire de toute idée qui lui paraît féconde, de celles d'autrui aussi bien que des siennes, l'application qui peut être utile, — il institua dans son laboratoire des expériences décisives sur les lits bactériens, comme purificateurs des eaux résiduaires; il en étudia le mécanisme, il en perfectionna les procédés, et, tout récemment, il a pu faire sortir l'expérience du labo-

Digitized by Google

ratoire, pour la transporter en grand dans l'usine, et le département du Nord s'est ainsi trouvé doté d'un instrument d'hygiène qui certainement ne restera pas unique.

Il faut parler ici des recherches de M. Calmette sur l'ankylostomiase. L'ankylostomiase est une maladie des mineurs, et, comme, dans la clôture des mines, elle se propage très vite d'un ouvrier à l'autre, elle est une maladie sociale. Elle est produite par un parasite de l'intestin de l'homme. M. Calmette en a fait tout d'abord l'étude biologique. De cette étude, il a conclu aux moyens pratiques de la combattre et de la vaincre. Le parasite pond ses œufs dans l'intestin où il est logé. Ces œufs se répandent au dehors avec les selles; de ces germes sortent des larves à métamorphose qui rentrent dans le corps humain par trois voies différentes : le tube digestif, l'appareil respiratoire et la peau. D'où la nécessité d'interdire aux ouvriers ankylostomés l'accès des mines jusqu'à guérison complète.

D'après ce que je vous ai dit de l'homme et de sa façon de comprendre le rôle social de la science, vous pensez bien que M. Calmette ne s'est pas arrêté là. Avec un de ses collaborateurs, il a tenu à conduire lui-même une enquête sur les ravages de l'ankylostomiase dans les régions minières du Nord et du Centre, comme il s'en était déjà fait en Allemagne et en Belgique. Et il en a conclu la nécessité d'organiser méthodiquement dans ces régions des « dispensaires d'hygiène sociale » pour traiter les malades et surtout pour former, parmi les mineurs eux-mêmes, des « moniteurs d'hygiène », dont le rôle serait de montrer à leurs camarades le danger des maladies sociales, de leur apprendre par quelles précautions on

Digitized by Google

peut les éviter, et de leur inspirer un assez vif sentiment de la solidarité pour qu'ils se plient à ces précautions.

Elle est neuve, et elle peut être féconde, cette idée de « moniteurs d'hygiène », pris parmi les ouvriers. Si M. Calmette s'efforce de l'implanter, c'est qu'il la sait réalisable et qu'il en a fait l'expérience.

Le Nord est une des parties de la France où la tuberculose sévit le plus. M. Calmette ne pouvait pas n'en n'être pas ému. Dès son arrivée, ce fut un de ses soucis. C'était l'époque où les Allemands venaient de créer le sanatorium. Ces grandes casernes hospitalières ne satisfaisaient pas M. Calmette. A ses yeux, elles avaient le grand tort d'enlever le malade à l'affection des siens. Et puis, pouvaient-elles satisfaire à tout, dans toutes les conditions sociales? Enfin, en emportant au loin, en groupant quelques malades, ne laissaient-ils pas la prophylaxie négligée? Au sanatorium, à la façon allemande et suisse, M. Calmette préféra, pour commencer, un dispensaire antituberculeux d'un type nouveau.

La fin qu'il a voulue est celle même qu'énonçait, il y a quatre ans, le Congrès international de Londres : « Créer tout d'abord, dans les villes, des dispensaires antituberculeux, spécialement destinés à la prophylaxie de la tuberculose par l'éducation hygiénique du peuple et par l'assistance à domicile des nombreux malades qui ne peuvent être admis dans les sanatoriums de cure. » Voici par quels moyens, avec le concours des hommes dévoués, qui sont légion dans ce pays du Nord, il a réalisé cette fin. Matériellement, son dispensaire, le dispensaire Émile Roux, ainsi qu'il l'a nommé, comprend trois salles de consul-

Digitized by Google

tation, une chambre noire pour les examens aux rayons X, et, tout à côté, une vaste blanchisserie, réception des linges, buanderie, séchage et paquetage.

Chaque matin, deux médecins consultants y sont en permanence, et tel est le renom du lieu, que les malades y viennent, spontanément en si grand nombre, qu'il faut leur donner des numéros d'ordre; on ne se borne pas à les examiner médicalement; on leur demande noms et adresses, âges et professions, situations sociales, ressources et besoins. Le lendemain, ils sont visités à domicile par l' « enquêteur ». L'enquêteur, et c'est là un des traits les plus originaux de ce dispensaire, est un ouvrier. Il est de la même classe que le malade; il sait se mettre à sa portée; il gagne vite sa confiance. « Le choix de cet enquêteur, dit M. Calmette, est extrêmement important. Il doit être intelligent, actif, avoir une physionomie avenante, parler avec assez d'autorité pour imposer aux malades, s'intéresser à leurs misères physiques et morales, devenir autant que possible leur confident et leur ami. » Sur son rapport, consigné en brèves réponses au droit d'un questionnaire détaillé, le dispensaire agit, soit avec ses ressources propres, soit avec celles de la bienfaisance privée ou de la bienfaisance publique; on paye des dettes, on dégage des dépôts, on donne des vêtements ou de la literie, de bons aliments, on assure un meilleur logement, moins étroit, plus aéré. Et pendant que le malade continue de recevoir des soins médicaux au dispensaire, à lui, à sa famille, on indique les mesures d'hygiène à suivre dans la vie de chaque jour, dans la vie de famille. Ce n'est pas tout. Il faut savoir si ces conseils sont écoutés. C'est

Digitized by Google

un des rôles de l'enquêteur. Chaque semaine, à l'improviste, il visite ses malades; il s'assure qu'on a rigoureusement suivi les prescriptions du médecin; au besoin, il les renouvelle; au besoin encore il les exécute lui-même. Et ainsi s'accomplit tout à la fois une œuvre d'assistance individuelle, de préservation collective et d'éducation sociale. « Nous ne pouvons certes pas, a dit M. Calmette, arriver à guérir beaucoup de tuberculeux en leur fournissant les moyens de s'alimenter ou de vivre dans des conditions hygiéniques meilleures. Nous voulons surtout tâcher de faire l'éducation hygiénique du peuple, en nous servant des gens du peuple pour répandre dans les milieux populaires les notions d'hygiène individuelle et sociale les plus propres à limiter la diffusion de la tuberculose. »

Mais le dispensaire, quels que soient ses services, laisse le malade à la ville. Il faut pousser plus loin la lutte. Si, jusqu'à découverte d'un remède spécifique, le grand air est nécessaire au tuberculeux, la nécessité du sanatorium reparaît. M. Calmette a voulu que, du moins, le sanatorium, dans les cas où il s'impose, ne séparât pas le malade de sa famille. La puissante Ligue du Nord contre la tuberculose lui a confié le soin d'en organiser un, suivant ses vues, et tout récemment, lors du dernier Congrès International de la Tuberculose, M. le Président de la République l'inaugurait à Montigny-en-Ostrevent. Ce n'est plus le sanatorium caserne; c'est le sanatorium village, dispersé dans un parc, à la campagne. Les petites maisons riantes et claires, enveloppées d'air, ouvertes au soleil, ombragées en été, sont conjuguées deux à deux. Sans parler des services généraux, tous installés d'admirable

Digitized by Google

façon, examen des malades, pansements et opérations, chauffage, distribution des eaux, bains-douches, épuration bactérienne des résidus, buanderie, vacherie, porcherie, poulailler, chaque villa comprend : une salle à manger-salon avec balcon, une cuisine, la chambre du malade, et deux autres chambres pour sa famille, le tout fort simple et fort propre, construit et aménagé suivant une rigoureuse hygiène, chaque famille y vit en son particulier; mais, comme dans un monastère, tous les membres de la colonie, malades et bien portants, ont une règle commune, celle de l'hygiène la plus scrupuleuse, et la règle doit être absolument respectée. Sur elle veillent jour et nuit le Directeur et ses assistants.

Je n'ai pas à faire connaître le fonctionnement économique d'une telle œuvre. Il soulève certainement plus d'un problème. En particulier, trouvera-t-on comme on l'espère, du travail pour les habitants des villas? Et pourront-ils, par leurs gains, subvenir aux frais de leur pension, si réduits que soient ces frais? Un avenir prochain le dira. Ce qui nous intéresse, et ce qui importe ici, c'est l'idée inspiratrice du sanatorium familial. Or, il n'est pas douteux que maintenir les liens de la famille entre le malade et les siens, tout en assurant à l'un le bienfait des longues cures au bon air, et en protégeant les autres contre les dangers de la contagion par les habitudes d'une stricte hygiène, est une idée profondément humaine.

Telle est en résumé l'œuvre de M. Calmette à ce jour. Il nous a paru que c'était bien une œuvre de « dévouement ». Les dévouements se présentent sous des formes diverses. Il en est de brefs qui jaillissent comme un éclair.

Digitized by Google

Il en est de continus qui se répandent en nappes. En tous, l'individu se donne. N'est-ce pas précisément le cas pour cette vie en plein épanouissement, qui va sans cesse de la science à l'action sociale, revient à la science, s'y recharge, et retourne à l'action sociale, toujours utile, toujours bienfaisante, toujours désintéressée?

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX BORDIN

(PHILOSOPHIE)

A DÉCERNER EN 1905

AYANT POUR SUJET

MAINE DE BIRAN

PAR

M. H. BERGSON

Lu dans la séance du 8 novembre 1905

MESSIEURS,

Sur la proposition de la Section de philosophie, l'Académie avait mis au concours, pour le prix Bordin, le sujet suivant : « Maine de Biran et sa place dans la philosophie moderne. » Il lui a été présenté, sur ce sujet, deux mémoires.

Celui qui porte le numéro 2 et la devise : « *Maine de Biran, c'est notre Kant* (*parole de M. Lachelier*) » est un tra-

Digitized by Google

vail de 359 pages in-4°. L'auteur de ce mémoire ne s'est pas borné à étudier les œuvres imprimées de Maine de Biran; il est allé examiner, chez M. Ernest Naville, les manuscrits non encore publiés; il a fait des recherches « dans plusieurs châteaux du Périgord et dans les archives de Bergerac, Périgueux, Bordeaux, Paris ». Il cite ou résume, — et ce n'est pas le côté le moins intéressant de son travail, — un assez grand nombre de textes inédits.

Le mémoire se divise en deux parties principales, dont l'une traite de la philosophie de Maine de Biran et dont la seconde a pour titre : « Maine de Biran et la philosophie moderne. » Après une courte biographie de notre philosophe, après un chapitre consacré à des généralités sur la méthode psychologique, l'auteur aborde la théorie biranienne de l'effort. De là il passe aux vues du philosophe sur l'inconscient, la vie du moi, les rapports du physique et du moral, la liberté, la causalité, et le problème de la connaissance.

On aurait voulu qu'il fît clairement apercevoir, dans toute cette exposition, comment Maine de Biran, parti du sensualisme qu'il critique sur un point très particulier, élargit peu à peu le cercle de sa recherche en approfondissant de plus en plus une même idée. Il fallait pour cela, il est vrai, s'installer dans la pensée de Maine de Biran et en adopter le mouvement. Il semble que l'auteur du mémoire ait préféré tourner autour d'elle, notant un grand nombre de points, mais ne s'attachant pas toujours aux points essentiels, formulant des critiques qui ne sont pas toujours justifiées, confrontant les vues du philosophe avec des théories plus récentes dont quelques-unes se

Digitized by Google

prêtent à ce rapprochement, mais dont les autres visent un objet assez différent. L'attention du lecteur se trouve ainsi dispersée, et il en résulte que ni sur la question de l'effort, ni sur les notions réflexives, ni surtout sur l'inconscient on ne voit se dessiner avec une précision suffisante la profondeur et l'originalité de la pensée biranienne.

Beaucoup plus satisfaisants sont le second et le troisième livre de cette première partie, ceux qui portent le titre de « Psychologie morale » et de « Psychologie religieuse ». L'auteur du mémoire étudie d'abord l'évolution morale de Maine de Biran. D'accord avec M. Naville, il pense que le philosophe a passé insensiblement d'une morale quasi épicurienne à la morale stoïcienne, et du stoïcisme au christianisme. Maine de Biran part du sensualisme de Condillac (et aussi, faudrait-il peut-être ajouter, de la croyance, chère à Rousseau et au XVIIIe siècle en général, à la bonté naturelle des hommes); il incline d'abord à une morale de laisser aller et d'abandon. Mais le même courant qui l'éloigne du sensualisme en philosophie le dégage de l'épicurisme en morale, et l'approfondissement du phénomène de l'effort l'amène à une doctrine de tension et de concentration intérieures, analogue à celle des stoïciens. Puis, à mesure qu'il avance en âge et qu'il s'examine de près lui-même, il se prend à douter de l'efficacité absolue du vouloir. Est-ce avec ses seules forces, livré à ses seules ressources, que l'homme accomplit le bien? « Kant disait : Tu dois, donc tu peux. Il est pro-
« bable que Maine de Biran eût plutôt dit : Tu ne peux
« pas, et pourtant tu dois. » De là, la nécessité, selon Maine de Biran, d'aller puiser à sa source la plus profonde

Digitized by Google

la force de faire le bien ; de là, la dernière forme de la morale biranienne.

A ces considérations sur la morale, l'auteur du mémoire n° 2 a joint un curieux chapitre sur ce qu'il appelle « la pédagogie de l'effort ». Il montre dans Maine de Biran un disciple de Rousseau et de Pestalozzi. Il fait ressortir, en particulier, l'importance que ce philosophe attache, chez l'enfant, à la pratique de l'observation intérieure, quand elle n'aurait pour objet que d'écarter les illusions dangereuses. Il cite, à ce propos, un ou deux jolis fragments encore inédits, celui-ci par exemple : « Nous nous rendons malheureux, faute de nous connaître assez tôt. L'expérience seule, tissue de nos fautes et de nos maux, sert à nous éclairer ; mais la vie est prête à s'éteindre, et l'huile n'arrive que quand la mèche est déjà consumée. »

Le troisième livre du mémoire est consacré à l'évolution religieuse du philosophe. L'auteur cherche à définir, en particulier, cette « absorption en Dieu » dont Maine de Biran a parlé. Il y voit un état très différent de l'extase de certains mystiques. C'est, dit-il, une union avec Dieu, mais une union où la volonté, loin d'être détruite, trouve la plénitude de la liberté. On voudrait que cette conclusion, et la discussion qui y conduit, fussent accompagnées d'un plus grand nombre de textes. Quoi qu'il en soit, l'étude de l'évolution morale et de la vie religieuse de Maine de Biran est peut-être la partie la plus intéressante du mémoire.

L'auteur paraît être moins à son aise sur le terrain de la philosophie pure, et la même imprécision, que nous

Digitized by Google

signalions dans l'analyse des théories psychologiques de Maine de Biran, se retrouve dans la dernière partie du mémoire, intitulée : « Maine de Biran et la philosophie moderne. » Ce n'est pas qu'il ne se soit livré, ici encore, à un travail minutieux de recherche et de comparaison. Il nous parle de Royer-Collard, de Cousin, de l'éclectisme, de la philosophie française en général, des études publiées sur Maine de Biran en France et à l'étranger, des objections élevées sur tel ou tel point de la doctrine, etc.; mais de ces vues de détail juxtaposées ne se dégage pas la réponse à la question précise que l'Académie posait : Quelle est la place de Maine de Biran dans la philosophie moderne? Une place ne se peut déterminer que par rapport à des points de repère connus. C'est par rapport à un Descartes ou à un Leibniz d'un côté, à un Kant ou à un Fichte de l'autre, qu'il fallait chercher à situer Maine de Biran si l'on voulait faire comprendre par où il se rattache à une certaine tradition philosophique et sur quels points il s'en sépare. Et, d'autre part, pour marquer l'influence de Maine de Biran sur notre philosophie actuelle, il ne suffisait pas d'énumérer les appréciations élogieuses que nous trouvons de lui chez nos contemporains ou même de signaler des ressemblances de détail entre leurs doctrines et les siennes : c'est l'idée maîtresse de Maine de Biran qu'il fallait suivre à travers le XIXe siècle, l'idée de concentrer l'attention de la philosophie sur la vie intérieure de l'âme, de situer la personnalité humaine, telle qu'elle apparaît à la conscience, à mi-chemin entre le relatif et l'absolu de l'ancienne métaphysique, plus haut que le « phénomène » des Kantiens mais moins haut que leur

Digitized by Google

« chose à soi », enfin, si l'on peut parler ainsi, l'idée de pénétrer expérimentalement dans l'au-delà, ou tout au moins d'arriver jusqu'au seuil, en prenant pour guide l'observation intérieure. Une pareille entreprise exigeait, il est vrai, qu'on examinât dans leurs principes mêmes, et non pas seulement dans quelques-unes de leurs conséquences, un certain nombre de doctrines modernes ou contemporaines.

Quoi qu'il en soit, malgré ses imperfections et ses lacunes, le mémoire n° 2 est un travail honorable, qui porte la marque d'un effort prolongé, et qui révèle chez son auteur, avec une grande curiosité d'esprit, de sérieuses qualités de réflexion. La Section de philosophie estime qu'il y aurait lieu de lui décerner une récompense.

Le mémoire inscrit sous le n° 1 et portant pour devise : « *La vie de l'esprit commence avec le premier effort voulu* » (*Pensées*, page 417), se compose de 364 pages in-4°. Il est divisé en quatre livres : « Les sources de la doctrine », « Le moi », « Théorie de la connaissance », « La vie de l'esprit ».

De ces quatre parties, la première est incontestablement la moins satisfaisante. Quelques mots sur Descartes, quelques pages sur la philosophie du XVIIIe siècle, c'est peu pour faire comprendre l'influence exercée sur Maine de Biran par ses prédécesseurs et ses contemporains. Sans doute on peut soutenir que ce philosophe a tiré de son propre fonds tout l'essentiel de sa doctrine, et que sa philosophie reflète sa personnalité. Comme le dit bien l'auteur du mémoire, « Maine de Biran est de ceux pour qui

Digitized by Google

« la philosophie est une entreprise grave où leur vie tout « entière est engagée, qui vont à la vérité avec leur sens « et leur raison, leur cœur et leur esprit, avec toute leur « âme ». Mais c'est la personne même du philosophe qu'il fallait alors analyser et approfondir, au lieu de se contenter de quelques indications, suggestives sans aucun doute, mais beaucoup trop sommaires.

L'auteur du mémoire arrive donc très vite à l'exposition de la philosophie biranienne. Et, non sans raison, il se place d'abord au cœur même de la doctrine : il analyse la théorie de l'effort.

Pour Condillac, dit-il, toute notre vie intérieure « se réduit à une poussière de sensations sans unité et sans lien, dont on ne peut dire si elles sont extérieures ou intérieures ». Dans ces conditions, comment naîtra le moi? comment comprendre la conscience que nous en avons? Dès l'éveil de sa pensée philosophique, et alors même qu'il se croyait encore disciple de Condillac, Maine de Biran souhaitait « qu'un homme accoutumé à s'observer analysât la volonté comme Condillac a analysé l'entendement ». Il apercevait donc déjà le vice de la doctrine sensualiste, qui est de méconnaître le sentiment immédiat que nous avons de notre activité.

D'autre part, si Condillac reste en deçà du moi en se maintenant sur le terrain de la sensation, Descartes va au delà, quand il s'élève jusqu'à la pensée. La pensée dont il parle, en effet, et où il voit l'essence de l'âme, ne peut pas être cette pensée instantanée que constate le « Je pense ». Puisqu'elle fonde le « Je suis », c'est une substance permanente. Mais, en tant que substance perma-

Digitized by Google

nente, elle n'est plus donnée à la conscience. De sorte que le « Je pense, donc je suis » aboutit ou à greffer la pensée du moi sur une substance purement hypothétique, ou à ne concéder au moi que l'existence évanouissante d'un simple phénomène de pensée qui se constate momentanément lui-même.

La vérité est qu'entre les sensations insaisissables auxquelles s'en tient Condillac et la Pensée substantielle jusqu'où Descartes s'élève, celles-là inférieures et celle-ci supérieure à l'expérience consciente proprement dite, il y a la conscience même, la conscience prise dans la continuité de sa tension intérieure, la conscience se saisissant et comme se créant continuellement elle-même dans le phénomène de l'effort. Sur cet effort immanent à la conscience, sur la place privilégiée qu'il occupe dans la philosophie de Maine de Biran, sur la position prise ainsi par ce philosophe vis-à-vis de Descartes, de Condillac, et aussi de David Hume, l'auteur du mémoire a écrit des pages qui doivent être comptées parmi les meilleures de son travail. Il a fait effort pour dégager l'essentiel de la pensée de Maine de Biran, et il y a généralement réussi.

Non moins intéressants sont les chapitres qu'il consacre à la théorie biranienne de la connaissance. On y voit d'abord, émergeant des profondeurs de l'inconscient, les sensations dont le moi s'empare pour élaborer la connaissance des objets. D'où vient la forme de cette connaissance? Le moi la tire de la réflexion qu'il fait sur sa propre activité, réflexion où il se saisit lui-même comme force, comme cause, comme existence permanente, une et identique à elle-même. Les notions qui nous servent à organiser

Digitized by Google

notre connaissance ne sont donc ni innées à notre esprit, comme le voulait Descartes, ni tirées de notre expérience sensible par voie d'abstraction et de généralisation, comme les sensualistes le prétendent : ce sont des vues prises sur notre propre activité et qui deviennent, par une extension à laquelle Maine de Biran a donné le nom d'induction, des vues sur la réalité en général. Le tort de Descartes est d'attribuer aux notions une origine transcendante; celui des sensualistes est de n'avoir pas aperçu la différence radicale qu'il faut faire entre de simples idées générales, qui découpent l'expérience selon des lignes tracées arbitrairement, ou du moins artificiellement, par un esprit tout à fait extérieur à son objet, et les *notions* proprement dites, lesquelles dessinent les articulations mêmes du réel, étant non plus construites du dehors mais saisies du dedans ou plutôt vécues par un esprit qui prend conscience, en elles, de sa propre activité.

Telle est la position de Maine de Biran. L'auteur du mémoire la décrit avec précision; mais il n'en fait pas assez ressortir l'originalité, et surtout il n'en fait pas comprendre l'instabilité. La position est originale, en ce qu'elle n'est ni celle des Cartésiens, ni celle des Condillaciens, ni celle des Kantiens. Mais elle est instable, parce qu'il paraît bien difficile au philosophe arrivé en ce point de ne pas glisser vers le pur criticisme ou de ne pas retomber dans la métaphysique traditionnelle. Que les notions appliquées par le moi à la connaissance des objets dessinent la forme même de son activité, cela se comprend sans peine; mais la question se pose de savoir comment la réalité extérieure se prête à cette application et pourquoi, en somme, notre

science réussit. La solution de ce problème pouvait-elle se rencontrer sur le prolongement de la voie où Maine de Biran s'était engagé avec sa théorie de l'effort? Le problème comportait-il, si l'on peut s'exprimer ainsi, une solution proprement et purement biranienne? Maine de Biran pouvait-il, malgré l'instabilité de son point de vue, s'y maintenir, et, de là, élargir son horizon? L'auteur du mémoire ne paraît pas s'être posé cette question, qui était pourtant la question intéressante et importante entre toutes. Il voit bien (quoiqu'il exagère peut-être l'originalité de la dernière philosophie de Biran) que le philosophe a fini par se rapprocher davantage du substantialisme traditionnel : il ajoute, et nous le lui accorderons d'ailleurs volontiers, que ce progrès s'explique assez naturellement. Mais, de ce que ce développement de la doctrine était naturel, il ne suit pas que d'autres développements n'eussent pas été plus naturels encore, et, parce que les dernières formes de la pensée de Maine de Biran n'ont rien d'inconciliable avec les premières, on n'a pas le droit de conclure, comme paraît le faire l'auteur du mémoire, qu'elles en soient l'exact et rigoureux prolongement. Quoi qu'il en soit, il expose clairement cette dernière philosophie, en même temps qu'il démêle avec une certaine pénétration les raisons par lesquelles Maine de Biran y fut conduit.

Il montre en effet comment, dans la pensée du philosophe, les *notions* finissent par déborder le moi auquel elles étaient d'abord coextensives : elles deviennent des *formes* auxquelles le moi sert simplement de matière, et elles sont dès lors en relation avec l'absolu. Maine de Biran

Digitized by Google

dépasse ainsi déjà le moi, ou du moins il l'adosse à une réalité plus haute. D'autre part, la considération des choses morales, qu'il n'avait jamais perdues de vue, mais sur lesquelles il fixe de plus en plus son regard, l'incline dans la même direction : comment trouver dans l'effort, qui n'est qu'un fait, un fondement suffisant au devoir? Enfin, à mesure qu'il avance en âge, il prend mieux conscience de sa faiblesse et, par là, de la faiblesse humaine en général : pouvons-nous, seuls et sans secours, faire ce que nous devons? Ainsi, par des réflexions diverses mais convergentes, Maine de Biran est déterminé, sinon à transformer sa philosophie, du moins à en déplacer le centre : ce centre n'est plus le moi, mais Dieu, Dieu donné dans une intuition où l'âme se sent renaître à une vie nouvelle. A cette dernière forme de la philosophie biranienne l'auteur du mémoire consacre quatre intéressants chapitres, où il traite tour à tour de l'intelligence, de la volonté, de l'amour et de la foi.

Le mémoire n° 1 est donc une analyse méthodique et, sur certains points, approfondie de la doctrine de Maine de Biran. L'auteur a fait effort pour pénétrer aussi avant que possible dans la pensée du philosophe qu'il étudiait. Dans l'œuvre si touffue du maître, il a su démêler quelques-unes des directions principales; il les a suivies tout droit, en homme habitué à se mouvoir parmi les idées. Il s'exprime d'ailleurs dans une langue de bon aloi, correcte et ferme. Son mémoire est, à bien des égards, un travail distingué.

Mais il présente des lacunes graves. D'abord, sur la seconde des deux questions posées par l'Académie :

Digitized by Google

« Quelle est la place de Maine de Biran dans la philosophie moderne? » l'auteur du mémoire garde un silence à peu près complet : il s'en tient à la comparaison (qu'il trouvait chez Maine de Biran lui-même, et qu'il n'avait qu'à résumer) entre le point de vue biranien et ceux de Descartes et de Condillac. De la relation du biranisme au kantisme il ne dit presque rien, et il laisse entièrement de côté l'influence exercée par Maine de Biran sur la philosophie du XIXe siècle. Il n'a donc rempli qu'une moitié du programme tracé par l'Académie; son mémoire est un exposé de la philosophie de Maine de Biran. Mais cette exposition même, qui a le mérite de serrer d'assez près la pensée du philosophe, a le défaut de n'être éclairée d'aucune critique, d'aucune discussion. Sans doute, l'auteur avait le droit d'adhérer sans réserve à la doctrine biranienne; peut-être même est-il nécessaire, pour entrer tout à fait dans la pensée d'un maître, d'en accompagner d'abord docilement toutes les démarches et de se tenir en communication sympathique avec elle. Encore faut-il, quand on en vient à exposer la doctrine, tenir compte des objections possibles, c'est-à-dire signaler les difficultés qu'elle soulève, ou qu'elle paraît soulever; cette discussion du système est nécessaire, quand ce ne serait que pour le faire comprendre aux autres, et pour s'assurer qu'on le comprend soi-même. Enfin, même si l'on y voit essentiellement un résumé de Maine de Biran, le mémoire est encore incomplet, en ce qu'il laisse de côté un aspect important de cette philosophie. Il ne traite, en effet, que de Biran métaphysicien. Or, si Maine de Biran mérita d'être appelé par Cousin « le plus grand métaphysicien

Digitized by Google

qui eût honoré la France depuis Malebranche », ce fut aussi un psychologue, un psychologue des plus pénétrants. Et il ne s'est pas contenté de donner un coup de sonde dans les plus obscures profondeurs de la conscience. Il a, un des premiers, compris que l'observation de soi, si aiguë qu'on la suppose, ne suffit pas en psychologie. Notre psycho-physiologie, et surtout notre psycho-pathologie, lui doivent quelque chose; pour ne mentionner qu'un point, on sait comment la conception biranienne de la sensation « inconsciente », c'est-à-dire sentie mais non assimilée, est invoquée aujourd'hui par les théoriciens de l'automatisme psychologique et du rétrécissement de la personnalité. De cette psychologie de Maine de Biran, l'auteur du mémoire nous dit peu de chose, et de son retentissement dans la science actuelle il ne dit rien. Toutes ces lacunes font que nous ne pouvons pas vous proposer de lui décerner le prix. Du moins est-il tout à fait digne d'une récompense, et d'une récompense supérieure à celle qui serait attribuée au mémoire n° 2.

En résumé, la Section de philosophie estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix Bordin. Elle vous propose, Messieurs, d'accorder une récompense de 1 500 francs à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 1, avec la devise : « *La vie de l'esprit commence avec le premier effort voulu* », et une récompense de 1 000 francs à l'auteur du mémoire qui porte le n° 2, et la devise : « *Maine de Biran, c'est notre Kant* (*Parole de M. Lachelier*). »

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX SAINTOUR

(HISTOIRE)

A DÉCERNER EN 1905

AYANT POUR SUJET

LA NOTION DE L'ÉTAT

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS DU XVIIIe SIÈCLE

PAR

M. ALBERT SOREL

Lu dans la séance du 11 novembre 1905

L'Académie, sur la proposition de la Section d'histoire, avait mis au concours la question suivante : « De la notion de l'État, d'après les écrivains du XVIIIe siècle, et de l'influence qu'elle a exercée sur les idées politiques des hommes de la Révolution. » Soit que ce programme fût trop succinct, soit que, par le penchant naturel des esprits au « moindre effort », les concurrents se soient inclinés à l'interprétation qui leur demanderait le moins de recherches

Digitized by Google

personnelles, les mémoires que nous avons reçus, — quelques qualités d'ingéniosité et quelque mérite de rédaction qu'ils présentent, en certaines parties, — ne sont, en réalité, qu'un commentaire, plus ou moins renouvelé, du célèbre ouvrage — si souvent commenté — de M. Paul Janet : *Histoire de la Science politique*.

Les auteurs des mémoires ont répondu avec une précision suffisante, à la première partie du programme : *De la notion de l'État, d'après les écrivains du XVIIIe siècle*. Mais ils ont traité cette question en elle-même, comme s'il n'y en avait pas eu d'autre, tandis qu'il aurait fallu, après l'avoir posée, s'attacher davantage à la seconde qui était la principale : *De l'influence que cette idée a exercée sur les idées politiques des hommes de la Révolution*. Peut-être eût-il été préférable que le programme le prescrivît expressément; mais un concours d'Académie n'est point un devoir de collège, et il convient de laisser à l'intelligence des concurrents de se former une conception personnelle du sujet qu'on leur propose.

Résumer les idées des écrivains du XVIIIe siècle en matière d'État se présentait comme une tâche relativement facile : ce travail ayant été si souvent repris, par tant de maîtres penseurs et de critiques éminents, et dans les derniers temps, en particulier, par Taine et par MM. Faguet et Henri Michel. Il nous semblait que le sujet principal du concours étant l'*influence exercée* sur les idées des hommes de la Révolution, par les idées des écrivains du XVIIIe siècle en matière d'État, une bonne méthode eût été de déterminer ces idées, en matière d'État, des hommes de la Révolution, et de rechercher ensuite de qui ils les

Digitized by Google

pouvaient tenir, ce qu'ils avaient pris aux écrits des publicistes du XVIIIe siècle et ce qu'ils y avaient ajouté. L'influence exercée se serait dégagée de cette étude, et la première partie du mémoire se serait nécessairement précisée sur les points de comparaison, les points sur lesquels l'influence s'est exercée.

Mise une première fois au concours en 1900 pour 1902, et n'ayant pas, cette année-là, produit des ouvrages qui nous aient paru dignes d'être récompensés, la question a été remise au concours pour 1905. Le seul mémoire présenté à ce second concours témoigne, de la part de l'auteur, d'un effort louable. « Nous avons, dit-il, analysé les œuvres de Voltaire, de Montesquieu, de Rousseau, les discours de Mirabeau et de Robespierre comme si nous ignorions ce qui a été écrit sur ces philosophes et ces orateurs. » Mais comme ces analyses avaient été déjà faites et bien faites, l'auteur n'a pu éviter de tirer des mêmes textes des conclusions très analogues à celles de ses devanciers.

Son mémoire, composé avec soin, se divise en deux parties bien équilibrées : 1° le XVIIIe siècle, avec introduction : Grotius, Pufendorf, Hobbes, Bossuet et ses chapitres; le despotisme éclairé : Fénelon, l'abbé de Saint-Pierre; la réaction réformiste : Bayle, Locke, Voltaire, Fontenelle; les encyclopédistes : d'Alembert, Diderot, Helvétius, d'Holbach; les physiocrates : Quesnay, Dupont de Nemours, Turgot; le mouvement individualiste : Montesquieu ou la liberté politique, Rousseau ou la souveraineté populaire, Mably ou la démocratie royale; 2° la Révolution, les Constituants : Sieyès, Mounier, Mira-

Digitized by Google

beau, Malouet, Cazalès, Maury ; les Constitutionnels et Conventionnels : Barnave, Pétion, Grégoire et Fauchet, Brissot, Condorcet, Madame Roland et les Girondins ; les Jacobins et Montagnards, les Constituants de 93 : Danton et Hérault de Séchelles, Marat et Hébert, Robespierre. Il s'arrête après la fête de l'Être Suprême.

Comme Michelet, comme Louis Blanc, il estime que la Révolution finit au 9 Thermidor et qu'elle s'est consommée en l'an II. Il conclut : « Le Directoire revient au régime bourgeois et Napoléon au droit divin... En définitive, la Révolution est individualiste. » L'individualisme de la Révolution provient directement des philosophes du XVIIIe siècle. Les politiques de la Révolution veulent tous sauvegarder les droits de l'individu et considèrent l'État comme le serviteur des citoyens qui doivent être libres et heureux. Ils sont donc les héritiers et les disciples des Montesquieu, des Mably et des Rousseau... » Il ajoute : « L'individualisme existe surtout dans la Convention. » « La Convention donne ce droit (le droit politique) à tous les citoyens et assure entièrement le droit de propriété. »

Entre cette conclusion, qui dérive bien réellement de l'analyse donnée aux écrivains du XVIIIe siècle, et ce qui se passa en France en ces mêmes années 1793 et 1794, et précisément en matière de droits politiques, de liberté individuelle et de propriété, l'écart est cependant énorme, et c'est ce que nous aurions désiré que les auteurs de mémoires nous expliquassent.

Ils ne paraissent pas, non plus, avoir eu la moindre hésitation sur le sens à donner à ces mots : *les hommes de la Révolution*. Leur conception, sur cet article, a été,

Digitized by Google

comme sur le reste, celle du moindre effort. Les *hommes de la Révolution*, ce sont uniquement les plus connus des publicistes et des orateurs de cette époque, ce qui réduit l'objet de l'étude aux ouvrages théoriques et oratoires, et la comparaison s'établit à peu près uniquement entre les spéculations des écrivains du XVIIIe siècle et celles des écrivains de la Révolution, en matière d'État. Ils laissent de côté les hommes d'État et les affaires d'État.

Les événements qui se sont produits et la prodigieuse quantité de lois et de décrets qui, de 1789 à 1799 — il conviendrait de pousser jusqu'au Concordat et au Code civil, 1789-1804, — ne seraient point intervenus que nos auteurs n'auraient point procédé autrement : une comparaison entre deux écoles de politique, entre deux Universités. Des applications qui ont été faites, il n'est point ou à peu près tenu de compte, au lieu que ce compte-là était l'affaire principale, l'ouvrage à composer et l'article sur lequel l'*influence* exercée était à la fois la moins bien connue et la plus intéressante à dégager.

C'est une conception trop abstraite et livresque de la Révolution que d'en faire un corps, plus ou moins composite, de doctrines et d'en traiter l'histoire comme l'évolution de quelques dogmes politiques.

La Révolution est une série d'actes qui ont produit, qui continuent de produire des conséquences immenses. Ces actes ont été accomplis par des hommes, et, de ces actes, se dégagent certaines conceptions, en particulier une conception de l'État où la *raison d'État* domine, conceptions qu'il est très intéressant de déterminer dans leurs origines et leur évolution. L'influence que les écrits

Digitized by Google

des philosophes du XVIIIe siècle ont exercée sur les auteurs de ces mesures politiques est d'autant plus importante à connaître, que ces mesures, ces lois, ces décrets ont été, pour la plupart, improvisés dans la tourmente, par des hommes que leur passé n'avait point préparés au gouvernement.

Ils n'ont eu alors le temps ni d'étudier les questions à fond et par eux-mêmes, ni, à plus forte raison, de se faire des *idées* théoriques sur ces questions. D'où ont-ils donc tiré les dispositions de leurs lois et les idées auxquelles ces lois se ramènent? C'est dans ces conditions-là que les influences reçues dans les études et, plus tard, par les lectures, se font le plus ressentir. Comment ont-ils adapté ces influences aux circonstances? En quoi les circonstances ont-elles modifié les idées reçues? En un mot, de quelles *raisons* s'est formée leur *raison d'État* qui a conduit presque tous leurs actes et décidé de presque toutes leurs mesures? Cette raison d'État s'est-elle toujours accordée avec les motifs qu'ils en ont donnés dans leurs discours? Les *actes* oratoires et les *actes* politiques concordent-ils ou se séparent-ils? Peut-on, dans les mesures prises, aussi bien que dans les discours qui les précèdent, les exposent ou les défendent, faire la part des influences théoriques reçues et celle des événements subis? Enfin, et surtout, celle de cet empirisme politique, de cette nécessité, de cette force des choses qui bouleversent si souvent les théories, s'imposent dans l'instant et la hâte de l'action, aux novateurs les plus déterminés, et les rejettent dans la routine, et qu'on appelle les *précédents*?

Voilà autant de questions, questions d'affaires vécues,

Digitized by Google

questions de fait, questions de mœurs politiques qui se posent dans l'histoire de la Révolution et qui nous semblaient implicitement contenues dans notre sujet. Et pour nous renfermer dans l'énoncé même du programme, l'idée de l'État qui se dégage des écrits des philosophes du XVIIIe siècle, et l'idée de l'État qui se dégage des actes des hommes de la Révolution, sont-elles d'accord? En quoi différentes? N'est-il pas singulier, par exemple, de voir — et cela les auteurs de nos mémoires l'ont discerné, c'était d'ailleurs l'évidence même — que les théories de la plupart des penseurs qu'ils étudient sont individualistes, que les discours des publicistes et orateurs de la Révolution qu'ils analysent, ne le sont pas moins, que, par suite, théoriquement, l'influence individualiste est directe, tandis que, dans les actes, l'idée de l'État prédomine de plus en plus et absorbe les autres conceptions. D'où venait donc cette idée despotique, cette idée maîtresse de l'*État*, si elle ne venait pas des publicistes du XVIIIe siècle, et comment cet individualisme idéologique a-t-il conduit ses disciples à tant de mesures contre les libertés élémentaires, et même la dignité de l'être humain?

Sous ce rapport, des hommes comme Mirabeau, Sieyès, Danton, Merlin, Cambacérès, je cite avec intention les plus divers, sont des sujets d'étude d'un singulier intérêt, car on voit en eux, par l'effet même des orages au milieu desquels ils vivent, gouvernent, légifèrent, le conflit des idées reçues, des influences subies, des nécessités auxquelles il faut pourvoir et des idées nouvelles que ces nécessités développent en eux.

« Nos actes, a dit Sieyès, instruiront ceux qui auront

Digitized by Google

la curiosité de connaître nos pensées. » Il faut donc rechercher les pensées dans les actes, et, pour ce faire, étudier les actes dans les documents qui les relatent, en font connaître les conditions, en indiquent ou permettent d'en induire les intentions. D'où la nécessité, pour qui veut entrer dans ces études, de commenter perpétuellement les écrits théoriques et les discours, par les correspondances imprimées ou manuscrites; d'où, par suite, une investigation dans les bibliothèques et les archives, des témoignages personnels et directs, que modifie entièrement le caractère du travail et de la méthode qui le doit diriger.

Un rapprochement entre les lectures de Mirabeau et sa correspondance avec La Marck, par exemple, montre tout ce que l'art politique peut gagner à des études de ce genre. Étendues à tous les objets de la politique (et les hommes de la Révolution les ont tous abordés à la fois), ces études apporteraient à la connaissance positive de la politique une utile contribution : la part de l'éducation, celle des circonstances, celle du caractère et du génie des personnes. Nous dépasserions ainsi singulièrement le travail restreint sur les collations des textes, pour entrer dans l'histoire vivante et dans cette partie de l'histoire dont Fustel de Coulange a dit qu'elle est la sociologie même.

Si l'Académie le pense comme la Section d'histoire, elle en conclura sans doute, avec nous, qu'il y a lieu de remettre au concours cette question de l'État, en modifiant et précisant un programme qui, nous ne pouvons nous le dissimuler, n'a pas été compris comme nous l'aurions souhaité.

Mais l'étude de l'idée de l'État dans tous les actes poli-

Digitized by Google

tiques des hommes de la Révolution, serait immense et la carrière d'un homme ne suffirait pas à remplir ce programme. Il convient donc de limiter l'étude.

La politique de la Révolution embrasse tous les problèmes et par suite toutes les attributions et acceptions de l'État. La Révolution a été une immense translation de propriété; elle a élaboré un code de la propriété qui procède d'une conception nouvelle de l'état des personnes et de celui des biens; elle a élaboré des lois diverses concernant les rapports des religions et de l'État; elle a eu à régler les conséquences d'une émigration considérable et d'une proscription en masse de citoyens, accompagnées de confiscations; elle a fait continuellement la guerre, elle a conquis des pays très étendus, elle y a propagé et opéré des révolutions, constitué des gouvernements nouveaux. Il se dégage du fait de ses guerres et de ses conquêtes, une conception particulière du droit des gens, une conception de l'État dans ses rapports avec les États et les nations étrangères.

Il nous semble qu'il serait imprudent de laisser aux concurrents le soin d'aborder toutes ces questions ensemble, — ce qui les ferait nécessairement tomber dans la banalité la plus superficielle et les condamnerait à spéculer sur les idées d'autrui, — ou de leur laisser une liberté complète de choisir, entre tous ces sujets d'études spéciales, celui qu'il leur conviendrait personnellement d'aborder. Ils pourraient se disperser à l'infini et nous apporter des mémoires qui ne seraient ni du ressort ni de la compétence de la Section d'histoire.

Nous inclinons donc à indiquer plusieurs questions sur

Digitized by Google

lesquelles nous engageons les travailleurs à porter leurs études, en leur laissant, toutefois, l'option entre ces questions-là, et c'est ainsi que nous proposons à l'Académie ce libellé nouveau de la question qu'elle remettrait au concours du prix Saintour pour 1907 :

« *La conception de l'État* et de ses attributions politiques, telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIIIe siècle, et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'État que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures législatives, sur leurs mesures de gouvernement, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions. Les concurrents pourront, à leur choix, faire porter leur étude soit sur ce qui concerne la propriété, soit sur ce qui concerne l'émigration, soit sur ce qui concerne la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les États étrangers. »

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX STASSART

A DÉCERNER EN 1905

AYANT POUR SUJET

THÉODORE JOUFFROY

PAR

M. ÉMILE GEBHART

Lu dans la séance du 11 novembre 1905

MESSIEURS,

Votre Section de morale doit juger cette année le concours pour le prix Stassart, qui est de 3000 francs. Il y a trois ans, ce prix, dont l'objet était une étude sur *Saint-Simon et sa doctrine*, n'avait été décerné à aucun des concurrents. Pour 1905, nous proposions une étude sur *Théodore Jouffroy*. Un seul manuscrit nous est parvenu, un cahier de 172 pages, portant cette double épigraphe :

« La Philosophie est une affaire d'âme » et « *Pendent opera interrupta* ».

Digitized by Google

Cette fois encore, nous le regrettons, nous ne pouvons solliciter pour ce travail qu'une simple récompense. Le mémoire a de sérieuses qualités, l'auteur y montre une observation consciencieuse de l'œuvre de Jouffroy. Toute la littérature relative à la question, de Sainte-Beuve à Ollé-Laprune, en passant par Mignet, Taine, Caro, Jules Simon, Guyau, Boutroux, semble connue et mise à profit. Certains chapitres, tels que celui qui est consacré au *Cours de droit naturel*, font bien saisir les aspects de la doctrine ou de l'enseignement du philosophe. Mais l'impression générale que l'on ressent de cet essai est à la fois vague et comme morcelée. De trop longues analyses y arrêtent l'esprit sur les parties caduques ou inachevées de cette philosophie ou les résultats depuis longtemps acquis d'une psychologie commencée par les Écossais et qu'il était inutile de reproduire en de si copieux développements. La correspondance de l'écrivain, publiée par M. Lair, n'a pas été assez curieusement consultée. Elle eût permis de tracer de Jouffroy un portrait moral plus vivant et plus pathétique. Je crois bien que ce portrait était attendu par notre éminent confrère, M. Gréard, qui nous avait suggéré le sujet du concours. L'épigraphe empruntée à Jouffroy lui-même : « La Philosophie est une affaire d'âme », promettait beaucoup, et c'est peut-être sur la doctrine contenue en cette haute pensée, ou, pour parler plus justement, la démonstration qu'en donna Jouffroy par le drame de sa vie intérieure, que se fait le plus sentir ce défaut du morcellement et cette marche indécise de la composition.

Je comparerai volontiers l'auteur du mémoire à un

Digitized by Google

lettré qui, voulant décrire une grande œuvre d'architecture, au lieu de choisir un point de vue éloigné, permettant d'embrasser l'ensemble et l'unité de l'édifice et d'y reconnaître avec sûreté les variations de style, s'en approcherait de trop près et n'en pourrait distinguer et signaler qu'un plan incertain et des détails isolés les uns des autres; la sensation qu'il nous communiquerait serait atténuée, la vision hésitante, imparfaite et confuse.

Était-il donc possible de rajeunir un sujet d'étude où se sont exercés, depuis plus d'un demi-siècle, un si grand nombre de moralistes et de critiques? Il est permis de le croire. Dès le court préambule de son travail, l'auteur du mémoire déclare que Jouffroy fut, « dans une certaine mesure, *représentatif* de son époque ». Cette idée contenait le germe d'un programme excellent, qui n'a été qu'ébauché. Il fallait s'attacher à la pensée dominante, perpétuelle, de Jouffroy, pensée qui fut son originalité et son tourment, la source de sa tristesse, le trait éminent de sa noblesse morale, à savoir la préoccupation douloureuse de la destinée : destinée de l'individu, destinée des sociétés civilisées, destinée de la famille humaine. En lui, cette pensée n'eut rien de la sérénité intellectuelle des sages de l'antiquité qui s'efforcèrent, avec plus de curiosité que d'inquiétude, de déchiffrer les mystères de la vie présente et de la vie d'outre-tombe. Jouffroy, en sa nuit tragique de décembre, s'était brusquement détaché du christianisme, et sa conscience, profondément religieuse, privée désormais d'une religion, désemparée, flotta jusqu'à son dernier jour à la recherche d'une croyance rationnelle qui pût remplacer la foi de sa jeunesse. Le redoutable problème

Digitized by Google

l'obsédait jusqu'à l'angoisse. « Pourquoi m'as-tu fait et que signifie le rôle que je joue ici-bas? » écrit-il en parlant à Dieu. « Haute et mélancolique question », ajoute-t-il. (*Du problème de la destinée humaine.*) A chaque instant, tombe de sa plume ce mot significatif : « mélancolie ». « L'incurable mélancolie, dit-il, qui s'empare de celui qui a conçu la question de la destinée humaine et entrevu les ténèbres qui l'enveloppent ». (*Ibid.*) N'était-ce point la maladie, à la fois morale et poétique, le mal de René, de Childe-Harold, de Rolla, dont les origines furent analysées par Alfred de Musset dans sa *Confession d'un enfant du siècle,* la souffrance adoucie et comme bercée en Lamartine par un christianisme de poète lyrique, exaspérée jusqu'au désespoir en Leopardi par l'infinie misère d'une vie que torturaient sans trêve la pauvreté, la douleur corporelle et l'orgueil? A son tour Théodore Jouffroy était entré dans la compagnie de ces âmes blessées; devant l'auditoire d'amis pressés autour de lui, dans sa petite chambre de la rue du Four, dans sa chaire de Sorbonne, en présence d'écoliers réunis pour la fête de leurs prix, en ses articles du *Globe* et jusque dans la désolation de la vieille Pise où, comme plus tard Frédéric Ozanam, il vint se réchauffer au soleil du Campo-Santo, partout et toujours, cet homme prolongeait le cri d'anxieuse détresse jeté pour la première fois en cette inoubliable nuit où il avait senti défaillir en lui toute espérance sous les ruines de la foi. *Et noluit consolari.*

Mais il était une autre manière assez neuve d'étudier Jouffroy. On pouvait rechercher, par une analyse sévère, les contradictions, les illusions, les affirmations non prou-

Digitized by Google

vées, les rêveries historiques d'une partie considérable de son œuvre. Il fallait renoncer à l'apologie, si volontiers adoptée par les mémoires de nos concours. On pouvait reprendre, avec respect, la méthode critique appliquée par Taine à la psychologie du philosophe. Le point de départ de cette enquête eût été, avec la Nuit de décembre, le terrible article par lequel Jouffroy fit une entrée retentissante au *Globe*, en 1825 : *Comment les dogmes finissent*. On sait de quelle religion il annonçait alors les prochaines funérailles; ce n'était ni du brahmanisme, ni du bouddhisme, ni de l'islamisme, mais d'une communion chrétienne, qu'il n'a pas voulu nommer clairement, et qui n'est sans doute ni l'Église d'Augsbourg, ni l'Église de Genève, mais bien le *Credo* de l'Église romaine.

A ce funèbre manifeste, on peut opposer d'abord une critique de portée générale.

Si les vieux dogmes reposent, embaumés, au fond des nécropoles de l'Histoire, que restera-t-il donc, en dehors d'un très vague déisme, en ce christianisme hautement, énergiquement proclamé par Jouffroy supérieur aux deux grandes religions qui, assure-t-il, se partagent avec lui le monde civilisé, à savoir l'islamisme et le brahmanisme (il oublie le bouddhisme, ou plutôt, le confond avec le brahmanisme). « Ce qui doit hâter, écrit-il (*De l'état actuel de l'humanité*), ces conquêtes de la civilisation chrétienne, c'est son immense supériorité de puissance. » Les trois grands peuples européens, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, doivent, selon lui, au christianisme, toute leur vitalité. Mais, peut-on lui répondre, le christianisme de la France catholique, celui de l'Angleterre anglicane, celui

Digitized by Google

de l'Allemagne luthérienne et en partie catholique, demeurent, semble-t-il, assez fidèles aux croyances séculaires et si ces dogmes sont frappés de paralysie, à la façon d'un paganisme sénile, comment les peuples qui les embrassent encore doivent-ils surtout à leur religion la fécondité et la beauté de leur civilisation?

Serrons de plus près le manifeste du *Globe* : « Comment les dogmes finissent. » Ce titre annonçait une opération tout aussi historique que philosophique, la détermination de la loi qui préside au déclin, à la décomposition des croyances religieuses. Il s'agissait ici d'une recherche expérimentale sur un groupe de faits théologiques qui apparurent dans le temps et dans l'espace, et cette recherche relève d'une science que Jouffroy tenta d'édifier, la Philosophie de l'Histoire. Malheureusement, des premières lignes de l'article à la dernière, c'est l'histoire qui manque le plus à cette philosophie. J'ai dit tout à l'heure que l'écrivain nous a laissé deviner, sans beaucoup de peine, il est vrai, quelle religion est observée par lui, de quels dogmes il prédit l'agonie. Or, il s'établit en pleine abstraction et nous y maintient sans miséricorde. Ni un nom de personne, apôtre, docteur, apologiste, hérésiarque, réformateur ou pur sceptique, ni une étude, ni une indication géographique ne nous permet de nous orienter le long des corridors ténébreux, entrecroisés, enchevêtrés, où nous errons à sa suite. Sommes-nous en France, en Italie, en Espagne? Nous l'ignorons. A deux ou trois reprises, comme par un soupirail, se glisse une lueur douteuse : voici, sans doute, la réforme protestante, qui s'offre à nous, presque dès le début de

Digitized by Google

l'article; plus loin se détache vaguement la silhouette ironique de Voltaire. Mais les dogmes eux-mêmes ne sont ni définis, ni classés, ni distingués des règles de discipline, des procédés éphémères de politique religieuse, ou même des rites transitoires imaginés par la dévotion populaire, « maximes despotiques ou superstitieuses, écrit Jouffroy, ajoutées par l'ambition du pouvoir ou l'abrutissement du peuple ».

Appliquez l'article du *Globe*, tel qu'un canevas transparent, sur l'histoire entière de l'Église, et vous jugerez combien sont rares ou indéeis les points d'adaptation entre la réalité historique et l'abstraction philosophique. Les origines, le temps des Pères, l'évolution, le *processus* des croyances, le moyen âge manquent à l'expérimentation de Jouffroy. De vastes ensembles de faits considérables n'ont laissé ici aucune trace. La constitution doctrinale de l'Église par les conciles, le schisme de l'Église d'Orient, la scolastique, l'invasion de l'Université de Paris par l'Averroïsme, l'œuvre du monachisme, le long conflit de l'Empire et du Saint-Siège romain, la tentative rationaliste de l'empereur Frédéric II, les intempérances des mystiques, cette longue histoire est comme abolie. L'information du publiciste semble ne dater que des derniers temps du XVe siècle, presque à la veille de Luther. Alors, selon lui, se dessine la première velléité de résistance aux dogmes, par l'indifférence, puis par le doute inconscient, enfin par le libre examen. A cette heure déjà, dit-il, la foi, parmi le peuple, « n'était plus qu'une routine ».

Mais le libre examen était singulièrement plus ancien

Digitized by Google

qu'il ne le croit : il avait commencé avec Arius. Et, phénomène extraordinaire, il s'était perpétué, non seulement à travers les hérésies positives, telles que le catharisme, ou l'incrédulité absolue des averroïstes, mais par la liberté même d'opinions particulières chez des fidèles qui entendaient ne point se séparer de l'Église. Abélard, Arnauld de Brescia, Joachim de Calabre, Jean de Parme, les fraticelles, Savonarole demeuraient unis étroitement au symbole de Nicée. Plusieurs de ces hommes, chrétiens de haute race, souffrirent le martyre. Que l'Église se soit jetée dans la lutte, appuyée sur le bras séculier, et qu'on ait, pour défendre sa cause, allumé des bûchers et décrété des exils, c'est un fait historique que Jouffroy découvre facilement, mais qu'il enveloppe encore du clair-obscur de ses abstractions. A quelle crise violente, sanglante même, fait-il allusion, à la croisade de l'Albigeois, à Jean Huss, à Jérôme de Prague, aux dragonnades de Louis XIV ? Nous l'ignorons. La vraisemblance est pour les persécutions consacrées par les premières communautés protestantes. Alors, dit-il, les croyants du vieux dogme « n'admettent point la discussion avec leurs adversaires (étrange erreur historique !) ils les tuent; ils n'éclairent pas le peuple sur la vérité de leurs dogmes, ils menacent de mort quiconque les abandonne ». Bientôt, cependant, « ils n'osent plus multiplier les bûchers et les échafauds; ils sont obligés de parler raison et de plaider leur cause devant le tribunal de l'opinion ». Mais à ce moment, « les partisans du dogme vieilli ne le comprennent plus ». Affirmation bien téméraire qui viserait les grands papes réformateurs du XVIe siècle, les grands théologiens

Digitized by Google

du Concile de Trente, puis les docteurs de l'Église de France, Pascal aussi bien que Bossuet.

Et désormais, dans les rangs de l'antique religion, Jouffroy n'aperçoit plus qu'hypocrisie, fanatisme, superstition, faiblesse humiliée, cruauté. « Ces temps sont affreux, dit-il, il n'y a plus rien qui console et qui rappelle la dignité de la nature humaine, ni dans le pouvoir ni dans la société. » Puis, il dénonce « une association puissante, qui couvre tout le pays d'un filet qui va se fortifiant et se perfectionnant de jour en jour. » On est tenté de crier au philosophe : « Nommez donc avec précision ce temps, ce pays, ce pouvoir néfaste, cette affiliation ténébreuse! Et, si vous avez en vue la congrégation et le gouvernement de Charles X, parlez-nous plus clairement de cette nouvelle évolution des adversaires du dogme qui, découragés par la tyrannie et désespérant de leur propre cause, « fuient le monde, dites-vous, et vont nourrir dans la solitude, loin de la boue du peuple et des yeux impies du pouvoir, leurs croyances proscrites et impuissantes. » Ces exilés volontaires préparent la rénovation définitive des consciences; ils seront, dans un avenir prochain, les prophètes, les apôtres, même les martyrs de la « nouvelle loi ».

Tout ceci paraît convenir à la secte des saint-simoniens, à l'année 1825. Et Jouffroy, parvenu au terme de son opération historique, n'a plus qu'à conclure par cette ligne dédaigneuse, qui n'a point la grâce consolante d'un *Requiem :*

« Quant au vieux dogme lui-même, il est mort depuis longtemps. »

Digitized by Google

Remplacer le christianisme par le Saint-Simonisme, c'était un mince cadeau offert au genre humain. Mais construire toute une philosophie de l'histoire religieuse à l'aide de généralisations, que ne justifient point des groupes de faits bien déterminés et d'abstractions que ne vivifie aucune réalité ou qui, parfois, ne répondent qu'à un fait singulier, c'était abuser de la méthode *a priori*, fermer les yeux et se boucher les oreilles selon l'exemple et le conseil de Descartes, discipline intellectuelle excellente pour les métaphysiciens et les géomètres, funeste aux historiens.

Jouffroy s'était enfermé et confiné dans la vie intérieure; il y jouissait de visions si belles qu'il voulut y apercevoir la figure vraie des choses du dehors. Quand de la généralisation et de l'abstraction en matière historique, il passe aux faits de l'histoire, il les altère avec une parfaite candeur et contraint la géographie elle-même à se plier à sa fantaisie; il lui prête de surprenantes intentions psychologiques. L'article de 1829 : *Du rôle de la Grèce dans le développement de l'humanité*, est curieux à relire. Les Grecs y sont glorifiés comme « véritable peuple de Dieu ». Ils ont sauvé la civilisation, affirme Jouffroy, à Marathon, à Salamine, à Platée. Ils l'ont sauvée parce que les Perses étaient des barbares. Plus tard, l'Inde, abordée par Alexandre, était encore pays barbare. C'était l'opinion des Grecs, qui gratifiaient de ce désobligeant surnom tous les peuples du monde. Nous sommes, aujourd'hui, plus justes à l'égard des Perses, qui, fort inférieurs aux Grecs pour les spéculations philosophiques, avaient au moins sur eux l'avantage d'une religion plus pure; à l'égard des Indiens, qui furent l'une des races nobles de

Digitized by Google

l'humanité. Mais, en cet article, la méthode toute poétique de l'écrivain aboutit, quant aux vues géographiques, au paradoxe le plus imprévu. Il veut que la civilisation ait été déposée en Grèce comme en un inaccessible tabernacle. « Il lui fallait, dit-il, l'abri plus éloigné des rochers de la Grèce et la protection *des mers éternellement agitées qui l'entourent.* » On ne dirait pas mieux de la pointe du Raz, à l'éperon formidable du Finistère. Et Jouffroy poursuit sa vision en décrivant la Grèce comme « un château fort du moyen âge, labyrinthe inextricable ». Le château fort, c'est, je le veux, le massif central de l'Arcadie, c'est-à-dire la région la moins féconde dans l'œuvre de l'hellénisme. Mais, vers ce massif lui-même, des golfes profonds et paisibles conduisaient les navigateurs aux avenues ombragées allant à Argos, à Sparte, à Messène. Et que dire de l'Attique et d'Athènes, si largement ouvertes aux choses, aux races et aux idées lointaines, par les escales des îles Ioniennes ou de l'archipel et les deux golfes d'Egine et de Corinthe, presque toujours calmes comme les lacs d'Italie? Et c'est précisément parce qu'Athènes attirait vers son acropole, sur les voies tranquilles de la mer, les arts et le commerce de tout l'ancien monde, les doctrines philosophiques de l'Ionie et de la Grande-Grèce, la culture savante de l'Égypte, le luxe de l'Asie, qu'elle put remplir sa haute mission historique et demeurer, durant quelques siècles, la métropole de la civilisation universelle.

Messieurs, nous avons, je l'avoue, quelque peu perdu de vue le mémoire unique présenté au concours pour le Prix Stassart. Vous pardonnerez au rapporteur d'avoir

Digitized by Google

esquissé, sur certains aspects de la philosophie de Jouffroy, un essai de critique personnelle, suggérée par le caractère trop impersonnel du travail soumis à votre Section de morale. Nous estimons que la question peut être retirée du concours. Elle était, comme le Saint-Simonisme, d'un intérêt en quelque sorte archéologique et légèrement surannée. Les sujets les plus modernes, actuels même, tentent davantage le zèle des jeunes moralistes.

Toutefois, nous vous prions d'assurer à ce travail honorable une récompense de 1 000 francs.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR

A DÉCERNER EN 1905

AYANT POUR SUJET

DES MEILLEURS MOYENS

DE

DÉFENSE CONTRE L'ALCOOLISME

CONSIDÉRÉ COMME CAUSE DE MISÈRE PHYSIQUE ET MORALE

PAR

M. E. CHEYSSON

Lu dans la séance du 18 novembre 1905

Parmi les misères sociales, l'alcoolisme peut revendiquer sans conteste une place à part. Si l'ivrognerie est ancienne et remonte aux premiers âges de l'humanité, l'alcoolisme est de date relativement récente. L'ivrognerie est une grossière habitude de buveur intempérant, mais peut se concilier avec la gaîté et la santé; l'alcoolisme est une maladie, qui s'écrit dans la lésion de certains de nos

Digitized by Google

organes. L'ivrogne a été chanté par la muse bachique du Caveau; il est l'objet des complaisances populaires à cause de sa belle humeur bruyante, de ses effusions attendries; l'alcoolique est sombre, morose, capable d'accès violents et dangereux. L'ivrognerie est produite par l'abus des boissons fermentées (vins, cidres, bières); l'alcoolisme, par celui des boissons distillées, c'est-à-dire de l'alcool et des liqueurs.

Ce fléau a pris dans ces derniers temps une grande extension et une redoutable gravité par la substitution des alcools d'industrie aux alcools de vin, par les progrès de la consommation des apéritifs et de l'absinthe. C'est sous la forme de l'absinthisme que l'alcoolisme revêt sa manifestation la plus aiguë, l'absinthe étant deux fois toxique, et par elle-même et par les alcools impurs dont elle permet l'emploi en masquant leur mauvais goût sous la violence de son arome.

On a discuté dans ces derniers temps la question de savoir si l'alcool était un aliment. A cette occasion, l'on a jeté dans le débat les travaux des physiologistes américains et en particulier ceux de M. Attvater, dont on a invoqué les expériences pour réhabiliter l'alcool.

Ce savant s'est défendu de l'interprétation qu'on a donnée à ses recherches et il se prépare à préciser exactement sa pensée à ce sujet dans une publication spécialement destinée à la France. Mais, sans entrer dans la discussion de ses expériences et en concédant même que l'alcool crée de la chaleur et de la force, on ne serait pas plus fondé à l'introduire dans notre ration alimentaire qu'à employer l'acide sulfurique à l'alimentation de nos chaudières. L'a-

Digitized by Google

cide produirait, il est vrai, de la vapeur, mais en corrodant les parois du métal qui le contient. De même pour l'alcool : aliment ou non, il exerce ses ravages sur l'organisme humain et il y cause de véritables traumatismes que révèle l'autopsie.

Si, quittant le laboratoire et le point de vue physiologique, on se place au point de vue social, les méfaits de l'alcool ne sauraient être contestés, tant ils éclatent, hélas ! avec une lumineuse évidence.

L'alcoolisme n'est pas seulement, en effet, une maladie individuelle : il est, avant tout, une maladie sociale, comme la tuberculose, avec laquelle il a d'étroites affinités.

L'alcoolique est d'abord affaibli dans sa vitalité physique, dans sa résistance aux assauts du mal. Il est un terrain tout préparé pour les invasions des germes morbides, qui vont s'y développer à l'aise. Les médecins les plus compétents s'accordent pour reconnaître le formidable contingent de l'alcoolisme dans l'étiologie des maladies transmissibles.

Ce n'est pas seulement par les atteintes directes de l'alcool que ses victimes sont frappées; c'est aussi par les privations que leur infligent les exigences de leur passion tyrannique.

Quand on étudie le budget des familles ouvrières, on est effrayé de voir la place qu'y occupent les consommations alcooliques. M. le Professeur Landouzy vient de les mettre en évidence dans une série de tableaux qu'il a exposés, au Grand-Palais, à l'occasion du récent Congrès international de la tuberculose.

Digitized by Google

En voyant ainsi dévoré le plus clair des revenus de la famille pour la satisfaction de ce besoin que rien ne peut assouvir, on est effrayé de la situation faite à ce malheureux buveur et à sa famille, dont l'alcool détruit pour ainsi dire la substance. Pour procurer au mari et au père le breuvage meurtrier dont il ne peut ou ne veut pas se passer, la femme et les enfants sont privés de viande et même de pain; ils sont condamnés à un taudis fétide, sans air et sans lumière, où les pauvres petits vont contracter les maladies de la misère et augmenter le contingent de la mortalité infantile.

Le crime de l'alcoolisme, son crime impardonnable, c'est son influence funeste sur les enfants. Que le buveur soit frappé dans sa personne, c'est justice; mais ce qui est profondément irritant et douloureux, c'est de voir ses enfants marqués de tares héréditaires et voués à toutes les déchéances, qui aboutissent au cabanon, à la prison ou à l'hôpital. En présence de cette expiation payée par l'innocent pour le coupable, il semble que, d'un bout à l'autre du pays, toutes les femmes devraient organiser une croisade au cri, qui retentissait il y a 80 ans en Angleterre après les révélations des grandes enquêtes parlementaires sur les odieux abus de l'industrialisme : « Sauvons l'enfant ! »

Ce n'est pas seulement la famille qui est menacée par l'alcoolisme, mais encore la prévoyance. On perdrait son temps à vouloir affilier un alcoolique à une caisse d'épargne ou de retraite, à une société de secours mutuels. Il n'exerce plus aucune maîtrise sur lui-même : incapable de songer à l'avenir, il sacrifie tout au présent et réserve

Digitized by Google

toutes ses ressources au cabaret. On a calculé qu'avec le prix d'un seul petit verre matinal, il pourrait abriter sa famille et lui-même contre les crises de la maladie, de la vieillesse et de la mort. Mais, comment espérer de lui un tel effort? Quand la passion de l'alcool tient son homme, elle ne le lâche plus. Elle est donc l'ennemie irréconciliable de toutes ces institutions de prévoyance, qui sont la force de notre pays et l'honneur de notre temps. Elle leur fait une guerre à mort, moins encore par le milliard qu'absorbe son budget annuel, que par les habitudes de gaspillage et de désordre qu'il engendre et par l'engourdissement moral qu'il inocule à ses victimes. Ces institutions sont dès lors dans le cas de légitime défense lorsqu'elles combattent l'alcool : puisque, entre elles et lui, l'antagonisme est irréductible, le duel doit être sans merci. S'il ne meurt pas sous leurs coups, elles mourront sous les siens.

Funeste à la prévoyance, l'alcool ne l'est pas moins à la discipline militaire et à la force de l'armée. Il ruine l'esprit d'obéissance; il affaiblit les hommes; il leur ôte l'endurance et l'énergie; dans les marches, il sème les traînards le long des routes; dans les batailles, il engendre les mutineries et les paniques, qui dégénèrent en déroutes.

Les matelots et les soldats russes qui viennent d'ensanglanter Cronsdadt avaient commencé par piller des débits de vodki, et c'est dans un véritable accès de *delirium tremens* alcoolique, au dire des témoins oculaires, qu'ils ont commis les meurtres et les incendies, dont le récit nous a si douloureusement émus et qui grossissent encore le dossier, déjà si riche, de l'alcool.

Digitized by Google

Les alcooliques ne sauraient pas davantage faire de bons soldats de l'industrie. Leurs habitudes d'intempérance leur donnent moins de sûreté dans les manœuvres et multiplient les chances d'accidents, non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour leurs camarades d'atelier et pour le public. On tremble à la pensée des catastrophes qui peuvent se produire, si les fumées de l'alcool viennent troubler les mains d'un aiguilleur ou l'œil d'un mécanicien. L'alcool menace ainsi tous ceux qui voyagent en wagon, en omnibus, en tramway, sans compter les piétons qui traversent avec effarement les chaussées, c'est-à-dire en somme tout le monde.

C'est encore une menace générale qu'il fait peser sur tout le pays, en mettant la paix sociale en péril. Brûlé par cette eau de feu, incapable physiquement de résistance au travail et moralement de stabilité, l'ouvrier alcoolique erre d'atelier en atelier, subissant de fréquents chômages, aigri, ulcéré, mécontent de lui-même, mais surtout des autres, et prêt à s'en prendre de ses misères à son patron et à l'ordre social, contre lesquels, les sophismes aidant, il cultive une haine toujours plus acharnée. Dans l'usine, il va jouer le rôle d'un brandon de discorde, exploitant le plus futile incident pour l'envenimer, semant les bruits les plus irritants, intimidant les camarades suspects de modérantisme, lançant les revendications les plus irréalisables, préconisant « le sabotage », préparant sourdement le conflit et s'épanouissant dans la grève.

On pourrait allonger indéfiniment le réquisitoire des méfaits de l'alcool, tant ils sont variés et affectent toutes les manifestations de la vie sociale et de la vie privée.

Digitized by Google

Ceux que nous venons de citer rapidement suffisent à faire entrevoir les dangers qu'il fait courir, non seulement à ses victimes et à leur entourage immédiat, mais encore au pays tout entier.

Lord Roseberry a déclaré que « si l'État ne se hâte pas de devenir le maître du trafic des liqueurs, le trafic des liqueurs deviendra maître de l'État ».

« L'alcool, a dit de son côté Gladstone, a fait de nos jours plus de ravages que les trois fléaux historiques : la famine, la peste, la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime; plus que la guerre, il tue; il fait plus que tuer, il déshonore. »

L'un des chefs les plus en vue du socialisme belge, M. Vandervelde, s'est mis, dans son pays, à la tête d'une vigoureuse campagne contre l'alcool et l'a fait proscrire des Maisons du Peuple de Bruxelles, Gand... « pour élever, dit-il, le niveau moral du prolétariat ». Il ajoute que « ceux-là seuls seront dignes de gouverner le monde qui auront appris à se maîtriser eux-mêmes » (1).

La question de l'alcoolisme est donc mise à l'ordre du jour de l'opinion publique et, dans tous les pays, on en recherche avec ardeur la solution.

Les moyens de lutte contre l'alcoolisme se divisent en deux grandes catégories, suivant qu'ils mettent en jeu l'action publique ou l'action privée. Certes, l'action publique a beaucoup à faire et ce n'est pas nous qui songerions à diminuer la part légitime qui lui revient; mais ce

(1) *Le Parti ouvrier et l'Alcool* (Bruxelles : *Le Journal du Peuple*, 1902).

Digitized by Google

serait une grave erreur de tout attendre d'elle. Il ne manque pas de personnes qui gémissent sur les progrès de l'alcoolisme; mais, au lieu de les combattre, elles aiment mieux réduire leur rôle à celui du grand prêtre antique, qui assistait de loin à la bataille et, les bras levés au ciel, lui demandait de faire triompher la bonne cause. Eux, de même, implorent volontiers l'État et se déchargent de toute initiative sur cet oreiller de paresse. Mais en agissant ou plutôt en s'abstenant ainsi, ils méconnaissent les ressources de l'action privée, qui a mille moyens de s'exercer.

Les maladies sociales, comme l'alcoolisme, la tuberculose, ne se guérissent pas par une pilule ou par un cachet pris chez un pharmacien. Il n'existe pas pour elles de spécifique souverain, de panacée infaillible, qui puissent les guérir instantanément. Elles sont trop complexes pour se prêter à une médication aussi ingénument simpliste. L'action doit être, en chaque lieu, adaptée aux conditions locales, aux chances de succès, au tempérament, non seulement de ceux qui ont à subir le remède, mais encore de ceux qui ont à l'appliquer. Il n'y a pas dans les mécanismes, si ingénieux qu'ils soient, de vertu magique et qui puisse dispenser de l'effort personnel : l'homme vaut beaucoup plus que la formule. Le succès d'un traitement social dépend des mains qui l'appliquent et surtout du cœur qui l'inspire.

Dans cette question, comme dans toutes les autres, on retrouve, avons-nous dit, le dualisme de l'action publique et de l'action privée. Bien loin de les opposer l'une à l'autre, comme le font volontiers des intransigeances complémen-

Digitized by Google

taires, il faut les coaliser contre l'ennemi commun. Ce sont deux forces, non antagonistes, mais distinctes : si l'une a la puissance et la rigidité, l'autre a la souplesse et la chaleur.

En présence d'un mal grave et menaçant, il est indispensable de faire appel contre lui à l'union de toutes ces forces, dont chacune a, dans sa sphère propre et avec ses armes particulières, un rôle important à jouer.

Pendant la première phase de l'étude de nos grandes misères sociales, ce sont les spécialistes et surtout les médecins qui s'en emparent, comme si elle était leur propriété exclusive. C'est le temps des expériences dans le laboratoire ou des observations dans les cliniques. Mais, bientôt on s'aperçoit que ces misères ne sont pas seulement des accidents physiologiques, et l'on reconnaît en elles de véritables maladies sociales, ayant des causes communes et d'étroites affinités. Quand on les regarde de près, on ne tarde pas à constater qu'elles se pénètrent et constituent une de ces familles difformes, situées au bas de la série animale et dont tous les membres s'engendrent les uns les autres par d'obscures et monstrueuses filiations. Leur étude, leur prophylaxie et leur thérapeutique rentrent dans le domaine de l'hygiène sociale, où le corps médical occupe une place prépondérante, mais non exclusive, et où il doit, non seulement accepter, mais encore solliciter le concours de toutes les forces vives du pays.

C'est ce qui vient d'éclater au récent Congrès de la tuberculose, où l'on a vu se dérouler l'effrayante complexité de ce problème, qui, poussé jusque dans ses profondeurs ultimes, finit par se confondre avec la question sociale.

Il en est de même pour l'alcoolisme; mais la campagne

Digitized by Google

à organiser contre lui se heurte à des obstacles que ne rencontre pas la lutte contre la tuberculose.

L'alcoolisme touche à de gros intérêts, qui le défendent avec l'énergie de la lutte pour la vie. En outre, il procure, en apparence, d'importantes ressources à l'État, auquel en réalité, il les vend très cher par l'appauvrissement général du pays et par la diminution de ses forces productives, mais qui peut les croire nécessaires à l'alignement immédiat de son budget.

Rien de tel pour la tuberculose, qui ne se traduit pour l'État que par des charges accablantes d'assistance et qui n'a pas d'amis intéressés, puisque le corps médical la combat à outrance, sacrifiant à l'humanité ses intérêts professionnels.

En outre, l'alcool s'embusque derrière des préjugés populaires et des sophismes scientifiques, qui lui prêtent certaines vertus alimentaires et réconfortantes; il intoxique ses victimes, en affichant des prétentions hygiéniques et familiales. Au contraire, sauf l'auréole mélancolique du poète de « la chute des feuilles », la tuberculose n'apparaît qu'une faux à la main, semant sur son passage la souffrance et le deuil.

La lutte antialcoolique a donc tout intérêt à insister sur les liens étroits qui la rattachent à la tuberculose, pour bénéficier de la faveur générale dont jouit la campagne contre ce dernier fléau. Elle fera bien aussi de s'associer à la lutte contre le logement insalubre, puisqu'il n'est plus aujourd'hui contesté par personne qu'on ne viendra à bout de la tuberculose que si l'on tarit ses deux sources principales : le taudis et le cabaret.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on est arrivé à cette fédération l'*Alliance d'hygiène sociale*, qui groupe, en respectant leur autonomie, toutes les organisations dirigées contre la tuberculose, l'alcoolisme, la mortalité infantile, le logement insalubre. Désormais, au lieu de fonctionner isolément dans des compartiments séparés par des cloisons étanches, ces œuvres se rapprochent, s'entendent en vue de leurs intérêts communs. Elles deviennent ainsi capables d'aborder des tâches, qui, par leur ampleur, leur complexité, leur chevauchement sur plusieurs œuvres distinctes, dépasseraient la prise et la portée de chacune d'elles agissant à titre individuel. Sans rien abdiquer de leur indépendance, elles s'entr'aident et assurent plus efficacement le service particulier, qui constitue le domaine propre à chaque comité.

Cette concentration fédérative n'enlève donc rien à l'intensité de vie individuelle de chacune des œuvres confédérées, et en particulier, puisque c'est d'elle qu'il s'agit ici, de l'organisation antialcoolique.

Cette organisation doit, pour se mettre au niveau des exigences actuelles de la lutte, subir une transformation profonde. Le moment est venu pour elle, ai-je dit, de sortir des laboratoires et des amphithéâtres, pour suivre et combattre l'alcool au foyer domestique, à l'atelier, dans la rue, au cabaret, de le prendre corps à corps et de donner à chacun de ses adversaires son poste de combat.

Il ne faudrait pas circonscrire le personnel de l'antialcoolisme à celui des professionnels, enrôlés officiellement sous la bannière des sociétés antialcooliques. On a le droit de compter sur la coopération de toutes les familles, de

Digitized by Google

tous les individus. Tous ces organismes sont atteints ou du moins menacés par l'alcoolisme : tous doivent se liguer contre lui : contre péril national, coalition nationale.

Tout le monde étant menacé, personne n'a le droit de rester indifférent dans cette lutte. Qu'on le veuille ou non, toutes les classes sont solidaires en fait et se pénètrent réciproquement. Rattachés au passé et à l'avenir, anneaux de la chaîne qui relie nos morts à nos descendants, nous sommes aussi sous la dépendance étroite de nos contemporains. Le contre-coup des misères et des souffrances ambiantes peut nous atteindre dans notre personne, dans notre famille, ou dans nos biens, par la folie d'un alcoolique. A défaut d'un sentiment plus humain et plus élevé, le simple souci de la conservation personnelle ne permet à aucun de nous de se réfugier dans l'abstention.

Nous n'aurions même pas la ressource d'alléguer notre impuissance pour colorer notre inaction. « Dieu, disent les livres saints, a fait les nations guérissables » et cette forte parole est confirmée par l'exemple de l'Angleterre et des pays scandinaves, qui nous montrent qu'à la condition de le vouloir avec énergie et continuité, un peuple peut s'arracher à l'étreinte du fléau.

Ce n'est pas à dire que tous les intérêts menacés aient le même rôle à jouer dans la lutte. Chacun d'eux est attaqué à sa façon et doit se défendre de même. On ne saurait employer des moyens identiques suivant qu'il s'agit d'une usine, d'une mine ou d'un régiment. Chacun de ces champs d'action doit être étudié en lui-même et recevoir son traitement approprié. Il faut descendre des généralités théoriques et absolues, pour appliquer à chaque cas particu-

Digitized by Google

lier, à chaque situation locale, la solution qui lui convient.

Le service le plus efficace qu'on puisse rendre à la cause antialcoolique est donc de secouer la quiétude de tous ceux qui lui refusent leur concours, sous le prétexte que la bataille passe au-dessus de leur tête et qu'ils n'ont pas à sortir du rôle passif de simples spectateurs. Bon gré mal gré, ils sont tenus de s'associer à cette lutte, puisque, au fond, ils en sont l'enjeu, et chacun d'eux peut et doit y prendre le rôle qui est le mieux adapté à sa situation, à son influence et à son milieu.

Un inventaire complet des moyens dont on dispose pour la lutte couperait la retraite aux déserteurs, qui refusent, disent-ils, de se battre parce qu'ils sont désarmés ; en donnant à chacun la formule de son action, on lui donnerait en même temps la formule de son devoir.

Telle est précisément la préoccupation à laquelle a obéi notre Académie, quand elle a choisi, pour sujet du prix Félix de Beaujour, l'*étude des meilleurs moyens de défense contre l'alcoolisme, considéré comme cause de misère physique et morale*.

En rédigeant ainsi la question mise au concours, l'Académie n'a pas entendu évoquer l'alcoolisme dans toute son ampleur et sous tous ses aspects, mais faire établir l'inventaire méthodique des ressources dont on dispose pour le combattre avec efficacité.

Le sujet de l'alcoolisme répondait si bien à un sentiment général de l'opinion publique, qu'il nous a valu un nombre exceptionnel de concurrents. Nous avons reçu 28 mémoires, dont quelques-uns de dimensions considérables. L'ensemble

Digitized by Google

du concours atteste un grand effort, dont votre Commission a été particulièrement frappée.

Après des lectures contradictoires qui ont successivement éliminé 18 mémoires, la Commission n'en a retenu, en dernière lecture, que 8, sur lesquels ont porté les délibérations dont j'ai à vous faire connaître les résultats.

Les huit mémoires ainsi retenus ont les numéros 4, 9, 10, 15, 16, 18, 20 et 23.

Mémoire n° 4.

Le mémoire n° 4 est un manuscrit de 490 pages, ayant pour devise cette pensée de J.-J. Rousseau :

« En toute espèce de projet, il y a deux choses à considérer : premièrement, la bonté absolue du projet; en second lieu, la facilité de l'exécution. »

L'auteur a donné pour base à sa classification les diverses phases par lesquelles passe l'alcool, depuis sa production jusqu'à sa consommation.

Son mémoire comprend donc trois parties :

Dans la première partie, relative à la *production de l'alcool*, l'auteur a placé la question du monopole et celle des bouilleurs de cru.

Dans la seconde partie, le *débit de l'alcool*, il examine la limitation et la réglementation des cabarets et des restaurants de tempérance.

Dans la troisième partie, la *consommation de l'alcool*, il étudie la répression de l'ivresse, les asiles de buveurs, l'enseignement et la propagande antialcooliques, enfin le rôle des divers facteurs sociaux dans la lutte contre l'alcoolisme.

Digitized by Google

Il prévient, dès l'introduction, que, traitant le sujet au point de vue de la France, il a glissé rapidement sur ce qui a trait à l'étranger. Il est également très sobre de considérations générales et de chiffres, pour s'attacher de préférence — il le dit lui-même — aux mesures qui lui semblent, non pas théoriquement les meilleures, mais les plus pratiquement réalisables à l'heure actuelle.

Dans l'énumération des moyens qu'il passe en revue, il a souligné ceux auxquels il attribue une efficacité particulière. Parmi ces moyens, je citerai : la majoration des droits sur l'alcool avec une affectation spéciale au soulagement des victimes de l'aliénation et de la tuberculose alcooliques; l'interdiction absolue de l'absinthe, le plus dangereux des apéritifs. La Belgique vient de prendre contre elle des mesures de proscription, qui valent surtout pour l'avenir : car, heureusement pour ce pays, la consommation de l'absinthe y est encore très peu développée; de sorte que sa suppression n'y soulève pas les résistances qu'elle rencontrera chez nous, le jour prochain où une campagne de pétitionnement sera organisée dans notre pays, comme elle l'est actuellement en Suisse, pour dénoncer les terribles ravages de cette boisson et demander que la vente en soit désormais prohibée.

L'auteur conclut aussi à la suppression du privilège des bouilleurs de cru, qui a pour conséquence, dit-il, l'empoisonnement familial sous le couvert de la loi. Il ne se dissimule pas l'extrême difficulté de cette mesure, et il expose, en l'appuyant, un projet de M. le Dr Plieque, qui donnerait aux communes les droit d'abolir le privilège de leurs administrés, soit à l'aide d'une somme une fois payée, soit

Digitized by Google

au moyen d'une annuité prolongée pendant une certaine période.

Ces subventions de l'État, uniques ou annuelles, seraient versées dans la caisse communale et consacrées : par moitié, à des dépenses d'intérêt général; par moitié, à des dégrèvements ou à des avantages en faveur des bouilleurs de cru, dépossédés de leur privilège.

Malheureusement pour ses chances de succès, cet ingénieux système se heurte à une première objection tirée de l'inégalité du régime légal, qui en résulterait entre les diverses communes, suivant qu'elles auraient, ou non, aboli le privilège : en vigueur dans d'autres pays, cette décentralisation de la loi répugne à nos idées françaises.

Mais le principal obstacle au projet du rachat serait l'élévation exorbitante des prétentions des bouilleurs de cru, à en juger par leur attitude intransigeante dans les derniers débats, qui portaient non pas sur l'abolition, mais sur la réglementation de leur privilège.

Poursuivant l'étude des moyens de lutte contre l'alcoolisme, l'auteur du n° 4 appuie la proposition de loi présentée au Sénat, il y a deux ans, pour limiter le nombre des cabarets, par M. Siegfried et par notre confrère M. Bérenger, qu'on voit toujours à la tête des généreuses initiatives en faveur de la morale publique.

Cette proposition n'a pas trouvé un accueil favorable auprès du Sénat, qui l'a jugée excessive au point de vue de la propriété des débits actuels et qui a cru, à tort d'ailleurs, qu'elle menaçait, non seulement le vin, mais encore les boissons dites « hygiéniques » (vin, cidre et bière). M. Bérenger ne s'est pas découragé — il ne se décourage

Digitized by Google

jamais — et il a présenté une seconde proposition, amendée de manière à donner satisfaction aux scrupules du Sénat.

A propos des restaurants de tempérance, le mémoire n° 4 insiste sur un aspect du cabaret, correspondant à la définition qui en fait « le salon du pauvre ». D'après ce point de vue, le cabaret n'est pas seulement « l'assommoir où l'on s'intoxique et où l'on cherche au fond du verre l'oubli de ses ennuis » : c'est aussi un lieu de réunion, un cercle. En supprimant le cabaret, officine d'empoisonnement, il convient de le remplacer par le restaurant de tempérance, où l'ouvrier pourra à la fois prendre ses repas et satisfaire son besoin de sociabilité.

L'auteur du mémoire n° 4 est sévère pour l'enseignement antialcoolique, tel qu'on le pratique actuellement : il l'accuse d'impuissance relative; il lui souhaiterait une orientation à la fois plus technique et plus élevée; il lui reproche de s'adresser plus à l'intelligence qu'à la conscience, de ne pas faire une place suffisante aux idées d'obligation morale, de devoirs envers soi et envers les autres, de dignité humaine, « d'hygiène de l'âme ». — « Tout se ramène, dit-il, à un enseignement moral, et la question difficile est de savoir si cet enseignement peut exister et être efficace sans la religion. »

L'auteur est l'ennemi du *Droit de poursuite directe*, que réclament les sociétés antialcooliques et qui a donné lieu ici même à un débat, dont l'Académie n'a pas perdu le souvenir; mais ses motifs, pour écarter cette réforme, sont courts et insuffisants.

Il fait appel — et il a raison — au concours de l'armée,

Digitized by Google

de la marine, de l'industrie, des syndicats, de la mutualité, mais en termes un peu vagues et sans serrer d'assez près la question.

Enfin il a glissé trop vite sur un aspect — cependant important — du sujet : le rôle de l'habitation et l'influence de la ménagère dans la genèse ou la prophylaxie de l'alcoolisme.

Tel est le mémoire n° 4 avec ses qualités, mais aussi ses lacunes. La Commission a jugé que les lacunes ne permettaient pas l'attribution du prix, mais que les qualités méritaient une récompense.

Mémoire n° 9.

Le mémoire n° 9 est un manuscrit de 75 pages, avec la devise : « L'apéritif n'ouvre ni l'intelligence, ni l'estomac, mais la bouche aux injures et le cœur aux mauvaises passions. »

Il est divisé en deux parties :

Qu'a-t-on fait jusqu'ici ?
Que reste-t-il à faire ?

En d'autres termes, un *inventaire* de la lutte actuelle et un *plan de campagne* de la lutte future.

Cette division est rationnelle : c'est elle qu'avait adoptée le premier Congrès national contre l'alcoolisme tenu à Paris en octobre 1903, et la plupart des concurrents s'y sont ralliés.

Non seulement l'auteur du mémoire n° 9 a emprunté la

Digitized by Google

division du Congrès de 1903, ce qui était son droit, mais encore il s'est approprié textuellement une partie des résolutions de ce Congrès, sans en prévenir le lecteur.

La première partie est d'une bonne tenue, d'un style sobre et ferme, non dépourvu d'élégance ; mais cette impression favorable se dissipe quand on aborde la seconde partie, qui est inégale, étriquée, traite en quelques lignes les sujets les plus graves et s'étend outre mesure sur d'autres. On y préconise de petits moyens, comme la suppression du pourboire, qui, en rendant les garçons de café maussades, « découragerait les consommateurs par la lenteur savante du service ou sa mauvaise humeur calculée et donnerait ainsi — c'est toujours l'auteur qui parle — au problème de l'extinction de l'alcoolisme une solution imprévue ».

Il ne dit rien de l'étranger, fort peu de chose de l'habitation et de la ménagère, et il termine en style d'homélie, avec un optimisme un peu naïf.

En somme, le mémoire n° 9 a par endroits des qualités remarquables ; mais il ne tient pas les promesses du début, il laisse le lecteur désappointé et la Commission n'a pas cru pouvoir le retenir pour une récompense.

Mémoire n° 10.

Le mémoire n° 10 a 329 pages grand format, avec la devise : « Pour obtenir que les choses soient comme on pense qu'elles devraient être, il faut d'abord les connaître comme elles sont. »

En vertu de sa devise, l'auteur a fait longuement, — trop

Digitized by Google

longuement, — l'inventaire de la situation actuelle, avant d'arriver à l'étude des moyens.

Dans un premier chapitre, il met en scène les autorités médicales, dont il abuse et dont il emprunte d'ailleurs les citations à une revue.

Le second chapitre, commentant ces citations et diverses statistiques, en conclut que ce qui fait le danger de l'alcoolisme, ce n'est pas le vin, c'est l'alcool. Sans blâmer ceux qui croient devoir aller jusqu'à l'abstinence totale, il pense qu'il ne serait pas prudent d'en faire la plate-forme de l'anti-alcoolisme et que c'est déjà bien assez de lutter contre l'alcool sans se mettre par surcroît sur les bras une campagne contre les « boissons hygiéniques ».

Le troisième chapitre, — sans contredit le meilleur du mémoire, — contient d'intéressants renseignements sur les mesures prises contre l'alcoolisme à l'étranger et les résultats obtenus. Il y a là des informations précises et récentes, dont quelques-unes recueillies sur place par l'auteur. La dernière partie de ce chapitre est consacrée à la France et contient sur les progrès de l'alcoolisme dans notre pays, notamment en Bretagne et en Normandie, des détails affligeants.

C'est avec le chapitre 4, à la page 218 sur 329, que nous abordons enfin la question véritable, telle que l'a posée l'Académie, c'est-à-dire l'étude des moyens de défense contre l'alcool.

Il est difficile de reconnaître un ordre logique dans l'énumération de ces moyens, qui auraient dû être classés d'après un principe rationnel : par exemple, la distinction entre l'action publique et l'action privée.

Digitized by Google

L'auteur fait incidemment allusion en note aux vœux du Congrès de 1903, en disant qu'ils diffèrent peu de ce qu'il préconise lui-même, qu'il croit dès lors inutile de les comparer avec ses propres desiderata et de les discuter. Peut-être, au contraire, aurait-il eu raison de laisser au Congrès la paternité de ces vœux, sauf à s'y rallier, à les amender ou à les critiquer.

Il passe sous silence les mesures qui se rattachent au logement, à la famille, à l'éducation ménagère, aux jardins ouvriers. D'ailleurs, il semble n'avoir qu'une confiance limitée dans tous ces moyens qui relèvent de l'initiative privée et compter principalement sur l'action de la loi.

La Commission met le mémoire n° 10 sur le même pied que le n° 4 et les juge dignes tous les deux de la même récompense.

Mémoire n° 15.

Le mémoire n° 15 est un mémoire de 531 pages et porte comme devise : « La tuberculose est fille de l'alcoolisme ; elle a pour sœurs consanguines la folie et la criminalité. »

Il comprend 24 chapitres, dont on a peine à découvrir l'enchaînement logique.

Les cinq premiers chapitres exposent les progrès et les ravages de l'alcoolisme. Le chapitre 6 entame l'examen des remèdes ; les chapitres suivants traitent la thèse de l'alcool-aliment, la toxicité des alcools, puis la répression de l'ivresse.

Les divers remèdes sont eux-mêmes énumérés sans classification rationnelle.

Digitized by Google

L'idée directrice du mémoire, c'est que la principale cause de l'alcoolisme tient au préjugé populaire sur la valeur alimentaire de l'alcool. Toute la lutte antialcoolique doit, d'après l'auteur, pivoter autour de cette idée. Si l'on parvenait à déraciner les préjugés de l'alcool-aliment, l'alcoolisme serait vaincu.

Il est certes excellent de réfuter les erreurs et d'éclairer les esprits ; mais c'est se faire une singulière illusion que d'attribuer uniquement l'empire des passions à une conviction erronée sur leur innocuité prétendue. Le joueur, le morphinomane, le débauché, savent bien à quoi s'en tenir sur le danger de leurs vices ; mais ils ferment les yeux pour en subir l'entraînement. De là, l'intérêt de combiner avec l'enseignement scientifique l'éducation morale, les influences de la famille et l'action de la loi.

Outre cette observation générale, le mémoire n° 15 encourt des critiques de détail. L'auteur fait intervenir trop complaisamment sa personnalité ; il abuse des anecdotes, où il se donne volontiers un rôle. Il avance des statistiques dont la base est peu solide. Par exemple, en parlant des accidents du travail dus à l'alcoolisme, il indique les proportions qu'il a trouvées « après y avoir mûrement réfléchi ». Il se livre à des digressions déplacées sur les hommes et les choses de la politique contemporaine, sur les incidents du Maroc, sur ceux de Panama... qui n'avaient rien à voir dans son sujet.

Son style fourmille de citations latines, de vers, de proverbes, de lieux communs ; il a des impropriétés de termes et des familiarités.

En résumé, quoique le mémoire témoigne de recherches

Digitized by Google

laborieuses et renferme des passages intéressants, la Commission a jugé qu'envisagé dans son ensemble, il ne pouvait pas être retenu pour une récompense.

Mémoire n° 16.

Le mémoire n° 16 a 166 pages, avec la devise : ***Est modus in rebus et in medio stat virtus.*** — Pas de table des matières.

Le mémoire comprend deux parties : l'action publique et l'action privée. Mais, faute de distinguer ce qui est déjà fait et ce qui reste à faire, les résultats acquis et les projets d'avenir, il a mis dans son plan une fâcheuse indécision.

Ce défaut d'ordre s'accentue à mesure qu'on avance dans le mémoire. Ainsi l'on voit apparaître dans la seconde partie, vers la moitié du travail, les dangers de l'alcoolisme, qui auraient dû être placés dans une introduction. Plus loin on y revient à propos des tares héréditaires infligées à la descendance de l'alcoolique.

La pensée est quelquefois incertaine : par exemple, à propos du monopole de l'alcool en Russie, nous lisons, en haut de la page 65, que « ce monopole pourrait aboutir à quelque chose d'utile : car il a donné des résultats en Russie ». Au bas de la même page, on lit que « ce monopole a donné des résultats déplorables au point de vue de l'hygiène et de la moralité publique ». Enfin, page 66, l'auteur se dérobe, en disant que « le monopole est une grave question, qui mérite de nouvelles études très approfondies et l'attention des économistes et des financiers ».

Au milieu des remèdes, il a placé, sur l'épargne, la

Digitized by Google

coopération, les retraites et l'habitation, des digressions, dont l'étendue est disproportionnée à l'échelle adoptée pour les autres chapitres. Ce sont là certes des moyens excellents et qui rentraient dans le cadre du sujet, mais à la condition d'y rester subordonnés au plan général, et de ne pas y prendre des développements touffus et indiscrets.

L'auteur conclut à la création par l'État « d'un Comité consultatif des questions sociales, parce qu'il a la ferme conviction que ce Comité saura parer aux nombreuses misères qui pèsent sur les déshérités de la fortune, et qu'il assurera le succès, parce que le progrès social n'a point de plus sûr garant, de plus fort soutien, de plus énergique stimulant que l'orientation collective de l'esprit humain ».

Comme dans le mémoire précédent, la Commission a relevé de bons passages, mais elle n'a pas jugé que l'ensemble comportât une récompense.

Mémoire n° 20.

Je demande à intervertir dans mon analyse l'ordre numérique pour le mémoire n° 20, afin de rapprocher et de réserver pour la fin de ce rapport les deux mémoires 18 et 23, qui ont principalement fixé l'attention de la Commission.

Le mémoire n° 20 est le plus volumineux de tous ceux qui nous ont été donnés. Il ne compte pas, en effet, moins de 800 pages grand in-folio. Il a deux devises : *Os homini sublime dedit,* et : « Les hommes ne meurent pas, ils se tuent. »

Digitized by Google

Après des considérations générales sur les trois fléaux, l'alcoolisme, la tuberculose et la dépopulation, « qui ont remplacé pour nous la peste noire, la lèpre et la famine, » l'auteur étudie les causes, puis les effets de l'alcoolisme dans la famille, l'atelier, l'armée. Le chapitre 10 contient d'intéressantes statistiques sur la consommation de l'alcool, que l'auteur estime pour la planète à une dépense anuelle de 10 à 12 milliards. « Tous les peuples, dit-il, sont tributaires de l'alcool, Moloch inassouvi, qui réclame sans cesse de nouvelles hécatombes. Le tyran reçoit les hommages de ses esclaves, aussi bien dans des temples dorés que sous la tonnelle du cabaret rustique... Des amphores ciselées ou des frustes brocs d'étain, il fait couler le poison dans les veines de ses victimes. »

Il fixe, page 236, d'après les évaluations les plus modérées, notre consommation annuelle à 3 millions d'hectolitres, soit, par tête, à 5 litres en moyenne d'alcool pur à 100 degrés. Il dit ailleurs, page 778 : « La France consomme aujourd'hui 220 000 hectolitres d'alcool. » Il estime que, pour quatre millions de nos concitoyens, cette consommation annuelle s'élève en moyenne à 40 litres, ou à 4 000 petits verres d'eau-de-vie, soit par jour plus de dix petits verres.

Après des statistiques générales, ce chapitre entre dans de navrants détails sur les ravages de l'alcoolisme dans quelques provinces et notamment en Normandie.

C'est avec le chapitre XI, à la page 275 du mémoire, que nous abordons l'étude des remèdes, classés en remèdes fiscaux, légaux et moraux.

Il conclut à la suppression « impitoyable » du privilège

Digitized by Google

des bouilleurs de cru, à la réglementation des cabarets, à la limitation de leur nombre en vertu de l'option locale et à leur concession à des sociétés de bien public sur le type des Samlags de Gothenbourg. Il pencherait vers un essai de monopole de vente de l'alcool au détail, l'État remplaçant les débitants comme en Russie; après le succès de cet essai, on pourrait passer à celui du monopole de la vente en gros.

Il propose la prohibition de la vente publique de l'absinthe, en la réservant aux pharmaciens. « On ira, dit-il, chercher une bouteille d'absinthe, comme une bouteille de Pulna. »

Il est d'avis de majorer fortement les droits sur les alcools d'industrie, en ménageant les alcools de vin, comme ne cessent de le demander les fabricants des Charentes; mais les hygiénistes, persuadés de la nocivité relative de tous les alcools, sont peu favorables en général à cette distinction fiscale.

L'auteur demande le dégrèvement du cacao, du thé, du café, et l'affectation des taxes d'alcool à des œuvres d'assistance au profit de ses victimes.

Il réclame l'internement d'office des buveurs d'habitude dans des établissements spéciaux et leur affiliation, toujours d'office, à une société de tempérance, lorsqu'ils sortiront de l'asile. Il insiste, avec raison, sur l'application des lois sanitaires aux logements ouvriers.

Il fait appel au sentiment de la responsabilité morale et à l'action de la loi pour arracher les ouvriers à l'alcoolisme. Il nous les montre, dans sa conclusion, dégradés par le cabaret, à la porte duquel « la malheureuse femme

Digitized by Google

à l'œil morne attend cette loque humaine au masque blafard, qui était, il y a quinze ans, le jeune fiancé auquel elle avait donné son cœur ».

Tel est, résumé à grands traits, ce mémoire qui témoigne d'un effort considérable. Malheureusement, à côté de renseignements intéressants sur la statistique et sur l'expérience étrangère, la Commission a dû constater l'abus des citations qui tiennent de longues pages, une compilation de documents de seconde main, qui alourdissent sans profit l'exposé, un certain flottement de la pensée, par exemple à propos du monopole, enfin une certaine enflure du style dont on a pu avoir une idée par les passages reproduits au cours de cette analyse.

Le mémoire n° 20 contient les matériaux d'un bon livre; mais ce livre n'est pas fait : il reste à faire. Aussi, malgré les qualités que la Commission lui reconnaît, n'a-t-elle pas cru pouvoir le retenir pour une récompense.

Mémoire n° 18.

Le mémoire n° 18 est un manuscrit de 114 pages, avec l'énergique devise de Galien : *Plures occidit gula quam gladius.*

Il comprend quatre parties :

La première consacrée à l'inventaire de la situation actuelle : alcoolisme en France, ses effets; le rôle des boissons hygiéniques.

La deuxième partie s'occupe de l'alcoolisme suivant la profession et le milieu, et l'étudie sous la triple forme

Digitized by Google

« d'alcoolisme ouvrier, d'alcoolisme marin et d'alcoolisme rural ».

La troisième et la quatrième partie envisagent, au contraire, l'alcoolisme dans son aspect général et analysent les remèdes généraux à lui opposer; mais, dans la troisième partie, ces remèdes relèvent de « la persuasion », — disons de l'action privée —; dans la quatrième, « de la législation et de la correction », ou de l'action publique.

Dans ce cadre, viennent se placer toutes les divisions logiques du sujet. L'auteur s'y meut avec une aisance et une sobriété de bon goût.

Étudiant dès le premier chapitre les effets de l'alcool, il n'est pas éloigné de lui accorder une certaine valeur alimentaire; mais il est surtout favorable au vin et, tout en combattant l'abus qu'on en pourrait faire, il déclare que, « si le vin ne guérit pas l'alcoolisme avéré, il est déjà bien beau qu'il en préserve l'individu qui ne s'y adonne pas encore ». Il y verrait volontiers « un antidote de l'alcool, un *sérum*, non curatif, mais préventif ».

Si l'auteur professe une certaine complaisance pour le vin, il est très sévère pour le café, non pour cette boisson en elle-même, mais parce qu'elle sert trop souvent de véhicule et de prétexte à l'alcool, et il raconte à cette occasion les méfaits de la *bistouille,* dont la Chambre s'est occupée en 1903 à cause du rôle qu'elle a joué dans certaines élections.

Il analyse avec force et sagacité les motifs d'ordre familial qui poussent l'ouvrier au cabaret et il insiste sur les remèdes adéquats qu'il faut leur opposer par l'amélioration du logement populaire, par les jardins ouvriers, par l'édu-

Digitized by Google

cation ménagère de la femme. Il voudrait aussi voir se développer la participation aux bénéfices, qui apaiserait, dit-il, l'ouvrier en faisant de lui l'associé de son patron.

Il montre l'influence de l'alcoolisme et du privilège des bouilleurs de cru sur l'exode des champs et sur « le déracinement », qui est au fond de la plupart de nos misères sociales.

Il fait appel à l'enseignement dès le bas âge pour armer l'enfant contre l'alcoolisme, et il demande leur secours aux forces morales, sans lesquelles cet enseignement resterait en partie stérile.

Après les moyens sociaux et moraux, il étudie l'action de la loi dans trois chapitres, où nous retrouvons une ingénieuse classification déjà signalée à propos du mémoire n° 4, suivant que la loi s'applique au distillateur, au débitant ou au consommateur.

L'auteur critique le monopole; il voudrait voir se développer les usages industriels de l'alcool, s'appropriant ainsi le souhait qu'exprimait M. Casimir-Perier dans son discours inaugural du Congrès de 1903 : « Nous sommes bien loin, disait-il, de méconnaître que l'alcool est une richesse nationale; nous souhaitons que la production s'en développe et que l'utilisation s'en généralise. L'alcool est un merveilleux agent de lumière et de force : ce que nous demandons, c'est qu'on en remplisse les lampes, les réservoirs des automobiles, les foyers des chaudières et qu'on ne le verse pas dans les estomacs. »

Notre auteur s'attaque aux essences, aux apéritifs; il propose de bonnes mesures de réglementation des cabarets et voudrait interdire la vente de l'alcool dans les établis-

Digitized by Google

sements dépendant de l'État, par exemple, dans les buvettes de tabac.

Il conclut en disant « qu'il s'est inspiré dans son travail de la nécessité de l'effort collectif et varié; qu'il a assigné un rôle parallèle à l'État et aux individus, sans cependant jamais cacher sa préférence et sa plus grande confiance dans les œuvres et entreprises dues à l'initiative privée; à la condition qu'à leur tour ces œuvres se rapprochent et se fédèrent dans un organisme puissant, comme l'Alliance d'hygiène sociale ».

La Commission a été frappée des qualités de forme et de fond qui détachent ce mémoire sur ses concurrents; mais, tout en le classant au premier rang pour une haute récompense, elle n'a pas cru pouvoir le proposer pour le prix, tant à cause des lacunes relatives à l'étranger, dont il ne dit presque rien, que du rôle subalterne qu'il assigne à la loi. Au moment où les antialcoolistes font les plus louables efforts pour obtenir du Parlement, des départements, des communes et des administrations publiques, un concours vigoureux, il n'est pas opportun d'aller déprécier la valeur de ce concours. Comme nous le disons au début de ce rapport, le mal est assez grand pour qu'il soit nécessaire de coaliser contre lui toutes les forces vives du pays et de combiner dans une étroite union toutes les ressources de l'action publique et de l'action privée.

Mémoire n° 23.

Les mêmes réflexions s'appliquent au n° 23 qui, comme le précédent, a certes raison de compter sur l'initiative

Digitized by Google

privée, mais a tort, aux yeux de la Commission, de trop déprécier l'efficacité des moyens légaux et réglementaires. Il est d'ailleurs — toujours comme le n° 18 — trop sobre de détails sur l'étranger. Mais ces réserves faites, on se trouve en présence d'un travail remarquable, comme l'Académie va le voir par le rapide exposé que nous allons en faire.

Ce mémoire a 167 pages et porte la devise suivante : *Occasiones non faciunt homines, sed ostendunt quales sunt.*

Il débute par une introduction bien présentée, d'un style élégant et ferme. On y voit apparaître, dès les premières pages, la pensée directrice, qui le soutient et inspire le mémoire : c'est que l'alcoolisme est un mal, dont la cause est en nous et dont la cure a dès lors besoin de notre concours personnel. On peut, par des mesures purement extérieures, se défendre contre des maladies contagieuses, contre des germes qui sont en suspension dans l'air ou dans l'eau; mais, quand le mal est dans notre volonté, dans notre cœur, comment l'atteindre, si nous restons, en face de la cure, réfactaires et même seulement passifs?

Aussi, l'auteur résume-t-il sa discussion par cet aphorisme, qu'il appelle lui-même son *leit-motiv* : « La défense contre l'alcoolisme sera individuelle ou elle ne sera pas. »

C'est à la lumière de ce principe qu'il étudie successivement le poison et le malade, c'est-à-dire le germe et le terrain, ou encore l'alcool et l'alcoolique.

Il a, de parti pris, éloigné les statistiques, les documents, « qui traînent, dit-il, partout », pour s'en tenir à la discussion des remèdes pratiques qu'il croit convenir à la situation actuelle de notre pays.

Digitized by Google

Après avoir examiné — non sans un certain scepticisme qu'explique son point de vue — les moyens légaux, il arrive sur son véritable terrain, celui de l'action privée, et il y déploie ses qualités d'exposition et d'argumentation. Son style est fort et s'élève parfois jusqu'à l'éloquence. Il insiste sur l'éducation antialcoolique à l'école et dans l'armée, sur l'importance du milieu familial, de l'habitation, de l'hygiène, sur le rôle de la femme, de l'instituteur, sur la formation de la volonté pour l'armer contre la tentation, sur la nécessité d'un idéal pour soutenir l'homme au moment où il serait près de défaillir.

Il conclut que le problème de l'antialcoolisme se résume en ces deux termes :

Éloigner l'alcool de l'individu.
Éloigner l'individu de l'alcool.

Le premier relève de la loi; le second, des mœurs.

Ces deux termes ne s'excluent pas; mais c'est dans le dernier que l'auteur met sa confiance et il termine par un appel ardent « au devoir, à l'honneur et, si le mot, dit-il, n'est pas encore trop démodé, à la vertu ! »

Il y a un jour, tous les ans, où l'Académie française célèbre la vertu. Elle le faisait jeudi dernier et, comme toujours, en termes excellents. Pour n'avoir pas de solennités spécialement consacrées à cette célébration, notre Académie sait la valeur de la vertu et la met à une place d'honneur parmi les facteurs sociaux; mais la Commission du prix Beaujour ne pense pas qu'il soit prudent de tout attendre d'elle et de faire uniquement reposer sur ce res-

Digitized by Google

sort le succès d'une campagne aussi vitale pour l'avenir de notre pays que celle de l'antialcoolisme.

Aussi, tout en plaçant le mémoire n° 23 à un niveau très élevé, la Commission n'a-t-elle pas jugé que, pas plus qu'à aucun des autres concurrents, il fût possible de lui décerner l'intégralité du prix.

Me voici parvenu au terme de mon analyse. L'Académie aura pu constater, en l'écoutant, l'importance de l'effort auquel a donné lieu ce concours. Aussi la Commission demande-t-elle que le crédit de 5000 francs attribué au prix Beaujour soit porté à 6500 francs par un crédit supplémentaire de 1500 francs.

Dans ces conditions, la Commission propose de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 6500 francs entre les quatre mémoires ci-après désignés :

N° 18. — « Devise : *Plures occidit gula quam gladius.* » 2500 francs.

N° 23. — Devise : « *Occasiones non faciunt homines, sed ostendunt quales sunt.* » 2000 francs.

N° 4. — Devise : « *En toute espèce de projet, il y a deux choses à considérer : premièrement, la bonté absolue du projet; en second lieu, la facilité de l'exécution.* » 1000 francs.

N° 10. — Devise : « *Pour obtenir que les choses soient comme on pense qu'elles devraient être, il faut d'abord les connaître comme elles sont.* » 1000 francs.

BIBLIOTH
DE LA
VILLE DE
LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google